Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Trait de la Messe *Salve, Sancta Parens*)

Virgo-Maria.org



Le Patriarcat Tridentin

-

Dom Beaudouin

-

Campagne pré-ralliement de Mgr Fellay

Virgo-Maria.org

BIMENSUEL

Mars – Avril 2006

N° 2



Lisez et diffusez

Le site internet www.virgo-maria.org publie régulièrement des analyses sur la situation religieuse catholique

Nous menons le combat pour continuer la Tradition de l'Eglise catholique dans la fidélité à Notre Seigneur Jésus-Christ et au Magistère de toujours. Nous défendons l'œuvre de transmission du Sacerdoce sacramentellement valide effectuée par Mgr Lefebvre lors des sacres épiscopaux du 30 juin 1988.



Notre site est consulté et suivi partout dans le monde par les principaux responsables de la Tradition catholique.

Nous traitons tout spécialement les thèmes suivants dans l'actualité :

- L'infiltration et la subversion au sein de la FSSPX
- L'opposition (en son sein) au ralliement de la FSSPX à l'abbé Ratzinger
- Le ralliement de la FSSPX à la Rome conciliaire et les propos de Mgr Fellay
- Les interventions de Mgr Williamson (un leurre)
- Les écrits et actions modernistes de l'abbé Celier (FSSPX)
- Les Anglicans, les Rose-Croix, les Patriarcats et l'Eglise conciliaire
- Benoît XVI-Ratzinger et le plan maçonnique
- Le trombinoscope du réseau des agents du ralliement au sein de la FSSPX
- Le combat doctrinal
- La question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale (1968)
- Les erreurs actuelles sur l'infaillibilité pontificale et celles sur le Magistère ordinaire et universel
- Les documents de Mgr Lefebvre
- Les documents principaux des quatre évêques de la FSSPX
- L'actualité de l'Eglise conciliaire

Nous suivons l'actualité religieuse sur notre Blog : http://virgo-maria.info/wordpress/

T.S.V.P.

Nous publions des archives du site CSI (Catholiques Semper Idem)

Chaque tome de Virgo-Maria.org comprend l'intégralité des analyses et documents diffusés par Virgo-Maria.org pendant la période de 2 mois indiquée.
De plus chaque tome comprend une table analytique et une table des matières
Les ouvrages publiés par Virgo-Maria.org peuvent être téléchargés sur notre site :
http://www.virgo-maria.org/

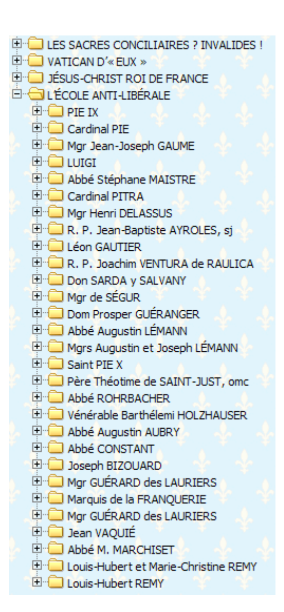
Ouvrez ou téléchargez GRATUITEMENT les tomes de Virgo-Maria.org

Faites connaître ces études de Virgo-Maria.org, études qui font connaître également celles du Comité Internationale *RORE SANCTIFICA démontrant l'invalidité* du *nouveau rituel des sacres épiscopaux Pontificalis Romani de Montini-paul VI de 1968*

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres.
Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées.

Nous recommandons les auteurs anti-libéraux dont les œuvres sont disponibles aux Editions Saint-Rémi et sur le site www.a-c-r-f.com



Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

Les prêtres et les évêques conciliaires ne sont pas sacramentellement valides en raison du nouveau rite épiscopal promulgué par Montini-Paul VI en 1968 et qui est invalide comme pour les Anglicans

Les fidèles de l'Eglise conciliaire n'adorent que du pain

Lisez et faites connaître les études de ***Rore Sanctifica***

Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*

C.I.R.S.



http://www.rore-sanctifica.org

IL Y A URGENCE

VOUS DEVEZ AGIR ET NOUS AIDER POUR LA SURVIE DES SACREMENTS CATHOLIQUES VALIDES NOUS COMBATTONS POUR NOUS ET NOS DESCENDANTS

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres. Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées. Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

T.S.V.P.

CHACUN DOIT APPORTER SES EFFORTS
à cette croisade pour l'Eglise, pour la sauvegarde des sacrements en danger.

La sauvegarde des Sacrements est VITALE pour notre SALUT ETERNEL !
AIDEZ-NOUS à briser le mur du silence et à sauver
les sacrements valides. **Ce silence INCONCEVABLE sur le pire attentat contre le sacrement de l'Ordre de**
toute l'Histoire de l'Eglise dure depuis 1968, depuis la mise en application du rituel *Pontificalis Romani* de Montini-Paul VI de 1968,
vous avez le devoir de briser ce mur du silence.

C'est MAINTENANT que se joue le combat pour la sauvegarde des sacrements.
Tout catholique **doit** mener le bon combat pour l'Eglise et pour la préservation de ces grâces surnaturelles immenses,
fruit de l'Incarnation et du Saint Sacrifice de la Croix.
Ayons tous ce zèle apostolique.

Mobilisez-vous pour que l'HEURE de la Puissance des ténèbres ne sonne pas sur l'Eglise. Nous savons que ***les Portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise***, c'est-à-dire pour qu'elles n'auront pas le dernier mot à la fin des fins contre l'Eglise.

Avec cette croisade qui dénonce l'imposture et le mensonge, les ennemis de l'Eglise sont découverts, leurs manipulations sont dénoncées, ils sont déjà condamnés. L'Enfer n'a pas prévalu.

contact@rore-sanctifica.org

PRÉFACE

Le site et la liste Virgo-Maria.org

Je crois à la Sainte Eglise catholique, à la Communion des Saints

« Suivant la remarque de Saint Augustin, les prophètes ont parlé plus clairement et plus longuement de l'Eglise que de Jésus Christ, car ils prévoyaient qu'il y aurait beaucoup plus d'erreurs volontaires et involontaires, sur ce point que sur le mystère de l'Incarnation. » « On n'est pas hérétique par le fait seul qu'on pèche contre la Foi, mais parce qu'on méprise l'autorité de l'Eglise, et qu'on s'attache avec opiniâtreté à des opinions mauvaises. Si donc il est impossible qu'un Chrétien soit atteint de cette horrible peste de l'hérésie, tant qu'il continue à croire ce que cet article propose à sa Foi, les Pasteurs doivent redoubler d'efforts pour instruire les Fidèles de ce mystère, les prémunir par là même contre les artifices de l'ennemi, et les aider à persévérer dans la Foi. »

Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre dixième, Du neuvième article du Symbole

En prenant l'initiative de la liste d'information Virgo Maria et de son site Internet à destination des fidèles, mais aussi des clercs, je souhaite et nous souhaitons tous correspondre à cet enseignement du concile de Trente et aider les fidèles à persévérer dans la Foi. Tel fut, dès le départ, l'esprit de Mgr Lefebvre qu'il s'agit aujourd'hui de conserver dans le combat pour la conservation du Sacerdoce catholique et des sacrements valides qui en découlent. L'amour de l'Eglise qui nous est enseigné par le concile de Trente nourrit notre dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie qui en est la Mère. Cette liste et ce site Internet, que vous êtes invités à faire connaître, sont placés sous la protection maternelle de l'Epouse du Saint- Esprit qui a reçu pour vocation de vaincre toutes les hérésies.

En union de prières in Christo et Maria.

Abbé Michel Marchiset

le 4 février 2006

Directeur du site Virgo-Maria.org

TABLE ANALYTIQUE

V O L U M E II

Mars - Avril 2006

Mgr Fellay avec Rome, vues du côté romain. Ce n'est évidemment pas la version que Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et les médias du petit clan distillent aux clercs et aux fidèles, à Flavigny, à Saint-Nicolas ou dans le Colorado. Mais les propos de l'abbé Hoyos rapportés le 24 mars par La Stampa, au sujet de la réunion secrète de deux jours de préparation du ralliement de la mi-novembre 2005, viennent confirmer la fiabilité de ces confidences.

26 mars 2006-Tartuffe et Tatzinger - Prochaine représentation en avril 2006 218

Prix de la place à 30 pièces d'argent, selon le tarif en usage dans une pièce précédente. Inclut le « pack canonique » distribué à l'entracte. Ce double jeu de Tartuffe, côté Cour pontificale et Côté ville de la Tradition, vient donner un certain relief et une forme imagée au comportement de Mgr Fellay qui négocie secrètement et diligemment à la Cour (lire La Stampa du 24 mars 2006) et qui, à la ville, à Saint-Nicolas, à Flavigny et au Colorado, prend des airs horrifiés et offusqués devant les « rumeurs » (sic) des négociations, tel un Tartuffe qui brandirait son mouchoir et qui protes-terait : « cachez ces accords que je ne saurais voir !». Nous ajouterons qu'à l'encontre de la morale de cette saynète, le Tartuffe pourrait bien se voir promettre le « Patriarcat Tridentin » par le côté Cour, ce qui lui permettrait de bril-ler du côté Ville de la Tradition et d'entraîner à sa suite quelques clercs amateurs d'honneurs, de titres, de distinctions, de mitres et de décorations, sous les vivats des « bourgeois gentilhommes » libéraux de la Tradition mondaine. Ratzinger aurait alors fait tourner la pièce à son avantage...

26 mars 2006-L'abbé Le Roux, supérieur du séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis condamne sans appel Vatican II 223

Le Recteur du séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis rejette sans appel Vatican II et ses « herméneutiques » L'abbé Yves Le Roux prend fermement position contre le discours de Ratzinger à la Curie du 22 décembre 2005. Désormais 4 supérieurs de séminaire de la FSSPX sont publiquement opposés aux accords avec Ratzinger .*"Nous rejetons ce faux problème de l'interprétation du Concile et préférons garder la doctrine du Christ, Qui nous a enseigné à juger un arbre à ses fruits. Toutes les herméneutiques du monde exploseront contre cette preuve divine et salutaire. »* Abbé Le Roux, mars 2006.

26 mars 2006-Révélations de La Stampa – Mgr Fellay serait déterminé à rallier au prix de la casse de la FSSPX 227

Mgr Fellay profère-t-il des mensonges publics ? Dans son édition du 24 mars 2006, *La Stampa* fait des révélations sur la récente discussion des cardinaux le 23 mars à Rome au sujet du ralliement de la FSSPX à Rome. *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ; et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrêmiste* **.** *» La Stampa*, 24 mars 2006.

26 mars 2006-Lettre du 10 mars 2006 de l'abbé Marchiset à l'abbé de Cacqueray rendue publique 236

"Conformément à ce qui fut clairement stipulé dans la ettre que j'invite les lecteurs de Virgo-Maria à lire attentivement, le délai signifié pour la publication de ce document est largement écoulé. Comme cela en est également nettement mentionné, plus le temps s'écoule, plus la réparation sera difficile pour ceux qui émettent et publient jugements téméraires, et calomnies. Ne réparant point les torts commis, ni par courrier personnel, ni par les moyens proportionnés à l'étendue, étendue désormais internationale par le Web, le supérieur de District, Honneur.org le calomniateur et tous ceux qui couvrent d'une façon générale ce site, qui en fait ne fait que déshonorer

Virgo-Maria.org

http://www.virgo-maria.org/

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Trait de la Messe *Salve, Sancta Parens*)

mercredi 1er mars 2006

La simulée fermeté de l'abbé de Cacqueray au secours de Mgr Fellay

Le supérieur du District de France de la FSSPX part en guerre contre « Mgr » Rifan : mais qu'est-ce qui fait donc courir ainsi l'abbé de Cacqueray ?

Alors que **Mgr Fellay** passe la semaine au séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis (Winona) et qu'il **continue, malgré son discrédit**, **son opération d'endormissement des fidèles**, l'abbé de Cacqueray vient soudainement de faire une déclaration, en apparence ferme, afin de contrer la perte de crédibilité croissante de Mgr Fellay en France. Il a pris occasion du passage de « Mgr » Rifan en France pour faire cette déclaration.

Toutefois, les récentes révélations de Mgr Williamson sur le double langage de Mgr Fellay[1] et sur son activisme continuel, avec les abbés Schmidberger, Lorans et Sélégny, pour remettre la FSSPX entre les mains de l'abbé Ratzinger, **démasquent la trahison de l'œuvre de Mgr Lefebvre par ce réseau allemand**, depuis 1991. **Abandonnant le combat pour des sacrements valides**, le réseau allemand lui a substitué un **combat pour la messe**, combat dont l'abbé Aulagnier a fait le programme des rallieurs : Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et le clan précité.

La suspecte et soudaine offensive de l'abbé de Cacqueray contre « Mgr » Rifan

Belle envolée rhétorique récente[2] de l'abbé de Caqueray sur le site officiel du District de France *La Porte Latine* pour dénoncer les dernières manœuvres parisiennes et bordelaises de « Mgr » Rifan[3], Supérieur de l'« Administration apostolique » de Campos, déjà ralliée à l'Eglise conciliaire. **L'abbé de Cacqueray ne nous avait pas habitués jusqu'ici à une telle liberté de ton. D'où notre étonnement devant son zèle surprenant.**

Et comme le répétait notre vieux maître, Aristote, que Saint Thomas d'Aquin appelait « Le Philosophe » : « La connaissance commence par l'étonnement... »

---

[1] Le dîner de Mgr Williamson avec l'abbé Marchiset – voir sur www.virgo-maria.org le message du 19 février 2009.

[2] Le 20 février 2006 – La duperie de Bordeaux par l'abbé de Cacqueray - http://www.laportelatine.org/pourvous/debatquestions/rifan20060220/rifan20060220.php

[3] Fernando Rifan a été « sacré » en 2002 dans l'ancien rite après le ralliement-apostasie de l'ancien district de Campos au Brésil. Son « consécrateur » et grand ami, l'abbé Hoyos, avait été sacré dans le nouveau rite invalide de *Pontificalis Romani* (1968).

Quelques questions

Du moins l'étonnement doit-il toujours susciter la réflexion. Et celle-ci commence par un retour au bon sens et à quelques questions élémentaires :

1. **Quel est à l'évidence –** et avec quels excès – depuis le mois d'août 2005 **l'objet constant du zèle déployé par l'abbé de Cacqueray et ses sites internet *La Porte Latine* et *Honneur.org,* sinon de complaire, en tout, à son Supérieur Mgr Bernard Fellay, ainsi qu'aux Conjurés du Ralliement à l'abbé Ratzinger** ? Et de dégager la voie et de renverser les obstacles qui pourraient s'opposer à leur résolution commune de rejoindre au plus vite le « *Zoo* », selon le propre terme utilisé par le Supérieur de la FSSPX devant la presse[4] pour désigner l'Eglise conciliaire de Ratzinger, sans sacerdoce ni sacrements valides ?

2. **Quelle est la signification évidente de la démarche de Mgr Fellay auprès de l'abbé Ratzinger ?** Les **rideaux de fumée** qu'il s'échine à déployer et les **propos publics strictement contradictoires** qu'il distille au cours de nombreuses conférences depuis près de trois mois en Europe comme aux Amériques, **pour endormir les fidèles et les leurrer sur ses intentions véritables**, ne trompent personne.

3. **En quoi la tournée en France du Supérieur de l'« *Administration Apostolique* » de Campos, Fernando Rifan, pourrait-elle être de nature à mettre en péril les menées actuelles de Mgr Bernard Fellay auprès des prêtres et des fidèles de la FSSPX ?** Signalons que **« Mgr » Rifan** est un ancien de la FSSPX et un grand ami, comme Mgr Fellay l'est lui-même, de **l'abbé Hoyos**, le chef d'orchestre conciliaire, pour le compte de l'abbé Ratzinger, de toute cette opération de « *récupération* » de la Tradition catholique dans l'Eglise Conciliaire.

4. **La tournée en France de « Mgr » Rifan** vantant à Bordeaux les mérites du ralliement à l'abbé Ratzinger **ne devrait-elle pas, au contraire, conforter puissamment la résolution et la démarche publique de Mgr Bernard Fellay pour rallier la FSSPX à l'Eglise conciliaire de l'abbé Ratzinger ?**

Une fois ces questions énoncées, la réponse apparaît immédiatement en toute évidence.

L'abbé de Caqueray tente de récupérer, au profit de Mgr Fellay et du réseau allemand, la réaction de rejet de « Mgr » Rifan par les fidèles de la FSSPX

L'immense majorité des prêtres et des fidèles de la FSSPX a, en effet, sévèrement condamné les ralliements de la Fraternité Saint Pierre et de Campos (Brésil), à l'Eglise conciliaire de Wojtyla. Le ralliement de Campos, ancien district, associé à la FSSPX, fut obtenu grâce aux intrigues de l'abbé Aulagnier, lui-même ancien Supérieur du District de France de la FSSPX. Les fidèles et les prêtres ont considéré à juste titre ce ralliement comme un partage de l'apostasie de la Nouvelle Rome. Nous parlons d'apostasie pour ce ralliement à l'Eglise conciliaire : rappelons que Mgr Lefebvre lui-même avait dénoncé l'apostasie de l'Eglise conciliaire lors de la réunion d'Assise en 1986 et avait réitéré sa dénonciation dans ses déclarations postérieures (par exemple, la lettre de mission aux quatre futurs évêques).

[4] Communiqué AFP sur la rencontre de Mgr Fellay et des journalistes de l'AJIR le 13 février 2006.

Les fidèles et les clercs ont pu, en outre, en observant ce qui était advenu à ces communautés depuis leur ralliement-apostasie, mesurer combien leur condamnation était fondée...

La tâche actuelle de Mgr Fellay et de ses acolytes est aujourd'hui rendue d'autant plus ardue et plus délicate auprès des prêtres et des fidèles de la FSSPX qui refusent d'être engagés dans ce même processus de ralliement qu'ils ont salutairement condamné et qu'ils persistent **à condamner pour ce qu'il est** : *une pure apostasie et une trahison radicale de l'œuvre de Mgr Lefebvre, œuvre qui était destinée à préserver, face à la Rome apostate, l'authentique sacerdoce et sacrifice de Melchisédech.*

La visite en France de « Mgr » Rifan, qui réveille cette salutaire et catholique allergie, est de nature à faire échouer les tentatives répétées de Mgr Fellay et de ses acolytes pour mettre en condition, **endormir et leurrer** prêtres et fidèles ; cela alors que s'approche l'étape décisive de la signature avec l'abbé Hoyos au nom de toute la FSSPX, objectif ultime du processus déclenché le 29 août 2005 par l'initiative personnelle de Mgr Fellay.

On comprend mieux **le zèle du nouveau « combat anti-"Mgr" Rifan » de l'abbé de Cacqueray**, visant à donner le change et à **conforter** positivement **l'image de Mgr Fellay** auprès des prêtres et des fidèles de la FSSPX. Pourtant, le **processus de ralliement** à la Rome apostate de l'abbé Ratzinger, sans sacerdoce ni sacrements valides, est une démarche substantiellement et **absolument identique** à celle du **ralliement-apostasie de Campos** à l'Eglise conciliaire de Wojtyla...

Du « modèle de Campos », l'abbé de Cacqueray écrit qu'il n'en veut pas ; mais d'un autre modèle estampillé par l'abbé Ratzinger, son supérieur Mgr Fellay voudrait.

Nous ne croirons l'abbé de Cacqueray que lorsque le Haut Conseil de la FSSPX et les quatre évêques auront fait une déclaration solennelle pour rejeter tout accord et toute discussion avec la Rome apostate. **La perpétuation du tandem Mgr Fellay - abbé Schmidberger suffit à elle seule, à confirmer cette volonté pertinace de ralliement et de la liquidation de la FSSPX en la remettant dans les mains de l'abbé Ratzinger.** Les faits le démontrent.

Continuons le bon combat, sous la protection de la Très Sainte Mère de Dieu, toujours Vierge, avant, pendant et après l'Incarnation.

Abbé Michel Marchiset

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Pour vous abonner ou vous désabonner, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Virgo-Maria.org

http://www.virgo-maria.org/

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Trait de la Messe *Salve, Sancta Parens*)

mercredi 1er mars 2006

L'abbé Schmidberger déclare aux Etats-Unis qu'il vaut mieux être *Novus Ordo Missae* que sédévacantiste

> Nous avons pris l'initiative de vous livrer cette traduction partielle d'un article paru sur un site américain. L'abbé Schmidberger a fait une tournée aux Etats-Unis en janvier 2006, et a tenu, lors d'une conférence, des propos qui nous paraissent importants dans le contexte actuel.
>
> Abbé Michel Marchiset

Traduction de l'article américain

Le texte original est disponible sur le site Traditio[1]. Il s'agit de notes rapportées par un auditeur de la conférence. Nous précisons qu'il s'agit d'une traduction automatique corrigée. Nous invitons les lecteurs à se reporter à la version anglaise pour les nuances. Les gras sont reproduits d'après le texte original ; les italiques sont de notre fait.

Début de la traduction de l'article américain

« L'abbé Franz Schmidberger, le numéro deux de la FSSPX, dit avec colère durant sa conférence : **"Mieux vaut être *Novus Ordo* que de croire que les papes conciliaires ont franchi la ligne"**

Il révèle que Mgr Bernard Fellay pourrait tenter d'être le premier dictateur de la FSSPX en briguant un mandat de 24 ans comme Supérieur général. Et que lui seul décidera s'il faut livrer la FSSPX à la Nouvelle Eglise.

J'ai pu me rendre à l'une des récentes conférences de propagande, tenue par Schmidberger dans le centre des États-Unis. J'ai pensé que les lecteurs de TRADITIO pourraient être intéressés par certains renseignements qui en sont sortis. Je ne suis pas membre de la Fraternité, mais je m'intéresse à son programme et à ses activités.

Avant tout, il était très clair que Schmidberger, numéro deux de la FSSPX, préfère la religion du *Novus Ordo* à l'hypothèse sédévacantiste. Schmidberger a consacré beaucoup de temps à attaquer le sédévacantisme, cette hypothèse selon laquelle le Siège Apostolique serait vacant en raison des actes non catholiques posés par les papes depuis Paul VI. Comme le site TRADITIO l'a montré, **il ne s'agit aucunement d'une question de divergence doctrinale**, mais plutôt d'une conclusion personnelle à laquelle certaines personnes sont arrivées, simplement en considérant des faits. Plusieurs Pères de l'Église et théologiens, tels que saint Robert Bellarmin, ont écrit sur cette possibilité et, à l'époque de la Révolution

[1] http://www.traditio.com/comment/com0602.htm, february 9

protestante, ils redoutaient que les Protestants puissent devenir assez puissants pour infiltrer l'élection du Pape. Pour cette raison, ils ont discuté la position théologique qui consiste à considérer un pape comme invalide, parce qu'il aurait péché contre la Foi catholique, et à considérer le siège romain vacant pour une autre élection.

Pourquoi donc alors cette hypothèse sédévacantiste, **qui ne nie aucun point de doctrine de la Foi catholique**, et certainement pas celle de la papauté qu'elle soutient dogmatiquement – une hypothèse qui est soutenue, théoriquement, même par les Docteurs de l'Église – est-elle considérée personnellement par Schmidberger comme étant plus dangereuse que le *Novus Ordo* qui n'est pas Catholique ? Après tout, le *Novus Ordo* a bien créé, *de fait*, pas seulement en théorie, une Nouvelle Eglise, une Nouvelle "Messe", de Nouveaux Sacrements, une Nouvelle Théologie et une Nouvelle Morale qui, clairement, ne sont pas Catholiques.

La raison en a été clairement donnée à la conférence de Schmidberger. **Si Fellay et Schmidberger devaient livrer la FSSPX au *Novus Ordo*, ils voudraient être sûr que le maximum de "fraternitaires" [*SSPXers*] les suivent dans le *Novus Ordo* plutôt que ceux-ci ne fassent un autre choix**. L'un de ces choix serait de rejoindre une organisation traditionnelle qui professe la possibilité, théorique ou véritable, que les papes de l'après Vatican II ont péché si gravement contre la Foi qu'ils ne peuvent plus porter le nom de papes Catholiques.

Deuxièmement, Schmidberger a révélé que Fellay pourrait prétendre à un autre mandat de douze ans comme Supérieur général de la FSSPX. Autrement dit, il pourrait devenir juridiquement le Dictateur [*Dictator*] de la FSSPX pour 24 ans, *un mandat plus long que celui de l'Archevêque-fondateur de la FSSPX, Marcel Lefebvre*, qui a seulement exercé un mandat de douze ans. *De plus, Mgr Lefebvre avait prudemment interdit, dans ses Statuts de la Fraternité, qu'un évêque devienne le Supérieur général* (…).

En outre, Schmidberger a dit que la décision de livrer la FSSPX à la Nouvelle Rome n'appartient qu'au Supérieur général. Le Haut Conseil pourrait faire des recommandations, mais le Supérieur général seul prendrait la décision et signerait les accords.

Enfin, il est clair que Schmidberger est un lecteur avide de TRADITIO. À un moment donné, il a reconnu qu'il avait appris de TRADITIO la réunion du 13 février convoquée par Benoît XVI à Rome afin de traiter le cas de la FSSPX. Il a loué TRADITIO (à contrecœur, c'est sûr) d'avoir damé le pion aux autres sources sérieuses au sujet de cette importante information.

Mon impression générale sur cette conférence est que *Schmidberger et Fellay sont tout à fait prêts à livrer la FSSPX au Novus Ordo*. Ils *mettent en place les procédures statutaires afin d'étendre, eux-mêmes, Aile Libérale de la FSSPX, leur contrôle sur la Fraternité*. Ils engagent une campagne de calomnies anti-sédévacantistes, parmi d'autres, afin que les "fraternitaires" [*SSPXers*] peu engagés n'envisagent pas d'aller lire ces sites traditionnels.

Ils prévoient apparemment que la FSSPX *devienne* essentiellement la seule organisation d'"indult", contrôlant toutes les propriétés et l'argent. Après quoi, ils coopteraient la Fraternité Saint-Pierre et, une fois baptisée par la Nouvelle Eglise comme membre du *Novus Ordo*, la FSSPX deviendrait la seule organisation internationale d'"indult", crachant ainsi au visage de Monseigneur Lefebvre et à ses actions courageuses contre le *Novus Ordo* et la Nouvelle Eglise. »

Fin de la traduction de l'article américain.

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Pour vous abonner ou vous désabonner, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 9 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le processus de ralliement-liquidation de la FSSPX s'accélère et aborde une nouvelle étape

ENFIN, UN EVEQUE SE LEVE

Mgr Williamson, doyen des quatre évêques, monte au créneau pour rappeler la fidélité au dogme de la Foi et au combat de Mgr Lefebvre

« *Minute* » révèle que, dans quelques semaines, une « rencontre essentielle » interviendra entre Mgr Fellay et l'abbé Ratzinger. L'échéance du 20 mars de la Curie s'approche. Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et le réseau allemand continuent leurs manœuvres avec dissimulation dans le dos des fidèles. **Le but de ces tractations est d'opérer le transfert du contrôle de la FSSPX aux mains des « antichrists » qui siègent à Rome.** (Mgr Lefebvre[1]).

- Aujourd'hui, 8 mars, Mgr Fellay réunissait les prieurs à Flavigny pour une réunion secrète.
- Aujourd'hui également, « *Minute* » publie un interview de Mgr Williamson qui rappelle la réalité de la Rome apostate qui n'a pas changée depuis les sacres de 1988.

---

[1] « *à Messieurs les abbés Williamson, Tissier de Mallerais, Fellay et de Galarreta :*

Bien chers amis,

***La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des antichrists**, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de Son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre-Seigneur par la Croix : "Regnavit a ligno Deus", et source d'extension de Son Règne dans les âmes et dans les sociétés.*

*Ainsi apparaît avec évidence la **nécessité absolue** de la permanence et de la continuation du sacrifice adorable de Notre-Seigneur pour que "Son Règne arrive"'*

*La corruption de la sainte Messe a amené **la corruption du sacerdoce** et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

*Dieu a suscité la fraternité sacerdotale saint Pie X **pour le maintien et la perpétuité de Son sacrifice** glorieux et expiatoire dans l'Eglise. Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur **conférer la grâce sacerdotale pour la persévérance du vrai sacrifice**, selon la définition du Concile de Trente. C'est ce qui nous a valu la persécution de **la Rome antichrist** »*

Mgr Lefebvre, juin 1987, Lettre aux futurs évêques.

Mgr Williamson qui a le mérite de rompre le discours courtisan actuel des autorités de la FSSPX envers l'abbé Ratzinger et de **passer par-dessus les hiérarchies parallèles des médias infiltrés**, n'a cependant pas la fermeté de Mgr Lefebvre qui parlait des « antichrists » qui occupent la chaire de Pierre. Puissent les quatre évêques relire la lettre de mission que leur adressa Mgr Lefebvre en 1987, et mettre un terme définitif à cette mascarade dramatique et grotesque des « discussions » avec l'antichrist Ratzinger.

Bien tard ! trop tard ? Bien seul encore ! trop seul encore ?

Nous avons enfin la satisfaction de lire **un réquisitoire contre le ralliement-apostasie organisé par Metzingen depuis 4 mois.**
Après un régime de terreur qui n'a que trop duré, un peu d'air frais fait du bien.

Mais, si les critiques dénoncées depuis des années par des observateurs lucides et compétents avaient été entendues honnêtement et sérieusement, et reprises, si les solutions proposées aujourd'hui par Mgr Williamson avaient été appliquées, nous n'en serions pas là. Mais n'est-il pas maintenant trop tard ?

Mgr Fellay ne sera-t-il tenter de précipiter sa signature, pour chercher à museler cette réaction qui à présent se dessine ? Pour opérer le transfert juridique de la FSSPX à l'abbé Ratzinger, et l'imposer ainsi avant que n'arrive l'heure des élections et de son bilan ? Tout dépend maintenant de l'attitude arrêtée par les deux autres évêques et du camp qu'ils doivent **maintenant** choisir : celui de la fidélité à leurs Sacres, à l'œuvre de Mgr Lefebvre, leur père dans l'épiscopat, ou celui du ralliement à l'église apostate de l'abbé Ratzinger ? Puissent-ils enfin assumer leur vrai rôle d'évêques ! On a trop subi la dictature des hiérarchies parallèles, depuis le 25 mars 1991, on a trop attendu des "*paroles d'évêque*".Faut-il rappeler l'engagement pris ensemble par les quatre évêques dans les mains de leur consécrateur Mgr Lefebvre ?

Pour nous, nous ne faisons aucun rêve, le chemin de la "reconquête" est encore bien loin ! Combien encore de désaccords graves, d'incompréhensions, de méconnaissances !
Va-t-on enfin expliquer que Vatican II est un châtiment, un châtiment de péchés graves ? Va-t-on enfin demander pardon et surtout se convertir, en examinant et en étudiant ces péchés, et en se corrigeant ? Va-t-on enseigner avec précision le vrai combat dans lequel nous sommes : la lutte des puissances infernales et de leurs troupes contre le Règne de Notre-Seigneur ? **Va-t-on enfin oser dire que cette secte qui occupe le siège de Pierre, ne peut pas être l'Eglise de Jésus-Christ ?**
Va-t-on enfin **ETUDIER** **les faits** qui démontrent rigoureusement l'invalidité des consécrations épiscopales dans le nouveau rite de *Pontificalis Romani* (1968), ce qui a conduit à **l'INTERRUPTION DE LA SUCCESSION APOSTOLIQUE dans l'Eglise conciliaire ?**
Les quatre évêques vont-ils écarter le leurre « *schmidbergien* » de la fausse démonstration du Sel de la terre (n° 54) et **étudier les documents et les études déjà publiées** par le Comité International *Rore Sanctifica*[2] ?
La disparition de la véritable Foi catholique, le dogme de la Foi, que déplore tant, et à juste titre, Mgr Williamson, n'est que le fruit inévitable de la disparition des véritables sacrements valides dans l'Eglise conciliaire, en raison de la passivité coupable de la grande

[2] Voir le site http://www rore-sanctifica.org

majorité des clercs face à la promulgation du rite invalide des consécrations épiscopales de Paul VI le 18 juin 1968.

Vont-ils comprendre le caractère **HISTORIQUE** de la situation présente, où Mgr Lefebvre les a placés, **en faisant d'eux quatre, de vrais évêques catholiques face à tous ces faux évêques conciliaires**, immense fausse hiérarchie aussi imaginaire que celle des Anglicans[3], pour reprendre les termes de Mgr Lefebvre.

Comprennent leur responsabilité **SANS PRECEDENT** dans l'histoire de l'Eglise, et **qui fait d'eux les dépositaires de la transmission du Sacerdoce catholique**.

Comme malheureusement, l'équipe Mgr Fellay – abbé Schmidberger œuvre obstinément pour réaliser ce ralliement-apostasie et s'est engagé très loin, **en secret des fidèles**, entre les mains des antichrists, la "bombe" de Mgr Williamson ne risque de ne faire l'effet que d'un "pétard" !

Alors que l'abbé Lorans continue son travail d'intoxication auprès des fidèles dans *DICI* (Amerio réhabilité, etc…) ou dans les *Nouvelles de Chrétienté* où il détourne l'attention vers la date de la signature, afin de mieux en faire avaliser son principe, la recherche et l'identification des opposants au ralliement-liquidation dans la FSSPX continue. La terreur règne. Est-il encore possible pour un abbé de la FSSPX de citer les discours de Mgr Lefebvre les plus fermes envers Ratzinger sans tomber immédiatement sous le coup des manœuvres et des foudres de cette hiérarchie parallèle aussi féroce qu'illégitime ?

Le récent abandon par l'abbé Ratzinger de son titre de « *Patriarche d'Occident* », a provoqué la déception passagère des Orthodoxes schismatiques. Ce titre devenu disponible est-il destiné à être ré-attribué à la nouvelle super-structure de la Tradition, intégrant la FSSPX dans un « *Patriarcat Latin* » ? Le statut promis à Mgr Fellay d'une « *administration apostolique* » pour la FSSPX n'aurait alors été qu'un simple leurre. Le projet de l' « *Opération Rampolla* » verrait alors, sous l'autorité de l'abbé Ratzinger, s'adjoindre un « *Patriarcat Latin* » apostat et invalide à terme, aux Patriarcats Orthodoxes schismatiques et au futur « *Patriarcat* » Anglican. Ce serait la fusion de l' « AngliCampos » dans la future structure de la Religion gnostique universelle.

Que Notre-Dame de La Salette, notre Sainte Reine, nous éclaire et nous conduise !

Abbé Michel Marchiset

---

[3] Bulle *Apostolicae Curae* de Léon XIII en 1896

MINUTE, 8 MARS 2006

Ce document est téléchargeable au format PDF à l'adresse suivante :
http://minute.hebdo.free.fr/Entretien%20Mgr%20Williamson.pdf

UN ÉVÊQUE HAUSSE LE TON FACE À ROME
Mgr Williamson : «La Rome du concile n'a pas changé»

Mgr Richard Williamson est le supérieur du séminaire de La Reja (Argentine) qui relève de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FFSPX), créée par Mgr Marcel Lefebvre. Il fait partie des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre en 1988, acte fondateur de la rupture entre Rome et les catholiques traditionalistes. Alors que des pourparlers sont en cours entre le Saint-Siège et la Fraternité, qui pourraient aboutir à la levée des sanctions prononcées par Jean Paul II, et **à quelques semaines d'une rencontre essentielle – selon nos informations – entre le pape Benoît XVI et Mgr Bernard Fellay**, supérieur général de la FFSPX, Mgr Williamson, considéré comme un tenant de la «ligne dure» avec le Saint-Siège, répond à nos questions. Des propos qui, est-il besoin de le préciser, n'engagent ni Mgr Fellay, ni, bien sûr, la rédaction de «Minute».

«*Minute*» : Monseigneur, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X semble avoir hésité ces derniers mois à se réconcilier avec Rome. La situation apparaît confuse. Qu'est-ce que cela vous inspire ?
Mgr Richard Williamson : Les catholiques se trouvent dans une grande confusion parce que l**'on perd le dogme de la foi.**

Pardon de vous interrompre mais que signifie cette expression un peu étrange : «dogme de la foi» ?
L'expression est de la Vierge Marie elle-même : en juillet 1917, Notre Dame révéla aux enfants de Fatima (à Lucie) ce qu'on appelle le Troisième Secret. Au-delà de la controverse sur la soi-disant «publication» par le Vatican de ce texte en 2000, il est incontestable que sœur Lucie en révéla les premiers mots : «Au Portugal on ne perdra pas le dogme de la foi». Ces deux mots vont droit au cœur de la crise qui nous afflige depuis Vatican II. Ils cristallisent trente ans de tension entre Rome et la FSSPX. Le monde moderne dissout la notion même de vérité objective. Les catholiques ne perdent peut-être pas la foi mais ils perdent tout sens du caractère dogmatique de la foi, c'est-à-dire que des papes conciliaires jusqu'au moindre des fidèles, tous croient que la foi catholique est vraie mais ne croient plus que cette foi condamne les erreurs et les fausses religions qui lui sont contraires. Seul un petit reste de fidèles n'a pas suivi le funeste concile dans son renoncement au caractère dogmatique de la foi catholique. Et ce petit reste est constamment tracassé par l'Eglise officielle – et par le monde – qui ne veut absolument pas être condamnée par ceux qui refusent de perdre le dogme de la foi.
Donc que le monde perde le sens de la vérité doctrinale, quand l'Eglise catholique ne fait pas son travail, rien de plus normal. Que l'Eglise perde ce sens, c'est un drame : celui du concile de Vatican II, qui, au lieu d'illuminer le monde, a voulu être illuminé par lui ! Or, la force et l'unité de FSSPX, telles qu'on les a connues, venaient de cette clarté doctrinale que Mgr Lefebvre a transmise aux prêtres de sa Fraternité. Mais pour peu que ces prêtres (et évêques) se laissassent influencer par le monde omniprésent et par l'Eglise du concile, ils perdraient leur clarté doctrinale, et à ce moment-là la confusion serait complète.

PAS DE SALUT DANS LA LIBERTE RELIGIEUSE !

Que pensez-vous des **rencontres récentes entre Mgr Fellay, le supérieur de la Fraternité, et les autorités romaines** ?

J'ai suivi les événements avec attention au travers des médias, comme tout le monde. De plus, quelques jours après la réunion du 15 novembre à Rome entre Mgr Fellay et le cardinal Castrillon Hoyos, préfet de la Congrégation pour le clergé et président de la commission pontificale *Ecclesia Dei*, j'ai reçu de Mgr Fellay un rapport sur cette rencontre qui a duré plus de cinq heures. Je dois avouer que la lecture de ce rapport a été pour moi plutôt décevante. Il m'a semblé que le cardinal Castrillon n'y comprenait guère mieux la Fraternité qu'en 2000/2001 lors des dernières négociations entre Rome et la Fraternité, lesquelles s'étaient soldées par un échec.

Qu'avez-vous pensé du **discours de Benoît XVI le 22 décembre 2005**, établissant notamment une distinction entre le texte et l'esprit du concile Vatican II ?

Ce discours semble présenter le programme de son pontificat Son idée force est que le concile Vatican II serait la solution des problèmes entre l'Eglise et le monde moderne et que la clef de cette solution serait le principe de la liberté religieuse. Benoît XVI défend ce principe avec trois arguments.

Premièrement, il cite le texte de l'Evangile : «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu», comme si César n'avait rien à rendre à Dieu ! Mais la «socialité» étant intrinsèque à la nature humaine, tout homme doit à Dieu un culte non seulement individuel mais aussi social. Donc César en tant que chef de la société doit rendre un culte public à Dieu.

Deuxièmement, les martyrs chrétiens, dit Benoît XVI, sont morts pour des raisons de conscience, donc pour la liberté religieuse. C'est faux. Ils sont morts pour la vraie foi de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Troisièmement, Benoît XVI dit encore des martyrs sous l'Empire romain qu'ils ont refusé le culte de l'empereur et donc qu'ils ont refusé la religion de l'Etat C'est faux. Ce qu'ils refusaient était ce culte faux et non le principe d'une religion d'Etat

Or ce **principe de la liberté religieuse** est au cœur de la perte du dogme de la foi. Il est au cœur de ce monde moderne anti-catholique. Il est **responsable de la dissolution** à laquelle nous assistons de toute pensée, de toute doctrine, de toute vérité.

Le discours du 22 décembre montre donc que la Rome du concile n'a pas changé. Le dogme de la foi y est toujours miné. Donc il me semble que Benoît XVI, malgré son apparente bonne volonté, peut difficilement promouvoir le vrai bien de l'Eglise, parce qu'il ne le comprend pas.

Que peuvent donc espérer de ce pontificat les catholiques fidèles à la Tradition ?

A moins d'un grand miracle de Dieu pour rendre aux hommes de l'Eglise du concile leur sens du dogme de la foi, **il ne semble pas qu'il y ait grand-chose, humainement parlant, à espérer de ce pontificat.** Mais «divinement parlant», les catholiques doivent garder une grande espérance car cette situation inédite de l'Eglise leur fait gagner d'immenses mérites !

«QUE RESTE-T-IL A DISCUTER ?»

Pensez-vous que le **dialogue avec Rome** soit possible ?

Il me semble que, depuis les sacres de 1988, le dialogue entre cette Rome conciliaire et la FSSPX est **bien difficile, voire impossible**. «*Cum negante principia nequit disputar*» : «Il est impossible de discuter avec quelqu'un qui nie les principes », dit l'adage scolastique. Or, ainsi que le soulignait Mgr Lefebvre en rompant le dialogue avec Rome en 1988 pour procéder aux sacres des évêques, cette Rome – en l'occurrence le cardinal Ratzinger à ce moment là ! – cherche avec les principes du concile à déchristianiser le monde alors que la Fraternité cherche à le christianiser. L'opposition est diamétrale ! Que reste-t-il à discuter ?

De plus, le dialogue lui-même n'est pas sans danger, car il suscite faux espoirs, controverses et déceptions s'il n'aboutit pas. Son ouverture même doit être mûrement réfléchie. Or je sais que depuis la rupture des conversations entre la Rome conciliaire et la

Fraternité en 2001, le cardinal Castrillôn voulait absolument renouer les contacts. La visite du supérieur général et du premier assistant de la Fraternité pour honorer le nouveau pape au mois d'août lui en a offert l'occasion...

Tout **dialogue** est-il donc **définitivement exclu ?**

Si la discussion doit avoir lieu, le grand principe doit être la **primauté de la doctrine de la foi**. La tension entre cette Rome conciliaire et la FSSPX n'est pas peu de chose : **il y va de cette foi catholique sans laquelle aucun être humain ne peut sauver son âme. Alors les intérêts de cette foi passent bien avant les intérêts ou de cette Rome ou de la FSSPX.**

Certains fidèles semblent **fatigués du combat** de la Tradition. Que leur dites-vous ?

Courage ! Méditez, méditez, méditez les fins dernières ! Que profitera à un homme de gagner tout Rome s'il y laisse miner sa foi ? Qu'importe-t-il à un homme de perdre ses amis, sa tranquillité, son prestige, jusqu'à son foyer et - apparemment - même son Eglise, s'il garde le dogme de la foi et, en gardant cette foi, peut encore sauver son âme ? Tout lasse, tout passe, sauf l'éternité !

Dieu ne nous oublie pas. Chacun des cheveux de nos têtes est compté. C'est une vérité de foi. Il est le maître du temps. Il nous sauvera à l'heure qu'Il a fixée. D'ici là, Il nous voit dans nos difficultés et Sa grâce ne nous manquera jamais. Prenons donc courage et **attendons sereinement l'heure de Dieu.**

La Fraternité a passé les 35 ans. Que diriez-vous de son **bilan** ?

Telle qu'elle a été fondée par Mgr Lefebvre, la Fraternité a été à la pointe du combat de la foi et l'est encore, mais elle n'y serait plus si elle compromettait le dogme de la foi.

Mgr Lefebvre n'a jamais abandonné la messe de Saint-Pie V [la messe en latin, Ndlr] parce qu'elle exprime cette doctrine. Il a formé les prêtres de la Fraternité par cette doctrine et cette messe, et par cette messe ces prêtres ont maintenu la foi du petit troupeau de Notre Seigneur.

Les fidèles ont pour la Fraternité une grande estime et affection, mais les meilleurs d'entre eux cesseraient de la suivre si elle se compromettait avec ces Romains qui ont perdu le dogme de la foi.

La Fraternité a-t-elle des rides ?

L'environnement de la FSSPX a beaucoup changé depuis les années 1970 et 1980 : l'Eglise conciliaire s'est enfoncée dans ses erreurs et sa décadence tandis que nous avons vu apparaître divers mouvements se réclamant de la tradition catholique mais qui ne partagent pas complètement les positions de la Fraternité. Autrement dit la confusion des âmes est toujours plus grande. Comment la Fraternité s'est-elle adaptée à ces évolutions ?

Il y a un merveilleux texte du père Garrigou-Lagrange : «Miséricorde et fermeté doctrinale ne peuvent subsister qu'en s'unissant ; séparées l'une de l'autre elles meurent et ne laissent plus que deux cadavres : le libéralisme humanitaire avec sa fausse sérénité et le fanatisme avec son faux zèle. On a dit :"L'Eglise est intransigeante en principe parce qu'elle croit, elle est tolérante en pratique parce qu'elle aime". Les ennemis de l'Eglise sont tolérants en principe parce qu'ils ne croient pas, et intransigeants en pratique parce qu'ils n'aiment pas». (*Dieu, son existence et sa nature*, Paris 1923, p. 725)

Jusqu'en 1991, la Fraternité a eu sous les yeux la conjonction admirable de foi et de charité en la personne de son fondateur, Mgr Lefebvre. Depuis qu'il nous a quittés, nous pouvons être tentés, soit de manquer à la charité en nous enfermant dans la justesse de notre foi, soit de manquer à la foi en ayant trop de compassion pour les erreurs du monde qui nous entoure, y compris celles de l'Eglise conciliaire. Il nous faut **et croire et aimer**. De là nous pouvons nous interroger : avons-nous toujours le zèle missionnaire de notre fondateur ? Son ardeur et sa fermeté à défendre la foi ?

Sur quels points devront désormais porter les efforts de la Fraternité ?

Nous devons, me semble-t-il, armer davantage nos futurs prêtres **contre les erreurs du monde libéral**. La bonne doctrine classique ne suffit plus. Les séminaristes ont besoin d'une **formation contre-révolutionnaire** fondée notamment sur les grandes encycliques anti-libérales des papes pré-conciliaires auxquelles Mgr Lefebvre tenait tant.

De même, les prêtres de la Fraternité doivent former des laïcs qui comprennent en profondeur les **origines de cette crise de l'Eglise et du monde dont Vatican II n'est qu'une suprême manifestation.** A défaut d'une telle formation, les laïcs suivraient tôt ou tard le courant commode de l'apostasie universelle.

Une foi ainsi éclairée est naturellement apostolique et missionnaire, c'est-à-dire charitable. Les prêtres comme les laïcs doivent avoir pour la multitude des âmes égarées qui nous entourent le souci qu'a pour elles notre mère l'Eglise catholique.

DES DEPARTS QUI AURAIENT PU ETRE EVITES

La FSSPX a perdu de nombreux prêtres ces dernières années. Cela a été très douloureux pour les intéressés et pour les fidèles. Quelles en sont les causes ? Y a-t-il des remèdes ?

Tout d'abord ne pensons pas qu'il n'y ait que la Fraternité qui perde des prêtres. L'apostasie universelle, la dislocation des familles et de la société ont fragilisé les hommes et en emportent constamment de tous les côtés. Dès lors, les séminaires doivent ressembler plus à une famille et moins à une caserne. Nous autres supérieurs devons veiller à maintenir un contact paternel avec nos prêtres et nous demander si nous n'aurions pas pu éviter certains départs.

La FSPPX va élire son prochain supérieur général au mois de juillet. Quels seront pour vous les enjeux de cette élection ?

Nous avons vu qu'au cœur de cette crise est la perte du sens de la vérité, de la primauté de la doctrine et de la pureté de la foi catholique. Voilà donc ce que devra maintenir en priorité le prochain supérieur général. De là, il lui sera plus facile de faire comprendre et pratiquer cette vraie charité dont parle saint Paul et dont les âmes ont éperdument besoin.

Mais, Monseigneur, qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Eh bien, le futur supérieur général aura à piloter la petite barque de la Fraternité parmi des vagues de plus en plus hautes ! Nous voyons bien que le changement du monde s'accélère, les anciens repères disparaissent l'un après l'autre.

L'Eglise conciliaire se délite et nous allons voir le clergé officiel se raréfier encore. En même temps, les autres religions acquièrent chaque jour plus de droits dans nos vieilles chrétientés. Le poids des idéologies antichrétiennes se fait lourd, celui de l'Etat démocratique aussi. Les structures familiales faiblissent, même chez les catholiques. Tout ceci pèse directement sur la vie des fidèles et de notre congrégation.

A vue humaine, rien n'apparaît capable de freiner cette décadence. Le supérieur général aura donc la charge de maintenir la foi et le zèle de nos prêtres dans cet environnement qui s'éloigne toujours plus de la réalité, naturelle et surnaturelle.

La Fraternité est-elle donc à une croisée de chemins ?

Oui. Ou elle prend la route héroïque des cimes et, refusant prestige et honneur, accepte d'être honnie et persécutée par le monde. Elle sera alors aimée et suivie par le «petit troupeau» de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ou bien elle prend la route du confort et de la facilité, en se compromettant avec le monde et l'Eglise du monde, c'est-à-dire l'Eglise conciliaire. Elle sera alors peu à peu abandonnée par les brebis, qui ne reconnaîtront plus en elle la voix du Divin Maître.

Quelles seront les qualités les plus importantes du futur supérieur général pour affronter ces enjeux ?

D'abord être **fort dans la foi**, et ensuite **humain**, surtout envers ses prêtres. Il lui faudra aussi jugement, prudence et capacité d'adaptation pour discerner et sauvegarder l'essentiel. C'était là une des grandes qualités de Mgr Lefebvre lui-même.

Par contre le supérieur n'a pas besoin d'être un saint Pour un supérieur, la sainteté est un luxe, pour ainsi dire. SaintThomas d'Aquin l'a dit une fois pour toutes : «Qu'il enseigne, s'il est savant. Qu'il prie, s'il est saint. Qu'il gouverne, s'il est prudent».

Un dernier message ?

Veillons et prions Notre Dame.

Propos recueillis par « Minute »

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 6 mars 2006

Deus Caritas est : entre tantrisme et gnose, l'abbé Ratzinger exalte la sexualité

«*Oui, l'eros veut nous élever «en extase» vers le Divin, nous conduire au-delà de nous-mêmes*»

Joseph Ratzinger, 25 janvier 2006

Vers le 25 janvier, l'abbé Ratzinger a publié une "encyclique", *Deus caritas est*, datée du 25 décembre 2005, qui va gravement à l'encontre de l'enseignement de l'Eglise catholique. Nous reproduisons ci-dessous une analyse faite par un intervenant sur le *Libre Forum Catholique*. **L'auteur de cette analyse met en parallèle les définitions gnostiques du tantrisme et les affirmations de Ratzinger.** Celles-ci, vous pourrez le constater, **correspondent exactement**, ce qui nous obligent à dénoncer **l'exaltation de la sexualité chez l'abbé Ratzinger, exaltation de la sexualité qui est typique des milieux gnostiques**.

A ce jour, nous ne connaissons pas de commentaire officiel de la FSSPX sur cette encyclique et sur les graves erreurs quelle contient. Il est vrai, comme nous le façon remarquer depuis quelques semaines, que Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger, les abbés Lorans et Sélégny, ainsi que le réseau allemand sont occupés à manipuler les clercs et les fidèles afin de pouvoir signer un ralliement-liquididation de l'œuvre de Mgr Lefebvre avec l'abbé Ratzinger.

Relevant l'esprit de Mgr Lefebvre, principalement dans sa lettre aux quatre futurs évêques : «La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupé par des antichrists (...)»[1], nous sommes en droit de nous poser la question : **le Fondateur de la FSSPX aurait-il "négocié" avec l'auteur d'un tel texte ?**

Toujours est-il, alors que les louanges d'un Hans Küng[2] sur le texte de son compatriote ne se sont évidemment pas fait attendre, l'abbé Lorans, qui prépare activement ce ralliement, cher-

[1] 29 août 1987 et *Lettre de mission* de juin 1988 (faire suivre la référence http...)
[2] «Je crois que de nombreux catholiques seront heureux de voir que la première encyclique du pape Benoît XVI n'est pas un manifeste du pessimisme culturel ou de la morale sexuelle d'une Eglise ennemie du corps, mais est consacrée à un thème central de la théologie et de l'anthropologie». Hans Küng, *La Stampa*, 26 janvier 2006.

che, lui, à minimiser cette "encyclique" *Deus caritas est*, en privilégiant un sermon de l'abbé Ratzinger du 22 décembre dernier :

> «*La première encyclique de Benoît XVI,* Deus Caritas est*, vient de paraître. Donne t'elle le programme du nouveau pontificat ? (...) Qu'en est-il de l'encyclique* Deus caritas est *? Nous l'analyserons dans le prochain numéro de DICI. Mais il nous semble que d'ores et déjà, l'important discours prononcé par Benoît XVI à la curie (voir DICI 128), le 22 décembre dernier, a une valeur de programme*». Abbé Lorans, DICI, n° 129.

Et pourtant, en vous livrant cette première analyse sur cette "encyclique" ainsi qu'en vous invitant à lire en annexe l'encyclique *Sacra Virginitas* (1954) de Pie XI, **le lecteur pourra juger de l'écart entre la véritable doctrine catholique d'un vrai pape et les écrits gnostiques d'un antichrist, l'abbé Ratzinger.**

1. *Benoît XVI, le « Pape » du tantrisme (première citation de Chaussis)*

Début de la citation de Chaussis dans le LFC[3]

L'identité des notions saute aux yeux :
«fusion du masculin et du féminin pour réaliser l'union primordiale, une complétude d'humanité, un niveau de conscience qui nous fait accéder au divin…»

1° item GOOGLE :

"En théorie… Le "tantra" ou science de l'extase s'inspire de la philosophie indienne appelée tantrisme qui recherche la fusion du féminin et du masculin pour atteindre un niveau de conscience plus élevé…
Comment faire pour fusionner ?
La première chose est d'apprendre à connaître son corps pour être plus à l'écoute de celui de son partenaire. Il faut donc aiguiser tes sens, les 5 !!! Pas seulement le toucher. Il faut aussi apprendre à être maître de tes réactions. Tu dois aussi être libéré de tes peurs et de tes tabous, accepter ton corps. Voilà, tu es mûr(e) pour la fusion :-)

Mise en pratique
- à cet endroit l'auteur de cette première analyse signale la mise en pratique de ce tantra. Pour des raisons de prudence envers le lecteur, nous nous contentons ici de préciser qu'évidemment cette mise en pratique consiste en des actes peccamineux gravissimes."

2° item GOOGLE :

Le tantrisme est basé sur l'opposition entre le féminin et le masculin. Il recherche la fusion de cette opposition pour atteindre une conscience plus élevée.

La sexualité est une des étapes de ce chemin. Elle vise à intensifier l'intimité entre les deux partenaires et à prolonger l'acte de l'amour. Celui-ci est ritualisé et sacralisé afin de pouvoir libérer les énergies sexuelles. Cette source d'énergie est considérée comme la plus grande de l'univers.

La sexualité tantrique est une forme de méditation intime dont le but est l'union complète de deux personnes pour ne former qu'un seul être. Il donne à la sexualité un aspect méditatif, spontané et enseigne à vénérer l'autre. Avec le tantrisme, l'amour physique

[3]http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=148&highlight=&mforum=lelibreforumcat

prend une dimension spirituelle en nous apprenant à sacraliser chaque geste, chaque perception et chaque action.

Dans le tantrisme, le plaisir sexuel n'est pas considéré comme une fin, mais comme le moyen d'atteindre la conscience divine.

<u>Extrait de "l'encyclique" de Benoît XVI, le «pape tantrique»</u> :

« L'idée que l'homme serait en quelque sorte incomplet de par sa constitution, à la recherche, dans l'autre, de la partie qui manque à son intégrité, à savoir l'idée que c'est seulement dans la communion avec l'autre sexe qu'il peut devenir «complet», est sans aucun doute présente. »

« L'eros est comme enraciné dans la nature même de l'homme ; Adam est en recherche et il «quitte son père et sa mère» pour trouver sa femme ; c'est seulement ensemble qu'ils représentent la totalité de l'humanité, qu'ils deviennent «une seule chair».

Un certain avant-goût du sommet de l'existence, de la béatitude vers laquelle tend tout notre être.

Mais ce n'est pas seulement l'esprit ou le corps qui aime : c'est l'homme, la personne, qui aime comme créature unifiée, dont font partie le corps et l'âme. C'est seulement lorsque les deux se fondent véritablement en une unité que l'homme devient pleinement lui-même. C'est uniquement de cette façon que l'amour – l'eros – peut mûrir, jusqu'à parvenir à sa vraie grandeur.

<u>Oui, l'eros veut nous élever «en extase» vers le Divin, nous conduire au-delà de nous-mêmes</u> *»*

Joseph Ratzinger, 25 janvier 2006

Fin de la première citation de Chaussis

2. Benoît XVI, tantrique et gnostique : compléments (deuxième citation de Chaussis)[4]

Début de la deuxième citation de Chaussis

<u>Au sujet de l'encyclique *Deus est caritas*</u> :

La source de toutes les grossières erreurs de l'encyclique, c'est la méconnaissance de l'analogie. Pour l'abbé Ratzinger, les mots (et les concepts) sont soit univoques, soit équivoques (cf. la question idiote qu'il pose à la fin du n° 2 : est-ce un ou est-ce différent ?).

Or, la clef de l'intelligence, c'est l'analogie : ni univoques, ni équivoques, il y a dans les concepts un " tout petit quelque chose de commun" (ti koinon en grec) qui fait que, sur des réalités distinctes, on applique le même mot.

Ainsi de la vie : une plante vit, un homme vit, Dieu est vivant ; mais ceci ne veut pas dire que Dieu pousse, se nourrit et se reproduit (ce qui est le propre la vie de la plante) etc., mais que, dans le concept de vie, la racine est de "se mouvoir soi-même", et que ceci s'applique aux différentes vies en question. Et la source de cette analogie, c'est que

---

[4]http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=158&highlight=&mforum=lelibreforumcat

tout vient de Dieu, et que tout être est dans un certain rapport de similitude avec Dieu (l'homme seul étant, comme esprit, à la fois similitude et image).

Ceci posé : dans l'encyclique, l'approche analogique est absente : la question de l'abbé Ratzinger, c'est : ou l'amour est unique, ou c'est le même mot pour des réalités différentes (cf. n° 2).

La conclusion de cette grave erreur logique est donc claire : puisque Dieu aime, puisque l'amour est unique, puisque entre homme et femme l'amour s'accompagne de l'éros, on va donc parler de l'éros de Dieu pour l'homme !!!

C'est une confusion intellectuelle indigne d'un élève de première année de philosophie. Cette attribution au Créateur de ce qui est propre à la créature comme matière, est une des définitions du blasphème.

Ce qui a TOUJOURS été cru et enseigné, c'est :
- l'amour (au sens large) est un concept tantôt analogique, tantôt équivoque (en tout cas jamais univoque comme le conclut l'abbé Ratzinger).
- aimer le chocolat, et aimer son prochain, sont deux choses distinctes, mais que l'on nomme du même mot (en raison de l'analogie). Idem pour l'amour conjugal et l'amour de Dieu pour nous.
- la base de tout, c'est l'amour de Dieu pour lui-même (l'abbé Ratzinger n'en parle pas !), qui est la raison de la création.
- il faut rapporter à Dieu toute perfection des créatures, mais toujours analogiquement (comme la vie).
- Dieu étant pur esprit, Dieu étant éminemment parfait, Dieu étant "un" et non composé, l'amour de Dieu est éminemment spirituel. Il n'y a pas de passion en Dieu, ni d'éros, ni de désir !!!
- On peut, en raison de l'analogie, user de métaphores pour parler de l'amour de Dieu : on peut user de métaphores érotiques (l'abbé Ratzinger le dit d'ailleurs), parler de la jalousie divine, du désir divin, mais ce sont des métaphores pour désigner quelque chose qui n'est ni jaloux ni désireux.

En-dehors de tout raisonnement, on doit rejeter le plus violemment possible un texte qui parle de l'éros de Dieu pour l'homme. Ce dieu-là n'est pas le vrai Dieu, c'est une idole priapique, une de plus à inscrire à la prochaine partouze de l'Olympe... On retombe dans le plus horrible des paganismes.

Autre élément de la Foi :
Tout vient de Dieu, esprit pur. Plus une chose est matérielle, plus elle est éloignée de Dieu, plus la "similitude" s'estompe. L'amour de Dieu pour Lui-même a une certaine similitude avec l'amour des hommes entre eux (la philia), avec l'amour conjugal etc., et ceci en raison de la nature spirituelle de l'homme. Quand à l'éros, c'est encore plus éloigné. Si l'on doit attribuer quelque chose à Dieu, c'est l'amour créé dans sa plus haute existence (la philia), et non pas dans ce que nous partageons avec l'animal (l'éros).

Cette vision de cercles qui s'éloignent du Créateur, fait partie de la tradition de la foi. Or, l'abbé Ratzinger ne cesse de parler de "montée" de l'éros vers l'amour, vers le divin... C'est la vision inversée. On part du moins pour en faire sortir le plus.
Dans la science, cela a donné la théorie de l'évolution.
Dans l'histoire, cela donne Teilhard de Chardin.
Dans le contexte du péché originel (dont l'abbé Ratzinger ne parle pas dans son texte, alors que c'est un élément-clé), c'est la débauche érotique comme chemin vers "le divin".

L`abbé Ratzinger nous propose une "évolution" de l'éros vers l'amour ...C'est très dangereux. Nous sommes là dans une situation analogue à la gnose : la gnose prétend

sauver par la connaissance ; Ratzinger, lui, prétend accéder à l'amour par la montée de l'éros. Ce n'est plus la Foi, et à coup sûr c'est la perversion des mœurs.

Il y a encore mille autres choses à reprendre dans ce texte. Par exemple :
- l'amour entre homme et femme comme archétype de l'amour par excellence. Ah bon ?
Nous, catholiques, adhérons à la phrase du Christ : «Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime».
L'archétype de l'amour, ce n'est pas l'amour conjugal ! C'est la philia (laquelle est au cœur de l'amour conjugal, donc l'amour conjugal peut être cet archétype, mais en tant que philia, non en tant que l'éros y est présent). Et l'amour parfait, c'est l'agapè (la vertu de charité).
- l'obsession du lien entre éros et "goût du divin" : «l'éros veut nous élever en extase vers le Divin» !!! Entre nous, quel père de famille conscient de ses devoirs éducatifs, enseignerait cela à ses enfants ?
- la montée, la purification, la maturation : on est en pleine gnose, très semblable aux illusions des cathares. Le plus ne vient pas du moins. Tout vient de Dieu, et l'amour (philia) a une similitude plus proche de Dieu, que l'éros.
- la montée : bien des francs-maçons partageraient cette conception des choses. La montée de l'éros vers l'amour (philia ou agapè), c'est en fait le grand-œuvre moral !
- la confusion entre nature et sur-nature, et l'absence complète de la grâce : "nos réflexions sur l'essence de l'amour nous ont maintenant conduit PAR UNE DYNAMIQUE INTERNE jusqu'à la foi biblique» !!! Veut-on dire que la Foi est produite par l'effort de l'intelligence ??? peut-être que non, mais on le laisse entendre.
- l'unification de l'homme avec Dieu (n° 10) : achtung .... Y a du vrai et du faux.
- à l'arrière plan de la Genèse, il y a le mythe de Platon (n° 11) : achtung !!!!
- le retournement de Dieu contre Lui-même (n° 10 et 12) : achtung !!!
- «personne n'a jamais vu Dieu tel qu'Il est en Lui-même» (n° 17). Ah bon ??? Et le Verbe de Dieu ???

Encore un petit détail : dans le n° 7, l’abbé Ratzinger dit : «L'homme peut ...devenir source d'où sortent des fleuves d'eau vive (cf. Jn 7, 37-38)». Or, cette citation biblique vient du Christ et s'applique au Christ. Il faut tout de même une terrible audace pour pervertir ainsi une phrase sortie de la bouche de Notre-Seigneur !!! Quand on pense au respect infini des paroles du Christ, que l'Eglise a toujours eu, on se dit qu'il y a quelque chose de révolu dans l'église conciliaire ... (révolu, au sens de révolution...).

Jean-Paul II, en son temps, avait osé une pareille perversion, devant l'UNESCO, lorsqu'il a dit : «l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de culture» (le Christ avait dit : «l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu»).

La question n'est pas de savoir si ces phrases transformées sont vraies ou fausses : nul n'a le droit de travestir les paroles du Seigneur. C'est un détail, mais qui révèle quel est l'orgueil inouï de tous ces gens.

CONCLUSION (pour l'instant, 29 janvier 2006) : ce texte (qui comporte de très bonne choses, c'est évident) est faux et erroné. Il donne de Dieu une image qui n'est pas celle du vrai Dieu. Il s'éloigne de façon impressionnante de la vraie Foi. C'est un poison pour la Foi (et ensuite pour les mœurs : ne le donnez pas à vos enfants ...ni à votre femme !).

C'est un modèle de confusion intellectuelle : confusion logique (pas d'analogie), confusion entre le Créateur et la créature (anthropomorphisme etc.), confusion entre la nature et la surnature etc.

Enfin, c'est un texte blasphématoire.

Ce texte seul est PIRE que Vatican II, Paul VI et Jean-Paul II réunis.
Vatican II s'est éloigné de la foi, mais ne l'a pas niée aussi frontalement : le poison est distillé.
Paul VI a détruit l'Eglise (en détruisant la Messe et la succession épiscopale), mais il a probablement conservé la Foi (quelle Foi ? !) à titre personnel.
Jean-Paul II a commis des actions abominables (le baiser au Coran, le culte des démons etc.), mais il n'a pas blasphémé le Créateur comme vient de le faire Benoît XVI.

Ce texte, il faut donc le rejeter purement et simplement : on ne croque pas une pomme empoisonnée, en pensant que notre bouche triera la bonne pomme du cyanure.

Nous devons garder la vraie foi, et rejeter toute gnose, toute perversion, toute hérésie, tout accommodement au monde.

Et la vraie Foi, elle n'est pas devant nous, à découvrir comme n'importe quelle autre science : elle est donnée une fois pour toutes, c'est la Foi des Apôtres, c'est la Foi de Pierre, toute nouveauté dans ce domaine est à rejeter en tant que nouveauté.
Nous devons rester fidèle à la foi de Pierre, et rejeter tout ce qui en éloigne, même si cela vient de celui qui est assis sur la chaire de Pierre.
Le raisonnement qui consiste à dire "mieux vaut se tromper avec le pape que d'avoir raison contre lui" est une des plus grandes absurdités qui soient.
En effet, nous devons garder la Foi de Pierre, c'est cela qui est intangible et fondamental : ce n'est pas d'être avec le pape, ou avec l'évêque du lieu, ou avec le curé de la paroisse.
Nous n'avons jamais le droit d'abdiquer la Foi de Pierre, pour le plaisir d'être avec son «successeur». S'il y a dilemme, il doit être résolu dans ce sens.

Or, il y a incompatibilité entre la vraie Foi au vrai Dieu, et l'idole érotique de Ratzinger

Donc nous devons rester fidèle à la vraie Foi (celle de Pierre) et rejeter le discours de Ratzinger (qui abdique la Foi de Pierre).
Amen.

Fin de la deuxième citation de Chaussis

Après ces deux citations, et quoi qu'il en soit, de la question du degré d'autorité des encycliques[5], il est certain que dans la véritable Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce qui a toujours été en vigueur, c'est le ***nihil obstat***, c'est à dire l'analyse minutieuse par les autorités compétentes des ouvrages traitant de notre sainte religion, de la foi et des mœurs et de tout ce qui leur est connexe, afin que ceux-ci ne contiennent **aucune erreur** puisque devant être lus par les fidèles catholiques.
Cette "encyclique" frisant l' «apologie» du tantrisme, nous sommes devant une preuve supplémentaire de l'occupation de la chaire de Pierre par l'antichrist Ratzinger.

Analyse à suivre…

[5] Une source doctrinale : *Les encycliques, Essai sur l'autorité de leur enseignement* par Dom Paul Nau, Editions du Cèdre, 1952

3. *Un abbé de la Fraternité Saint-Pierre fait l'éloge de la conception de l'amour de l'abbé Ratzinger*

Le site internet du Barroux publie ce texte de commentaire d'un abbé de la Fraternité Saint-Pierre au sujet de la première « encyclique » de l'abbé Ratzinger.

> *Dieu est amour*. En rappelant à toute l'Humanité cette conviction profonde qui fait la force et l'originalité du christianisme, le pape Benoît XVI affirme son désir de faire réfléchir les chrétiens aux fondements mêmes de leur religion. Après avoir traité de la Foi lors des Journées Mondiales de la Jeunesse, voici donc qu'il nous propose une méditation à la fois ample et dense sur la Charité, dans ses deux dimensions, symbolisées par les axes de la Croix : amour de Dieu et charité fraternelle. « *L'amour dont Dieu nous comble... Nous devons le communiquer aux autres* ».
>
> Ainsi l'amour de Dieu ne doit pas entraîner un repli sur soi, égoïste et insensible, et en même temps la charité fraternelle ne saurait se limiter à une vague philanthropie ou à un activisme social sans âme. Il nous faut trouver l'équilibre, l'équilibre des saints, cette ligne de crête habitée par les géants de la Charité, comme St Vincent de Paul ou Mère Térésa. Un mot de Sainte Thérèse de Lisieux le résume parfaitement : « *Oh! la charité fraternelle, c'est tout sur la terre ! C'est la principale des vertus... On aime Dieu dans la mesure où on la pratique* ».
>
> Il faut donc aimer. Et même « *il suffit d'aimer* » (Sainte Bernadette). Mais que signifie aujourd'hui le verbe *aimer* ? Le mot est galvaudé et bien souvent réduit à la dimension charnelle – l'*eros* des Grecs – que le christianisme ne rejette pas mais qu'il élève et anoblit par l'*agapè* du Nouveau Testament, un amour spirituel et oblatif.
>
> Bien entendu nous vous exhortons, chers fidèles, à la lecture attentive de cette encyclique programmatique. Car, à l'heure où progresse si vite l'Islam et sa conception de la religion basée sur les rapports de force, il faut nous renouveler dans la certitude que Dieu nous aime et nous demande de nous aimer les uns les autres**. Lisons, méditons, étudions ce beau texte,** à la lumière de cette pensée profonde de Jean Le Cour Grandmaison : « *Nous sommes passionnément aimés. Mais peu savent cet amour. Et c'est un grand mystère qu'il ne soit connu que de quelques uns* ».[6]
>
> Abbé Alban Cras, *fssp*

La pensée tantriste de l'abbé Ratzinger n'est évidemment nullement évoquée, mais bien au contraire, l'abbé rallié de la FSSP exhortent les fidèles à s'imprégner du texte scandaleux de l'abbé Ratzinger. **Voilà comment finissent ceux qui signent avec la Rome apostate, quelles que soient mes modalités de l'accord**.

Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez envoyer un message vide à l'adresse desabonnement@virgo-maria.org – pour vous abonner, veuillez envoyer un message vide à l'adresse abonnement@virgo-maria.org.

[6] http://fssp retraites.free.fr/

SACRA VIRGINITAS

Encyclique sur la Virginité du 25 mars 1954, Pape Pie XII

[Virginité et chasteté parfaites sont le plus beau fleuron de l'Église]

1. La Sainte virginité et cette parfaite chasteté, qui est consacrée au service de Dieu sont, sans aucun doute, un des plus précieux trésors que son Fondateur a laissé comme héritage à la société qu'il a établie, l'Église.

2. C'est assurément pourquoi les saints Pères ont souligné que la virginité perpétuelle est un don supérieur d'origine essentiellement chrétienne. Et c'est à bon droit qu'ils remarquent que, si les païens de l'antiquité demandaient aux vestales un tel genre de vie, ils ne l'imposaient que pour un certain temps ; et lorsque dans l'Ancien Testament on prescrivait de garder et de pratiquer la virginité, on l'ordonnait seulement comme une condition préliminaire au mariage ; et par ailleurs — comme l'écrit saint Ambroise — « nous lisons qu'il y avait aussi les vierges au Temple de Jérusalem. Mais que dit l'Apôtre ? Toutes ces choses leur sont arrivées en figure pour présager les temps futurs ».

3. Et certainement depuis les temps apostoliques, cette vertu s'est développée et a fleuri dans le jardin de l'Église. Lorsque, dans les Actes des Apôtres, il est écrit que les quatre filles du diacre Philippe étaient vierges, c'est pour signifier assurément leur état de vie plus que leur jeunesse. Et, pas longtemps après, saint Ignace d'Antioche, en saluant les vierges, rappelle, qu'elles constituaient déjà, avec les veuves, un élément important de la communauté de Smyrne. Au IIe siècle – comme en témoigne saint Justin – « un grand nombre des deux sexes, à l'âge de soixante et soixante-dix ans, persévèrent sans tache, formés depuis leur enfance à la discipline du Christ ». Peu à peu s'accrut le nombre des hommes et des femmes qui vouaient leur virginité à Dieu ; et de la même façon l'importance de l'office dont ils s'acquittaient dans l'Église s'accentua grandement comme Nous l'avons amplement exposé dans Notre Constitution apostolique Sponsa Christi.

4. Et, d'autre part, les saints Pères – comme S. Cyprien, S. Athanase, S. Ambroise, S. Jean Chrysostome, S. Jérôme, S. Augustin et bien d'autres – l'ont exaltée, dans leurs écrits sur la virginité avec les plus grandes louanges. Cette doctrine des saints Pères, enrichie au cours des siècles par les Docteurs de l'Église et les maîtres de l'ascèse chrétienne, a certainement une grande influence pour susciter et affermir la résolution une fois prise de se vouer à Dieu dans la chasteté parfaite et d'y persévérer jusqu'à la mort.

[La virginité fleurit chez de nombreux fidèles de toute condition]

5. La multitude des fidèles qui, depuis le début de l'Église jusqu'à nos jours, ont consacré à Dieu leur chasteté, est incalculable : les uns en gardant intacte leur virginité ; d'autres en lui vouant, à la mort du conjoint, leur veuvage, d'autres, enfin, en regrettant leurs péchés, par le choix d'une vie parfaitement chaste ; mais tous se distinguent par cette résolution commune de s'abstenir, pour Dieu, des plaisirs de la chair et cela pour toujours. Que, par conséquent, ce que les saints Pères ont proclamé touchant le mérite et la gloire de la virginité, que cela soit pour tous ceux-ci une invitation, une aide et une force pour persévérer fermement dans l'offrande de leur sacrifice, à savoir de ne rien soustraire, même si peu que ce soit, ni se réserver de l'holocauste qu'ils ont offert sur l'autel de

Dieu.

6. Mais si un des trois vœux qui constituent l'état religieux repose sur cette chasteté parfaite, et si elle est demandée aux clercs de l'Église latine ordonnés dans les Ordres majeurs et si on l'exige des membres des Instituts séculiers, cette vertu est également florissante chez de nombreux fidèles qui restent à l'état purement laïque ; car il y a des hommes et des femmes qui ne sont pas dans l'état public de perfection et qui cependant renoncent totalement au mariage et aux plaisirs de la chair de propos délibéré et même par vœu privé, afin de servir plus librement le prochain et d'unir leur âme à Dieu plus facilement et d'une manière plus intime.

7. À chacun et à tous ces fils et filles très chers qui ont consacré leur corps et leur âme à Dieu, de quelque façon que ce soit, Nous Nous adressons d'un cœur paternel, et Nous les exhortons vivement à affermir la résolution qu'ils ont prise et à vouloir y rester fidèles avec soin.

8. Mais, parce qu'il y en a aujourd'hui un bon nombre qui, s'écartant de la voie droite sur ce point, exaltent tellement le mariage au point de le préférer même à la virginité, et déprécient à cause de cela la chasteté consacrée à Dieu et le célibat ecclésiastique, conscient des exigences de Notre charge apostolique, Nous devons proclamer et défendre, spécialement à présent, l'excellence du don de la virginité, pour garder de ces erreurs la vérité catholique.

I. – La foi chrétienne nous enseigne l'excellence de la virginité.

9. Tout d'abord, Nous pensons devoir rappeler que l'Église a reçu des lèvres mêmes de son divin Époux l'essentiel de sa doctrine touchant la virginité.

10. Comme, en effet, les disciples trouvaient trop lourds les liens et les difficultés du mariage que leur Maître leur avait exposés dans son discours et comme ils lui disaient : « Si telle est la situation de l'homme à l'égard de la femme, mieux vaut ne pas se marier », Jésus-Christ leur répondit que tous ne comprenaient pas cette parole, mais seulement ceux qui en avaient le don ; que certains étaient empêchés de se marier par un défaut naturel, d'autres par la violence et la malice des hommes, mais que d'autres s'en abstenaient spontanément, de leur propre volonté et le faisaient « pour le règne des cieux » ; et il conclut par ces paroles : « Comprenne qui peut comprendre. »

11. Par ce mot donc, le divin Maître ne faisait pas allusion aux empêchements physiques de contracter mariage, mais à la résolution spirituelle d'une libre volonté de s'abstenir pour toujours du mariage et des plaisirs du corps. En faisant cette comparaison entre ceux qui ont décrété spontanément ce renoncement et ceux qui, du fait de la nature ou de la violence des hommes, sont forcés d'y renoncer, le divin Rédempteur ne nous enseigne-t-il pas qu'en vérité la chasteté, pour être réellement parfaite, doit être perpétuelle ?

[Ce qu'est la virginité chrétienne dans l'enseignement des Pères et des Docteurs]

12. De plus - comme l'ont enseigné très clairement les saints Pères et Docteurs de l'Église - la virginité ne peut être une vertu chrétienne si nous ne l'embrassons pas « pour le règne des cieux » ; c'est-à-dire si nous ne prenons pas cette condition de vie pour pouvoir plus facilement nous appliquer aux choses divines ; pour arriver plus sûrement un jour à la béatitude éternelle ; pour pouvoir enfin, plus librement, conduire les autres aussi au règne des cieux en nous nous y appliquant avec soin.

13. Ils ne peuvent donc revendiquer l’honneur de la virginité chrétienne ces chrétiens ou chrétiennes qui renoncent au mariage par égoïsme démesuré ou pour en fuir les charges comme l’observe saint Augustin, ou même à la manière des pharisiens, pour faire orgueilleusement parade de leur intégrité corporelle, ce que déjà le Concile de Gangres réprouvait, condamnant ceux qui, vierges ou continents, s’abstenaient du mariage comme d’une abomination et non pour la beauté et la sainteté même de la virginité.

14. Et c’est pourquoi l’Apôtre des nations, inspiré de l’Esprit-Saint, nous avertit : « L’homme qui n’est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur… Et la femme sans mari, comme la vierge, pense aux choses du Seigneur, pour être sainte de corps et d’esprit. » Telle est donc la première intention, telle est la principale raison de la virginité chrétienne ; à savoir d’aspirer uniquement et de diriger son esprit et son cœur vers les choses divines ; de vouloir plaire à Dieu en toutes choses de penser à lui intensément et de lui consacrer totalement son esprit et son corps.

15. Les saints Pères ont toujours interprété de cette façon la parole de Jésus-Christ et la doctrine de l’Apôtre des nations ; depuis les premiers temps de l’Église, en effet, ils ont tenu la virginité pour l’offrande à Dieu de la consécration du corps et de l’esprit. Aussi saint Cyprien demande aux vierges « que s’étant consacrées au Christ, elles s’abstiennent de tout plaisir charnel, qu’elles se vouent à Dieu de corps et d’esprit… qu’elles ne recherchent point de parure ni à plaire à qui que ce soit, si ce n’est à Dieu ». L’évêque d’Hippone, avec plus de précision, déclare : « Ce n’est pas pour elle-même, parce que c’est la virginité, mais parce qu’elle est consacrée à Dieu qu’on l’honore… Et nous ne la louons pas dans les vierges parce qu’elles sont vierges, mais parce qu’elles sont des vierges consacrées à Dieu par une pieuse continence. ». Les principes de la sacrée théologie, saint Thomas d’Aquin et saint Bonaventure, se basant sur l’autorité de saint Augustin, enseignent que la virginité ne possède pas la fermeté de la vertu si elle ne vient pas d’un vœu de la garder perpétuellement sans tache. Et, en effet, ceux-là réalisent le mieux et le plus parfaitement la parole du Christ touchant la perpétuelle abstinence du mariage qui s’obligent par un vœu perpétuel à la garder ; et on ne peut justement prétendre que soit meilleure et plus parfaite l’intention de ceux qui voudraient se réserver la possibilité de se libérer de son obligation.

[La charité seule inspire et anime la virginité chrétienne]

16. Les saints Pères ont considéré ce lien de la chasteté parfaite comme une espèce de mariage spirituel par lequel l’âme s’unit au Christ ; et c’est pourquoi certains se sont avancés jusqu’à comparer à l’adultère la violation d’un vœu en cette matière. C’est pourquoi saint Athanase écrit que l’Église catholique a la coutume d’appeler épouses du Christ celles qui se distinguent par la vertu de virginité. Et saint Ambroise, en écrivant sobrement sur la virginité, a ce mot : « Est vierge celle qui épouse Dieu ». Bien mieux, comme il ressort des écrits du même évêque de Milan, dès le IVe siècle, le rite de la consécration des vierges était fort semblable à celui qu’emploie l’Église dans la bénédiction du Mariage jusqu’en notre temps.

17. C’est pourquoi les saints Pères exhortent les vierges pour qu’elles aiment leur divin Époux avec plus d’ardeur qu’elles n’aimeraient celui qui aurait été leur conjoint, et de suivre toujours sa volonté dans leurs pensées et leurs actions. Saint Augustin leur écrit même : « Aimez de tout votre cœur le plus beau des enfants des hommes cela vous est loisible ; votre cœur est libre des liens conjugaux… Si donc vous devriez un grand amour à vos conjoints, combien plus devez-vous aimer Celui pour qui vous n’avez pas voulu avoir de conjoints ? Qu’il soit fixé dans votre cœur profon-

dément Celui qui pour vous a été attaché à la croix. » Ce qui d'ailleurs correspond aux sentiments et résolutions que l'Église elle-même demande aux vierges, dans le rite de leur consécration à Dieu, quand elle les invite à prononcer ces paroles : « J'ai méprisé le royaume de ce monde et tout le faste du siècle pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, que j'ai préféré. » Il n'y a donc rien d'autre qui incline avec suavité la vierge à consacrer totalement son corps et son âme au divin Rédempteur, sinon l'amour de Dieu, selon les très belles paroles que saint Méthode, évêque d'Olympe, met sur ses lèvres : « Ô Christ, vous êtes tout pour moi. Je me garde chaste pour vous, et tenant ma lampe resplendissante, je cours au-devant de vous. » C'est donc l'amour du Christ qui conseille à la vierge de se réfugier dans l'enceinte d'un monastère, et d'y demeurer toujours pour contempler et aimer plus librement et plus facilement son Époux céleste ; c'est cet amour qui la stimule puissamment à entreprendre les œuvres de miséricorde en faveur du prochain de toutes ses forces jusqu'à la mort.

18. Pour ces hommes « qui ne se sont pas souillés avec les femmes, car ils sont vierges », l'apôtre saint Jean assure : « Ceux-ci suivent l'Agneau partout où il va. » Méditons donc cette exhortation que saint Augustin adresse à tous : « Suivez l'Agneau, parce que vierge est assurément la chair de l'Agneau… À bon droit vous le suivez par la virginité du cœur et de la chair partout où il va. Qu'est-ce, en effet, que le suivre sinon l'imiter ? Car le Christ a souffert pour nous, nous laissant son exemple, comme dit l'apôtre Pierre, pour que nous suivions ses traces (I Petr, ii, 21). » Tous ces disciples et épouses du Christ ont donc embrassé l'état de la virginité, comme le dit saint Bonaventure, « par conformité avec le Christ leur époux, à qui leur état rend semblables les vierges ». Il ne pouvait suffire, en effet, à leur ardente charité envers le Christ de lui être unie par les simples liens de l'affection ; mais il fallait absolument que cette même charité fût éprouvée par l'imitation de ses vertus, particulièrement par une conformité avec sa vie, toute consacrée au bien et au salut du genre humain. Si les prêtres, si les religieux, les religieuses, si enfin tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont voués au service de Dieu, observent la chasteté parfaite, c'est en définitive parce que leur Maître divin fut vierge jusqu'à la fin de sa vie. « C'est même le Fils unique de Dieu, s'écrie saint Fulgence, Fils également unique de la Vierge, unique Époux de toutes les vierges saintes, fruit, ornement et récompense de la sainte virginité, lui que la sainte virginité a engendré, que la sainte virginité épouse spirituellement, lui qui féconde la sainte virginité pour qu'elle persévère sans tache, lui dont elle est ornée pour qu'elle reste belle, lui qui la couronne pour qu'elle règne éternellement glorieuse. »

[Pour servir Dieu plus librement et plus facilement]

19. Nous estimons ici opportun, Vénérables Frères, de développer davantage et d'expliquer avec un plus grand soin pour quelles raisons l'amour du Christ pousse les cœurs généreux à renoncer au mariage et quels liens secrets existent entre la virginité et la perfection de la charité chrétienne. La parole du Christ que Nous avons rapportée plus haut suggère déjà que le parfait renoncement au mariage libère les hommes de leurs lourds fardeaux et graves devoirs. Inspiré par l'Esprit divin, l'Apôtre des nations expose la raison de cette libération en ces termes : « Je veux vous voir exempts de soucis… Celui qui est avec une femme a souci des affaires de ce monde, des moyens de plaire à sa femme ; et le voilà partagé. » On doit pourtant, à cet égard, remarquer que l'Apôtre ne blâme pas les hommes de se préoccuper de leurs épouses, et il ne reproche pas aux épouses de chercher à plaire à leurs maris ; mais il assure plutôt que leurs cœurs sont partagés entre l'amour du conjoint et leur amour de Dieu, et qu'ils sont tiraillés par des soucis aigus, et qu'à cause des devoirs qu'ils ont contractés en se mariant, ils ne peuvent facilement se donner à la méditation des choses divines.

Car le devoir de leur union qui les lie leur commande clairement : « Ils seront deux dans une seule chair. » Et, en effet, les conjoints sont tenus par des liens mutuels, tant dans les tristesses que dans les joies de tout ce qui arrive. On comprend dès lors facilement pourquoi ceux qui désirent s'adonner au service de Dieu embrassent l'état de vie virginale comme une libération, c'est-à-dire pour pouvoir plus pleinement servir Dieu et se dévouer de toutes leurs forces au bien du prochain. Comment, par exemple, un missionnaire de l'Évangile comme saint François Xavier, un père des pauvres comme saint Vincent de Paul, un éducateur de la jeunesse comme saint Jean Bosco, une « mère des émigrés » comme sainte Françoise-Xavier Cabrini, auraient-ils pu accomplir des œuvres aussi grandes et aussi pénibles s'ils avaient dû pourvoir aux besoins matériels et spirituels d'un conjoint et de plusieurs enfants ?

[Elle facilite l'élévation de la vie spirituelle et féconde l'apostolat]

20. Il y a encore une autre raison pour que tous ceux qui aspirent à se dévouer à Dieu et au salut du prochain embrassent l'état de virginité. C'est ce qu'affirment les saints Pères, quand ils traitent des avantages que peuvent trouver ceux qui s'abstiennent de ces plaisirs du corps pour mieux goûter les élévations de la vie spirituelle. Sans aucun doute – comme ils l'ont clairement observé – une volupté de ce genre, comme celle qui vient légitimement du mariage, n'est pas condamnable en soi ; bien mieux, le chaste usage du mariage est ennobli et consacré par un sacrement spécial. Toutefois, il faut également reconnaître que les facultés intérieures de la nature humaine, après la chute misérable d'Adam, font obstacle à la droite raison et même parfois poussent l'homme à agir contre ses devoirs. Comme l'écrit le Docteur angélique, l'usage du mariage « occupe l'âme et l'empêche de s'adonner entièrement au service de Dieu ».

21. C'est précisément pour que ses ministres sacrés arrivent à cette liberté spirituelle de l'esprit et du corps et qu'ils ne soient pas embarrassés dans des affaires terrestres, que l'Église latine leur demande d'assumer volontairement et de bon gré l'obligation de la chasteté parfaite. « Si cette même loi ne lie pas dans toute sa rigueur - comme le rappelait Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie XI - les clercs de l'Église orientale, chez eux aussi pourtant, le célibat ecclésiastique est en honneur et en certains cas - quand il s'agit des plus hauts degrés de la hiérarchie, - c'est une condition nécessaire et obligatoire. »

22. Il faut, de plus, observer que les ministres sacrés s'abstiennent complètement du mariage, non seulement pour qu'ils s'acquittent de leur charge apostolique, mais également perce qu'ils servent à l'autel. Car, si déjà, dans l'Ancien Testament, les prêtres s'abstenaient de l'usage du mariage lorsqu'ils s'acquittaient du service du Temple, pour ne pas contracter l'impureté légale comme les autres hommes, combien plus il convient que les ministres de Jésus-Christ, qui offrent chaque jour le Sacrifice eucharistique, se distinguent par une chasteté perpétuelle ? Pour ce qui regarde cette continence parfaite des prêtres, saint Pierre Damien observe sous une forme interrogative : « Si donc notre Rédempteur a tant aimé cette fleur de la chasteté parfaite, au point non seulement de naître du sein d'une Vierge, mais encore de recevoir les soins d'un nourricier vierge, et cela alors que tout enfant il vagissait dans la crèche, à qui, dites-moi, veut-il confier son corps, maintenant qu'il règne, immense, dans les cieux ? »

[Sa supériorité sur le mariage]

23. Pour ce motif surtout, il faut affirmer – ce que l'Église enseigne clairement – que la sainte virginité l'emporte par son excellence sur le mariage. Le divin Rédempteur l'avait déjà suggéré à

ses disciples comme un conseil de vie plus parfaite, et l'Apôtre peut, après avoir dit du père qui donne se fille en mariage : « Il fait bien », ajoute aussitôt : « Et celui qui ne la donne pas en mariage fait mieux ». Ce même apôtre, tout en comparant le mariage avec la virginité, plus d'une fois expose sa pensée, surtout lorsqu'il dit : « Je veux, en effet, que vous soyez tous comme moi… Aux célibataires et aux veuves, je dis donc qu'il est bon de demeurer comme moi. » Si donc, comme Nous l'avons écrit, la virginité l'emporte sur le mariage, cela vient surtout, sans doute, de ce qu'elle tend à réaliser une fin plus excellente ; et que, de plus, elle offre un moyen très efficace de s'adonner totalement au service de Dieu ; alors qu'au contraire, l'âme de celui qui est engagé dans les liens et affaires du mariage est plus ou moins « partagée ».

24. Mais si nous considérons l'abondance de fruits qui en proviennent, alors, sans aucun doute, son excellence est mise encore en plus grande lumière car « on connaît l'arbre à ses fruits ».

[Des multitudes de vierges ont été de tout temps l'honneur et la gloire de l'Église]

25. Nous ne pouvons Nous empêcher d'éprouver une immense et très douce joie à la pensée de cette innombrable phalange de vierges et d'apôtres qui, dès les débuts de l'Église, jusqu'en nos temps, ont renoncé au mariage pour se consacrer plus facilement et plus pleinement au salut du prochain, par amour pour le Christ, et ont déployé de si admirables initiatives, sur le plan de la religion et de la charité. Car, même, si Nous ne voulons, comme il convient, rien enlever de leurs mérites et des fruits de leur apostolat à ceux qui militent dans les rangs de l'Action catholique et peuvent, dans leur activité salutaire, atteindre ceux que des prêtres et des religieux et religieuses ne peuvent approcher ; néanmoins, Nous savons que c'est à ceux-ci, pour la plus grande part, qu'il faut attribuer les œuvres de cette charité. Ceux-là, en effet, suivent et dirigent la vie des hommes de tout âge et de toute condition, d'un cœur généreux ; et quand ils succombent à la fatigue ou à l'infirmité, ils confient aux autres la continuation de leur mission sacrée, comme un héritage. Aussi, il arrive souvent que l'enfant à peine né soit accueilli en des mains virginales et que rien ne lui manque de ce que la mère elle-même pourrait, en son amour intense, lui donner ; de même, lorsqu'il a grandi et s'est ouvert à la raison, on le confie pour l'élever à ceux qui pourront donner à son âme l'enseignement de la doctrine chrétienne, orner son esprit des sciences profitables, et formeront comme il faut ses facultés et son caractère. Si quelqu'un souffre d'une maladie ou pâtit d'autres maux, il est entouré de ceux qui, animés par la charité du Christ, s'efforcent de lui rendre la santé par leurs soins vigilants et les remèdes convenables. Qu'il s'agisse de celui qui est privé de ses parents ou qui se trouve accablé de misères spirituelles ou par la pauvreté, ou qui ait été mis en prison, il ne sera pas sans réconfort et sans secours ; mais les ministres sacrés, les religieux, les vierges consacrées verront avec pitié, en lui, comme un membre souffrant du Corps mystique de Jésus-Christ, se souvenant de la parole du divin Rédempteur lui-même : « J'ai eu faim, en effet, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; infirme, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi… En vérité, je vous le dis, ce que vous avez fait à l'un des moindres d'entre mes frères que voici, c'est à moi que vous l'avez fait. » Que dirions-Nous pour louer en tout point les hérauts de la parole de Dieu, qui, loin de leur patrie, supportent les plus accablants labeurs pour convertir des multitudes d'infidèles à la foi chrétienne ? Que dire des épouses sacrées du Christ qui leur donnent le secours de leur collaboration très précieuse ? Pour chacun et pour tous, Nous répétons ces mots que Nous écrivions dans Notre Exhortation apostolique Menti Nostræ : « … Par cette obligation du célibat, bien loin de perdre entièrement le privilège de la paternité, le prêtre l'accroît à l'infini, car la postérité qu'il ne suscite pas à cette vie terrestre, il l'engendre à la vie céleste et

éternelle. »

26. D’autre part, la virginité n’est pas seulement féconde par les initiatives et les œuvres extérieures auxquelles peuvent se dévouer plus facilement et plus pleinement tous ceux qui l’embrassent, mais encore en raison des formes de charité parfaite à l’égard du prochain, comme le sont leurs ardentes prières appliquées à son intention et les lourdes privations supportées spontanément et volontiers pour la même raison. À tout cela, les serviteurs de Dieu et les épouses de Jésus-Christ - ceux et celles surtout qui passent leur vie dans l’enceinte du cloître - ont consacré leur vie.

27. Enfin, la virginité consacrée au Christ témoigne par elle-même d’une telle foi dans le royaume de Dieu, montre un tel amour à l’égard du divin Rédempteur, qu’il ne faut pas s’étonner qu’elle produise des fruits abondants de sainteté. Car ces vierges et tous ceux qui s’adonnent à l’apostolat et se vouent à la chasteté parfaite, par la sainteté élevée de leur vie, sont, en nombre presque incalculable, l’honneur de l’Église. Cette virginité donne, en effet, aux âmes une telle force spirituelle, qu’elle peut, s’il le faut, les mener jusqu’au martyre ; et c’est ce qu’enseigne l’histoire très nettement, en proposant à l’admiration de tous tant de phalanges de vierges, depuis sainte Agnès la Romaine jusqu’à saint Maria Goretti.

[La « vertu angélique » témoigne de l’amour vivant de l’Église pour son divin Époux]

28. Ainsi, ce n’est pas sans raison qu’on appelle la virginité la vertu angélique ; c’est ce qu’assure saint Cyprien, en écrivant à des vierges : « Ce que nous serons plus tard, vous commencez, vous, à l’être déjà. Vous jouissez déjà, en ce siècle, de la gloire de la résurrection ; vous passez dans le siècle sans en souffrir la contagion. En persévérant dans la chasteté et la virginité, vous êtes égales aux anges de Dieu. » À l’âme assoiffée de vie très pure et brûlante du désir d’arriver au règne de Dieu, la virginité est offerte « comme une pierre précieuse », pour laquelle un homme « a vendu tout ce qu’il avait et l’a achetée ». Quant à ceux qui sont mariés et même jusqu’à ceux qui se roulent dans la fange des vices, lorsqu’ils voient des vierges, souvent ils admirent la splendeur de leur pureté et ils se sentent poussés à la poursuite de ce qui doit surpasser les plaisirs des sens. Ce qu’assure saint Thomas d’Aquin, en écrivant : « À la virginité… on attribue une beauté plus sublime », c’est, sans aucun doute, la raison pour laquelle les vierges attirent tout le monde à leur exemple. Et, d’autre part, ces hommes et ces femmes ne démontrent-ils pas excellemment, par leur parfaite chasteté, que cette maîtrise de l’âme sur les mouvements du corps est un effet du secours divin et un signe de puissante vertu ?

29. Il Nous plaît encore de souligner ce qui est le fruit le plus suave de la virginité c’est que les vierges manifestent et rendent comme publique la parfaite virginité de leur Mère l’Église elle-même et la sainteté de son étroite union avec le Christ. C’est pour cela que, très sagement, ont été écrites les paroles dont se sert le pontife en suivant le rite de la consécration des vierges et en suppliant Dieu en ces termes : « Afin qu’il y ait des âmes plus sublimes qui, méprisant dans le mariage les plaisirs de la chair, en cherchant la signification secrète, et au lieu d’imiter ce qui se pratique dans le mariage, aspirent à ce qu’il symbolise. »

30. C’est, pour les vierges, leur plus grande gloire qu’elles soient les images vivantes de cette parfaite intégrité qui unit l’Église avec son divin Époux. Elles offrent, en outre, un signe admirable de la sainteté florissante et de la fécondité spirituelle par laquelle excelle la société fondée par Jésus-Christ et elles procurent à cette même société une joie aussi intense que débordante. C’est pourquoi saint Cyprien écrit, fort à propos : « C’est la fleur qui s’épanouit en l’Église, l’honneur et

l’ornement de la grâce spirituelle, la joie de sa nature, une œuvre parfaite et sans tache de louange et de gloire, l’image de Dieu correspondant à la sainteté du Seigneur, la part la plus illustre du troupeau du Christ. La glorieuse fécondité de l’Église, notre Mère, se réjouit par elles et en elles elle fleurit abondamment ; et plus l’essaim des vierges grandit en nombre, d’autant plus croît la joie de cette Mère. »

II. – Condamnation des erreurs et doctrine de l’Église touchant la chasteté parfaite

31. Cette doctrine qui établit l’excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le mariage, comme Nous l’avons dit, a déjà été énoncée par le divin Rédempteur et l’Apôtre des nations ; de même au Concile de Trente, elle fut solennellement définie comme dogme de foi divine, et les Pères et les Docteurs de l’Église ont toujours été unanimes à l’enseigner. Nous-même, comme Nos Prédécesseurs, chaque fois que l’occasion Nous en a été donnée, Nous n’avons cessé de l’exposer et de la recommander vivement. Cependant, comme récemment plusieurs ont attaqué cette même doctrine transmise par l’Église, non sans graves dangers et dommages pour les fidèles. En raison des devoirs de Notre charge, Nous avons jugé opportun de l’exposer à nouveau dans cette Encyclique, et de dévoiler et condamner les erreurs qui, bien souvent, sont proposées sous la fausse apparence de la vérité.

[La chasteté ne nuit pas à l’organisme humain]

32. D’abord, selon le sentiment commun d’hommes éprouvés, auquel l’Église a toujours fait honneur, ceux qui considèrent l’instinct sexuel naturel comme la plus importante et la plus grande inclination de l’organisme humain, et par conséquent en concluent que l’homme ne peut pendant toute sa vie contenir un tel instinct sans courir le grave danger de détériorer son organisme, et particulièrement ses nerfs, et donc de nuire à l’équilibre de sa personnalité, sont sans aucun doute dans l’erreur.

33. Comme saint Thomas le fait justement observer, l’instinct qui est le plus profondément enraciné dans notre âme est celui de la conservation, l’instinct sexuel ne vient qu’en second lieu. De plus, il appartient à l’impulsion dirigeante de la raison humaine, ce privilège singulier de notre nature, de maîtriser les impulsions et les instincts et de les ennoblir en les dirigeant avec rectitude.

34. Il est vrai, malheureusement, qu’après le premier péché d’Adam, les facultés et les désirs déréglés de notre corps cherchent à dominer non seulement les sens, mais les âmes, en obscurcissant les esprits et en affaiblissant les volontés. Mais la grâce de Jésus-Christ nous est donnée, particulièrement par les sacrements, pour que, vivant de l’esprit, nous réduisions notre corps en servitude. La vertu de chasteté n’exige pas de nous que nous ne sentions pas l’aiguillon de la concupiscence, mais plutôt que nous le soumettions à la juste raison et à la loi de la grâce, en le faisant tendre de toutes nos forces à ce qu’il y a de plus noble dans la vie humaine et chrétienne.

35. Pour acquérir parfaitement cette domination de l’âme sur les sens, il ne suffit pas de s’abstenir seulement des actes qui sont directement contraires à la chasteté, mais il est absolument nécessaire de renoncer volontairement et généreusement à tout ce qui, de près ou de loin, offense cette vertu ; l’âme régnera alors pleinement sur le corps et pourra, avec tranquillité et liberté, vivre de sa vie spirituelle. Qui ne voit, parmi ceux qui sont imprégnés des principes de la religion catholique, que la virginité et la chasteté parfaite, loin de nuire au développement et au progrès naturels de l’homme et de la femme, les augmentent et les ennoblissent au plus haut point ?

[On ne se sanctifie pas mieux dans le mariage que dans la virginité]

36. Récemment, Nous avons, avec regret, condamné l'opinion de ceux qui vont jusqu'à dire que seul le mariage peut assurer à la personnalité humaine le développement naturel et la perfection voulue. Certains, en effet, affirment que la grâce, donnée ex opere operato dans le sacrement de Mariage, sanctifie l'usage du mariage jusqu'à en faire un moyen plus efficace que la virginité elle-même pour unir les âmes à Dieu, puisque le Mariage chrétien est un sacrement, tandis que la virginité ne l'est pas. Nous dénonçons cette doctrine comme fausse et pernicieuse. Certes, ce sacrement donne aux époux la grâce d'accomplir saintement leur devoir conjugal et renforce les liens de l'amour réciproque qui les unit ; cependant, il n'a pas été institué pour faire de l'usage du mariage en quelque sorte, un moyen plus apte en soi à unir à Dieu les âmes des époux par les liens de la charité. Saint Paul n'a-t-il pas plutôt reconnu aux époux le droit de s'abstenir de l'usage du mariage pour un certain temps, afin de vaquer à la prière, parce que cette abstinence rend plus libre l'âme de celui qui veut s'adonner aux choses de Dieu et à la prière ?

37. Enfin on ne peut pas affirmer, comme le font certains, que « l'aide mutuelle » que les époux cherchent dans le mariage chrétien, soit pour leur propre sanctification une aide plus parfaite que – selon l'expression utilisée – la solitude de cœur des vierges et des non-mariés. Car bien que ceux qui ont embrassé l'état de chasteté parfaite aient renoncé à l'amour humain, on ne peut dire que par cette renonciation ils aient diminué ou dépouillé leur personnalité humaine. Ils reçoivent, en effet, du Rémunérateur céleste lui-même, un don spirituel qui dépasse de loin l'« aide mutuelle » qu'il est donné aux époux de recevoir l'un de l'autre. En se consacrant à Celui qui est leur principe et qui leur communique sa vie divine, bien loin de s'appauvrir, ils s'enrichissent au plus haut point. Qui pourrait prendre à son compte d'une façon plus vraie que les vierges, cette phrase admirable de saint Paul : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » ?

38. C'est pour cette raison que l'Église estime avec sagesse devoir maintenir le célibat des prêtres, parce qu'elle sait qu'il est et doit être une source de grâces qui les unit plus intimement à Dieu.

[L'apostolat n'est pas plus efficace dans le mariage que dans la virginité]

39. Nous estimons opportun de parler encore de ceux qui, pour détourner les jeunes gens des Séminaires et les jeunes filles des Instituts religieux, essayent de les persuader que l'Église, aujourd'hui, a davantage besoin de l'aide et des exemples de vertu chrétienne de ceux qui sont unis dans le mariage et vivent au milieu des autres hommes, que des prêtres et des religieuses qui, à cause de leur vœu de chasteté, vivent comme séparés de la société humaine. Il n'est personne, Vénérables Frères, qui ne voie que cette opinion est absolument fausse et pernicieuse.

40. Ce n'est certes pas notre intention de nier que les époux catholiques, par les exemples de leur vie chrétienne, dans leur milieu de vie et d'affaires, peuvent porter des fruits abondants et salutaires par le témoignage de leurs vertus. Cependant, celui qui, pour cette raison, suggère qu'il est préférable de vivre dans le mariage que de se consacrer à Dieu, invertit et confond l'ordre normal des choses. Il est certain que Nous désirons ardemment, Vénérables Frères, que ceux qui sont déjà mariés ou aspirent à le devenir soient instruits du grave devoir qui leur incombe, non seulement d'élever avec un soin parfait leurs enfants, mais d'aider les autres, dans la mesure de leurs moyens, par leurs bons exemples et le témoignage de leur foi. Mais ceux qui cherchent à détourner les adolescents d'entrer au Séminaire ou dans les Ordres et Congrégations religieuses, et de prononcer les saints vœux, en les persuadant qu'ils peuvent, en se mariant, faire davantage de bien spirituel

par la profession publique et visible de leur vie chrétienne, en tant que père ou mère de famille, tous ceux-là, comme la conscience de Notre charge Nous en fait un devoir, Nous ne pouvons que les condamner absolument. Ils feraient beaucoup mieux d'exhorter avec le plus de zèle possible ceux qui, nombreux, vivent dans le mariage à coopérer avec empressement aux œuvres d'apostolat laïque, plutôt que de chercher à détourner de l'état de virginité les jeunes, aujourd'hui malheureusement peu nombreux, qui veulent se consacrer au service de Dieu. Saint Ambroise écrit opportunément, à ce propos : « Il a toujours appartenu à la grâce sacerdotale de répandre la semence de la chasteté et de susciter l'amour de la virginité. »

41. Nous estimons en outre devoir avertir qu'il est absolument faux d'affirmer que ceux qui embrassent une vie de chasteté parfaite sont comme étrangers à la communauté des hommes. Les religieuses qui consacrent leur vie au service des pauvres et des malades, sans distinction de race, de condition sociale ou de religion, ne sont-elles pas unies intimement aux misères et aux douleurs de ces derniers et n'y compatissent-elles pas comme le feraient leurs mères ? De même, le prêtre, à l'exemple du divin Maître, ne remplit-il pas l'office de bon pasteur qui connaît ses brebis et les appelle par leur nom ? C'est là une conséquence de la chasteté parfaite que pratiquent ces prêtres, ces religieux et ces religieuses, qu'ils puissent se dévouer à tous les hommes et les aimer tous de l'amour du Christ. Même ceux qui mènent la vie contemplative, parce qu'ils offrent à Dieu non seulement leurs prières et leurs supplications, mais aussi leur propre immolation pour le salut des autres, contribuent beaucoup au bien de l'Église ; ils sont même hautement louables, car, dans les circonstances présentes, ils se consacrent aux œuvres d'apostolat et de charité selon les directives que Nous avons données dans la lettre apostolique Sponsa Christi ; ils ne peuvent pas être considérés comme étrangers à la société, puisqu'ils contribuent doublement au bien spirituel des hommes.

III. – Les moyens de conserver la chasteté parfaite.

42. Nous en venons maintenant, Vénérables Frères, aux conséquences pratiques qu'on peut déduire de la doctrine de l'Église sur l'excellence de la virginité.

43. Il faut d'abord dire clairement ceci : de ce que la virginité doit être estimée comme un état plus parfait que le mariage, on ne doit pas conclure qu'elle doive être considérée comme nécessaire pour parvenir à la perfection chrétienne. Il est possible de vivre saintement, même sans chasteté consacrée à Dieu, comme le prouve l'exemple de tant de saints et de saintes, honorés par l'Église d'un culte public, qui ont été des époux fidèles et d'excellents pères et mères de famille et il n'est pas rare de rencontrer des époux qui recherchent ardemment la perfection chrétienne.

[La chasteté est la conséquence d'un choix libre et prudent]

44. Il faut en outre faire observer que Dieu n'a pas imposé la virginité à tous les chrétiens, comme l'enseigne saint Paul par ces paroles : « Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur, mais je donne un conseil. ». Ce n'est qu'un conseil qui nous invite à embrasser la chasteté comme conduisant ceux « à qui cela a été donné », d'une façon plus sûre et plus facile à la perfection évangélique à laquelle ils aspirent et au royaume de Dieu ; comme le fait remarquer justement saint Ambroise, « elle est proposée et non imposée ».

45. C'est pourquoi, d'une part, la chasteté parfaite postule des chrétiens un libre choix avant qu'ils s'offrent et se consacrent à Dieu ; d'autre part, elle postule de Dieu lui-même un don et une grâce supérieure. Déjà, le divin Rédempteur lui-même nous a avertis à ce sujet en disant : « Tous ne

comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela a été donné… Comprenne qui peut comprendre ». Commentant cette parole de Jésus-Christ, saint Jérôme invite « chacun à estimer ses propres forces pour savoir s'il lui sera possible de pratiquer la virginité et d'obéir aux préceptes de la pureté. La chasteté en elle-même est, en effet, douce et attirante pour tous. Mais il faut bien mesurer ses forces pour que celui qui peut comprendre comprenne. La voix du Seigneur semble encourager et exhorter ses soldats à recevoir la récompense de la chasteté. Que celui qui peut comprendre comprenne que celui qui peut combattre combatte, vainque et triomphe ».

[C'est une vertu difficile…]

46. La virginité est, en effet, une vertu difficile pour pouvoir la pratiquer, il ne suffit pas seulement d'être fermement et expressément décidé à s'abstenir d'une façon absolue et pour toujours des plaisirs licites du mariage, il faut encore pour contenir et maîtriser les révoltes de la chair et les passions du cœur par une vigilance et une lutte constantes, fuir les attraits du monde afin de triompher des tentations du démon. Combien vraie est cette phrase de saint Jean Chrysostome : « La racine et le fruit de la virginité, c'est une vie crucifiée ». La virginité, en effet, selon saint Ambroise, est comme un sacrifice et la vierge elle-même « une hostie de pureté, une victime de la chasteté ». Mieux, saint Méthode, évêque d'Olympe, compare les vierges aux martyrs, et saint Grégoire le Grand enseigne que la chasteté parfaite supplée le martyre : « Car, bien que le temps de la persécution soit passé, notre paix a cependant son martyre ; bien que nous ne présentions pas notre cou au fer, nous tuons les désirs charnels avec un glaive spirituel ». C'est pourquoi la chasteté consacrée à Dieu exige des âmes fortes et nobles qui soient prêtes à lutter et à vaincre « pour le royaume des cieux ».

47. Avant de s'engager sur ce chemin ardu, que ceux à qui l'expérience a appris qu'ils ont l'âme trop faible, écoutent humblement cet avertissement de saint Paul : « S'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler. » Pour beaucoup, en effet, la continence perpétuelle serait une charge beaucoup trop lourde pour qu'on puisse la leur conseiller. De même les prêtres en aidant de leurs conseils les adolescents qui disent sentir l'appel au sacerdoce ou à la vocation religieuse, ont le strict devoir de les exhorter à considérer la chose attentivement, de façon à ce qu'ils ne s'engagent pas dans un chemin dont on ne peut pas espérer qu'ils le parcourront jusqu'au bout avec constance et succès. Qu'ils examinent prudemment leurs aptitudes, en demandant conseil même à des médecins chaque fois que cela leur semblera nécessaire ; alors, s'il reste un doute sérieux, surtout à cause de l'expérience de leur vie passée, qu'ils usent de leur autorité pour dissuader les candidats d'embrasser l'état de chasteté parfaite, et pour empêcher leur admission aux Ordres sacrés et à la profession religieuse.

[Mais elle est possible, avec la grâce de Dieu…]

48. Bien que la chasteté consacrée à Dieu soit une vertu difficile, cependant ceux qui à l'invitation de Jésus-Christ, après un sérieux examen, répondent d'un cœur généreux et font tout leur possible pour la pratiquer, peuvent la conserver fidèlement et parfaitement. En effet, en acceptant cet état de virginité et de célibat, ils reçoivent de Dieu la grâce avec l'aide de laquelle ils pourront garder leur promesse. C'est pourquoi, si d'aventure ils s'en trouvaient « qui ne pensent pas avoir reçu le don de la chasteté (même s'ils en ont fait le vœu) », qu'ils ne prétendent pas à cause de cela ne pouvoir satisfaire à leurs obligations sur ce point : car « Dieu ne commande pas des choses impossibles, mais en commandant il conseille, et de faire ce que tu peux et de demander ce que tu ne peux pas et il t'aide à pouvoir ». Rappelons cette vérité si consolante aussi à ceux dont la volonté est affaiblie

par des troubles nerveux et auxquels certains médecins, parfois même catholiques, conseillent avec trop de facilité – sous ce prétexte fallacieux qu'ils ne pourront jamais conserver la chasteté sans nuire à leur équilibre mental – de se faire relever de leurs obligations. Combien il serait plus utile et opportun d'aider ces malades à fortifier leur volonté, et de les convaincre que la chasteté n'est pas impossible, même pour eux, selon la parole de l'Apôtre : « Dieu, qui est fidèle, ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais avec la tentation, il ménagera aussi une heureuse issue en vous donnant le pouvoir de la supporter ».

49. Les moyens recommandés par le divin Rédempteur lui-même pour protéger efficacement notre vertu sont une vigilance assidue et attentive, grâce à laquelle nous faisons soigneusement ce qui est en notre pouvoir ; et en outre une prière constante par laquelle nous demandons à Dieu ce que en raison de notre faiblesse, nous ne pouvons pas faire : « Veillez et priez afin que vous n'entriez point en tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible ».

[La vigilance et la mortification…]

50. Une telle vigilance, qui doit s'étendre à tous les instants et toutes les circonstances de notre vie, nous est absolument nécessaire : « Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair ». Si quelqu'un fait des concessions, même petites, aux désirs de la chair, il se sentira facilement entraîné à ces « œuvres de la chair » que l'Apôtre énumère et qui sont les vices les plus honteux et les plus repoussants de l'humanité.

51. À cause de cela, il faut avant tout que nous veillions sur les mouvements des passions et des sens, et que nous les maîtrisions par une austérité volontaire de vie et les pénitences corporelles de façon à nous soumettre à la juste raison et à la loi de Dieu : « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises ». L'Apôtre des nations avoue au sujet de lui-même « Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé ». Tous les saints et saintes ont veillé attentivement aux mouvements de leurs sens et des passions et quelquefois les ont maîtrisés énergiquement, selon les paroles du divin Maître lui-même qui nous enseigne ; « Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise, a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; car il vaut mieux pour toi perdre un seul de tes membres et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans la géhenne ». Par cet avertissement, notre Rédempteur nous demande d'une façon très claire tout d'abord que nous ne tombions pas dans le péché, ne serait-ce qu'en pensée, et de même, que nous écartions de nous avec une volonté ferme ce qui pourrait ternir cette magnifique vertu, même le plus légèrement. Sur ce point, on ne veillera jamais trop, on ne sera jamais trop sévère. Si quelqu'un, en raison d'une mauvaise santé ou pour d'autres causes ne peut pas pratiquer les austérités corporelles, cela ne doit en aucun cas le dispenser de la vigilance et de la mortification intérieure.

[…La fuite des tentations et des occasions de péché]

52. À ce sujet, il faut encore rappeler – ce que d'ailleurs enseignent les Pères – que nous pouvons plus facilement vaincre les charmes du péché et les attraits des passions en les fuyant de toutes nos forces plutôt qu'en les affrontant directement. Pour protéger la chasteté, selon la phrase de saint Jérôme, la fuite vaut mieux que la lutte ouverte : « Je fuis pour ne pas être vaincu ». Cette fuite doit être ainsi comprise que, non seulement nous évitions avec soin les occasions du péché, mais que, surtout dans ce genre de combat, nous élevions notre esprit et notre âme vers les choses divines, et

particulièrement vers Celui à qui nous avons consacré notre virginité. « Regardez la beauté de Celui qui vous aime », comme le conseille saint Augustin.

53. En tous temps, les saints et les saintes ont considéré cette fuite et cette vigilance attentive, par lesquelles nous devons éviter soigneusement les occasions du péché, comme la meilleure façon de lutter dans ce domaine ; cependant, aujourd'hui, il semble que tous ne pensent pas ainsi. Certains soutiennent que tous les chrétiens, et principalement les prêtres, ne doivent pas – selon leur expression – être séparés du monde comme dans les siècles passés, mais qu'ils doivent être présents au monde, et par conséquent qu'il est nécessaire de leur faire courir des risques et de mettre leur chasteté à l'épreuve, pour qu'ils montrent par là si, oui ou non, ils ont la force voulue pour résister : il s'ensuivrait que les jeunes clercs doivent tout voir, pour les habituer à tout regarder avec une âme tranquille et les immuniser contre tous les troubles. Pour cela, ils leur permettent facilement, sans aucune réserve, de regarder librement tout ce qui se présente à leurs yeux, d'aller au cinéma et de voir même les films qui sont prohibés par la censure ecclésiastique ; de feuilleter des revues, même obscènes, et de lire même les romans qui sont à l'Index ou interdits par la loi naturelle. Et ils le leur permettent parce qu'ils estiment que les masses d'aujourd'hui se nourrissent de tels spectacles et de tels livres, et que ceux qui auront à les aider doivent comprendre leur mode de penser et de sentir. Mais il est facile de voir que cette façon d'éduquer les jeunes clercs et de les préparer à la sainteté de leur état est erronée et préjudiciable. En effet « celui qui aime le danger y trouvera sa perte », et ce conseil de saint Augustin est ici opportun : « Ne dites pas que vous avez des âmes pures si vous avez des yeux impurs, parce que l'œil impur annonce un cœur impur. »

54. Il n'est pas douteux que cette funeste façon d'agir repose sur une grave confusion de pensée. Certes, Notre-Seigneur a dit de ses apôtres : « Je les ai envoyés dans le monde » ; mais avant il avait aussi dit d'eux : « Ils ne sont pas du monde, comme moi-même je ne suis pas du monde », et il a adressé cette prière à son Père : « Je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal ». L'Église, qui est guidée par ces mêmes principes, a édicté des lois opportunes et sages pour éloigner les prêtres des tentations auxquelles peuvent facilement être sujets ceux qui sont engagés dans les affaires du monde ; par ces règles, leur sainteté de vie est suffisamment mise à l'abri des sollicitudes et des divertissements des laïques.

55. À plus forte raison, les jeunes clercs, parce qu'ils doivent être formés à la vie spirituelle et à la perfection sacerdotale et religieuse, doivent être écartés du tumulte du monde avant d'être lancés dans les luttes de la vie ; ils doivent demeurer longtemps au Séminaire ou au Scolasticat pour y recevoir l'éducation soignée et attentive qui les préparera progressivement et prudemment à traiter et à connaître les problèmes de notre temps, selon les directives que nous avons Nous-mêmes données dans l'Exhortation apostolique Menti Nostræ. Quel jardinier exposerait de jeunes plantes, précieuses, mais fragiles, aux rigueurs du temps pour éprouver une robustesse qu'elles n'ont pas encore ? Les élèves des Séminaires et des Scolasticats sont comme les jeunes plantes fragiles, il faut les tenir à l'abri et les exercer progressivement à la résistance et à la lutte.

[La pudeur chrétienne]

56. Les éducateurs du jeune clergé feront œuvre plus juste et utile en inculquant aux adolescents les principes de la pudeur chrétienne, qui est si utile pour conserver la virginité, et que l'on peut justement appeler la prudence de la chasteté. La pudeur prévient le péril qui menace, empêche de s'exposer au danger, et conseille d'éviter les occasions auxquelles s'exposent ceux qui sont moins prudents. Elle n'aime pas les paroles déshonnêtes et vulgaires, et elle a horreur de l'immodestie,

même très légère ; elle se garde avec soin d'une familiarité suspecte avec les personnes de l'autre sexe ; elle porte fermement à donner au corps le respect qui lui est dû comme membre du Christ et comme temple du Saint-Esprit. Celui qui connaît cette modestie chrétienne a en horreur tout péché d'impureté, et il s'écarte immédiatement chaque fois qu'il se sent attiré par ses séductions.

57. La pudeur, en outre, suggère aux parents et aux éducateurs et met dans leur bouche les paroles appropriées pour former à la pureté la conscience des jeunes. « Cette réserve – comme Nous l'avons dit dans une allocution récente – ne doit pas être entendue de telle sorte qu'on fasse un silence perpétuel sur ce sujet, et que dans l'enseignement de la morale on n'en dise jamais un mot avec sobriété et prudence. » Cependant, aujourd'hui, il arrive trop souvent que des professeurs et des éducateurs croient qu'il est de leur devoir d'initier d'innocents enfants, garçons ou filles, aux mystères de la procréation d'une manière qui offense leur pudeur. La réserve chrétienne exige que, lorsque l'on traite de ce sujet, on le fasse avec juste mesure et modération.

58. Cette pudeur est alimentée par la crainte de Dieu, cette crainte filiale, basée sur une profonde humilité chrétienne, qui nous fait prendre en horreur le moindre péché, comme Notre prédécesseur, saint Clément Ier l'assure en ces mots : « Celui qui est chaste, qu'il ne s'en glorifie pas, sachant bien que c'est à un autre qu'il doit ce don de la continence. » Quelle est l'importance de l'humilité dans la sauvegarde de la virginité, personne, peut-être ne l'a dit plus clairement que saint Augustin : « La continence perpétuelle, et bien plus la virginité, est un grand don de Dieu qui est fait aux saints ; il faut veiller avec soin à ce que l'orgueil ne le corrompe… Plus grand est le bien que je vois, plus je crains pour lui l'orgueil ravisseur. Ce don de la virginité, il n'est personne d'autre qui le protège que Dieu de qui il vient : et « Dieu est amour ». Le gardien de la virginité, c'est donc l'amour, mais c'est dans l'humilité qu'il réside. »

[Le secours de la prière et des sacrements]

59. Il y a encore une autre chose sur laquelle il faut soigneusement arrêter son attention pour conserver intacte cette chasteté, ni la vigilance ni la pudeur ne sont suffisantes. Il faut encore utiliser ces secours qui dépassent nos forces naturelles ; la prière, les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, et une dévotion ardente envers la Très Sainte Mère de Dieu.

60. Il ne faut jamais oublier que la chasteté parfaite est un don supérieur qui vient de Dieu. Saint Jérôme dit nettement à ce sujet : « Cela a été donné, à ceux qui l'ont demandé, qui l'ont voulu, qui ont peiné pour l'obtenir. Celui qui demande recevra, celui qui cherche trouvera, et à celui qui frappe, il sera ouvert ». Saint Ambroise ajoute que de la prière dépend la constante fidélité des vierges envers le divin Époux. Et saint Alphonse de Liguori, avec son ardente piété, enseigne qu'il n'y a rien de plus nécessaire et de plus sûr pour vaincre les tentations contre cette belle vertu de la pureté que de se réfugier aussitôt près de Dieu dans la prière.

61. À la prière, il faut encore ajouter le sacrement de la Pénitence qui, reçu fréquemment et avec ferveur, est un remède spirituel qui purifie et guérit ; il en est de même de l'Eucharistie qui, selon les paroles de Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII, est le meilleur « remède contre la concupiscence ». Plus une âme est pure et chaste, plus elle a faim de ce Pain dans lequel elle puise la force de résister à tous les attraits du péché impur et par lequel elle s'unit plus intimement avec le divin Époux : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. »

[La dévotion à la Très Sainte Vierge]

62. Pour garder une chasteté sans tache et parfaite, et pour la faire grandir, il existe un moyen remarquable et qui n'a cessé de faire ses preuves au cours des siècles : c'est une dévotion solide et fervente envers la Vierge Mère de Dieu. D'une certaine manière, tous les autres moyens se trouvent contenus dans cette dévotion ; celui qui en est animé sincèrement et profondément est sans aucun doute poussé à veiller attentivement, à prier et à s'approcher avec fruit du tribunal de la Pénitence et de la Table sainte. C'est pourquoi, Nous exhortons d'un cœur paternel tous les prêtres, les religieux et les religieuses à se mettre sous la particulière protection de la Mère de Dieu, qui est la Vierge des vierges et « l'éducatrice de la virginité », selon l'expression de saint Ambroise, et qui est, tout particulièrement, la Mère très puissante de tous ceux qui se sont consacrés au service de Dieu.

63. Saint Athanase fait remarquer que c'est par elle qu'est née la virginité et saint Augustin enseigne clairement ; « C'est avec la Mère de Dieu qu'a commencé la dignité virginale ». À la suite de saint Athanase, saint Ambroise propose en exemple aux vierges la vie de la Vierge Marie : « O Filles, imitez-la… Que la vie de Marie soit pour vous comme un tableau de la virginité, qui, ainsi qu'un miroir, reflète l'éclat de la chasteté et la beauté de la vertu. Prenez des exemples pour votre vie, là où se trouve pour vous comme un modèle qui vous montre ce que vous devez corriger, imiter et garder… Elle est l'image de la virginité. Telle en effet fut Marie, que sa seule vie soit un enseignement pour tous… Que Marie, donc, soit la règle de votre vie. » « Si grande fut sa grâce qu'elle n'a pas gardé pour elle seule le don de la virginité, mais qu'elle a donné la parure de l'intégrité aussi à ceux sur lesquels elle veillait » Combien est vraie cette phrase du même saint Ambroise : « O richesses de la virginité de Marie ! » C'est à cause de ces richesses qu'il est si profitable aux religieuses, aux religieux et aux prêtres d'aujourd'hui, de contempler la virginité de Marie, pour pratiquer plus fidèlement et plus parfaitement la chasteté de leur état.

64. Qu'il ne vous suffise pas, chers fils et filles, de méditer les vertus de la Bienheureuse Vierge Marie : recourez à elle avec une confiance absolue, selon le conseil de saint Bernard : « Cherchons la grâce et cherchons-la par Marie. » Et particulièrement en cette Année mariale, confiez-lui le soin de votre vie spirituelle et de votre perfection, imitant l'exemple de saint Jérôme qui affirmait : «Pour moi, la virginité est une consécration à Marie et au Christ. »

IV. – Inquiétudes du Saint-Père

65. Dans les graves difficultés contre lesquelles l'Église doit aujourd'hui lutter, c'est une grande consolation pour Notre âme de pasteur suprême, Vénérables Frères, de voir que la virginité qui fleurit dans le monde entier, en notre époque comme dans les précédentes, est tenue en grande estime et hautement honorée, bien que, comme nous l'avons dit, elle se heurte à des erreurs, qui, nous l'espérons, seront passagères et se dissiperont rapidement.

[La diminution des vocations]

66. Nous ne nions cependant pas que Notre joie se voile d'une certaine tristesse en voyant que, dans plusieurs pays, le nombre de ceux qui répondent à l'appel de Dieu et embrassent l'état de virginité diminue de jour en jour. Nous en avons déjà montré les principales causes et Nous n'avons pas à y revenir. Nous exprimons plutôt Notre confiance que les éducateurs de la jeunesse qui sont tombés dans ces erreurs en reviennent au plus vite et les répudient ; qu'ils aient à cœur de les réparer, et qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que ceux qui se sentent appelés par une force surnaturelle au sacerdoce et à la vie religieuse et s'en confient à eux, soient aidés de toutes ma-

nières pour atteindre ce noble idéal. Et souhaitons que de nouvelles et plus nombreuses légions de prêtres, de religieux et de religieuses, répondant en nombre et en qualité aux besoins actuels de l'Église, s'avancent au plus tôt pour cultiver la vigne du Seigneur.

67. Nous exhortons en outre - comme la conscience de Notre charge apostolique Nous en fait un devoir - les pères et les mères de famille pour qu'ils consentent volontiers à offrir au service du Seigneur ceux de leurs enfants qui s'y sentent appelés. Si cela leur coûte, s'ils en éprouvent de la tristesse ou de l'amertume, qu'ils méditent attentivement ces paroles que saint Ambroise adressait aux mères de Milan : « J'ai connu des jeunes filles, qui voulaient se consacrer à Dieu et qui en ont été empêchées par leur mère… Si c'était un homme que vos filles voulaient aimer, les lois leur permettraient de choisir celui qu'elles désirent. S'il leur est permis de choisir un homme, ne leur est-il pas permis de choisir Dieu ? »

68. Que les parents pensent au grand honneur qui rejaillit sur eux avec un fils qui reçoit la prêtrise ou une fille qui consacre sa virginité au divin Époux. Parlant des vierges sacrées, le même évêque de Milan disait : « Parents, vous avez entendu…, la vierge est un don de Dieu, une oblation de son père, le sacerdoce de la chasteté. La vierge est l'hostie de sa mère, dont le sacrifice quotidien apaise la colère de Dieu. »

[Ceux qui souffrent persécution]

69. Maintenant, Vénérables Frères, avant de terminer cette Encyclique, nous désirons diriger Notre esprit et Notre cœur tout particulièrement vers ceux et celles qui, consacrés à Dieu, subissent dans de nombreux pays de dures et terribles persécutions. Qu'ils prennent exemple sur ces vierges sacrées des premiers temps de l'Église qui ont subi le martyre pour leur virginité avec un courage résolu et invincible.

70. Que tous persévèrent fermement dans leur sainte résolution de servir Dieu « jusqu'à la mort » ; qu'ils pensent à la grande valeur que représentent devant Dieu leurs angoisses, leurs souffrances et leurs prières, pour instaurer son règne dans leur pays et dans toute l'Église ; qu'ils soient aussi certains que ceux qui « suivent l'Agneau partout où il va » chanteront éternellement le « cantique nouveau » que personne d'autre ne peut chanter.

71. Notre cœur paternel et compatissant se tourne avec émotion vers ces prêtres, ces religieux et ces religieuses qui, courageusement, confessent leur foi jusqu'au martyre ; Nous prions pour eux comme aussi pour toutes les âmes consacrées au service divin dans toutes les parties du monde pour que Dieu les confirme, les fortifie, les console ; et Nous vous invitons ardemment, Vénérables Frères, ainsi que vos fidèles, à prier en union avec Nous afin d'implorer pour eux tous les consolations célestes ainsi que les dons et les secours divins qui leur sont nécessaires.

72. Pour qu'elle soit la médiatrice de ces dons divins et en gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur, Vénérables Frères, Notre bénédiction apostolique, à tous les prêtres, les religieux, les religieuses, en particulier à ceux « qui souffrent persécution à cause de la justice » et à tous vos fidèles.

73. Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 mars, en la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, l'an MDCCCCLIV, de Notre pontificat le seizième.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 9 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le processus de ralliement-liquidation de la FSSPX s'accélère et aborde une nouvelle étape

ENFIN, UN EVEQUE SE LEVE

Mgr Williamson, doyen des quatre évêques, monte au créneau pour rappeler la fidélité au dogme de la Foi et au combat de Mgr Lefebvre

« *Minute* » révèle que, dans quelques semaines, une « rencontre essentielle » interviendra entre Mgr Fellay et l'abbé Ratzinger. L'échéance du 20 mars de la Curie s'approche. Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et le réseau allemand continuent leurs manœuvres avec dissimulation dans le dos des fidèles. **Le but de ces tractations est d'opérer le transfert du contrôle de la FSSPX aux mains des « antichrists » qui siègent à Rome.** (Mgr Lefebvre[1]).

- Aujourd'hui, 8 mars, Mgr Fellay réunissait les prieurs à Flavigny pour une réunion secrète.
- Aujourd'hui également, « *Minute* » publie un interview de Mgr Williamson qui rappelle la réalité de la Rome apostate qui n'a pas changée depuis les sacres de 1988.

---

[1] « *à Messieurs les abbés Williamson, Tissier de Mallerais, Fellay et de Galarreta :*

Bien chers amis,

***La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des <u>antichrists</u>**, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de Son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre-Seigneur par la Croix : "Regnavit a ligno Deus", et source d'extension de Son Règne dans les âmes et dans les sociétés.*

*Ainsi apparaît avec évidence la **nécessité absolue** de la permanence et de la continuation du sacrifice adorable de Notre-Seigneur pour que "Son Règne arrive"'*

*La corruption de la sainte Messe a amené **<u>la corruption du sacerdoce</u>** et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

*Dieu a suscité la fraternité sacerdotale saint Pie X **<u>pour le maintien et la perpétuité de Son sacrifice</u>** glorieux et expiatoire dans l'Eglise. Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur **conférer la grâce sacerdotale pour la persévérance du vrai sacrifice**, selon la définition du Concile de Trente. C'est ce qui nous a valu la persécution de **la Rome antichrist** »*

Mgr Lefebvre, juin 1987, Lettre aux futurs évêques.

Mgr Williamson qui a le mérite de rompre le discours courtisan actuel des autorités de la FSSPX envers l'abbé Ratzinger et de **passer par-dessus les hiérarchies parallèles des médias infiltrés**, n'a cependant pas la fermeté de Mgr Lefebvre qui parlait des « antichrists » qui occupent la chaire de Pierre. Puissent les quatre évêques relire la lettre de mission que leur adressa Mgr Lefebvre en 1987, et mettre un terme définitif à cette mascarade dramatique et grotesque des « discussions » avec l'antichrist Ratzinger.

Bien tard ! trop tard ? Bien seul encore ! trop seul encore ?

Nous avons enfin la satisfaction de lire **un réquisitoire contre le ralliement-apostasie organisé par Metzingen depuis 4 mois.**
Après un régime de terreur qui n'a que trop duré, un peu d'air frais fait du bien.

Mais, si les critiques dénoncées depuis des années par des observateurs lucides et compétents avaient été entendues honnêtement et sérieusement, et reprises, si les solutions proposées aujourd'hui par Mgr Williamson avaient été appliquées, nous n'en serions pas là. Mais n'est-il pas maintenant trop tard ?

Mgr Fellay ne sera-t-il tenter de précipiter sa signature, pour chercher à museler cette réaction qui à présent se dessine ? Pour opérer le transfert juridique de la FSSPX à l'abbé Ratzinger, et l'imposer ainsi avant que n'arrive l'heure des élections et de son bilan ? Tout dépend maintenant de l'attitude arrêtée par les deux autres évêques et du camp qu'ils doivent **maintenant** choisir : celui de la fidélité à leurs Sacres, à l'œuvre de Mgr Lefebvre, leur père dans l'épiscopat, ou celui du ralliement à l'église apostate de l'abbé Ratzinger ? Puissent-ils enfin assumer leur vrai rôle d'évêques ! On a trop subi la dictature des hiérarchies parallèles, depuis le 25 mars 1991, on a trop attendu des "*paroles d'évêque*".Faut-il rappeler l'engagement pris ensemble par les quatre évêques dans les mains de leur consécrateur Mgr Lefebvre ?

Pour nous, nous ne faisons aucun rêve, le chemin de la "reconquête" est encore bien loin ! Combien encore de désaccords graves, d'incompréhensions, de méconnaissances !
Va-t-on enfin expliquer que Vatican II est un châtiment, un châtiment de péchés graves ? Va-t-on enfin demander pardon et surtout se convertir, en examinant et en étudiant ces péchés, et en se corrigeant ? Va-t-on enseigner avec précision le vrai combat dans lequel nous sommes : la lutte des puissances infernales et de leurs troupes contre le Règne de Notre-Seigneur ? **Va-t-on enfin oser dire que cette secte qui occupe le siège de Pierre, ne peut pas être l'Eglise de Jésus-Christ ?**
Va-t-on enfin **ETUDIER** **les faits** qui démontrent rigoureusement l'invalidité des consécrations épiscopales dans le nouveau rite de *Pontificalis Romani* (1968), ce qui a conduit à **l'INTERRUPTION DE LA SUCCESSION APOSTOLIQUE dans l'Eglise conciliaire ?**
Les quatre évêques vont-ils écarter le leurre « *schmidbergien* » de la fausse démonstration du Sel de la terre (n° 54) et **étudier les documents et les études déjà publiées** par le Comité International *Rore Sanctifica*[2] ?
La disparition de la véritable Foi catholique, le dogme de la Foi, que déplore tant, et à juste titre, Mgr Williamson, n'est que le fruit inévitable de la disparition des véritables sacrements valides dans l'Eglise conciliaire, en raison de la passivité coupable de la grande

[2] Voir le site http://www rore-sanctifica.org

majorité des clercs face à la promulgation du rite invalide des consécrations épiscopales de Paul VI le 18 juin 1968.

Vont-ils comprendre le caractère **HISTORIQUE** de la situation présente, où Mgr Lefebvre les a placés, **en faisant d'eux quatre, de vrais évêques catholiques face à tous ces faux évêques conciliaires**, immense fausse hiérarchie aussi imaginaire que celle des Anglicans[3], pour reprendre les termes de Mgr Lefebvre.

Comprennent leur responsabilité **SANS PRECEDENT** dans l'histoire de l'Eglise, et **qui fait d'eux les dépositaires de la transmission du Sacerdoce catholique**.

Comme malheureusement, l'équipe Mgr Fellay – abbé Schmidberger œuvre obstinément pour réaliser ce ralliement-apostasie et s'est engagé très loin, **en secret des fidèles**, entre les mains des antichrists, la "bombe" de Mgr Williamson ne risque de ne faire l'effet que d'un "pétard" !

Alors que l'abbé Lorans continue son travail d'intoxication auprès des fidèles dans *DICI* (Amerio réhabilité, etc…) ou dans les *Nouvelles de Chrétienté* où il détourne l'attention vers la date de la signature, afin de mieux en faire avaliser son principe, la recherche et l'identification des opposants au ralliement-liquidation dans la FSSPX continue. La terreur règne. Est-il encore possible pour un abbé de la FSSPX de citer les discours de Mgr Lefebvre les plus fermes envers Ratzinger sans tomber immédiatement sous le coup des manœuvres et des foudres de cette hiérarchie parallèle aussi féroce qu'illégitime ?

Le récent abandon par l'abbé Ratzinger de son titre de « *Patriarche d'Occident* », a provoqué la déception passagère des Orthodoxes schismatiques. Ce titre devenu disponible est-il destiné à être ré-attribué à la nouvelle super-structure de la Tradition, intégrant la FSSPX dans un « *Patriarcat Latin* » ? Le statut promis à Mgr Fellay d'une « *administration apostolique* » pour la FSSPX n'aurait alors été qu'un simple leurre. Le projet de l' « *Opération Rampolla* » verrait alors, sous l'autorité de l'abbé Ratzinger, s'adjoindre un « *Patriarcat Latin* » apostat et invalide à terme, aux Patriarcats Orthodoxes schismatiques et au futur « *Patriarcat* » Anglican. Ce serait la fusion de l' « AngliCampos » dans la future structure de la Religion gnostique universelle.

Que Notre-Dame de La Salette, notre Sainte Reine, nous éclaire et nous conduise !

Abbé Michel Marchiset

[3] Bulle *Apostolicae Curae* de Léon XIII en 1896

MINUTE, 8 MARS 2006

Ce document est téléchargeable au format PDF à l'adresse suivante : http://minute.hebdo.free.fr/Entretien%20Mgr%20Williamson.pdf

UN ÉVÊQUE HAUSSE LE TON FACE À ROME
Mgr Williamson : «La Rome du concile n'a pas changé»

Mgr Richard Williamson est le supérieur du séminaire de La Reja (Argentine) qui relève de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FFSPX), créée par Mgr Marcel Lefebvre. Il fait partie des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre en 1988, acte fondateur de la rupture entre Rome et les catholiques traditionalistes. Alors que des pourparlers sont en cours entre le Saint-Siège et la Fraternité, qui pourraient aboutir à la levée des sanctions prononcées par Jean Paul II, et **à quelques semaines d'une rencontre essentielle – selon nos informations – entre le pape Benoît XVI et Mgr Bernard Fellay**, supérieur général de la FFSPX, Mgr Williamson, considéré comme un tenant de la «ligne dure» avec le Saint-Siège, répond à nos questions. Des propos qui, est-il besoin de le préciser, n'engagent ni Mgr Fellay, ni, bien sûr, la rédaction de «Minute».

«*Minute*» : Monseigneur, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X semble avoir hésité ces derniers mois à se réconcilier avec Rome. La situation apparaît confuse. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Mgr Richard Williamson : Les catholiques se trouvent dans une grande confusion parce que l**'on perd le dogme de la foi.**

Pardon de vous interrompre mais que signifie cette expression un peu étrange : «dogme de la foi» ?

L'expression est de la Vierge Marie elle-même : en juillet 1917, Notre Dame révéla aux enfants de Fatima (à Lucie) ce qu'on appelle le Troisième Secret. Au-delà de la controverse sur la soi-disant «publication» par le Vatican de ce texte en 2000, il est incontestable que sœur Lucie en révéla les premiers mots : «Au Portugal on ne perdra pas le dogme de la foi». Ces deux mots vont droit au cœur de la crise qui nous afflige depuis Vatican II. Ils cristallisent trente ans de tension entre Rome et la FSSPX. Le monde moderne dissout la notion même de vérité objective. Les catholiques ne perdent peut-être pas la foi mais ils perdent tout sens du caractère dogmatique de la foi, c'est-à-dire que des papes conciliaires jusqu'au moindre des fidèles, tous croient que la foi catholique est vraie mais ne croient plus que cette foi condamne les erreurs et les fausses religions qui lui sont contraires. Seul un petit reste de fidèles n'a pas suivi le funeste concile dans son renoncement au caractère dogmatique de la foi catholique. Et ce petit reste est constamment tracassé par l'Eglise officielle – et par le monde – qui ne veut absolument pas être condamnée par ceux qui refusent de perdre le dogme de la foi.

Donc que le monde perde le sens de la vérité doctrinale, quand l'Eglise catholique ne fait pas son travail, rien de plus normal. Que l'Eglise perde ce sens, c'est un drame : celui du concile de Vatican II, qui, au lieu d'illuminer le monde, a voulu être illuminé par lui ! Or, la force et l'unité de FSSPX, telles qu'on les a connues, venaient de cette clarté doctrinale que Mgr Lefebvre a transmise aux prêtres de sa Fraternité. Mais pour peu que ces prêtres (et évêques) se laissassent influencer par le monde omniprésent et par l'Eglise du concile, ils perdraient leur clarté doctrinale, et à ce moment-là la confusion serait complète.

PAS DE SALUT DANS LA LIBERTE RELIGIEUSE !

Que pensez-vous des **rencontres récentes entre Mgr Fellay, le supérieur de la Fraternité, et les autorités romaines** ?

J'ai suivi les événements avec attention au travers des médias, comme tout le monde. De plus, quelques jours après la réunion du 15 novembre à Rome entre Mgr Fellay et le cardinal Castrillon Hoyos, préfet de la Congrégation pour le clergé et président de la commission pontificale *Ecclesia Dei*, j'ai reçu de Mgr Fellay un rapport sur cette rencontre qui a duré plus de cinq heures. Je dois avouer que la lecture de ce rapport a été pour moi plutôt décevante. Il m'a semblé que le cardinal Castrillon n'y comprenait guère mieux la Fraternité qu'en 2000/2001 lors des dernières négociations entre Rome et la Fraternité, lesquelles s'étaient soldées par un échec.

Qu'avez-vous pensé du **discours de Benoît XVI le 22 décembre 2005**, établissant notamment une distinction entre le texte et l'esprit du concile Vatican II ?

Ce discours semble présenter le programme de son pontificat Son idée force est que le concile Vatican II serait la solution des problèmes entre l'Eglise et le monde moderne et que la clef de cette solution serait le principe de la liberté religieuse. Benoît XVI défend ce principe avec trois arguments.

Premièrement, il cite le texte de l'Evangile : «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu», comme si César n'avait rien à rendre à Dieu ! Mais la «socialité» étant intrinsèque à la nature humaine, tout homme doit à Dieu un culte non seulement individuel mais aussi social. Donc César en tant que chef de la société doit rendre un culte public à Dieu.

Deuxièmement, les martyrs chrétiens, dit Benoît XVI, sont morts pour des raisons de conscience, donc pour la liberté religieuse. C'est faux. Ils sont morts pour la vraie foi de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Troisièmement, Benoît XVI dit encore des martyrs sous l'Empire romain qu'ils ont refusé le culte de l'empereur et donc qu'ils ont refusé la religion de l'Etat C'est faux. Ce qu'ils refusaient était ce culte faux et non le principe d'une religion d'Etat

Or ce **principe de la liberté religieuse** est au cœur de la perte du dogme de la foi. Il est au cœur de ce monde moderne anti-catholique. Il est **responsable de la dissolution** à laquelle nous assistons de toute pensée, de toute doctrine, de toute vérité.

Le discours du 22 décembre montre donc que la Rome du concile n'a pas changé. Le dogme de la foi y est toujours miné. Donc il me semble que Benoît XVI, malgré son apparente bonne volonté, peut difficilement promouvoir le vrai bien de l'Eglise, parce qu'il ne le comprend pas.

Que peuvent donc espérer de ce pontificat les catholiques fidèles à la Tradition ?

A moins d'un grand miracle de Dieu pour rendre aux hommes de l'Eglise du concile leur sens du dogme de la foi, **il ne semble pas qu'il y ait grand-chose, humainement parlant, à espérer de ce pontificat.** Mais «divinement parlant», les catholiques doivent garder une grande espérance car cette situation inédite de l'Eglise leur fait gagner d'immenses mérites !

«QUE RESTE-T-IL A DISCUTER ?»

Pensez-vous que le **dialogue avec Rome** soit possible ?

Il me semble que, depuis les sacres de 1988, le dialogue entre cette Rome conciliaire et la FSSPX est **bien difficile, voire impossible**. «*Cum negante principia nequit disputar*» : «Il est impossible de discuter avec quelqu'un qui nie les principes », dit l'adage scolastique. Or, ainsi que le soulignait Mgr Lefebvre en rompant le dialogue avec Rome en 1988 pour procéder aux sacres des évêques, cette Rome – en l'occurrence le cardinal Ratzinger à ce moment là ! – cherche avec les principes du concile à déchristianiser le monde alors que la Fraternité cherche à le christianiser. L'opposition est diamétrale ! Que reste-t-il à discuter ?

De plus, le dialogue lui-même n'est pas sans danger, car il suscite faux espoirs, controverses et déceptions s'il n'aboutit pas. Son ouverture même doit être mûrement réfléchie. Or je sais que depuis la rupture des conversations entre la Rome conciliaire et la

Fraternité en 2001, le cardinal Castrillôn voulait absolument renouer les contacts. La visite du supérieur général et du premier assistant de la Fraternité pour honorer le nouveau pape au mois d'août lui en a offert l'occasion...

Tout **dialogue** est-il donc **définitivement exclu ?**

Si la discussion doit avoir lieu, le grand principe doit être la **primauté de la doctrine de la foi**. La tension entre cette Rome conciliaire et la FSSPX n'est pas peu de chose : **il y va de cette foi catholique sans laquelle aucun être humain ne peut sauver son âme. Alors les intérêts de cette foi passent bien avant les intérêts ou de cette Rome ou de la FSSPX.**

Certains fidèles semblent **fatigués du combat** de la Tradition. Que leur dites-vous ?

Courage ! Méditez, méditez, méditez les fins dernières ! Que profitera à un homme de gagner tout Rome s'il y laisse miner sa foi ? Qu'importe-t-il à un homme de perdre ses amis, sa tranquillité, son prestige, jusqu'à son foyer et - apparemment - même son Eglise, s'il garde le dogme de la foi et, en gardant cette foi, peut encore sauver son âme ? Tout lasse, tout passe, sauf l'éternité !

Dieu ne nous oublie pas. Chacun des cheveux de nos têtes est compté. C'est une vérité de foi. Il est le maître du temps. Il nous sauvera à l'heure qu'Il a fixée. D'ici là, Il nous voit dans nos difficultés et Sa grâce ne nous manquera jamais. Prenons donc courage et **attendons sereinement l'heure de Dieu.**

La Fraternité a passé les 35 ans. Que diriez-vous de son **bilan** ?

Telle qu'elle a été fondée par Mgr Lefebvre, la Fraternité a été à la pointe du combat de la foi et l'est encore, mais elle n'y serait plus si elle compromettait le dogme de la foi.

Mgr Lefebvre n'a jamais abandonné la messe de Saint-Pie V [la messe en latin, Ndlr] parce qu'elle exprime cette doctrine. Il a formé les prêtres de la Fraternité par cette doctrine et cette messe, et par cette messe ces prêtres ont maintenu la foi du petit troupeau de Notre Seigneur.

Les fidèles ont pour la Fraternité une grande estime et affection, mais les meilleurs d'entre eux cesseraient de la suivre si elle se compromettait avec ces Romains qui ont perdu le dogme de la foi.

La Fraternité a-t-elle des rides ?

L'environnement de la FSSPX a beaucoup changé depuis les années 1970 et 1980 : l'Eglise conciliaire s'est enfoncée dans ses erreurs et sa décadence tandis que nous avons vu apparaître divers mouvements se réclamant de la tradition catholique mais qui ne partagent pas complètement les positions de la Fraternité. Autrement dit la confusion des âmes est toujours plus grande. Comment la Fraternité s'est-elle adaptée à ces évolutions ?

Il y a un merveilleux texte du père Garrigou-Lagrange : «Miséricorde et fermeté doctrinale ne peuvent subsister qu'en s'unissant ; séparées l'une de l'autre elles meurent et ne laissent plus que deux cadavres : le libéralisme humanitaire avec sa fausse sérénité et le fanatisme avec son faux zèle. On a dit :"L'Eglise est intransigeante en principe parce qu'elle croit, elle est tolérante en pratique parce qu'elle aime". Les ennemis de l'Eglise sont tolérants en principe parce qu'ils ne croient pas, et intransigeants en pratique parce qu'ils n'aiment pas». (*Dieu, son existence et sa nature*, Paris 1923, p. 725)

Jusqu'en 1991, la Fraternité a eu sous les yeux la conjonction admirable de foi et de charité en la personne de son fondateur, Mgr Lefebvre. Depuis qu'il nous a quittés, nous pouvons être tentés, soit de manquer à la charité en nous enfermant dans la justesse de notre foi, soit de manquer à la foi en ayant trop de compassion pour les erreurs du monde qui nous entoure, y compris celles de l'Eglise conciliaire. Il nous faut **et croire et aimer**. De là nous pouvons nous interroger : avons-nous toujours le zèle missionnaire de notre fondateur ? Son ardeur et sa fermeté à défendre la foi ?

Sur quels points devront désormais porter les efforts de la Fraternité ?

Nous devons, me semble-t-il, armer davantage nos futurs prêtres **contre les erreurs du monde libéral**. La bonne doctrine classique ne suffit plus. Les séminaristes ont besoin d'une **formation contre-révolutionnaire** fondée notamment sur les grandes encycliques anti-libérales des papes pré-conciliaires auxquelles Mgr Lefebvre tenait tant.

De même, les prêtres de la Fraternité doivent former des laïcs qui comprennent en profondeur les **origines de cette crise de l'Eglise et du monde dont Vatican II n'est qu'une suprême manifestation.** A défaut d'une telle formation, les laïcs suivraient tôt ou tard le courant commode de l'apostasie universelle.

Une foi ainsi éclairée est naturellement apostolique et missionnaire, c'est-à-dire charitable. Les prêtres comme les laïcs doivent avoir pour la multitude des âmes égarées qui nous entourent le souci qu'a pour elles notre mère l'Eglise catholique.

DES DEPARTS QUI AURAIENT PU ETRE EVITES

La FSSPX a perdu de nombreux prêtres ces dernières années. Cela a été très douloureux pour les intéressés et pour les fidèles. Quelles en sont les causes ? Y a-t-il des remèdes ?

Tout d'abord ne pensons pas qu'il n'y ait que la Fraternité qui perde des prêtres. L'apostasie universelle, la dislocation des familles et de la société ont fragilisé les hommes et en emportent constamment de tous les côtés. Dès lors, les séminaires doivent ressembler plus à une famille et moins à une caserne. Nous autres supérieurs devons veiller à maintenir un contact paternel avec nos prêtres et nous demander si nous n'aurions pas pu éviter certains départs.

La FSPPX va élire son prochain supérieur général au mois de juillet. Quels seront pour vous les enjeux de cette élection ?

Nous avons vu qu'au cœur de cette crise est la perte du sens de la vérité, de la primauté de la doctrine et de la pureté de la foi catholique. Voilà donc ce que devra maintenir en priorité le prochain supérieur général. De là, il lui sera plus facile de faire comprendre et pratiquer cette vraie charité dont parle saint Paul et dont les âmes ont éperdument besoin.

Mais, Monseigneur, qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Eh bien, le futur supérieur général aura à piloter la petite barque de la Fraternité parmi des vagues de plus en plus hautes ! Nous voyons bien que le changement du monde s'accélère, les anciens repères disparaissent l'un après l'autre.

L'Eglise conciliaire se délite et nous allons voir le clergé officiel se raréfier encore. En même temps, les autres religions acquièrent chaque jour plus de droits dans nos vieilles chrétientés. Le poids des idéologies antichrétiennes se fait lourd, celui de l'Etat démocratique aussi. Les structures familiales faiblissent, même chez les catholiques. Tout ceci pèse directement sur la vie des fidèles et de notre congrégation.

A vue humaine, rien n'apparaît capable de freiner cette décadence. Le supérieur général aura donc la charge de maintenir la foi et le zèle de nos prêtres dans cet environnement qui s'éloigne toujours plus de la réalité, naturelle et surnaturelle.

La Fraternité est-elle donc à une croisée de chemins ?

Oui. Ou elle prend la route héroïque des cimes et, refusant prestige et honneur, accepte d'être honnie et persécutée par le monde. Elle sera alors aimée et suivie par le «petit troupeau» de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ou bien elle prend la route du confort et de la facilité, en se compromettant avec le monde et l'Eglise du monde, c'est-à-dire l'Eglise conciliaire. Elle sera alors peu à peu abandonnée par les brebis, qui ne reconnaîtront plus en elle la voix du Divin Maître.

Quelles seront les qualités les plus importantes du futur supérieur général pour affronter ces enjeux ?

D'abord être **fort dans la foi**, et ensuite **humain**, surtout envers ses prêtres. Il lui faudra aussi jugement, prudence et capacité d'adaptation pour discerner et sauvegarder l'essentiel. C'était là une des grandes qualités de Mgr Lefebvre lui-même.

Par contre le supérieur n'a pas besoin d'être un saint Pour un supérieur, la sainteté est un luxe, pour ainsi dire. SaintThomas d'Aquin l'a dit une fois pour toutes : «Qu'il enseigne, s'il est savant. Qu'il prie, s'il est saint. Qu'il gouverne, s'il est prudent».

Un dernier message ?
Veillons et prions Notre Dame.

Propos recueillis par « Minute »

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 11 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Petrus mets en cause l'abbé Schmidberger et son action d'infiltration dans la FSSPX

« la FSSPX est aux mains d'un clan, d'une secte où Mgr Williamson, bien qu'évêque, n'est nullement informé des négociations en cours » Petrus, 8 mars 2006

La vérité de l'infiltration de la FSSPX à son sommet et du détournement de l'héritage de Mgr Lefebvre, de la trahison de son combat, devient de plus en plus évidente et partagée depuis plusieurs mois. A mesure que les initiatives du réseau des abbés Schmidberger-Sélégny-Lorans qui tiennent la FSSPX et **œuvrent** à la liquider entre les mains de Rome, en préparant le ralliement, les membres de ce réseau viennent à la lumière. De Mgr Williamson à Petrus, en passant par *The Remnant*[1] et *Catholic Family News*[2] et les organes d'informations de la Tradition aux Etats-Unis, un nombre croissant de clercs et de fidèles constatent que ce qui se passe dans la FSSPX depuis neuf mois est aberrant et l'évidence commence à s'imposer à tous : **la FSSPX est infiltrée et tenue à son sommet et dans ses médias par un petit clan, et Mgr Fellay s'est mis au service de ce petit clan,** tournant le dos à la mission qu'il avait acceptée de Mgr Lefebvre en recevant la consécration épiscopale en juin 1988.
Nouvelle initiative de ce petit clan subversif, Mgr Fellay va bientôt rencontrer à nouveau l'abbé Ratzinger, comme la nouvelle vient d'en être donnée par *Minute* le 8 mars 2006, et selon une information parue le 10 mars sur un site américain cela se passerait dans deux semaines. Par ailleurs, le 9 mars le quotidien italien *Il Tempo*[3], relayé par le site américain *Rorate Caeli*[4] confirme que **l'abbé Ratzinger va prendre des initiatives envers la FSSPX dans deux semaines.** Une autre information d'Emmanuel Ratier révèle que **l'abbé Claude Barthe est un « ami personnel du pape personnel »,** il évoque également une « régularisation » de la FSSPX vers Pâques[5]. Nous y reviendrons.

[1] http://www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2006-0228-cfn-remnant htm
[2] http://www.cfnews.org/sspx-mm-jv.htm
[3] http://www.iltempo.it/approfondimenti/index.aspx?id=886587
[4] http://rorate-caeli.blogspot.com/
[5] « Plusieurs prêtres, issus de la Tradition, viennent d'obtenir de Rome un rescrit levant toutes les sanctions qui les frappaient. C'est le cas de l'abbé Guillaume de Tanoüarn et de l'abbé Claude Barthe, chroniqueur religieux de la revue Catholica et ami personnel du pape actuel. Les conditions demandées étaient de s'engager à avoir une attitude critique constructive de Vatican II et de préparer les conditions d'une réception authentique du concile ». Par ailleurs les rumeurs se multiplient autour d'une régularisation, aux alentours de Pâques, par Benoît XVI de la

Commentaire[6] de Petrus sur l'interview[7] de Mgr Williamson parue le 8 mars 2006 dans l'hebdomadaire *Minute*.

C'est Richard Ier Coeur de Lion le retour. Du grand Williamson dans *Minute*! Après le séisme du 17 octobre 2004 à Saint-Nicolas où, dans une homélie en forme de violent réquisitoire contre Mgr Fellay et son clan, le doyen des quatre évêques de la FSSPX ne s'était déjà pas fait que des amis au sein du mouvement fondé par Mgr Lefebvre, voici désormais la réplique, encore plus violente, encore plus judicieuse, dans *Minute* du 8 mars 2006. A moins de quatre mois d'un chapitre général qui s'annonce celui de tous les dangers (Mgr Fellay et ses proches seront-ils, comme ils l'espèrent, reconduits pour douze ans à la tête de la FSSPX ?), le supérieur du séminaire de La Reja en Argentine ne mâche pas ses mots contre l'actuelle direction de la Fraternité dans l' « hebdomadaire politiquement incorrect » du tanoüarnien Jean-Marie Molitor, sans doute pas fâché de mettre en fureur un Mgr Fellay pour lequel il n'a à juste titre que peu d'estime.

Mgr Williamson qui s'affirme là clairement comme le principal opposant à Mgr Fellay et à l'abbé Schmidberger dénonce tout à la fois les méthodes et les objectifs de l'actuel supérieur général sans quasiment jamais citer son nom, ce qui fait encore plus mal. Il condamne les actuelles et interminables discussions avec ce qu'il appelle « la Rome conciliaire » et « les papes conciliaires » : « le dialogue lui-même, explique-t-il, n'est pas sans danger, car il suscite faux espoirs, controverses et déceptions s'il n'aboutit pas. Son ouverture même doit être mûrement réfléchie. Or, je sais que depuis la rupture des conversations entre la Rome conciliaire et la Fraternité en 2001, le cardinal Castrillon Hoyos voulait absolument renouer les contacts. La visite du supérieur général et du premier assistant de la Fraternité pour honorer le nouveau pape au mois d'août lui en a offert l'occasion… »

Cette dernière phrase est de la nitroglycérine : ni Mgr Fellay ni l'abbé Schmidberger ne sont nommément cités. On ne cite pas en effet les noms de ceux que l'on méprise ! D'ailleurs, le supérieur général de la FSSPX est implicitement accusé de « perdre le dogme de la foi » et d'entretenir « une grande confusion » du fait de ses contacts avec la Rome moderniste. **L'équipe de Mgr Fellay est à la fois libérale et fanatique, molle sur les principes et impitoyable avec les personnes, et singulièrement avec les prêtres.** C'est le sens évident de la citation par Richard Williamson du père Garrigou-Lagrange : "séparées l'une de l'autre miséricorde et fermeté doctrinale ne laissent plus que deux cadavres : le libéralisme humanitaire avec sa fausse sérénité [comprendre : celle de Mgr Fellay et de son sourire Colgate !] et le fanatisme avec son faux zèle [comprendre : la chasse aux prêtres non clonés, non totalement soumis aux caprices et tergiversations du supérieur général, la cessation brutale des négociations avec l'abbé Laguérie avec le communiqué sec comme un coup de trique de l'abbé Arnaud Sélégny et les ordures d'un certain site Internet] ».

D'ailleurs, la FSSPX est aux mains d'un clan, d'une secte où Mgr Williamson, bien qu'évêque, n'est nullement informé des négociations en cours : « J'ai suivi les événements avec attention au travers des médias, comme tout le monde. [le « comme tout le monde » est essentiel !]. De plus, quelques jours après la rencontre de Mgr Fellay et le cardinal Castrillon

Fraternité Saint-Pie X (en tout cas de la levée d'excommunication après les ordinations de 1988). La solution adoptée serait celle d'un statut d'autonomie personnelle, comme, par exemple, une administrtaion apostolique personnelle. » *Fait & Documents*, page 6, 1er au 15 mars 2006, n°211.

[6] http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=310&mforum=lelibreforumcat

[7] http://minute.hebdo.free.fr/entretien%20Mgr%20Williamson htm

Hoyos (…), j'ai reçu de Mgr Fellay un rapport sur cette rencontre qui a duré plus de cinq heures. Je dois avouer que la lecture de ce rapport a été pour moi plutôt décevante. » Admirez l'euphémisme !

Est à nouveau épinglée, comme dans l'homélie en forme de bombe du 17 octobre 2004, une certaine forme de surnaturalisme inhumain (il ne suffit pas d'avoir l'apparence extérieure de la sainteté avait expliqué Mgr Williamson!) : la gestion des séminaires est clairement mise en cause : « les séminaires doivent ressembler plus à une famille qu'à une caserne ». L'attitude des supérieurs vis-à-vis des prêtres n'est pas charitable et des départs auraient pu et dû être évités : « Nous autres supérieurs devons veiller à maintenir un contact paternel avec nos prêtres et nous demander si nous n'aurions pas pu éviter certains départs ».

La direction de la FSSPX, inhumaine avec ses prêtres, ne défend pas convenablement la foi et les principes, n'a pas de zèle apostolique : « nous pouvons nous interroger : avons-nous toujours le zèle missionnaire de notre fondateur ? Son ardeur et sa fermeté à défendre la foi ? » Poser ainsi la question, c'est y répondre.

Considérant que la Fraternité est « à la croisée des chemins », Mgr Williamson ne veut à aucun prix d'un Mgr Fellay et de ses hommes jusqu'en juillet 2018. La preuve, l'évêque britannique attend du nouveau supérieur général qu'il soit « fort dans la foi, et ensuite humain, surtout avec ses prêtres » Une dénonciation en creux de Bernard Fellay et de sa bande ! D'ailleurs, il faudra à ce nouveau supérieur général « jugement, prudence et capacité d'adaptation pour discerner et sauvegarder l'essentiel. C'était là une des grandes qualités de Mgr Lefebvre lui-même » Admirez l'imparfait (« c'était »), temps qui, selon les grammairiens, indique un passé révolu. Au reste, toutes les références à Mgr Lefebvre dans cet article en forme de dynamite ne sont là que pour opposer le fondateur de la FSSPX à l'actuel supérieur général. Mgr Willimason évoque aussi au passé « la force et l'unité de la FSSPX » : « telles qu'on les a connues » dit-il de manière explicite. Et le doyen des quatre évêques de la Fraternité d'ajouter : "le supérieur n'a pas besoin d'être un saint.", façon là aussi de se moquer des déclarations des suresnites et des menzingeniens selon lesquels il ne faut former que des saints. Comme s'il n'y avait pas des haines torrides entre clercs au sein de cette si peu fraternelle FSSPX !

Enfin, Mgr Williamson menace : « Les fidèles ont pour la Fraternité une grande estime et **afffection**, mais les meilleurs d'entre eux cesseraient de la suivre si elle se compromettait avec ces Romains qui ont perdu le dogme de la foi ».

Bref, un véritable réquisitoire contre douze ans de supériorat général de Mgr Fellay et même au-delà puisque l'abbé Schmidberger est également visé, Mgr Williamson évoquant un changement au sein de la FSSPX depuis 1991, année de la mort de Mgr Lefebvre, époque où l'abbé Scmidberger dirigeait la FSSPX, et ce jusqu'en 1994.En fait, il la dirige toujours en tandem avec Mgr Fellay.

On l'a compris : Mgr Williamson ne votera pas et ne fera pas voter pour Mgr Fellay et ses hommes au chapitre général de juillet 2006. Il risque d'y avoir du sport en perspective. Bref un régal !

Petrus.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 11 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Au sujet du 3° secret de Fatima, Mgr Williamson contredit Avrillé

« Dans le numéro 53 du Sel de la terre*, le Père Louis-Marie d'Avrillé soutenait que la troisième partie du secret de Fatima révélée en 2000 par le Vatican était authentique et intégrale. Mgr Williamson le désavoue dans ses réflexions de Mars 2006 »* Lutefisk[1].
Un évêque, autorité enseignante, parle contre un jeune dominicain qui s'abrite derrière l'« infaillibilité du magistère ordinaire universel d'Avrillé ». Ajoutons que, selon certaines sources, le jeune Frère Louis-Marie fréquente le réseau international de l'enseignement du latin de Dominique Viain, où il peut croiser l'abbé Rulleau et Jens Mersch[2], ce dernier personnage pilier du réseau allemand par lequel l'abbé Ratzinger ensère la FSSPX en vue de l'amener au ralliement-liquidation de l'œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique de Mgr Lefebvre.
L'abbé Ratzinger fut le maître d'œuvre de la divulgation du faux troisième secret de Fatima en 2000. En juillet 2005, Avrillé, a joué son rôle de serviteur de l'abbé Schmidberger en masquant cette manipulation de Fatima, en justifiant la pseudo-révélation de l'abbé Ratzinger en 2000.
Un des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre vient de mettre en pleine lumière la fausseté des thèses des rédacteurs du *Sel de la terre*.
Pour l'honneur de Notre-Dame.

Il reste maintenant les autres sophismes du *Sel de la terre*, ceux du numéro 54, où le Frère Pierre-Marie reprenant les arguments et la thèse des révolutionnaires liturgistes Dom Botte-Lécuyer[3]-Bugini, ont à partir de textes erronés ou falsifiés et de montage des citations de rites orientaux, pour certains non applicables, car non sacramentels, contredit l'enseignement infaillible de Pie XII afin de justifier la validité du nouveau rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968). Nous renvoyons aux travaux du Comité *Rore Sanctifica* qui a balayé les arguments d'Avrillé dans les *Notitiae* du tome III[4].

---

[1] http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=312&sid=f4238ca56ccb94d6074e865eafa4ae8a&mforum=lelibreforumcat
[2] Consulter l'analyse publiée sur www.virgo-maria.org , en date du 15 février 2006
[3] Le Père Lécuyer fut également l'ennemi personnel de Mgr Lefebvre et manoeuvra afin de le faire partir de la Direction des Pères du Saint-Esprit, il prit ensuite la place de l'ancien archevêque de Dakar.
[4] www.rore-sanctifica.org

Texte complet de Mgr Williamson :

« Le dogme de la foi » - Réflexions, Mars 2006[5]

Mgr Williamson (La Reja - 8 mars 2006)

« Le dogme de la foi » — n'est-ce pas une expression un peu étrange ? Pourtant elle est de Notre Dame, et elle va droit au cœur de cette crise de l'Église qui nous afflige tous, et toujours plus !

L'expression peut sembler étrange, parce que la foi catholique contient plusieurs dogmes, et pas seulement un. Selon notre façon normale de parler, chaque article de la foi catholique constitue un dogme, comme chaque définition solennelle de l'Église en fixe un autre. Alors comment peut-on parler du « dogme de la foi » au singulier ?

Le contexte où Notre Dame utilisa cette expression est d'un grand intérêt. C'est à Fatima en 1917 qu'elle dit à Sœur Lucie entre la deuxième et troisième partie du Secret : « Au Portugal se conservera toujours le dogme de la foi ». Or, la deuxième partie du Secret est connue de tout le monde. C'est là où Notre Dame avertit le monde qu'il fallait consacrer la Russie à son Cœur Immaculé et faire réparation par la Communion des premiers samedis du mois, sinon des châtiments graves s'abattraient sur l'humanité.

Par contre la troisième partie du Secret de Fatima, ce « Troisième Secret » dont tout le monde catholique attendait la publication par l'Église en l'année fixée pour cela par Notre Dame, 1960, **n'a toujours pas été révélée (le supposé « Troisième Secret de Fatima » rendu public par Rome en 2000 est sûrement autre chose que le texte attendu en 1960).** Mais **les meilleurs experts de Fatima** considèrent que les paroles « Au Portugal se conservera toujours le dogme de la foi », constituent de fait le début du vrai Troisième Secret, parce que Sœur Lucie y ajouta une fois par écrit « etc. », comme si elle avait voulu signaler que c'est là qu'il fallait insérer la suite du Troisième Secret.

C'est hautement vraisemblable, et voilà tout l'intérêt de cette expression un peu étrange utilisée par Notre Dame. Car, disent ces experts, si le Troisième Secret n'a jamais été révélé par Rome, n'est-ce pas parce qu'**il annonce la crise de l'Église déclenchée (sinon voulue) par les innovateurs de Vatican II** qui n'entendaient pas se faire condamner d'avance par la Mère de Dieu ? Alors ceux-ci ont tu son secret en 1960 pour lancer leur Concile en 1962. En effet, dire qu'au Portugal se conservera « le dogme de la foi », n'est-ce pas suggérer qu'il se perdra ailleurs ?

Dès lors, Notre Dame a pu choisir cette expression pour annoncer en résumé toute la crise de ces 40 ans dans le désert conciliaire. En effet ! Car ce qui caractérise cette crise et fait qu'elle est la plus épouvantable de toute l'histoire de l'Église, n'est-ce pas que grand nombre de catholiques, même s'ils n'ont pas encore perdu la foi — Dieu le sait — ont certainement perdu le sens du caractère dogmatique de la foi ? Peut-être croient-ils encore en tout article de la foi catholique, mais ils ne croient plus que ces articles et cette foi condamnent tout ce qui les contredit, c'est-à-dire toutes les erreurs de toutes les autres religions du monde. Et peut-on

---

5 http://qien free fr/2006/200603/20060308_williamson.htm

mieux résumer la condition de tels catholiques qu'en disant qu'ils ont perdu le dogme de la foi ?

La crise est épouvantable parce que ces catholiques peuvent se rassurer qu'en acceptant eux-mêmes tout dogme particulier de la foi catholique, ils sont catholiques sans problème — surtout s'ils sont avec le Pape ! Mais il y a un problème gravissime, car dès qu'ils croient avec le Concile que tout homme a effectivement droit à sa propre croyance, ils minent en général tout et chacun de ces dogmes particuliers qu'ils pensent accepter. Qu'ils s'en rendent compte ou non, **ils ont remplacé la religion de la vérité de Dieu avec la religion de la liberté de l'homme,** car c'est au fond de leurs croyances qu'ils mettent la liberté religieuse. Pas apparemment, mais **réellement, ils mettent l'homme à la place de Dieu.**

C'est pour cela que **j'ai dit au Cardinal Castrillón,** lorsqu'il a très gentiment invité les évêques de la Fraternité St. Pie X à déjeuner avec lui le 11 août 2000, **« Eminence, nous avons deux religions différentes ».** Au Cardinal de répondre plus tard, mais typiquement, « Mais vous et moi, nous croyons en le même Jésus Christ, la même Eucharistie, la même Église ! »

Eminence, oui et non, mais surtout non ! Je recours toujours au même exemple : — **un mathématicien qui croit que deux et deux peuvent faire quatre ou cinq, a-t-il la même arithmétique que celui qui croit qu'ils ne peuvent faire qu'exclusivement quatre ? Sûrement pas !** L'arithmétique du premier a beau ne pas exclure la vérité (comme son Eminence n'exclut pas l'Eucharistie, etc.), car dès qu'elle n'exclut pas l'erreur non plus elle mine la vérité. Par contre, l'arithmétique vraie exclut absolument toute erreur qui ne corresponde pas à la réalité.

De même la vraie foi catholique exclut et condamne toutes les erreurs de toutes les autres religions, en particulier cette erreur de la liberté religieuse qui nie toute vérité objective pour établir la religion de l'homme.

Eminence, nous sommes bel et bien en présence de deux religions.[6] La religion vraiment catholique a toujours engendré des martyrs de la vérité, parce que les vrais catholiques condamnent les erreurs du monde. Par contre la religion libérale qui n'est qu'en apparence catholique, n'engendre jamais de tels martyrs parce qu'elle laisse le monde tranquille dans ses erreurs.

Reine des Martyrs, priez pour nous !

---

[6] Note de Virgo-Maria : Mgr Williamson dit très bien qu'il s'agit de deux religions, mais il ne répond pas à cette question : deux religions peuvent-elles subsister dans l'Eglise, ou encore, la religion conciliaire peut-elle être une œuvre ou une création de l'Eglise catholique ?
Cette équation est fausse :
Eglise catholique = religion catholique + religion conciliaire
Cette équation est vraie :
Eglise catholique = religion catholique
Tôt ou tard, il faudra que Mgr Williamson y réponde.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 11 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Un piège tendu aux abbés fidèles au sein de la FSSPX ?

Novus Ordo Watch (NOW) est un site sédévacantiste internet américain, dont nos sources nous apprennent qu'il s'agirait d'**une réaction sous influence**[1], elle serait en connexion par des intermédiaires avec le **réseau de Robert Moynihan, proche de l'abbé Ratzinger** et Directeur d'*Inside The Vatican*. Ce site NOW, vient de lancer un appel auprès des abbés de la FSSPX, afin qu'ils s'identifient et prennent contact avec ce site.

Pour cela le site a choisi un thème qui puisse servir d'appât aux abbés opposés au ralliement-apostasie : celui de l'excommunication de la FSSPX par la Rome apostate. Répondre à cet appel nous paraîtrait faire preuve d'imprudence de la part des abbés de la FSSPX. Le problème lié aux excommunications est réel, et les positions variées et contradictoires de la FSSPX sont incompréhensibles. Ce flou voulu est inadmissible, d'où l'exploitation de ce thème par l'appel de *Novus Ordo Watch*. Mais au-delà de cette question doctrinale, nous discernons actuellement une manœuvre.

En fait, le but de cet appel, ne serait-il pas d'identifier et de compter pour les marginaliser les abbés opposants ? L'équipe de Mgr Fellay, des abbés Schmidberger-Lorans-Sélégny et du réseau allemand qui préparent activement le ralliement-liquidation de la FSSPX, a engagé une phase d'identification de ses opposants les plus actifs, afin de les neutraliser. Après plus de 12 ans d'infiltrations dans la FSSPX et ses médias, règne aujourd'hui le climat de 1793 dans la FSSPX. Et cette action est menée de concert avec la Rome de l'abbé Ratzinger et de l'abbé Hoyos qui manoeuvrent leurs différents relais, y compris dans les mouvances les plus inattendues. Nous venons d'en avoir récemment une illustration avec les attaques du *Figaro* (14 février) et de *Valeurs actuelles*[2] contre le clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

PRUDENCE.

---

[1] Ce site, pourtant très hostile à la Nouvelle Rome, s'est récemment singularisé en prenant ses distances par rapport à toutes les informations qui sont parues sur les agissements du tandem Mgr Fellay – abbé Schmidberger et sur le réseau allemand qui établit le lien avec l'abbé Ratzinger. Il a qualifié ces faits de « rumeurs ». De même ce site a observé un silence total sur l'importante et récente prise de position publique, intervenue à la fin de la visite d'une semaine de Mgr Fellay aux Etats-Unis, et dans laquelle, les rédacteurs en chef des journaux traditionnels *The Remnant* et *Catholic Family News* appelaient la FSSPX a refuser tout accord avec Rome. Cette opposition sélective à la Révolution contre l'Eglise trahit des influences extérieures sur cet organe, le *Novus Ordo Watch*.

[2] Voir le message Virgo-Maria du 26 février 2006 - *Une opération de déstabilisation contre le clergé de Saint Nicolas du Chardonnet est-elle enclenchée ?* www.virgo-maria.org

DERRIERE CET APPÂT, QUI TIENT LA CANNE A PÊCHE ?

Texte du Novus Ordo Watch

http://www.novusordowatch.org/archive.htm

La FSSPX est-elle on non en situation de schisme, selon Rome ?
Au Vatican, on ne semble pas en mesure de trancher

A ce sujet, les palinodies se succèdent depuis des années. En 1988, Jean-Paul II déclarait : "l'adhésion formelle au schisme constitue une grave offense à Dieu et comporte l'excommunication prévue par le droit de l'Eglise" (*Ecclesia Dei*), ce qui inclut manifestement les *prêtres* de la FSSPX. Or, chose curieuse, dans une lettre adressée la même année au "Cardinal" Gantin, plusieurs prêtres et supérieurs de district de la FSSPX écrivaient : "**Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans**" (Voir *Archbishop Lefebvre and the Vatican*, p. 136 et 137). Cela fait partie du problème posé par la FSSPX. Les membres de la Fraternité ne savent pas eux-mêmes où ils se situent ni ce qu'ils veulent. *Veulent*-ils même seulement être en communion avec Benoît XVI ? Tantôt ils disent que non, tantôt ils disent qu'ils y sont déjà : c'est une maison de fous !
Nous encourageons les prêtres de la FSSPX à prendre contact par courriel avec *Novus Ordo Watch* en vue d'une interview destinée à établir comment ils perçoivent leur statut et leur position théologique.

SSPX in Schism or Not, according to Rome?
Vatican Officials apparently can't make up their Mind

It seems they have been flip-flopping on this for quite a while. In 1988, John Paul II stated: "Formal adherence to the schism is a grave offence against God and carries the penalty of excommunication decreed by the Church's law" (*Ecclesia Dei*) -- which obviously includes SSPX *priests*. Now, curiously, in a 1988 letter to "Cardinal" Gantin, a number of SSPX priests and district superiors wrote: "we ask for nothing better than to be declared outside of this impious communion of the ungodly" (see *Archbishop Lefebvre and the Vatican*, p. 136 and p. 137). This is part of the problem with the SSPX. They themselves don't really know where they stand or what they want. Do they even *want* communion with Benedict XVI ? At times they say they don't, then they say they already have it -- it's a madhouse! SSPX priests are encouraged to e-mail Novus Ordo Watch for an interview about their status and theological position.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 11 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Bernard, que fais-tu de ton épiscopat ?

Les tribulations américaines de Mgr Fellay, châtié par là où il pèche contre son consécrateur-fondateur, Mgr Lefebvre.

Victime de son propre double langage, Mgr Fellay corrige patiemment au téléphone la mauvaise transcription de ses propos par un webmestre inconnu, pendant son récent voyage aux Etats-Unis.
Si Mgr Fellay n'avait pas agit dans le dos des fidèles et des abbés, mais avait mené le combat pour la sauvegarde de la Foi Catholique et du véritable Sacerdoce catholique, il n'en serait pas réduit à vivre ces mésaventures. Une telle situation ubuesque ne lui aurait pas été réservée par la Divine Providence s'il avait dit la vérité.

Mgr Fellay a effectué durant toute la semaine du 19 au 26 février 2006, un voyage aux Etats-Unis. Le dimanche 19 février, le Supérieur de la FSSPX prononçait une conférence fleuve (près de trois heures) à Saint Isidore the Farmer, au Colorado. Cette allocution portait sur les relations qu'il entretient avec la Rome conciliaire. Le lundi 20 février, Stephen L.M. Steiner[1], un jeune Singapourien de 27 ans, installé aux Etats-Unis, publiait sur son blog sur internet les notes[2] qu'il avait prises en écoutant Mgr Fellay la veille. Cette publication qui révélait des éléments apparemment nouveaux[3], suscita immédiatement des réactions et beaucoup d'émoi sur d'autres sites traditionnels américains (*Rorate Caeli*, etc…), alors même que la semaine de visite de Mgr Fellay se poursuivait. Le mercredi 22 février, le jeune webmestre publiait les rectificatifs[4], que Mgr Fellay venait de lui demander dans une longue conversation téléphonique la veille jusqu'à près de minuit. En effet le Supérieur de la FSSPX avait dicté une à une ses

---

[1] http://www.blogger.com/profile/15486816
[2] Ces notes, très longues, firent l'objet d'une publication en deux parties :
Partie I : http://truerestoration.blogspot.com/2006/02/very-latest-about-sspx-rome-relations html
Partie II : http://truerestoration.blogspot.com/2006/02/very-latest-about-sspx-rome-relations_21 html
[3] Entre autres choses : Mgr Fellay aurait rencontré l'abbé Hoyos le 15 septembre et le même abbé Hoyos aurait eu une conversation téléphonique avec Mgr Fellay juste avant la réunion de l'abbé Ratzinger et de la Curie le 13 février.
[4] Mgr Fellay expliquait au responsable du blog qu'il avait confondu le 15 septembre et le 15 novembre et que si l'abbé Hoyos avait appelé à Menzingen à la veille de la réunion du 14 février, c'était uniquement pour demander des prières car le cardinal Arinze était hostile à la FSSPX.

corrections par téléphone au jeune webmestre, et avait attendu patiemment que celui-ci lui relise la prise de ces modifications afin de bien s'assurer que les pages internet du blog de l'ancien Marine de 27 ans, seraient correctement corrigées. Le jeune américain fit le récit de cette conversation téléphonique, des détails des corrections, et des propos complémentaires que lui tint l'évêque. Le jeune Stephen L.M. Steiner ne manqua d'ailleurs pas d'éloges envers la patience de Son Excellence.

Le but de cette semaine américaine de Mgr Fellay était le même que celui de sa semaine parisienne de décembre 2006, à savoir l'endormissement des fidèles, alors qu'en parallèle l'équipe des abbés Schmidberger-Lorans-Sélégny et le réseau allemand préparent activement le ralliement-liquidation. **Cette tournée aux Etats-Unis fut un fiasco pour Mgr Fellay, au regard de cet objectif.** En effet, le samedi 25 février, les rédacteurs en chef des journaux traditionnels *The Remnant*[5] et *Catholic Family News*[6], publiaient une déclaration commune solennelle dans laquelle **ils enjoignent Mgr Fellay et la FSSPX de garder sa position actuelle et de ne tenter aucune espèce d'accord avec Rome. Dans leur long texte, ils procèdent à une critique accablante de Ratzinger-Benoît XVI[7].** Ces deux revues sont externes à la FSSPX et touchent le milieu *Ecclesia Dei* américain. Il est significatif que cette déclaration importante ait fait l'objet d'un black-out total dans les médias de la Tradition, et tout spécialement dans DICI, tenu par les abbés Lorans et Sélégny, artisans du ralliement-liquidation. Le jeu médiatique de ces deux abbés devient de plus en plus évidente en Europe, mais aussi maintenant aux Etas-Unis. Nous y reviendrons prochainement.

Traduction en français du texte américain[8] du jeune Stephen L.M.Steiner, avec qui Mgr Fellay eût sa conversation téléphonique. S.Heiner désigne parfois Mgr Fellay par 'H.L.'[9], nous l'avons traduit par' Monseigneur(*)'.

«posté» par Stephen L.M. Heiner le 22 février 2006 à 23h35

Corrections de Son Excellence et mes réflexions après coup

Je suis revenu sur mes «posts» initiaux et y ai apporté les changements ci-après. Je tenais à consigner ces changements ici pour que n'ayez pas vous-même à revenir sur les «posts» et à les lire une nouvelle fois. Lesdites corrections n'auront de sens que pour ceux qui auront lu à la fois la Partie I et la Partie II, que vous trouverez ci-dessous.
Comme j'ai reçu bon nombre de courriels me demandant de fournir des éclaircissements sur deux ou trois points, il était important que je parle à Mgr Fellay pour m'assurer que j'avais bien saisi ses propos. C'est un homme très occupé, et je suis heureux que nous ayons pu nous entretenir aujourd'hui malgré la brièveté du préavis.
Le premier changement que j'ai fait a consisté à remplacer partout les mots «Cardinal Hoyos» par les mots «Cardinal Castrillón». Quelqu'un a signalé le motif linguistique de cet amendement dans la partie Commentaires, et Mgr Fellay a confirmé que c'était bien là le titre à employer.
Deuxièmement, la dernière date de communication était non pas septembre, mais le 15 novembre. Il s'agissait d'une simple erreur de transcription de ma part. Mes notes parlent de septembre, mais Son Excellence se souvient très bien avoir parlé de novembre. Et c'est effectivement de novembre qu'il

[5] http://www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2006-0228-cfn-remnant htm
[6] http://www.cfnews.org/sspx-mm-jv.htm
[7] Nous ne partageons pas pour autant tous leurs argumentaires, en particulier sur la question de l'infaillabilité.
[8] http://truerestoration.blogspot.com/2006/02/postgame-his-lordships-corrections-and html
[9] Monseigneur(*) abréviation de His Lordships

s'agissait. Monseigneur(*) m'a précisé qu'il n'y avait pas eu depuis d'APPEL TÉLÉPHONIQUE en dehors de celui - mentionné par ses soins - que le Cardinal Castrillón avait adressé à Menzingen la veille de la réunion au cours de laquelle le Cardinal Arinze s'est exprimé contre la Fraternité et la Messe. Toutefois, il s'agissait bien davantage d'un bref appel que d'une véritable conversation. Monseigneur(*) répète qu'il n'y a pas eu de communication sur le fond depuis le 15 novembre et qu'il n'existe pas, à sa connaissance, de «date» supposée à laquelle quelque chose «soit censé se passer». En fait, quelque chose pourra effectivement se passer, mais sans être avoir été préparé d'un commun accord avec Menzingen.

Quant aux trois niveaux de difficulté que le Saint Père prévoit dans les contacts avec la FSSPX, ce sont la Messe, le Concile et les *«Structures de la Fraternité»*.J'avais écrit simplement *«la Fraternité»*, précision qui signifie que la «difficulté» prévue par le Saint Père est de savoir comment incorporer la FSSPX dans les structures et le gouvernement actuels de l'Église pour que l'apostolat de la Fraternité puisse être effectif.

Monseigneur(*) a voulu que je corrige la phrase :

> «Ce pape est persuadé de l'excellence du Concile "bien interprété" et de l'absence de toute autre option»

pour qu'elle devienne :

> «Ce pape est intimement persuadé de l'excellence du Concile vu à la lumière de la "Tradition vivante" dont il est un élément éminent».

Cette modification signifie qu'il n'y a pas un Concile «bien interprété», mais simplement un Concile vu à la lumière de la Tradition vivante.

Monseigneur(*) m'a aussi fait changer les mots *«favorable à»*, dans la phrase ci-dessous, en *«conformément à»*. Mon libellé initial était en effet imprécis.

> Oui, j'ai confié cette étude à la Commission des textes législatifs afin de m'assurer qu'il est conforme à la lettre et à l'esprit de la loi de l'Église.

Monseigneur(*) a voulu que je remplace les mots *«ne possédez plus»,* dans la phrase ci-dessous, par «n'avez pas». Cela traduit plus fidèlement le sentiment du Saint Père selon lequel la Fraternité n'est pas fondée à recourir au concept d'«état de nécessité». J'ai demandé à Monseigneur(*) si cela signifie que nous ne pouvions invoquer un état de nécessité depuis 1976, ou 1988, etc. Selon Monseigneur(*), une telle interprétation serait légitime, mais mieux vaut indiquer exactement ce que le Saint Père a dit, et tels sont les mots précis dont il se souvient.

> Vous parlez d'un «état de nécessité» pour justifier vos actions, mais vous n'avez pas le droit d'invoquer un tel état, car je m'efforce en ce moment de résoudre les problèmes.

Monseigneur(*) m'a également fait remplacer les mots *«mode d'existence préféré»* dans la phrase ci-dessous par les mots *«seul mode d'existence»,* car cela reflète plus clairement la pensée du Saint Père.

> Il croit donc que l'état séculier est le seul mode d'existence s'inscrivant dans la vision catholique de l'organisation sociale.

Toutes mes autres citations ont été vérifiées et approuvées une par une.

Telle est donc la situation. Comme vous pouvez le constater, Son Excellence use d'un langage précis et prend soin d'apporter des éclaircissements lorsqu'il le juge nécessaire.

Je vous prie d'excuser ces quelques corrections, mais la rapidité s'imposait, car beaucoup d'autres catholiques étaient aussi intrigués que moi par les dernières nouvelles, et c'est pourquoi j'ai publié ces deux messages le plus tôt possible. Tous mes remerciements au site SeattleCatholic.com (désormais ajouté à la liste des liens), qui m'a envoyé un énorme volume de messages. Que ceux d'entre vous qui, en temps normal, ne se seraient pas arrêtés sur mon site, prennent le temps de lire quelques-uns des autres articles qui y figurent, s'ils en ont envie et si les sujets abordés les intéressent.

Quant à moi, j'ai trouvé que la conférence avait de quoi remettre les idées en place. Lorsque je relis mes «posts» précédents relatifs à cette question ici, ici et ici, il me semble que je ne voyais pas clairement alors ce sur quoi Son Excellent revenait sans cesse au cours de sa conférence, à savoir qu'il est impératif que la Saint Père rende à nouveau possible la «simple vie catholique» de telle sorte que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X puisse contribuer effectivement à inverser la vapeur. D'ici à ce que cela arrive, l'atmosphère est si empoisonnée que nous serions nous-mêmes étouffés et deviendrions les victimes du «nouveau Printemps» au lieu de rester les défenseurs de la Foi apostolique. Cette conférence a donné au «moins-de-trente-ans» que je suis la nourriture dont il avait

besoin (et avant Carême, notez-le bien) pour réfléchir et se rendre compte que ce problème ne va pas s'évaporer tout seul. Et comme le dit Monseigneur(*), le problème, ce n'est pas nous.
Au contraire, c'est nous qui sommes la solution.
Je me réjouis du sérieux avec lequel nous sommes conduits en des temps aussi incertains. Deo Gratias.

«posté» par Stephen L.M. Heiner le 22 février 2006 à 23h35 - 5 commentaires en réponse à ce «post»

Précisions apportées aux citations à la demande de Mgr Fellay (**)

Je viens de raccrocher d'avec Son Excellence ; suivant ses instructions, j'apporterai quelques corrections mineures au texte, aucune modification de fond ne s'avérant nécessaire. Je les «posterai» au cours de la journée, mais dans un message à part et en tant que modifications aux «posts» initiaux que j'ai devant moi. Là encore, il s'agit d'éclaircissements quant aux dates et de précisions rédactionnelles, à l'exclusion de toute modification importante. **Son Excellence a fait preuve de patience et d'amabilité tandis que je passais en revue les principaux points de mon article.**

(**) Ce dernier paragraphe a depuis été supprimé du site. En voici la version originale anglaise :

Refinement of quotes by request of Bishop Fellay

I just got off the phone with His Lordship and I will be making some minor corrections to the text as per his instructions but there are no substantive changes to be made. I will post these later today, both as a separate post and as changes to the original posts I have here.

Again, these are clarifications regarding dates and wordings, but nothing large-scale. His Lordship was gracious and patient as I walked through the major points of my article.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 11 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Conférence de Mgr Lefebvre le 15 juin 1988, avant les sacres

Il n'est pas indispensable de développer longuement certaines questions, il suffit de relire les textes anciens car *Nihil novæ sub sole.*

Cette conférence de presse de Mgr Lefebvre, à quelques jours des sacres de 1988, explicite bien la différence entre le combat de Mgr Lefebvre et la réalité romaine. Qui pourra nous expliquer que quelque chose a changé depuis ?

La Tradition a un défaut majeur : elle considère Rome à travers ses lunettes catholiques, ne voyant pas la vraie réalité de la Rome actuelle, qui n'a qu'un but, mettre en place la Religion universelle, mondialiste, maçonnique, œcuméniste. Elle a interrompu les successions épiscopales valides dans le rite romain depuis 1968, date de *Pontificalis Romani*[1]. Il suffit de lire l'abbé Ratzinger pour savoir qu'il n'a en rien changé et qu'il ne veut qu'imposer Vatican II. Ce « pape » de l'église conciliaire n'est pas catholique. L'Eglise conciliaire est une fausse Eglise, une hiérarchie artificielle, non sacramentelle, à l'exemple de la Communion Anglicane, son archétype historique.

CONFERENCE DE PRESSE DE MGR LEFEBVRE

15 JUIN 1988, A ECONE

Nous nous sommes permis de vous inviter comme nous l'avions fait il y a maintenant treize ans en 1975, au moment des événements difficiles entre Rome et Ecône et qui nous frappaient. Nous sommes de nouveau, on pourrait dire, à un été chaud.

Avant d'en arriver tout de suite aux événements de ces derniers jours et des jours prochains, je voudrais d'abord vous faire un petit exposé afin que vous compreniez mieux la situation, et que dans les compte rendus que vous écrirez dans les journaux, vous puissiez faire, autant que possible, des rapports objectifs.

Il faut placer les événements qui se passent aujourd'hui et qui vont se passer demain - particulièrement la consécration épiscopale de quatre jeunes évêques le 30 juin - dans le contexte de nos difficultés avec Rome, non seulement depuis 1970, depuis la fondation d'Ecône, mais depuis le Concile.

Au Concile, moi-même et un certain nombre d'évêques nous avons lutté contre le modernisme et contre les erreurs que nous estimions inadmissibles et incompatibles avec la foi catholique. Le problème de fond, c'est cela. C'est une opposition formelle, profonde, radicale, contre les idées modernes et modernistes qui sont passées à travers le Concile.

Vous me direz, mais qu'est-ce que vous entendez par là ? Eh bien je vais vous citer quelques sujets de ce modernisme. Ce sont par exemple **l'acceptation des Droits de l'homme de 1789.**

[1] Lire les documents des Notitiae du tome III sur www rore-sanctifica.org

C'est **le droit commun dans la société civile**, de toutes les religions c'est-à-dire **le principe de la laïcité de l'État.**

C'est **l'œcuménisme ou l'association de toutes les religions**. C'est Assise, c'est Kyoto, ce sont les visites à la Synagogue, au Temple protestant ; et dans l'Église c'est la collégialité, avec les synodes, les conférences épiscopales, le changement de la liturgie, le changement de la catéchèse, l'augmentation de la participation des laïcs et des femmes dans les domaines religieux. Vous en avez parlé dans vos journaux, vous connaissez bien ces choses-là puisque tout cela a paru à l'occasion des synodes de Rome. C'est **la négation du passé de l'Église**. Il y a un combat qui est mené dans l'Église pour faire disparaître le passé, la tradition de l'Église. Cette **persécution continuelle** contre ceux qui veulent demeurer catholiques, comme l'étaient les papes avant Vatican II. Voilà notre position. **Nous continuons ce que les papes ont enseigné et ont fait avant Vatican II. Nous nous opposons à ce qu'ont fait les papes Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II actuellement, parce qu'ils ont accompli une rupture avec leurs prédécesseurs. Nous préférons la tradition de l'Église à l'œuvre de quelques rares papes qui s'opposent à leurs prédécesseurs.**

Cependant nous avons voulu garder le contact avec Rome, au cours de ces années, depuis 1976, au moment où nous avons reçu la «suspens a divinis», parce que nous continuions à faire des ordinations sacerdotales. Nous avons voulu garder le contact avec Rome, espérant que la Tradition retrouverait un jour ses droits. Mais ce fut peine perdue.

Devant le refus de Rome de prendre en considération nos protestations et nos demandes de retour à la Tradition, et devant mon âge car j'ai maintenant 82 ans, je suis dans ma 83ème année, il est évident que je sens la fin venir, il me faut un successeur. Je ne peux pas laisser cinq séminaires à travers le monde, sans évêque pour ordonner ces séminaristes, puisqu'on ne peut pas faire de prêtres sans évêque. Et que tant qu'il n'y aura pas d'accord avec Rome, il n'y aura pas d'évêques qui accepteront de faire des ordinations. Donc je me trouve dans une impasse absolue et j'ai un choix à faire : ou bien mourir et laisser mes séminaristes comme cela dans l'abandon et laisser mes séminaristes orphelins, ou bien faire des évêques. Je n'ai pas le choix.

Alors j'ai demandé à Rome plusieurs fois : laissez-moi faire des évêques, permettez-moi d'avoir des successeurs. C'est pourquoi, le 29 juin dernier (1987), j'ai fait une allusion claire dans ma prédication ici à Ecône à l'occasion de l'ordination des séminaristes. J'ai dit, je vais faire des consécrations épiscopales puisque Rome ne veut pas m'écouter, ne veut pas entendre et nous abandonne. Je me vois obligé de me donner des successeurs. Par conséquent le 25 octobre prochain, je consacrerai des évêques pour ma succession. Grand émoi à Rome !

C'est à partir de cette déclaration que Rome s'est émue, profondément, et que j'ai reçu une lettre le 28 juillet, après avoir rencontré **le cardinal Ratzinger** le 14 juillet, auquel j'ai dit : «Ou Rome m'accorde de faire des évêques, ou je les fais moi-même». Dans sa lettre du 28 juillet, le cardinal Ratzinger m'a répondu : «Pour ce qui est des évêques, il faut attendre que votre Fraternité soit reconnue. Pour le reste, nous pouvons peut-être vous faire des concessions, sur la liturgie, sur l'existence de vos séminaires et ensuite à la rigueur vous envoyer un visiteur».

J'avais demandé effectivement une visite, pour que l'on nous connaisse puisque l'on ne nous connaissait pas, on ne venait pas nous voir. Il y a donc eu une ouverture de la part de Rome à ce moment là. J'avoue que j'ai beaucoup hésité. Est-ce que je devais accepter cette ouverture ou est-ce que je devais la refuser ? J'avais bien envie de la refuser parce que **je n'ai aucune confiance dans ces autorités romaines**, je dois bien le dire, car **leurs idées sont complètement opposées aux nôtres.** Nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'ondes, je n'avais donc aucune confiance.

Nous avions toujours été persécutés, c'était encore l'époque de Port-Marly, de la persécution de l'abbé Lecareux pour ses paroisses, approuvée par Rome d'ailleurs, les évêques étant approuvés par Rome. Tout cela ne nous inspirait pas du tout confiance de nous mettre dans les mains de Rome, d'une Rome qui combattait la Tradition.

Cependant nous avons voulu faire un effort : essayons, nous allons sonder quelles vont être les dispositions de Rome à notre égard. C'est dans cet esprit-là que je suis allé à Rome et qu'ensuite nous avons reçu la visite du cardinal Gagnon. Il semble que cette visite a été favorable. J'avoue que je n'en sais rien, puisque je n'ai pas eu un seul mot du résultat de cette visite qui a eu lieu il y a sept mois. Je l'ai dit au cardinal Ratzinger : c'est inadmissible. On fait une visite pour savoir si nous faisons bien, si nous faisons mal, s'il y a des reproches à nous faire, s'il y a des compliments à nous faire, et l'on ne nous dit rien. Je n'ai rien su de la visite en 1974 des deux prélats belges qui sont venus visiter le séminaire voilà maintenant quatorze ans. Je n'ai jamais reçu une seule ligne me disant quel était le résultat de cette visite.

Alors le cardinal Gagnon est venu, et puis ensuite on nous a proposé des colloques pour réaliser un protocole préparant un accord destiné à mettre en place les institutions qui auraient régi la tradition. Nous avons donc eu ces colloques. J'avoue que j'aurais bien voulu participer moi-même au premier des colloques, mais ils ont préféré que je n'y sois pas et que je désigne un théologien et un canoniste. C'est ce que j'ai fait. J'ai désigné M. l'abbé Tissier de Mallerais et M. l'abbé Laroche pour se rendre à Rome, pour s'entretenir avec des représentants du cardinal Ratzinger. Ils étaient trois : un théologien, un canoniste et le père Duroux qui présidait cette réunion.

Une première rédaction a été mise au point après quarante huit heures, réglant les questions doctrinales et les questions disciplinaires. Nous avons été surpris de voir qu'ils voulaient nous faire **signer un texte doctrinal**. Étant donnée l'ouverture qu'avait manifestée le cardinal Ratzinger par sa lettre du 28 juillet, l'année dernière, il n'était plus question de problèmes doctrinaux. Nous avons donc été un peu surpris que l'on nous remette sous les yeux ce qui avait fait l'objet d'une incompréhension pendant quinze ans. **Nous étions opposés par des questions doctrinales précisément**. Mais comme l'article 3 de la partie doctrinale du protocole assurait que nous pouvions reconnaître **qu'il y avait des points dans le Concile, dans la liturgie et dans le Droit canon qui n'étaient pas parfaitement conciliables avec la Tradition**, alors cela nous a satisfait. En quelque sorte on nous donnait satisfaction sur ces points-là. Cela nous permettait de discuter des points dans le Concile, dans la liturgie, et dans le Droit canon. C'est ce qui nous a permis de signer ce protocole doctrinal, sans quoi nous ne l'aurions pas signé.

Et puis venaient ensuite les questions disciplinaires. Il y avait surtout la question de l'évêque, celle d'un bureau à Rome, bureau dans lequel Rome aurait eu cinq membres et nous seulement deux. Cela ne nous plaisait pas beaucoup. Nous avons discuté parce que nous trouvions que vraiment nous étions mis en minorité dans ce bureau de Rome. Mais d'autre part, ensuite, dans une certaine mesure, nous étions **exempts de la juridiction des évêques**.

Au cours d'une seconde réunion, cette fois avec le cardinal Ratzinger et moi-même et avec les différents théologiens, canonistes, qui avaient déjà discuté entre eux, nous sommes arrivés à une conclusion, sur le papier, acceptable. Le cardinal Ratzinger a d'abord signé ; moi j'ai signé le 5 mai à Albano. Le protocole était donc signé.

La presse a annoncé : accord entre Mgr Lefebvre et le Vatican. Il semble que les choses s'arrangent, que tout va s'arranger. Personnellement comme je vous l'ai dit, j'allais avec méfiance. J'ai toujours éprouvé un sentiment de méfiance et je dois avouer que j'ai toujours pensé que tout ce qu'ils faisaient c'était pour **parvenir à nous réduire, à accepter le Concile et les réformes post-conciliaires**. Ils ne peuvent admettre, et d'ailleurs le Cardinal l'a dit récemment dans une interview à un journal allemand : «Nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait des groupes, après le Concile, qui n'admettent pas le Concile et les réformes qui ont été faites après le Concile. Nous ne pouvons pas admettre çà». Le Cardinal l'a plusieurs fois répété : «Monseigneur il n'y a qu'une Église, il ne peut pas y avoir d'Église parallèle». Je lui ai dit : «Éminence ce n'est pas nous qui faisons une Église parallèle puisque nous continuons l'Église de toujours, c'est vous qui faites l'Église parallèle en ayant inventé l'Église du Concile, celle que le cardinal Benelli a appelé **l'Église conciliaire**, c'est vous qui avez inventé **une église nouvelle**, pas nous, c'est vous qui avez fait **de nouveaux catéchismes, de nouveaux sacrements, une nouvelle messe, une nouvelle liturgie**, ce n'est pas nous. Nous, nous continuons ce qui a été fait auparavant. Ce n'est pas nous qui faisons une nouvelle église».

Nous avons donc senti, tout au cours de ces colloques, **un désir, une volonté de nous ramener au Concile.**

Bien. Malgré tout, j'ai signé, j'ai essayé de montrer de la bonne volonté mais dès le jour même où nous avons décidé de signer, à propos de l'évêque j'ai demandé au cardinal Ratzinger : «Alors, maintenant, nous allons signer le protocole, est-ce que vous pourriez déjà nous donner la date pour la consécration de l'évêque» (c'était le 4 mai). «Vous avez le temps d'ici le 30 juin de me donner le mandat pour l'évêque. J'ai moi-même participé à la présentation des évêques quand j'étais Délégué apostolique, pour trente-sept évêques, je sais comment cela se fait». J'avais présenté les noms. Les noms étaient déjà sur le bureau du Vatican, **trois noms**, c'est ce qu'on appelle la *terna*. C'est un terme classique à Rome pour dire les trois noms des évêques qui sont proposés, et le Saint-Siège choisit parmi ces trois noms. J'ai donc donné trois noms. «D'ici le 30 juin vous avez le temps de préparer, de faire une enquête et de me donner le mandat».

«Ah! non, non, non, c'est impossible; le 30 juin, impossible. - Alors quand ? Le 15 août ? A la fin de l'année mariale ? Ah! non, non, non, Monseigneur. Vous savez bien, le 15 août à Rome il n'y a plus personne. Du 15 juillet au 15 septembre ce sont les vacances, il ne faut pas compter sur le 15 août,

ce n'est pas possible. - Alors disons le 1er novembre, la Toussaint ? - Ah ! je ne sais pas, je ne peux pas vous le dire. - Pour Noël ? - Je ne peux pas vous le dire».

J'ai dit ; c'est fini, j'ai compris. **On veut nous mener en bateau, c'est terminé, c'est fini, je n'ai plus confiance. J'avais bien raison de ne pas avoir confiance, on est en train de nous jouer. J'ai perdu confiance complètement.** Et le jour même, le 5 mai, j'ai écrit une lettre au Pape et une lettre au cardinal Ratzinger en disant : J'avais espéré arriver à un résultat, je crois que c'est terminé. Nous voyons très bien. Il y a une **volonté de la part du Saint-Siège de vouloir nous soumettre à ses volontés et à ses orientations. C'est inutile de continuer. Nous sommes tout à fait opposés l'un à l'autre.**

Grand émoi évidemment à Rome à ce moment-là, au sujet de cette lettre que j'ai écrite : «Comment, vous dénoncez le protocole, ce n'est pas permis, c'est lamentable».

Oui, mais je puis vous lire rapidement quelques extraits de cette lettre que j'ai écrite : c'était le 6 mai (voir le texte de cette lettre dans les documents, ainsi que la réponse du cardinal Ratzinger). Au courrier du Cardinal était joint un projet de lettre à faire au Pape dans lequel il fallait que je **demande pardon** non pas pour ça, mais pour tout ce qui a été fait au cours de ces treize années passées, pour les torts que j'avais pu avoir, même en toute bonne foi. Ce sont eux qui écrivent cela pour que je le signe ; ce n'est pas moi. «En toute bonne foi on peut commettre des erreurs. Ainsi je vous prie humblement de pardonner tout ce qui dans mon comportement ou celui de la Fraternité, a pu blesser le Vicaire du Christ et l'Église».

Toutes ces choses que l'on avait abandonnées, on les remettait de nouveau sous nos yeux. Les tracasseries que l'on remettait sous nos yeux manifestaient qu'il n'y avait pas de bonne volonté vis-à-vis de nous, et que **le seul désir du Saint-Siège était de nous ramener au Concile et aux réformes.**

C'est pourquoi on vous a remis la lettre qu'en définitive j'ai écrite au Pape le 2 juin.

«Très Saint Père, les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincu que **le moment d'une collaboration franche et efficace n'est pas encore arrivé**», étant donné que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous. J'ajoutais : «C'est pourquoi nous nous donnerons nous-même les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée».

Évidemment affolement à Rome ! J'ai reçu, après, une lettre du Saint Père, signée de lui-même, me **suppliant de garder l'unité, l'unité de l'Église, de ne pas diviser l'Église, de demeurer dans la fidélité à l'Église.**

Mais précisément, nous ne sommes pas dans la même vérité. Pour eux la vérité est évolutive, la vérité change avec le temps, et la Tradition : c'est Vatican II aujourd'hui. Pour nous la Tradition c'est ce que l'Église a enseigné depuis les apôtres jusqu'à nos jours. Pour eux, non, la Tradition c'est Vatican II qui résume en lui-même tout ce qui a été dit précédemment. Les circonstances historiques sont telles que maintenant il faut croire ce que Vatican II a fait. Ce qui s'est passé avant, ça n'existe plus. Cela appartient au temps passé. C'est pourquoi le Cardinal n'hésite pas à dire «**Le Concile Vatican II est un anti-*Syllabus***». On se demande bien comment un cardinal de la Sainte Église peut dire que le Concile de Vatican II est un anti-*Syllabus*, acte très officiel du Pape Pie IX dans l'encyclique *Quanta Cura*. C'est inimaginable.

J'ai dit un jour au cardinal Ratzinger : «Éminence, il faut que nous choisissions : ou bien la liberté religieuse telle qu'elle est dans le Concile, ou bien le *Syllabus* de Pie IX. Ils sont contradictoires et il faut choisir». Alors il m'a dit : «Mais Monseigneur nous ne sommes plus au temps du *Syllabus*. Ah ! Ai-je dit, alors la vérité change avec le temps. Alors ce que vous me dites aujourd'hui, demain ce ne sera plus vrai. Il n'y a plus moyen de s'entendre, on est dans une évolution continuelle. Il devient impossible de parler».

Ils ont cela dans l'esprit. Il m'a répété : **«Il n'y a plus qu'une Église, c'est l'Église de Vatican II. Vatican II représente la Tradition». Malheureusement, l'Église de Vatican II s'oppose à la Tradition. Ce n'est pas la même chose.**

Alors le Pape me supplie de ne pas briser l'unité de l'Église. Il me menace des peines canoniques si je fais ces consécrations le 30 juin prochain.

Je vous avoue que l'ambiance dans laquelle se sont déroulé les colloques précédant la rédaction du protocole, puis les faits qui ont atteint ceux qui se sont ralliés à Rome donnent à réfléchir.

LE SORT RÉSERVÉ AUX RALLIÉS

Je prends l'exemple de Dom Augustin, qui a un couvent à Flavigny dans lequel il y a vingt-quatre prêtres que j'ai moi-même ordonnés, des bénédictins, et qui me quitte et me dit : «Monseigneur, je ne peux plus rester avec vous, je me rallie à Rome ; je rentre dans l'obéissance avec Rome ; je ne peux pas rester avec vous». Bien, il s'est rallié à Rome avec l'espoir qu'on lui garderait la Tradition, qu'il conserverait dans son monastère, c'est-à-dire la messe traditionnelle pour ses moines, pour la messe conventuelle. Eh bien, Rome a exigé que pour la messe conventuelle ce soit la messe du Concile et non pas la messe ancienne. Au lieu de nous dire vous pouvez garder la Tradition, on change la Tradition.

Prenons un deuxième exemple: encore un monastère : Fontgombault. Ils ont accepté par obéissance de garder pendant quinze ans la messe nouvelle; parce que les évêques avaient dit qu'il fallait prendre la messe nouvelle, ils l'ont fait. Vient l'indult de Rome ; tous ceux qui ont accepté la messe nouvelle, désormais pourront dire la messe ancienne. Cela s'appliquait parfaitement à Fontgombault. Refus de l'archevêque de Bourges. Vous ne pouvez pas dire la messe ancienne pour la messe conventuelle. Vous devez garder la messe nouvelle, c'est comme çà. L'Abbé de Fontgombault va voir à la Congrégation du Culte à Rome, Mgr Mayer, qui lui dit : «Vous savez c'est difficile, essayez donc de voir le Pape. Le Pape le renvoie au cardinal Mayer disant : Faites un effort, peut-être on pourra arranger cela... Le cardinal Mayer finit par le renvoyer à l'évêque de Bourges, et ils sont toujours avec la messe nouvelle pour la messe conventuelle.

Et pourtant ils remplissaient parfaitement les conditions de l'indult.

Nous ne pouvons pas avoir confiance, ce n'est pas possible. Et je vais vous citer un dernier exemple : un exemple extraordinaire.

Vous avez entendu parler, sans doute, et vous avez fait quelques articles dans les journaux, il y a deux ans, sur les transfuges d'Ecône, les fameux transfuges d'Ecône ! Etaient partis d'ici, d'Ecône neuf séminaristes. Celui qui a été le chef en quelque sorte de cette petite rébellion, l'abbé... est resté dans le séminaire pendant un certain temps, il cachait bien son jeu, et il est arrivé à déterminer huit autres séminaristes à quitter Ecône. Il s'est mis en relation avec l'abbé Grégoire Billot qui est ici en Suisse à Baden ; cet abbé Billot est lui-même en relation avec le cardinal Ratzinger ; il parle l'allemand. Il a téléphoné au cardinal Ratzinger : «Voilà, il y a à Ecône neuf séminaristes qui sont prêts à partir. Qu'est-ce que vous leur promettez ? Qu'est-ce que vous faites avec eux ?».

Oh ! C'est formidable ; c'est une occasion unique ; si on leur promet monts et merveilles, il y en aura d'autres qui vont venir. Il l'a dit explicitement. Le cardinal Ratzinger l'a dit «Je suis heureux qu'il y en ait qui aient quitté Ecône et j'espère bien qu'il y en aura d'autres qui suivront les premiers».

Vous le savez très bien, on a fait le fameux séminaire *Mater Ecclesiae* dirigé par un cardinal, le cardinal Innocenti, avec le cardinal Garrone et un troisième cardinal le cardinal Ratzinger, approuvé par le Pape officiellement dans *L'Osservatore Romano*. Une affaire mondiale. Tous les journaux du monde ont parlé de ce séminaire traditionnel fait avec les transfuges d'Ecône et qui rassemblerait aussi bien des séminaristes qui avaient la même sensibilité.

Ils sont partis là-bas et se sont retrouvés peut-être une vingtaine de séminaristes.

Je vous assure que çà vaut la peine de lire cette lettre que vient de nous envoyer ces jours-ci l'abbé... qui était l'instigateur du départ de ces séminaristes. Il écrit : «Je regrette», en gros titre dans sa lettre. «Je regrette, nous avons tout perdu, **on n'a tenu aucune promesse.** Nous sommes des misérables, nous ne savons plus même où aller (voir l'extrait de cette lettre dans nos documents).

Eh bien voilà pour des gens qui ont voulu se rallier à Rome !... Cela va être notre cas. Nous en sommes de plus en plus persuadés. Plus nous réfléchissons à l'ambiance de ces colloques, plus nous nous rendons compte que l'on est en train de nous tendre **un piège**, de nous piéger, et que demain on nous dira désormais c'est fini la messe traditionnelle, il faut accepter la messe nouvelle aussi. Il ne faut pas être contre la messe nouvelle. Cela ils nous l'ont dit.

Voici un exemple qu'a donné le cardinal Ratzinger. «Par exemple à Saint Nicolas-du-Chardonnet, Monseigneur, quand le protocole sera signé, que les affaires seront réglées, il est évident que Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne va pas rester comme maintenant. Pourquoi ? Parce que Saint-Nicolas est une paroisse de Paris et dépend du cardinal Lustiger. Par conséquent il sera absolument nécessaire que dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet il y ait une messe nouvelle régulièrement, tous les dimanches. On ne peut pas accepter que les paroissiens qui désirent une nouvelle messe, ne puissent pas aller dans leur paroisse pour avoir cette messe nouvelle. «Voyez cela ! C'est le commencement de l'introduction : accepter la messe nouvelle, nous aligner... **Ce n'est pas possible** ! Nous nous sentons pris dans un engrenage dont nous ne pouvons plus sortir.

Des difficultés inextricables surgiront avec les évêques, avec les mouvements des diocèses qui voudront que nous collaborions avec eux si nous sommes reconnus par Rome. Nous aurons toutes

les difficultés possibles et imaginables. Alors, c'est pourquoi je pense et qu'il m'a semblé en conscience que je ne pouvais pas continuer. J'ai décidé... D'où ma lettre du 2 juin au Saint Père et l'annonce de la consécration des quatre évêques qui aura lieu le 30 juin.

Vous avez sur une feuille que l'on vous a remise, les indications sur ces futurs évêques.

L'Osservatore Romano publiera **l'excommunication**, une **déclaration de schisme**, évidemment.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

Excommunication par qui ? Par une Rome moderniste par une Rome qui n'a plus parfaitement la foi catholique. On ne peut pas dire que quand il y a une manifestation comme à Assise, on est toujours catholique. Ce n'est pas possible. On ne peut pas dire que quand il y a Kyoto, et les déclarations qui ont été faites aux juifs à la Synagogue et la cérémonie qui a eu lieu à Sainte-Marie du Transtevere l'année dernière en pleine Rome, que l'on est encore catholique. **C'est scandaleux. Ce n'est plus catholique.**

Alors nous sommes excommuniés par des modernistes, par des gens qui ont été condamnés par les papes précédents. Alors qu'est-ce que cela peut bien faire. Nous sommes condamnés par des gens qui sont condamnés, et **qui devraient être condamnés publiquement.** Cela nous laisse indifférent. Cela n'a pas de valeur évidemment. Déclaration de schisme ; schisme avec quoi, avec le Pape successeur de Pierre ? Non, schisme avec le Pape moderniste**, oui, schisme avec les idées que le Pape répand partout, les idées de la Révolution, les idées modernes, oui. Nous sommes en schisme avec cela.** Nous n'acceptons pas bien sûr. Nous n'avons personnellement aucune intention de rupture avec Rome. Nous voulons être unis à la Rome de toujours et nous sommes persuadés d'être unis à la Rome de toujours, parce que dans nos séminaires, dans nos prédications, dans toute notre vie et la vie des chrétiens qui nous suivent, nous continuons la vie traditionnelle comme elle l'était avant le Concile Vatican II et qu'elle a été vécue pendant vingt siècles. Alors, je ne vois pas pourquoi nous serions en rupture avec Rome parce que nous faisons ce que Rome elle-même a conseillé de faire pendant vingt siècles. Cela n'est pas possible.

Voilà la situation actuelle. Il faut bien le comprendre pour ne pas pinailler sur elle.

Alors on peut penser : vous aviez un évêque, c'est bien. Vous pouviez avoir un peu plus de membres dans le conseil romain. Mais, ce n'est pas cela qui nous intéresse. C'est le problème de fond qui est toujours derrière nous et qui nous fait peur. **Nous ne voulons pas être des collaborateurs de la destruction de l'Église.** J'ai écrit dans mon livre *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* - j'ai terminé par là - «Je ne veux pas quand le Bon Dieu me rappellera qu'Il me dise : qu'est ce que tu as fait là-bas sur la terre ? Tu as contribué à démolir l'Église aussi». Ce n'est pas vrai. Je n'ai pas contribué à démolir l'Église. J'ai contribué à la construire. **Ceux qui la démolissent, ce sont ceux qui diffusent des idées qui détruisent l'Église et qui ont été condamnés par mes prédécesseurs.** Voilà le fond de ces événements. Ces événements que nous allons vivre ces jours-ci, bien sûr vont faire parler et il y aura un monde fou à la cérémonie du 30 juin pour la consécration de ces quatre jeunes évêques qui seront au service de la Fraternité. Eh bien, ces quatre évêques seront au service de la Fraternité, voilà.

Celui qui aura donc en principe la responsabilité des relations avec Rome lorsque je disparaîtrai, ce sera le Supérieur général de la Fraternité, M. l'abbé Schmidberger, qui a encore six années de supériorat général à accomplir. C'est lui qui, éventuellement, aura désormais les contacts avec Rome pour continuer les colloques, s'ils continuent ou si le contact est maintenu ce qui est peu probable pendant quelque temps puisque dans *L'Osservatore Romano* va être mis sous un grand titre : «Schisme de Mgr Lefebvre, excommunication...» Pendant X années, peut-être deux ans, trois ans, je n'en sais rien cela va être **la séparation.**

Ecône, le 15 juin 1988

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 13 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La levée de bouclier des laïcs américains de la Tradition contre tout accord de la FSSPX avec Ratzinger

Les rédacteurs en chef américains de deux importants journaux de la Tradition (*The Remnant* et *Catholic Family News*) viennent de co-signer le 25 février une déclaration solennelle dans laquelle ils s'opposent à tout accord entre la FSSPX et Benoît-Ratzinger. Cette prise de position intervient à la fin de la semaine de visite de Mgr Fellay aux Etats-Unis. Elle est d'autant plus significative qu'elle émane de journaux qui ne sont pas dans le giron de la FSSPX, mais appartiennent plus à la mouvance *Ecclesia Dei*. Cette mouvance correspondrait en France à l'AFS d'Arnaud de Lassus.
Cette mise en demeure respectueuse des autorités actuelles de la FSSPX s'accompagne **d'un véritable réquisitoire par Michael J.Matt et John Vennari contre Ratzinger. Nous donnons ici quelques extraits de leur document :**

- même « les catholiques conservateurs fidèles assistent à la spirale descendante du pontificat de Benoît XVI ».
- « beaucoup de gens qui avaient commencé par saluer l'élection du cardinal Ratzinger à la papauté, y compris un certain nombre de catholiques conciliaires, considèrent maintenant d'un air déconfit les neuf premiers mois du nouveau pontificat ».
- des « raisons qui nous amènent à conclure que le moment n'est pas encore venu, hélas ! pour que la Fraternité conclue un accord »
- « nous ne voyons pas comment des négociations actuelles garantiraient l'avenir de la Fraternité Saint-Pie X, car la Rome d'aujourd'hui ne fournit aucune preuve claire de son attachement à la Rome d'hier »
- « Le Benoît XVI d'aujourd'hui n'est autre que le cardinal Ratzinger d'hier. La nouvelle théologie de Vatican II est toujours le centre de son univers »
- « C'est bel et bien là une pierre d'achoppement, et qui serait fatale à la FSSPX si celle-ci s'engageait dans quelque compromis que ce soit. »
- « Nous sommes pourtant d'avis que l'« état d'urgence », loin d'avoir disparu, s'est au contraire si fermement incrusté dans l'élément humain de l'Église qu'il ne faudra rien de moins qu'une intervention divine pour restaurer notre Mère la Sainte Église. »
- « Sous un tel pape, il semble évident que l'avenir de la FSSPX ne pourrait être garanti. »
- « on a lieu de s'inquiéter que l'instrument choisi par le pape pour conduire les négociations avec la FSSPX se trouve être ce même cardinal Castrillón Hoyos, un homme qui – bien souvent lors de ses contacts avec les catholiques de tradition – semble s'être évertué à prouver qu'il n'est pas digne de confiance »

- « il y a largement de quoi craindre que derrière ces paroles séduisantes (du cardinal Hoyos) ne se cache l'intention d'embrasser la FSSPX pour mieux l'étouffer » [1]
- « les abus de pouvoir » (extraits du dossier du Père Gruner), « révèlent un prélat (cardinal Hoyos) qui n'hésite pas à user de son pouvoir pour écraser tout prêtre s'opposant trop efficacement au règne du PCPC (Pos-conciliairisme Politiquement Correct) »
- « Tel est le personnage (Hoyos) qui est maintenant tout sourire avec la Fraternité Saint-Pie X et lui assure qu'elle peut faire confiance sans crainte à la Rome actuelle. Avec cet homme à la tête des négociations, la FSSPX a d'excellentes raisons de se demander si son avenir après « régularisation » serait vraiment garanti »
- « Il est donc probable que les dirigeants actuels du Vatican, malgré leurs sourires de circonstance, tenteront de faire mourir la résistance antimoderniste de la FSSPX en croyant « faire à Dieu un sacrifice agréable ». Le Vatican actuel s'est persuadé, à coup sûr, que l'amalgamation hégélienne de la FSSPX dans la très moderniste « réalité ecclésiale d'aujourd'hui » constituait une mission à accomplir pour le bien de l'Église.»
- « On ne peut qu'imaginer jusqu'où un saint Athanase aurait écouté ces modernes quiétistes, qui échangent le silence contre la « régularisation », s'ils lui avaient ne serait-ce que suggéré de se concentrer sur ce que les catholiques « aiment bien » et de laisser de côté ce qu'ils « n'aiment pas », à savoir l'arianisme ! Il leur aurait ri au nez. »
- « Nous pensons qu'il est immoral de conclure un tel accord, d'échanger le silence contre la reconnaissance. Les médecins ne doivent pas se contenter de promouvoir la bonne santé ; encore doivent-ils combattre les maladies qui tuent. De même, les catholiques sont tenus non seulement de professer la vérité, mais aussi de combattre l'erreur. »
- « On ne peut qu'imaginer le chaos qui se produirait si le Vatican actuel avait son mot à dire dans l'élection à venir d'un nouveau Supérieur général. »

Fin des extraits

Les deux rédacteurs en chef établissent la longue litanie des hérésies et des scandales depuis l'élection de Ratzinger. Ils démontrent qu'il n'y a aucune différence entre le cardinal Ratzinger et Benoît XVI, mais bien au contraire que la Révolution se poursuit.
Cette analyse doit être rapprochée des textes lénifiants dont les revues et sites en français de la FSSPX (*Fideliter, DICI, Nouvelles de Chrétienté*) abreuvent les fidèles. Ils masquent aux fidèles et aux abbés la réalité de la progression de la révolution dans l'Eglise conciliaire et mettent en avant de petits faits illusoires (prétendue réhabilitation de Romano Amerio, etc…) en taisant l'essentiel. Cette stratégie des abbés Lorans et Celier, avec le consentement de l'abbé de Cacqueray qui ne désavoue pas, obéit à la manipulation que Mgr Fellay et son réseau opèrent actuellement dans la FSSPX.

---

[1] Notons le contraste entre ce constat réaliste des rédacteurs en chef américains de la mouvance *Ecclesia Dei* et la pleine page d'émerveillement et de reconnaissance de l'abbé de Cacqueray (Supérieur du District de France de la FSSPX) envers l'abbé Hoyos dans *Le Chardonnet* de janvier 2006 :
« Nous remercions le cardinal Hoyos de l'honnêteté intellectuelle manifestée sur ce point (...) Nous n'admettons pas non plus la formule offensante à l'adresse du cardinal Hoyos consistant à dire qu'il ne penserait pas ce qu'il a dit et répété, et n'aurait tenu de tels propos que par gentillesse de surface ou par ruse diplomatique (...) » Abbé de Cacqueray, *Le Chardonnet*, numéro 214, janvier 2006
Sur ce point envers qui irait le soutien de Mgr Lefebvre, s'il vivait encore ?

Alors que l'abbé Schmidberger est en ligne directe avec l'abbé Ratzinger et agit dans l'ombre, une triple action a lieu :

- Le **double comportement de Mgr Fellay**
  - Mgr Fellay explique auprès des fidèles ou des abbés (le 7 mars à Flavigny) qu'il ne se passe rien, que toute information d'une préparation d'accord avec Rome est une rumeur, est fausse, est sans fondement.
  - En parallèle à cela, et en plein accord avec Rome, Mgr Fellay poursuit ses contacts **dans le secret**, il synchronise vis-à-vis de la grande presse ses interventions avec les actes que posent l'abbé Ratzinger. Par exemple le 12 mars, il donne une interview à *Il Tempo*, dix jours avant la réunion du 23 mars de l'abbé Ratzinger avec la Curie. De même en janvier avec *La Croix* et l'*AJIR*.
- La **double action fallacieuse des médias de la FSSPX sous contrôle**
  - Les médias de la FSSPX masquent les progrès de la révolution conciliaire et l'action anti-catholique de l'abbé Ratzinger qui poursuit son plan œcuménique d'apostasie (passant sous silence les hérésies de *Deus Caritas est*, la nomination pour préparer la suppression des Limbes, l'ouverture différée du dossier de réhabilitation de Judas, l'abandon du titre de Patriarche d'Occident, etc…).
  - Les médias de la FSSPX expliquent aux fidèles et aux abbés que l'abbé Ratzinger « aurait la volonté de remédier à la crise » mais que gêné par son entourage il aurait besoin du soutien de la FSSPX pour l'aider.
- L'action complice ou consentie de quelques supérieurs[2]
  - Disparition de toute critique des actes et des propos de « Benoît XVI », car « il ne faut pas gêner les accords »
  - Diabolisation du sédévacantisme. Les moindres critiques envers Ratzinger désignent immédiatement leur auteur comme un opposant aux accords et, pire, un « crypto-sédévacantiste ».

Tout cela a un but bien précis : endormir toute opposition interne aux accords pour faire accepter le fait accompli lorsque l'heure aura sonnée :

- rendre familiers les abbés et les fidèles à l'idée d'une signature avec Rome et à l'établissement d'un lien juridique formel avec le Vatican, et progressivement permettre à Rome de prendre le contrôle juridique de la FSSPX,
- détourner de façon pernicieuse les fidèles et les abbés du combat doctrinal et **sacramentel** de Mgr Lefebvre (préservation des Saints Ordres),
- positionner les fidèles et les abbés dans une attitude d'attente vis-à-vis des initiatives que l'abbé Ratzinger va prendre

---

[2] Lire sur *La Porte Latine* le dernier éditorial de l'abbé de Cacqueray dans *Fideliter* de mars 2006 au sujet du *Compendium* du cathéchisme conciliaire paru en décembre 2006 :

« Or tout récemment, est paru le Compendium du Catéchisme de l'Église catholique. ***Nous avons, on le sait, émis des réserves sur plusieurs affirmations de ce document. En revanche, nous ne pouvons qu'approuver «l'intention catéchétique »*** *qui sous-tend cette parution, c'est-à-dire la volonté de revenir à un catéchisme clair, précis et normatif.*

Si, sur des points précis, nous sommes obligés d'émettre certaines critiques, ***nous devons, en revanche, dans l'esprit de saint Pie X répondre sans réserve au Saint-Père .quant à cette « intention catéchétique »,*** *celle d'une connaissance de la foi sérieuse et profonde, fondée évidemment sur le catéchisme catholique de toujours.*

Il nous faut donc voir en cette parution du Compendium un appel de la Providence *pour sortir d'une ignorance religieuse trop répandue parmi nous, pour acquérir une formation religieuse à la hauteur de notre form tion profane et de nos responsabilités (familiales, professionnelles, civiques), pour nous éclairer afin de suivre une voie droite et de rester missionnaires même en cette crise de l'Église.*

Abbé Régis de Cacqueray-Valménier †
Supérieur du District de France »
http://www.laportelatine.org/communication/presse/2006/fideliter170/edito170/edito170.php

Si Mgr Fellay disait la vérité, il n'y aurait aucune « *rumeur* ». Le seul fait qu'il agisse ainsi, qu'il donne des interviews au sujet des discussions avec Rome trahit le fait qu'il cache la vérité. **Il lui serait très facile de les faire cesser si lui et les trois autres évêques faisaient une déclaration solennelle de refus de toute discussion avec la Rome de l'abbé Ratzinger.**

C'est pour mettre un terme à ces manipulations que Mgr Williamson vient de s'exprimer.

Lorsque l'on observe cette action pertinace de Mgr Fellay à discuter avec Rome, le comportement des responsables de ses médias, tout particulièrement en France, on est en droit de se demander si Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et l'abbé Ratzinger secondé par l'abbé Hoyos n'aurait pas pour plan de signer avant que n'intervienne l'élection de juillet 2006 dans la FSSPX. Cette méthode serait identique à celle que les rédacteurs américains décrivent au sujet de la Fraternité Saint-Pierre :

> « En juin 2000, le cardinal Castrillón Hoyos, en tant que Président d'*Ecclesia Dei*, supprima l'élection au chapitre général de la Fraternité Saint-Pierre, qui devait avoir lieu, bloquant ainsi la réélection certaine de l'abbé Josef Bisig comme Supérieur général. »

Cette récente prise de position[3] des laïcs américains illustre, par contraste, à quel point la France et le District de France de la FSSPX, ont perdu leur ardeur et leur foi dans le combat doctrinal contre la Révolution conciliaire. La gouvernance de plus de quinze ans d'une petite faction rallieuse organisée à la tête de la FSSPX a permis, par les nominations à la tête des médias, de détourner les français de la vocation de la France et des devoirs qui leur sont imposés par les grâces divines innombrables reçues au cours de son histoire chrétienne, tout spécialement depuis le sacre du Roi Clovis. Et plus encore lors de l'intervention surnaturelle que représenta l'action de sainte Jeanne d'Arc. **Entre le Rhin et les Amériques, les héritiers français du combat de Mgr Lefebvre pour la sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique et de la Foi, les héritiers de cette multitude de saints de l'histoire de l'Eglise ont-ils déchus ?**

La simple comparaison de gravité dans la critique entre le texte des « ecclesiadéistes » américains et les revues et articles des revues francophones est criante. Quel choc par rapport à un numéro de *Fideliter* ! Cet abîme montre à quel point le combat de la Tradition a été baillonné dans la FSSPX depuis quinze ans. La décadence et la désertion du combat doctrinal sont telles qu'elles ont rendu possible le montage artificiel de la mascarade des discussions avec Rome depuis neuf mois. Cette catastrophe n'est en rien dûe au hasard, elle résulte du travail laborieux, persévérant et dissolvant d'une petite équipe de clercs, les abbés Lorans, Celier et Sélégny qui, par les revues et les éditions dont ils ont pris le contrôle, les nominations qu'ils ont favorisés, ont permis d'éloigner les fidèles et les abbés du coeur du combat doctrinal pour la Foi. Déchargée de tout ministère absorbant, cette équipe a prospéré, oisive elle a favorisé toutes les démissions et les renoncements. Pendant que les abbés oeuvraient dans leur ministère, ayant charge d'âmes, cette équipe, tels les intriguants et les dilettantes de la Cour sous l'Ancien Régime, a développé ses réseaux, distillé ses messages dissolvants, écartés les études fondamentales, éloignés les esprits les plus dérangeants, les personnalités les plus fortes, et promus ceux dont elle savait qu'elle n'aurait rien à redouter. Cette équipe connaît aujourd'hui son apogée, elle règne en maîtresse sur le District de France. Elle a instauré une sorte d'obscurantisme doctrinal, elle a neutralisé les anticorps de la FSSPX en France contre le modernisme et le libéralisme, elle a

[3] Nous émettons des réserves sur certains points de cette analyse américaine, en particulier sur le fait que la conception de l'infaillibilité et du Pape, et la confusion entre l'Eglise conciliaire et l'Eglise catholique qui imprègne ce texte. Néanmoins il nous paraît important de le faire connaître.

préparé les esprits à un ralliement à une Rome qui durant ces quinze années n'a cessée de s'éloigner de la Foi catholique, ou, pour être plus exact, n'a cessée d'avancer dans son combat contre la véritable Eglise catholique afin de l'exterminer avant d'instaurer la Religion universelle. Couverte et mise en place sous la protection puissante de l'abbé Schmidberger, qui développait en parallèle le réseau allemand, ces Talleyrands de la Fraternité Saint Pie X, n'ont eu de cesse d'oeuvrer pour la liquidation de l'oeuvre de Mgr Lefebvre. En préparant la signature de Mgr Fellay ils semblent ainsi retourner au bercail d'une révolution dont ils ont déjà acquis toutes les pratiques avant d'en adopter les doctrines et les principes. Produit de leur culture et de leur mentalités, s'est développé un site internet indigne et anonyme, où les attaques personnelles le disputent aux bassesses et il pourrait se dire d'eux **associant honneur et signature** ce qu'écrivait Ernest Hello :

> « Le langage rapproche à chaque instant le mot honneur et le mot : signature.
> Qu'est-ce qu'une signature ? c'est une promesse.
> Celui qui signe s'engage à faire.
> Et quel signe donne-t-il ?
> Le signe c'est son nom. La signature d'un homme est son nom : son nom est sa parole, et sa parole est son honneur. C'est pourquoi le langage dit : déshonorer son nom.
> Celui qui ne tient pas sa parole déshonore son nom.
> Le nom en effet, le nom d'un homme, c'est lui-même. Donner son nom, c'est engager son honneur. » Ernest Hello, *L'Homme*, Editions de la Reconquête, p54-55

Combien de temps les français tolèreront-ils encore que cette équipe reste en place ? Faudra-t-il la laisser, par la signature de Mgr Fellay, transférer le contrôle juridique de la FSSPX à l'antichrist Ratzinger, déshonorer Mgr Lefebvre et tout détruire pour qu'ils se réveillent enfin de cette longue léthargie de quinze ans ?

Face au révolutionnaire Ratzinger qui présente de plus en plus les caractéristiques d'un initié Rose+Croix[4], que sont devenus les héritiers des grands auteurs anti-libéraux français ?

Questions cruciales auxquelles sont désormais obligés de répondre les clercs et les fidèles. Les réponses exigent des actes publics de foi catholique. C'est donc sous les vocables de Reine de France et de Reine des confesseurs que nous devons invoquer la Très Sainte Vierge Marie qui a mission de vaincre toutes les hérésies. Que saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, soit également prié pendant ces jours et pendant ce mois de mars qui lui est consacré.

Abbé Michel Marchiset

[4] Quelques faits récents : les concepts gnostiques de l' « encyclique » *Deus Caritas est,* les manoeuvres commencées autour du titre de patriarche (nous publierons l'analyse d'un vaticaniste), les projets de réunion avec les Patriarcats Orthodoxes schismatiques et les Anglicans de la Haute-Eglise,etc…

ROME ET LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Déclaration commune[1] de *The Remnant* et de *Catholic Family News*

par *Michael J. Matt,* Rédacteur en chef de *The Remnant*
et *John Vennari,* Rédacteur en chef de *Catholic Family News*

Traduction en français depuis l'original

———

Les rumeurs ne cessent de ricocher entre elles dans toute la presse et à travers l'Internet au sujet des négociations en cours entre Rome et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Certains individus publient, sur ces négociations, des déclarations censées faire autorité, alors qu'ils ne sont manifestement pas au courant de tous les faits.

Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, a publiquement déclaré que contrairement à diverses allégations, aucune négociation n'était en chantier dans l'immédiat[2].

La plupart des partisans de la FSSPX ont poussé un soupir de soulagement en entendant cette nouvelle, de même que beaucoup de personnes qui, pour n'être pas de leurs rangs, n'en savent pas moins que la Fraternité fait contrepoids à tout le mouvement traditionaliste « approuvé »[3]. D'autres catholiques sont chagrinés que Mgr Fellay semble ignorer la branche d'olivier que lui tend le Vatican.

Les auteurs du présent document, qui sont les rédacteurs en chef de deux journaux catholiques jouissant d'une large distribution, tiennent à faire part de leur soutien pour l'extrême prudence dont Mgr Fellay et la Fraternité Saint-Pie X doivent faire preuve dans toute négociation avec la Rome actuelle en cette passe très dangereuse de l'histoire. Dans la déclaration qui suit, nous avons l'intention d'exposer les raisons qui nous amènent à conclure que le moment n'est pas encore venu, hélas ! pour que la Fraternité conclue un accord.

« Garantir notre avenir »

Il y a trois ans, Mgr Fellay a avancé trois sages critères pour entamer des négociations avec l'actuel Vatican. Dans sa « Lettre aux amis et bienfaiteurs » du 3 juillet 2003, il soulignait :

> **« Pour garantir notre avenir, nous devons obtenir de la Rome d'aujourd'hui une preuve claire de son attachement à la Rome d'hier. Lorsque les autorités romaines auront réaffirmé avec des actions parlant plus fort que les mots qu'"Il**

---

[1] Source anglaise originale : http://www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2006-0228-cfn-remnant.htm et http://www.cfnews.org/sspx-mm-jv.htm

[2] « No Compromise With Vatican, SSPX Leader Says », *Catholic World News*, 7 février 2006 (www.cwnews.com/new/viewstory.cfm?recnum=42289). Voir également « Press Conference of Bishop Fellay to the Journalists for Religious Information » , posté par *DICI* le 2 février 2006 (www.dici.org/actualite_read.php?id=747&loc=US)

[3] Comme le motu proprio *Ecclesia Dei* l'exprime très clairement, pas de FSSPX, pas d'Indult !

ne doit pas y avoir d'innovations en dehors de la Tradition", alors "nous" [la Fraternité] ne serons plus un problème. »[4]

Compte tenu de ces prudents critères, nous ne voyons pas comment des négociations actuelles garantiraient l'avenir de la Fraternité Saint-Pie X, car la Rome d'aujourd'hui ne fournit aucune preuve claire de son attachement à la Rome d'hier, aucune indication par des actions parlant plus fort que les mots qu'« il ne doit pas y avoir d'innovations en dehors de la Tradition ». En fait, on assiste même au contraire, d'autant plus que beaucoup de gens qui avaient commencé par saluer l'élection du cardinal Ratzinger à la papauté, y compris un certain nombre de catholiques conciliaires, considèrent maintenant d'un air déconfit les neuf premiers mois du nouveau pontificat.

Le pape Benoît XVI, dont la première allégeance est toujours allée à la nouvelle théologie moderniste, ne semble pas différent du cardinal Ratzinger, qui applaudissait Vatican II pour avoir été un anti-Syllabus et qui déclarait avec emphase : « Il ne doit pas y avoir de retour au Syllabus »[5]. Cela devait apparaître à l'évidence dans le discours qu'il a prononcé le 22 décembre 2005 devant la Curie Romaine et au cours duquel il n'a cessé de louer la liberté religieuse de Vatican II comme constituant le nouvel étalon-or des relations entre l'Église et l'État[6]. L'allégeance à la nouvelle vision mondiale de Vatican II ressort avec la même évidence d'autres discours dans lesquels le pape prône une « saine laïcité », alors que rien ne saurait répugner davantage à la Royauté sociale de Jésus-Christ préconisée par le Magistère papal d'avant Vatican II.

Le fait que ce discours du 22 décembre dénonce l'« herméneutique de la discontinuité et de la rupture » ne donne pas prise à beaucoup d'espoir. Pendant des années, le cardinal Ratzinger a déploré les mauvaises interprétations du Concile. Mais il n'a jamais dit que la solution de ce problème résidât dans un retour à la tradition d'avant Vatican II. Au contraire, il a maintes fois répété que pour résoudre le problème en question, il fallait découvrir le « véritable » enseignement de Vatican II. La solution du cardinal Ratzinger – et, aujourd'hui, celle du pape Benoît XVI – pour sortir des perturbations actuelles consiste à renvoyer les catholiques aux documents libéraux et ambigus de Vatican II, ceux-là mêmes qui ont provoqué la crise.

Un retour à *Quas Primas*, au Serment contre le modernisme, au *Syllabus d'erreurs modernistes* de saint Pie X n'occupe aucune place dans la « restauration » que le pape pourrait éventuellement préconiser. Le Benoît XVI d'aujourd'hui n'est autre que le cardinal Ratzinger d'hier. La nouvelle théologie de Vatican II est toujours le centre de son univers.

Aussi une question brûle-t-elle les lèvres des catholiques inquiets : comment une Fraternité Saint-Pie X « réconciliée » pourrait-elle opérer librement sous l'égide de la nouvelle théologie moderniste, alors que sa raison d'être même est de s'opposer publiquement à cette nouvelle théologie destructrice ?

---

[4] Voir le site http://www.sspx.org/Superior%20Generals%20Ltrs/supgen_63.htm

[5] Joseph cardinal Ratzinger, *Principles of Catholic Theology* (San Francisco : Ignatius Press, 1989), p. 391.

[6] Voir « An Interview with Bishop Williamson on Pope Benedict XVI's Christmas Address to the Curia », *Catholic Family News*, février 2006 (accessible aussi sur le site Internet www.cfnews.org/bw-dec22.htm. Voir également, de Christopher Ferrara, « "Holy Revolution" or Wholly Revolutionary », *The Remnant*, 31 janvier 2006 (accessible aussi sur le site Internet www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2006-0110-whollyrevolution.htm

C'est bel et bien là une pierre d'achoppement, et qui serait fatale à la FSSPX si celle-ci s'engageait dans quelque compromis que ce soit. Il semble pourtant y avoir peu de doute que la Fraternité serait forcément amenée à « faire une petite concession » au Vatican dans le sens de l'acceptation du Concile.

Il est certain que la FSSPX (qui n'est pas formellement en état de schisme – ainsi qu'est allé jusqu'à l'admettre le cardinal Castrillón Hoyos, de la Commission pontificale Ecclesia Dei – et qui n'est pas sédévacantiste) ne pourra conserver indéfiniment son statut canonique « irrégulier ». En fin de compte, elle réintégrera entièrement le giron de Pierre, sans doute après que Rome aura abandonné les voies sans issue de Vatican II, événement dont nous sommes convaincus qu'il doit se produire et qu'il se produira à l'heure voulue par Dieu.

Nous sommes pourtant d'avis que l'« état d'urgence », loin d'avoir disparu, s'est au contraire si fermement incrusté dans l'élément humain de l'Église qu'il ne faudra rien de moins qu'une intervention divine pour restaurer notre Mère la Sainte Église. Comme le regretté Michael Davies le notait peu avant sa mort, nous sommes « au-delà de la crise », car l'Église n'est même plus capable d'engendrer les vocations sacerdotales nécessaires pour assurer l'administration des sacrements aux fidèles. La multiplication des « paroisses sans prêtre » est là pour rappeler cette cruelle réalité.

Vatican II

Après la rencontre d'août dernier entre Mgr Fellay et le pape Benoît XVI, le cardinal Francesco Pompedda, ancien préfet de la Signature apostolique, a déclaré au quotidien italien *La Stampa* que la Fraternité Saint-Pie X ne pourrait se réconcilier avec le Saint-Siège que si elle reconnaissait la validité des décrets de Vatican II.

De même, John Allen, du *National Catholic Reporter*, a énuméré – d'une manière d'ailleurs assez inexacte – les « quatre conditions posées par la direction de la FSSPX pour un rapprochement : 1. plus large autorisation de célébrer la Messe d'avant Vatican II ; 2. levée des excommunications contre les quatre évêques consacrés par Mgr Lefebvre en 1988 ; 3. reconnaissance du droit de critiquer certains aspects de Vatican II, en particulier son enseignement sur la liberté religieuse ; 4. octroi d'une structure canonique – par exemple, une administration apostolique – pour donner aux traditionalistes une certaine autonomie. »

S'agissant des deux premier points, la Fraternité Saint-Pie X ne demande pas une plus large « autorisation » de célébrer la Messe tridentine, car une telle autorisation serait superflue. Elle veut simplement, comme tout vrai catholique, que le Vatican *admette la vérité*, qui est que la Messe tridentine n'a jamais été interdite et que tous les prêtres sont libres de la célébrer sans « indult » spécial de la part des évêques.

Dans le même esprit, la FSSPX ne demande pas au Vatican de « lever » les excommunications de 1988, car elle ne reconnaît pas leur existence. Là encore, la Fraternité veut seulement que Rome *admette la vérité* en déclarant ces excommunications nulles et non avenues.

En outre, la Fraternité présente ces deux premiers points non comme les conditions d'un *ralliement*, mais comme les conditions pour *engager* des négociations pouvant déboucher sur sa régularisation. Cependant, elle demande que le Vatican commence par s'exprimer honnêtement sur ces deux points importants. Si le Vatican ne veut pas admettre la vérité – et si une institution est tenue d'admettre la vérité, c'est bien lui –, toute négociation est inutile.

En ce qui concerne le troisième point, qui est capital et devrait faire figure de condition absolue pour la régularisation de la FSSPX, John Allen écrit : « Un cardinal du Vatican, interrogé par *NCR* le 2 février, a déclaré qu'il doutait que le Saint-Siège puisse accepter les conditions posées par la Fraternité pour un ralliement, *en particulier la*

reconnaissance du droit d'être en désaccord avec des éléments de Vatican II. "Cela aurait de très graves conséquences pour l'unité de l'Église", a dit le cardinal. Le prélat, qui a gardé l'anonymat, a encore déclaré qu'il pensait que le pape "comprenait cela très bien" et n'avancerait donc qu'avec prudence. »[7]

Attachement à la Rome d'hier ?

Le pape Benoît XVI ne s'est pourtant montré guère prudent pour ce qui est de faire avancer la révolution post-conciliaire. Un bref passage en revue de quelques-uns des moments les plus intenses de son pontificat suffit à montrer un homme peu « attaché à la Rome d'hier ».

- À la messe des obsèques de Jean-Paul II, onze jours avant d'être élu pape, le cardinal Ratzinger a donné la Communion dans la main au frère Roger Shultz, de Taizé, qu'il savait être protestant. Des articles de presse parus ensuite ont souligné que ce n'était pas la première fois que la cardinal Ratzinger pratiquait l'intercommunion avec des non-catholiques[8].
- Au cours de la même messe, le cardinal Ratzinger a parlé de Jean-Paul II comme « se tenant à la fenêtre de la maison du Père », indiquant par là que Jean-Paul II était déjà au Paradis, court-circuitant du même coup le Purgatoire et procédant ainsi à une sorte de canonisation instantanée[9].
- Dans sa première homélie papale, Benoît XVI a déclaré : « C'est pourquoi, me préparant aussi pour le service qui incombe au Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma détermination à maintenir l'engagement d'appliquer le deuxième Concile du Vatican… » Il a promis de poursuivre le dialogue œcuménique dont le pape Jean-Paul II s'était fait le champion[10].
- En mai 2005, le pape Benoît a nommé le très libéral archevêque William Levada comme Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Or, non seulement Levada est connu pour avoir couvert des prêtres homosexuels dans ses diocèses successifs des Etats-Unis, mais il est l'un des prélats les plus œcuméniques de ce pays. Il a été le premier évêque américain à visiter une synagogue après la visite initiale de Jean-Paul II dans une synagogue en 1986. Il a aussi patronné dans sa cathédrale des manifestations s'inscrivant dans l'« esprit d'Assise » et auxquelles ont participé des Juifs, des musulmans, des bouddhistes, des hindous ainsi que des représentants d'autres sectes[11]. C'est ce même

---

[7] « The Word from Rome », John Allen, 4 février 2006. C'est nous qui soulignons. Accessible également sur le site Internet http://www.nationalcatholicreporter.org/word/word020306.htm

[8] « Pope Benedict XVI and Eucharistic Sacrilege », J. Vennari, *Catholic Family News*, septembre 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/RatzRoger.htm L'auteur y démontre aussi que contrairement à de faux comptes rendus antérieurs, le frère Roger ne s'était pas converti à la Foi catholique, mais est mort protestant. Cela fut confirmé à l'auteur lors de ses deux appels téléphoniques successifs à la communauté de Taizé, l'un avant la mort du frère Roger, l'autre après.

[9] Homélie du cardinal Ratzinger à la Messe des obsèques de Jean-Paul II, *Zenit*, 8 avril 2005.

[10] *Zenit* news, avril 2005 : www.zenit.org/english/visualizza.phtml?sid=69626

[11] « Ecumenical Archbishop Levada to Head Sacred Congregation for the Doctrine of the Faith », J. Vennari, *Catholic Family News*, juin 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/LevadaCDF.htm Voir également « New San Francisco Archbishop Thinks Propaganda Film Brokeback Mountain is « Very Powerful », *Lifesite*, 13 février 2005. Accessible sur le site Internet www.lifesite.net/ldn/2006/feb/06021306.html

archevêque qui a dit à l'abbé Eugene Heidt que la Transsubstantiation était « un mot long et difficile » et que « nous n'employons plus ce terme »[12]. Cela n'a pas empêché le pape de choisir Levada pour être, paraît-il, le « chien de garde » de l'Église dans le monde entier. Levada a été autorisé, en outre, à nommer lui-même son successeur à San Francisco – l'évêque George Niederauer –, un homme qui vient de faire l'éloge du film homosexuel *Brokeback Mountain*.

- Le 13 mai 2005, Benoît XVI a donné un coup d'accélérateur à la béatification de son prédécesseur direct en s'affranchissant du délais d'attente, prudemment fixé à cinq ans. Cela ne peut que servir à « canoniser » la désastreuse politique pan-religieuse de Jean-Paul II : la révolution s'apprête ainsi à canoniser l'un des siens.
- Le 17 août, dans un discours public, Benoît XVI a pratiquement canonisé le frère protestant Roger, de Taizé, qui venait d'être assassiné : il l'a présenté, en effet, comme un « fidèle serviteur » du Seigneur se trouvant maintenant « dans les Mains de la Bonté éternelle »[13].
- Le 19 août, le pape s'est rendu dans une synagogue aux fins de relations interreligieuses, *non* pour exhorter les Juifs à se convertir à Jésus-Christ. Et ce geste, il l'a accompli à Cologne, alors qu'un million de jeunes du monde entier convergeaient vers cette ville pour les Journées Mondiales de la Jeunesse. (Comment évaluer un tel scandale, causé à une telle échelle ?)
- Le même jour, au cours d'une réunion œcuménique, Benoît XVI a parlé de l'œcuménisme comme d'une bonne chose qui n'a pas pour but le « retour » des non-catholiques à l'unique véritable Église du Christ, démentant ainsi le dogme catholique infaillible « Hors de l'Église, point de salut »[14].
- En octobre 2005, Benoît XVI a fait l'éloge du père Hans Urs von Balthasar lors d'une conférence honorant ce théologien libéral[15]. Or, Von Balthasar enseignait, contrairement à l'enseignement clair des Écritures, qu'un catholique peut « espérer » que tous les hommes soient sauvés. Le pape a ainsi loué sans réserves l'homme qui aura été, en fait, un des plus célèbres théoriciens du salut universel.
- Sous Benoît XVI, on est en train de « réétudier » la doctrine catholique des Limbes, qui risque fort d'être abandonnée comme relevant d'un enseignement périmé. Cette initiative, prise par une commission de théologiens dépendant de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, jouit de l'entier appui du pape. Cela n'a rien de surprenant, le cardinal Ratzinger ayant lui-même déjà dit ne pas croire aux Limbes et fait part de son intention de les « laisser tomber ». La nouvelle de la création d'une commission du pape sur les Limbes a ébranlé les plus conservateurs des prêtres conciliaires[16].

---

[12] Voir *Priest Where is Thy Mass ? Mass Where is Thy Priest ?* (Kansas City, Angelus, 2004), p. 64.

[13] « Pope mourns Murder of Taizé's Brother Roger : Founder « Has Attained Eternal Joy », Says Benedict XVI », *Zenit*, 17 août 2005.

[14] Le pape a déclaré « D'autre part, cette unité n'équivaut pas à ce qu'on pourrait appeler l'œcuménisme du retour, qui consiste à nier et à rejeter l'histoire de sa propre foi. Absolument pas ! » Réunion œcuménique : Cologne, 19 août 2005. Allocution accessible sur le site Internet www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2005/august/documents/hf_ben-xvi_spe_20050819_ecumenical-meeting_en.html.

[15] « Pope Praises Von Balthasar and His Theology », *Zenit*, 10 octobre 2005.

[16] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », abbé Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo.htm

- Le 29 novembre 2005[17], Benoît XVI a publié, au sujet de la formation dans les séminaires, un document navrant où il est dit, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, que ceux qui se livrent à une activité homosexuelle doivent être « respectés profondément » ; ce document autorise un homosexuel à devenir prêtre pourvu qu'il soit célibataire depuis trois ans. Cela a conduit un certain nombre de catholiques conciliaires à voir dans Benoît XVI un pape encore plus libéral que Jean XXIII qui, dans un document de 1961, interdisait la prêtrise aux homosexuels en raison de leurs « tendances mauvaises ».

Nous pourrions donner davantage d'exemples, mais nous pensons que ceux-là suffisent. Pour reprendre le sage critère de Mgr Fellay, si l'on veut qu'une réconciliation entre la FSSPX et Rome soit possible, il faut que Rome donne « une preuve claire de son attachement à la Rome d'hier ». Or, le pape Benoît XVI a montré qu'il ne satisfaisait pas à ce critère du retour à la Tradition. Même des publications non traditionalistes déplorent cet aspect de l'actuel pontificat.

Dale Vree, rédacteur en chef de la *New Oxford Review*, n'a pas caché la déception que lui causaient les neufs premiers mois du pontificat de Benoît XVI :

> « Ce document [sur la présence d'homosexuels dans les séminaires] était une épreuve déterminante pour le pape, et celui-ci a trébuché. De même, sa nomination de William Levada comme Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi était la nomination la plus importante que le pape avait à faire, et là aussi, il a trébuché. »

Après avoir noté que la visite cordiale de quatre heures du pape à Hans Küng n'a fait que conférer de la respectabilité aux idées et projets hérétiques de Küng, M. Vree écrit :

> « Le dernier outrage en date est la nomination par le pape de l'évêque George Niederauer comme archevêque de San Francisco. Niederauer est manifestement un ami des « gay ». Il a été curé d'une paroisse de Hollywood Ouest où se trouve une vaste congrégation « gay » et où il a déclaré que les homosexuels étaient « merveilleux ». En tant qu'évêque de Salt Lake City, il s'est opposé à l'interdiction constitutionnelle du mariage de personnes du même sexe. Il nie l'existence d'un lien entre les prêtres homosexuels et les abus sexuels, voire les viols commis sur des jeunes garçons. Il a contribué à créer, dans l'Utah, la Coalition of Concerned Religious Leaders qui préconise la « tolérance » vis-à-vis des homosexuels. Par-dessus le marché, il a été loué par Sam Sinnet, président de Dignity-USA, et Francis DeBernardo, président de New Ways Ministry, ces deux groupes se composant de catholiques qui se disent fiers d'être « gay » et lesbiens. »[18]

Les plaintes de M. Vree apparaissent comme encore plus justifiées lorsqu'on pense que le cardinal Joseph Ratzinger a été pendant vingt-quatre ans Préfet de la Congrégation du Vatican pour la Doctrine de la Foi et qu'il connaît *forcément* le parcours de cet évêque ami des « gay » ! C'est pourtant Mgr Niederauer qu'il a nommé à la tête du diocèse de San Francisco, *entre toutes les affectations possibles*.

Ainsi, alors que les catholiques conservateurs fidèles au *Novus Ordo* assistent à la spirale descendante du pontificat de Benoît XVI, il incombe à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X d'observer la plus extrême prudence dans toute négociation avec un pape qui s'est abstenu de réaffirmer « avec des actions parlant plus fort que les mots qu'il ne doit pas y avoir

---

[17] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », Father Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo.htm

[18] Une cruelle ironie du sort a voulu que le pape publie ce document atterrant le jour même du centenaire de la naissance de Mgr Marcel Lefebvre (29 novembre 1905).

d'innovations en dehors de la Tradition ». Sous un tel pape, il semble évident que l'avenir de la FSSPX ne pourrait être garanti.

Une précision s'impose : notre position vis-à-vis d'un rapprochement entre la FSSPX et le Vatican s'appuie sur l'hypothèse que la Fraternité n'est pas en état de schisme. Si elle l'était, ses évêques et ses prêtres seraient objectivement coupables du péché mortel de schisme, et nous ne saurions faire cause commune avec elle. Toutefois, comme on l'a soutenu avec vigueur depuis 1988, la position canonique de la FSSPX, bien qu'assurément « irrégulière », n'a jamais atteint le niveau du schisme formel. À chaque messe qu'ils célèbrent, les prêtres de la Fraternité prient pour le pape Benoît XVI et leurs ordinaires respectifs. Les évêques de la Fraternité n'ont aucune juridiction territoriale et se sont donc donné beaucoup de mal pour éviter ne serait-ce que l'*apparence* de fonder une « petite église ». La Fraternité n'a jamais rejeté l'autorité du pape, mais – invoquant les dispositions du nouveau Code de droit canon lui-même au sujet du recours légal qui peut être utilisé en cas de nécessité, à savoir la clause dite de l'« état d'urgence » – elle a choisi de ne pas obéir à ce qui irait jusqu'à compromettre la Foi. En outre, la Fraternité Saint-Pie X est le plus vigoureux défenseur des papes modernes contre les accusations des « sédévacantistes ». Que la FSSPX ne soit pas (et n'ait jamais été) en état de schisme formel a été admis à maintes reprises depuis 1988, et de la manière la plus notoire, peut-être, par le Cardinal Ratzinger lui-même en 1993, à propos de l'affaire de Pat Morely et des six excommuniés d'Hawaï, ainsi que – tout dernièrement – par le Cardinal Castrillón Hoyos lui-même, Président de la Commission Pontificale Ecclesia Dei.

Malgré cela, on a lieu de s'inquiéter que l'instrument choisi par le pape pour conduire les négociations avec la FSSPX se trouve être ce même cardinal Castrillón Hoyos, un homme qui – bien souvent lors de ses contacts avec les catholiques de tradition – semble s'être évertué à prouver qu'il n'est pas digne de confiance.

De belles paroles, mais peut-on faire confiance au cardinal ?

Le cardinal Castrillón Hoyos est à la fois Préfet de la Congrégation pour le Clergé et Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, qui supervise (sans d'ailleurs se montrer très active) l'application locale de l'« indult » accordé par le pape Jean-Paul II pour la célébration de la Messe traditionnelle en latin.

On ne peut nier que le cardinal Castrillón Hoyos ait fait dernièrement plusieurs déclarations fort révélatrices sur le véritable statut canonique de la FSSPX et la liturgie traditionnelle. Par exemple, dans une récente interview accordée à *30 Days Magazine*, le cardinal a dit que la situation de la Fraternité ne constituait « pas un schisme formel », que la Messe traditionnelle n'avait « jamais été abolie » et qu'en ce qui concerne Vatican II et les changements post-conciliaires au sein de l'Église, « nous sommes tous libres de formuler des observations critiques sur ce qui n'a trait ni aux dogmes, ni à la discipline essentielle de l'Église elle-même ». Le cardinal est même allé jusqu'à souligner que « les contributions critiques de cette nature venant éventuellement de [la FSSPX] peuvent être un trésor pour l'Église »[19]. Mais alors, est-on en droit de demander, pourquoi donc ne l'ont-ils pas dit avant ?

On ne peut, certes, que se féliciter de tels aveux. Pourtant, il y a largement de quoi craindre que derrière ces paroles séduisantes ne se cache l'intention d'embrasser la FSSPX pour mieux l'étouffer. Que l'on songe au sort de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, qui se compose de prêtres ayant quitté la FSSPX après la consécration des quatre évêques par Mgr Marcel Lefebvre en 1988. Le Vatican avait assuré à ces anciens membres de la FSSPX que

[19] « Rapprochement by unhasty stages, but not too slow either », *30 Days Magazine*, n° 9, 2005.

leur droit de célébrer la Messe traditionnelle et de dispenser une formation sacerdotale traditionnelle dans leurs séminaires serait respecté. Or, ce n'est pas exactement ainsi que les choses se sont passées.

En juin 2000, le cardinal Castrillón Hoyos prit à l'encontre de la Fraternité Saint-Pierre des mesures rapides et d'ordre quasi disciplinaire après que le Vatican eut reçu la plainte véhémente d'un groupe de seize prêtres libéraux dissidents faisant partie de l'apostolat français. Ces seize prêtres déclaraient qu'il voulaient être libres de célébrer « occasionnellement » la messe du *Novus Ordo* pour témoigner de leur « unité » avec l'évêque local, et que la formation dispensée dans les séminaires de la FSSP était « trop rigide ».

La plainte de ces seize dissidents retint immédiatement l'attention du Vatican. En juin 2000, le cardinal Castrillón Hoyos, en tant que Président d'Ecclesia Dei, supprima l'élection au chapitre général de la Fraternité Saint-Pierre, qui devait avoir lieu, bloquant ainsi la réélection certaine de l'abbé Josef Bisig comme Supérieur général. Or, l'abbé Bisig était opposé à toute célébration de la messe *Novus Ordo* par des prêtres de sa fraternité. En outre, le cardinal *imposa personnellement* à la Fraternité Saint-Pierre un nouveau Supérieur général plus à son goût et ordonna le retrait des recteurs des deux séminaires de la Fraternité, ainsi que leur remplacement par des prêtres d'esprit plus libéral. Ces mesures faisaient suite à la publication par le Commission Ecclesia Dei de l'infâme Protocole 1411 qui, non content d'interdire que les seize dissidents de la FSSP (ou tout autre prêtre de cette fraternité) se voient interdire par leur direction de célébrer la messe *Novus Ordo*, dispose en outre que les prêtres de la FSSP *« doivent célébrer avec le missel postconciliaire* s'ils se trouvent être amenés à dire la messe dans une communauté appliquant le Rite romain moderne ». Par ces mesures – imposées avec une rapidité telle qu'on n'en avait jamais vu depuis Vatican II –, le cardinal réduisit à néant, du moins en principe, la prétention de la FSSP d'être autorisée à l'usage exclusif du Missel traditionnel et des méthodes traditionnelles de formation des prêtres.

Le cardinal Hoyos justifia cette rigueur dans les termes suivants par sa lettre du 29 juin 2005 à la Fraternité Saint-Pierre :

> « Vous savez fort bien que beaucoup, dans l'Église, observent votre séminaire et qu'il doit être exemplaire à tous égards. En particulier, il lui faut éviter et combattre un certain esprit de rébellion contre l'Église actuelle ; cet esprit trouve facilement des adeptes parmi vos jeunes étudiants qui, comme tous les jeunes gens, ont tendance à adopter des positions extrêmes et rigoureuses »[20].

Dans une déclaration ultérieure à *30 Days*, le cardinal continua de défendre ses actions comme étant nécessaires « pour trouver un équilibre entre leur charisme initial et le résultat de leur insertion dans la réalité ecclésiale d'aujourd'hui »[21]. Quoi que veuille dire l'expression « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », elle ne peut en aucun cas désigner le catholicisme romain traditionnel, car si tel était le cas, le cardinal n'aurait eu aucun motif d'intervenir.

Or, rien ne saurait être plus manifeste que l'absurdité de la déclaration du cardinal selon laquelle il existerait chez les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre un « esprit de rébellion ». Il y a en effet, aux Etats-Unis et dans le monde entier, d'innombrables séminaires où règnent la rébellion, l'apostasie et la corruption homosexuelle, mais dont le cardinal Castrillón Hoyos – durant les ***sept années*** où il a été Préfet de la Sacrée Congrégation pour le Clergé – ne s'est jamais occupé avec la résolution et la rapidité d'intervention qu'il a montrée à l'encontre de la Fraternité Saint-Pierre. (En revanche, le cardinal et sa congrégation témoignent une grande sollicitude pour le jugement équitable et les droits des accusés dans

[20] Lettre au Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, 29 juin 2000.
[21] *30 Days*, n° 11, 2000.

des affaires telles que la prédation pédophile à laquelle des prêtres homosexuels se livrent sur de jeunes garçons.)

Par contraste avec cette tolérance, depuis Vatican II, certains membres de la hiérarchie perçoivent tout prêtre catholique authentiquement traditionnel comme montrant un « esprit de rébellion » contre « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », précisément parce que « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui » *représente l'abandon de la tradition catholique romaine*. Mais, en tout état de cause, il est indéniable que la Fraternité Saint-Pierre n'a jamais été une force de résistance publique à Vatican II et la nouvelle messe. Au contraire, certains prêtres de la FSSP nous ont dit qu'un principe fondamental de leur apostolat diocésain est de « ne pas faire de vagues ». Depuis le jour de sa création, la Fraternité Saint-Pierre a axé sa politique sur l'alignement et l'entente, au grand dam de beaucoup de ses jeunes prêtres et de ses séminaristes, qui sont prêts à jouer un rôle beaucoup plus actif dans la contre-révolution catholique, mais à qui on ne permet pas de faire. Pourtant, bien que la FSSP ne rue pas dans les brancards du chariot postconciliaire, le *seul soupçon* que certains de ses membres pourraient le faire a poussé le cardinal à fondre sur elle comme un aigle.

Les paroles et actions mêmes du cardinal révèlent qu'il se voit non pas en défenseur de la foi et de la pratique traditionnelles au sein du clergé, mais bien plutôt comme celui qui est chargé d'imposer dans l'Église ce qu'on pourrait appeler à juste titre le post-conciliarisme politiquement correct, ou PCPC, à savoir l'équivalent de ce que le politiquement correct, ou PC, représente dans le domaine de la politique séculière.

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que la Fraternité Saint-Pierre soit seule à avoir fait les frais de l'insistance du cardinal sur le PCPC. Dans sa tentative d'intimider le père Nicholas Gruner pour que celui-ci se soumette à « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », le cardinal a :

- injustement menacé le père Gruner de mesures disciplinaires s'il ne rétractait pas certains articles du magazine *The Fatima Crusader* critiquant légitimement le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Vatican[22] ;
- accusé le père Gruner faussement et dans son dos (c'est-à-dire dans des communications secrètes adressées au Vatican par la valise diplomatique) d'avoir fabriqué un faux document ecclésiastique, accusation absurde et du reste facile à démonter, que le cardinal a pourtant refusé de rétracter même après avoir été confronté à la preuve qu'il s'était livré à une diffamation ;
- menacé encore le père Gruner d'excommunication s'il ne renonçait pas à son procès civil parfaitement licite contre un responsable de l'archidiocèse de Toronto ; lorsque le père Gruner a cherché à rencontrer le cardinal pour parler avec lui de la résolution du procès, le cardinal a fait volte-face en déclarant qu'il lui fallait « maintenir rigoureusement la distinction entre instances civiles et instances ecclésiastiques ». Ainsi, après avoir proféré la menace exorbitante d'excommunier le père Gruner pour le contraindre de renoncer à son procès civil, le cardinal a fini par admettre qu'*il n'avait pas à se mêler du procès* pour commencer.

Tous ces abus de pouvoir ont été exposés en détail dans la plainte canonique que le père Gruner a adressée au pape Jean-Paul II lui-même le 20 décembre 2000[23]. Ils révèlent un

---

22 Lettre du cardinal Castrillón Hoyos, 16 mai 2001. Accessible sur le site Internet www.fatima.org/apostolate/defense/mai16docinx.asp

23 « Cardinal Must Be Deposed », *The Fatima Crusader* n° 66, hiver 2001. Accessible sur le site Internet www.fatimacrusader.com/cr66/cr66pgs1.asp Voir en particulier, pour plus de précisions qu'il n'en est donné ici, la section II, intitulée « The Wrongs Committed by Respondent ».

prélat qui n'hésite pas à user de son pouvoir pour écraser tout prêtre s'opposant trop efficacement au règne du PCPC.

Tel est le personnage qui est maintenant tout sourire avec la Fraternité Saint-Pie X et lui assure qu'elle peut faire confiance sans crainte à la Rome actuelle. Avec cet homme à la tête des négociations, la FSSPX a d'excellentes raisons de se demander si son avenir après « régularisation » serait vraiment garanti.

L'ancien mépris du cardinal Ratzinger pour les catholiques de tradition

Le dédain du cardinal Castrillón Hoyos est certes assez préoccupant, mais comme nous l'avons déjà souligné dans nos deux journaux, le cardinal Ratzinger s'est – de son côté – montré dans le passé rien moins que favorable aux catholiques de tradition, en tout cas ceux dont la motivation va au-delà d'une simple « préférence » pour l'ancienne Messe et qui s'opposent publiquement à Vatican II. Dans son *Rapport Ratzinger* de 1984, il déclare ainsi :

> « De même, il est impossible de se prononcer en faveur de Trente et de Vatican I, mais contre Vatican II. Quiconque dément Vatican II dément l'autorité qui sous-tend les deux autres conciles et les détache ainsi de leur fondement. Cela s'applique à ce qu'on appelle « traditionalisme », y compris dans ses formes extrêmes »[24].

Les « formes extrêmes » du « traditionalisme » visent à coup sûr Mgr Marcel Lefebvre et sa Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. En 1975, l'Archevêque avait affirmé clairement la nécessité de résister à la révolution de Vatican II :

> « Défendre la Foi est le premier devoir de tout chrétien, *a fortiori* de tout prêtre ou évêque. Chaque fois qu'un ordre porte en soi un danger de corrompre la Foi et la morale, la désobéissance devient un devoir grave.
>
> « C'est parce que nous croyons que toute notre foi est mise en danger par les réformes et tendances post-conciliaires que nous avons le devoir de désobéir, ainsi que de maintenir la Tradition. Le plus grand service que nous puissions rendre à l'Église catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de la nôtre, c'est de dire "non" à l'Église libérale réformée, parce que nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable »[25].

Le Cardinal ne voulait pas d'une telle résistance. Mais sa déclaration de 1984 n'a pas fait, à propos de Vatican II, un distinguo qu'avait pourtant fait de son côté le cardinal Pericle Felici, Secrétaire du Concile.

À la fin de Vatican II, le Concile des Pères a demandé au cardinal Felici ce que les théologiens appellent la note théologique du Concile. En d'autres termes, quel est le statut des documents de Vatican II ? Le cardinal Felici répondit : « Nous devons distinguer, entre les schémas et les chapitres, ceux qui ont déjà fait l'objet de définitions dogmatiques dans le passé ; quant aux déclarations qui présentent un caractère de nouveauté, il nous faut faire des réserves »[26].

Ainsi, le cardinal Felici a reconnu que Vatican II contenait des nouveautés qu'aucun catholique n'était tenu d'accepter. Ces nouveautés, telles que l'œcuménisme et la liberté religieuse, sont contraires à ce que l'Église a toujours enseigné et se sont avérées désastreuses pour l'Église et les âmes.

Comment le Concile pourrait-il être autre chose que désastreux quand le très progressiste cardinal Suenens, l'un des principaux architectes de ce concile, a déclaré

---

[24] *The Ratzinger Report,* [San Francisco : Ignatius, 1985] p. 28 et 29.
[25] Monseigneur Lefebvre, Lettre aux amis et bienfaiteurs n° 9, 1975.
[26] *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Mgr Marcel Lefebvre (Kansas City : Angelus, 1992), p. 107.

triomphalement : « Vatican II, c'est 1789 dans l'Église »[27] ? Et quand l'observateur protestant Robert McAfee Brown a exulté parce que le Concile avait supprimé la nécessité, pour les non-catholiques, de se convertir au catholicisme afin d'assurer leur salut[28] ?

Le cardinal Ratzinger est retourné à sa défense du Concile contre les catholiques de tradition dans ses *Principes de théologie catholique* de 1986 :

> « Le Concile aurait-il été une fausse route et devrions-nous rebrousser chemin si vous voulons sauver l'Église ? Les voix de ceux qui répondent à cette question par l'affirmative deviennent plus fortes, et ceux qui les suivent plus nombreux. Parmi les phénomènes les plus manifestes de ces dernières années, force est de mentionner le nombre croissant de groupes intégristes au sein desquels le désir de piété et le goût du mystère trouvent leur compte. Nous devons nous garder de minimiser ces mouvements. Ils représentent assurément un zélotisme sectaire qui est l'antithèse du catholicisme. Nous ne saurions leur résister avec trop de fermeté »[29].

De même, en 1988, le cardinal Ratzinger disait des catholiques de tradition :

> « C'est inadmissible ; on ne peut accepter qu'il y ait dans l'Église des groupes de catholiques qui ne partagent pas la manière générale de penser des évêques du monde »[30].

Quels catholiques pensant droit voudraient partager « la manière générale de penser des évêques du monde » alors que la majorité de ces évêques ont été élevés à l'épiscopat du fait de leur engagement en faveur des réformes libérales de Vatican II ? Or, selon le cardinal Ratzinger, l'opposition à Vatican II relèverait d'un « zélotisme sectaire » auquel « nous ne saurions résister avec trop de fermeté ».

Le pape Benoît XVI et la FSSPX sont d'accord, il convient de le noter, pour dire que l'Église est en crise. Leur désaccord tient à la *cause* de cette crise. Le pape soutient que Vatican II est bon en soi, mais mal interprété et appliqué. La Fraternité Saint-Pie X soutient (à juste titre, selon nous) que Vatican II se résume à une pile de documents entachés d'erreur qui ne peuvent que produire de mauvais fruits. Quiconque possède une connaissance ne serait-ce que rudimentaire de l'histoire du Concile sait que les documents en ont été rédigés par des théologiens radicaux et dans une intention révolutionnaire[31].

Malheureusement, l'abbé Joseph Ratzinger a été l'un de ces théologiens radicaux du Concile. Il ne reconnaît pas les dangers inhérents à ces textes ambigus. Pour lui, la résistance

---

[27] Ibid. p. 100.

[28] Le protestant McAfee Brown applaudit en ces termes le décret de Vatican II sur l'œcuménisme : « Ce document montre bien la nouveauté de l'attitude qui est apparue. On ne parle plus de « schismatiques » et d'« hérétiques », mais plutôt de « frères séparés ». On n'exige plus impérialement que les dissidents retournent en pénitence vers l'Église alors qu'ils n'ont pas besoin de faire pénitence ; au lieu de cela, on reconnaît que les parties en présence sont toutes deux coupables du péché de division et doivent aller l'une vers l'autre dans un esprit de pénitence. Les protestants ne sont plus exclus en tant que « sectes » ou qu'entités uniquement psychologiques ; au lieu de cela, il est reconnu que leur vie communautaire comporte une certaine dose de « réalité ecclésiale ». *The Ecumenical Revolution*, Robert McAfee Brown (Garden City : Doubleday, 1967 – 2ème édition 1969), p. 67 et 68.

[29] Ratzinger, *Principes de théologie catholique*, p. 389 et 390.

[30] *Archbishop Lefebvre and the Vatican* (Kansas City : Angelus, 1999), p. 222.

[31] Voir « Vatican II vs. The Unity Willed by Christ », J. Vennari *Catholic Family News*, décembre 2000. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/V2-unity.htm

à Vatican II *lui-même* n'est pas une option admissible, ce qui le place en opposition frontale avec Mgr Lefebvre et les motifs de résistance exposés par ce dernier. Dans *J'accuse le Concile*, Mgr Lefebvre écrit :

> « … Il est néanmoins certain que le Concile a été détourné de ses buts par un groupe de conspirateurs et qu'il nous est impossible de prendre la moindre part à cette conspiration, malgré le fait qu'il puisse y avoir des déclarations satisfaisantes dans Vatican II. Les bons textes ont servi de couverture pour faire accepter et passer les textes qui sont des leurres , qui sont équivoques et dénués de sens.
>
> « Il ne nous reste qu'une solution : abandonner ces dangereux exemples et nous accrocher à la tradition, c'est-à-dire à ce qui est le Magistère officiel de l'Église depuis 2000 ans. »

Pas du tout, dit le cardinal Ratzinger, à présent pape Benoît XVI : il faut sauver le Concile, dont la richesse reste à « découvrir ». Là encore, on constate le caractère irréconciliable des positions en présence. Dans ces conditions, qu'est-ce qui pourrait bien servir de base à des négociations si le Vatican ne fait pas un grand pas à droite, et la Fraternité un grand pas à gauche ?

Pour des catholiques de tradition, il n'est pas question de partager l'héritage révolutionnaire des textes du Concile. La résistance à Vatican II, la levée de la malédiction qui plane sur le monde et le retour à la Tradition catholique constituent *la seule et unique issue* de la tumultueuse impasse actuelle. Cette position traditionaliste, représentée par la Fraternité Saint-Pie X, ne trouvera aucun écho favorable dans la hiérarchie actuelle.

Notre Seigneur a averti Ses Apôtres en ces termes : « quiconque vous fera mourir, croira faire à Dieu un sacrifice agréable » (*Jn 16 : 2).* Il est donc probable que les dirigeants actuels du Vatican, malgré leurs sourires de circonstance, tenteront de faire mourir la résistance antimoderniste de la FSSPX en croyant « faire à Dieu un sacrifice agréable ». Le Vatican actuel s'est persuadé, à coup sûr, que l'amalgamation hégélienne de la FSSPX dans la très moderniste « réalité ecclésiale d'aujourd'hui » constituait une mission à accomplir pour le bien de l'Église. Le cardinal Castrillón Hoyos a bien manifesté cette attitude dans ses relations avec la Fraternité Saint-Pierre.

Ostpolitik **traditionaliste**

Une partie de cette amalgamation dans la « réalité ecclésiale d'aujourd'hui » consiste, pour le Vatican, à accorder leur « régularisation » aux groupes traditionalistes pourvu qu'ils ne s'opposent pas publiquement à la nouvelle messe et à l'orientation œcuménique de Vatican II. Il s'agit d'une sorte de pacte Vatican-Moscou à l'usage des catholiques de tradition.

Au début des années soixante, le pape Jean XXIII a conclu avec Moscou un pacte aux termes duquel Moscou autoriserait des observateurs orthodoxes russes à assister au Concile, en échange de quoi celui-ci ne critiquerait ni ne condamnerait le communisme. Monseigneur Lefebvre pensait que ce pacte avec Moscou suffisait – en soi et de soi – à condamner le Concile :

> « Le refus de ce concile pastoral d'émettre la moindre condamnation officielle du communisme suffit à elle seule à le disgracier à jamais, quand on pense aux dizaines de millions de martyrs, aux gens dont la personnalité a été scientifiquement détruite dans les hôpitaux psychiatriques, où ils servaient de cobayes à toutes sortes d'expériences. Et le Concile pastoral, qui rassemblait 2.350 évêques, n'a pas dit un mot, malgré les signatures de 450 Pères qui exigeaient une condamnation et que j'ai moi-même apportées à Mgr Felici, secrétaire du Concile, en compagnie de Mgr Sigaud, Archevêque de Diamantina.

> « Faut-il poursuivre encore l'analyse pour parvenir à ses conclusions ? Ces lignes me semblent suffisantes pour justifier le refus de suivre ce concile, ces réformes, ces tendances dans tout leur libéralisme et tout leur néo-modernisme »[32].

Le silence du Vatican plut évidemment aux communistes, qui se moquent de savoir si vous êtes contre eux, pourvu que vous ne vous opposiez pas publiquement à eux. De même, le Vatican moderniste se moque que les catholiques de tradition n'aiment ni la nouvelle messe, ni le nouvel œcuménisme, pourvu qu'ils ne les critiquent pas. Jusqu'à présent, c'est ainsi qu'a fonctionné l'accord Ecclesia Dei avec les « catholiques attachés à la Messe tridentine ».

C'est d'ailleurs ce que s'est entendu dire très exactement l'un d'entre nous, qui s'était rendu en visite à Rome en 1994 auprès de la Commission Ecclesia Dei. Un responsable de cette commission lui a expliqué qu'une condition essentielle de « régularisation » était que le groupe traditionnel concerné accepte de n'émettre aucune opposition publique à Vatican II ou à la nouvelle messe.

Nous pensons qu'il est immoral de conclure un tel accord, d'échanger le silence contre la reconnaissance. Les médecins ne doivent pas se contenter de promouvoir la bonne santé ; encore doivent-ils combattre les maladies qui tuent. De même, les catholiques sont tenus non seulement de professer la vérité, mais aussi de combattre l'erreur. Or, jusqu'à présent, le compromis Ecclesia Dei a dit aux prêtres qu'il existait certaines erreurs qu'ils ne devaient pas combattre. Et ce sont ces erreurs qui tiennent aujourd'hui le haut du pavé.

Une telle démarche est ridicule. C'est comme si l'on notifiait à saint Thomas d'Aquin qu'il est libre de célébrer l'ancienne Messe en latin pourvu qu'il ne dise rien contre les Albigeois. Ou comme si l'on notifiait à saint Ignace de Loyola que lui-même et ses jésuites sont libres de célébrer la Messe tridentine pourvu qu'ils ne disent rien contre le protestantisme.

On ne peut qu'imaginer jusqu'où un saint Athanase aurait écouté ces modernes quiétistes, qui échangent le silence contre la « régularisation », s'ils lui avaient ne serait-ce que suggéré de se concentrer sur ce que les catholiques « aiment bien » et de laisser de côté ce qu'ils « n'aiment pas », à savoir l'arianisme ! Il leur aurait ri au nez.

Accepter de se taire face aux erreurs du Concile pour être reconnu du Vatican actuel empêche beaucoup de bons prêtres Ecclesia Dei et Indult de critiquer les changements post-conciliaires, parce qu'ils craignent par dessus tout d'incommoder les évêques locaux, qui peuvent les priver de leur Messe hebdomadaire autorisée par l'Indult. Trop souvent, ceux qui consentent à faire cet échange perdent le sens du combat catholique que requiert l'époque actuelle. Le rapide effondrement de Campos en offre un exemple particulièrement évident.

Les prêtres de Campos, au Brésil, qui constituaient naguère un bloc d'opposition à Vatican II, sont maintenant neutralisés. Mgr Rifan, évêque de Campos, prend part à la nouvelle messe, et la résistance publique du clergé au modernisme conciliaire a fait long feu. L'abbé Peter Scott, Recteur du séminaire de la FSSPX en Australie, a écrit à ce sujet, fin 2004 :

> « Qu'est-ce qui peut bien expliquer le changement de ton de ces vingt-cinq prêtres de Campos, qui ont refusé trente-trois ans durant toute collaboration avec la nouvelle messe, qui ont exposé ces fameuses raisons de ne pas assister à la nouvelle messe et de ne pas y collaborer, qui ont si bien défendu le statut canonique des prêtres traditionnels, persécutés justement à cause de leur refus de célébrer la nouvelle messe ? Ce n'est pas la mort de Mgr De Castro Mayer, intervenue onze ans avant que ce compromis n'ait lieu, ni le besoin d'un évêque, puisque la Fraternité Saint-Pie X leur en fournissait un. C'est tout simplement le fruit d'un troc politique, du compromis exigé d'eux en échange d'une reconnaissance de leur Administration apostolique. Et

[32] Mgr Lefebvre, *Lettre aux amis et bienfaiteurs* n° 9, 1975.

l'on y voit bien la queue du diable. Non seulement il leur a été interdit toute œuvre missionnaire hors du diocèse, non seulement ils ont été placés sous l'autorité de l'évêque diocésain dans tous leurs apostolats de Campos, mais voici à présent qu'on les oblige à collaborer à la nouvelle messe, de même qu'à la justifier.

« Le père Cottier, O.P., théologien personnel du pape Jean-Paul II, avait prédit cette issue il y a plus de deux ans, lors de la consécration épiscopale de Mgr Rifan, en déclarant : *"Nous devons attendre un peu avant de demander d'autres actes indiquant qu'ils en sont venus à notre manière de penser : par exemple, une participation aux concélébrations dans le rite réformé. L'unité redécouverte dans le sein de l'Église renferme en elle-même une dynamique qui portera ses fruits."* Déclaration prophétique, assurément. Il est triste d'avoir à noter que la Fraternité Saint-Pierre a mis onze ans à accepter le Protocole 1411, qui oblige ses membres à célébrer ou à concélébrer la nouvelle messe si l'évêque *Novus Ordo* l'exige, mais qu'il n'a fallu que deux ans aux prêtres de Campos pour en arriver au même point. La politique de Rome est très claire : ramener ces prêtres à soi au moyen d'un statut canonique, puis exercer sur eux des pressions suffisantes pour qu'ils se soumettent, et même pour qu'ils justifient leur soumission. Ce n'est là rien d'autre qu'une victoire complète du modernisme »[33].

Il n'existe aucune raison de croire que la « politique de Rome » ait changé en ce qui concerne le projet de régularisation de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Prudence et circonspection

Il y a eu des rumeurs selon lesquelles la FSSPX allait conclure un « accord » avec Rome d'ici Pâques ou avant la fin du mandat de Supérieur général de Mgr Fellay, l'été prochain. Nous n'avons jamais ajouté foi à ces rumeurs, tant il semblait peu probable que la hiérarchie de la Fraternité, après avoir si bien réussi à conserver l'unité de celle-ci durant les dix-huit ans écoulés depuis les consécrations épiscopales, commettrait tout à coup une imprudence confinant à la folie. On ne peut qu'imaginer le chaos qui se produirait si le Vatican actuel avait son mot à dire dans l'élection à venir d'un nouveau Supérieur général.

Cette rumeur s'est révélée fausse, comme bien d'autres.

À l'imitation de Mgr Lefebvre, son fondateur, la Fraternité Saint-Pie X gardera ouvertes certaines lignes de communication avec le Vatican actuel. Elle obéira aussi à l'exhortation émise par Notre Dame à Fatima de « prier beaucoup pour le Saint-Père ». Mais compte tenu des remarques formulées dans le présent document, il semble que le temps n'est pas encore venu de conduire des négociations sérieuses en vue d'une régularisation.

Pour reprendre le sage critère de Mgr Fellay, le Vatican n'a donné aucune « preuve claire de son attachement à la Rome d'hier », il n'a pas « réaffirmé avec des actions parlant plus fort que les mots qu'il ne doit pas y avoir d'innovations en dehors de la Tradition ». Il nous semble peu probable qu'une régularisation orchestrée par le Vatican actuel garantisse l'avenir de la Fraternité Saint-Pie X ou profite le moins du monde au mouvement traditionaliste mondial.

Afin que la présente déclaration n'apparaisse pas aux yeux de certains comme une entreprise partisane émanant de certaines forces intérieures à la FSSPX, nous tenons à bien préciser que ni *The Remnant*, ni *Catholic Family News* ne sont des publications de la

[33] *Southern Sentinel*, du Séminaire de la Sainte-Croix, lettre de l'abbé Scott aux amis et bienfaiteurs, 1er décembre 2004. Accessible sur le site Internet www.holycrossseminary.com/2004_December.htm

Fraternité Saint-Pie X. En outre, cette déclaration est co-rédigée par quelqu'un qui assiste régulièrement à la Messe de l'Indult et qui est convaincu qu'en l'absence de l'important contrepoids constitué par la FSSPX, il n'y aurait ni Messe de l'Indult, ni Fraternité Saint-Pierre, ni Institut du Christ-Roi, ni bourgeonnement du mouvement traditionaliste international. Si la Fraternité Saint-Pie X était retirée de cet édifice à l'équilibre précaire, quelles garanties aurait-on que Rome continuerait à se montrer « généreuse » avec nous ?

Tous les traditionalistes, par conséquent, on un intérêt dans cette affaire. La question que nous devons nous poser – où que nous assistions à la Messe – est la suivante : quel avantage le traditionalisme tirerait-il d'un rapprochement entre la Fraternité Saint-Pie X et le Vatican alors que le motu proprio *Ecclesia Dei* précise bien qu'il n'y aurait pas de Messe de l'Indult s'il n'y avait pas de Fraternité Saint-Pie X ? Certains cardinaux éminents de la Curie romaine reconnaissent eux-mêmes ouvertement que la FSSPX n'a jamais été en situation de schisme formel. Il n'existe donc, à l'évidence, aucun danger pour les âmes, alors qu'il y en aurait manifestement un en cas de schisme formel. Ajoutons à cela que si les évêques libéraux accordent régulièrement des Messes de l'Indult, c'est dans l'unique but de contrer la Fraternité Saint-Pie X. Celle-ci, en effet, connaît un développement exponentiel dans le monde entier, comme la Fraternité Saint-Pierre, comme L'institut du Christ-Roi, etc. En fait, il semble évident qu'en l'état actuel des choses, le mouvement traditionaliste tout entier a intérêt à ce que la FSSPX demeure inchangée. Quelle est, dans ces conditions, l'urgence d'un rapprochement ? À nos yeux, elle est inexistante. Aux yeux de Rome, elle semble grande. Pourquoi ?

Comme nous achevions de rédiger cette déclaration, des nouvelles de Rome sont venues confirmer la nécessité de se montrer extrêmement prudent. Selon ces nouvelles, Benoît XVI souhaite « avancer progressivement et en temps raisonnable » vers la résolution de la « question Lefebvre »[34]. En même temps, le cardinal Arinze, du Vatican, souligne que le pape « ne peut désavouer Vatican II pour faire plaisir aux lefebvristes. Le pape ne peut tout réinventer, ou faire comme si Vatican II n'avait pas eu lieu »[35]. Voilà un commentaire bien curieux dans la mesure où, justement, les architectes de Vatican II ont tout réinventé et subverti l'enseignement traditionnel de l'Église pour faire plaisir aux modernistes.

Nous sommes manifestement arrivés à la croisée des chemins. L'appareil romain vieillissant croit de moins en moins à la survie de sa Révolution conciliaire. La Tradition fuse à nouveau dans les veines et les artères de l'Église universelle, alors que les églises du *Novus Ordo* se vident et se vendent au plus offrant. Il est évident que ce n'est pas le moment pour les traditionalistes de baisser pavillon, ni pour la Fraternité Saint-Pie X de mettre fin au combat solitaire qu'elle mène au nom de la sainte Tradition, ou d'accepter quoi que ce soit qui ne serait pas un accord fondé sur la promesse faite par Rome de révoquer Vatican II.

D'ici là, nous devons prier chaque jour pour le pape Benoît XVI, afin qu'il vienne à reconnaître l'urgente nécessité de restaurer l'Église, non pas selon une interprétation plus traditionnelle de Vatican II, mais bien plutôt à la lumière de la sainte Tradition elle-même, seule réaction possible au chaos cataclysmique déchaîné par la révolution post-conciliaire. Nous devons prier aussi pour que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X continue d'employer

---

[34] « Pope Presides at First Meeting with Curia », *Zenit*, 13 février 2006. Le pape a présidé à cette date une réunion avec les cardinaux de la Curie romaine, au cours de laquelle a été examinée une résolution sur la « question Lefebvre ».

[35] « Vatican Official Says Pope Will Fix Liturgical Abuses, Firmly, Gently. *Catholic News Service*, 10 février 2006. Accessible sur le site Internet www.catholicnews.com/data/stories/cns/0600806.htm

toutes ses ressources à résister au Concile et à sa nouvelle messe. Pourquoi ? Monseigneur Marcel Lefebvre a répondu d'avance à cette question il y a bien des années :

> « … La conclusion est inéluctable, surtout à la lumière du bouleversement général que l'Église a connu depuis le deuxième Concile du Vatican : cet événement destructeur pour l'Église catholique et pour toute la civilisation chrétienne n'a été ni dirigé, ni conduit par le Saint-Esprit »[36].

Réimprimé à partir de l'édition de mars 2006 de
Catholic Family News
MPO Box 743 * Niagara Falls, NY 14302
905-871-6292 * cfnjv@localnet.com

CFN est publié une fois par mois (douze fois par an) – Abonnement annuel : 28 dollars
Demander un exemplaire à titre d'échantillon

Home - Audio Cassettes - CFN Index

[36] Mgr Marcel Lefebvre, Préface de l'édition française de *J'accuse le Concile*.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 15 mars 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Dernière nouvelle (Y.Chiron) : Mgr Fellay rencontrerait l'abbé Ratzinger le 23 mars 2006

Dans le numéro 90 d'*Aletheia* (http://www.aletheia.free.fr) mis en ligne sur internet le 15 mars 2006, **Yves Chiron**, généralement très bien informé, surtout avec Rome, écrit :
« Je n'évoquerai pas plus avant ces discussions et la prochaine échéance importante ***(le 23 mars prochain aura lieu une deuxième rencontre entre Benoît XVI et Mgr Fellay, Supérieur général de la FSSPX).*** *»*
Rappelons que le 8 mars 2006, dans l'en-tête de présentation de l'interview de Mgr Williamson, *Minute* écrivait que cet entretien paraissait à *« quelques semaines d'une rencontre essentielle (…) entre Benoît XVI et Mgr Fellay ».*
Ajoutons que ce même 23 mars 2006, l'abbé Ratzinger réunit les chefs des dicastères romains, tel que l'a annoncé le 9 mars le quotidien italien *Il Tempo*[1], et que selon cet article, la question de la « *réintégration* » de la FSSPX dans l'Eglise conciliaire sera à l'ordre du jour. Une précédente réunion de la Curie avait déjà eu lieu le 13 février 2006 sur ce sujet.

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[1] http://www.iltempo.it/approfondimenti/index.aspx?id=886587 – Traduction en français

« La date du premier consistoire de Benoît XVI s'approche. Le 24 et le 25 mars, 15 nouveaux évêques recevront la barrette rouge. Mais le jour précédent, le 23, il y aura la convocation dans les murs du Vatican de tous les cardinaux (électeurs ou non, 193 en tout) pour une journée de réflexion et de prière avec le Saint Père. Plus spécifiquement, même si à l'ordre du jour il y aura diverses thématiques inhérentes à l'Eglise et au monde, il est probable que le Souverain Pontife veuille, justement à cette occasion, prendre le pouls de ses premiers collaborateurs au regard de deux questions urgentes : l'imminente réforme de la Curie Romaine, **et la possible révocation de l'excommunication des disciples de Monseigneur Lefebvre.**
La réforme de la Curie vaticane devrait d'abord prévoir une concentration de certains dicastères. Et en particulier, le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux sera rattaché au Conseil pontifical pour la culture. Au Conseil justice et paix sera rattaché le Conseil pour les migrants et les itinérants. En ce qui concerne ensuite les divers organismes de presse (Radio-Vatican, Osservatore Romano, Centre de télévision du Vatican, Sala Stampa et Internet) il semble probable qu'ils seront réintégrés sous une direction unique, celle du Conseil pontifical pour les communications sociales. Dans l'immédiat, il n'y aura pas de changements dans les sphères plus hautes du Saint-Siège, mais à partir du mois de mai il est possible que change quelque chose, à commencer par la triade actuellement en charge de la Direction du Secrétariat d'Etat.
En ce qui concerne les Lefebvristes, il semble que le souverain Pontife ait l'intention de faire quelque chose pour leur réintégration à l'intérieur de l'Eglise. **Tout dépendra cependant des Lefebvristes eux-mêmes, lesquels devront, sans trop faire de façons, déclarer accepter en totalité tous les documents issus du Concile Vatican II.** Actuellement, une discussion est en cours à l'intérieur de la Fraternité Saint Pie X (la Fraternité fondée par Monseigneur Lefebvre). Parmi les Lefebvristes, il y a ceux qui considèrent que retourner dans le sein de l'Eglise de Rome et accepter ainsi le Concile Vatican II signifie trahir la tradition bimillénaire de l'Eglise. **Sur ce point, Rome ne pourra pas faire de concessions, et les Lefebvristes, s'ils veulent la révocation de l'excommunication et la possibilité de célébrer librement avec l'ancien rite, devront le comprendre.** »

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 18 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

INFORMATION IMPORTANTE – TELECHARGEZ LE FICHIER PDF

PHOTOCOPIEZ ET DIFFUSEZ

Les rapports de Mgr Fellay avec Rome et le 23 mars

Ratés et tribulations, Yves Chiron se rétracte discrètement.

La divulgation sur Internet le 15 mars par Yves Chiron d'une rencontre entre Mgr Fellay et l'abbé Ratzinger a semé semble-t-il une panique. **Dès le lendemain Yves Chiron retirait son texte avant de le re-publier une fois mutilé, et sa révélation supprimée.** Le jeudi 16 mars *L'indipendente*, journal italien, annonçait le report de la réunion de la Curie au 7 avril et le remplacement de la réunion prévue pour le 23 mars par une réunion des cardinaux. Puis le vendredi 17 mars, ***Il Tempo*, autre journal italien, précisait que la question de la FSSPX serait à nouveau évoquée le 23 mars**.

En réalité la présence (discrète, voire secrète, comme d'habitude) de Mgr Fellay (ou de l'abbé Schmidberger) à Rome paraît très probable dans les prochaines semaines.

La liquidation-apostasie pour le 15° anniversaire de la mort de Mgr Lefebvre, le 25 mars 1991

Qu'il y a-t-il de catholique dans tout cela ? Pourquoi ment-on aux fidèles de la FSSPX ? Pourquoi Mgr Fellay ne dit-il pas la vérité ? Si, comme il l'a prétendu à Flavigny, « *il n'y a plus rien avec Rome* », pourquoi cet imbroglio médiatique ? **Pourquoi Mgr Fellay se refuse-t-il à déclarer solennellement qu'il n'y aura aucun accord avec Rome ?** Pourquoi soutient-il et maintient-il à ses côtés l'abbé Schmidberger et le clan du ralliement-apostasie (abbés Sélégny, Lorans et Celier) ? **Mgr Lefebvre agissait-il comme Mgr Fellay ? Mgr Lefebvre agissait-il sournoisement dans le dos des fidèles ? Mgr Lefebvre cachait-il ses agissements aux catholiques ? Cherchait-il sans cesse à les tromper sur cette question vitale pour leur salut ?** Les Fils de la Lumière agissent dans la Lumière et pas dans les ténèbres.

Dis-moi qui tu crosses et je te dirai qui tu es. **A qui s'adressent les attaques actuelles,** par média diffamateur (sans honneur) interposé ? A ceux qui souhaitent les accords avec

Rome ? Non, mais il s'attaque à *Virgo Maria* qui dénonce ces accords comme constituant une trahison de la Foi catholique **et une trahison du véritable Sacerdoce catholique, à présent en voie d'extinction après 37 ans d'usage du rite romain de consécration des évêques sacramentellement invalide** imposé à l'Eglise depuis le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, véritable sacerdoce catholique encore préservé par les sacres réalisés providentiellement en 1988 par Mgr Lefèbvre. **La signature avec la Rome apostate de l'abbé Ratzinger, qui n'a plus ni sacerdoce ni de sacrements valides, achèvera cette œuvre diabolique de destruction de la transmission des Saints ordres catholiques valides**. **Voilà à qui s'attaquent Mgr Fellay et l'équipe du ralliement dont il s'entoure. Voià ce à quoi, *volens, nolens*, ils collaborent.**

Plus significatif que toutes ces manipulations, nous observons le silence TOTAL de tous les médias dits « traditionnels » sur cette question. Aucune intervention sur le sujet dans le *Forum Catholique*, dans *Le Libre Forum Catholique*, évidemment rien dans *DICI* et dans Les *Nouvelles de Chrétienté* de l'abbé Lorans, et rien sur *La Porte Latine* de l'abbé Duverger-Léon-Pierre-Durin ni dans *Fideliter* de l'abbé Celier et de l'abbé de Cacqueray.

Ce silence est plus éloquent que tous les discours.

Il faut évidemment cacher aux fidèles la vérité et **endormir la méfiance des abbés et dissuader toute organisation d'une réaction parmi les clercs de la Fraternité, ainsi pris honteusement en otages.**

Silence total des abbés envers l'abbé Ratzinger et son épouvantable « encyclique » tantrique (thème cher aux illuminés Rose+Croix). La consigne est passée : **ne pas critiquer, car « cela gênerait les discussions avec Rome » !** C'est l'amorce de l'abandon de tout combat doctrinal.

La vérité est très simple, elle vient de nous être communiquée par une personne en contact avec une source bien informée au Vatican : *« les projets de Benoît XVI avec Mgr Fellay progressent bien »* et *« Mgr Fellay a nié toute opposition interne (à la FSSPX) aux accords»*.

Mis à part Mgr Wiliamson qui a récemment réagi, que font les autres évêques sacrés par Mgr Lefebvre ? Que font-ils tous de la lettre de mission que leur a donnée Mgr Lefebvre en juin 1987 ? Ont-ils oublié qu'ils sont sacramentellement évêques et qu'ils disposent d'une grâce spéciale pour mener le combat de la FOI ? Pour mener le combat de la préservation du véritable Sacerdoce et des véritables sacrements catholiques ? Et ceci quelle que soit la taille de l'adversaire ? N'est-ce pas là ce qu'a fait Mgr Lefebvre en 1970 quand il a commencé ! Et pourtant il avait beaucoup moins de moyens pour mener le combat du salut des âmes.

La révélation d'Yves Chiron le mercredi 15 mars 2006

Le mercredi 15 mars, Yves Chiron publie sur son site Internet le numéro de mars 2006 de son bulletin *Aletheia*. Ce numéro contient une révélation fracassante : Mgr Fellay va rencontrer l'abbé Ratzinger le 23 mars, jour de la réunion des responsables des dicastères de la Curie, où doit être évoquée la question de la levée des excommunications des quatre évêques de la FSSPX.

> *« Le 23 mars prochain aura lieu une deuxième rencontre entre Benoît XVI et Mgr Fellay, Supérieur général de la FSSPX »*

Image du site Internet d'*Aletheia* avant suppression de l'information :

En cas de problème pour lire notre format PDF, merci de nous contacter à pdf@mailgratuit.com

Accueil	Archives	Livres	Recherche

Aletheia n°90 - 15 mars 2006 | PDF

Souvenirs sur Soeur Lucie de Fatima

De Fatima, nous arrive un réconfortant petit livre consacré à Sœur Lucie, la dernière des trois voyants de Fatima.

Rome et la FSSPX

L'abbé Aulagnier, ancien Supérieur du district de France de la FSSPX, dans le n° 82 de la.revue.item.free.fr, daté du 14 mars, estime, à juste titre, que concernant les discussions en cours entre le Saint-Siège et la FSSPX, il est plus adéquat de parler de " réintégration " et de " normalisation " que d' " accord ".

Je n'évoquerai pas plus avant ces discussions et la prochaine échéance importante (le 23 mars prochain aura lieu une deuxième réunion de la Curie autour Benoît XVI à propos de la FSSPX). Je signalerai simplement les réponses, brèves mais claires, faites par Mgr Fellay au journal italien *Il Tempo*, réponses publiées le 12 mars dernier. Mgr Fellay, dément, comme il l'avait déjà fait dans des conférences aux Etats-Unis, avoir eu des contacts téléphoniques directs avec le Pape. Interrogé sur le statut canonique qui pourrait être accordé à la FSSPX par le Saint-Siège (statut canonique qui serait inédit), Mgr Fellay répond : " C'est à Rome à faire des propositions ". Enfin, interrogé sur l'opposition que manifesterait Mgr Williamson, un des 4 évêques de la FSSPX, à une réconciliation avec Rome[1], Mgr Fellay répond : " Je ne dirais pas cela. Je dirais plutôt que sur cette question Williamson est plus pessimiste tandis que je suis plus optimiste. "

[1] Le journaliste italien qui interroge Mgr Fellay fait sans doute allusion à l'interview donnée à *Minute* (publiée le 8 mars dernier) dans laquelle Mgr Williamson estime : " A moins d'un grand miracle de Dieu pour rendre aux hommes de l'Eglise du concile leur sens du dogme de la foi, il ne semble pas qu'il y ait grand chose, humainement parlant, à espérer de ce pontificat. " Et aussi : " Ou elle [la FSSPX] prend la route héroïque des cimes et, refusant prestige et honneur, accepte d'être honnie et persécutée par le monde. (...) Ou bien elle prend la route du confort et de la facilité, en se compromettant avec le monde et l'Eglise du monde, c'est-à-dire l'Eglise conciliaire. "

Image du fichier PDF original d'*Aletheia* avant la suppression de l'annonce :

Rome et la FSSPX

L'abbé Aulagnier, ancien Supérieur du district de France de la FSSPX, dans le n° 82 de la.revue.item.free.fr, daté du 14 mars, estime, à juste titre, que concernant les discussions en cours entre le Saint-Siège et la FSSPX, il est plus adéquat de parler de " réintégration " et de " normalisation " que d' " accord ".
Je n'évoquerai pas plus avant ces discussions et la prochaine échéance importante (le 23 mars prochain aura lieu une deuxième rencontre entre Benoît XVI et Mgr Fellay, Supérieur général de la FSSPX). Je signalerai simplement les réponses, brèves mais claires, faites par Mgr Fellay au journal italien *Il Tempo*, réponses publiées le 12 mars dernier. Mgr Fellay, dément, comme il l'avait déjà fait dans des conférences aux Etats-Unis, avoir eu des contacts téléphoniques directs avec le Pape. Interrogé sur le statut canonique qui pourrait être accordé à la FSSPX par le Saint-Siège (statut canonique qui serait inédit), Mgr Fellay répond : " C'est à Rome à faire des propositions ". Enfin, interrogé sur l'opposition que manifesterait Mgr Williamson, un des 4 évêques de la FSSPX, à une réconciliation avec Rome[1], Mgr Fellay répond : " Je ne dirais pas cela. Je dirais plutôt que sur cette question Williamson est plus pessimiste tandis que je suis plus optimiste. "

[1] Le journaliste italien qui interroge Mgr Fellay fait sans doute allusion à l'interview donnée à *Minute* (publiée le 8 mars dernier) dans laquelle Mgr Williamson estime : " A moins d'un grand miracle de Dieu pour rendre aux hommes de l'Eglise du concile leur sens du dogme de la foi, il ne semble pas qu'il y ait grand chose, humainement parlant, à espérer de ce pontificat. " Et aussi : " Ou elle [la FSSPX] prend la route héroïque des cimes et, refusant prestige et honneur, accepte d'être honnie et persécutée par le monde. (…) Ou bien elle prend la route du confort et de la facilité, en se compromettant avec le monde et l'Eglise du monde, c'est-à-dire l'Eglise conciliaire. "

Aletheia n° 90 — 5

Le mercredi 15 mars *Virgo Maria* diffuse cette information de la parution d'*Alethiea*. Dans la nuit de mercredi à jeudi, des sites américains font état de la même information de la nouvelle rencontre de Mgr Fellay et de l'abbé Ratzinger.

Ainsi le site américain *Rorate Caeli* répercute l'information d'Yves Chiron, bien qu'il émette un doute sur la date :



Wednesday, March 15, 2006

A second Benedict-Fellay meeting next March 23? Is it true?

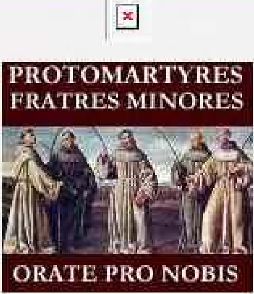
Increasing numbers of sources have mentioned that on March 23, the same day of the pre-consistory meeting for prayer and discussion, scheduled by the Pope himself, the Holy Father will also meet bishop Bernard Fellay. Is it true?

We can only confirm at this moment that this rumor, which had been floating for many weeks, has been published by the French Traditionalist newsletter Aletheia (PDF file) -- which, in its turn, is probably based on the editorial introduction to the interview of Bishop Richard Williamson published by Minute (PDF file). An American website is reporting this, despite what it proclaims, based on this story published by the French Sedevacantist website Virgo Maria (PDF file)-- which, regardless of its theological position, is a principled site because it always mentions the sources of its stories (this time, Aletheia). So all online rumors originate from one source. This does not mean it is not true, but we would just like to make it clear that it is a rumor (especially regarding the date which is mentioned).

posted by New Catholic at 10:02 PM 0 comments

The Ratzinger pontificate: Conservatives leave, liberals remain?

Perhaps, perhaps not. Are the changes in the higher ranks of one of the most



Contributors:
- New Catholic
- JAM
- Ralph Roister-Doister
- Al Trovato
- Rev. Fr. L. Demets, FSSP
- Seminarista Romano

Links
- Archivum Liturgicum
- Catholic Hymns
- Catholic Tradition
- Le Forum Catholique
- Quelques Infos

Traduction en français :

« Mercredi, 15 mars 2006

Une deuxième rencontre Benoît-Fellay le 23 mars prochain ? Est-ce vrai ?

> Un nombre croissant de sources ont fait état de ce que le 23 mars, le même jour que la journée de prières et de discussion, précédent le consistoire, organisée par le Pape lui-même, le Saint-Père rencontrera également Monseigneur Bernard Fellay. Est-ce vrai ?
>
> Nous pouvons seulement confirmer que cette rumeur, qui a été dans l'air depuis plusieurs semaines, a été publiée par la lettre Traditionaliste française Aletheia (file PDF) – qui, dans sa tournure, est probablement basée sur l'éditorial introductif à l'interview de Monseigneur Richard Williamson publiée par Minute (fichier PDF). »

Le forum américain Angelqueen (favorable au ralliement de la FSSPX) reprend également l'information d'Yves Chiron :



Angelqueen.org
For Purity and Tradition in Catholicism

FAQ Search Memberlist Usergroups Register
Profile Log in to check your private messages Log in

Rome et la FSSPX

newtopic postreply Angelqueen.org Forum Index -> General

View previous topic :: View next topic

Author	Message
Zabojad + Joined: 30 Aug 2005 Posts: 223	Posted: Wed Mar 15, 2006 6:35 pm Post subject: Rome et la FSSPX quote

Any taker for a translation?
http://www.aletheia.free.fr/ is a French newsletter by Yves Chiron
This guy is *serious*.

Rome et la FSSPX

L'abbé Aulagnier, ancien Supérieur du district de France de la FSSPX, dans le n° 82 de la.revue.item.free.fr, daté du 14 mars, estime, à juste titre, que concernant les discussions en cours entre le Saint-Siège et la FSSPX, il est plus adéquat de parler de " réintégration " et de " normalisation " que d' " accord ".

Je n'évoquerai pas plus avant ces discussions et la prochaine échéance importante (le 23 mars prochain aura lieu une deuxième rencontre entre Benoît XVI et Mgr Fellay, Supérieur général de la FSSPX). Je signalerai simplement les réponses, brèves mais claires, faites par Mgr Fellay au journal italien Il Tempo, réponses publiées le 12 mars dernier. Mgr Fellay, dément, comme il l'avait déjà fait dans des conférences aux Etats-Unis, avoir eu des contacts téléphoniques directs avec le Pape. Interrogé sur le statut canonique qui pourrait être accordé à la FSSPX par le Saint-Siège (statut canonique qui serait inédit), Mgr Fellay répond : " C'est à Rome à faire des propositions ". Enfin, interrogé sur l'opposition que manifesterait Mgr Williamson, un des 4 évêques de la FSSPX, à une réconciliation avec Rome, Mgr Fellay répond : " Je ne dirais pas cela. Je dirais plutôt que sur cette question Williamson est plus pessimiste tandis que je suis plus optimiste. "

Report Abuse profile pm

Le site Quien[1] publie également le texte d'Yves Chiron.

<u>Coup de théâtre, la lettre d'Aletheia disparaît</u>

Le jeudi 16 mars ce numéro 90 d'*Alethia* disparaît du site d'Yves Chiron et disparaît également du site de Quien, comme en témoigne la ligne blanche ci-dessous dans le tableau.

[1] http://qien free fr/



<u>Nouveau coup de théâtre, la lettre d'Aletheia réapparaît, mais sans la révélation</u>

Le jeudi soir 16 mars au soir, le numéro 90 d'*Aletheia* est à nouveau publié sur le site d'Yves Chiron, mais le texte a été modifié à un endroit, la phrase qui annonçait la nouvelle de la rencontre a disparut et a été remplacée par la phrase suivante :

> *« Le 23 mars prochain aura lieu une deuxième réunion de la Curie autour Benoît XVI à propos de la FSSPX »*

Rome et la FSSPX

L'abbé Aulagnier, ancien Supérieur du district de France de la FSSPX, dans le n° 82 de la.revue.item.free.fr, daté du 14 mars, estime, à juste titre, que concernant les discussions en cours entre le Saint-Siège et la FSSPX, il est plus adéquat de parler de " réintégration " et de " normalisation " que d' " accord ".

Je n'évoquerai pas plus avant ces discussions et la prochaine échéance importante (le 23 mars prochain aura lieu une deuxième réunion de la Curie autour Benoît XVI à propos de la FSSPX). Je signalerai simplement les réponses, brèves mais claires, faites par Mgr Fellay au journal italien *Il Tempo*, réponses publiées le 12 mars dernier. Mgr Fellay, dément, comme il l'avait déjà fait dans des conférences aux Etats-Unis, avoir eu des contacts téléphoniques directs avec le Pape. Interrogé sur le statut canonique qui pourrait être accordé à la FSSPX par le Saint-Siège (statut canonique qui serait inédit), Mgr Fellay répond : " C'est à Rome à faire des propositions ". Enfin, interrogé sur l'opposition que manifesterait Mgr Williamson, un des 4 évêques de la FSSPX, à une réconciliation avec Rome[1], Mgr Fellay répond : " Je ne dirais pas cela. Je dirais plutôt que sur cette question Williamson est plus pessimiste tandis que je suis plus optimiste. "

[1] Le journaliste italien qui interroge Mgr Fellay fait sans doute allusion à l'interview donnée à *Minute* (publiée le 8 mars dernier) dans laquelle Mgr Williamson estime : " A moins d'un grand miracle de Dieu pour rendre aux hommes de l'Eglise du concile leur sens du dogme de la foi, il ne semble pas qu'il y ait grand chose, humainement parlant, à espérer de ce pontificat. " Et aussi : " Ou elle [la FSSPX] prend la route héroïque des cimes et, refusant prestige et honneur, accepte d'être honnie et persécutée par le monde. (...) Ou bien elle prend la route du confort et de la facilité, en se compromettant avec le monde et l'Eglise du monde, c'est-à-dire l'Eglise conciliaire. "

Le forum américain supprime le fil de discussion sur ce sujet.

Le site *Rorate Caeli* maintient son texte, mais procède à un changement, et explique que désormais, ce site dit « *ne pouvoir confirmer cette rumeur* », alors que la veille il affirmait « *pouvoir confirmer quelle avait été publiée par Aletheia* » ! Belle pirouette !

Wednesday, March 15, 2006

A second Benedict-Fellay meeting next March 23? Is it true?

Increasing numbers of sources have mentioned that on March 23, the same day of the pre-consistory meeting for prayer and discussion, scheduled by the Pope himself, the Holy Father will also meet bishop Bernard Fellay. Is it true?

At the present time, we cannot confirm this rumor, which has been floating around for many weeks, but it is true that it has been published by the French Traditionalist newsletter Aletheia (PDF file) -- which, in its turn, is probably based on the editorial introduction to the interview of Bishop Richard Williamson published by Minute (PDF file). An American website is reporting this, despite what it proclaims, based on this story published by the French Sedevacantist website Virgo Maria (PDF file)-- which, regardless of its theological position, is a principled site because it always mentions the sources of its stories (this time, Aletheia). So all online rumors originate from one source. This does not mean it is not true, but we would just like to make it clear that it is a rumor (especially regarding the date, which seems implausible).

L'*indipendente* annonce le même jeudi 16 mars le renvoi de la réunion des dicastères au 7 avril

Le même jeudi 16 mars, le journal italien *L'indipendente* publie un entrefilet qui annonce le renvoi de la réunion des chefs des dicastères au 7 avril, et son remplacement le 23 mars par une réunion des cardinaux à la veille du consistoire des 24 et 25 mars.

giovedì 16 marzo 2006 ❖ L'INDIPENDENTE

OLTRE TEVERE

Campagna di primavera

MARINO ROCCA

LE SETTIMANE che precedono la Pasqua saranno scandite Oltretevere da due importanti momenti di "concertazione" voluti da Benedetto XVI con gli Stati generali della Chiesa cattolica. Il prossimo 23 marzo tutti i cardinali giunti a Roma per partecipare al Concistoro del giorno seguente si riuniranno col Papa per una riflessione comune e un momento di libero dibattito sulle questioni "calde" dell'agenda ecclesiale. Il prossimo 7 aprile è invece fissato il secondo *summit* del Papa con tutti i presidenti dei dicasteri della Curia romana. Al centro del precedente incontro era stata posta dal Papa la questione controversa dei rapporti con la galassia tradizionalista, nella prospettiva di una piena riconciliazione tra i figli spirituali del vescovo Lefebvre e la Chiesa cattolica. L'ampio giro di consultazioni volute dal Papa a un anno dalla sua elezione servirà a tracciare un bilancio dei suoi primi dodici mesi di regno e a raccogliere suggerimenti e proposte sulle priorità della prossima stagione ecclesiale, *in primis* la già iniziata riforma della Curia e il dialogo ecumenico con le Chiese ortodosse.

Traduction en français

Les semaines qui précèdent Pâques seront marquées Oltretever (au-delà du Tibre, c'est-à-dire, au Vatican) par deux importants moments de « dialogue » voulus par Benoît XVI avec les Etats-Généraux de l'Eglise catholique. Le 23 mars prochain, tous les cardinaux, réunis à Rome pour prendre part au consistoire du jour suivant, rencontreront le Pape pour une réflexion commune et un moment de débat ouvert sur les questions « chaudes » du calendrier de l'Eglise.

Le deuxième rendez-vous du Pape avec tous les chefs de la Curie romaine se tiendra le 7 avril prochain. Au centre de la précédente réunion se trouvait la question controversée des relations avec la galaxie Traditionaliste, avec l'éventualité d'une plein réconciliation entre les enfants spirituels de Mgr Lefebvre et l'Eglise catholique. Le grand tour de consultation voulu par le Pape un an après son élection servira à réaliser une évaluation de ses premiers douze mois de pontificat et à recueillir les suggestions et les propositions sur les priorités de la prochaine période ecclésiale, en tout premier lieu la réforme de la Curie, déjà commencée, et le dialogue œcuménique avec les Eglises Orthodoxes.

Le vendredi 16 mars, *Il Tempo*, annonce que tous les cardinaux traiteront de la question de la FSSPX le 23 mars et rappelle que Mgr Fellay a exprimé toutes ses attentes

En effet, le vendredi 16 mars, le journal italien *Il Tempo*, qui avait déjà publié l'interview de Mgr Fellay le 12 mars en fait état :

"L'éventuelle révocation de l'excommunication des disciples de Marcel Lefebvre (dans une récente interview à Il Tempo*, Monseigneur Fellay, chef actuel du groupe schismatique des prêtres Traditionalistes, déclarait son attente de possible développements » Il Tempo,* 16 mars 2006, au sujet de l'agenda de la réunion du 23 mars.

Il Tempo fait d'ailleurs état de l'attente de Mgr Fellay qui par ailleurs, à Flavigny et aux Etats-Unis expliquent aux abbés et aux fidèles qu'il ne se passe rien avec Rome.

Passage de l'article d'*Il Tempo* du 16 mars au sujet de la réunion du 23 mars.



sabato 18 marzo 2006 16.42.29

Archivio | Abbonati | L'azienda | Registrati | Cerca | Contattaci

IL TEMPO.IT — www.iltempo.it

archivio · approfondimenti · CERCA

EDIZIONI LOCALI: ROMA · LAZIO NORD · LAZIO SUD · ABRUZZO · MOLISE

SEZIONI — Il giornale in edicola: Politica · Interni/Esteri · Economia · Sport · Cultura · Spettacoli

UTILITÀ: Aerei orari · Treni orari · Viabilità autostrade · Benzina prezzi · Prodotti agroalimentari prezzi · Borsa quotazioni

INTERNI - ESTERI — back · home

invia questo articolo · stampa questo articolo · aggiungi ai preferiti

La riforma della Curia inizia dalla Segreteria di Stato

Il 23 marzo il primo confronto tra il Santo Padre e i cardinali per analizzare le questioni più urgenti

di PAOLO LUIGI RODARI SUL MODELLO delle congregazioni generali avvenute circa un anno fa appena prima l'apertura dell'ultimo conclave. Così si svolgerà l'incontro convocato da Benedetto XVI per il prossimo 23 marzo (il giorno precedente il concistoro) con tutti i cardinali (elettori e non, 193 in tutto). Si tratterà di una giornata di riflessione e preghiera all'interno della quale vi saranno interventi liberi da parte dei cardinali (probabilmente uno per continente o poco più) inerenti le questione che essi riterranno di maggiore rilevanza per la vita della Chiesa. Un incontro preceduto da un breve discorso del Pontefice il quale, per tutta la durata dell'assemblea, ascolterà in silenzio per poi trarre, in sede privata, le proprie personali considerazioni. Tanti i temi all'ordine del giorno: l'imminente riforma della Curia Romana (iniziata sabato scorso con la notizia dell'accorpamento del dicastero del Dialogo Interreligioso con quello per la Cultura e del dicastero dei Migranti e gli Itineranti con quello di Giustizia e Pace); l'eventuale revoca della scomunica ai seguaci di Marcel Lefebvre (in una recente intervista a Il Tempo monsignor Fellay, oggi a capo dello scismatico gruppo di sacerdoti tradizionalisti, si è dichiarato in attesa di possibili sviluppi); le sfide che nei vari continenti la Chiesa è chiamata a supportare: questioni morali del clero, avanzata dell'Islam, secolarizzazione. Dunque, a quasi un anno dal primo anniversario di

Interni Esteri: GIALLO NEL MILANESE · ISRAELE Morti polli e tacchini scoperti tre focolai di aviaria · Polemiche · Hanya, il nuovo leader di Hamas «Mio figlio non farà mai il kamikaze» · Alessio II scrive a Benedetto XVI · E la sicurezza diventa un libro · Prima Fiumicino poi Linate in avaria il sistema di controllo aereo · RAPPORTO PEDOFILIA SUL WEB · 1 2 3 4 · le altre notizie · Forum · Chat

Les échéances se rapprochent.

- le 23 mars, la question de la levée des excommunications de la FSSPX sera soumise aux cardinaux, avec le plan d'intégration dans l'Eglise conciliaire.
- Le 7 avril, se tiendra une réunion décisionnelle avec la Curie.
- Le 16 avril, à Pâques pourrait avoir lieu la proclamation de la levée des excommunications, une formule diplomatique pour annoncer que la messe de Saint Pie V n'a jamais été interdite et qu'une structure administrative est définie pour englober la FSSPX dans l'Eglise conciliaire.

Evidemment comme en témoigne son interview du 12 mars au journal Il Tempo, Mgr Fellay participe activement, dans le dos des fidèles, à cet agenda, en faisant savoir toute

son attente des « propositions de Rome ». Il attend que les éléments du plan de l'abbé Ratzinger soit en place afin de signer et de mettre les abbés devant le fait accompli. Ils seront alors jetés à la rue ou devront apostasier. Il est surtout très important pour Mgr Fellay que l'opposition des abbés et des fidèles n'ait pas pu s'organiser avant que lui-même appose sa signature. Cela explique son silence et celui de ses médias, et aussi son discours apaisant et faussement rassurant.

Jamais il n'aura été plus urgent de signaler la gravité de la situation dans laquelle s'est placée la FSSPX depuis la reprise des contacts avec Rome car jamais cette situation n'aura été aussi précaire. A quelques heures de fêter l'Annonciation et d'une façon plus proche encore de la fête du saint Patron de l'Eglise universelle, que Notre-Dame et saint Joseph protègent le combat pour garder la foi et la continuité de la validité de l'épiscopat et du sacerdoce catholique.

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information *Virgo-Maria*, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 19 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Présentation des Patriarcats Orientaux par le Comité *Rore Sanctifica*

Nous sommes heureux de publier ce communiqué à la demande du Comité international *Rore Sanctifica*.
Nous en profitons pour inviter les clercs et les fidèles à s'instruire sur les Eglises Orientales et leur patriarcats. Ces éléments historiques et liturgiques permettent de mieux comprendre les rites orientaux, et l'histoire des Chrétientés orientales, ainsi que les grands combats doctrinaux sur les fondements des dogmes de la Foi qu'elles ont connus et que les grands conciles d'Asie Mineure ont tranchés depuis plus de quinze siècles.
Nous ajoutons que la méconnaissance, parmi les clercs de rite latin, des rites orientaux et des Eglises orientales a permis aux révolutionnaires liturgiques de 1968, Dom Botte, le Père Lécuyer, Annibale Bugnini et Paul VI-Montini, de faire avaliser, avec une facilité stupéfiante, la suppression du rite latin multi-séculaire de consécration épiscopale et de le remplacer par un nouveau rite **sacramentellement** invalide, prétendument identique « *en substance* » avec des rites orientaux « *encore en usage* », ce qui a été démontré comme étant radicalement faux.
En 2005-2006, cette ignorance permet encore à un article tel que celui du Père Pierre-Marie dans le numéro 54 du *Sel de la terre* de faire illusion auprès de certaines personnes peu formées.
Ajoutons que ce sujet risque de devenir très actuel dans les prochaines semaines lors de la préparation du ralliement de la FSSPX par Rome. Nous y reviendrons plus en détail. **En effet la structure patriarcale bénéficie d'une sorte de prédilection auprès des hautes loges illuministes Rose+Croix qui dirigent la fine pointe traditionnelle de la Révolution contre l'Eglise catholique** et ceci depuis bien avant le Pasteur Pusey dans les années 1840.

Que saint Michel nous guide dans le combat

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du Comité *Rore Sanctifica*

Notre Comité vient de mettre en ligne un document de travail et de recherches à destination des théologiens et des historiens. Intitulé *Notitia : De Ecclesiis Orientalibus*, il fournit aux fidèles des éléments historiques et liturgiques sur les rites orientaux.

Rappelons que les réformateurs de 1968, pour le nouveau rite de consécration épiscopale *Pontificalis Romani,* Dom Botte et le Père Lécuyer, ont eu recours à un comparatif entre le nouveau rite issu de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, et les rites orientaux, tout particulièrement celui de l'intronisation du patriarche maronite et celui de la consécration épiscopale copte. En novembre 2005, le Frère Pierre-Marie (Avrillé), a dans le numéro 54 de la revue *Le Sel de la terre*, repris ce comparatif afin de tenter (faussement) de justifier « *par analogie* » la validité du nouveau rite de 1968.
Il était important, afin de bien comprendre ces rites orientaux, leur sacramentalité ou non, selon l'usage (patriarche, métropolites, évêque, etc.) de réunir dans un document de travail des éléments historiques et liturgiques. C'est le but de cette *Notitia* intitulée *De Ecclesiis Orientalibus*. Nous signalons que dans cette version du document la partie qui concerne l'Eglise copte est encore incomplète.

Nous rappelons que les documents de l'étude de *Rore Sanctifica* sont en ligne sur le site[1] :

- Tome I – Démonstration et annexe
- Tome II – Etudes et Annexes
- *Notitiae* du Tome III, réfutant la pseudo-démonstration de validité du *Sel de la terre* (numéro 54). **Ces *Notitiae* représentent des extraits du Tome III qui n'est pas encore publié. Les *Notitiae* sont déjà en vente aux Editions Saint-Rémi**[2].

Le tome III est en passe d'être terminé, et n'est pas encore paru. Mais, les *Notitiae* qui en sont extraites apportent d'ores et déjà des éléments suffisants pour réfuter totalement la pseudo-« *démonstration* » du *Sel de la terre* et qui a été reproduit en anglais par la FSSPX aux Etats-Unis en décembre 2005 et novembre 2006 dans *The Angelus*.

Le 19 mars 2006, Comité *Rore Sanctifica*

Table des matières du document

[1] www.rore-sanctifica.org
[2] http://editions.saint-remi.chez-alice.fr/Rore_Sanctifica_III htm

Notitia

‘De Ecclesiis orientalibus’

Eléments historiques et liturgiques sur les rites orientaux

Document de travail et de recherches, à destination des historiens et des théologiens, sur le sujet :

Le nouveau rite de consécration des évêques est invalide

intrinsèquement et ne peut être justifié par aucun rite Oriental valide[1]

[1] Voir les *Notitiae* ex tomo III (*Rore Sanctifica*) disponibles gratuitement en téléchargement sur http://www.rore-sanctifica.org

1 Notitia 'De Ecclesiis orientalibus' – Eléments historiques et liturgiques sur les rites orientaux

Avertissement

Ce document présente des éléments historiques et liturgiques sur les Eglises orientales. Les sources utilisées remontent pour la plupart à la première moitié du XX° siècle environ, à l'exception de la présentation contemporaine et statistique de ces Eglises orientales qui date de 2005. Ce document est à destination des historiens et des théologiens qui effectuent des recheches sur les origines et la validité du nouveau rite de consécration épiscopale de Pontificalis Romani (1968).

1.1 Eléments fondamentaux pour la connaissance des rites orientaux et du contexte d'application de ces rites.

1.1.1 Brève introduction à l'histoire des Eglises orientales et à ses rites.

Nous citerons ici la synthèse du Père Janin, qui paru en 1922 puis fut rééditée en 1925, 1933 et 1955 et fut à nouveau rééditée (sans modification) en 1997[2]. Le professeur Etienne

[2] Nous citons ici la Préface.
« Ce livre est la cinquième édition d'un ouvrage publié pour la première fois en 1922 et repris après mise à jour par l'auteur en 1925, 1933 et 1955. Seule la bibliographie en a été complétée, car le père Raymond Janin n'a pu cette fois revoir son texte : il est décédé, presque nonagénaire, en 1972.
Ce savoyard né en 1882 a consacré l'essentiel de ses forces et de son intelligence à l'Orient chrétien. Entré dans la congrégation des Augustins de l'Assomption en 1900 (année de la dissolution de celle-ci par le gouvernement Waldeck-Rousseau) , il a effectué ses études cléricales au séminaire de Kadiköy (Chalcédoine !), avant de venir y enseigner lui-même à partir de 1911. En Turquie, puis en Roumanie de 1937 à 1947, et enfin en France après l'installation d'un pouvoir communiste à Bucarest, il a illustré de belle manière l'une des vocations de sa famille religieuse : connaître à fond le christianisme oriental pour mieux le convaincre de revenir à Rome. Comme chercheur, il s'est spécialisé dans les disciplines austères de la géographie ecclésiastique et de la topographie religieuse : ses études sur la Constantinople byzantine sont devenues classiques. Membre à part entière d'une congrégation apostolique et apôtre lui-même, il ne s'est toutefois pas enfermé dans des recherches pointues. Mois après mois, les Échos d'Orient publiés par l'Assomption ont recueilli ses articles de haute vulgarisation sur le passé, mais aussi le présent, des divers rameaux de l'Orient chrétien. Ce sont ces articles, et bien d'autres observations vécues, qui ont fourni la matière de l'ouvrage Les Églises orientales et les rites orientaux.
L'objet du livre est clair : présenter de la façon le plus didactique et le plus solide possible, à un lecteur occidental cultivé, la multiplicité des trajectoires et des composantes du christianisme oriental, séparé de Rome ou non. La précision et l'ampleur de la documentation ont fait d'emblée de ce livre une référence, longtemps seule de son espèce en langue française. Et il demeure plus utile que jamais au moment où le relâchement de l'emprise communiste donne un peu d'air au poumon oriental de l'Europe chrétienne, pour filer la métaphore chère au pape Jean-Paul II.
Mais Les Églises orientales et les rites orientaux sont aussi une démonstration qui porte la date de leur conception. Pour le père Janin, il n'y a qu'une véritable Église : la sienne, la catholique. Et les trésors de l'Orient chrétien qu'il découvre doivent la rejoindre tôt ou tard, par un chemin assez différent de ce que nous appelons aujourd'hui œcuménisme, terme que notre auteur n'appréciait guère. Son unionisme implique le retour au giron romain. Il ne se gêne donc pas pour critiquer, parfois durement, tout ce qui éloigne d'un tel but dans le comportement des Églises et des chrétiens qu'il nomme volontiers « dissidents », voire « schismatiques ». Plus profondément et à l'instar de la plupart des catholiques de son temps, il tend à réduire le christianisme oriental au rite, conçu comme un ensemble de manifestations extérieures de la foi plutôt que comme une manière, parmi d'autres, de la vivre. Le plan de l'ouvrage ne renverse-t-il pas, de façon significative, son titre ? Dans chacun des cas envisagés, la description du rite précède l'évocation des Églises.
Le fait que les historiens d'aujourd'hui, mais aussi les responsables des Églises d'Occident, ont profondément changé d'avis sur ce point ne rend pas obsolète pour autant le patient travail de Raymond Janin, bien au contraire.

Fouilloux (Université Lumière Lyon 2) : *« La précision et l'ampleur de la documentation ont fait d'emblée de ce livre une référence, lontemps seule de son espèce en langue française »*[3].

1.1.1.1 Les Églises orientales.

Sous le nom général d'Églises orientales on désigne ordinairement les chrétientés de l'est de l'Europe et de l'Asie antérieure qui suivent un rite différent de celui qui est le plus répandu dans les cinq parties du monde et qu'on appelle communément le rite latin. Mais cette dénomination vague cache bien des choses disparates avec lesquelles on est en général très peu familiarisé. Souvent même on n'aperçoit qu'une minime partie de ce vaste champ d'étude et les notions qu'on a retenues de rapides lectures restent trop floues pour qu'on puisse parler avec un peu de compétence du mouvement religieux en Orient. Les manuels d'histoire sont d'ailleurs très sobres de détails sur cette question, sauf en ce qui concerne les huit ou dix premiers siècles. Le schisme a, depuis longtemps, produit une séparation telle entre l'Église catholique et les chrétientés orientales qui l'ont abandonnée, que de part et d'autre on se heurte à une ignorance profonde et à des préjugés regrettables.

Quel intérêt n'y aurait-il pas cependant, pour le bien de l'Église et des âmes, à ce que tombent enfin les barrières séculaires qui nous séparent de nos frères désunis de l'Orient ! En étudiant le passé glorieux de ces chrétiens que le schisme a fait déchoir, comment n'éprouverait-on pas à leur égard une vive sympathie ! Comment ne chercherait-on pas à les éclairer pour les ramener enfin à l'unité de la foi et de la hiérarchie !

Ces études offrent d'ailleurs un intérêt considérable à cause des événements qu'elles déroulent devant les yeux de l'historien. L'« immuable Orient » se montre sans cesse vivant et agité, malgré sa torpeur apparente. Les querelles soulevées par les hérétiques et les compétitions nationales qui se sont exercées jusque dans le domaine de la religion sont bien faites pour piquer la curiosité. Le développement des nombreuses Églises issues des différents schismes, leur évolution, leurs relations avec les pouvoirs civils auxquels elles ont été soumises, leurs luttes intérieures, toutes ces questions peuvent faire l'objet de recherches très intéressantes. Un cadre aussi vaste ne saurait convenir à un ouvrage restreint comme le nôtre ; il y faudrait plusieurs volumes. Il nous suffira d'avoir montré ce que sont les Églises orientales, leurs origines, les rites qu'elles suivent, leur mode de gouvernement, l'état actuel de leur hiérarchie, du clergé, des fidèles, etc. Si l'on veut se rendre un compte exact des transformations radicales que l'Orient a subies depuis le début du siècle, il importe de mieux connaître ces pays si proches de nous et pourtant si énigmatiques encore. Les questions religieuses ont souvent avec les questions politiques des liens si étroits qu'il est impossible de négliger celles-là pour ne se préoccuper que de celles-ci. C'est particulièrement le cas pour les contrées qui nous intéressent dans cette étude.

Enfin la question du problème de l'Église préoccupe de plus en plus les âmes de bonne volonté qui sont saisies par 1' « angoisse de l'unité ». Chez les orientaux, comme chez les protestants, une élite étudie les questions qui les séparent de l'Église romaine et rectifient bien des positions. Il est donc nécessaire que les catholiques, soucieux de réaliser le vœu du Christ qu'il n'y ait qu' « un seul troupeau et un seul pasteur », se renseignent exactement sur leurs frères séparés afin de pouvoir leur apporter non seulement le témoignage de leur sympathie, mais encore une compréhension qui fera disparaître bien des erreurs et des préjugés et rapprochera tous les disciples du même Maître.

Rien n'est simple en Orient, pas plus les choses d'Église que les choses d'État. On croit souvent être suffisamment renseigné lorsqu'on a étudié le schisme grec et les débuts des Églises slaves ; on ne se demande pas ce que sont devenues ces chrétientés séparées de la véritable société de Jésus-Christ ; on néglige complètement celles qui ont une importance moindre pour ne s'occuper que de celles que les travaux historiques ou le voisinage ont rendues plus familières. Or, les Églises gréco-slaves dissidentes, si elles réunissent le plus

---

Sans forcément reprendre à son compte les jugements de valeur, souvent dépréciatifs, qui parsèment l'ouvrage, le lecteur du xxe siècle finissant fera son miel de la masse d'informations qu'il rassemble et appréciera à sa juste valeur une synthèse ordonnée qui lui rendra accessible un univers religieux trop souvent étranger au public français. »
Etienne FOUILLOUX Université Lumière Lyon 2

[3] *Les Eglises Orientales et les rites orientaux* – R.Janin, Letouzé & Ané, 1997, p.7

grand nombre de fidèles, ne sont point les seules en Orient. Il existe aussi des groupements catholiques importants dont l'histoire commence à peine à s'écrire. Il y a encore les chrétientés qui ont plus vite disparu de l'histoire générale et que l'on connaît fort peu. Cependant, elles ont conservé des coutumes liturgiques qui n'ont parfois qu'une ressemblance assez lointaine avec celles qui sont en usage chez les chrétiens de rite byzantin ; cela seul suffirait à fixer l'attention. De plus, leur histoire et leur état actuel méritent également qu'on s'y arrête. C'est pourquoi, tout en faisant aux Églises gréco-slaves la part très large qui leur revient légitimement, nous nous occuperons aussi des autres, afin que cette étude soit aussi complète que possible.

1.1.1.2 Formation des Églises orientales.

Pour bien comprendre comment se sont formées les chrétientés orientales dissidentes, il faut se rappeler quelle était la situation de l'Église en Orient vers 429, c'est-à-dire à l'époque où l'évêque Nestorius de Constantinople prêchait l'hérésie qui allait aboutir à un premier schisme. Le pape gouvernait encore en maître incontesté toutes les chrétientés du monde, à part les peuples barbares qui avaient embrassé les erreurs d'Arius et qui ne se convertirent les uns après les autres qu'au siècle suivant. Depuis plus de cent ans, l'Église jouissait de la paix sous la protection des empereurs romains qui régnaient à Ravenne et à Constantinople. Il semblerait qu'elle n'eût plus rien à souhaiter pour développer ses œuvres d'apostolat auprès des derniers partisans du paganisme gréco-romain ou des peuples barbares campés au delà des frontières. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on découvre çà et là des causes de faiblesse, des ferments de discorde dont les ravages ne tarderont pas à se faire sentir. A maintes reprises, les hérésies ont agité les esprits, en Orient comme en Occident ; la querelle arienne, qui a si profondément troublé les chrétientés de l'empire byzantin, vient à peine de se calmer que d'autres maîtres d'erreur se mettent à répandre des doctrines dangereuses.

La conversion officielle de la cour avait amené à la religion catholique une foule d'esprits inquiets, amateurs de nouveautés et que n'avait point formés l'austère discipline de la primitive Église. La protection même du pouvoir civil devenait un danger pour la religion. Comment le gouvernement impérial n'aurait-il pas subi la tentation d'imposer ses volontés à une société qui trouvait auprès de lui aide et assistance ? Comment l'empereur, hanté par le souvenir de ses prédécesseurs païens qui se paraient du titre de pontifes suprêmes, ne chercherait-il pas comme eux à réunir dans sa main la puissance spirituelle et la puissance temporelle ? A plusieurs reprises il a déjà nettement manifesté son sentiment à cet égard. Ne l'a-t-on pas vu, pendant la querelle arienne, réunir les évêques en concile et leur imposer son *Credo* ? De plus, Constantin, en faisant de Byzance transformée la capitale de son empire, a posé en principe le partage de ses États, ce qui n'a pas tardé à créer entre l'Orient et l'Occident un antagonisme funeste. Les différences de langue, de civilisation, de mœurs, l'invasion des barbares et l'établissement de leur autorité sur tout l'Occident, toutes ces raisons grossirent encore l'obstacle et préparèrent la séparation complète. Il s'y ajoutera bientôt, au sein même de l'empire byzantin, un nationalisme jaloux qui entraînera dans le schisme et l'hérésie des provinces entières. L'Egypte et la Syrie refuseront de reconnaître l'Église officielle et la précéderont de plusieurs siècles dans la séparation d'avec l'Église catholique.

Trois autorités spirituelles se partagent alors l'Orient. Les deux plus anciennes, les Églises d'Antioche et d'Alexandrie, commencent à s'affaiblir au profit de leur jeune rivale établie dans la capitale de l'empire. Antioche commande sans con teste à la Syrie, à la Palestine et à quelques provinces environnantes ; elle exerce aussi une autorité efficace, quoique moins directe, sur les deux Églises de Perse et d'Ibérie (Géorgie). Alexandrie voit se ranger sous ses ordres les nombreux diocèses de l'Egypte, de la Libye (Tripolitaine) et de la Pentapole ; elle intervient dans tous les débats d'ordre général et jouit depuis un siècle d'une sorte de délégation de la part des Souverains pontifes. Constantinople a peu à peu absorbé les Églises voisines. Héraclée de Thrace, Éphèse et Césarée de Cappadoce, qui n'ont jamais exercé une influence comparable à celle d'Antioche et d'Alexandrie perdent encore le peu d'autorité qu'elles avaient eue dans les siècles précédents. Césarée a même vu repousser son obédience par la jeune Église d'Arménie qui s'était fondée sous ses auspices. Un antagonisme fâcheux met aux prises ces trois autorités principales. Toutefois, la lutte se limite bientôt entre Constantinople et Alexandrie, Antioche ayant perdu dans les schismes

intérieurs la plus grande partie de son prestige. L'hérésie va profiter de ces divisions pour troubler l'Église et pour jeter des millions de fidèles dans le schisme.

Telle est, rapidement esquissée, la situation de l'Église en Orient, au moment des premières déchirures importantes faites dans la robe immaculée que Jésus-Christ a tissée à son Église.

Vers 429, Nestorius, évêque de Constantinople, enseignait qu'en Notre Seigneur il y a deux personnes, la personne divine et la personne humaine, et que Dieu habite en l'homme Jésus comme dans un temple. C'était détruire le mystère de l'Incarnation et enlever à la Sainte Vierge le titre glorieux de Mère de Dieu. Immédiatement, les protestations s'élevèrent de toutes parts contre ces doctrines erronées. Saint Cyrille d'Alexandrie réussit à faire assembler à Éphèse un concile qui condamna Nestorius et ses erreurs (431). Malheureusement, l'hérésie ne disparut pas pour autant ; elle trouva même d'ardents défenseurs dans les provinces orientales de l'empire, surtout dans la fameuse école de théologie établie à Édesse (Syrie), où les professeurs l'enseignaient ouvertement. C'est par là qu'elle se répandit dans la Mésopotamie et dans toute la Perse. La conséquence fatale fut la séparation, à la fin du Ve siècle, des chrétiens de ce pays d'avec l'Église universelle. Depuis cette époque, ils ont constamment vécu en dehors des querelles qui ont agité l'Orient et se sont constitués en Église particulière, l'Église nestorienne, dont on retrouve encore aujourd'hui de faibles restes dans la Mésopotamie et la Syrie. Du VIe au XIVe siècle, elle étendit ses conquêtes au loin, dans le Turkestan, la Chine et l'Inde. Il y a encore sur la côte du Malabar (Inde) des chrétientés assez nombreuses dont les origines remontent probablement à l'apostolat nestorien.

Par réaction contre les erreurs de Nestorius, certains esprits arrivèrent à proclamer si étroite l'union des deux natures en Jésus-Christ qu'ils nièrent leur coexistence dans sa personne. La nature humaine avait été absorbée, au moment de l'union hypostatique, par la nature divine qui lui est infiniment supérieure ; elle s'était perdue dans la divinité comme un morceau de cire dans un immense brasier, comme la goutte d'eau dans l'océan. C'est ce qu on a appelé le monophysisme ou doctrine d'une seule nature (μόυη φύσις, une seule nature). Cette erreur détruit l'Incarnation, puisque, au lieu de l'Homme-Dieu, il ne reste que la nature divine. Eutychès, archimandrite d'un monastère de Constantinople, se fit l'ardent propagateur de cette doctrine subversive. La querelle passionna bientôt tous les esprits. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, un monophysite déclaré, réunit à Éphèse un soi-disant concile qui proclama orthodoxe la doctrine d'Eutychès et que l'histoire a justement flétri du nom de « Brigandage d'Éphèse » (449). Deux ans plus tard, les rôles étaient renversés. Le concile de Chalcédoine, auquel assistaient les légats du pape saint Léon, rétablissait la véritable doctrine de l'Église catholique, condamnait le monophysisme et déposait le patriarche Dioscore (451).

L'hérésie ne s'avoua pas vaincue. Elle se répandit au contraire dans tout l'Orient, grâce aux complaisances de la cour, mais elle infecta plus particulièrement les provinces méridionales de l'empire. Il faut remarquer cependant, à rencontre de l'opinion courante, que ce monophysisme était plus apparent que réel. La grande majorité des dissidents rejetaient avec horreur la doctrine d'Eutychès, mais ils s'obstinaient à repousser la formule de Chalcédoine pour s'en tenir à celle de saint Cyrille d'Alexandrie que le concile, prétendaient-ils, avait condamnée. Or, cette formule (μία φύσις τού Θεού Λόγου σεσαρχωμένη), qui manque de précision, s'entend fort bien dans un sens catholique. Le monophysisme de Sévère d'Antioche, le grand théologien du parti, est purement verbal, comme le prouvent les textes publiés au début du siècle[4]. Ceux qui l'admirent furent donc avant tout schismatiques, ils ne méritent le nom d'hérétiques que parce qu'ils ont refusé de reconnaître l'autorité de l'Église.

C'est en vain que les empereurs Justin et Justinien persécutèrent les dissidents au VIe siècle, le schisme était irréparable. Dès 491, l'Église d'Arménie avait anathématisé le concile de Chalcédoine et rompu avec le reste de la chrétienté, au synode national de Vagharchapat. En Syrie et en Egypte, c'est au VIe siècle que les monophysites (au sens restreint que nous venons de dire) réussirent, avec la connivence de l'impératrice Théodora, à constituer une hiérarchie régulière (542). L'Église jacobite, ainsi nommée à cause de son principal organisateur, Jacques Baradaï, se divisa bientôt en deux, celle du patriarcat

4 J. Lebon, *Le monophysisme sévérien*, Louvain, 1910.

d'Antioche qui devint l'Église syrienne jacobite et celle du patriarcat d'Alexandrie que les conquérants arabes désignèrent plus tard sous le nom de copte. L'introduction de l'islamisme porta à toutes deux un coup fatal, moins d'un siècle après leur fondation. De l'une comme de l'autre, il ne reste plus aujourd'hui que des débris. Les missionnaires monophysites pénétrèrent en Ethiopie au VIe siècle, y convertirent peu à peu toute la population à leurs doctrines et y fondèrent une nouvelle Église qui a relevé du patriarche copte d'Alexandrie jusqu'à ces dernières années.

De nouveaux hérétiques, tirant la conclusion logique des erreurs monophysites, prétendirent, au début du VIIe siècle, qu'après l'union hypostatique et la fusion de la nature humaine dans la nature divine, il n'y a plus en Jésus-Christ qu'une seule volonté, la volonté divine. Cette doctrine, rejetée même par beaucoup de monophysites, après avoir été pendant quelque temps la doctrine officielle de l'empire byzantin, ne se maintint que dans les montagnes du Liban, chez les tribus syriennes groupées autour du célèbre monastère de Saint Maron. C'est de là que tirent leur origine les Maronites qui ont plus tard reconnu leur erreur et sont revenus au catholicisme.

Tous ces schismes successifs avaient beaucoup affaibli l'Église byzantine dans les provinces du Sud et du Sud Est ; il ne lui restait que quelques centaines de mille de fidèles dans les deux patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie. Par contre, le patriarche de Constantinople se voyait désormais le seul chef religieux de l'Orient et, fort de la protection impériale, il imposait son autorité à tous les évêques byzantins. Il se crut même assez puissant pour refuser de se sou mettre au pape et pour revendiquer l'autorité suprême sur toutes les chrétientés orientales. A cinq reprises principales, l'Église de Constantinople rompit avec Rome : de 343 à 382, pendant le triomphe de l'arianisme ; de 403 à 415, à la suite de la condamnation de saint Jean Chrysostome par le conciliabule du Chêne ; de 484 à 518, à propos du patriarche Acace et de l'*Hénotique* de Zénon ; de 640 à 681, pendant la querelle suscitée par le monothélisme ; de 761 à 787 enfin, à cause de la controverse sur les images, soit en tout 152 ans de schisme en moins de cinq siècles, sans compter quelques petites ruptures passagères. Encore faut-il faire remarquer que les trois derniers schismes ont disparu beaucoup plus parce que les empereurs l'ont voulu et parce qu'ils ont su imposer leur volonté, qu'en vertu des libres aspirations du clergé grec. Une Église aussi peu unie au centre de la catho licité était mûre pour une séparation complète. Photius, au milieu du IXe siècle, ramassa les divers griefs que ses compatriotes ne cessaient de faire valoir contre Rome et causa une rupture violente. Cependant, l'union se fit de nouveau tant bien que mal, sous le second patriarcat de Photius, mais elle était à la merci de la moindre querelle. Michel Cérulaire reprit, au XIe siècle, l'œuvre de Photius et la conduisit à son terme en 1054. Dès lors, l'Église grecque a constamment vécu dans le schisme, malgré les unions passagères et purement politiques conclues aux conciles de Lyon (1274) et de Florence (1439).

Pour leur malheur, les peuples slaves se convertirent au christianisme au moment où Constantinople rompait avec Rome. Les missionnaires byzantins présidèrent à l'entrée dans l'Église de la plupart des barbares qui habitaient la Russie et la presqu'île balkanique et les entraînèrent tout naturellement dans le schisme. Au IXe siècle, ce sont les Bulgares ; au Xe et au XIe, ce sont les Serbes et les Russes qui embrassent le christianisme selon le rite byzantin. Formés par les Grecs, ces peuples ont constamment témoigné à l'Église romaine une hostilité presque aussi farouche que leurs maîtres eux-mêmes. C'est à peine si elle a pu arracher au schisme quelques millions de Ruthènes et de Roumains et quelques milliers de Serbes et de Bulgares.

Les Ibères ou Géorgiens, longtemps isolés dans les montagnes du Caucase, n'avaient guère pris part aux querelles qui divisaient Orientaux et Occidentaux. Cependant, sous l'influence des Grecs, ils s'étaient peu à peu éloignés de l'Église romaine, en sorte qu'ils se trouvèrent schismatiques vers le début du XIIIe siècle, et le restèrent toujours. La Russie les incorpora de force dans son Église officielle en 1811.

A l'époque des Croisades, tout l'Orient est à peu près séparé de Rome. Cependant, grâce au zèle des missionnaires envoyés par les différents ordres religieux : Franciscains, Dominicains, Capucins et surtout Jésuites, l'Église catholique a réussi à ramener un certain nombre d'égarés au vrai bercail. Il s'est ainsi constitué aux dépens de chacune des chrétientés dissidentes une communauté unie qui a reçu une organisation régulière. L'Église maronite a même renoncé tout entière au schisme et à l'hérésie, depuis plu sieurs siècles

déjà. Nous nous occuperons de chacune de ces communautés au même titre que des communautés séparées.

1.1.1.3 Les rites orientaux.

Après cette course rapide à travers les siècles pour y étudier la formation des diverses Églises orientales, nous croyons bien faire d'ajouter quelques mots sur la manière dont se sont constitués les différents rites que nous trouverons chez elles. On en compte actuellement six principaux : le rite *byzantin*, le rite *arménien*, le rite *syrien*, le rite *chaldéen*, le rite *maronite* et le rite *copte*. Il n'en fut pas toujours ainsi.

L'Église primitive ne possédait pas un rite unique. Les formules de prières, identiques dans le fond, variaient avec les pays et même avec les officiants. Cependant, il se forma peu à peu dans les principales Églises des traditions qu'adoptèrent les communautés de moindre importance qui subissaient leur influence. Il en fut ainsi en Occident comme en Orient. On eut les liturgies de l'Italie centrale, de la Haute Italie, les liturgies gallicanes, celtiques et espagnoles. En dehors de la liturgie romaine, qui a subi de nombreuses modifications et qui s'est finalement imposée à presque tous les catholiques de rite latin en adoptant quelques-uns des usages des autres liturgies, on ne trouve plus aujourd'hui en Occident que la liturgie ambrosienne à Milan, la liturgie mozarabe à Tolède[5] et la liturgie lyonnaise dans le diocèse de Lyon. Les ordres religieux les plus anciens, soit les moines, Bénédictins avec leurs diverses familles, Chartreux, Cisterciens, soit les chanoines réguliers, Prémontrés, etc., ont également un certain nombre de coutumes et de particularités qui modifient sur plusieurs points la liturgie romaine. Celle-ci forme cependant le fonds de leur messe et de leur office.

Ces divers rites occidentaux n'ont cependant jamais employé qu'une seule langue, le latin. Toutefois, il est un pays où le rite romain authentique est célébré dans une langue différente. C'est la Dalmatie, où un certain nombre de paroisses jouissent du privilège de célébrer en slavon, mais écrit avec des caractères spéciaux appelés glagolitiques.

En Orient, nous trouvons au début la même variété dans les cérémonies du culte ; cependant, certaines Églises, plus puissantes, finissent par imposer les leurs. Ce sont d'abord Alexandrie et Antioche, puis Constantinople quelques siècles plus tard.

Alexandrie prétend faire remonter une des formes de sa messe à saint Marc lui-même, que la tradition proclame le fondateur de cette Église. Quoi qu'il en soit, toute l'Egypte adopta les usages liturgiques de sa capitale. Dans les villes, toutes plus ou moins hellénisées depuis le règne des Ptolémées, la langue employée dans les offices publics était le grec. Mais dans les campagnes où le christianisme ne se répandit guère qu'au IIIe siècle, et surtout dans la Haute Egypte, où le grec n'avait que fort peu pénétré, on adopta, peut-être dès le commencement, la langue populaire, c'est-à-dire l'égyptien, qui prit plus tard le nom de copte. Quand le monophysisme eut séparé de l'Église officielle la majorité de la population, les deux partis adverses conservèrent les mêmes usages, avec cette différence que les dissidents introduisirent certaines formules destinées à affirmer leurs doctrines et n'acceptèrent bientôt plus que la langue nationale dans la liturgie. Plus tard, les usages byzantins s'imposèrent aux chrétiens d'Egypte restés fidèles à l'Église impériale, comme ils s'étaient imposés aux diverses pro vinces de l'empire.

D'Egypte, le rite copte pénétra en Ethiopie avec les missionnaires monophysites qui évangélisèrent ce pays. Il y emprunta une nouvelle langue, le ghéez, et y subit un certain nombre de modifications, qui ne paraissent pas assez importantes pour qu'on puisse dire qu'elles ont constitué un rite nouveau. Le rite éthiopien ou abyssin n'est qu'une variété du rite copte.

En Syrie, deux villes ont joué un grand rôle dans la formation de la liturgie : Antioche et Jérusalem. La première, capitale incontestée de ce qu'on appelait alors l'Orient, c'est-à-dire les provinces du sud-est de l'empire byzantin, fit adopter par toute cette région ses usages particuliers, mais elle subit elle-même l'influence de Jérusalem en lui empruntant la messe dite de saint Jacques et peut-être d'autres formulaires de prières. La langue employée

---

[5] La liturgie mozarabe n'est plus célébrée que par le collège spécial des chapelains mozarabes de la cathédrale de Tolède, qui officient à part du chapitre. Celui-ci a adopté le rite romain depuis fort longtemps. Il y a deux paroisses et 300 fidèles à peine de rite mozarabe.

primitive ment semble avoir été le grec, qui était la langue officielle et dont l'usage était courant, au moins dans les villes. Toutefois, il n'est pas impossible qu'on ait aussi fait usage de la langue populaire, l'araméen, principalement dans les campagnes.

Tout en acceptant les usages d'Antioche, les Eglises de la Mésopotamie et de la Perse leur firent subir d'importantes modifications, surtout après qu'elles eurent adopté le nestorianisme et qu'elles se furent séparées du reste de la chrétienté. Il se forma ainsi un nouveau rite qu'on a appelé chaldéen, à cause de la contrée dans laquelle il s'est élaboré. Les missionnaires nestoriens qui évangélisèrent une grande partie de l'Asie le firent pénétrer jusque dans l'Inde, où nous le retrouvons encore aujourd'hui sur la côte de Malabar. Bien qu'il ait subi dans ce pays quelques changements inévitables, il a cependant conservé la même langue, le syro-chaldaïque, dialecte araméen oriental, parlé jadis dans toute la Mésopotamie et la Chaldée, et que l'on emploie encore dans quelques régions. Le syro-chaldaïque diffère très peu du syriaque proprement dit, autre dialecte araméen employé dans la Syrie et la Palestine jusqu'au XIIe siècle et qui ne se parle plus que dans quelques villages de la Mésopotamie.

Le syriaque prit bientôt le dessus dans le patriarcat d'Antioche et expulsa le grec, au moins chez les monophysites ou jacobites. Le rite se modifia aussi sous l'influence des doctrines ambiguës de la secte qui s'exprimèrent en de multiples formules. Ce rite antiochien, plus connu sous le nom de syrien, devint particulier aux schismatiques quand les fidèles de l'Église impériale, les melkites (de *mélek*, empereur, roi), adoptèrent le rite de Constantinople. Il ne s'est conservé que chez eux et dans la communauté catholique formée après le retour d'une partie d'entre eux à l'unité romaine.

La population syrienne, qui devint monothélite au VIIe siècle, emprunta aux jacobites le rite antiochien, mais elle le transforma presque complètement, surtout quand elle eut fait son union avec Rome. Le rite maronite est sorti d'une combinaison des usages syriens et des usages romains. L'Église maronite, entièrement catholique, est seule à l'employer.

L'Église arménienne se constitua de bonne heure un rite spécial, par des emprunts faits aux Églises voisines, principalement à celles d'Antioche et de Césarée de Cappadoce. Elle substitua la langue nationale, l'arménien, au grec et au syriaque employés primitivement. Il n'y a jamais eu que les Arméniens, catholiques ou dissidents, à suivre ce rite.

Dans l'empire byzantin, le rite de Constantinople finit par supplanter tous les autres et par s'imposer dans toutes les provinces, même dans l'Italie méridionale et la Sicile, où il subsista plusieurs siècles et ne disparut qu'après la conquête des Normands. Parti d'Antioche, il subit un certain nombre de modifications à Césarée de Cappadoce, principalement sous l'influence de saint Basile, avant de pénétrer dans la capitale de l'empire. C'est à Constantinople surtout qu'il évolua, du IVe au Xe siècle, s'enrichissant d'oeuvres nouvelles et prenant une physionomie tout à fait originale. Il se servait uniquement de la langue grecque dans les pays soumis aux empereurs. Quand il pénétra en Syrie, après la conquête arabe, il dut adopter la langue du pays, le syriaque, du XIe au XVIIIe siècle, puis l'arabe. Actuellement, il se sert dans cette contrée de l'arabe et du grec à doses plus ou moins fortes, suivant les lieux et suivant le célébrant.

Les Ibères ou Géorgiens, convertis par des missionnaires grecs, au début du IVe siècle, avaient tout naturellement adopté le rite byzantin, mais ils substituèrent au grec leur propre langue, le géorgien, vers le VIe siècle. Les peuples slaves n'eurent pas à faire ce changement, car ils traduisirent dès le début les œuvres liturgiques des Grecs dans leur idiome, le staro-slave ou slavon. Enfin, au XVIIe siècle, les Roumains commencèrent à se servir, eux aussi, de leur langue nationale dans les cérémonies du culte.

1.1.1.4 Considérations générales.

Ces notions rapides sur la formation des rites orientaux venant après celles que nous avons données plus haut sur la constitution des diverses Églises, montrent assez à quel point est compliquée l'étude des chrétientés orientales. Pour la rendre plus facile nous croyons bien faire de résumer en quelques lignes tout ce qui précède.

Le rite byzantin est suivi par toutes les Églises que le schisme grec a directement ou indirectement séparées de Rome et aux fractions d'entre elles qui sont redevenues catholiques. Il emprunte cinq langues principales, suivant les régions : le grec dans les pays

hellénisés, le slavon chez les Russes, les Serbes et les Bulgares, le roumain chez les Roumains, le géorgien chez les Géorgiens, l'arabe chez les Melkites ou Gréco-Arabes d'Egypte et de Syrie[6]. Le rite arménien est propre à la race arménienne et n'emploie qu'une seule langue, l'arménien ancien. Le rite syrien pur est répandu dans la Syrie et la Mésopotamie ; il n'a égale ment qu'une langue à son service, le syriaque. Il en est de même du rite chaldéen, suivi par les chrétientés de la Mésopotamie, de la Syrie et de la côte du Malabar, dans l'Inde. Le rite maronite n'est en usage que dans le Liban et dans les colonies maronites dispersées à travers le monde ; sa langue est le syriaque. Enfin, le rite copte se pratique chez les chrétiens indigènes de l'Egypte et chez ceux d'Éthiopie (Abyssinie) ; il se sert du copte dans le premier de ces deux pays, du ghéez dans le second.

Ces notions une fois précisées, il nous reste à faire quelques considérations qui nous paraissent indispensables avant d'aborder chacun de ces rites et chacune de ces Églises.

Rome s'est toujours montrée respectueuse des usages liturgiques, anciens pour la plupart, qui nous ont transmis les admirables prières de l'antiquité chrétienne en Orient. Elle les a scrupuleusement conservés dans les communautés qu'elle a réussi à constituer aux dépens du schisme, se contentant de faire disparaître les traces qu'y avaient laissées le schisme ou l'hérésie. Depuis 1949, elle travaille à donner à ces communautés catholiques une législation canonique conforme à leurs traditions. C'est avec les mêmes sentiments qu'il faut s'intéresser aux Églises orientales, unies et non unies, et ne pas s'arrêter aux défauts parfois très apparents qui cachent çà et là des vertus admirables. La plupart de ces chrétientés ont eu à supporter des épreuves terribles. Elles ont subi, pendant de longs siècles, le joug des musulmans turcs ou arabes, qui les ont pillées et persécutées de mille manières. Et cependant elles ont conservé inébranlable leur foi au Christ, même au prix du sang de leurs fidèles. Cette considération rendra le lecteur plus indulgent devant la décadence où se débattent aujourd'hui certaines des Églises séparées. Il saluera aussi avec un joyeux espoir les efforts que tentent les missionnaires catholiques pour ramener ces dissidents à l'Église romaine.

Il ne faut pas non plus oublier les communautés unies, qui vivent au milieu des dissidents. Leur situation n'est pas toujours aussi satisfaisante qu'on le désirerait ; elles ont encore à se débarrasser de certains défauts contractés pendant leur séparation d'avec Rome ; la formation du clergé et l'instruction des fidèles laissent çà et là à désirer ; l'union est parfois chancelante dans certaines régions ; en d'autres, l'intrusion des laïcs dans le gouvernement de l'Église para lyse l'action de celle-ci. Ce sont là des misères fort compréhensibles quand on se rend compte des conditions pénibles qui ont été souvent faites à ces chrétientés et des épreuves cruelles par lesquelles il leur a fallu passer pour se montrer fidèles au catholicisme.

Certains usages, communs aux Églises unies et aux Églises séparées, étonneront probablement beaucoup de lecteurs qui ne sont point familiarisés avec l'histoire de l'Église. S'il en est de blâmables, il en est aussi de très légitimes, malgré leur opposition avec ceux que l'on rencontre chez les catholiques de rite latin. Le plus discuté de tous et qui choque le plus vivement les gens non avertis, c'est sans contredit le mariage des prêtres, que l'Église a toujours combattu en Occident, alors qu'elle le permettait en Orient. Qu'on ne se scandalise point de cette différence d'attitude. S'il n'est pas douteux que pour le prestige du clergé et pour le plus grand profit des âmes le célibat des prêtres soit bien préférable à leur mariage, c'est un fait que la coutume antique s'est conservée en Orient, avec l'approbation des papes et des conciles, et il n'y a point à la condamner. Disons d'ailleurs qu'elle disparaîtra à la longue chez les catholiques. Presque tous les prêtres formés dans les séminaires dirigés par des missionnaires latins adoptent le célibat, qu'ils gardent fidèlement et qu'ils font aimer autour d'eux. Certaines Églises unies les comptent déjà en majorité dans le clergé séculier. Plusieurs ont même rendu le célibat obligatoire pour tous les aspirants au sacerdoce. Quant au clergé régulier et à l'épiscopat, aucune Église n'admet pour eux la légitimité du mariage, pas plus chez les dissidents que chez les catholiques.[7]

---

[6] Il faut y ajouter l'albanais, le letton, l'allemand, le finnois, le tartare, l'esquimau, le chinois, le japonais, et même l'anglais et le français.

[7] **Bibliographie.** — *Où en est l'histoire des religions ?*, Paris, Letouzey, t.II, art. *Les divers schismes d'Orient*, par J. BOUSQUET. — Sur chacune des Églises orientales, on trouvera aussi des articles très bien informés dans les *Échos d'Orient*, Paris, Bonne Presse,

1.1.2 Une typologie des rites orientaux[8].

1.1.2.1 Différences avec les liturgies latines.

II ne nous appartient pas de soulever le problème si intéressant et si débattu de la correspondance que pourraient avoir ces liturgies entre elles; mais les divergences peuvent se ramener à deux points principaux : la composition de la liturgie, et les paroles de la consécration.

1. Le calendrier a guidé la composition des liturgies latines ; c'est pourquoi on trouve le temporal et le sanctoral, avec des parties qui varient d'un jour à l'autre. Outre les lectures, ce sont les oraisons, les préfaces, les sécrètes; ce sera l'omission du *Gloria* ou du *Credo.* Au contraire le canon est invariable, sauf quelques légères exceptions.

Dans les liturgies orientales, la composition de la messe est indépendante de la fête des saints ou du calendrier. — II est vrai que dans quelques rits on trouve une hymne propre à la solennité, mais qui n'est pas obligatoire, et l'on peut se servir tous les jours

de l'hymne commune. — Aussi, dans les liturgies Orientales, à l'exception des lectures, la messe des catéchumènes est invariable ; par contre l'anaphore — partie correspondant au canon de la messe romaine — l'anaphore varie. Le célébrant peut choisir, *ad libitum,* une des anaphores du rit. Toujours dans le même cadre et avec le même thème, les différentes parties de l'anaphore ont un développement plus ou moins grand. Le nombre des anaphores varie d'un rit à l'autre. La liturgie arménienne n'en a qu'une, alors que les jacobites en possèdent plus de cent.

2. Quoique toutes ces anaphores soient différentes, cependant le récit de la cène et les paroles de la consécration sont toujours empruntés à saint Paul, I Cor., xi, 23, *in qua nocte tradebatur...*, alors que les latins se sont servis de laformule *: quipridie quam pateretur...* A la fin de la consécration du pain, on ajoute, en Orient, *quod datur vobis in remissioncm peccatorum et in vitam æternam. Amen.* Voilà le second point de divergence entre les deux liturgies. Ce sont là deux points distinctifs; si l'on en tient compte, on peut sans trop de difficultés distinguer une liturgie orientale d'une occidentale. Si l'une des liturgies a perdu avec le temps la formule primitive en adoptant l'autre, cela ne change en rien sa nature : ainsi trouve-t-on dans quelques manuscrits de la liturgie mozarabe, la formule orientale, comme on trouve le *pridie...* dans les liturgie» maronite, chaldéenne et syro-malabare; cf. art. MOZARABE *(Liturgie),* t. x, col. 2540.

1.1.2.2 Nombre des liturgies orientales.

Ces caractères communs aux liturgies orientales ne s'appliquent pourtant pas à une liturgie unique.

En effet, en Orient, on est en face de deux grandes familles liturgiques : la liturgie d'Antioche-Jérusalem et celle d'Alexandrie, toutes deux antérieures au IVe siècle. Chacune formera dans la suite plusieurs types de liturgies que nous appelons rit. (Cette transcription du mot rit sera même maintenue au pluriel pour établir une distinction entre *rite,* mot réservé dans cet article pour désigner les cérémonies liturgiques par exemple : les bénédictions, la messe, etc., et *rit,* type d'une

---

1897-1942 ; dans *Bessarione*, Rome, 1901-1923 ; dans *Roma e l'Oriente*, Rome, 1910-1921 ; dans le *Stoudion*, Rome, 1923-1929 ; dans *The Catholic Encyclopedia*, New-York ; dans Orientalia *christiana*, Rome, depuis 1923 ; dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris ; dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris. Nous indiquerons pour chacune d'elles les principaux ouvrages à consulter.

Ouvrages généraux : A. FORTESCUE, *The orthodox Eastern Churches*, 3e éd., Londres, 1916 ; *The lesser Eastern Churches*, ibid., 1913 ; *The Uniate Eastern Churches : The Byzantine Rite in Italy, Sicily, Syria and Egypt*, ibid., 1923. — R. JANIN, *Les Églises séparées d'Orient*, Paris, 1930. — C. DE CLERCQ, *Les Églises unies d'Orient*, ibid., 1930. — D. ATWATER, *The Catholic Eastern Churches*, Milwaukee (U. S. A.). — *Statistica con cenni storici della gerarchia e de fedeli di rito orientale*, Rome, 1932. — C. RICCIOTTI, *Roma cattolica e* Oriente *cristiano,* Florence, 1935. — B. SPULER, *Die Gegenwartslage der Ostkirchen*, Wiesbaden, 1949. — C. GATTI et C. KOROLEVSKIJ, *I riti e le Chiese orientali*, t. I : *Il rito bizantino e le Chiese bizantine*, Gênes, 1942. — G. SMIT, *Roma e l'Oriente cristiano*, Rome, 1944 ; *Incontro ai fratelli separati di Oriente*, Rome, 1945. — G. DE VRIES, *Oriente cristiano ieri e oggi*, Rome, 1950. — Ch. LAGIER, *L'Orient chrétien*, 2 vol., Paris, 1935-1950. — P. Rondot, *Les chrétiens d'Orient* (Les Cahiers d'Afrique et d'Asie), Paris, [1955].

[8] source : Dictionnaire de Théologie Catholique (DTC), Tome 11, volume II, colonnes 1434-1436

famille liturgique : exemple : le rit arménien, persan..., etc.) Dans la liturgie d'Antioche on a actuellement trois rits syriaques : syriaque pur ou jacobite, maronite et nestorien ou persan. Cette même liturgie d'Antioche, avec une influence marquée de l'Église de Césarée de Cappadoce, donnera le rit byzantin pur. Quant au rit arménien il a subi la double influence de Césarée et d'Édesse.

La liturgie alexandrine, de son côté, n'a donné que deux rits : le rit copte et le rit éthiopien ou abyssin.

Chaque rit a subi, avec le temps, l'influence des rits voisins et quelquefois cette influence est réciproque.

1.1.2.3 La différence entre les rites orientaux.

Ce qui diversifie un rit d'un autre, ce n'est pas la langue dans laquelle il est célébré. La même liturgie byzantine est célébrée en grec, slavon, arabe, roumain... en français et même en chinois. Bile le fut à un moment, en syriaque. Cf. un manuscrit en cette langue, à la bibliothèque orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban). Le rit n'est pas devenu pour cela, slave, arabe ou syriaque. Ni la liturgie de saint Jacques n'est devenue byzantine pour être rédigée en grec.

L'usage de se servir de deux langues existe dans quelques rits. Les Grecs de Syrie et d'Egypte se servent simultanément dans la même liturgie du grec et de l'arabe; les maronites et les jacobites uniates, du syriaque et de l'arabe. Quant aux coptes, ils emploient le copte et l'arabe. On peut conclure qu'en Orient la question de la langue, dans la liturgie, n'a pas une importance aussi grande qu'en Occident et que les Orientaux se sont toujours accommodés à la langue du peuple.

La divergence réelle entre les liturgies eucharistiques consiste dans l'arrangement différent des actes, dans leur omission ou bien dans l'introduction de nouveaux actes. Quant au fond, c'est le développement spécial plus ou moins grand donné à telles ou telles prières, avec les mêmes parties essentielles à toute liturgie

1.1.2.4 Origine des rites.

Pourquoi cette multiplicité de rits, en Orient, alors qu'au ive siècle on n'avait que deux familles liturgiques : à Antioche et à Alexandrie? Si nous parlons de la liturgie d'Antioche et de celle d'Alexandrie, il ne faut pas croire, pour cela, que toutes les Églises filiales de l'une ou de l'autre métropole se servaient d'un texte identique; à ce moment on n'avait pas les conceptions strictes de la liturgie, que nous avons, et l'on était plus ou moins libre de modifier les prières et les rites. Penser que les diverses communautés avaient un missel approuvé par le métropolitain et identique à celui de l'Église-mère, c'est prêter au ive siècle des conceptions toutes modernes. Cette époque touche à la période où la liturgie était encore improvisée.

La divergence est nettement marquée entre Antioche et Alexandrie, parce que ce sont deux métropoles indépendantes, ayant eu un passé liturgique à part, et — ne l'oublions pas — ayant eu deux écoles continuellement en lutte.

Ce qui amènera dans chaque famille la distinction de plusieurs rits, ce seront principalement les schismes qui ont déchiré pendant trois siècles l'Orient. C'est donc le fait qu'une « nation » a rompu ses rapports avec la nation voisine ou sa métropole ecclésiastique, par particularisme national, à l'occasion d'une condamnation fulminée par un concile. La question de l'origine n'est pourtant pas claire pour tous les rits.

1.1.3 Une classification des rites orientaux[9]

Les rites orientaux peuvent faire l'objet d'une classification telle que la présente le tableau suivant :

LES RITES ORIENTAUX					
Antiochien					**Alexandrin**
Syriaque			**Byzantin (Cappadocien)**		
Jacobite	**Maronite**	**Persan**	**Byzantin**	**Arménien**	**Copte-**

[9] source : Dictionnaire de Théologie Catholique (DTC), Tome 11, volume II, colonnes 1436-1438



			pur		**éthiopien**

(source : DTC, Tome 11, volume II, colonnes 1485-1486)

Le comparatif de la forme de la prière de consécration épiscopale de la *prétendue Tradition apostolique attribuée à Hippolyte de Rome* aux rites orientaux par les réformateurs de *Pontificalis Romani* (1968) fait appel au rite maronite et au rite copte.

1.1.3.1 La liturgie d'Antioche.

a. *Le rit persan.* — L'anaphore de saint Jacques, qui est proprement celle d'Antioche, semble avoir été déjà en usage, dans le texte grec et peut-être syriaque, quand Nestorius fut condamné au Concile d'Éphèse (431). L'Église de Perse, dans le demi-siècle qui suivit, se trouva séparée de la catholicité; mais cela n'amena qu'assez lentement la distinction entre rit antiochien pur et rit persan ou nestorien; car c'est bien tard que l'on trouve l'anaphore des « Apôtres Addée et Maris » révisée par le catholicos Iso'yahb III (650), cf. Janin : *Les Églises orientales et les rites orientaux,* p. 533-534.

Ce rit existe encore en Perse et Mésopotamie, c'est pourquoi on le désigne sous le nom de nestorien, persan, ou rit des Syriens orientaux. Le nom de chaldéen est réservé à la branche revenue à l'unité catholique, depuis le xvi[e] siècle (1553). Elle garde sa liturgie primitive. La liturgie persane a subi avec le temps l'influence byzantine.

On rencontre une autre branche, sur la côte mala-bare; cette fois, c'est une influence romanisante qui s'est exercée sur ce rit, par les missionnaires latins; le synode de Diamper (1599) accentua encore la latinisation de ce rit, qui a reçu le nom de *Syro-malabare.* Cf. art. NESTORIENNE *(Église).* Pour les corrections faites au rit'malabare, voir Le Brun, *Explication de la messe,* t. m, p. 451-467.

b. *Le rit jacobite ou syriaque pur.* — En Syrie, la branche restée fidèle au Concile d'Éphèse (431) était du rit syriaque pur : elle célébrait sa liturgie en grec, à Antioche, et en syriaque peut-être à Édesse et dans les petites localités. L'hérésie monophysite divisa à son tour cette branche catholique en deux groupes : les catholiques, partisans du concile de Chalcédoine (451) et de l'empereur, recevront le nom de «melkites », quant aux monophysites, ils seront nommés, en Syrie jacobites, probablement du nom de Jacques Baradai (f 578). Ce dernier groupe se servira dorénavant de la liturgie de saint Jacques, dans le texte syriaque, et la conservera assez pure, jusqu'à nos jours; une branche est revenue à la vraie foi au XVIII[e] siècle, tout en gardant sa liturgie primitive. Ses fidèles sont appelés indifféremment : Syriens catholiques, Uniates et même Syriens tout court; le rit est dit rit des Syriens occidentaux, par opposition aux Syriens orientaux, les nestoriens. Cf. Janin, *op. cit.*, c. XIII, p. 489 sq.; cf. art. MONOPHYSISME, t. x, col. 2216-2251.

c. *Le rit maronite.* — Un petit groupe des melkites de Syrie, cantonné dans les montagnes du Liban, où l'usage du syriaque était exclusif, conserva jusqu'à nos jours, sa foi et sa liturgie d'Antioche. Ce sont les Maronites. Les croisades d'abord, plus tard l'action de leurs sujets qui allèrent étudier à Rome, celle des délégués du Saint-Siège et des religieux latins amenèrent une sérieuse romanisation de toute leur liturgie, chose très regrettable à cause de ce mélange incohérent de rites romains et syriaques; cf. art. Maronite (Église), t. x, col. 1 sq.; Revue des sciences religieuses, 1924, p. 429-439.

d. *Le rit byzantin.* — Les Maronites — on le sait — échappèrent au grand schisme d'Orient; ce ne fut pas le cas de l'autre groupe melkite, qui, jusqu'au XIIe siècle, avait gardé la liturgie de saint Jacques, même après sa séparation de Rome. Il a fallu, semble-t-il, l'avènement d'un Byzantin au siège d'Antioche, Théodore III Balsamon (entre 1185 et 1191), pour imposer la liturgie byzantine dans le patriarcat grec d'Antioche et de Jérusalem. Son opposition à toute liturgie qui n'était pas byzantine, est très marquée dans une lettre à son collègue d'Alexandrie, Marc II (1195). P. G., t. cxxxvm, col. 954. Cf. Dict. d'archéol. et de
liturgie, art. Antioche, t. I, col. 2429.

La résidence des patriarches d'Antioche à Constantinople, pendant deux siècles, depuis Jean V (1098), semble encore expliquer le mouvement de byzantini-sation, dans leur patriarcat. Cf. Dict. d'archéol., t. VI, col. 1607.

Chose curieuse, les prêtres grecs de Jérusalem et de Chypre ont gardé un vestige de leur ancien rit antiochien, en célébrant la messe, à la fête de saint Jacques (23 oct.), avec l'anaphore attribuée à ce saint.

Dès ce moment le rit byzantin remplaça la liturgie de saint Jacques. Une partie de ces grecs melkites revint à l'unité, tout en conservant la liturgie byzantine, traduite, à un moment, en syriaque, pour les habitants de la campagne et célébrée actuellement, soit en arabe, soit en grec, soit dans les deux langues à la fois.

En Egypte, ceux qui ne passèrent pas au monophy-sisme gardèrent le rit alexandrin en langue grecque. L'influence de Byzance se fit sentir néanmoins et tous durent passer au schisme de Michel Cerulaire (+ 1058). Au début du XIIIe siècle, ils reçurent le rit byzantin par leur patriarche Marc II, après un voyage de celui-ci à Byzance (1203-1204), cf. Dict. d'archéol., art. Alexandrie, t. I, col. 1187 sq. ; Dict. d'histoire et de géographie ecclés., t. II, col. 326. Théodore III Balsamon raconte que Marc II avait promis d'adopter le rit byzantin dans son Église d'Alexandrie. P. G., t. CXXXVII, col. 621.

Ceux qui sont revenus à la vraie foi sont sous la juridiction du patriarche grec-catholique d'Antioche, qui a reçu aussi le titre de patriarche d'Alexandrie.

Nous avons parlé du rit byzantin, en Syrie et en Egypte, comme provenant de Byzance. Mais comment ce rit s'était-il formé dans la capitale, et de quelle famille liturgique descendait-il? L'opinion la plus courante rattache ce rit à la liturgie d'Antioche. Cf. ici art. LituRgie, t. IX, col. 817; L. Duchesne, Origines du culte chrétien, p. 72 sq. Ce serait une importation faite par les nombreux évêques de Byzance, soit origi naires d'Antioche ou de Césarée de Cappadoce, soit formés à l'école d'Antioche : Eudoxe, Grégoire de Nazianze, Nectaire, Jean Chrysostome, Nestorius.

En passant par Césarée, cette liturgie a évolué avant d'arriver à Byzance. Elle recevra, dans la suite un développement tout particulier qui rappelle la pompe et la magnificence des empereurs de Byzance. Ce rit se propagera dans les Balkans et les pays slaves. Pour dom Moreau, la liturgie byzantine est à l'origine de toutes les liturgies orientales. Dom Moreau, Les liturgies eucharistiques, p. 29. Cstte opinion ne semble pas tenir compte des données liturgiques.

e. *Le rit arménien*. — Quant à la liturgie arménienne, elle semble procéder de la liturgie de Césarée et d'Édesse; cela se comprend à cause de la proximité de ces villes, de l'Arménie. L. Duchesne, loc. cit., p. 75, y voit un stade ancien de la liturgie byzantine. Le cachet byzantin est nettement accusé, peut-être plus encore de nos jours à cause des emprunts postérieurs. Elle est en usage chez les Grégoriens ou Arméniens monophysites et dans un groupe converti à l'Église catholique au XVIIIe siècle, cf. art. Arménie, t. I, col. 1892 sq., 1954 sq.

1.1.3.2 La liturgie d'Alexandrie.

a. *Le rit copte*. — L'Église d'Alexanirie a sa liturgie propre, entièrement indépendante de celle d'Antioche. Toutefois à partir d'une certaine date, elle a subi l'influence byzantine.

La liturgie la plus ancienne et dont on se sert encore est attribuée à saint Marc ; elle a été revisée par saint Cyrille (t 444). Lorsque l'Église d'Alexandrie passa, en grande partie, au schisme monophysite antichalcédonien, elle se servait du grec — du moins dans les villes — pour la célébration de sa liturgie. La faction hérétique pour garder son indépendance et marquer son nationalisme et sa séparation, adopta la langue copte, qui semble avoir été déjà en usage dans la célébration de cette liturgie à la campagne.

b. *Le rit éthiopien ou abyssin.* — Au IVe siècle, l'Abyssinie se convertissait et venait demander sa hiérarchie à l'Église d'Alexandrie. C'est ainsi qu'elle reçut la liturgie alexandrine, puis le schisme monophysite; mais la langue ghez fut substituée au copte.

Après plusieurs tentatives de conversion, une minime partie de l'Église copte fut convertie et reçut sa hiérarchie à la fin du XIXe siècle. Un groupe abyssin ou éthiopien catholique s'est également formé; il est encore sous la juridiction d'un délégué apostolique; cf. Janin, op.cit., c. XVII, p. 637 sq.

C'est par ces deux groupes catholiques que l'ancien rit d'Alexandrie reprend sa place d.ans l'Église catholique.

1.1.4 Brève introduction à l'Eglise maronite et à ses rites, en particulier pour l'intronisation du patriarche.

1.1.4.1 Le rite maronite[10].

Le rite maronite est le seul parmi les rites orientaux qui ne soit suivi que par des catholiques. Cela vient de ce que la nation tout entière au sein de laquelle il s'est formé a fait son union avec Rome. Les Maronites sont des Syriens comme les melkites et les jacobites ; ils n'ont constitué un groupe à part qu'à la suite des querelles religieuses dont nous dirons un mot plus loin. Pour mieux marquer encore leur différence d'avec les Églises rivales, ils ont modifié le vieux rite syrien d'Antioche qui leur était commun avec les jacobites ou monophysites de Syrie. Ils ne parlent plus le syriaque, mais l'arabe, et habitent principalement le mont Liban ou Montagne Blanche.

Ainsi que nous venons de le dire, le rite maronite n'est pas autre chose que le rite syrien d'Antioche modifié au cours des siècles par les monothélites du Liban et remanié encore après leur conversion au catholicisme afin de le faire ressembler davantage au rite romain. Il emploie, comme le rite syrien proprement dit, l'ancien araméen qui n'est plus parlé depuis longtemps en Syrie. Les textes sont écrits de la même façon que chez les Syriens et se lisent de droite à gauche, comme pour l'hébreu et la plupart des langues orientales. Afin de rendre plus intelligibles au clergé, qui n'est pas toujours très instruit, les Missels, Bréviaires et autres livres liturgiques, les Maronites ont adopté l'arabe pour les rubriques, mais ils l'écrivent avec des caractères syriaques ordinaires appelés pour cette raison *karchouni*.

1.1.4.1.1 Ordre[11].

On distingue trois ordres mineurs : ceux de chantre, de lecteur et de sous-diacre (*chidjâk*), et trois ordres majeurs : ceux de diacre, de prêtre et d'évêque. Les archidiacres, économes, périodeutes, chorévêques et archiprêtres, dont nous parlerons plus loin, exercent des fonctions qui n'exigent point d'ordination.

Pour être chantre, il faut avoir sept ans et savoir lire ; le lectorat et le sous-diaconat exigent qu'on ait douze ans, au moins en principe, car il y a des lecteurs beaucoup plus jeunes. On est diacre à vingt et un ans et prêtre à vingt-cinq ou trente. Là encore, il y a des exceptions à la règle générale. Pour les ordres mineurs, l'ordination consiste essentiellement dans la porrection ou remise des instruments ; pour les ordres majeurs, il y a en plus l'imposition des mains. Les fonctions du chantre et du lecteur sont assez clairement indiquées par leurs noms ; le sous-diacre cumule les rôles du portier, de l'acolyte et du sous-diacre de l'Église latine ; sa fonction ordinaire est de servir le prêtre et le diacre à l'autel. Le diacre est le ministre principal qui aide le célébrant pendant la messe solennelle.

[10] Extrait – page 446 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux*, Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997
[11] Extrait – page 453 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux*, Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997

1.1.4.2 L'Église maronite[12].

1.1.4.2.1 Histoire

Vers la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, vivait près de la ville de Cyr, sur le versant occidental de l'Amanus, un pieux solitaire nommé Maron, dont Théodoret nous a retracé les vertus admirables. C'est probablement à lui que saint Jean Chrysostome écrivait de son exil de Cucuse, en 405. Ce saint Maron mourut avant 423. Son corps fut dérobé par des fidèles du diocèse d'Apamée, qui bâtirent une église et un couvent pour y déposer ses restes. Ce couvent, dit de Saint-Maron, s'élevait entre Émèse et Apamée, sur la rive droite de l'Oronte. Il joua un grand rôle dans les discussions théologiques qui agitèrent la Syrie au vie siècle. Ses moines furent, en effet, constamment à la tête des catholiques pour défendre la foi contre les monophysites ou jacobites de Syrie. Malheureusement, ils se montrèrent aveugles dans leur dévouement à l'empereur Héraclius et le suivirent dans le monothélisme, erreur qu'ils conservèrent pendant plus de cinq siècles.

Ce n'est pourtant pas ainsi que les auteurs maronites racontent les origines de leur Église. Ils ont constamment émis la prétention d'avoir toujours été catholiques, mais leur « perpétuelle orthodoxie » est reléguée aujourd'hui dans le domaine de la légende. Grecs de Byzance, Grecs melkites de Syrie, nestoriens, monophysites jacobites et arméniens, tous les chrétiens orientaux, depuis le VIIIe siècle, s'accordent à dire que les Maronites furent monothélites, c'est-à-dire partisans de l'erreur de Sergius. Cet hérésiarque prétendait qu'après l'union hypostatique il n'y avait qu'une seule volonté en Notre-Seigneur, la volonté divine.

Les Maronites font remonter l'organisation de leur Église et le titre de patriarche d'Antioche que porte leur chef à un moine du couvent de Saint-Maron, au VIIe siècle, nommé Jean Maron, dont ils font un saint. Il aurait été patriarche d'Antioche de 685 à 707. Ou Jean Maron n'a pas été patriarche d'Antioche, ou bien il était hérétique, car on ne trouve nulle part son nom sur les listes très complètes des titulaires catholiques de ce siège à cette époque. On ne voit d'ailleurs pas dans le récit des Maronites qu'il ait eu des successeurs. Leur thèse ne peut faire valoir qu'un seul argument, celui de la tradition. Or, cette dernière n'est pas antérieure au XIVe siècle ; en effet, le plus ancien témoignage qu'on puisse citer sur la vie de Jean Maron n'est que de 1392. Il est vrai que l'auteur prétend qu'il l'a rédigée d'après un très ancien manuscrit. On n'est pas encore fixé de nos jours sur l'existence et les actions de ce problématique Jean Maron.

Voici l'opinion la plus vraisemblable sur les origines de l'Église maronite. Le couvent de Saint-Maron prit peu à peu de l'influence, groupa autour de lui les montagnards chrétiens des environs, s'érigea en évêché et finit par étendre sa juridiction sur une bonne partie de la Syrie. C'est au VIIIe siècle que le parti religieux dont il formait le noyau commença à constituer une Église à part, une Église monothélite, au moment où la cour de Constantinople renonçait à l'erreur de Sergius. Cette Église avait plusieurs évêques au début du IXe siècle, mais on ne saurait dire si elle s'était déjà donné un patriarche. En tout cas, ses adhérents avaient réussi à conquérir une véritable indépendance politique dans les montagnes du Liban, où ils s'étaient retirés pour échapper aux persécutions des musulmans.

Guillaume de Tyr raconte qu'en 1182 les Maronites se rapprochèrent « par une inspiration du ciel » du patriarche latin d'Antioche, Amaury, et qu'ils abjurèrent l'hérésie monothélite au nombre de 40 000. Peu après ce retour en masse, il y eut encore des velléités de rechute. Au commencement du XIIIe siècle, le pape Innocent III dut même excommunier le patriarche Luc (†1209). Le successeur de ce dernier, Jérémie, assista au concile de Latran (1215) et quitta Rome avec un cardinal légat qui tint un synode à Tyr afin de rattacher de nouveau la nation maronite à l'Église catholique. Le pape adressa alors au patriarche Jérémie une lettre dans laquelle il lui demandait de confesser la doctrine des deux volontés en Notre-Seigneur. Au XVe siècle, il existait encore des Maronites monothélites, puisque ceux de Chypre abjurèrent l'hérésie avec leur archevêque Élie, en 1445. La conversion définitive se produisit au XVIe siècle, grâce surtout aux missions du célèbre Jésuite Eliano. Depuis cette époque, l'union n'a jamais été rompue. En 1584, Grégoire XIII fonda à Rome le

[12] Extrait - pages 454 et 460 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux,* Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997

Collège ou Séminaire maronite qui existe encore. C'est là que se formèrent une pléiade de savants qui firent grandement honneur à leur pays. Les plus célèbres furent les quatre Assémani, qui, pendant tout le XVIII[e] siècle, travaillèrent à faire connaître la littérature et la liturgie syriaques.

Confinés dans les montagnes du Liban, où ils vivaient dans une indépendance à peu près complète vis-à-vis de l'empire ottoman, les Maronites conservèrent intacte la foi catholique qu'ils avaient enfin recouvrée et rendirent aux autres catholiques de Syrie, Melkites, Syriens et Arméniens, les plus grands services en leur donnant asile pendant la persécution. Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ils modifièrent leur liturgie pour la rapprocher, au moins extérieurement, du rite latin. La discipline ecclésiastique était alors si peu définie qu'il y avait souvent des conflits entre le patriarche et les évêques. Ceux-ci n'avaient pas de résidences fixes ni de diocèses bien délimités. Pour mettre fin à ce fâcheux état de choses et aux graves abus qui s'étaient introduits dans les monastères, un synode se tint, en 1736, dans les environs de Beyrouth. Cette assemblée prit d'excellentes mesures qui ne furent malheureusement mises en pratique que petit à petit et sur les pressantes instances des papes. L'Église maronite fut encore troublée au XVIII[e] siècle par des élections patriarcales, parfois doubles, et surtout par l'imposture d'une femme d'Alep, Hendyé Aggémy, qui fonda une congrégation vouée au culte du Sacré-Cœur, tomba dans des erreurs multiples et finit par se prétendre unie hypostatiquement à Jésus-Christ ! La querelle suscitée par cette visionnaire ne prit fin qu'au début du XIX[e] siècle.

Divers synodes se tinrent encore au cours du siècle dernier pour mettre fin aux abus déjà condamnés par celui de 1736. Le principal est celui de 1818. C'est alors que les évêques se virent imposer une résidence fixe. Un autre s'est tenu en 1934.

En 1860, plusieurs milliers de Maronites furent massacrés par les Druses, avec la complicité du gouvernement ottoman. Ces graves événements donnèrent lieu à une intervention des troupes françaises et à l'établissement, dans le Liban, d'un gouvernement particulier dont bénéficièrent la plupart des Maronites. Ils ont toujours montré le plus grand attachement à la France qui les a constamment protégés depuis François I[er]. Pendant la première guerre mondiale, nombre d'entre eux, laïcs et ecclésiastiques, ont été mis à mort en haine de la France, et la population a été affamée par les Turcs. C'est par dizaines de milliers qu'il faut compter les victimes de la férocité musulmane.

1.1.4.2.2 Organisation ecclésiastique

Patriarche.

Le chef de l'Église maronite est le patriarche, élu par les métropolites et les évêques réunis en synode. C'est toujours un des prélats de la nation, âgé d'au moins quarante ans ; il doit réunir les deux tiers des suffrages. Il peut arriver aussi que le pape nomme un coadjuteur avec future succession ; c'est alors ce prélat qui devient patriarche, sans qu'il y ait intervention du synode épiscopal.

Quand l'élection est terminée, le plus ancien des évêques procède à la consécration du nouvel élu. La principale cérémonie consiste dans l'imposition des mains par tous les prélats présents. Le clergé vient ensuite faire son obédience en baisant la main du patriarche et le peuple en lui baisant le pied.

Les évêques notifient alors l'élection à la S. Congrégation *Pro Ecclesia orientali* pour demander la confirmation pontificale. Le pape répond, comme aux autres patriarches orientaux, par l'envoi du pallium. Le patriarche agit de même pour faire sa profession de foi et reconnaître l'autorité pontificale.

Le patriarche est nommé à vie. Il a la juridiction sur tous les Maronites de l'ancien empire ottoman et de l'Egypte. Parmi les nombreux privilèges que la coutume et le synode libanais de 1736 lui ont reconnus, les principaux sont les suivants : c'est lui qui consacre tous les évêques maronites ; seul, il a le droit de nommer les périodeutes, les archi-prêtres et les chorévêques ; seul, il consacre le saint Chrême ; il se réserve l'absolution de certains péchés, comme l'apostasie, l'emploi des choses saintes pour la sorcellerie, l'attentat commis sur la personne d'un évêque et l'expulsion d'un curé par ses paroissiens. Il doit s'occuper de l'édition des livres liturgiques, des catéchismes et autres écrits destinés à l'instruction religieuse du peuple. Aucune traduction du syriaque en arabe ne peut être publiée sans sa

permission. Pour maintenir la discipline dans son Église, il convoque tous les trois ans les évêques en synode et envoie tous les dix ans à Rome un prélat chargé de rendre compte de la manière dont est gouvernée l'Église maronite.

Il porte le titre de « patriarche d'Antioche et de tout l'Orient », qui lui a été reconnu, au moins pour la première partie, par le pape Alexandre IV, en 1254. A son nom de baptême, il joint aussi celui de Pierre, en souvenir de saint Pierre, qui fut le premier évêque d'Antioche.

Sa résidence a beaucoup varié au cours des siècles, sans toutefois s'éloigner du Liban. Actuellement, il réside à Bkerké, près de Beyrouth, pendant l'hiver, et à Deman, dans la montagne, pendant l'été. Comme ornements particuliers, il porte le capuchon ou *maçnafta*, analogue au *biroun* des nestoriens, et son étole affecte la forme de l'omophorion grec. Dans les prières publiques, il est nommé immédiatement après le pape.

Pour subvenir à ses dépenses, le patriarche perçoit les revenus de plusieurs monastères qui lui appartiennent, une partie de la capitation que chaque adulte doit payer tous les ans à l'évêque et une taxe imposée au clergé. Ces ressources couvrent difficilement les dépenses générales du patriarcat, qui ne pourrait pas vivre sans les secours venus de l'Occident.

Métropolites et évêques.

Au point de vue de la juridiction, il n'existe entre eux aucune différence, car le titre de métropolite est devenu purement honorifique. C'est le patriarche et les évêques seuls, réunis en synode, qui nomment les uns et les autres, sans que le clergé ou les fidèles du diocèse à pourvoir aient le droit d'intervenir. Quand l'élection est faite, le patriarche, assisté de deux évêques, consacre le nouveau prélat.

Contrairement à la coutume en vigueur dans toutes les Églises orientales, même catholiques, ce sont les chefs des diocèses qui administrent le sacrement de confirmation. Ils peuvent se réserver l'absolution de deux péchés : le meurtre prémédité et l'inconduite publique. Ils ont le droit de dispenser de certains empêchements de mariage et de permettre le travail les jours de fêtes et les dimanches, à condition qu'on entende la messe.

Leurs principales fonctions sont de prêcher, d'instruire le peuple et de censurer les livres. Ils ne doivent pas s'absenter de leurs diocèses sans la permission du patriarche. Les ressources dont ils disposent viennent des revenus fournis par les biens de l'église cathédrale, des produits d'une capitation payée par chaque fidèle adulte et dont une partie va au patriarche, des droits d'étole et des taxes pour les dispenses de mariage.

Diocèses.

L'Église maronite comprend actuellement deux archevêchés ou métropoles : Beyrouth et Damas, et huit évêchés : Alep, Baalbek, Batroun-Djibaïl, Chypre, Egypte, Sidon, Tripoli et Tyr. Celui d'Egypte a été créé le 22 juin 1946 sous le nom de Cahir (Le Caire). Le patriarche s'est réservé le gouvernement des deux diocèses unis de Djibaïl et Batroun. Il se fait aider par deux vicaires patriarcaux revêtus de la dignité épiscopale, chargés spécialement l'un des questions spirituelles, l'autre des questions temporelles.

Chaque diocèse, administré par un métropolite ou par un évêque, possède encore d'autres dignitaires ecclésiastiques. L'archidiacre et l'économe, qui reçoivent leur charge d'après le même cérémonial, ont aussi le même emploi ou à peu près. L'archidiacre est plus particulièrement le vicaire général de l'évêque. Il s'occupe des biens d'église et des procès ecclésiastiques. Il n'y en a qu'un par diocèse. L'archidiacre n'a aucune autorité sur les prêtres. L'économe s'occupe uniquement des biens ecclésiastiques, même quand le siège est vacant.

La charge de périodeute ou *bardoût* (du grec περιοδευτής, visiteur) consiste essentiellement dans la visite des églises. Il a le droit de consacrer les baptistères, les églises et les autels ; il peut aussi, avec la permission du patriarche, administrer le sacrement de confirmation. Il doit veiller spécialement à l'observation des décisions du synode de 1736 et se rendre compte de la manière dont les curés s'acquittent de leurs devoirs. Il n'y a qu'un bardoût par diocèse. Il a droit à la crosse.

Le chorévêque porte la crosse et la mitre. Il peut, avec l'autorisation du patriarche, administrer le sacrement de confirmation et conférer les ordres mineurs. Dans toute localité

un peu populeuse, l'évêque doit mettre un chorévêque qui joue à peu près le rôle du doyen dans l'Église latine.

L'archiprêtre ou khouri est le chorévêque de la résidence épiscopale. Lui aussi, il a le droit à la crosse et à la mitre. Il a le pas sur tous les autres dignitaires et occupe la première place dans la cathédrale, quand l'évêque est absent.

Le bardoût, le chorévêque et l'archiprêtre doivent entrer dans un monastère si l'évêque les relève de leurs fonctions.

1.1.5 Brève introduction à l'Eglise syrienne et à ses rites, en particulier pour le sacrement de l'ordre et l'épiscopat.

1.1.5.1 Le rite syrien[13]

Le rite syrien est dans son ensemble le rite primitif de l'Église d'Antioche qui s'est modifié à travers les âges. Après s'être d'abord servi de la langue grecque, au moins dans les villes qui étaient à peu près toutes hellénisées, il a emprunté la langue populaire, le syriaque, afin d'être mieux compris des populations auxquelles il s'adressait. Cette substitution s'accentua particulièrement, grâce à des préoccupations nationalistes, après l'adoption des erreurs monophysites et le schisme qui en fut la conséquence naturelle. C'était comme une protestation contre les Byzantins qui prétendaient imposer à toutes les races de l'empire leur langue et leurs coutumes. Actuellement encore, c'est le syriaque ou dialecte araméen occidental qui est employé à la messe, à l'office, dans l'administration des sacrements. Comme, dans la plupart des provinces, il n'est plus compris du peuple depuis de longs siècles, on lit en arabe l'Épître et l'Évangile, après l'avoir fait en syriaque ou même sans s'être donné cette peine. D'autres parties, par exemple toutes les prières à haute voix, sont aussi dites en arabe. Chez les catholiques, cette coutume est toujours en vigueur, mais on conseille aux prêtres d'employer le syriaque plutôt que l'arabe à la messe basse. L'alphabet dont se servent les Syriens proprement dits et les Maronites diffère de celui qui est en usage chez les Chaldéens, mais la langue ne présente que des différences peu importantes.

Il y a actuellement deux Églises à suivre le rite syrien pur, une hérétique et schismatique appelée jacobite, et une autre unie à Rome, qui se désigne communément sous le nom d'Église syrienne.

Avant d'aborder ce qui constitue le rite proprement dit, c'est-à-dire les prières et les cérémonies publiques du culte (messe, office) ou de l'administration des sacrements, nous dirons quelques mots des églises et des accessoires nécessaires aux fonctions sacrées (vases sacrés, vêtements).

Ordre[14] — Il n'y a que trois ordres mineurs : ceux de chantre *(mzamrôno)*, de lecteur et acolyte *(korouyo* ou *aghnusto)* et de sous-diacre *(hapodiaconos).* Le diacre *(mchamchôno* ou *diaconos)*, le prêtre *(kachicho)* et l'évêque *(épiscopos)* reçoivent les ordres majeurs. L'archidiacre *(arkidiaconos),* chargé de la surveillance du clergé, le chorévêque *(korépiscopos)* et le périodotos, visiteur des diocèses, reçoivent une sorte de consécration très solennelle, les chorévêques ne sont jamais revêtus du caractère épiscopal, comme leur nom pourrait le faire croire.

Le chantre et le lecteur sont ordonnés à l'Élévation de la messe. L'évêque leur pose la main sur le front et leur dit : « N. est ordonné (lecteur) dans la sainte Église de Jésus-Christ, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. » Cette formule sert pour tous les ordres. Le lecteur reçoit le livre des prophéties et l'étole. Au sous-diacre l'évêque remet une burette et un cierge allumé. Le sous-diacre n'est pas tenu à la récitation de l'office divin.

[13] Extrait - pages 365 et 366 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux,* Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997
[14] Extrait - page 375 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux,* Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997

L'ordination du diacre est plus solennelle. Il doit faire une profession de foi et la signer avant de pénétrer dans le sanctuaire. L'évêque lui impose les mains, puis le met sous sa chape et lui frotte la tête, le dos et les épaules, en récitant des prières. Le prêtre est ordonné par l'imposition des mains, sans onctions. Il ne concélèbre pas avec l'évêque. Celui-ci le présente aux fidèles à la fin de la messe et on vient baiser la main du nouveau prêtre et le livre des Évangiles qu'il tient. C'est le patriarche qui consacre les évêques.

1.1.5.2 L'Église jacobite ou dissidente[15]

L'Église jacobite de Syrie est née d'un schisme plutôt que d'une hérésie, au milieu du V[e] siècle. Le concile de Chalcédoine (451) ayant condamné les erreurs d'Eutychès relativement à l'union des deux natures dans la personne de Notre-Seigneur, de la plupart des clercs et des fidèles, en Syrie comme en Egypte, refusèrent d'accepter la sentence des Pères parce qu'ils y voyaient à tort la condamnation de saint Cyrille. Ils s'en tinrent à la formule de ce docteur qui, imprécise par elle-même, peut fort bien cependant recevoir une interprétation catholique. Ils n'étaient donc monophysites qu'en paroles et repoussaient les erreurs d'Eutychès avec autant d'ardeur que les plus purs orthodoxes. Les moines dirigeaient le mouvement d'opposition au concile, qui était au moins autant national que religieux. De 451 à 518, il y eut tour à tour sur le siège d'Antioche des patriarches catholiques et des patriarches monophysites, suivant que les empereurs de Constantinople se montraient favorables ou hostiles aux décisions de Chalcédoine. Le plus célèbre des titulaires fut Sévère d'Antioche, le théologien du parti, qui lui donna une puissante impulsion et dont les doctrines ne ressemblent en rien aux extravagances d'Eutychès.

La situation changea en 518, à l'avènement de l'empereur Justin, qui se prononça nettement contre toutes les formes du monophysisme. Son neveu Justinien (527-561) alla plus loin. Il prit une mesure radicale en faisant arrêter et emprisonner dans des couvents les évêques suspects de la Syrie et de l'Egypte. C'était à bref délai la fin du schisme. Malheureusement, l'impératrice Théodora vint au secours des monophysites en cédant aux instances de Harith ibn Djabalah, roi des Arabes ghassanides au service de l'empire byzantin, qui lui demandait des évêques de la secte. Deux moines, Théodore et Jacques Zanzalos ou Baradaï, réussirent à se faire donner la consécration épiscopale et s'intitulèrent, le premier, évêque de Bostra, avec juridiction sur l'Arabie et la Palestine ; l'autre, évêque d'Édesse, avec juridiction sur la Syrie, la Mésopotamie et l'Asie Mineure. Théodore disparut sans laisser de traces, mais Jacques Baradaï fut plus heureux. Pendant de longues années, il parcourut les immenses régions qui lui étaient assignées, sous les déguisements les plus divers, pour dépister la police impériale. Il fut le véritable chef de l'Église monophysite de Syrie. C'est de lui que ses partisans tirent le nom de jacobites, sous lequel ils se désignent volontiers. Ils font même dater la fondation de leur Église de 543, année où il reçut la consécration épiscopale. Pour assurer à la secte une hiérarchie, Jacques Baradaï réussit une seconde fois à trouver des prélats complaisants, puis les nouveaux évêques en consacrèrent d'autres à leur tour. La hiérarchie de l'Église jacobite fut calquée sur celle de l'Église officielle de Syrie par l'établissement d'évêques partout où il y en avait de catholiques.

Après quelques tiraillements, le nouveau patriarcat d'Antioche continua de s'organiser, surtout après la conquête de la Syrie par les Arabes. Les monophysites favorisèrent de tout leur pouvoir les entreprises des conquérants, afin de se débarrasser de la domination byzantine qui leur était devenue odieuse depuis longtemps. Pendant un bon nombre d'années, ils n'eurent qu'à se féliciter d'avoir suivi cette ligne de conduite, car ils furent tout-puissants à la cour des califes, tandis que les catholiques se voyaient durement traités, parce que les Arabes les accusaient d'être les alliés des Byzantins. Les monophysites usèrent plusieurs fois de leur crédit pour persécuter leurs adversaires religieux. Cependant, le patriarche n'avait pas de résidence fixe et habitait de préférence à Diarbékir ou au couvent de Barsoumas, près de

[15] Extrait - pages 377 à 393 in *Les Eglises orientales et les rites orientaux*, Père Raymond Janin, Réédition, Letouzey et Ané, 1997

Mélitène. Le patriarche Élie réussit à bâtir une église à Antioche au commencement du ixe siècle, mais il n'obtint point la permission d'y établir son siège.

Bien qu'ils fussent favorisés par les princes arabes et qu'ils eussent de nombreux diocèses, les jacobites ne furent cependant jamais qu'une minorité, car une bonne partie de la population avait presque aussitôt adopté la religion des conquérants et il restait encore un certain nombre de catholiques. De plus, ils furent en proie à une multitude de schismes locaux que faisait naître presque chaque élection de patriarche. Les Grecs ayant reconquis une partie de la Syrie en 968, ils essayèrent vainement de ramener les monophysites à l'orthodoxie. Pour éviter les persécutions des Byzantins, le siège du patriarcat fut reporté, vers 1030, à Diarbékir, en dehors des frontières de l'empire. Michel le Syrien le fixa à Mardin, un siècle et demi plus tard. Pendant le XIIIe siècle, il y eut plusieurs tentatives d'union avec Rome, mais elles restèrent sans résultat. L'autorité du patriarche allait en s'affaiblissant, d'autant plus qu'il partageait le gouvernement de l'Église avec le *maphrian*, dignitaire analogue au catholicos, qui exerçait une juridiction absolument indépendante sur les diocèses de Mésopotamie. En 1293, il y eut en même temps trois chefs dans l'Église jacobite, ayant chacun une partie des évêques et des fidèles. Cette situation dura près de deux cents ans. A partir du XVIe siècle, l'histoire des monophysites de Syrie se résume à peu près tout entière dans les démarches qui aboutirent finalement à la constitution d'une Église catholique et dans les persécutions que les jacobites firent subir aux partisans de l'union avec Rome. Nous en reparlerons plus loin, à propos des Syriens catholiques.

Le patriarche voit se rétrécir de plus en plus le cercle autrefois si étendu de son influence. Le catholicisme fait de grands progrès parmi ses partisans, et l'on peut prévoir le jour où le patriarche jacobite deviendra un pasteur sans troupeau, à moins que lui-même ne fasse l'union avec Rome. L'Église qu'il gouverne n'est d'ailleurs plus que l'ombre de ce qu'elle a été jadis. Il semble cependant qu'il se produit un certain réveil, mais ce n'est pas toujours à l'avantage de la religion. En 1913-1914, les laïcs ont obtenu la création d'une Assemblée nationale qui doit participer au gouvernement de l'Église, comme cela se pratique dans presque toutes les Églises séparées.

Le patriarche actuel a fondé un séminaire et des écoles.

La science ecclésiastique fut pendant longtemps très développée chez les jacobites. Les plus célèbres de leurs auteurs sont Sévère d'Antioche, au vie siècle ; Denys-Bar-Salibi, évêque de Diarbékir, mort en 1171, et Grégoire Abou'l Faradj, plus connu sous le nom de Bar-Hébraeus, historien, philosophe et théologien, mort en 1286. Aujourd'hui, on n'étudie plus guère chez les jacobites que dans les couvents de la province de Mossoul, encore s'y occupe-t-on à peu près uniquement des questions bibliques. C'est dans ces monastères que se forment les adversaires les plus acharnés de l'union.

1.1.5.2.1 Divergences dogmatiques

La principale erreur des jacobites porte sur l'union des deux natures en Notre-Seigneur. Les premiers docteurs n'étaient monophysites qu'en paroles, leur formule empruntée à saint Cyrille s'expliquant parfaitement dans un sens catholique. Actuellement, les jacobites répètent la même formule, sans la comprendre, le plus souvent. Il en est cependant qui affirment que la nature humaine a été absorbée par la nature divine, mais ils sont incapables d'expliquer comment, ou de répondre aux objections que soulève cette doctrine. On ne sait donc pas jusqu'à quel point ils méritent l'épithète de monophysites qu'on leur donne ordinairement.

Jusqu'au xiiie siècle au moins, les auteurs jacobites ont enseigné que la transsubstantiation s'opère au moment où le prêtre prononce les paroles de l'institution. Depuis lors, ils ont quelque peu varié, car ils font intervenir l'action du Saint-Esprit au moment de la prière de l'épiclèse.

Pour les fins dernières, les jacobites ont certainement subi l'influence des Grecs. D'après eux, les âmes vont dans les régions lumineuses ou dans les régions ténébreuses, suivant qu'elles sont justes ou pécheresses ; les bienheureux ne seront admis à la contemplation de

Dieu qu'après le jugement dernier. Ils nient l'existence du purgatoire, ce qui ne les empêche pas de prier fréquemment pour les morts.

Ils rejettent évidemment l'autorité du pape et sont partisans des Églises nationales qui ont toutes un chef commun, Jésus-Christ.

1.1.5.2.2 Hiérarchie ecclésiastique.

Les jacobites distinguent onze degrés dans la hiérarchie ecclésiastique : ceux de chantre, de lecteur, de sous-diacre, de diacre, d'archidiacre, de prêtre, de chorévêque, de périodeute, d'évêque, de métropolite et de patriarche. Les chantres, les lecteurs et les sous-diacres sont considérés comme ayant reçu les ordres mineurs ; le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat sont les seuls ordres majeurs. Quant aux chorévêques et périodeutes, leurs fonctions, fixées par l'évêque, comportent une ordination spéciale. L'archidiacre joue le rôle de vicaire général et veille à la tenue du clergé ; le chorévêque correspond à la fois à l'abbé mitré et à l'archiprêtre ou doyen de la hiérarchie latine ; le périodeute est un prêtre chargé de la visite des paroisses.

Patriarche

C'est le synode des archevêques et évêques qui le choisit. L'élection devait être précédée d'une retraite au monastère de Zapharan. Elle durait théoriquement quarante jours. Chacun des prélats est tenu de consulter ses fidèles pour fixer son choix. S'il ne peut venir à l'élection, il fait connaître son candidat au synode et y joint le rapport de ses diocésains. Après l'élection on devait présenter au ministère des Cultes, par l'entremise du représentant patriarcal à Constantinople, les trois archevêques ou évêques qui avaient eu le plus de voix. Le gouvernement faisait faire une enquête locale sur la conduite extérieure du premier des candidats. Si celui-ci n'était pas agréé, le choix des Cultes se portait sur le second ou sur le troisième, après nouvelle enquête. En fait, l'élu était ordinairement celui qui avait pu payer la plus forte somme. Comme les Syriens vivent presque tous en dehors de la Turquie, cette procédure est devenue caduque. Le patriarche résidant à Homs, il doit être reconnu par le gouvernement de Damas.

Aujourd'hui, on ne choisit jamais qu'un évêque, et le plus souvent le maphrian. Nous parlerons de ce dignitaire un peu plus loin. C'est l'évêque le plus ancien ou le maphrian qui procède à l'intronisation du chef de l'Église jacobite en présence de tous les évêques. Quand ceux-ci l'ont acclamé comme le « père commun de toute l'Église et le père des pères », l'élu fait une profession de foi solennelle suivie de prières et de la prestation du serment de fidélité. Il n'y a pas de consécration spéciale, le patriarche étant déjà évêque.

Le chef de l'Église jacobite a juridiction sur tous les Syriens monophysites de la Syrie, de la Mésopotamie et du Kurdistan. Il exerce aussi une certaine suzeraineté sur les chrétiens jacobites du Malabar, dont nous traiterons plus loin. Seul il a le droit de nommer le maphrian, les métropolites et les évêques, de les transférer, de les consacrer et de les déposer. C'est également lui qui consacre le *myron* ou saint Chrême. Avant de faire aucun acte de juridiction, il devait jadis avoir reçu du sultan le bérat qui le proclamait officiellement chef de son Église. Comme à tous les autres patriarches de l'empire ottoman, ce bérat lui reconnaissait aussi la juridiction civile sur ses fidèles.

Le titre qu'on lui décerne d'habitude est celui de « patriarche de la ville de Dieu Antioche ». Dans les pièces officielles, il s'appelle lui-même « patriarche d'Antioche, la ville de Dieu, et des provinces d'Orient » (on entend par là les provinces qui formaient le gouvernement dit de l'Orient).

Depuis 878, il change de nom dès qu'il est élu ; actuellement il s'appelle toujours Ignace, en souvenir de saint Ignace, évêque d'Antioche et martyr ; il en est ainsi depuis 1293. Ses ornements distinctifs sont les mêmes que ceux de tous les évêques syriens, plus une coiffure spéciale, sorte de mitre ou de tiare.

La résidence patriarcale a beaucoup varié au cours des siècles, le plus souvent à cause des vicissitudes politiques. Ce fut tour à tour Amida (Diarbékir), le couvent de Barsoumas, près de Mélitène, Mardin, le couvent de Deir-Zapharan, près de Mardin, Mossoul. Il a fini par se fixer à Homs, en Syrie, en 1932.

Il doit toujours avoir auprès de lui deux évêques. Pour faire un voyage, soit en Europe, soit au Malabar, il faut qu'il ait le consentement de tous les archevêques et de l'Assemblée nationale, sauf dans certains cas urgents et extraordinaires. S'il se trouve hors de sa résidence, il lui suffit alors du consentement de quelques notables du diocèse ou de la paroisse où il se trouve.

Le patriarche peut être destitué pour plusieurs motifs religieux ou civils. Il doit toujours porter une petite calotte blanche ou noire *(phyra)* sous son capuchon, sans quoi il est censé perdre non seulement sa consécration épiscopale, mais encore son onction sacerdotale. Sont également soumis à cette loi les archevêques, les évêques et les prêtres. Le patriarche peut destituer les prélats et les simples clercs pour des raisons religieuses ou civiles.

Maphrian

Aussitôt après le patriarche vient le maphrian, dont la dignité est tout à fait particulière à l'Église jacobite de Syrie. Primitivement, c'était un métropolite qui avait juridiction sur une douzaine de diocèses d'Arabie et de Perse, une soixantaine plus tard, qu'il gouvernait comme délégué du patriarche, mais sans que celui-ci pût jamais intervenir. Il pouvait nommer, consacrer, transférer, déposer les évêques de sa juridiction, absolument comme le patriarche pour le reste de l'Église jacobite ; il avait même le droit de consacrer le saint Chrême. Les événements politiques ou religieux qui ont amené la décadence complète de l'Église monophysite de Syrie ont aussi fait disparaître les privilèges du maphrian. Aujourd'hui, c'est un titre purement honorifique. Le métropolite qui le porte s'appelle « maphrian et catholicos de l'Orient » ; il fait fonction de vicaire patriarcal.

Métropolites et évêques.

Le titre de métropolite *(métropolito, moutran)* est de même purement honorifique et ne donne aucune autorité particulière. Le métropolite et l'évêque ont les mêmes pouvoirs. D'après les canons, l'un et l'autre doivent être dignes, pieux, instruits et avoir pratiqué pendant quelque temps la vie monastique. Actuellement, on ne choisit plus que des moines qui n'ont jamais été mariés. C'est le patriarche qui consacre les évêques et les métropolites, assisté de deux ou trois prélats. Après que le candidat a fait sa profession de foi, on lui place le livre des Évangiles sur la tête et on le revêt des insignes de sa dignité, puis le patriarche lui impose les mains en disant : *Est ordonné dans la sainte Église de N... l'évêque* (ou *le métropolite) de la sainte Église de N...*

L'évêque ne doit pas quitter son diocèse ; il ne peut pas ordonner son frère ou un autre de ses proches parents sous peine d'excommunication, ni faire une ordination dans un autre diocèse que le sien, ni accepter aux ordres un candidat qui n'est pas de ses fidèles. Sa vie est une abstinence perpétuelle, puisqu'il lui est absolument interdit de manger de la viande.

D'une façon générale, les évêques jacobites sont fort peu instruits et ne connaissent guère que les Saintes Écritures et les livres nécessaires au culte. Ils ne prêchent à peu près jamais, le plus souvent parce qu'ils en sont incapables. Quant aux visites pastorales, ils n'en font pas, sinon à l'occasion d'une ordination ou de la consécration d'une église, ou bien pour réunir les collectes des fidèles.

1.1.5.2.3 Diocèses

L'Église jacobite de Syrie compta, au temps de sa plus grande splendeur, jusqu'à 20 métropolites et 103 évêques. A la fin du XVI[e] siècle, on ne trouvait déjà plus que 20 diocèses. Aujourd'hui, il y a 7 métropolites et 2 évêques, encore tous n'exercent-ils pas de juridiction. Les métropolites sont : 1° le maphrian, qui est en même temps métropolite de Jérusalem ; il réside habituellement auprès du patriarche et administre son diocèse par l'intermédiaire d'un prélat établi à Jérusalem ; 2° le métropolite de Mossoul ; 3° celui du couvent de Chekh-Matti, près de Mossoul ; il en est aussi l'abbé ; 4° celui de Djéziréh ; 5° celui d'Alep. Les deux autres métropolites appelés *tibéloyé* ou universels, parce qu'ils n'ont aucun diocèse déterminé, vivent auprès du patriarche. Il y a deux évêques dans les couvents du Djebel-Tôr

1.1.5.2.4 Clergé séculier

Pour être sous-diacre, il faut avoir au moins dix ans et pouvoir lire le psautier. On peut être diacre à vingt-cinq ans, prêtre à trente, évêque à trente-cinq. En fait, les canons sont souvent violés, et il n'est pas rare de trouver des diacres et des prêtres beaucoup plus jeunes. Ni le prêtre ni le diacre ne peuvent se marier après leur ordination, ou bien alors ils doivent rentrer dans le rang des fidèles, mais leur mariage est valide.

Il n'existe encore qu'un seul séminaire. Toute la formation du clergé a consisté, pendant un certain temps, à apprendre à lire le rituel dans un couvent. Encore les prêtres ont-ils parfois une connaissance très insuffisante de leurs fonctions ; ils se considèrent comme de simples fonctionnaires attachés au service des églises et chargés de présider l'office, de dire la messe de temps en temps et d'administrer les sacrements. Ils ne se préoccupent ni de l'enseignement du catéchisme ni de la prédication, deux choses dont ils sont absolument incapables et auxquelles ils ne songent même pas. Leur situation matérielle ne leur permet pas d'ailleurs de montrer beaucoup de zèle. Chargés de famille et obligés de travailler pour vivre, ils ne reçoivent des fidèles, qui sont eux-mêmes très pauvres, que des rétributions insignifiantes. Leur costume est à peu près le même que celui des prêtres grecs, y compris la coiffure ; ils ne portent cependant jamais les cheveux longs.

1.1.5.2.5 Clergé régulier

La vie religieuse fut jadis très florissante en Syrie, même longtemps après le schisme. C'est ainsi que saint Siméon Stylite eut des imitateurs jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Les jacobites possèdent encore un grand nombre de monastères, mais ils sont presque tous en ruines.

Au bout d'un an de postulat, le candidat à la vie religieuse reçoit la tonsure *(souphora)* et l'habit religieux composé d'une robe de laine noire *(bouthino),* d'une ceinture en cuir *(zounoro),* d'un capuchon *(bonsitho)* qui tient lieu de coiffure et d'un manteau *(betcha-dio-goulo).* Les simples moines couchent par terre ou sur une natte. Ils ont la tête entière ment rasée, ne mangent jamais de viande et ne boivent du vin que lorsqu'ils sont malades. Pendant les cinq Carêmes, ils s'abstiennent de laitage, d'huile et de poisson.

Chaque monastère est gouverné par un abbé *(rabban)* élu par les moines et consacré par l'évêque ou le métropolite dans le diocèse duquel se trouve le couvent. La cérémonie consiste principalement dans l'imposition des mains. L'abbé a le gouvernement complet de son monastère, c'est lui qui distribue les divers emplois de la maison. Seul il a un lit, mais il ne doit point se déshabiller pour dormir.

Des nombreux monastères qu'ils possédaient jadis, les jacobites n'en ont conservé qu'une dizaine. Ils ont perdu celui de Deir-Zapharan, à 4 km au nord de Mardin, où résidaient le patriarche, le maphrian et plusieurs évêques. Il leur reste celui de Mar Mattaï, sur le

mont Makloub, dans les environs de Mossoul. Quant aux deux de Midiat et de Ba-Sabrina, dans le district de Tour-Abdin, qui servaient de résidence aux trois évêques de la région, c'est tout ce qui reste des 70 anciens monastères du Djebel-Tôr. On trouve encore le couvent d'Amar et celui d'Esseïdé, dans le village de Kasr Marbaba, où l'on vient enterrer les morts de cinq journées de marche ; celui de Mar Melki (Saint-Mélèce), où l'on apporte les épileptiques ; enfin celui de Saint-Jean-Marc à Jérusalem. Les moines de ce couvent desservent aussi la petite chapelle obscure que les jacobites possèdent derrière le tombeau de Notre-Seigneur, dans la basilique du Saint-Sépulcre.

1.1.5.2.6 Fidèles

On estime actuellement à 70 000 le nombre des Syriens jacobites. Ils habitent la Syrie, la Mésopotamie et le Liban ; ils parlent l'arabe, le kurde, l'arménien ou le syriaque,suivant les régions. Quant à ceux des Indes qui reconnaissent l'autorité du patriarche, nous en reparlerons plus loin. Dans l'ensemble, les jacobites sont pauvres et souvent très ignorants, bien qu'ils possèdent quelques écoles. Ils montrent un profond attachement à leur religion, pratiquent le jeûne très rigoureusement et se convertiraient en plus grand nombre si l'on pouvait développer les missions qui existent parmi eux.

1.1.5.3 Les Jacobites du Malabar

Au XVIIe siècle, les chrétiens du Malabar (sud-ouest de l'Inde) qui abandonnèrent l'Église catholique se mirent sous la juridiction du patriarche syrien d'Antioche. Pour plus de clarté, nous parlerons d'eux au chapitre consacré aux Églises de rite chaldéen (p. 440).

1.1.5.4 L'Église syrienne catholique

Les catholiques qui suivent le rite syrien pur sont d'anciens jacobites revenus à l'unité romaine, surtout depuis le xviiie siècle. Ils constituent une Église qui possède un patriarche et des évêques. Elle s'intitule simplement Église syrienne sans aucun autre qualificatif.

Il y eut quelques timides essais d'union avec Rome pendant les Croisades, puis à diverses reprises, en 1444, à la suite du concile de Florence, et au XVIe siècle. C'est au XVIIe siècle seulement que les démarches aboutirent enfin à la formation d'une Église catholique. Vers le milieu de ce siècle, les missionnaires Capucins parvinrent à ramener à la vraie foi la plus grande partie des jacobites d'Alep. On leur donna pour évêque un ancien élève de la Propagande, André Akhidjan, qui devint patriarche en 1662. Pour enrayer le mouvement d'union à Rome qui se généralisait de plus en plus, les schismatiques recoururent à la violence ; avec la connivence des autorités turques, ils s'emparèrent de l'église d'Alep et persécutèrent de mille manières les catholiques.

André Akhidjan se préoccupait de trouver un successeur partisan de l'union. Comme il ne voyait pas de candidat assez capable chez les catholiques, il sonda l'évêque de Jérusalem, nommé Pierre, fort bien disposé en faveur de Rome, et qui voyageait alors en Mésopotamie. Pierre accepta, vers 1678, mais il tarda à se rendre à Alep, ce qui permit aux jacobites de faire venir l'antipatriarche qui s'empara de la place. Il y eut dès lors lutte continuelle entre le pasteur légitime et son compétiteur, Abd-ul-Messih. Déposé deux fois par les schismatiques, Pierre se rendit à Rome pour y réclamer l'intervention du pape. Le résultat de ses démarches fut que l'empereur d'Allemagne, dans un traité passé avec les Turcs, obtint son rétablissement en 1700. Mais la persécution recommença quelques mois plus tard. Le patriarche, un archevêque et dix prêtres furent envoyés à Adana et jetés en prison (novembre 1701). Les deux premiers y moururent en 1706, les autres avaient été remis en liberté deux ans plus tôt. Les violences exercées par les jacobites avaient été si fortes que l'Église syrienne catholique fut presque totalement détruite et resta sans patriarche de 1706 à 1783.

A cette dernière date, le patriarcat fut rétabli, non plus avec le titre d'Alep, mais avec celui d'Antioche. L'archevêque d'Alep, Michel Jaroué, catholique de cœur, fut désigné par le patriarche jacobite mourant pour son successeur légitime (1783). Il se hâta de gagner la ville de Mardin, siège du patriarcat schismatique, attira à son parti quatre évêques et un archevêque et se fit reconnaître par eux comme patriarche d'Antioche. Il demanda ensuite la confirmation à Rome, avant de réclamer de la Porte le *bérat* ou diplôme d'investiture. Ces

délais causèrent sa perte. Les jacobites, un instant décontenancés, se ressaisirent bientôt et nommèrent un autre patriarche qui se rendit en hâte à Constantinople, d'où il revint avec tous les pouvoirs nécessaires. Jaroué, poursuivi par son adversaire, n'échappa à la mort qu'au prix de mille dangers. Il s'enfuit d'abord à Bagdad, puis au mont Liban, où il trouva un asile assuré auprès des Maronites indépendants. Il y jeta les fondements du célèbre monastère de Charfé, où il établit le siège patriarcal. Lorsqu'il mourut, en 1801, le nombre des catholiques avait augmenté et l'Église syrienne se trouvait reconstituée.

En 1830, la Porte accorda le firman qui consacrait définitivement la séparation civile et religieuse d'avec les jacobites. Toutefois, le patriarche catholique ne fut reconnu comme chef civil de ses fidèles qu'en 1843. En 1831, le patriarche Jaroué (1820-1853) transporta sa résidence de Charfé à Alep. La conversion de cinq évêques jacobites influents suscita alors un mouvement de retour vers le catholicisme et aussi des persécutions violentes de la part des schismatiques et des musulmans. Le successeur de Jaroué établit le siège patriarcal à Mardin, au milieu des populations jacobites, qu'il pouvait ainsi atteindre plus facilement. Pour suppléer au manque de prêtres, Mgr Chelhât réorganisa vers 1880, la congrégation des Frères de Saint-Éphrem, qui a malheureusement été massacrée par les Turcs en 1916-1917. Les conversions d'évêques jacobites se sont reproduites à plusieurs reprises, notamment en 1913. Cependant, ce n'est pas tant sur eux qu'il y a lieu de compter que sur les fidèles jacobites qui reviennent plus sincèrement à l'union. Le patriarche Éphrem-Ignace Rahmani (1898-1929) s'est fait connaître en Europe par ses travaux d'érudition. Il mourut le 7 mai 1929 et fut remplacé par Mgr Tappouni qui a été créé cardinal le 16 décembre 1935.

L'Église syrienne catholique a été durement éprouvée par la persécution turque (1915-1922). Plusieurs diocèses ont disparu et les fidèles survivants ont quitté un pays devenu inhospitalier.

1.1.5.4.1 Hiérarchie ecclésiastique

Patriarche.

En vertu du concile de Charfé (1888), le patriarche est élu par le synode des évêques réunis sous la présidence d'un métropolite. Le nouvel élu est intronisé immédiatement et sacré le dimanche suivant. Il doit, en prenant possession de son siège, faire la profession de foi solennelle imposée par Urbain $_{\text{VIII}}$ aux Orientaux et promettre obéissance au pape. Rome lui reconnaît la dignité patriarcale en lui envoyant le pallium. Il s'intitule « patriarche d'Antioche pour les Syriens ». Sa juridiction s'étend sur tous les Syriens catholiques de l'ancien empire ottoman et de l'Egypte. Il communique avec la Congrégation *Pro Ecclesia orientali* par l'intermédiaire de son procureur près le Saint-Siège. Seul, il a le droit de consacrer le saint Chrême pour toute son Église. En vertu du bérat que le sultan lui envoyait pour le reconnaître officiellement comme chef de son Eglise, il administrait ses fidèles au point de vue civil, au même titre que les autres patriarches. Le gouvernement d'Ankara a supprimé ce droit. Depuis 1854, le patriarche résidait à Mardin. Mgr Rahmani se fixa à Beyrouth, où se trouve encore le siège du patriarcat.

Évêques.

Les archevêques et évêques sont élus par le clergé et les fidèles des diocèses à pourvoir. Seuls, les évêques sans diocèse sont choisis directement par le patriarche sans aucune intervention du clergé ou du peuple. Quant aux chorévêques, ils reçoivent ce titre honorifique de leur évêque, en récompense de leurs travaux apostoliques. Ils ont droit au violet dans leur diocèse ; de plus, ils peuvent porter la croix et l'anneau avec une permission spéciale de leur évêque.

1.1.5.4.2 Diocèses

Malgré le nombre restreint de ses fidèles, l'Église syrienne catholique ne comptait pas moins de six archevêchés et de quatre évêchés en 1914. Les premiers étaient ceux de Mossoul, de Bagdad, de Damas, d'Alep, d'Émèse (Homs) et de Djézireh. Les évêchés étaient : Beyrouth et Tripoli, Amida (Diarbékir), Édesse (Orfa) et Nabik (au nord de Damas). Il y avait aussi quatre vicariats patriarcaux à Viranchéhir, Sévérek, Adana et

Alexandrie (Egypte). Les graves événements survenus depuis 1914 ont complètement changé cette organisation. Il n'existe plus que deux métropoles (Damas et Mossoul), deux archevêchés (Alep et Bagdad), quatre évêchés (Homs, Djézireh, Le Caire et Beyrouth) et trois vicariats patriarcaux (Mardin, Jérusalem et Constantinople).

1.1.5.4.3 Clergé séculier

Il existe, depuis 1801, un séminaire patriarcal à Charfé, dans le Liban, pour la formation du clergé séculier. Cet établissement avait subi tant de vicissitudes qu'il n'avait pas rendu beaucoup de services. Réorganisé en 1930 sous la direction des Pères Bénédictins de La Pierre-qui-Vire, il compta 20 élèves en philosophie et théologie. La maison que les mêmes Bénédictins avaient fondée sur le mont des Oliviers en 1903 est devenue petit séminaire (50 élèves). Les deux établissements sont actuellement à Charfé. Jusqu'en 1952 ils ont fourni 49 prêtres au patriarcat. A cette date la direction en a été confiée aux Assomptionnistes de la province de Hollande. Les Pères Dominicains élèvent une dizaine de jeunes gens dans leur séminaire syro-chaldéen de Mossoul. Depuis sa fondation (1882) à juin 1913, cet établissement avait donné à l'Église syrienne catholique un évêque et 26 prêtres. Les Pères Jésuites de Beyrouth et les Pères Capucins de Constantinople ont formé quelques prêtres syriens catholiques. D'autres ont étudié à Rome.

Tant d'institutions diverses ont réussi à donner à l'Église syrienne catholique nombre de prêtres instruits que les décisions du synode de Charfé (1888) maintiennent dans leurs bonnes dispositions. Le célibat est obligatoire depuis ce synode, mais le patriarche peut accorder des dispenses. L'obligation de l'office existe également depuis 1888. La situation matérielle du clergé est quelquefois pénible, surtout dans les campagnes, et les ressources manquent pour développer les missions auprès des jacobites. Les circonstances semblent cependant favorables à cet apostolat.

1.1.5.4.4 Congrégations religieuses

La congrégation des Frères de Saint-Éphrem, réformée vers 1888, a été dispersée pendant la guerre de 1914. Il n'y a plus que quelques prêtres employés au ministère dans le diocèse de Mardin. Le couvent de Charfé renferme le séminaire patriarcal et une imprimerie. Près de Mossoul se trouve le monastère de Mar Benham, qui dépend directement du patriarche; ses 22 moines, Pères et Frères, forment une congrégation à part, qui n'est pas encore approuvée. Mgr Rahmani a essayé de ressusciter la vie religieuse parmi les femmes et fondé à Beyrouth les religieuses de Saint-Éphrem tenues à l'office au chœur, mais cette institution a disparu pendant la première guerre mondiale.

1.1.5.4.5 Fidèles

Les Syriens catholiques sont à peu près 70 000 dans l'étendue du patriarcat, 8 000 aux États-Unis et 10 000 en d'autres pays (France, Canada, Amérique du Sud, Australie, etc.). Suivant les régions qu'ils habitent, Syrie, Mésopotamie, Kurdistan, ils parlent l'arabe, le syriaque, le kurde ou l'arménien. Ils ne possèdent encore qu'une cinquantaine d'écoles avec 3 000 élèves ; ils comptent sur les nombreux établissements scolaires organisés par les missionnaires latins des deux sexes, en Syrie et en Mésopotamie. Ils se montrent généralement fidèles à leurs devoirs religieux. L'introduction des pratiques de dévotions latines, telles que le chapelet, le scapulaire du Mont-Carmel, la bénédiction du Saint Sacrement, le Tiers-Ordre de Saint-Dominique, le chemin de croix, les neuvaines, etc., produit les meilleurs résultats.

1.1.5.4.6 Les Syriens catholiques du Malabar

Le rite syrien pénétra au Malabar vers le milieu du XVIIe siècle quand les dissidents se mirent sous la juridiction du patriarche d'Antioche (voir plus

loin, p. 440). Dès le XIX[e] siècle, les jacobites sentirent le besoin de se rapprocher de l'Église catholique. Toutefois le mouvement ne donna des résultats sérieux qu'à partir de 1925. Vers 1913, un prêtre jacobite, le P. Ghiverghis (Georges), fonda une fraternité d'hommes sous le nom d'Imitation du Christ, et une autre de femmes (1915). Devenu évêque (1925), puis métropolite (1928), sous le nom de Mar Ivanios, il pressa ses collègues de s'unir à Rome. Le Saint-Siège accepta que les nouveaux catholiques gardent leur rite et leur hiérarchie. Mar Ivanios et un de ses disciples, Mar Téofilos, firent l'union (20 septembre 1930). Depuis lors, les retours se multiplient, malgré les persécutions des jacobites. Les Syriens du Malabar ont à leur tête un métropolite à Trivandrum et un évêque à Tiruvalla. Ils sont 76 700 (fin 1952), avec 244 églises, 19 chapelles, 178 prêtres. La fraternité de l'Imitation du Christ compte 4 maisons, 18 prêtres, 4 frères et 12 novices. Les tertiaires réguliers du Carmel sont au nombre de 13 prêtres en 2 maisons. Les sœurs de l'Imitation du Christ possèdent 10 maisons, avec 92 sœurs et 7 novices ; elles tiennent des écoles. Les Filles de Marie enseignent le catéchisme (7 maisons, 67 sœurs et 7 novices).

Il se publie trois journaux, dont un hebdomadaire et deux mensuels, au tirage total de 10 000 exemplaires.

Il existe un petit séminaire à Trivandrum. Une trentaine de scolastiques étudient la philosophie et la théologie au séminaire pontifical d'Alwaye.

Les catholiques de rite syrien du Malabar sont appelés *Malankars* pour les distinguer de leurs compatriotes catholiques de rite chaldéen.

1.1.5.5 Bibliographie

E. RENAUDOT, *Liturgiarum orientalium collectio,* 2 vol., Paris, 1712. — H. DENZINGER, *Ritus Orientalium,* 2 vol., Wurzbourg, 1863-1864. — A. FORTESCUE, *Syrian Rite (West),* dans *The catholic Encyclopedia,* New York, t. XIV, p. 417-419. — J. S. ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis,* 4 vol., Rome, 1719-1728. — S. VAILHE, art. *Antioche* (patriarcats syrien jacobite et syrien catholique), dans *Dictionnaire de théologie catholique,* t.I, col. 1425-1433. — I. ZIADE, art. *Syriennes (Églises), ibid.*, t. XIV, p. 3017-3088. — Pour le Malabar : A. BROU, Bulletin des Missions, dans *Études,* 1931, p. 468-486. Constitution *Christo pastorum principi,* du 11 juin 1932. — E. card. TISSERANT, art. *Syro-malabare (Église),* dans *Dictionnaire de théologie catholique,* t. XIV, col. 3146-3149. — *Documentation catholique,* n. 1207 du 4 sept. 1955, à l'occasion du 25[e] anniversaire du mouvement de réunion.

1.1.6 Brève introduction à l'Eglise copte et à ses rites, en particulier pour le sacrement de l'ordre et l'épiscopat.

AVERTISSEMENT

CE CHAPITRE 1.1.6 CONSACRE A L'EGLISE COPTE SERA COMPLETE DANS LA DEUXIEME VERSION (A PARAITRE)

1.1.7 Situation des Eglises orientales en 2006[16]

***Abréviations :* arch. : archevêque ; Égl. : Église ; év. : évêque.**

1.1.7.1 Eglises orientales catholiques

1.1.7.1.1 Rites d'Antioche-Jérusalem. En syriaque occidental

(dialecte araméen d'Édesse-Nisibis, dit occidental). Fin IVe-début Ve s. Au Ve s., les anaphores de St Jacques le Mineur et celles des 12 apôtres prirent leurs formes définitives. Les Byzantins utilisent la 1re le 23-10. La 2e fut adaptée et est attribuée à St Jean Chrysostome. **Églises séparées monophysites syriaques** (voir p. 675 b). **Égl. catholiques : patriarcat d'Antioche des Syriaques** [rallié à Rome en 1662 ; résidence actuelle Beyrouth ; patriarche : Ignatios Boutros VIII (Boutros Abdel-Ahad. né 1930) depuis 16-2-2001 ; en dépendent 3 vicaires patriarcaux (]érusalem, Liban, Turquie), 2 arch. iraqiens (Baghdad, Mossoul), 2 métropolitains syriens (Damas, Homs), 2 arch. syriens (Alep, Hassaké-Nisibe), 1 év. égyptien (Le Caire)]. Fidèles: 100 000 à 200 000. **France** : Égl. syriaque St-Éphrem 17, rue des Carmes 75005 Paris.150 000 fidèles. **Inde : catholiques : Égl. métropolitaine de Trivandrum des Syro-Malankars** [Inde, Kerala (fondée 1930 par Mar Ivanios)]. Archidiocèse de Trivandrum : Mgr Cyril Mar Basélios, Malancharuvil (6-11-1995), arch. Diocèses suffragants : Tiruvalla, Bathery et Marthandom. Ordres religieux: Imitation du Christ (fondé 1919, rallié à Rome 1930) ; monastère de la Montagne-de-la-Croix créé 1958 par un bénédictin et un trappiste français : vie des ashrams hindous avec office de rite syrien.

1.1.7.1.2 Église maronite de rite syriaque antiochien.

Liturgie de l'Église syriaque mère. Subit l'influence latine a partir du xiie s. Pratiquée par les maronites, disciples de saint Maroun (Ve s.) restés catholiques après la crise monophysite. Patriarche « d'Antioche et de tout l'Orient » : depuis 19-4-1986, Nasrallah Pierre Sfeir (né 1920). Résidence : Bkerké (Liban) ; 23 archevêchés ou évêchés (Liban 10, Syrie 3, USA 2, Terre sainte 1, Chypre 1, Egypte 1, Brésil 1, Australie 1, Canada 1, Argentine 1, Mexique 1). Vicariat en France : Notre-Dame-du-Liban, 15-17, rue d'Ulm. 75005 Paris. Fidèles: plus de 4 millions (dont 25 % au Liban).

1.1.7.1.3 Rite chaldéen. En syriaque oriental

[dialecte araméen d'Édesse-Nisibis, dit oriental *(chaldéen* a été longtemps, ,pour les linguistes, synonyme d'« araméen »)]. Évangélisation de la Mésopotamie par l'apôtre Thomas et ses compagnons Addaï et Mari, qui ont créé la liturgie eucharistique ; modifié en 410, puis 650, après la coupure avec les Églises d'Antioche et d'Alexandrie ; viiie-xive s. : répandu de l'Arabie à la Chine par les missionnaires nestoriens (chrétienté la plus importante après l'Occident) ; diminué par les persécutions musulmanes. Commun aux **Eglises séparées « nestoriennes »** ou **« assyriennes »** (voir p. 675 b) et aux **catholiques du patriarcat de Babylone**. *Créé* en 1551 à Diarbékir (Turquie). *Fidèles:* 550 000 en Irak, 150 000 à l'étranger ; *siège actuel: Baghdad ; patriarche : 1989* (21-5) Raphaël Ier Bidawid (17-4-1922/7-7-2003), *2003* (3-12) Emmanuel III (Karim Delly, né 1927 à Telkaïf, élu à Rome par un synode extraordinaire de 22 év. chaldéens réunis du 19-8 au 2-9-2003 et qui n'avaient pas réussi à s'accorder après 15 jet 54 séances de scrutin) ; Iraq 10 diocèses ; Iran 4 ; Liban 1 ; Syrie 1 ; Turquie 1 (archevêché de Diarbékir) ; 2 vicariats patriarcaux : Jérusalem et Paris (égl. N.-D.-de-Chaldée, 13-15, rue Pajol, 75018 Paris), 1 exarchat : USA (Southfield, Michigan). **En malayalam** (depuis Vatican II) : liturgie des *Indiens chrétiens «syro-malabars »,* commune à *plusieurs Égl. séparées* et aux *catholiques des archevêchés de Changanacherry et d'Ernakulam* (avec certains rites romains adoptés depuis 1599). En février 1986, Jean-Paul II a béatifié 2 membres de cette Église : Kyriakos Elias Chavos et

[16] Extrait du QUID 2006 – page 674 et 675- Article *Eglises orientales catholiques*, Edition Robert Laffont2005

mère Alphonsa. *Fidèles en France :* 3 500 *[régions parisienne : 2* 000 (500 arrivés de Turquie en 1983) et *marseillaise :* 130 familles].

1.1.7.1.4 Église syro-malabare.

Fondée en 72 par l'apôtre Thomas. *1599* latinisée par les Portugais. *1919* retrouve son origine « orientale » et son rite chaldéen. *1923* établissement d'une hiérarchie. *1962* mission à Chanda (nord de l'Inde). « Arch. majeur » (siège à Ernakulam ; en dépendent : 3 métropoles et 20 évêchés) : Varkey Vithayathil (23-12-1999), cardinal le 21-2-2001. Catholiques : 3 048 888 dont 2 898 000 sous la juridiction de leurs évêques et 150 000 sous celle d'évêques latins. 2 200 prêtres diocésains, 1 500 prêtres religieux, 21 000 religieuses. *Principales congrégations et,* entre parenthèses, *nombre de religieuses :* mères du Carmel (5013), clarisses franciscaines (5 549), sœurs de l'adoration du St-Sacrement (3 455), Sacré-Cœur (2 690).

1.1.7.1.5 Rite byzantin.

Pratiqué par 200 millions d'orthodoxes et, plus ou moins fidèlement, mêlé d'influences latines, par 8 ou 9 millions de catholiques issus, à l'origine, de l'orthodoxie. Dérive des rites de Jérusalem-Antioche. Liturgies eucharistiques principales dites de St-Jean Chrysostome et de St-Basile le Grand. **Patriarcat grec-melkite-catholique d'Antioche** (transféré à Damas au XIV[e] s.). Siège épiscopal d'origine apostolique érigé en patriarcat au concile de Chalcédoine (451). Melkite signifie « royal », car il était celui des Grecs de Syrie, qui au viie s. ont refusé de rallier l'Égl. de Jacques Baradaï et sont restés fidèles au « roi » (l'empereur de Constantinople). **1724** scission en 2 branches (catholique, orthodoxe). Primitivement de langue syriaque et de rite antiochien, arabisé au viiie s., opte pour le rite byzantin au XII[e] s. **1772** Rome étend la juridiction patriarcale aux Grecs catholiques résidant dans les patriarcats d'Alexandrie et de Jérusalem, c.-à-d. pratiquement tout le Proche-Orient arabe. Patriarche « d'Antioche et de tout l'Orient, d'Alexandrie et de Jérusalem » : depuis 29-11;2000, S.B. Gregorios III Lutfi Lahham (né 1936). Évêchés résidentiels Proche-Orient : 15, émigration 8 (2 USA, 1 Canada, 1 Brésil, 1 Australie, 1 Venezuela, 1 Mexique, 1 Argentine). En France: 2 paroisses. St-Nicolas-de-Myre [19, rue E.-Rostand, 13006 Marseille] (1821), St-Julien-le-Pauvre [79, rue Galande, 75005 Paris] (attribuée le 5-5-1889). En Belgique: 1 paroisse. **En G.-B. :** 1 paroisse à Londres. **En Hongrie :** exarchat catholique de Hajdudorog (Hongrie), fondé 1912. En Italie : 1 paroisse (Rome). **En Roumanie :** Egl. métropolitaine catholique de Fagaras d'Alba Julia [siège à Blaj, 4 diocèses (supprimés 1948-89 par les communistes)]. Arch. Lucian Muresan (4-7-1994). **Centre à Paris :** Égl. roumaine St-Georges 38, rue Ribéra, 75016. **En vieux slavon :** 9 Égl. séparées de pays slavophones (voir p. 677 c). **Catholiques :** Bulgarie : exarchat de Sofia ; Yougoslavie : évêché de Crisio (Krizevci), siégeant à Zagreb ; Ruthénie : 4 diocèses aux USA ; Ukraine : 8 diocèses gréco-catholiques ukrainiens de rite byzantin (8 évêques) ; 5 diocèses polonais de rite romain (7 évêques) ; diocèses greco-catholiques de la diaspora : Canada 5, USA 4, Australie, Argentine, Brésil, Macédoine, Rép. tchèque, ex-Yougoslavie 1 ; exarchats : France 1, G.-B. 1, Allemagne 1 (Munich) ; Slovaquie évêque de Presov (Prjasev). **Centres à Paris :** Egl. catholique russe de la Ste-Trinité fondée 1932 par Mgr Alexandre Evreinoff, environ 300 fidèles, paroisse : 39, rue François-Gérard, 75016; **à Lyon :** Foyer oriental St-Basile, 25, rue Sala, 69002. **Effectifs revendiqués des Églises catholiques de rite byzantin.** Patriarcat melkite d'Antioche 1 000 000 ; Égl. gréco-cathol. ukrainienne (archevêché majeur de Lviv) : Ukraine 5 000 000, Pologne 85 000, USA 121 000, Canada 174 000, Australie 38 000, Europe occ.(n.c) : Égl. cathol.ruthèn d'Ukraine (évêché de Mukačevo) : Ukraine 533 000. USA 170 000 ; Égl. byzantine (ruthène) de Slovaquie (év. de Prešov) : 222 000 ; Exarchat,apostolique (ruthène) de la Rép. tchèque : 40 000 ; Égl. gréco-cathol. de Hongrie (év. de Hajdúdorog) : 282 000; Égl. gréco-cathol. de Roumanie (archevêché de Făgărăs et d'Alba Julia) : 1 000 000 ; Égl. gréco-cathol. de l'ex-Yougoslavie (év. de Križevci) : 49 000 ; Exarchat apostolique de Bulgarie : 15 000 ; de Grèce (rien à Istanbul) : 2 345 ; Diocèses italo-albanais de Calabre et de Sicile : 64 000 ; sans hiérarchie propre : Russes, Biélorussiens, Géorgiens, paroisse grecque-cathol. de Cargèse (Corse)...

Église gréco-catholique ukrainienne : « Arch. majeur» (siège à Lviv): LubomyrHusar(25-1-2001), cardinal 21-2-2001. 988 christianisée (baptême des habitants de Kiev). 1596 de

rite byzantin, les évêques des diocèses orthodoxes d'Ukraine (qui faisait alors partie de la couronne de Pologne) signent avec Rome l'union de Brest-Litovsk. L'Egl. unie à Rome (d'où uniates) ne survécu qu'en Ukraine occidentale, attribuée à l'Autriche en 1772 puis à la Pologne. 1946 un synode, auquel ne participe aucun évêque catholique, proclame sa réintégration dans l'Égl. orthodoxe. L'Égl.uniate est déclarée illégale: 3000 égliseset 150 monastères sont confisqués, ses évêques emprisonnés ou tués. 1963 PURSS expulse le dernier survivant : Mgr Josef Slypyi (1892-1984). 1980 (21-3) Jean-Paul II réunit un synode d'évêques ukrainiens à Rome, malgré la protestation du patriarcat moscovite (l'Ukraine lui fournit 90 % de ses séminaristes et la majeure partie de ses revenus). 1990 (juin) synode à Rome, 29 évêques (dont 11 venusd'Ukraine). 1991 10 évêchés créés (900 des églises, attribuées par Staline aux orthodoxes ou fermées, lui sont restituées). 350 remises à l'Église orthodoxe, une centaine aux orthodoxes dépendant du patriarcat de Moscou. Diocèses en Ukraine : 8 dont Lviv (archevêque majeur). **Effectifs :** communautés 3 317. monastères 79, moines et moniales 1 168, prêtres 1 872, églises 2 777 (305 construites depuis sa sortie de la clandestinité). **Membres :** Ukraine 5 000 000. Emigrés : 1 000 000 dont Europe 400 000 (Allemagne 25 000, France 16 000, G.-B. 15 000), Amér. du Sud 250 000 (Brésil 140 000), Canada 200 000, USA 160 000, Australie 25 000. **En France.** Paris : Egl. catholique ukrainienne St-Vladimir-le-Grand 51, rue des Saints-Pères, 75006 (depuis 1943, 500 familles) ; Lourdes : Égl. ukrainienne, 8 bis, rue de l'Ukraine ; Alsace : Foyer ukrainien à Mackwiller. 67430 Diemeringen.

1.1.7.1.6 Rite arménien.

Église chalcédonienne (voir **Patriarcat de Constantinople** p. 676 b). **Égl. arménienne catholique** patriarcat de Cilicie des Arméniens [restauré 1742 à Bzommar (Liban), actuellement Beyrouth] : diocèse patriarcal, Liban, catholicos, patriarche : Nersès Bedros XIX Tarmouni (Boutros Taza, né 17-1-1940) élu 7-10-1999 ; 3 archevêques (Alep-Syrie, Iraq, Turquie) ; 5 évêques (Djeziré-Syrie, Egypte, Iran. Liban 2) ; depuis 1983, 2 exarchats (Amér. du Nord et Amér. latine), 1 éparchie (France depuis 1986) ; depuis 1992, 1 archevêque (Arménie-Géorgie) : depuis 2002,1 exarchat patriarcat (Jérusalem et Jordanie) Mgr Georges Khazoumian. **Membres :** (en milliers) : 400 (dont Caucase 150 ; Proche-Orient 70 ; Canada-USA 50, France 30). **Centre à Paris :** cathédrale arménienne catholique Ste-Croix, 13. rue du Perche. 75003 (depuis 1970) ; évêché, chancellerie et Centre culturel St-Mesrob, 10 bis, rue Thouin, 75005 (depuis 1920).

1.1.7.1.7 Rite paulicien.

Proche du rite arménien. Du vii[e] au xii[e] s., rite des hérésiarques pauliciens, d'origine arménienne, aux tendances gnostiques et rejetant tout le Nouveau Testament, sauf St Paul. Implantés en Bulgarie. Pour échapper à l'autorité du patriarche de Constantinople, ils se font catholiques au xiii[e] s. Environ 70 000, formant 2 diocèses (distincts de l'exarchat bulgare de rite byzantin) : Nicopoli (à Roussé) et Solia-Philippopoli (à Plovdiv).

1.1.7.1.8 Rite d'Alexandrie.

Appelé « liturgie de St Marc ». Célébré en grec jusqu'au X[e] s., puis en copte. Comprend des prières très particulières, les *diptyques.* **Liturgie copte** (actuellement bilingue, arabe et copte): **Égl. non chalcédonienne copte** (voir p. 675 a), **Égl. copte catholique** (patriarcat d'Alexandrie, restauré en 1824) : 10 évêques dont 2 émérites, plus le patriarche Stéphanos II Ghattas (depuis 9-6-1986, cardinal 21-2-2001), 7 évêques ordinaires pour les éparchies : patriarcale d'Alexandrie, Ismaïlia, Minya. Assioût, Sohag, Louxor et Guizeh, 2 évêques auxiliaires du patriarche et 2 évêques émérites. **Rite éthiopien** (en guèze) : **Égl. nationale éthiopienne** (voir p. 675 a), **Égl. métropolitaine catholique** d'Addis-Abéba (fondée 1961) : 3 évêques (Adigrat, Keren, Barentù). Arch. d'Addis Abeba : Berhane-Yesus Demerew Souraphiel depuis le 7-7-1999. **Église copte** d'Erythrée, autocéphale (1998) *siège :* Asmara. **Fidilus:** 1907 : 14 576; 1991:168 503.

1.1.7.1.9 Classification.

On distingue les **orientaux catholiques** (en communion avec le pape de Rome) dont les **maronites** (1 cardinal) de tout temps en union avec Rome et les **uniates** (5 autres

patriarches), branches de patriarcats homologués non catholiques, retournés à l'union avec Rome à différentes périodes depuis 5 siècles ; les **orientaux non catholiques** qui ne reconnaissent pas la juridiction du pape de Rome, soit **pré-chalcédoniens**, soit véritablement **orthodoxes**.

1.1.7.1.9.1 Effectifs approximatifs en milliers dont, entre parenthèses, % des catholiques (uniates).

Rite arménien : 6 000 (10). **Byzantin :** 200 000 (4,5) dont Grecs 9 000(0,2) ; Arabes(melkites) 620,au Proche-Orient 1500 émigrés (40) ; Albanais 180 (42); Italo-Albanais et Italo-Grecs 150 (100); Ukrainiens-Ruthènes 270 ; Biélorusses 100, émigrés 1 000 (80) ; Hongrois 200 (83) ; Roumains 18 000 [12 (?) ; il n'y avait plus de hiérarchie organisée] ; Russes émigrés en Amérique 3,5. **Chaldéen :** Moyen-Orient 1 000 (84); Inde 2 500 (99,8). **Copte :** Egypte 10 000 (4), Ethiopie-Erythrée 14 000 (0,4). **Maronite :** 4 000 [dont Liban 1 600, émigrés 750 (100)]. **Syriaque :** Moyen-Orient 190 (45) ; Inde I 020. dont anglicans 300 (7).

1.1.7.1.9.2 Estimation démographique (en milliers) de la diaspora française

(d'après les sources religieuses) : Arméniens orthodoxes 300, catholiques 30, évangéliques 3 ; Maronites 30 ; Grecs orthodoxes 50, catholiques 10 ; Syriaques catholiques 35, orthodoxes 2 ; Coptes orthodoxes 5, catholiques 3 ; Assyro-Chaldéens 15 ; *Total :* 451,5 environ.

1.1.7.1.9.3 Ordinariats communs à plusieurs rites orientaux.

Buenos Aires (Argentine) ; Vienne (Autriche) ; *Rio de Janeiro* (Brésil) ; *Paris* (l'archevêque de Paris est l'ordinaire en titre ; vicaire général délégué : Mgr Pierre Gervaise, 24, rue de Babylone, 75007 Paris).

1.1.7.2 Eglises orientales non chalcédoniennes

Le prêtre Jean : copte parmi les infidèles..XIIe s.on le situe en Inde ou Afrique orientale. *1160* une lettre de lui, prétendument envoyée à l'empereur de Byzance Manuel Comnène, pour l'inciter à la croisade, circule. XIIIe-début XIVe s on pense qu'il pourrait être le khan des Mongols, XIVe *s.* on l'identifie au roi des rois de l'Ethiopie copte.

1.1.7.2.1 Coptes

Déformation arabe du mot grec a*iguptios,* égyptien. Font remonter leur Église à St Marc. *Langue liturgique :* dérivée de la langue parlée à l'époque pharaonique, mais écrite en caractères grecs. **Egypte :** Église patriarcale distincte des patriarcats copte-catholique et grec-orthodoxe d'Alexandrie. *Patriarche* d'Alexandrie et de toute l'Afrique, pape d'Alexandrie et patriarche de la prédication de saint Marc : Shenouda III (Antonios Raphaël Nazir Gayyed, élu 31-10-1971). Il a rencontré Paul VI le 10-5-1973 (l^re rencontre depuis 15 siècles entre les Églises copte et catholique) ; ils ont signé une déclaration christologique commune et crée une commis sion de dialogue ; les coptes discutent sur la question du Purgatoire qu'ils refusent, de la procession du St-Esprit, du Père et du Fils « Filioque » et surtout de la « primauté » du siège apostolique de Rome. *Fidè les :* de 8 à 10 000 000. **Ethiopie :** Église autocéphale depuis 1951, patriarcale depuis 25-6-1959 ; *langue liturgique :* le guèze. *Fidèles :* 14 000 000. *Chef:* Aba Melaku Woldie-Michael, sous le nom d'Abouna Tikle Haimanot [a rencontré à Rome Jean-Paul II en 1981 (1re rencontre pape-Abouna depuis 15 siècles)] ; Marqorewos Ier démissionne ; *1992-5-6* Paulos Ier (Guebre Yohannes). **Erythrée :** autocéphale séparée de l'Église d'Ethiopie en 1998. *Patriarche :* Philipos Ier Tewolde Berhan (1998). Soudan : 60 000. **Jérusalem, USA :** 56 communautés. **Canada :** 20. **Australie :** 10. **France :** éparchie *créée* 1974 ; 1'*évêque :* Mgr Markos, résidant à Toulon ; 1 prêtre : père Girgis Luka (Georges Luc) Iskander (scientifique égyptien établi en France depuis 1967 et chef du service de virologie à l'Institut Pasteur de Paris) pour Paris. *Fidèles :* 1 500. L'église catholique Ste-Monique de Châtenay-Malabry (Hts-de-S.) est devenue une paroisse copte (Ste-Marie-St-Marc).

1.1.7.2.2 Arméniens.

Église apostolique, fondée selon la tradition par les apôtres *saint Thaddée* (martyrisé en 50, tombeau vénéré à Ardaze) et *saint Barthélémy* (martyre 68, tombeau à Caschkolé). Appelée aussi Église arménienne. *301* Grégoire, dit l'Uluminateur (chrétien), guérit miraculeusement le roi d'Arménie Tiridate III qui décrète la conversion officielle de son royaume au christianisme. *313* Grégoire sacré catholicos à Césarée, rase les temples païens et zoroastriens, expulse les mages. Son fils lui succède au catholicossat. *404* le moine Mesrop invente l'alphabet arménien. Ses disciples (Saints Traducteurs) transcrivent la Bible en arménien classique intégrant des textes considérés *apocryphes* par Rome ou Byzance, telle la *Lettre de Néhémie* ou *Esdras 2. 451* en guerre contre les Perses et soucieux de prouver leur indépendance à l'égard de Byzance, les Arméniens ne vont pas au concile de Chalcédoine au cours duquel les participants reconnaissent les 2 natures (humaine et divine) du Christ. L'Église arménienne *est préchalcédonienne* et considère que le Christ a une seule natureà la fois humaine et divine. Rejette certaines croyances tardives (Purgatoire, indulgences). A développé le culte de la Vierge et des saints dont la liste comprend martyrs et héros arméniens et saints universels des 3 premiers siècles du christianisme (close depuis le XIIIe s.). *505* puis *554,* les évêques arméniens, réunis en concile à Dvin, rejettent les définitions du concile de Chalcédoine sur les 2 natures du Christ ; l'Église arménienne est alors considérée comme monophysite par les orthodoxes byzantins (et plus tard par les latins), alors qu'elle rejette la doctrine d'Eutychès. *1923* adopte le calendrier grégorien (sauf le patriarcat de Jérusalem). *1970-8/12-3* Paul VI reçoit Vazken Ier (Levon-Garabed Baldjian, Bucarest 20-9-1908/18-8-1994). *1996-10/14-12* Jean-Paul II reçoit Karekine Ier ; signent déclaration commune. **Rite :** variante du rite byzantin. **Fêtes :** *6-1 Théophanie* groupe Noël, épiphanie et baptême de Jésus. Précédée de la Cinquantaine (50 j ponctués de 3 semaines de jeûne et de 3 dimanches de carnaval). *13-1* circoncision de Jésus. *14-2* présentation au Temple. *Dimanche le plus proche du 7 mai* apparition de la Croix dans le ciel de Jérusalem. *Pâques, Ascension, Pentecôte. 15-8* Théotokos (maternité divine). *8-9* nativité de la Vierge. *Dimanche le plus proche du 14-9* exaltation de la Croix. *3 dimanches plus tard* Croix de Varag (découverte en 650 d'un morceau de la Croix sur le mont Varag). *9-10* Saints Traducteurs. *7 dimanches plus tard* invention de la Croix. *21-11* présentation de la Vierge au Temple. *9-12* conception de la Vierge. **Hiérarchies : 1°)** *catholicosat de tous les Arméniens : siège :* Etchmiadzine (Arménie ; depuis le IVe s.) ; catholicos et patriarche suprême de tous les Arméniens : *1995* (4-4) Karékine Ier Sarkissian (Syrie 1932/29-6-1999); *1999* (27-10) Karékine II Nersissian (né 1951 en Arménie). **2°)** *Catholicosat arménien de la grande maison de Cilicie* depuis 1441 ; *siège :* Antélias (Liban) ; catholicos de Cilicie : *1995* (28-6) Aram Ier Keshishian. **3°)** *Patriarcat arménien de St-Jacques-de-Jérusalem* depuis 1311, gardien des Lieux saints ; patriarche : Sa Béatitude l'archevêque Torkom II Manoogian (1990). **4°)** *Patriarcat arménien de Constantinople-Istanbul* depuis 1461 ; patriarche : *1998* (14-10) Sa Béatitude Mesrop II Minas Moutafian. **Fidèles** (en millions) : 7 [dont Arménie 2, Russie 2, diaspora 3 (dont *France* 0,4)]. **En France :** *cathédrale* St-Jean-Baptiste, 17, rue Jean-Goujon, 75008 Paris ; *archevêque :* Kude Nacachian, délégué pour l'Europe du catholicosat de tous les Arméniens, prélat des Arméniens de Paris.

1.1.7.2.3 Église Syrienne Occidentale (syriaque).

Langue liturgique : araméen ou syriaque occidental (dialecte d'Édesse). **Origine :** Église syriaque orthodoxe, issue du monophysisme, appelée aussi jacobite [de Jacques Baradaï qui lui redonna une nouvelle hiérarchie, ayant lui-même été consacré évêque à Constantinople avec l'appui de l'impératrice Théodora (VIe s.)]. VIIIe s. prend parti pour les conquérants musulmans contre les Byzantins. Jusqu'au *XVIe s.* domination musulmane.*1783* persécutions et invasions. **Patriarche** (syriaque d'Antioche) : *siège : 1034* Diarbékir, *1293* Deir-es-Zafaran, *1924* Homs, *1959* Damas. *Titulaire :* Sa Béatitude Ignace XL, Nicolas (Zakka) Ier (Eiwas, né 1932) [depuis 11-7-1980, succède à Ignace XXXIX, Jacques III]. **Fidèles :** *Syrie* 50 000 (3 diocèses : Hassake, Alep et Homs), *Iraq* 30 000 (plusieurs diocèses), *USA* 60 000 (1 diocèse), *Europe* 70 000 (2 diocèses), *Australie* 25 000 (1 diocèse), *Inde* (Égl. syro-malabare) 1 000 000 (12 diocèses).

Église syrienne orthodoxe (jacobite) de Kottayam (Inde) : autonome par rapport au patriarcat d'Antioche, *maphrian et catholicos 1975* (8-9) Baselios-Paulos II. **Église syrienne orthodoxe (jacobite) malankare de Kottayam** : fondée 3-1-1653, soumise au

patriarcat syrien d'Antioche (1665-1909, 1955-1975), proclame son indépendance avec un catholicos (1912), *catholicos de l'Orient : 1991 :* Baselios Thomâ Mathews II. **Église syrienne (jacobite) d'Anjur-Thoziur** (Inde) : fondée 1772, *métropolite (indépendant) :* Matthews Kurilose. **Église syrienne Mar-Thomite (réformée) d'Inde :** fondée 1875, *métropolite : 1976 :* Alexandre Thomâ.

1.1.7.2.4 Église Syrienne Orientales (souriennes).

Langue liturgique : araméen ou syriaque oriental (dialecte de Nisibis et d'Édesse). Appelées longtemps « nestoriennes », elles ont rejeté en 1976 cette appellation, jugée injurieuse ; certaines ont choisi le nom d'« assyriennes », qui était, depuis le xixe s. celui des Églises protestantes issues de leur sein. L'Église d'Orient mésopotamien, devenue nestorienne après le concile d'Éphèse, a fondé des Églises prospères dans toute l'Asie, jusqu'au Tibet et en Chine. Quelques-unes ont subsisté au Kurdistan, en Mésopotamie, Iran et Turquie. **Patriarcat :** jusqu'en 1976, héréditaire d'oncle à neveu dans la famille des Ishaï [le patriarche portait le nom de Shimoun (Simon) en y ajoutant son prénom : le dernier (Mar Shimoun XXIII) fut assassiné à San Francisco 6-11-1975]. Le 17-10-1976 l'év. métropolite d'Iran, Khanania Denkha (né 1935), a pris (en G.-B.) le titre de patriarche de l'Église assyrienne d'Orient (siège à Chicago : Séleucie-Ctésiphon) et le nom de Mar Denkha IV. **Fidèles :** USA 250 000, Syrie et Liban 15 000, Iraq 3 000. De nombreux Mésopotamiens chrétiens demeurés en Iraq se sont ralliés en 1968 à un patriarche dissident, Mar Thomas Darmo (décédé 1969) ; patriarche actuel : Mar Addaï II(Baghdad) depuis 20-2-1972 ; Inde 60 000, Iraq 20 000, Syrie et Liban 10 000.

Notitia *De Ecclesiis orientalibus*

Table des matières

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 20 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay déclare en Italie, « *attendre les propositions* » de l'abbé Ratzinger

A quoi joue Mgr Fellay ? Après avoir expliqué aux Prieurs à Flavigny, le 5 mars qu'il n'y avait plus aucune discussion ni plus rien en cours avec Rome, voilà qu'il déclare le 12 mars dans le journal italien *Il Tempo* toute « ***son attente des propositions de Rome*** ».

Curieux comportement pour un évêque sacré par Mgr Lefebvre, Mgr Fellay, qui semble soucieux de rassurer le Vatican et de donner des gages à Rome en niant toute opposition aux accords au sein de la FSSPX en général, et de la part de Mgr Williamson en particulier.

Mgr Lefebvre, lui, s'est toujours refusé à pratiquer un tel double langage vis-à-vis des fidèles de la Tradition dont il engageait le salut éternel. Que fait Mgr Fellay de la lettre de mission que lui adressé Mgr Lefebvre en juin 1987, avant son sacre intervenu en 1988 ? Est-ce ainsi qu'il défend la pérennité du Sacerdoce catholique, finalité principale de l'oeuvre de Mgr Lefèbvre ?

Selon nos sources, **au Vatican le message de Mgr Fellay est recu 5 sur 5, comme un feu vert de sa part pour finaliser les modalités d'un accord.**

Abbé Michel Marchiset

Traduction en français de l'interview de Mgr Fellay publiée par *Il Tempo* le dimanche 12 mars 2006

http://www.iltempo.it/approfondimenti/index.aspx?id=888493

Lefebvristes-Vatican, la rencontre se poursuit.
Bernard Fellay, chef des schismatiques : « *Nous ne nous sentons pas hors de l'Eglise et nous reconnaissons le Pape comme vicaire du Christ* » par Paolo Luigi RODARI.

Bernard FELLAY, supérieur général de la traditionaliste et schismatique Fraternité Saint Pie X – fondée il y a quelques années par l'évêque Marcel Lefebvre et par la suite excommuniée par Jean-Paul II en application des règles du droit canonique, suite à la décision du-dit Lefebvre d'ordonner quelques évêques sans le mandat de Rome -,

exprime sa satisfaction pour les « pas faits jusqu'ici » avec Rome mais il ne sait pas répondre lorsqu'on lui demande si, à son avis, le Pape va prochainement lever l'excommunication à sa Fraternité. La Fraternité Saint Pie X possède quelques communautés de prêtres à travers le monde, y compris en Suisse et aux USA.

Monseigneur Fellay, le 23 mars prochain, le jour qui précède le premier consistoire, Benoît XVI rencontrera le collège cardinalice et outre les questions ayant trait à la réforme de la Curie Romaine, celles inhérentes à la négociation qui pourrait conduire à la reprise de la pleine communion de votre Fraternité avec Rome devraient figurer à l'ordre du jour. En savez-vous quelque chose ?
« *Je sais ce qu'en écrivent les journaux. J'ai su par eux que peut-être le Pape parlerait de nous le 23 mars prochain*. »

Donc vous ne pouvez dire si le Pape va décider rapidement de lever l'excommunication ?
« Non, mais nous, à vrai dire, nous ne sommes jamais sortis de l'Eglise ».

Qu'est-ce à dire ?
« Nous vivons la tradition de l'Eglise. Nous célébrons la messe avec l'ancien rite, et pour ces motifs, nous ne pouvons pas nous sentir en dehors de l'Eglise, aussi parce que l'Eglise ne peut pas rompre avec son passé ».

Pourtant, l'excommunication, vous l'avez reçue ?
« Rome a déclaré excommuniés les seuls évêques ordonnés par Lefebvre sans mandat de Rome ».

A quand remonte votre dernière rencontre avec le Pape ?
« L'été dernier, à Castel Gandolfo ».

Depuis, avez-vous eu d'autres contacts ?
« Non, jamais. On a écrit et dit que j'aurais été en contact téléphonique avec lui. Mais cela est faux ».

Dans l'entretien d'août, avez-vous eu l'impression que le Pontife voulait, après tant d'années, réparer la déchirure provoquée par la décision de Lefebvre d'ordonner des prêtres sans le mandat de Rome ?
« Le problème n'est pas là. La consécration de quelques évêques par monseigneur Lefebvre - une mesure très grave -, fut un acte proportionné à la situation que vivait l'Eglise. La vraie solution des problèmes de la Fraternité avec Rome pourra être trouvée si on s'efforce de surmonter la crise qui a frappé l'Eglise ».

Dans l'avenir, dans le cas où les choses avec Rome devraient aboutir à une réconciliation définitive, comment voyez-vous la situation de votre Fraternité ? Pourrait-elle devenir une prélature personnelle ou une administration apostolique ?
« Au juste, je ne sais pas répondre. De toute façon, ce sera à Rome de nous faire des propositions ».

Vous, aujourd'hui, êtes-vous soumis au Pape ?
« Nous reconnaissons le Pape parce qu'il est le Vicaire du Christ. Dans ce sens, nous reconnaissons la suprématie du Pape ».

Combien de fois avez-vous rencontré Jean-Paul II ?

« Une fois seulement ».

Quand ?
« Le 30 décembre 2000 au Vatican. Ce fut une visite rapide, un baise-main et rien d'autre. Il ne me dit rien de particulier, si ce n'est qu'il était content qu'entre Rome et nous se fut ouvert le dialogue. Nous nous sommes vus dans sa chapelle privée ».

Est-il vrai qu'au sein de la Fraternité Mgr Richard Williamson ne veut pas accepter la réconciliation avec Rome ?
« Je ne dirais pas les choses ainsi. Mais je dirais plutôt que, sur cette question, Williamson est plus pessimiste, alors que moi je suis plus optimiste. »

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 20 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Ratzinger abandonne le titre de Patriarche d'Occident

L'usurpateur Benoît XVI s'attaque à la fonction pontificale

Le vaticaniste John L. Allen commente **l'abandon du titre de Patriarche d'Occident par l'abbé Ratzinger.** Le titre vient d'être supprimé de l'annuaire pontifical. Nous donnons ci-dessous une traduction partielle de la lettre d'information de John L.Allen.

Concrétisant ce qu'avait annoncé la lettre d'information CSI dans un message de mai 2005, l'abbé Ratzinger vient de passer à l'action et amorcer un jeu de mécano patriarcal, en abandonnant le titre de Patriarche d'Occident. Ce faisant, il le dissocie ainsi de la fonction pontificale et le rend en quelque sorte disponible pour la suite de ses opérations.

Cet abandon illustre la continuité de la pensée de l'abbé Ratzinger qui, dès 1969, avait préconisé la séparation du patriarcat et de la fonction pontificale et recommandé la création de plusieurs patriarcats au sein de l'Eglise.

> ***« C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau*** *– et plus clairement, cette fois –* ***une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats et à les détacher de l'église latine. »*** **Joseph Ratzinger, *Primat et épiscopat*, 1969**

Résumons comment il y a près d'un an, le site internet CSI avait dénoncé l'*Opération Rampolla* en cours depuis l'élection de l'abbé Ratzinger le 19 avril 2005. Ce plan, issus des projets du Pasteur Pusey (vers 1840) a été constamment relayé par les Anglicans de la Haute Eglise, en particulier lors des conversations de Malines de 1923. Il vise à réunir les Anglicans avec l'Eglise catholique sous la forme d'un patriarcat Anglican qui serait créé pour l'occasion. Dans cette construction rentrerait également les Patriarcats Orthodoxes, la fonction pontificale étant alors vidée de sa substance et reléguée au rang d'une fonction d'arbitrage, de *« primus inter pares ».*

Ce plan est issu des milieux traditionnels Anglicans, eux-mêmes sous l'influence des hautes loges illuministes Rose+Croix, et sont imprégnées de gnose. Le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Léon XIII, avait appartenu à l'une d'elle : l'OTO. Ces loges, en dépit d'apparences très traditionnelles, s'avèrent représenter la pire subversion de l'Eglise catholique. Possédant une connaissance très fine des rites, ces loges ont, dans l'ombre, été à l'œuvre dans la révolution liturgique depuis le début du XX° siècle, et en particulier dans la suppression du rite de consécration épiscopale de l'Eglise intervenue en 1968. D'ailleurs, les révolutionnaires ont eu recours au rite maronite d'intronisation des Patriarches afin de faire

accepter le nouveau rite, prétendument attribué à une *Tradition apostolique*, elle-même fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome[1].

L'abbé Ratzinger se positionne ainsi comme le continuateur de ce plan de subversion de très haut niveau. La connaissance de l'institution patriarcale comme instrument de subversion de l'Eglise va s'avérer nécessaire pour les prochains mois, et même peut-être pour les prochaines semaines. C'est pourquoi nous renvoyons nos lecteurs au message *Virgo-Maria* du 19 mars qui annonçait la parution d'un document décrivant l'institution patriarcale dans les Eglises maronite et syriaque.

Que Notre-Dame, épouse de l'Esprit-Saint, protège l'Eglise éclipsée

Abbé Michel Marchiset

Traduction partielle en français des informations de John L.Allen du 12 mars 2006.

http://www.nationalcatholicreporter.org/word/word031006.htm

La Chrétienté Occidentale pourrait-elle créer de nouveaux patriarcats ?

Par John L.Allen Jr

Sans tambour ni trompette, **Benoît XVI a abandonné le titre traditionnel de " Patriarche d'Occident " porté par le Pontife Romain depuis 1500 ans environ.**
Alors que l'on spéculai tout d'abord que ce changement était un geste de sensibilité œcuménique envers les Orthodoxes, la plupart des experts s'accordent à dire qu'il s'agit très certainement du contraire —— le refus d'une tentative d'imposer les concepts Orientaux à l'ecclésiologie de l'Église Catholique.
Cette nouvelle de l'annulation a été connue seulement quand de courageux lecteurs de l'*Annuario Pontificio* du Vatican , le plus important ouvrage concernant les prélats, les diocèses, et les officiels de la curie, ont noté que le titre en question était rayé de l'édition de 2006.
Le Père jésuite Robert Taft, expert du christianisme oriental à l'Institut oriental de Rome **a dit qu'il " était simplement impensable " que quelqu'un au Vatican ait pu supprimer le titre papal sans l'approbation directe du pape.**
" Cela monte jusqu'au sommet de la hiérarchie, " ajoute t'il.

A ce jour aucune explication officielle n'a été donnée, ce que Taft trouve " étrange. "
" C'est comme si on se levait et que l'on s'aperçoive qu'il n'y a pas de lumière " continue Taft et " que nous trébuchions dans le noir. "

Et comme d'autres experts, Taft remarque que la décision n'est pas tombée ainsi du ciel. Un récent débat sur la nature de la papauté a soulevé la question de savoir si la primauté universelle du pape peut être comprise avec précision en prenant les patriarches pour modèle, un concept qui provient de la Chrétienté Orientale.

[1] Cette même démonstration a été reprise à son compte par l'article du numéro 54 (automne 2005) du *Sel de la terre* signé du Père Pierre-Marie (Geoffroy de Kergorlay) et intitulé : *« Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ? »*

L'exemple le plus connu de cette réflexion est le livre publié en 1990 du **Père Franciscain Adriano Garuti** , *Il Papa Patriarca d'Occidente ? : Studio storico dottrrinale* (Collection Antoniana, 1990). **Garuti, qui a servi dans la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de 1975 à 2003 et donc depuis longtemps collaborateur de Benoît XVI, soutenait que le titre de " Patriarche " est d'origine orientale et influencé par l'exemple des empereurs byzantins.** Les Pontifes Romains, écrivait Garuti, n'auraient jamais accepté une diminution de leur primauté universelle en échange d'un simple " patriarcat, " comme le firent plus tard les penseurs médiévaux byzantins qui considéraient le pape comme le " premiers des égaux " dans une Pentarchie, c'est à dire les patriarches des cinq anciens sièges de l'Église : Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Constantinople et Rome.

Taft disait que cette question était presque certainement à l'origine de la décision du pape.
" Mon estimation la plus probable, dit-il, est qu'il n'y ait refus de la part du Vatican de tenter de mettre la primauté de Saint Pierre dans un cadre qui ne lui convient pas ".

"Appeler le Pape " Patriarche d'Occident ", dit-il encore, pourrait être perçu comme une tentative de donner un caractère oriental à l'ecclésiologie occidentale.
D'autres experts cependant, croient que la substance même du titre " Patriarche d'Occident, " représente quelque chose d'essentiel dans le rôle traditionnel que joue le Pape à la tête de la Chrétienté Latine.

Mgr Michael Magee, un américain **qui a présenté récemment à l'Université grégorienne de Rome un mémoire sur l'institution du Patriarcat** soutient que ce que les gens entendent en appelant le pape " Patriarche d'Occident " —— c'est à dire un rôle de chef de l'Église latine avec la liturgie et la discipline qui lui sont propres —— est en effet distinct de son rôle de pasteur suprême de l'Église universelle.

Pour prendre juste un exemple, le pape nomme directement les archevêques de Paris, New York et Vienne, mais " confirme " l'élection par les synodes locaux d'un évêque Maronite au Liban ou dans l'Église gréco-catholique d'Ukraine. Dans ce sens, la primauté du pape dans l'Église Occidentale agit de façon différente par rapport à l'Église Orientale, et il en a été ainsi dans presque toute l'histoire de l'Église.

Quelques théologiens vont jusqu'à prétendre qu'aucun pape n'a le droit de renoncer à l'essentiel de ce que représente le titre de " Patriarche d'Occident " différent du rôle de chef de l'Église latine.

Par une ironie du sort, Magee, prêtre de l'Archidiocèse de Philadelphie et qui sert habituellement dans la Congrégation du Culte Divin et de la Discipline des Sacrements, a appris la décision d'abandonner le titre de " Patriarche d'Occident " juste trois minutes avant de présenter son mémoire le 20 février.
" J'ai cru tout d'abord à une plaisanterie, " dit Magee en riant.

Les observateurs œcuméniques mettent aussi en garde que renoncer au titre peut alarmer les Orthodoxes par un manque de sensibilité vis à vis de l'autonomie légitime des traditions Orientales. Il y a déjà sur ce sujet des réactions négatives.

" Il n'en serait pas moins étrange que l'omission du titre de " Patriarche d'Occident " puisse améliorer les relations entre le Saint Siège et l'Église Orthodoxe, " ainsi s'exprimait le 3 mars

devant l'Interfax news service, Ilarion évêque orthodoxe de Vienne et une personnalité de l'Église Orthodoxe Russe.

“ Cette omission pourrait au contraire être perçue comme une prochaine prétention de l'Église à la juridiction mondiale dont les autres titres du pontife sont le reflet, ” poursuit Ilarion.

Taft cependant met en garde contre une trop grande exagération.
“ Rien de nouveau ici, ” dit-il. Rien n'est fait dans la papauté qui n'ait été fait auparavant. Dire que le pape n'est pas patriarche n'implique nullement un manque d'égards vis à vis des patriarches.”

***

Comme l'objection de Garuti à propos du terme “ patriarche ” semble concerner un possible affaiblissement de l'autorité papale, **certains théologiens favorables à une plus grande collégialité ont longtemps encouragé la Chrétienté Occidentale à créer de nouveaux patriarcats dans le but de donner une autonomie et une autorité plus grandes aux églises locales**.

D'après ce schéma, il pourrait y avoir un Patriarche d'Afrique, un d'Asie et même un d'Amérique du Nord. Le pape serait considéré comme le garant suprême de la foi et de la discipline, plutôt que comme le simple chef de l'Église Romaine. Pour prendre un exemple, un Patriarcat d'Afrique pourrait avoir sa propre liturgie autochtone plutôt que de demander d'apporter des retouches au “ Rite Romain . ”

Quelques analystes ont insinué que l'abandon du titre de “ Patriarche d'Occident ” pourrait être le premier pas dans cette direction. Le pape pourrait éventuellement devenir quelque chose comme un “ Patriarche des latins ” laissant de la place pour d'autres patriarches dans la tradition historique de l'Occident.

Si tout cela est prévu dans les cartes reste encore à voir.

Mais pour que cela n'apparaisse pas comme une simple supputation, il convient de noter que **celui qui était encore le cardinal Ratzinger a émis cette idée même dans un essai publié en 1969** sous le titre « Primat et épiscopat », qui figure dans le livre *Das neue Volk Gottes*. La traduction en anglais du texte ci-après a été faite par l'abbé Joseph Komonchak, de l'Université catholique d'Amérique :

> *« L'image d'État centralisé que l'Église a offerte jusqu'au Concile tient non seulement à l'office de Pierre, mais aussi à son amalgame avec la fonction patriarcale, laquelle n'a cessé de se renforcer tout au long de l'histoire et que l'évêque de Rome exerçait pour l'ensemble de la Chrétienté latine. Le droit canon uniforme, la liturgie uniforme, la nomination uniforme des évêques par le centre romain, tout cela ne fait pas forcément partie du primat, mais résulte de l'union étroite des deux offices. **C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau** – et plus clairement, cette fois – **une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats et à les détacher de l'église latine.** Choisir l'unité avec le pape ne signifiera plus, dès lors, s'incorporer à une administration uniforme, mais seulement s'intégrer à une unité de foi et de communion, dans laquelle le pape est reconnu comme ayant pouvoir de livrer des interprétations contraignantes de la révélation donnée dans le Christ, interprétations dont l'autorité est acceptée chaque fois qu'elles sont livrées sous une*

> *forme définitive ».* Et Ratzinger de conclure : *« Dans un avenir point trop éloigné, on sera fondé à se demander si les églises d'Asie et d'Afrique, comme celles d'Orient, ne devraient pas se présenter sous leurs propres formes, qui pourraient être des "patriarcats" autonomes ou des "grandes églises", quel que soit le nom que l'on donne un jour à ces ecclesiae dans l'Ecclesia ». Joseph Ratzinger, 1969,* Primat et épiscopat

Ratzinger n'a pas réitéré cette idée dans ses écrits ultérieurs, mais on la trouve bien à un certain moment de sa réflexion ecclésiologique

Fin de la traduction

___

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 21 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le Recteur du séminaire de la FSSPX en Australie fait une critique accablante de *Deus Caritas est*

L'abbé Scott déconseille aux catholiques la lecture de la dite « encyclique » de l'abbé Ratzinger

Cette analyse proposée à votre lecture est, à ma connaissance, **la seule étude établie pour l'instant par un membre de la FSSPX sur l' « encyclique » de l'abbé Ratzinger**. Cette étude, qui, certes, n'est pas complète parce qu'elle ne relève pas le scandaleux tantrisme développé dans sa première partie, présente cependant quelques remarques indispensables sur ce document.
L'abbé Peter Scott en tire d'emblée une première conclusion :

> ***« Je ne saurais cependant recommander à aucun catholique la lecture de ce texte ».***

C'est assez dire. En effet, uniquement à partir de ce que l'abbé relève dans cette encyclique :

- l'absence de références, autres que celles du conciliabule Vatican II,
- les omissions (spécialement le péché originel et la perte du don préternaturel d'intégrité),
- les conséquences dangereuses et néfastes de la fusion de l'amour de soi et de l'amour qui se sacrifie,
- le naturalisme,
- le nouvel humanisme,
- l'immanence vitale ou modernisme

on ne peut conseiller, encore moins recommander cette prétendue encyclique.
En accord avec cette conclusion, je ne peux cependant pas manquer de rappeler une question primordiale : celle du degré d'autorité des encycliques et par conséquent de l'autorité même dont elle émane.

Car il ne faudrait pas croire que clercs et fidèles puissent délibérément et impunément juger personnellement d'un document du saint Siège.

Je ne peux donc approuver l'attitude qui consiste à critiquer une encyclique lorsque l'on reconnaît comme légitime l'autorité dont elle émane.

Si cette prétendue encyclique de l'abbé Ratzinger peut être critiquée, et à juste titre déconseillée et rejetée comme dangereuse pour la foi et les mœurs ! c'est premièrement parce que ce document est l'œuvre d'un usurpateur du siège de Saint Pierre. Le caractère scandaleux de la première partie de l'encyclique, le tantrisme de l'abbé Ratzinger, qui fut précédemment signalé (se reporter aux citations parues dans le message du 6 mars de

Virgo-Maria), ainsi que les différents points dangereux relevés par l'abbé Scott, prouvent une fois encore l'usurpation du siège apostolique par un antichrist.
En tant que catholique lorsque l'on admet comme il se doit la haute autorité des encycliques pontificales ainsi que la grande considération qui leurs sont dues (comme le souligne fort bien Dom Paul Nau dans son *Essai sur l'autorité de leur enseignement (1),* force est de constater que celles-ci contiennent sans doute possible dans leur continuité, l'infaillible doctrine, celle-là même qui doit servir de règle à notre foi,et précisons-le bien ici, à nos mœurs.
Critiquer, déconseiller, rejeter cette prétendue encyclique *Deus Caritas est* ne peut donc se faire que si l'on considère l'autorité actuelle comme illégitime, et seulement secondement parce que celle-ci contient de réels dangers pour la foi et les mœurs, ce qui ne s'est même jamais trouvé dans les documents ayant obtenus le *ninil obstat* de la part des autorités légitimes, autorisées et compétentes de la véritable Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ajoutons après ces précisions nécessaires que cette analyse de l'abbé Scott, avec le mérite d'être une première au sein de la FSSPX, reste pour l'instant bien isolée dans le cadre de sa publication en Australie. La FSSPX, avec ses différents bulletins (*DICI, Nouvelles de Chrétienté, Fideliter, La Porte Latine,*etc.), les rédacteurs d'articles dans sa mouvance, avaient pourtant fait preuve jusqu'à présent de bien plus de zèle dans l'analyse des documents émanant du saint Siège. **Preuve supplémentaire là encore que le mot d'ordre a été donné dans le contexte actuel des relations avec Rome : ne pas compromettre ce qui est en cours.**
Pour ma part, et pour celle de bien d'autres qui désirent rester fidèle à l'opération survie de la tradition, je ne peux que constater cet esprit caractéristique d'une trahison dans le combat pour la foi et la sauvegarde de l'épiscopat catholique pour la transmission du Sacerdoce catholique et la préservation des sacrements.

A quelques jours de fêter l'Annonciation, que Notre-Dame, Mère du Verbe Incarné, Vierge, avant, pendant et après l'incarnation, dont la vocation est de vaincre toutes les hérésies, nous protège et donne les grâces nécessaires à tous ceux et celles qui ont besoin actuellement de comprendre que cette prétendue encyclique qui contient précisément ce scandaleux tantrisme ainsi que les différentes erreurs relevées par cette analyse de l'abbé Peter Scott, ne peut être l'œuvre d'un vrai Pontife de la sainte Eglise du Christ.

Abbé Michel Marchiset

(1) : Dom Paul Nau se réfère au magistère et à certains auteurs ayant traités de l'importance des encycliques pontificales et de leur réception par l'Eglise universelle. Je vous en signale ici deux passages :
- « Nous avions vu les Souverains Pontifes proposer expressément comme but de leurs encycliques cette unité à réaliser dans l'enseignement épiscopal, présenter leurs Lettres comme une norme de doctrine dont ils ne permettent plus la discussion, qualifier même de « modernisme pratique » la seule négligence à faire passer la conduite de la vie l'enseignement pontifical. Pie XII se situe donc bien dans la ligne de ses prédécesseurs quand il exige de tous l'adhésion entière au contenu de ces Lettres qui s'adressent à nous au nom même de Dieu » (Dom Paul Nau cite à cet endroit le passage de l'encyclique *Humani generis* : « Il ne faut pas estimer non plus que ce qui est proposée dans l'encyclique ne demande pas de soi l'assentiment…A ce qui est enseigné par le magistère ordinaire, s'applique aussi la parole : « qui vous écoute, m'écoute. »
- Et ce passage de Dom Guéranger par lequel Dom Paul Nau termine son chapitre précisément intitulé « Qui vous écoute, m'écoute » : « Pourrions-nous sans péril, écrit Dom Guéranger en une des plus belles pages de son année liturgique (le jeudi de la Pentecôte, Paris 1950, t. III, p. 609), imposer des bornes à notre docilité aux enseignements qui nous viennent à la fois de l'Esprit et de l'Epouse que nous savons unis d'une manière indissoluble (Apoc. XXII,17). Soit donc

que l'Eglise nous intime ce que nous devons croire en nous montrant sa pratique, ou par la simple énonciation de ses sentiments, soit qu'elle déclare solennellement la définition attendue, nous devons regarder et écouter avec soumission du cœur : car la pratique de l'Eglise est maintenue dans la vérité par l'Esprit qui la vivifie ; l'énonciation de ses sentiments à toute heure est l'aspiration de cet Esprit qui vit en elle ; et quant aux sentences qu'elle rend, ce n'est pas elle seule qui prononce, c'est l'Esprit qui prononce en elle et par elle. **Si c'est son Chef visible** qui déclare la doctrine, nous savons que Jésus a daigné prier pour que la foi de Pierre ne défaille pas, qu'il l'a obtenu de son Père, et qu'il a confié à l'Esprit la charge de maintenir Pierre en possession d'un don si précieux pour nous ».
Les soulignés sont de notre fait.

Appel aux lecteurs

Nous invitons les clercs et le fidèles à s'abonner à l'envoi par email de la lettre d'informations *Virgo-Maria*, afin d'être véritablement informés sur l'actualité de la Tradition, et tout particulièrement de ce qui se passe réellement dans et autour de la FSSPX.

Le fait qu'il ait fallu aller en Australie chercher un premier commentaire de la première « encyclique » de l'abbé Ratzinger par un membre de la FSSPX, fera vite comprendre aux lecteurs à quel point les médias actuels de la FSSPX sont sous contrôle des partisans du ralliement-apostasie (abbés Lorans, Sélégny et Celier). Cela démontre aussi à quel niveau d'atonie et de subordination, a pu être réduit le combat de Mgr Lefebvre en France. Les Français qui étaient à la pointe du combat pour la Foi catholique et la défense de l'Eglise contre la Révolution, ont été détournés de la vocation de la France.

Abonnez-vous et faites abonner. Il vous suffit de fournir votre email sur le site www.virgo-maria.org

Texte paru sur le *Libre Forum Catholique*
http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=325&mforum=lelibreforumcat

L'ENCYCLIQUE *« DEUS CARITAS EST »*

Une analyse de l'Abbé Peter R. Scott (FSSPX),
Recteur du Séminaire de la Sainte-Croix (Australie)

(« The Sentinel » n° 35, mars 2006)
(traduit de l'anglais[1])

———

On m'a demandé quelle devait être notre attitude vis-à-vis de la première encyclique du pape Benoît XVI, *Deus Caritas est*. Il est certes encourageant d'entendre un pape parler de l'amour, des différents mots employés pour l'exprimer dans les Saintes Écritures et de sa nécessité, si opposée à la notion protestante de salut par la seule foi (c'est-à-dire la confiance). Il est bon également de voir défendre la possibilité d'un amour qui ne soit pas purement matérialiste et instinctif, ainsi que la nécessité d'aimer notre prochain et le fait que cela présuppose la justice.

OMISSIONS

Je ne saurais cependant recommander à aucun catholique la lecture de ce texte. Je vais m'en expliquer, sans toutefois entrer dans les détails techniques développés par le texte en question. Ce qu'on remarque en premier dans l'encyclique – et cela ne laisse pas d'être extrêmement troublant – est l'absence de toute référence au Magistère de l'Église d'avant Vatican II. On y trouve assurément quelques allusions aux Pères de l'Église, et aussi une évocation de l'exemple des saints ayant pratiqué la charité à un degré héroïque (§40), mais pas un mot sur les enseignements précis de l'Église concernant la vertu surnaturelle de charité, ni même sur le fait que celle-ci est une vertu théologale (cf. §39). Rien n'est dit non plus sur la nécessité de la charité pour la justification, bien que l'Église ait défini cette nécessité comme étant de foi (cf. concile de Trente, Session vi, Canons 9 & 11), ni sur le fait que la charité est infusée par Dieu (deuxième concile d'Orange, Canon 25 et concile de Trente, Session vi). De même, l'encyclique ne signale pas que la charité peut être accrue, notamment par les mérites de la mortification et des bonnes œuvres (Trente, Ib. Chapitre 10 et Canons 24 & 32), ni que ce n'est nullement un péché d'avoir la récompense éternelle pour but de nos œuvres de charité (Ib. Canon 31). Pourquoi le pape a-t-il écrit, sur la charité, une encyclique qui ne réitère pas ces magnifiques enseignements si nécessaires à notre salut ?

FUSION DE L'AMOUR DE SOI ET DE L'AMOUR QUI SE SACRIFIE

Benoît XVI laisse transparaître d'emblée cette velléité de fusion, lorsqu'il décrit l'objet de l'encyclique, qui est de montrer *« le lien intrinsèque de cet Amour avec la réalité de l'amour humain »* (§1), c'est-à-dire entre l'amour divin et l'amour humain, entre d'une part cet amour qui constitue la nouveauté de la loi nouvelle fondée par le Christ, un amour qui est entièrement sacrifice de soi et que nous appelons à juste titre charité (*agapè* en grec), d'autre part cet amour sensuel, enivrant, égoïste et instinctif qui est naturel à la nature humaine déchue et caractéristique du paganisme (*eros* en grec). Alors que la spiritualité constante de

[1] http://www.holycrossseminary.com/2006_March.htm

l'Église, fondée sur l'Évangile (cf. Jn 12:25 : *« Celui qui aime sa vie la perdra, et celui qui hait sa vie dans ce monde la conservera pour la vie éternelle »*), consiste à mortifier sa *sensualité* (l'amour de soi-même sous tous ses aspects) à seule fin de croître dans la *charité* (l'amour qui se sacrifie et qui va à Dieu d'abord, au prochain ensuite), cette encyclique a pour but de promouvoir une unification de l'une et de l'autre, considérées comme deux aspects d'un même amour. *« C'est seulement lorsque les deux se fondent véritablement en une unité que l'homme devient pleinement lui-même. C'est uniquement de cette façon que l'amour – l'eros – peut mûrir, jusqu'à parvenir à sa vraie grandeur »* (§5).

Ce principe est gros de conséquences aussi dangereuses pour l'âme que trompeuses pour l'esprit. Il s'agit du développement de la nouvelle théologie du corps exprimée par Jean-Paul II, dans laquelle la sensualité, quoique disciplinée et au-dessus de la sexualité grossière du plaisir fugitif, est intégrée dans la dignité globale de la personne humaine, ou dans *« le tout de la liberté de notre existence »* (ib.), comme l'écrit Benoît XVI. Il y a donc là une tentative de former une synthèse nouvelle, à mi-chemin entre le christianisme du passé, auquel il est reproché (à juste titre, selon le pape) *« d'avoir été l'adversaire de la corporéité »* (ib.) et l'exaltation contemporaine du corps, qui rabaisse la personne humaine.

Mais pourquoi ? Pourquoi s'efforcer d'élaborer une nouvelle conception de l'amour visant – sans espoir d'aboutir – à combler le gouffre entre cette charité enseignée par le Christ et infusée dans l'âme par la grâce (cf. Jn 13:34 : *« Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres ; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres »*) et cette notion païenne, sensuelle et égoïste de l'amour ? Non seulement pour trouver au message d'amour annoncé par la Bible et la Tradition de l'Église *« quelque chose à voir avec l'expérience humaine commune de l'amour »* (§7), mais aussi pour bien davantage que cela : pour tenter de prouver que l'une et l'autre notions ne font vraiment qu'un, qu'il existe entre elles un *« lien inséparable »*, que *« l'"amour" est une réalité unique »* (§8) et que *« plus ces deux formes d'amour [eros* et *agapè], même dans des dimensions différentes, trouvent leur juste unité dans l'unique réalité de l'amour, plus se réalise la véritable nature de l'amour en général »* (§5). Or, l'Église a toujours enseigné qu'une charité bien ordonnée commençant par l'amour de Dieu doit nécessairement inclure l'amour de soi-même, et en particulier l'amour de son vrai bien, de son salut éternel. Mais cela signifie nécessairement la mortification de l'amour de soi par l'acceptation de la Croix : *« Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive »* (Mt. 16:24). Quiconque fréquente régulièrement le sacrement de pénitence peut témoigner de la réalité de cette bataille contre l'amour de soi.

NATURALISME

Mais, là encore, il faut se demander pourquoi. Pourquoi essayer d'unifier deux mouvements de la volonté qui s'opposent si fréquemment l'un à l'autre, d'un côté la nature déchue, qui cherche son propre avantage, de l'autre la grâce, qui cherche à faire la sainte volonté de Dieu ? Pourquoi essayer d'établir que l'amour avec lequel Dieu a créé l'homme et ***« qui, en premier lieu, se manifeste avant tout comme eros entre l'homme et la femme, doit se transformer intérieurement ensuite en agapè, en don de soi à l'autre pour répondre précisément à la nature authentique de l'eros »***, comme tel était le but de l'encyclique, selon ce que Benoît XVI lui-même aurait déclaré le 2 février ? Pourquoi aller jusqu'à identifier l'amour de la Bonté infinie, diffuseur de lui-même par pure générosité envers les créatures, sans aucune possibilité d'avantage pour soi, à l'amour égoïste ou *eros* ? C'est pourtant là, très exactement, ce que fait Benoît XVI : *« Il aime, et son amour peut être qualifié sans aucun*

doute comme eros, qui toutefois est en même temps et totalement agapè » (§9). Pourquoi essayer de fusionner ces deux formes d'amour entièrement différentes l'une de l'autre ?

Il ne peut y avoir qu'une explication à cet effort : la volonté d'obscurcir radicalement la distinction entre l'ordre naturel (amour humain) et l'ordre surnaturel (charité infuse). Tel est le but réel de cette encyclique, telle est la manière dont elle sert à gommer la distinction entre l'Église catholique et toute autre religion, ainsi qu'à promouvoir un humanitarisme plus élevé, et non pas simplement *« une sorte d'activité d'assistance sociale »* (§25) comme celle à laquelle se livrent les organisations pratiquant une aide purement séculière.

Un déni pratique du péché originel accompagne nécessairement ce refus de distinguer entre l'amour de soi et l'amour chrétien qui se sacrifie, lequel a été consommé sur la Croix. L'encyclique ne se contente pas de taire entièrement le péché originel, en particulier la faiblesse, la concupiscence, l'ignorance et la malice, toutes ces blessures qui dressent sans cesse des obstacles sur notre route et rendent si difficile la pratique de la charité vraie et surnaturelle. Elle pousse l'effronterie jusqu'à comparer tout le récit de la Création fait par la Genèse à un mythe grec, avec cette distinction, toutefois, que *« dans le récit biblique, on ne parle pas de punition »* (§11). Qu'en est-il, alors, de l'expulsion du paradis terrestre et de la perte des dons préternaturels d'immortalité et d'intégrité ? N'étaient-ce pas là des punitions de Dieu ? Voici, très exactement, ce que Benoît XVI avait à dire sur la création d'Ève à partir d'une côte d'Adam :

> *« À l'arrière-plan de ce récit, on peut voir des conceptions qui, par exemple, apparaissent aussi dans le mythe évoqué par Platon, selon lequel, à l'origine, l'homme était sphérique, parce que complet en lui-même et autosuffisant. Mais, pour le punir de son orgueil, Zeus le coupe en deux, de sorte que sa moitié est désormais toujours à la recherche de son autre moitié et en marche vers elle, afin de retrouver son intégrité. Dans le récit biblique, on ne parle pas de punition ; pourtant, l'idée que l'homme serait en quelque sorte incomplet de par sa constitution, à la recherche, dans l'autre, de la partie qui manque à son intégrité, à savoir l'idée que c'est seulement dans la communion avec l'autre sexe qu'il peut devenir "complet", est sans aucune doute présente. »* (§11)

UN NOUVEL HUMANISME

Comment ne pas percevoir dans une telle explication de l'amour conjugal un refus de l'inspiration divine de l'Écriture sainte ? Selon cette encyclique, l'amour conjugal catholique n'est plus l'amour sacré, surnaturel, la participation au mystère de la Croix que décrit saint Paul dans sa lettre aux Éphésiens (5:22-27 & 32), c'est-à-dire la grâce sacramentelle communiquée par l'un des sept sacrements. Cela devient un phénomène entièrement naturel, commun à toute l'humanité. C'est le développement de l'amour de soi, qui permet de découvrir son humanité :

> *« Deux aspects sont ici importants : l'*eros *est comme enraciné dans la nature même de l'homme ; Adam est en recherche et il "quitte son père et sa mère" pour trouver sa femme ;* <u>*c'est seulement ensemble qu'ils représentent la totalité de l'humanité*</u>*, qu'ils deviennent "une seule chair". Le deuxième aspect n'est pas moins important : selon une orientation qui a son origine dans la création, l'eros renvoie l'homme au mariage, à un lien caractérisé par l'unicité et le définitif ; ainsi, et seulement ainsi, se réalise sa destinée profonde. À l'image du Dieu du monothéisme, correspond le*

mariage monogamique. Le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la relation de Dieu avec son peuple et réciproquement » (§11).

Vu sous cet angle, le mariage est un engagement personnel dicté par l'impulsion naturelle de rechercher son propre bien, ce qui est toutefois entendu comme n'étant possible que si ledit engagement est exclusif et indissoluble, c'est-à-dire fondé sur une relation monogame appelée à durer toute la vie. Bien que cette vision des choses soit juste dans l'ordre naturel, elle manque de la profondeur, du sacrifice de soi, de l'authentique charité de la Croix qui caractérisent tout mariage vraiment catholique. Selon une telle philosophie, quelqu'un qui nie l'inclination naturelle au mariage afin d'aimer d'une manière purement surnaturelle peut-il être considéré comme complet ? Une conception aussi naturaliste de l'amour ne peut que détruire le grand signe de sainteté de l'Église qu'est le vœu de chasteté perpétuelle prononcé par tout prêtre et religieux en accomplissement des paroles de Notre-Seigneur : *« … il y en a [des eunnuques] qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne* » (Mt 19:12).

Cette encyclique fait la promotion d'un nouvel humanisme en essayant de fusionner l'amour de soi et l'amour divin, la nature et la grâce, la Création et la Révélation, et le pape Benoît XVI n'y va pas par quatre chemins. Ainsi prétend-il que la Loi ancienne indiquait à l'homme *« la route du véritable humanisme* » (§9) ; il développe ce thème de la manière la plus explicite dans la seconde partie de l'encyclique, qui n'est séparée en aucune façon de la première et où il décrit *« les activités ecclésiales au service de l'homme* » (§30). Là, il déclare en substance que l'Église doit toujours être prête à coopérer avec des institutions caritatives non catholiques, *« puisque nous sommes tous animés de la même motivation fondamentale et que nous avons devant les yeux le même but : un véritable humanisme, qui reconnaît dans l'homme l'image de Dieu et qui veut l'aider à mener une vie conforme à cette dignité* » (ib.).

On notera ici l'absence de l'ordre surnaturel, donc le défaut de toute caractéristique vraiment catholique dans l'activité caritative. Cela signifie que la « charité » de l'Église ne peut consister qu'à aider les gens à être des personnes meilleures, ainsi qu'à manifester leur dignité par leur liberté d'expression comme par la jouissance du confort et des aises de la vie terrestre. Il ne peut être tenu aucun compte du salut éternel, et cela ne saurait être le but de l'activité en question. Et la conséquence en est radicale : qu'on le croie ou non, il est immoral d'accomplir des actes de charité dans le but d'encourager quelqu'un à se convertir à la Foi catholique, ainsi que les missionnaires l'ont toujours fait dans l'histoire de l'Église ! Le pape précise du reste : *« De plus, la charité ne doit pas être un moyen au service de ce qu'on appelle aujourd'hui le prosélytisme. L'amour est gratuit. Il n'est pas utilisé pour parvenir à d'autres fins* » (§31).

Cet humanisme a pour autre conséquence qu'il serait immoral d'accomplir des actes de charité assurant la promotion des principes catholiques dans l'ordre civil ou maintenant véritablement l'unité de l'Église et de l'État que les papes n'ont cessé de préconiser jusqu'à Vatican II. Au contraire, le paragraphe 28 signale que l'Église doit accepter *« l'autonomie des réalités terrestres* » (= pur laïcisme) et que *« l'État […] doit en garantir la liberté [de la religion], ainsi que la paix entre les fidèles des différentes religions* » se bornant à reconnaître dans l'Église une communauté de foi (= liberté religieuse), et en aucun cas la seule véritable Église, créée par le Christ Lui-même (= libéralisme).

On voit mal comment ces théories de l'amour pourraient ne pas conduire à une forme de l'*« immanence vitale* » condamnée par saint Pie X sous le nom de modernisme :

> *« Certes, il ne s'agit plus de la vieille erreur qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre surnaturel. Que cela est dépassé ! En l'homme qui est Jésus-Christ, aussi bien qu'en nous, notre sainte religion n'est autre chose qu'un fruit simple et spontané de la nature. Y a-t-il rien, en vérité, qui détruise plus radicalement l'ordre surnaturel ? »* (*Pascendi*, §11).

Le pape Pie XII a exprimé la même préoccupation dans son encyclique *Humani Generis* de 1950 sur *« quelques opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique »* :

> *« D'autres corrompent la véritable gratuité de l'ordre surnaturel, puisqu'ils tiennent que Dieu ne peut pas créer des êtres doués d'intelligence sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique. Ce n'est pas assez ! Au mépris de toutes définitions du Concile de Trente, on a perverti la notion du péché originel, et du même coup, la notion du péché en général, dans le sens même où il est une offense à Dieu […] Quelques-uns réduisent à une formule vaine la nécessité d'appartenir à la véritable Eglise pour obtenir le salut éternel »* (§26 et 27).

Tirons bien plutôt nos leçons de charité de la magnifique encyclique que le pape Pie XI, « poussé par la charité du Christ » (*Caritate Christi compulsi)*, a publiée en 1932, pendant la grande Dépression. Déplorant l'injustice de l'époque, il en désigne immédiatement la cause, à savoir le sordide égoïsme, l'amour désordonné de soi, dont l'amour de l'argent, racine de tous les maux (I Tim. 6:10), offre aujourd'hui encore un exemple particulièrement frappant. La réaction surnaturelle, les actes de charité d'une créature qui comprend son absolue dépendance, ce sont la prière et la pénitence. La prière avant tout, car elle aplanit les obstacles à la pratique de la charité que sont l'égocentrisme, l'indépendance et le désir des biens et des succès de ce monde, conduisant seule ainsi à la paix, fruit de la charité ; mais aussi – l'accompagnant – la pénitence, comme notre Divin Sauveur l'a prêché dès le début : ***« C'est aussi l'enseignement de toute la Tradition chrétienne, de l'histoire entière de l'Église »***.

Pie XI insiste longuement sur le fait que la charité exige de nous la pénitence et l'expiation de nos péchés, et il nous incite à renouveler l'acte de réparation aimante du péché, comme le demande le Sacré-Cœur. Déplorant que dès cette époque, le désir de faire réparation pour le péché n'inspirât pas autant d'efforts de générosité qu'auparavant, à cause de l'orgueilleuse indépendance de l'homme moderne, il poursuit : ***« La défense de Dieu et de la religion, pour laquelle nous combattons, en fait un devoir. La pénitence, en effet, est de par sa nature même une reconnaissance et une restauration de l'ordre moral dans le monde, de cet ordre moral qui est fondé sur la loi éternelle, c'est-à-dire sur le Dieu vivant »*****.**

Faisons de cela le pivot de notre véritable charité surnaturelle pendant ce Carême, d'abord en pratiquant la prière personnelle, en récitant le Rosaire et en faisant des sacrifices pour mortifier notre amour de soi, mais aussi en les offrant, de même que notre temps, nos biens, notre argent, nos possessions et nos aumônes pour le bien des autres âmes, des membres actuels ou potentiels du Corps Mystique du Christ. Ainsi nos efforts nous élèveront-ils jusqu'à la générosité divinement sublime de la Croix, en nous rappelant que seul l'amour d'un Dieu souffrant a sauvé le monde et que c'est en cette charité que nous avons cru (I jn 4:16).

Bien à vous dans le Cœur Sacré et Aimant de notre Seigneur crucifié

Abbé Peter R. Scott

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 22 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

LA SEDUCTION : CREATION D'UN *"PATRIARCAT TRIDENTIN"* ?

- **Assisterons-nous à un mensonge public de Mgr Fellay ?**
- **Assisterons-nous à l'acceptation de ce fort possible *"Patriarcat Tridentin"*, ce qui constituerait également l'apostasie déguisée d'un ralliement à la secte de Ratzinger ?**
- **Ou alors, le Supérieur de la FSSPX va-t-il revenir au combat de Mgr Lefebvre ?**

Mgr Fellay va-t-il signer avec les abbés Ratzinger et Hoyos et engager, sur la base des propositions actuellement divulguées par Rome, qu'il proclame « *attendre* », la FSSPX dans le ralliement-apostasie à leur secte anti-christ qui œuvre à l'extinction du véritable Sacerdoce de Melchisédech ? Une telle signature mettrait Mgr Fellay dans une situation de mensonge public au vu des déclarations qu'il a tenues depuis plusieurs mois, selon lesquelles « *les contacts de la Fraternité avec Rome avaient cessé* ».

Ou alors Rome, jugeant ces propositions insuffisantes pour emporter la signature, de concert avec le clan des rallieurs de la FSSPX (abbés Schmidberger, Lorans, Sélégny, etc.), **prépare-t-elle une annonce spectaculaire, telle que la création d'un *"Patriarcat Tridentin"*, solution inédite et donnant l'apparence d'une plus grande indépendance, susceptible de provoquer un choc psychologique chez les clercs et les laïcs de la Tradition, et de précipiter une signature forcée ?**

Quoiqu'il en soit de l'officialisation des propositions actuellement évoquées par Rome ou de la possible proposition-surprise d'un *"Patriarcat Tridentin"* **dans le but d'englober les différentes communautés se réclamant de la Tradition**, une signature du Supérieur de la FSSPX avec la Rome apostate des abbés Ratzinger et Hoyos **constituerait une véritable apostasie officielle ainsi qu'une trahison formelle du combat de Mgr Lefebvre pour la préservation et la transmission du véritable Sacerdoce catholique par le Sacrement des Saints Ordres catholiques sacramentellement valides.**

Nous voulons aujourd'hui porter à votre attention et à vos intentions de prières l'avenir même de l'épiscopat et du sacerdoce catholique, la continuité de l'opération « *survie de la Tradition* », en un mot **l'avenir même du combat mené depuis 40 ans pour permettre d'assurer la transmission des grâces nécessaires au salut des âmes**.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé dans les précédents messages désormais c'est Rome qui possède les cartes dans ces discussions engagées depuis décembre 2000 et qui décide du calendrier.

Calendrier des prochaines initiatives de l'abbé Ratzinger envers la FSSPX

Selon les informations de la presse italienne, et selon un observateur du Vatican, dont nous avons reçu les propos tenus récemment à un de ses contacts, le calendrier des prochains évènements à Rome se décline ainsi :

- **23 mars :** La levée de l'excommunication des quatre évêques de la FSSPX et un projet d'accord avec la Fraternité seront débattus par la totalité des cardinaux en présence de l'abbé Ratzinger.
- **7 avril :** le projet incluant la levée de l'excommunication, l'autorisation de la messe de saint Pie V et la structure canonique de la FSSPX dans l'Eglise conciliaire sera examiné par l'abbé Ratzinger et les chefs des dicastères de la Curie romaine.
- **16 avril :** aux alentours du jour de Pâques, **l'annonce de la levée des excommunications et la révélation du projet pourraient être faites**.
- Dès cette date, les évènements connaîtraient une accélération vers la signature de Mgr Fellay

Suite à ce calendrier des réunions de travail où se trouve à l'ordre du jour les deux conditions «préalables» «exigées» par la FSSPX **ainsi que la question de sa future forme canonique une fois absorbée**, nous présentons ci-dessous un résumé chronologique des prises de position de Mgr Fellay.

A. LES PRISES DE POSITION PUBLIQUES DE MGR FELLAY

L'examen des prises de position publiques de Mgr Fellay depuis début décembre 2005 fait donc ressortir les engagements suivants de sa part :

1. **La levée des excommunications et l'autorisation de la messe tridentine ne sont que des préalables et ne peuvent se conclure par un accord**

   « Avant de discuter, avant d'aller plus loin, il faut des préalables. Ces préalables, nous en avions donné deux : c'était la liberté de la messe, la liberté pour tous les prêtres, nous l'avons déjà nous, ce n'est pas pour nous. Et, puisque l'on utilise toujours cette excommunication comme un épouvantail pour faire peur aux gens et pour limiter le bien que l'on pourrait faire, que l'on enlève cet épouvantail. » Mgr Fellay, 11 décembre 2005, sermon à Saint-Nicolas.

   « Evidemment nous n'allons pas demander qu'on enlève quelque chose que nous ne reconnaissons pas. Nous avons toujours refusé de reconnaître la validité de ces excommunications.» Mgr Fellay, 2 février 2006, sermon à Flavigny.

2. **La question de la messe est une question secondaire, et la question doctrinale de la Foi est primordiale (cf. Note importante en bas de page)**[1]

   « Vous ne vous engagez à rien vous non plus, vous regardez et vous laissez cette liberté de la messe » Mgr Fellay, 11 décembre 2005, sermon à Saint-Nicolas.

   « La question sur l'ancienne et la nouvelle messe, sur laquelle les esprits se focalisent est, au fond, seconde, la liturgie n'étant que l'expression de la foi. Ce qui est premier, c'est la vision de la foi. Avec Benoît XVI, la discussion va se concentrer

[1] Notez bien que Mgr Fellay évite soigneusement ne serait-ce que d'évoquer la question des sacrements INVALIDES de la secte conciliaire, et tout particulièrement l'invalidite sacramentelle formelle et intrinsèque de la pseudo-consécration des évêques conciliaires fabriquée par Lécuyer-DomBotte-Bugnini depuis la Constitution Apostolique *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Paul VI-Montini, qui a détruit en 37 ans la succession apostolique dans la secte conciliaire, consécrations épiscopales que les dominicains complaisants et tendancieux d'Avrillé déclarent eux-mêmes douteuses. Que signifieraient des messes tridentines officiées par des clercs qui ne serait plus validement ordonnés prêtres ? Par qui seraient ordonnés les séminaristes de la FSSPX, une fois celle-ci réintégrée dans la secte conciliaire ?

sur la question de l'acceptation du concile » Mgr Fellay, 13 janvier 2006 interview à L'AJIR (source APIC).

3. **Les principes de la crise de l'Eglise doivent d'abord être éliminés avant tout accord. Mgr Fellay écrit à l'abbé Ratzinger son opposition à Vatican II**

   « De notre côté, nous avons toujours insisté pour dire qu'avant un règlement pratique il fallait éliminer les principes qui sont d'une part générateurs de la crise, et qui d'autre part nous tueraient si nous les acceptions. Ainsi nous ne pouvons absolument pas accepter. Et nous en sommes aujourd'hui à ce point-là. Nous réclamons, nous demandons à Rome d'examiner ces principes mortifères dans l'Église pour les éliminer, pour les rejeter : ce libéralisme, ce modernisme qui sont entrés dans l'Église et qui vraiment tuent la vie chrétienne, qui se manifestent dans la collégialité, dans l'œcuménisme, dans la liberté religieuse, dans ce concept aujourd'hui avalisé par Benoît XVI lui-même, répété combien de fois, de l'état laïque. » Mgr Fellay, 2 février 2006, sermon à Flavigny

   « 3 septembre 2005 - Mgr Fellay écrit au Pape en le remerciant pour l'audience mais aussi en insistant sur notre opposition à Vatican II»

   Lettre de Mgr Fellay aux Supérieurs, 16 janvier 2006, citée par l'abbé Morgan dans sa lettre de mars 2006[2]

4. **Les autorités de l'Eglise conciliaire doivent d'abord retourner à la Tradition avant que la FSSPX puisse envisager de l'intégrer**

   « La vraie solution des problèmes de la Fraternité avec Rome pourra être trouvée si on s'efforce de surmonter la crise qui a frappé l'Eglise » Interview de Mgr Fellay à *Il Tempo*, 12 mars 2006

   « En d'autres termes nous demandons que l'Eglise officielle retourne à la Tradition » Lettre de Mgr Fellay aux Supérieurs, 16 janvier 2006, citée par l'abbé Morgan dans sa lettre de mars 2006[3]

   Nous *« concentrons notre attention sur les questions doctrinales, alors que nous n'envisageons pas la possibilité d'un accord pratique jusqu'après le retour effectif des autorités de l'Eglise à la Tradition. »*

   Lettre de Mgr Fellay aux Supérieurs, 16 janvier 2006, citée par l'abbé Morgan dans sa lettre de mars 2006[4]

5. **Mgr Fellay ne mène pas des transactions secrètes pour signer, avant Pâques ou obtenir une administration apostolique**

   « en voulant faire croire que le Supérieur Général est en train de faire des transactions secrètes pour aller, dit-on, avant Pâques signer ou obtenir une « administration apostolique ». Il n'y a rien de vrai, c'est du vent ! » Mgr Fellay, 2 février 2006, sermon à Flavigny

Si Rome vient à proposer publiquement les points suivants, cela ne devrait alors aucunement suffire, selon les propres déclarations publiques de Mgr Fellay, à provoquer le moindre accord:

1. Levée des excommunications des quatre évêques, car déclarées comme « circonstancielles » mais les circonstances ayant changé, elles ne s'appliqueraient plus ;

---

[2] http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319
[3] http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319
[4] http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319

2. La déclaration que la messe de Saint Pie V n'a jamais été interdite, mais subordonnée à l'ordinaire du lieu, et qu'elle serait officiellement reconnue pour tous les prêtres se rattachant à la Tradition, indépendamment de l'ordinaire du lieu ;
3. La proposition d'un statut d'administration apostolique pour la FSSPX et les différentes associations sacerdotales et communautés religieuses de la Tradition (FSSP, ICSR, etc.) ;
4. La demande de reconnaître Vatican II « à la lumière de la Tradition ».

En effet, Mgr Fellay a publiquement signifié par ses déclarations que tous ces points sont :

- Soit des préalables à des discussions
- Soit des points qui ne pourront être envisagés qu'une fois que les autorités de l'Eglise conciliaire seront revenues par des actes à toute la Tradition de l'Eglise catholique

Qu'est-ce qu'un mensonge ?

Voici comment trois dictionnaires définissent le mensonge :

Quillet : ***Discours, affirmation contraire à la vérité, avec dessein de tromper*.**
Larousse : ***Action d'altérer sciemment la vérité***
Robert : ***Assertion sciemment contraire à la vérité, faite dans l'intention de tromper***

Le catéchisme du Père Emmanuel écrit ceci :

LEÇON 3 La nature du mensonge

En quoi consiste donc la vérité ?

La vérité, c'est ce qui est, et tout verbe, toute parole, angélique ou humaine, doit être l'expression de ce qui est, c'est-à-dire du vrai.

Et en quoi consiste donc le mensonge ?

Le mensonge, c'est ce qui n'est pas : le mensonge est l'expression de ce qui n'est pas la pensée de celui qui parle.

Alors on définit bien le mensonge, quand on dit qu'il consiste à parler contre sa pensée ?

Oui, cette définition est exacte et saint Augustin ayant dit que *le mensonge consiste à parler contre sa pensée, ajoute :* ***avec le dessein de tromper.***

Il y a donc une grande différence entre se tromper et tromper ?
Oui, celui qui se trompe ne sait pas : c'est une faiblesse, peut-être un malheur ; mais celui qui trompe sait qu'il dit faux[5], et c'est celui-là qui est menteur.

Mgr Fellay va-t-il se mettre en situation de mensonge public ?

Si, sur la base des quatre points mentionnés ci-dessus, Mgr Fellay acceptait un accord avec Rome, il se contredirait et poserait alors, clairement, et en conformité avec la définition qui vient d'être donnée ci-dessus, **un mensonge public.**

Il ne s'agit nullement de rhétorique ou de polémique **mais de simple vérité logique**. Ces quatre points suscitent désormais une opposition grandissante des clercs, des fidèles et des autres évêques de la Tradition.

[5] Les mensonges les plus habiles sont les mensonges « par omission » ou par « restriction mentale », consistant à occulter volontairement un aspect déterminant de la question que l'on expose et qui en modifie substantiellement, voire fondamentalement, la signification dans le but de manipuler, de leurrer et d'induire en erreur l'auditeur ou le lecteur. Historiquement c'est le mensonge le plus largement pratiqué par les mauvais clercs, en particulier par tous les réformateurs de la Liturgie.

B. LA CREATION INEDITE D'UN "*PATRIARCAT TRIDENTIN*"

Une initiative spectaculaire qui permettrait à Rome et à ses complices à l'intérieur de la FSSPX, de créer un choc psychologique dans la Tradition et de forcer la signature.

Il se peut alors que Rome, de connivence avec ses agents au sein de la FSSPX (abbé Scmidberger et les abbés rallieurs tels que les abbés Sélégny, Lorans, Celier, de la Rocque, Wuilloud, etc.), cherche à provoquer une onde de choc psychologique dans la Tradition. Cela aurait pour effet de créer une situation en apparence inédite, très émotionnelle et que les médias des abbés rallieurs pourraient amplifier auprès des fidèles, en relayant la grande presse (Le Figaro, Le Monde, Valeurs Actuelles, Monde et Vie, etc.). Cette décision, irait d'ailleurs au-delà du monde de la Tradition, car elle amorcerait un jeu de « mécano patriarcal » (voir le message de *Virgo-Maria* du 20 mars 2006 sur ce sujet).

La récente expérience de Campos s'est attirée la foudre des abbés et le montage de l'« administration apostolique » risque de tomber à plat.
Mais les abbés Ratzinger et Hoyos disposent d'une autre possibilité, d'un autre montage. Nous l'envisageons ici comme hypothèse logique et conforme au plan historique de la subversion anglicane des hautes loges Rose+Croix pour détruire la Succession Apostolique : l'« Opération Rampolla », car il donnerait une apparence de Tradition et permettrait le choc psychologique qui donnerait un levier à l'abbé Ratzinger et au clan du ralliement-apostasie pour provoquer une signature précipitée et fatale.

Récemment l'abbé Ratzinger vient en effet d'abandonner son titre de patriarche d'Occident, rendant en quelque sorte le titre disponible. Dès 1969, l'abbé Ratzinger avait préconisé la multiplication des patriarcats :

> ***« C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau*** *– et plus clairement, cette fois –* ***une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats et à les détacher de l'église latine. »*** **Joseph Ratzinger, *Primat et épiscopat*, 1969**

Comme l'a fait remarquer un vaticaniste, ce récent abandon du titre de Patriarche d'Occident ouvre la voie à la réduction de la fonction pontificale à un *« patriarcat des latins* », d'autres patriarcats pouvant surgir dans l'Eglise conciliaire.

Ainsi, dans le message *Virgo-Maria* du 20 mars nous évoquions cette hypothèse en citant le vaticaniste John L.Allen :

> *« Comme l'objection de Garuti à propos du terme " patriarche " semble concerner un possible affaiblissement de l'autorité papale,* ***certains théologiens favorables à une plus grande collégialité ont longtemps encouragé la Chrétienté Occidentale à créer de nouveaux patriarcats dans le but de donner une autonomie et une autorité plus grandes aux églises locales****.*
>
> *D'après ce schéma, il pourrait y avoir un Patriarche d'Afrique, un d'Asie et même un d'Amérique du Nord. Le pape serait considéré comme le garant suprême de la foi et de la discipline, plutôt que comme le simple chef de l'Église Romaine. Pour prendre un exemple, un Patriarcat d'Afrique pourrait avoir sa propre liturgie autochtone plutôt que de demander d'apporter des retouches au " Rite Romain . "*
>
> ***Quelques analystes ont insinué que l'abandon du titre de " Patriarche d'Occident " pourrait être le premier pas dans cette direction. Le pape pourrait éventuellement devenir quelque chose comme un " Patriarche des latins " lais-***

sant de la place pour d'autres patriarches dans la tradition historique de l'Occident.

Si tout cela est prévu dans les cartes reste encore à voir. » John L.Allen[6] du 10 mars 2006

Depuis nous avons noté la publication d'une mise au point le 22 mars par le Vatican. Cette mise au point abonde dans ce sens de Garuti[7].

« Actuellement la définition du mot 'Occident' rappelle un contexte culturel qui ne se réfère plus seulement à l'Europe occidentale, mais qui s'étend jusqu'aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Australie et la Nouvelle Zélande, se différentiant d'autres contextes culturels... Si l'on veut donner au mot 'Occident' un sens applicable au langage juridique ecclésial, il ne pourrait être compris qu'en référence à l'Eglise latine. Par conséquent, le titre de " Patriarche d'Occident " décrirait la relation particulière qui lierait l'Evêque de Rome à cette dernière et pourrait exprimer la juridiction particulière de l'Evêque de Rome pour l'Eglise latine.

Par conséquence, le titre de " Patriarche d'Occident ", peu précis depuis son origine, est devenu obsolète et peu utilisable au cours de l'histoire. C'est pour cela qu'il n'est pas retenu utile de le conserver, d'autant plus que l'Eglise catholique, avec le Concile Vatican II, a trouvé pour l'Eglise latine l'ordonnance canonique adaptée aux nécessités d'aujourd'hui sous la forme des Conférences Episcopales et de leurs réunions internationales ».[8] Vatican, 22 mars 2006

Nous pourrions dès lors, à partir de ces déclarations et actes officiels, anticiper que l'abbé Ratzinger crée un *"Patriarcat Tridentin"* qui deviendrait alors une sorte de structure d'accueil de toutes les communautés et associations sacerdotales de la Tradition.

Un autre commentateur a écrit que la solution secrètement en préparation sera ***«complètement inédite***».

Un patriarcat correspondrait, à l'image des patriarcats orientaux à l'identification des communautés de la Tradition avec une structure canonique dotée d'une liturgie dite « *spécifique* » que la Curie actuelle qualifierait de « liturgie tridentine ». Dans le *"Patriarcat Tridentin"*, seule la messe de Saint-Pie V aurait cours, de même pour les autres rites.

Le bi-ritualisme ne serait donc pas imposé. De même le lectionnaire serait inchangé par rapport à la Tradition. Le Patriarche, un hiérarque de la Curie actuelle, tel que l'abbé Castrillon Hoyos, serait l'autorité supérieure du Patriarcat, il procéderait aux sacres des évêques.

Le « *Patriarcat* » pourrait s'étendre dans le monde. Nous fournissons en annexe un descriptif de l'Eglise catholique syriaque qui illustre cette **«** dissémination des éparchies, des missions et des exarchats », non seulement au Moyen-Orient mais également aux Etats-Unis.

---

[6] http://www.nationalcatholicreporter.org/word/word031006 htm

[7] « L'exemple le plus connu de cette réflexion est le livre publié en 1990 du **Père Franciscain Adriano Garuti** , *Il Papa Patriarca d'Occidente ? : Studio storico dottrrinale* (Collection Antoniana, 1990). **Garuti, qui a servi dans la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de 1975 à 2003 et donc depuis longtemps collaborateur de Benoît XVI, soutenait que le titre de " Patriarche " est d'origine orientale et influencé par l'exemple des empereurs byzantins.** Les Pontifes Romains, écrivait Garuti, n'auraient jamais accepté une diminution de leur primauté universelle en échange d'un simple " patriarcat, " comme le firent plus tard les penseurs médiévaux byzantins qui considéraient le pape comme le " premiers des égaux " dans une Pentarchie, c'est à dire les patriarches des cinq anciens sièges de l'Église : Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Constantinople et Rome. » John L.Allen http://www nationalcatholicreporter.org/word/word031006.htm

[8] http://212.77.1.245/news_services/bulletin/news/18123.php?index=18123&lang=en

Cette structure placerait en outre les abbés de la Tradition hors de la dépendance des évêques conciliaires locaux.

Remarquons d'ailleurs que les Supérieurs actuels de District de la FSSPX ont rejeté le modèle de Campos et l'administration apostolique**.**
Ce fut le cas de l'abbé de Cacqueray, qui lors de la visite de l'abbé Rifan à Paris le 21 février, déclara la veille que *« du leurre de Campos nous ne voulons pas »*.
L'abbé Ramon Angles, supérieur de la FSSPX pour l'Irlande vient d'écrire dans sa *Lettre aux amis et bienfaiteurs* de février 2006, **dans un texte digne du clan du ralliement** : *« Les maisons de la FSSPX à travers le monde apprécieraient donc la reconnaissance officielle du Vatican, mais resterait sous la juridiction du supérieur général plutôt que celle des évêques diocésains »*[9].

La question de la juridiction serait ainsi en apparence réglée. Cette structure pourrait aussi, moyennant **l'artifice d'une « *acceptation de Vatican II à la 'Lumière' de la Tradition* »,** paraître autoriser, en principe, une certaine possibilité (bien sûr illusoire dans les faits) de critiquer Vatican II.

L'exemple historique du patriarcat maronite est intéressant car il montre que **les évêques maronites furent dépourvus de siège géographique**, avant que Rome (la vraie !) n'intervienne pour fixer des sièges locaux après le XVI° siècle. Par ailleurs, ce patriarcat connut également en 1737, au Liban, un **concile** régional afin de latiniser cette Eglise.

Dans une telle structure patriarcale le poids de la FSSPX absorbée serait prépondérant, le *patriarcat* inclurait également la FSSP, l'ICSR, le couvent d'Avrillé, le monastère du Barroux et les différentes autres communautés de la Tradition.

La création d'un *"Patriarcat Tridentin"* pour la Tradition fournirait ainsi un habile camouflage à la réalité de l'apostasie que constituerait la signature de Mgr Fellay avec la Rome apostate des abbés Ratzinger et Hoyos.

Cette structure **qui aurait pour but de séduire les abbés de la FSSPX** serait un leurre et un piège machiavélique**.**

Elle établirait (enfin ! après tant d'efforts !), le contrôle juridique de la Rome apostate sur l'œuvre de Mgr Lefebvre, en en prenant le contrôle matériel des biens et de sa hiérarchie.
Cette structure du ***patriarcat***, permettrait à la Rome actuelle devenue « ***Bête de la terre*** » (« qui fait adorer à tous la *Bête de la Mer* » que constitue le Mondialisme) du chapitre XIII de l'Apocalypse de Saint Jean, **de faire procéder à des sacres et à des ordinations sacerdotales sacramentellement invalides**.

Le patriarche, pour lequel Rome veillerait à ce qu'il soit un évêque sacramentellement invalide, et donc ne disposant plus en réalité ni de la plénitude des pouvoirs sacramentels catholiques, ni de la Succession Apostolique véritable, (comme c'est le cas des abbés Ratzinger et Hoyos), **procéderait dès lors, dans cette nouvelle structure, à des sacres d'évêques dans le rite traditionnel qui seraient devenus *ipso facto* des sacres invalides du fait que ce patriarche consécrateur serait lui-même dépourvu de la plénitude des Sains Ordres catholiques**.
Par voie de conséquence, il en irait de même pour toutes les ordinations sacerdotales qui, bien que réalisées selon le véritable rite catholique immuable, deviendraient invalides du fait de l'invalidité sacramentelle des sacres des nouveaux évêques qui les ordonneraient dans cette nouvelle structure.
De fait, ce processus a déjà commencé à la Fraternité Saint-Pierre : Elle est désormais composée de laïcs très pieux en soutane qui croient dire la messe de Saint Pie V, et qui ne font que lire le missel ! Le plan historique anglicano-rosiscrucien de l'« Opération Rampolla » se poursuivrait ainsi triomphalement pour l'éradication progressive mais définitive du Sacerdoce catholique.

[9] http://ireland.sspx.net/monthlyletters/2006/february06.htm

A partir du contrôle de Rome sur cette nouvelle structure patriarcale, les abbés de la FSSPX se verraient, au bout d'un certain temps, par des purges, des menaces, des chantages et des vexations interdire toute critique de Vatican II. C'est ainsi que les usurpateurs ont procédés dans l'Eglise après avoir usurpé le siège de Saint Pierre et après avoir convoqué le concile Vatican II. Ils ont tout détruits. Des prêtres et des évêques fidèles sont morts de chagrin **en voyant s'accomplir sous leurs yeux, au nom de l'autorité (apparente)**, la destruction de l'Eglise catholique.

Comme d'habitude, ceux qui vont signer ne seront pas nécessairement ceux qui dirigeront ensuite.

En effet, le putsch des 16 abbés, en coordination avec Rome, a montré que, **dix ans après avoir donné une certaine autonomie à la Fraternité Saint-Pierre, celle-ci a été reprise directement en main par la Rome des antichrists**.

L'Eglise catholique syriaque, par exemple, participe aux Journées Mondiales de la Jeunesse[10], comme la Fraternité Saint-Pierre. Ce fait démontre que son statut de *patriarcat* ne la protège nullement de la participation à l'apostasie publique.

Un dignitaire de l'Eglise maronite a récemment déclaré que les rites de son Eglise sont actuellement en révision pour une « réforme liturgique ». Il s'agit, selon lui, de gommer la « latinisation » intervenue depuis le concile maronite de 1737. **Nous constatons que les révolutionnaires sont patients et ils savent attendre quarante ans pour parvenir à leurs fins. L'exemple de Campos a montré qu'une seule année peut suffire.**

[10] http://www.clubsyriaque.org/jmj2005.html

C. Ou retour au combat de Mgr Lefebvre ?

Quand Mgr Fellay et les trois autres évêques prendront-ils, dans la fidélité à Mgr Lefebvre, une position claire de refus de tout accord avec les abbés Ratzinger et Hoyos et avec la Rome apostate comme Mgr Lefebvre le conseillait ?

Ce qui concrétiserait purement et simplement ce que disait Mgr Lefebvre à l'abbé Ratzinger : « Nous ne pouvons pas collaborer », et d'autre part, rejetterait le tentateur avec ses œuvres et ses pompes dans ce piège du patriarcat.

En ces heures décisives où se joue l'avenir de la tradition, à quelques jours de l'Annonciation, nous recommandons ces intentions de prières ainsi que la continuité de l'épiscopat, du sacerdoce catholique, du canal de la grâce pour le salut des âmes, à Notre-Dame de La Salette, qui pleurait en révélant à Mélanie que Rome perdrait la foi, serait le siège de l'Antéchrist, que l'Eglise serait éclipsée.

Abbé Michel Marchiset

Afin de nous souvenir de l'esprit du combat de Mgr Lefebvre nous citons ci-dessous, cinq textes du prélat. Ceux-ci qui nous permettent de mieux comprendre la situation et de poser cette question : Quelque chose a-t-il changé depuis la date de leur rédaction?

I. La lettre aux futurs Evêques.

Adveniat Regnum

à Messieurs les abbés Williamson, Tissier de Mallerais, Fellay et de Galarreta

Bien chers amis,

La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de Son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre-Seigneur par la Croix : *"Regnavit a ligno Deus",* et source d'extension de Son Règne dans les âmes et dans les sociétés.

Ainsi apparaît avec évidence la **nécessité absolue** de la permanence et de la continuation du sacrifice adorable de Notre-Seigneur pour que *"Son Règne arrive'"*

La corruption de la sainte Messe a amené la corruption du sacerdoce et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dieu a suscité la fraternité sacerdotale saint Pie X pour le maintien et la perpétuité de Son sacrifice glorieux et expiatoire dans l'Eglise. Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur conférer la grâce sacerdotale pour la persévérance du vrai sacrifice, selon la définition du Concile de Trente. C'est ce qui nous a valu la persécution de **la Rome antichrist**.

Cette Rome, moderniste et libérale, poursuivant son **œuvre destructrice** du Règne de Notre Seigneur comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois **contraint par la Providence divine** de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'est pourquoi, **convaincu de n'accomplir que la sainte Volonté de Notre-Seigneur**, je viens par cette lettre vous demander d'accepter de recevoir la grâce de l'épiscopat catholique, comme je l'ai déjà conférée à d'autres prêtres en d'autres circonstances.

Je vous conférerai cette grâce, **confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre** **parfaitement catholique** en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme.

Le but principal de cette transmission est de conférer la grâce de l'ordre sacerdotal pour la continuation du vrai Sacrifice de la Sainte Messe et pour conférer la grâce du sacrement de confirmation aux enfants et aux fidèles qui vous la demandent.

Je vous conjure de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, **dans la foi catholique INTEGRALE**, exprimée dans les symboles de la foi, dans le catéchisme du Concile de Trente, conformément à ce qui vous a été enseigné dans votre séminaire. Demeurez fidèles dans la transmission de cette foi pour que le Règne de Notre-Seigneur arrive.

Enfin, je vous conjure de demeurer attachés à la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, de demeurer profondément unis entre vous, soumis à son Supérieur Général **dans la foi catholique de toujours**, vous souvenant de cette parole de Saint Paul aux Galates (I, 8 et 9) *"sed licet nos aut angelus de caeli evangelizet vobis praeterquam quod evangeli-zavimus vobis, anathema sit. Sicut praedicimus et nunc iterum dico : si quis evangelizaverit praeter id quod accepistis, anathema sit."*

Bien chers amis, soyez ma consolation dans le Christ Jésus, demeurez forts dans la foi, fidèles au vrai Sacrifice de la Messe, au vrai et saint Sacerdoce de Notre-Seigneur pour le triomphe et la gloire de Jésus au Ciel et sur la terre, pour le salut des âmes, pour le salut de mon âme.

En les Cœurs de Jésus et de Marie, je vous embrasse et vous bénis. Votre Père dans le Christ Jésus

Marcel LEFEBVRE, en la fête de saint Augustin, 29 août 1987

II. La lettre à l'abbé Tam, dernière lettre écrite par Mgr Lefebvre, son vrai testament spirituel

Présentation du premier numéro de la
DOCUMENTATION SUR LA REVOLUTION DANS L'EGLISE

Monsieur l'Abbé Giulio Tam, membre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, d'origine italienne, recevant quotidiennement l'Osservatore Romano, *journal officiel de la Curie Romaine, a cru bon, pour l'information de ses confrères, de collectionner les passages les plus significatifs des discours du Pape et des autorités romaines sur les sujets les plus actuels.*

Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la ***Révolution doctrinale*** *inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours, qu'on ne peut s'empêcher de penser au "****Siège d'iniquité****" prédit par Léon XIII, ou à* ***la perte de la foi de Rome*** *prédite par Notre Dame à la Salette.*

La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques *condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un* ***grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique****.*

Cette dure et pénible réalité nous oblige en conscience à ***organiser par nous-mêmes la défense et la protection de notre foi catholique.*** *Le fait d'être assis sur les sièges de l'autorité n'est plus, hélas ! une garantie de l'orthodoxie de la foi de ceux qui les occupent.* ***LE PAPE LUI-MEME DIFFUSE DESORMAIS SANS DISCONTINUER LES PRINCIPES D'UNE FAUSSE RELIGION, QUI A POUR RESULTAT UNE APOSTASIE GENERALE.***

Nous donnons donc ci-joint les textes, sans commentaires. Les lecteurs pourront juger par eux-mêmes, et par les textes des papes d'avant le Concile.

Cette lecture justifie amplement notre conduite pour l'entretien et la restauration du Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de Sa Sainte Mère sur la terre comme au Ciel.

Le restaurateur de la chrétienté c'est le prêtre par l'offrande du ***vrai*** *sacrifice, par la collation des* ***vrais*** *sacrements, par l'enseignement du* ***vrai*** *catéchisme, par son rôle de pasteur vigilant pour le salut des âmes.*

C'est auprès de ces ***vrais*** *prêtres fidèles que les chrétiens doivent se regrouper et organiser toute la vie chrétienne. Tout esprit de méfiance envers les prêtres qui méritent la confiance, diminue la solidité et la fermeté de la résistance contre les destructeurs de la foi.*

Saint Jean termine son Apocalypse par cet appel "Veni Domine Jesu", Venez Seigneur Jésus, apparaissez enfin sur les nuées du Ciel, manifestez votre toute Puissance, que votre Règne soit universel et éternel.

Ecône, le 4 Mars 1991, Marcel Lefebvre

III. La Préface des nouveaux statuts de la FSSPX dans lequel Mgr Lefebvre exprime au mieux la mission de la FSSPX.

Après vingt années de mise en pratique de nos constitutions, n'était-il pas souhaitable d'en faciliter la connaissance et l'usage par une édition bien ordonnée et bien présentée et d'y adjoindre des documents annexes qui en découlent et facilitent le développement de la Fraternité!

Le travail assidu de S.E. Mgr Tissier de Mallerais aidé par le dévouement de Soeur Marguerite Le Boulch, a abouti à cette précieuse brochure contenant les documents les plus chers aux membres de la Fraternité. Qu'ils en soient vivement remerciés.

1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine.

1970, les constitutions de cette Fraternité sacerdotale, sous le patronage du saint pape Pie X, sont approuvées par l'autorité diocésaine de Fribourg, par S.E. Mgr Charrière.

1971, les mêmes constitutions reçoivent une lettre officielle de louanges de la part du Préfet de la S. C. pour le Clergé, le cardinal Wright.

Manifestation évidente de la bénédiction sur l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament.

«*Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti*»

Tel est le but de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre.

Ecône, le 20 mars 1990

+ **Marcel Lefebvre**, Fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

IV. Conférence de Mgr Lefebvre avant les sacres. Se reporter à notre site Virgo.Maria : http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-11/VM-2006-03-11-5-00-Conference_Mgr_Lefebvre_avant_les_sacres.htm

V. Conférence de Mgr Lefebvre à la retraite sacerdotale le 4 sept. 1987 à Ecône. Se reporter à l'annexe II ci-dessous.

Dans ces deux textes Mgr Lefebvre juge lucidement l'abbé Ratzinger, si bien qu'il n'y a que l'abbé Célier pour nous faire croire que l'abbé Ratzinger se serait converti en devenant Benoît XVI

Annexe I

L'exemple du Patriarcat de l'Eglise catholique syriaque

Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient

http://www.clubsyriaque.org/histoire.html

L'Église Syrienne d'Antioche, comme toutes les Églises Orientales, est de structure patriarcale. Son chef suprême porte le titre de "Patriarche d'Antioche, la ville de Dieu et de tout l'Orient".

Il est l'héritier direct et légitime de l'Église Apostolique d'Antioche, régie par le premier évêque martyr, saint Ignace. C'est pourquoi les Patriarches font précéder leur nom de celui d'Ignace, en signe de continuité apostolique.

Sa juridiction s'étend à tous les fidèles de rite syrien catholique du Moyen-Orient et dans la diaspora.
Le Patriarche actuel est Sa Béatitude Ignace Pierre VIII ABDEL AHAD. Il est né en 1930 et a été élu en 2001. Il réside à Beyrouth au Liban depuis le 25 février 2001.

Extension de l'Eglise Syrienne d'Antioche

Les Syriens Catholiques sont aujourd'hui environ 150.000 dans le monde. Ils vivent principalement en Irak (42.000), en Syrie (26.000) et 55.000 d'entre eux vivent dans la diaspora.

L'Église Syrienne d'Antioche couvre tous les territoires de la Turquie actuelle, de la Syrie, du Liban, de la Palestine, de l'Irak, de l'Egypte et du Soudan.

Elle est constituée des Eparchies et Exarchats suivants :

1. L'Eparchie Patriarcale au Liban, qui a son siège à Beyrouth et qui s'étend à tout le Liban ;
2. Les quatre Eparchies de Syrie dont les sièges sont à Damas, Homs, Alep et Hassaké, qui sont de jeunes Eparchies très vivantes;
3. Les deux Eparchies de l'Irak, dont les sièges sont respectivement à Bagdad et Mossoul et qui comprennent une bonne partie de nos fidèles ;
4. L'Exarchat Patriarcal de Bassorah et du Golfe ;
5. L'Eparchie du Caire, qui s'étend à toute l'Egypte et à laquelle se rattache l'Exarchat Patriarcal au Soudan ;
6. L'Exarchat Patriarcal de Jérusalem et Terre Sainte, qui couvre la Jordanie et la Palestine ;
7. L'exarchat Patriarcal de Turquie, qui a son siège à Istanbul.

A la suite des guerres et des situations instables, nos fidèles ont émigré un peu partout dans le monde, en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, au Venezuela, en Australie et aussi en Europe. En 1996 une Éparchie Syrienne Catholique a été fondée aux Etats-Unis.

Ainsi, en dehors du territoire Patriarcal, nous avons les formations suivantes :

1. L'Éparchie "Notre-Dame de la Délivrance" qui couvre les États-Unis et le Canada ;
2. L'Exarchat Pontifical au Venezuela où de nombreuses familles se sont établies, en particulier à Maracay ;
3. La Mission Syrienne Catholique du Brésil à Belo Horizonte ;
4. La Mission Syrienne Catholique d'Australie, ouverte dans les années 85 et en plein essor.
5. La Mission Syrienne Catholique de France à Paris, fondée au début du siècle, qui sert les familles installées en France.
6. La Procure Patriarcale près le Saint-Siège à Rome, fondée dès le début du siècle. Elle s'occupe des relations avec la Congrégation pour les Eglises Orientales et suit les séminaristes qui font leurs études à Rome, en servant les familles syriennes installées à Rome.

Sa Béatitude Mar Ignace Antoine II Hayek

Patriarche-Émérite des Syriaques catholiques, né le 14 Septembre 1910

Ordinations : Diaconat : 26 Septembre 1932 ; Sacerdoce : 10 Juin 1933 ; Épiscopat : 15 Août 1959 ; Patriarcat : 1968-1998

Mar Ignace Antoine II Hayek, Patriarche-honoraire
Le 133ième patriarche du saint et apostolique siège d'Antioche

Sa Béatitude Ignace Antoine II Hayek est né à Alep, en Syrie, le 14 Septembre 1910.
Il fit ses études primaires à l'école diocésaine d'Alep, et continua les études secondaires au Séminaire de Notre Dame de la Délivrance à Charfeh (Daroun-Harissa, Liban).
Il partit pour Rome de 1927 à 1933 afin de poursuivre des cours de Philosophie et de Théologie à l'Université de "Propaganda Fide".

Il obtenu un Doctorat en Philosophie et obtenu un diplôme en Théologie.
Il fut ordonné prêtre à Rome le 10 Juin1933.
Il s'inscrit à l'institut des études Orientales en 1936, où il termina ses études de spécialisation et rédigea sa thèse en Italien: "Le relazioni della Chiesa Siro-Giacobita colla Santa Sede dal 1143 al 1656". Nous traduisons cela par : « La relation entre l'Église Syrienne Jacobite et le Saint-siège entre 1143 et 1656 ». Cette thèse fut traduite en plusieurs langues et figura dans les presses en 1985.
En 1937, Il fut à l'Apollinaire pour une durée d'une année, au cours de laquelle il poursuivit des cours de Droit.
Il retourne en 1937 à sa ville natale Alep et il exerça la fonction de Curé de Paroisse jusqu'en 1958.
Il s'adonnait simultanément à l'enseignement et à la direction de la Confrérie des ouvriers, aumônier de la Société de Catéchisme, et de Directeur de l'Orphelinat, membre du Tribunal ecclésiastique unifié, et aumônier de la Société de Bienfaisance. Au sein de cette même société, il desservit avec amour les quartiers défavorisés où se logés, dans des conditions critiques, les ouvriers et des réfugiés de guerre qui fuyaient de Turquie. En effet, la foi en l'homme et la défense des causes humanitaires n'ont jamais quitté SB Ignace Antoine II Hayek. Les conditions lamentables des ouvriers et des personnes déshérités, qui rappelle celle des bidonvilles, lui ont été une préoccupation de premier ordre.
Durant l'épiscopat de l'Archevêque Pierre Hindié, il fut nommé Vicaire Général du Diocèse d'Alep.
En 1959, il est élu Archevêque de cette ville par le Synode de la Communauté Syriaque Catholique et son sacrement eut lieu le 15 Août, à Charfeh (Daroun-Liban).
Il desservit le Diocèse d'Alep jusqu'au 10 Mars 1968.
Au cours de l'année 1968, il fut élu comme Patriarche de la communauté Syriaque Catholique, succédant ainsi au Patriarche-Cardinal Gabriel I Tappouni.
En tant qu'archevêque d'Alep, il a participa à toutes les sessions du Concile Vatican II.
Même avec le titre de Patriarche, il resta humble et est toujours fidèle à l'esprit premier de sa mission, être le bon pasteur pour ses paroissiens. Ses œuvres ont toujours remarquablement reflété ce tempérament.
Alors Archevêque d'Alep, il se donna corps et âme, pour voir élevée la nouvelle Cathédrale, incrustée comme une perle dans la couronne de la ville, d'après les plans de l'Architecte italien Lucio di Stefano.
A Beyrouth, la cathédrale de N.D. de l'Annonciation et l'Eglise de St. Behnam au Fanar, en style romain, virent le jour malgré la guerre et survécurent aux assauts des combattants.
Le Couvent de Notre Dame de la Délivrance à Charfeh (Daroun-Liban), à son bicentenaire, a vu les gigantesques travaux de restaurations modernes, sans rien perdre de son cachet ancien.
Avec courage et perspicacité il fonda les missions syriaques aux Etats-Unis d'Amérique, du Canada, en Australie, à Venezuela et au Suède. Il recréa la mission de Paris, et restaura la Procure à Rome.
Conforté d'avoir accomplit une mission exceptionnelle, il prit sa révérence en octobre 1998.

Publications :
Dans le domaine pastoral et culturel, à part les divers et nombreux articles dans la revue diocésaine d'Alep et la revue "le Message des ouvriers chrétiens d'Alep", il publia un livre historique sur le Couvent de St. Ephrem Al-Raghem à Chbénié (Metn-Liban), et un autre sur le Couvent de St. Ephrem à Mardin (Turquie).
Il révisa tous les livres liturgiques du Rite Syriaque Catholique.

ANNEXE II

MGR LEFEBVRE : NOS RELATIONS AVEC "ROME"

CONFERENCE DONNEE A LA RETRAITE SACERDOTALE, LE 4 SEPTEMBRE 1987 A ÉCONE

ROME EST DANS L'APOSTASIE

Il nous faut tenir, absolument tenir, tenir envers et contre tout. Et alors, maintenant j'en arrive à ce qui vous intéresse sans doute davantage ; mais moi, je dis : **ROME A PERDU LA FOI**, mes chers amis**. ROME EST DANS L'APOSTASIE**. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. **C'EST LA VERITE. ROME EST DANS L'APOSTASIE**. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, **il a quitté l'église**, **ILS ONT QUITTE L'ÉGLISE, ILS QUITTENT L'ÉGLISE. C'EST SUR, SUR, SUR.**

ON NE PEUT PAS S'ENTENDRE

Je l'ai résumé **au cardinal Ratzinger** en quelques mots, n'est-ce pas, parce que c'est difficile de résumer toute cette situation ; mais je lui ai dit :

"*Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, **nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées** : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre*".

Alors, je lui ai dit :

"*Pour nous, le Christ c'est tout ; Notre-Seigneur Jésus-Christ c'est tout, c'est notre vie. L'Église, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est Son épouse mystique. Le prêtre, c'est un autre Christ ; sa messe, c'est le sacrifice de Jésus-Christ et le triomphe de Jésus-Christ par la croix. Notre séminaire: on y apprend à aimer le Christ, et on est tout tendu vers le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Notre apostolat, c'est le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous sommes. Et vous, **vous faites le contraire**. Vous venez de me dire que la société ne doit pas être chrétienne, ne peut pas être chrétienne ; que c'est contre sa nature ! Vous venez de vouloir me prouver que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut pas et ne doit pas régner dans les sociétés ! Et vous voulez prouver que la conscience humaine est libre vis-à-vis de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! – "Il faut leur laisser la liberté et un espace social autonome", comme vous dites. C'est la déchristianisation. Eh bien nous, nous sommes pour la christianisation*".

Voilà. **On ne peut pas s'entendre**. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. **On ne peut pas suivre ces gens-là.**

La divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ contre l'œcuménisme et la liberté religieuse

C'EST L'APOSTASIE.

ILS NE CROIENT PLUS A LA DIVINITE DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST QUI DOIT REGNER.

Pourquoi ? Parce que cela va contre l'œcuménisme. Voilà. Cela va contre la liberté religieuse et contre l'œcuménisme. La liberté religieuse, l'œcuménisme, cela se touche, c'est la même chose.

Parce que si la société est chrétienne, si Notre-Seigneur règne sur la société, alors, comment est-ce que l'on va pouvoir être bien avec les juifs, avec les protestants, avec les musulmans, avec les bouddhistes, etc. ? On ne peut plus faire d'œcuménisme, ce n'est plus possible. Si l'on met Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec Sa croix, qui doit régner sur la société, c'est fini, ce n'est plus possible. Alors, cachons la croix de Jésus-Christ, cachons Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne parlons plus de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la société, la société multireligieuse, pluraliste, etc. **Non, ce n'est pas possible, pas possible !**

De même, la personnalité humaine libre, n'est-ce pas, on la déchristianise aussi. Alors qu'elle doit croire – elle n'est pas libre – elle doit croire, sinon elle est condamnée. C'est Notre-Seigneur qui l'a dit. C'est vrai ou ce n'est pas vrai, cela ? Alors, si elle doit croire, elle n'est plus libre.

"*La liberté de la conscience, l'espace social autonome*" : voilà leurs grands mots. Qu'est-ce que cela veut dire ? Espace social autonome pour tous les sentiments religieux et les idées religieuses

que l'homme peut concevoir dans sa conscience. Je vous demande un peu. Évidemment, derrière cela, il y a la moralité qui suit. Il n'y a pas seulement les idées ; derrière les idées, évidemment, il y a l'immoralité qui vient avec tout ça.

Alors, liberté, espace social autonome... Jusqu'où cela va, l'espace social autonome ? "Jusqu'à l'ordre public". Si cela ne dérange pas l'ordre public, alors, on est libre, la société n'a rien à y voir. **C'est inconcevable, inconcevable.**

LE SACRE DES ROIS "UNE PERIODE EXCEPTIONNELLE ET ANORMALE"

Cela, **il me l'a dit le 14 juillet, il a commencé par ça**. Par vouloir me prouver que l'État ne devait pas avoir de religion. Et que c'est dans sa nature.

Alors, je lui ai dit : "*Mais enfin, il y a quinze siècles d'Église qui s'inscrivent contre ce que vous dites, **Éminence**, voyons ! tout de même. Et le sacre des rois, qu'est-ce que c'était que le sacre des rois et des princes ? Sinon supplier, demander à Dieu de leur donner la foi catholique, de leur donner la force de garder la foi catholique dans leurs pays, d'étendre les mœurs chrétiennes, les vertus chrétiennes, de défendre l'Église contre ses ennemis, etc. C'était tout le sacre du roi. On lui donnait l'épée, pourquoi? Pour défendre (la chrétienté) contre les ennemis de la foi*".

- Ah, mais cela, c'est une période exceptionnelle et anormale.
- Ça alors, quinze siècles !... c'est pas mal.
- C'est anormal. Nous, nous rattachons à l'Évangile.

Se rattacher à l'Évangile, je vous demande un peu, c'est facile à dire. C'est absolument faux. Comme si saint Paul n'avait pas dit : "*Oportet illum regnare*", "il faut qu'Il règne". Tout est pour le règne de Notre-Seigneur dans l'Évangile, voyons. Enfin, quand même ! Ou bien alors, il n'y a plus d'Évangile. **C'est incroyable, incroyable !**

Alors, comment voulez-vous que l'on puisse se fier à des gens comme cela ? Ce n'est plus possible.

LA REPONSE AUX *DUBIA* EST PLUS GRAVE QU'ASSISE

Alors, évidemment, ils ont été un peu effrayés par le sermon du 29 juin. Il m'en a parlé, il l'a lu par conséquent, il l'a écouté en tout cas sur une cassette, je suppose. Et alors, **il m'a dit** :

"*Comment se fait-il que vous trouviez que la réponse aux objections que vous avez envoyées pour la liberté religieuse, notre réponse, est plus grave qu'Assise ? Vous dites que c'est plus dangereux qu'Assise*".

J'ai dit :

"*Évidemment ! C'est toujours plus grave d'adhérer à un principe que de faire un simple acte. C'est le principe qui est à la source de tous les actes, qui est à la source de l'action et, par conséquent, avec un principe comme celui du libéralisme et de la liberté religieuse, eh bien, c'est cela qui vous fait faire l'œcuménisme, c'est ça qui vous fait faire la laïcité des États, n'est-ce pas, qui réclame la laïcité des États, et ainsi de suite. Alors, c'est bien plus grave. **ASSISE, C'EST TRES GRAVE, C'EST UNE APOSTASIE**, mais c'était un fait, un acte ; ce n'est pas un principe, c'est le résultat d'un principe*".

UN VISITEUR POUR NOUS CONTRAINDRE A LES SUIVRE

Alors, vous savez que le 28 juillet, **il m'a envoyé une lettre pour faire des propositions, soi-disant des propositions concrètes.**

Moi, j'ai toujours demandé qu'ils nous envoient un visiteur, qu'ils envoient, si possible, quelqu'un qui vienne voir, qui vienne se rendre compte, quelqu'un qui vienne pour parler tout simplement, pour voir, constater un peu ce que nous faisons, sans juger, sans porter de jugement, sans prendre de décisions.

Mais cela, ils ne le veulent pas. Ils veulent bien envoyer un visiteur, mais à la condition qu'il ait des pouvoirs très importants. Or, cela est inadmissible. Pouvoirs très importants pour nous contraindre à les suivre.

Ils veulent bien nous donner un évêque, ils veulent bien nous donner la liturgie de 1962 (les quatre livres liturgiques de 1962), ils veulent bien nous donner une certaine autonomie, comme ils mettent dans la lettre... – je pense que beaucoup d'entre vous peut-être déjà en ont eu connaissance :

Le Saint-Siège est disposé à concéder à la Fraternité sa juste autonomie et à lui garantir la continuité de la liturgie selon les livres liturgiques en vigueur dans l'Église en 1962, le droit de former des séminaristes dans des séminaires propres, selon le charisme particulier de la Fraternité, l'ordination

sacerdotale des candidats au sacerdoce sous la responsabilité que, jusqu'à nouvelle décision, assumera le cardinal visiteur...

Ah ! voyez : "*l'ordination sacerdotale des candidats au sacerdoce*" ; nous ne pourrons plus rien dire, ni le Supérieur général, ni moi-même, ni personne, ni le supérieur du séminaire n'aura plus rien à dire sur les ordinations sacerdotales. C'est le cardinal visiteur qui en prend la responsabilité.

... En attendant l'approbation de la structure juridique définitive de la Fraternité, le cardinal visiteur se portera garant de l'orthodoxie de l'enseignement dans les séminaires, (quelle orthodoxie, je vous demande un peu, avec ce qu'ils enseignent, ce n'est pas possible !), de l'esprit ecclésial et de l'unité avec le Saint-Siège.

Qu'est-ce qui nous reste ? Il ne nous reste plus qu'à fermer le séminaire ! Vous pensez bien : "*orthodoxie, esprit ecclésial, unité avec le Saint-Siège*", il faut traduire cela par : "*Suivez-nous ! Allez, pas d'histoires*".

Ce n'est pas difficile pour le cardinal visiteur de demander aux séminaristes :

"*Écoutez, maintenant, voyez-vous, les choses vont s'arranger entre la Fraternité et le Saint-Siège. Par conséquent, il y aura des relations normales entre les évêques et la Fraternité, là où seront les prieurés. Évidemment, vous aurez l'autorisation de dire la messe de saint Pie V, c'est entendu ; mais si votre évêque vous invite à concélébrer avec lui pour la fête patronale du diocèse, avec la messe nouvelle bien sûr, vous n'allez pas lui refuser*".

- Ah non, moi, je ne dis pas la messe nouvelle !

- Ah, bien, mon cher ami, vous attendrez pour votre ordination.

Ce n'est pas compliqué. Cela, c'est sûr.

Ensuite : "J'espère que vous êtes bien d'accord pour accepter le Concile dans son ensemble ?

- Ah, pas la liberté religieuse, ce n'est pas possible!

- Mon cher ami, vous attendrez votre ordination aussi".

Ce n'est pas possible

Ce n'est pas possible, c'est clair. Au lieu de s'adresser à moi pour demander une signature au nom de toute la Fraternité, il va s'adresser maintenant aux candidats au sacerdoce, il va les éplucher, n'est-ce pas.

Et encore : "*l'orthodoxie de l'enseignement dans les séminaires*". Donc, il va vérifier dans les séminaires, il va pouvoir interroger tous les séminaristes pour savoir ce que chaque séminariste pense ; et alors, à l'avance, déjà imposer des lignes, des limites, renvoyer, etc.

Ce n'est pas possible, nous ne sommes plus les maîtres.

Alors le cardinal Oddi me téléphone, il y a trois jours, et il me dit : "*Alors, j'espère que vous allez accepter les propositions du Saint-Siège*". J'ai dit : "*Sûrement pas !*" ; j'ai dit : "*Sûrement pas ; pas un cardinal, comme ça, **qui va venir comme visiteur et qui aura tous les pouvoirs**. Cela n'est pas possible, voyons, quand même. Pour qui nous prend-on ? Non, ce n'est pas possible. Nous voulons bien un visiteur, et surtout si c'est vous, Éminence, on vous recevra avec beaucoup de sympathie*". Il a rigolé, il a dit : "*Oui, je ne pense pas que l'on vous enverra le cardinal Garrone* !"

- "*Surtout acceptez, acceptez ! Il faut accepter*" ! Alors, lui, vous savez comment il est... rondelet ! je crois qu'il est de Piacenza, ou quelque chose comme ça. Alors, c'est déjà un peu... ce n'est pas le midi de l'Italie, mais enfin, bon, c'est... ce n'est pas dans le nord. Alors, c'est lui qui me disait, n'est-ce pas : "*Mais, Mgr, signez, signez ! puis vous ferez ce que vous voudrez après*". Avec un cardinal comme cela, qu'est-ce que vous voulez faire ?

Minimiser et magnifier

Et puis je le (le visiteur) vois d'ici, je le vois au milieu de nous, et avec de petits groupes, il va aller se promener avec des séminaristes : "*Mais vous exagérez les difficultés. Mais voyons, le Concile : mais vous prenez ce que vous voulez, il ne faut pas comprendre le Concile à la lettre... mais ceci, mais cela..."* Minimiser, minimiser, minimiser nos difficultés, n'est-ce pas, minimiser notre résistance. "*Mais la liturgie, la liturgie... : puisqu'on vous accorde la messe de saint Pie V, vous pouvez quand même bien dire une fois de temps en temps la messe nouvelle. Elle n'est pas hérétique. Elle n'est pas schismatique. Il ne faut pas exagérer*". Minimiser, minimiser ; et puis, au contraire, magnifier ce que le Saint-Siège va nous donner : "*Il faut s'entendre... Qu'est-ce que vous attendez ? Il ne faut pas être comme cela avec des catégories et un esprit difficile*".

FAITES CONFIANCE

Alors,

*... au cours de cette période, le cardinal visiteur décidera également de **l'admission des séminaristes au sacerdoce (c'est en toutes lettres, vous voyez)**, en tenant compte de l'avis des supérieurs compétents*.

Bon. Mais ce n'est pas sûr

Voilà. Vous voyez : ils sont prêts à envoyer un cardinal visiteur, "dans le but de trouver une formule juridique conforme aux normes du droit canon actuellement en vigueur".

Donc, évidemment, nous pourrions demander un cardinal visiteur sans pouvoirs. Cela, je ne sais pas s'ils en seraient d'accord.

Mais, même s'ils sont d'accord pour cela, j'ai très peur que ce cardinal visiteur, s'il est un peu habile, se présente comme un conciliateur et arrive, je dirai, à influencer les esprits et à finir par nous diviser. Pourquoi ? Parce qu'il va tellement bien s'y prendre pour expliquer : "*Mais Rome, mais Rome, mais Rome... ; vous savez, il n'y a pas de danger. Il ne faut pas avoir peur. Faites confiance*". Alors bon, il y en a qui vont dire : "*Pourquoi pas, pourquoi pas ?*" D'autres diront : Attention, attention, prenons garde derrière tout cela, on sait très bien comment ça s'est déjà passé. On sait très bien comment cela s'est passé à Fontgombault. On sait très bien comment cela s'est passé chez Dom Augustin. On sait très bien comment cela s'est passé avec les séminaristes qui sont partis et auxquels ils ont promis monts et merveilles, quand ils sont allés à Rome, et puis ensuite : "*Allez-vous-en dans les différents séminaires, et laissez-nous en paix avec la messe de saint Pie V*".

LEUR BUT, C'EST D'EN FINIR AVEC LA TRADITION

C'est comme cela. Partout, **ils ont toujours leur même but, on le sent bien, c'est d'en finir avec la Tradition, d'en finir avec cette messe de saint Pie V. Alors, on la donne un petit peu, mais à la condition que l'on accepte l'autre. Et puis, tout doucement on ramène à l'autre. C'est comme cela.**

Alors, il n'y a pas de raison qu'ils ne fassent pas cela avec nous, pas de raison. Nous sommes un morceau un peu plus gros à avaler, un peu plus dur, mais le but est le même pour eux. C'est la même chose.

Voyez : on nous appâte avec la liturgie, avec le séminaire "selon notre charisme", etc. Mais toujours ***: "Soumission au Saint-Siège**, **unité avec le Saint-Siège**, **esprit ecclésial** !*" C'est clair. Et cela, ils le répètent au moins quatre ou cinq fois dans la lettre. C'est clair, ce n'est pas possible.

Ils le mettent tout de suite au début, parce qu'ils refusent, bien sûr:

*Le Saint-Siège ne peut accorder des auxiliaires à la Fraternité sans que celle-ci soit dotée d'une structure juridique adéquate et sans que ses rapports avec ce même Siège apostolique soient bien réglés au préalable. (...) En raison de l'institution divine de l'Église, une telle situation juridique comporte **nécessairement révérence et obéissance** de la part des supérieurs et des membres de la Fraternité à l'égard du successeur de Pierre, le Vicaire du Christ. Dans les limites de cette obéissance et dans le cadre des normes canoniques, le Saint-Siège est disposé à concéder, etc*.

NOUS AVONS AFFAIRE A DES GENS QUI N'ONT PLUS L'ESPRIT CATHOLIQUE

Vous voyez tout de suite ce cadre dans lequel ils veulent nous enfermer, c'est clair. Personnellement, je ne crois pas que ce soit possible. Et, vraiment, **JE CROIS QUE NOUS AVONS AFFAIRE A DES GENS QUI N'ONT PLUS L'ESPRIT CATHOLIQUE, QUI N'ONT PLUS L'ESPRIT CATHOLIQUE.**

Alors, c'est un mystère, un mystère inconcevable, invraisemblable. Mais il y a sûrement une clé à ce mystère. Quand le saurons-nous, quand la verrons-nous ? Quand saurons-nous ce qu'il y a derrière cela ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas, il y a quelque chose, ce n'est pas possible autrement. Que celui qui est assis sur la chaire de Pierre ait fait Assise : inconcevable ! Qu'il ait encore envoyé cette année à Kyoto, là-bas, au Japon, au parlement des religions, une délégation représentant Notre-Seigneur, représentant l'Église catholique, quand même ! Notre-Seigneur, le Vicaire du Christ, eh bien, qui a été mis le quatrième, au quatrième rang parmi les religions. Enfin ! vous croyez que celui qui fait cela, celui qui accepte cela, croit encore à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible !

Et personne ne dit rien. Et personne n'élève la voix. Et aucun cardinal n'élève la voix. Et tout le monde se tait. Et toute la Curie romaine est derrière tout cela. C'est l'abomination, vraiment l'abomination.

Notre-Seigneur au milieu de ces païens, des païens ! Les Japonais sont des païens, ils adorent des divinités païennes, vraiment. Enfin, il en va de même, d'ailleurs, pour les autres, il ne faut pas se faire d'illusions ; mais enfin, là, ce sont spécifiquement des idoles, ils adorent des idoles.

L'ELOIGNEMENT DE ROME DE LA TRADITION

Oh ! non, non, cela n'est pas possible, cela n'est pas possible. Alors, je pense que plus cela va... Moi, je vous avoue que j'avais toujours beaucoup prié pour que Notre-Seigneur nous montre ou le retour de Rome à la Tradition, ou l'aggravation, l'éloignement de Rome de la Tradition, pour que cela soit plus clair, pour que nos décisions soient plus faciles, parce que cela n'est pas facile de prendre des décisions maintenant dans des conditions pareilles.

Or, il est clair que les circonstances, actuellement, eh bien, montrent que c'est l'éloignement de l'Église qui est maintenant caractérisé, bien plus qu'il y a un an ou deux. Bien plus. Bien plus.

Cette réponse aux objections[11], n'est-ce pas, qui déchristianise la société *par sa définition* : ce n'est pas une tolérance, ce n'est pas simplement une tolérance de la société. (Bon. La société est païenne, on tolère, mais elle devrait être chrétienne, elle devrait être soumise à Notre-Seigneur, etc.) Non, non, non, c'est sa définition. C'est désormais une chose par nature : **la société n'est pas chrétienne, ne doit pas être chrétienne. Elle ne doit pas être religieuse. C'est invraisemblable !**

EXCOMMUNIE PAR DES ANTI-CHRIST

Alors, (du fait de) cette déchristianisation, **JE PENSE QUE L'ON PEUT DIRE QUE CES PERSONNES QUI OCCUPENT ROME AUJOURD'HUI SONT DES ANTI-CHRIST.** Je ne dis pas Antéchrist, je dis anti-Christ, comme le dit saint Jean. "Déjà, l'anti-Christ sévit de notre temps", dit saint Jean dans sa première lettre. L'anti-Christ, des anti-Christ. **ILS SONT ANTI-CHRIST, C'EST SUR, ABSOLUMENT CERTAIN.** Alors, devant une situation comme celle-là, je crois que nous n'avons pas à nous préoccuper des réactions de ces gens-là, qui, nécessairement, sont contre nous. Comme je l'ai dit au cardinal : **"*NOUS SOMMES TOUT POUR LE CHRIST ET EUX, ILS SONT CONTRE LE CHRIST. COMMENT VOULEZ-VOUS QUE L'ON PUISSE S'ENTENDRE ?*"**

Alors, eux nous condamnent parce qu'on ne veut pas les suivre. Donc, on peut résumer la situation en disant : "Si vous faites des évêques, vous serez excommunié". **OUI, JE SERAI EXCOMMUNIE.**

MAIS EXCOMMUNIE PAR QUI ET POURQUOI ?

EXCOMMUNIE PAR CEUX QUI SONT DES ANTI-CHRIST, QUI N'ONT PLUS L'ESPRIT CATHOLIQUE.

Et nous sommes condamnés pourquoi ?

Parce que nous voulons rester catholiques. C'est vraiment la raison pour laquelle nous sommes poursuivis, c'est parce que nous voulons rester catholiques. Nous sommes poursuivis parce que nous voulons garder la messe catholique**, parce que nous voulons garder la foi catholique, parce que nous voulons garder le sacerdoce catholique. Nous sommes poursuivis à cause de cela.**

C'est sûr, c'est clair, n'est-ce pas : tous ceux qui ont été poursuivis, tous les curés qui ont été chassés de leurs paroisses, tous les prêtres de Campos qui sont poursuivis, persécutés, pourquoi sont-ils poursuivis ? A cause de la messe, la messe justement ancienne qui est le triomphe de Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, qui règne par Sa croix ; qui est la manifestation du règne de Notre-Seigneur sur la société, pas seulement sur les familles et les individus, mais sur la société aussi : toute la société réunie autour de l'autel, proclamant la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ par Sa croix, par Son sacrifice.

De cela, on n'en veut plus. Évidemment, pour les protestants, c'est un blasphème. Alors, **pour faire plaisir aux protestants, on a déchristianisé la messe**. Elle est pratiquement déchristianisée, cela devient maintenant une assemblée, une eucharistie, un repas, un partage, une communion, et tout ce que vous voudrez. Mais **ce n'est plus le Christ qui règne, ce n'est plus le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rédempteur et propitiatoire.**

C'est affreux de penser à cette situation. C'est un grand mystère, c'est sûr. Alors, qu'il y en ait parmi vous qui tremblent un petit peu à la pensée que si l'on faisait des évêques, on serait excommuniés, et tout cela... Mais enfin, il faut se placer dans la situation telle qu'elle est actuellement.

---

[11] Il s'agit de la réponse de Rome aux *dubia* présentés par Mgr Lefebvre.

"Il faut demander au pape"

Alors, on dira, puisque le pape existe, il faut demander au pape. Je lui ai demandé, puisqu'il me répond. Il me répond : "*Non*". Il m'a répondu. Je lui ai demandé des auxiliaires. Il me dit non, on ne peut pas vous en accorder.

Pourquoi ? Quelle est la volonté du pape en disant non ? Quelle est sa pensée ? "***On ne veut plus de Tradition. La Tradition, c'est fini. Il faut bien que la Fraternité, que Mgr Lefebvre comprennent que, cela, c'est terminé, on n'en veut plus. Alors, qu'ils ne viennent pas nous demander maintenant de faire des évêques qui vont continuer la Tradition. Cela n'est pas possible***".

Alors, bien sûr, je sais bien que les principes demeurent et que même les circonstances ne peuvent pas supprimer les principes. On va dire : "*Mais enfin, c'est le pape qui doit nommer les évêques, c'est le pape qui a juridiction sur les évêques, c'est le pape qui doit donner la mission canonique aux évêques, donc l'apostolicité aux évêques, etc*." Je suis absolument d'accord. Je sais bien ; on peut apporter un livre entier de citations de Pères, de docteurs, de théologiens pour prouver cela. C'est tout à fait certain.

Mais je pense qu'il faut quand même distinguer entre les principes qui demeurent et auxquels nous devons adhérer, et puis la pratique qui a été suivie, historiquement, au cours de l'histoire. La concrétisation de ces principes a été très diverse. Et elle est encore, même maintenant, très diverse, suivant qu'il s'agit des Orientaux, qu'il s'agit de telle église orientale, patriarcale, et ainsi de suite. Elle est encore diverse de notre temps ; mais elle l'était encore bien plus autrefois, surtout dans les premiers siècles.

On ne peut rien faire quand meme contre le pape

On dira : "*Cela ne vous dispense pas, même si les circonstances maintenant sont telles, cela ne vous dispense pas... On ne peut rien faire, quand même contre le pape*".

Alors, je réponds : Contre le pape qui agit en catholique, c'est vrai, on ne peut pas s'opposer à un pape qui, pour continuer l'œuvre de l'Église, nous refuserait des auxiliaires. Bien. Mais contre **UN PAPE QUI DEMOLIT L'ÉGLISE, QUI EST PRATIQUEMENT UN APOSTAT, ET QUI VEUT NOUS RENDRE APOSTATS**, alors je vous demande : qu'est-ce qu'il faut faire ? Faut-il renoncer à la continuité de cette œuvre d'Église pour faire plaisir à quelqu'un qui ne veut plus de la Tradition, qui ne veut plus que Notre-Seigneur Jésus-Christ règne publiquement, **QUI NOUS CONDUIT A L'APOSTASIE** ?

C'est ce que j'ai dit au cardinal Ratzinger. Parce qu'**il m'a dit**: "Mais enfin, le pape est infaillible ! Vous ne pouvez quand même pas vous dresser comme cela contre le pape ! Vous allez être excommunié !"

J'ai dit : "*Infaillible, infaillible, entendons-nous ; l'infaillibilité est très restreinte. Mais je pense qu'il n'est pas contre les promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ que le pape, éventuellement, puisse, par une pastorale désordonnée, par une fausse pastorale, emmener les catholiques vers l'apostasie*". J'ai dit : "*Ce n'est pas impossible cela. Il n'a jamais été dit que le pape ne ferait pas de choses qui sont contraires au bien de l'Église*".

Or, c'est le cas maintenant. Le pape fait une pastorale qui emmène les peuples dans l'apostasie. Cela est clair ; c'est absolument certain.

On ne peut pas s'imaginer le mal qu'a fait Assise dans les âmes... Incalculable, incalculable. **Même parmi nos traditionalistes. Beaucoup ne croient plus à l'unicité de la religion**. Ils croient vraiment que tout le monde peut se sauver par sa religion. Pas de problème. Et cela, c'est la faute du pape.

Par cet exemple - ils ont vu cela, n'est-ce pas -, ils sont vraiment trompés ; par cette prière, prière "pour la paix"... On nous dit : "Ils prient pour la paix, pensez donc, toutes ces religions ; c'est la première fois que l'on voit une chose comme celle-là, toutes ces religions réunies ; mais, regardez : quelle charité !...

ILS N'ONT PLUS LA NOTION DE LA VERITE, ILS N'ONT PLUS LA NOTION DE LA VRAIE RELIGION.

"Le pape a ete un peu choque par votre dessin"

Alors, **le cardinal Ratzinger** m'a dit : "*Vous savez, le pape, il a quand même été un peu choqué par votre dessin...*" (C'est donc qu'il l'a vu !).

J'ai dit *: "Si seulement cela peut sauver son âme, ce sera déjà quelque chose. Si seulement il peut sauver son âme*".

Mais, c'est vrai, qu'est-ce que vous voulez, il a été choqué ; c'est peut-être cela qui l'a fait réfléchir un petit peu et pour cela qu'il a fait moins de tam-tam autour de leur réunion de Kyoto. On n'en a

presque pas parlé dans les journaux. Et pourtant elle a eu lieu, puisqu'il en a parlé à l'Angélus, je ne sais pas à quel Angélus sur la place Saint-Pierre. Il en a parlé, donc c'est que cela a bien eu lieu. Cela est passé inaperçu. Personnellement, je n'ai rien vu nulle part. Je ne sais pas si vous avez vu quelque chose mais, moi, je n'ai rien vu nulle part de cette réunion. Réunion qui est aussi abominable que celle d'Assise. C'est la même chose, c'est la répétition. Pour Assise, Dieu sait si l'on en a parlé dans le monde entier, n'est-ce pas. Mais là, qui sait tout de même s'il n'a pas réfléchi un petit peu et si nos remontrances, nos réclamations, nos supplications ne sont pas arrivées à ébranler un tout petit peu le Saint-Père ? Je n'en sais rien, je ne veux pas nous donner plus d'importance que nous n'en avons, mais, en tout cas, il est certain qu'il y a eu une grande différence entre ces deux manifestations, au moins pour la presse et pour la publicité.

A ROME, ILS SONT EMUS

Je pense qu'à Rome, ils sont émus, bien sûr. J'ai bien remarqué que **le cardinal Ratzinger** était un peu ému par cette éventualité de sacre d'évêques. Il a alerté beaucoup de monde, n'est-ce pas. Je crois qu'il a dû... je me demande si cette lettre n'a pas été envoyée même à tous les cardinaux et à tous les évêques. Parce que, pour que j'aie reçu une lettre d'un cardinal du Vietnam, je vous demande un peu, au sujet de la lettre que m'envoie **le cardinal Ratzinger**..., et puis une lettre de Mgr Mamie, dont vous avez sûrement entendu parlé.

Il est charitable, Mgr Mamie. Il a bon cœur. Alors, il m'a écrit: *"Mgr, je vous renouvelle la demande que je vous avais faite il y a dix ans*" et il m'envoie le double de la lettre qu'il m'avait envoyée il y a dix ans, en 1977, au moment des grands événements. Il me disait déjà en 1977 : "*Mais, Mgr, soyez donc humble, soyez donc généreux, ayez donc un grand cœur.* ***Remettez toutes vos œuvres dans les mains du pape.*** *C'est ce que vous avez de mieux à faire. Ne soyez pas attaché à ce que vous faites.* ***Donnez tout à l'Eglise****. Ce serait un si beau geste...*" Alors, il m'a dit : "*Je vous renouvelle ces mêmes propositions. Mgr, réfléchissez, voyons, de grâce ! Laissez donc toutes vos œuvres entre les mains du Saint-Père. Soyez assuré que je pense à vous. Vous aurez une villa à votre disposition. Vous serez sans soucis matériels jusqu'à la fin de vos jours..."* - (Rires).

Voyez, je vous abandonne demain et puis je vais dans ma villa. Je ne sais pas où. Jusqu'à la fin de mes jours, je serai entretenu, par Mgr Mamie. Mais avant, quand même, peut-être que j'enverrai une délégation pour voir où est cette villa.

LETTRE DE JEAN GUITTON

J'ai reçu aussi de longues lettres de M. l'académicien Guitton. Lui aussi, il a reçu la lettre. Alors, lui aussi, me dit : "*Il faut accepter, il faut accepter*" ; mais cependant il ajoute : "*Voilà la lettre que j'ai envoyée* ***au cardinal Ratzinger***". Et dans sa lettre au cardinal Ratzinger, il fait des réflexions assez justes, il dit : "*Voilà, quand même, vous savez, Éminence, votre lettre est bien, mais qu'est-ce qu'il va rester de l'autorité de la Fraternité ?"* En effet, il ne restera pas grand-chose !

Voyez, même les laïcs sont au courant de toutes nos affaires. C'est assez amusant ! Alors, il m'envoie (ce qu'il écrit **au cardinal Ratzinger**) :

Je pressens également les difficultés qui ne manqueront pas d'être soulevées et c'est pourquoi je me permets de vous suggérer quelques propositions et compléments qui ne remettent pas en cause l'économie générale de votre offre, (et) qui devraient favoriser une acceptation de la part du fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

1) Il est évident que tout tourne autour de la mission que le Saint-Siège envisage de confier au cardinal visiteur. Or la personnalité de ce dernier jouera un rôle déterminant. Il me semble qu'il devrait être possible de trouver un accord préalable, au moins officieux, avec Mgr Lefebvre, sur la personne du cardinal visiteur. Je songe pour ma part au cardinal Siri qui vient de renoncer au gouvernement du diocèse de Gênes. Je le connais bien. Je pense qu'il ne risquera pas d'être récusé par Mgr Lefebvre. Je songe également au cardinal Gagnon.

2) La mission confiée au cardinal visiteur, dans son articulation avec les fonctions exercées au sein de la Fraternité par ses responsables, demeure sur certains points un peu ambiguë. Qui aura le pouvoir d'ordonner les prêtres ? Le texte parle "d'ordinations sacerdotales sous la responsabilité...". Comment doit être compris et interprété le pouvoir de décision du cardinal visiteur en ce qui concerne ***l'admission des séminaristes au sacerdoce****, etc. ? L'avis paraît donc, doit être obligatoire, mais doit-il être conforme ? Plus généralement, quel pouvoir est reconnu au cardinal visiteur pendant la période transitoire par rapport à l'autorité des supérieurs de la Fraternité ?*

Et ainsi de suite.

Il conviendrait de fixer que les autorités, celle du visiteur et celles des supérieurs de la Fraternité, s'exercent conjointement. Enfin, l'acceptation par Mgr Lefebvre des propositions du Saint-Siège, ne devrait-elle pas comporter comme corollaire la levée des sanctions canoniques prononcées contre lui ? Un tel geste de mansuétude aurait sans conteste une grande portée".

Donc, il voit bien un peu les difficultés, n'est-ce pas ?

Nous n'avons pas affaire à des gens honnêtes

Mais, je pense que, à mon sens, nous n'avons pas affaire à des gens honnêtes. C'est cela qui est terrible, nous n'avons plus affaire à des gens honnêtes. Autrefois, quand j'allais à Rome comme délégué apostolique, j'avais affaire à des gens honnêtes, à des gens qui voulaient le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à des gens qui travaillaient pour le salut des âmes. Maintenant, ce n'est plus cela, ce n'est pas cela.

Ils ne travaillent pas pour le salut des âmes. Ils travaillent pour la gloire humaine de l'Église dans le monde, la gloire purement humaine. Ce rassemblement de toutes les religions, rassemblement de toutes les idéologies : le communisme, les francs-maçons, les juifs... Vous avez vu ces réunions, ces jours-ci, avec les juifs ? Il va les retrouver à New York, et tout cela...

C'est cela, une gloire purement humaine, purement humaine, abominable même, parce que **c'est la vérité avec l'erreur, la vertu avec le vice, les amis de Notre-Seigneur avec les ennemis de Notre-Seigneur ; c'est une abomination, une abomination. C'est cela qui est à Rome maintenant. Ils ne pensent qu'à cela. Ils ne vivent que de cela.**

Et derrière tout cela, des histoires financières véreuses, n'est-ce pas, véreuses... C'est ce que me disait un cardinal à Rome. Je lui disais : "*Mais enfin, quel est un peu le leitmotiv qui tient tout ce monde-là, tout ce monde qui travaille, ici, à Rome ?*" Il m'a dit : "*Ça, Mgr, ça...*" Il m'a fait le geste : ça, **l'argent. Ils travaillent pour l'argent**. Derrière tout cela, on peut imaginer tout ce qui peut se passer. Je vous cite ce cas ; j'ai eu l'occasion de le dire à ceux qui ont des hésitations encore sur Rome. Je dis : "*Je suis intimement persuadé que nous ne savons pas la moitié de ce qui se passe à Rome et si nous sommes déjà scandalisés par la moitié que nous savons, eh bien, pensons qu'il y a encore la moitié de plus.* ***Si nous savions tout, nous serions épouvantés, épouvantés*****".**

Nous avons affaire a une mafia

Nous avons affaire vraiment à une mafia incroyable, invraisemblable, liée à la maçonnerie certainement, n'est-ce pas. L'abbé du Chalard nous aide bien dans ce domaine, parce que *Si Si No No* nous éclaire bien sur la situation à Rome et il en dit plus que moi encore, ce n'est pas peu dire. Oh, c'est abominable !

De très bonnes études, d'ailleurs, vraiment ; je félicite M. l'abbé du Chalard et tous ses collaborateurs, parce que ce sont des études bien faites, bien appuyées sur les textes de l'Écriture, sur la théologie. C'est serein. Ce n'est pas polémique. C'est très clair, c'est très net. Cela doit certainement, vous savez, tomber comme de bonnes pierres solides dans la Curie vaticane, à Rome. Parce qu'ils ne peuvent rien dire contre cela, rien dire. C'est quand même fort, qu'ils arrivent à supporter des choses comme cela, des journaux comme cela, de même qu'ils arrivent à supporter nos lettres. **Ils ne peuvent rien y dire. Ils ne peuvent pas répondre.** C'est fort. Il devrait y avoir, normalement, dans un journal romain, à chaque fois que paraît *Si Si No No*, une contradiction de *Si Si No No*, pour contredire ce qui a été dit. Non, jamais, jamais rien. Ils ne peuvent pas**, ils ne peuvent pas contredire**. C'est grave quand même cela ! C'est très très grave !

Il faut prier : on n'est plus dans l'Église catholique

Enfin, je pense qu'il faut prier.

Je ne sais pas évidemment... Il y en a qui demandent : "*Monseigneur, quand est-ce que vous allez faire cela ?"* – Je ne sais pas. – Qui vous allez faire évêque ? – Je ne sais pas non plus. C'est encore dans le secret. Je n'en sais rien.

On verra bien ce que le bon Dieu inspirera au moment où il faudra le faire, si toutefois je dois le faire. Je l'ai même demandé au bon Dieu ; voyez, je ne suis pas attaché particulièrement à faire ces consécrations épiscopales, ne croyez pas. Notez que j'en ai déjà fait, des consécrations épiscopales. J'en ai fait trois déjà, n'est-ce pas : Mgr Guibert, Mgr Dodds et Mgr N'Dong. Donc, trois évêques que j'ai déjà consacrés. Si je consacre des évêques, je les consacrerai exactement dans la même intention et dans les mêmes dispositions que j'ai consacré ces évêques-là.

Bien sûr, ces évêques-là avaient un mandat romain. C'est clair, c'est évident. Mais enfin, je pense que, dans les circonstances actuelles, on peut penser au mandat que donnera le pape à sa conver-

sion, ou le pape qui suivra, le pape qui retournera à la Tradition. Car **il est impossible que Rome demeure en dehors de la Tradition indéfiniment. C'est impossible**. Le bon Dieu permettra un jour le retour, avec leurs successeurs. Pour le moment **ils sont en rupture avec leurs prédécesseurs, ils sont en rupture avec leurs prédécesseurs**. **Ils n'acceptent plus les encycliques depuis *Mirari vos* jusqu'à *Humani generis* du pape Pie XII ; les encycliques, ils ne veulent plus les considérer. Ils ne veulent pas en tenir compte**, n'est-ce pas. Alors, cela n'est pas possible, quand même ! **ON N'EST PLUS DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE**. Le jour où le pape reviendra à la Tradition, il est clair qu'il ne pourra s'appuyer que sur la Fraternité et sur ceux qui travaillent comme la Fraternité, **sur ceux qui ont les pensées et les principes** de la Fraternité, enfin **des catholiques**, quoi. S'il veut reconstruire l'Église catholique, où va-t-il trouver les appuis ? Où ? Cela est obligé, c'est impossible autrement. Ce n'est pas pour nous vanter, ce n'est pas pour vanter la Fraternité, mais, qu'est-ce que vous voulez, c'est comme cela, c'est un fait.

C'est pourquoi, il faut avoir confiance. Si le bon Dieu ne veut pas que je fasse des évêques, je Lui ai demandé, eh bien, qu'Il me fasse mourir avant. Mon caveau est prêt ! Ce n'est pas difficile, je n'ai pas loin à aller. Ce n'est pas difficile pour le bon Dieu de me faire mourir avant. Je peux être assassiné. Je peux avoir un accident de voiture. Je peux avoir n'importe quoi, ce n'est pas difficile, une maladie quelconque. On verra bien.

Alors priez, et continuons à prier. Comptons quand même sur Notre-Dame de Fatima. Je crois que le pèlerinage que nous avons fait à Fatima a fait beaucoup de bien, et puis a été vraiment une consolation pour tous ceux qui ont été présents là-bas, c'était vraiment une belle chose. Nous sommes de nouveau consacrés à la très sainte Vierge, et puis même la Russie, et enfin le monde entier.

Alors, espérons que **la très sainte Vierge va nous dévoiler ce mystère** qui se trouve derrière la situation que nous constatons, mais dont nous ne connaissons pas **LA CLE DE CE MYSTERE** : pour le bien des âmes, pour que l'Église retrouve sa Tradition. C'est pour cela, ce n'est pas pour autre chose, pour la gloire du bon Dieu.

Monseigneur Marcel Lefebvre, 4 septembre 1987

Ajoutons ici un commentaire : Quel réquisitoire ! Quelles condamnations ! Claire, sans équivoque, sans détour, cette conférence est à découvrir. En partie connue, elle n'a jamais été diffusée intégralement par la Fraternité Saint Pie X. C'est *Le Sel de la Terre*, qui dans son n°31 (Hiver 1999-2000) l'a révélé. Il est donc évident qu'un courant au sein de la Fraternité a **trahit** le combat de Mgr Lefebvre.

Rappel :

COMBAT ET PENSÉE DE MONSEIGNEUR LEFEBVRE.

Le combat et la pensée de Mgr Lefebvre était clair : vivre et transmettre une vie catholique coupée de la vie conciliaire. Son enseignement était de plus en plus catégorique. Cette conférence le confirme :

- ***Rome a perdu la Foi ; - ils quittent l'Eglise ; - c'est sûr, sûr, sûr ; - on ne peut s'entendre ; - on ne peut pas suivre ces gens-là ; - c'est l'apostasie ; - non, ce n'est pas possible, pas possible ! - c'est incroyable, incroyable ; - comment voulez-vous que l'on puisse se fier à des gens comme cela ? Ce n'est pas possible ; - Assise, c'est très grave, c'est une apostasie ; - leur but c'est d'en finir avec la Tradition ; - je crois que nous avons affaire à des gens qui n'ont plus l'esprit catholique ; - et personne ne dit rien... tout le monde se tait ; - c'est l'abomination, vraiment l'abomination ; - ces personnes qui occupent Rome aujourd'hui sont des anti-Christ ; - oui, je serai excommunié, excommunié par ceux qui sont des antichrist, qui n'ont plus l'esprit catholique ; - c'est sûr, c'est clair ; - on ne veut plus de la Tradition ; - un pape qui démolit l'église, qui est pratiquement un apostat, et qui veut nous rendre apostats... qui nous conduit à l'apostasie ; - ils n'ont plus la notion de la vérité, ils n'ont plus la notion de la vraie religion ; - nous n'avons pas affaire à des gens honnêtes ; - ils ne travaillent plus pour le salut des âmes ; - c'est la vérité avec l'erreur, la vertu avec le vice, les amis de Notre-Seigneur avec les ennemis de Notre-Seigneur; c'est une abomination, une abomination. C'est cela qui est à Rome maintenant. Ils ne pensent qu'à cela. Ils ne vivent que de cela ; - ils travaillent pour l'argent ; - ils ne peuvent pas répondre ; - ON N'EST PLUS DANS L'EGLISE CATHOLIQUE ; - la très Sainte Vierge va nous dévoiler ce mystère... la clé de ce mystère.***

Tous les gens informés savent de plus que Mgr Lefebvre répétait les derniers mois de sa vie : "il n'est pas possible que ces Papes soient les successeurs de Pierre", formule claire, précise et grave. Alors ?

A la lecture de cette conférence il semble important de souligner que Mgr n'avait pas appliqué jusqu'au bout le principe de non contradiction. Mgr parle de l'Eglise Catholique et de la Tradition. C'est une erreur. Il n'est pas allé assez loin dans son raisonnement. La Tradition est l'Eglise Catholique et la Rome actuelle est l'église conciliaire et donc ne peut être l'Eglise Catholique.

D'autre part, quand, à la fin, Mgr fait prier la Très Sainte Vierge Marie pour lui demander de nous **donner la clé de ce mystère**, il n'a pas pensé à **La Salette** où elle **donne l'explication complète et cohérente : *L'Eglise sera éclipsée, Rome perdra la Foi et deviendra le siège de l'Antéchrist*.**

Heureusement il le dira plus tard, après les sacres et après son excommunication : n° 65 de la revue *Fideliter* : "Rome perdra la Foi. Une éclipse se répandra sur Rome". Tout est dit.

Annexe III

Qui change ?

http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=182845

1 .*Interpréter Vatican II* Abbé de Tanoüarn, *Objections*, n°2 - janvier 2006

Nous fêtions le mois dernier le quarantième anniversaire de la clôture du concile Vatican II. Il m'est impossible de laisser s'éloigner une pareille circonstance, sans réfléchir sur l'autorité dont est revêtu ce Concile. En termes moins théologiques, je dirais que la question qui m'obsède en ce moment est la suivante : que faire avec les 1500 pages qui nous en restent?

Il est bien évidemment impossible que l'Église condamne le Concile, ce serait se condamner elle-même et porter un coup fatal à son autorité, déjà bien ébréchée dans la crise post-conciliaire. Si l'on ne peut le rejeter entièrement, il faut donc le «recevoir»…

à le «recevoir» que nous exhorte le pape Benoît XVI. Le Synode de 1985 pour les vingt ans de la clôture du Concile s'était démarqué déjà du langage habituel. Alors que les papes, jusque-là, exhortaient leurs ouailles à «appliquer» le Concile, à partir 1985, les textes officiels demandent simplement de le «recevoir». Benoît XVI a même précisé, dans son livre sur *Les principes de la théologie catholique.*

C'est (1985), que cette “réception” du texte conciliaire n'a pas encore commencé, et qu'il importe, par conséquent, de préparer les conditions d'une “réception authentique” de ce texte.

Ce terme de «réception» est devenu depuis quelques années un terme technique en théologie.

En France, c'est le Père Congar qui l'a introduit dans notre réflexion, en publiant sur ce thème un article retentissant, en 1972. Quelle différence doit-on faire entre «recevoir» et «appliquer» le Concile ? Si l'on se réfère au *Dictionnaire critique de théologie*, on trouve cette note fort intéressante, qui permet de bien distinguer «réception» et «application» du Concile :

> «La réception est une réalité spirituelle, que l'on ne peut réduire aux actions des dirigeants de l'Église. Comme telle, elle ne peut être imposée».

Autrement dit : appliquer le Concile signifie obéir et mettre en œuvre les décisions qui y ont été prises. Cela a longtemps suffi au Siège de Pierre : Paul VI, Jean Paul I et Jean Paul II ont exprimé leur programme de gouvernement en ces termes. Mais, depuis 20 ans, depuis le Synode de 1985, les choses ne sont plus aussi simples. Chacun est tenu de préparer les conditions d'une véritable réception ecclésiale d'un texte dont l'abondance et la complexité sont désormais reconnues et dont par ailleurs on se gêne de moins en moins, à droite et à gauche,

pour souligner combien, par bien des aspects, il apparaît comme marqué par l'optimisme de son époque et insuffisant pour répondre aux défis de la nôtre.

Si le cardinal Ratzinger, dans ses livres, nous oriente vers cette idée de réception (c'est-à-dire de relecture, de réappropriation et d'interprétation), c'est que, selon lui, «la lettre seule» du Concile ne permet pas de «trier le bon grain et l'ivraie». D'autres conciles apparaissent comme «irréformables par eux-mêmes»; leur autorité ne dépend en aucun cas de leur réception.

Mais tel n'est pas Vatican II vu par Benoît XVI. Reprenant intentionnellement **la célèbre formule de Mgr Lefebvre**, le pape a été jusqu'à déclarer à Mgr Fellay, le 29 août dernier, qu'il fallait «***lire le Concile à la lumière de la Tradition***». Non pas pinailler, comme le fit, en son temps, le même Fellay, en déclarant que l'on est d'accord avec Vatican II «*à 95%*». Ce marchandage quantitatif ne signifie rien, qu'une volonté de négocier au rabais avec notre mère la Sainte Église ! Le défi que nous jette Benoît XVI est bien plus exaltant. Le Concile a suscité pour la conscience chrétienne un certain nombre de questions; pour avoir les réponses, c'est tout le Concile (non pas seulement 5%), qu'il s'agit de re-poser, de re-prendre, à la lumière de la Tradition. Mgr Lefebvre, homme d'Église, ne pensait pas autrement.

2. Si Mgr Lefebvre recevait Vatican II à 100%... par **John DALY**

...pourquoi a-t-il dit que *Unitatis Redintegratio* est **hérétique** ? Pourquoi a-t-il dit de *Dignitatis Humanae* "**nous rejetons absolument cette doctrine nouvelle**... Etant donné notre **refus absolu de cette nouvelle doctrine** opposée à l'enseignement officiel de l'Eglise, le cardinal Ratzinger nous a engagé à présenter officiellement nos objections : c'est ce que nous avons fait..." ?

A l'abbé de Tanoüarn la responsabilité de sa conviction que ce serait "bien évidemment impossible que l'Église condamne le Concile". Mais qu'il n'essaye pas de s'appuyer de l'autorité de Mgr Lefebvre qui notoirement croyait la condamnation du IIè Concile du Vatican aussi nécessaire que fut la condamnation du IIè Concile d'Ephèse.

Mgr Lefebvre est mort. Son testament se trouve dans ses actes, ses paroles et ses écrits. Plus de tergiversation possible pour lui. Pas question pour lui de changer radicalement de position tout en prétendant être l'étoile Polaire du firmament traditionaliste. **Mgr Lefebvre a choisi de mourir sous l'excommunication de Jean-Paul II et fier de l'être, en refus radical de plusieurs textes de Vatican II et fier de l'être, en traitant Jean-Paul II d'antéchrist et le cardinal Ratzinger de pire que lui, en vomissant le NOM, en parlant ouvertement de la nécessité éventuelle de déclarer le siège vacant si les énormités ne s'arrêtaient pas.**

Libre à quiconque d'imaginer un Mgr Lefebvre survivant, centenaire, courant à accepter des mains d'un Benoît XVI ce qu'il a refusé des mains de Jean-Paul II. Quand on aura fini de rêver, il faudra revenir sur terre. Le passé ne se manipule pas. Pour les prises de position de Mgr Lefebvre je suis parfois d'accord et parfois pas, mais l'honnêteté et le respect qui lui est dû m'empêchent de lui attribuer des convictions qui n'étaient pas les siennes.

JD

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 22 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Des loges maçonniques dans les abbayes – Exemples historiques selon des sources maçonniques

Le document suivant est paru dans *La Chaîne d'Union* du 6 mars 1939, écrit par M. Fernand Orelli. Nous diffusons ce texte qui établit des faits historiques, car il vient illustrer un pan de l'histoire de l'Eglise que les clercs s'ingénient en général à occulter : il s'agit de la pénétration maçonnique dans les institutions de l'Eglise.

En observant la progression en France depuis des années – et en tout cas singulièrement depuis la disparition de Mgr Lefebvre - d'un certain entrisme dans les milieux de la Tradition des thèmes maçonniques voire occultistes et des personnes qui les promeuvent, force est de constater que cette pénétration s'est réalisée grâce à la complicité – passive pour la plupart - de clercs de la tradition totalement ignorants de ces réalités, quand elle n'a pas requis la complicité active d'une poignée d'infiltrés parmi les clercs de la tradition.
Le lancement de la campagne de manipulation anti-Jean Vaquié par l'abbé Celier (alias Paul Sernine) en 2003, a suscité une réaction qui a fait prendre conscience de la subversion opérée dans le combat de la Tradition depuis la mort de Mgr Lefebvre. Les tentatives incessantes de « discussion » entre Mgr Fellay et son entourage rallieur, **illustre le poids des actions occultes au sein de la FSSPX, et aussi autour d'elle**.

De plus la mise à jour de l'affaire de la liquidation du rite sacramentel valide des consécrations épiscopales et de son remplacement depuis la CA *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini alias PaulVI par un rite sacramentellement invalide, de surcroît hérétique onctioniste (cf. http://www.rore-sanctifica.org), a révélé la portée, la ruse infernale et la létalité des attaques d'origine illuministe Rose+Croix depuis plus d'un siècle contre la Sainte Eglise.
Cet attentat mortel contre les Saints-Ordres et donc contre la Succession Apostolique a été rendu possible par la pénétration des influences gnostiques, et des personnes qui s'y sont vouées, dans les abbayes, tout spécialement dans celles qui dépendent de l'Ordre de Saint Benoît et de ses succursales régulières. La connexion Anglicane, avec les abbayes bénédictines britanniques anglicanes et les loges illuministes R+C organiquement liées à la High Church Anglicane ne sont jamais très loin.

Le texte que nous faisons connaître aujourd'hui n'a rien de suranné ou d'obsolète, il lève le voile sur un phénomène qui demeure très contemporain.

Abbé Michel Marchiset

http://jeanlouis1.blog4ever.com/blog/lirarticle-759-22664.html

Une Loge dans une Abbaye

Cette abbaye était celle de Clairvaux, de stricte observance cistercienne et la loge qui y gîtait se nommait ***La Vertu.***

On le sait, nombreux furent les religieux et moines qui appartinrent à la F:. M:. avant la Révolution.

On en trouvera un témoignage dans la liste des personnages illustres, publiée par A. Groussier, ayant figuré sur les contrôles du Grand Orient de France.

Mais il est moins connu qu'il y eut aussi des loges effectivement organisées dans des couvents, des abbayes, telle que la loge *La Vertu*, à l'Orient de l'abbaye de Clairvaux, dont nous allons retracer l'existence au moyen de documents authentiques.

Clairvaux est une ancienne abbaye de l'ordre monastique célèbre de Cîteaux.
L'abbaye de Cîteaux fut fondée en 1098 sous la Règle de saint Benoît, mais afin de se distinguer des bénédictins qui portaient la robe noire, les cisterciens eurent la robe brune. Sous le gouvernement de l'abbaye par saint Albéric, une modification importante fut par lui apportée au costume des moines. La Sainte Vierge lui étant apparue, dit la légende, elle remit à l'abbé un habit blanc qui depuis fut celui adopté définitivement par l'ordre.

Le successeur d'Albéric, saint Étienne, se signala par la rigueur et l'austérité de ses règlements. Il dota son ordre de la règle définitive connue sous le nom de "Charte de Charité". Mais, par la sévérité de sa nouvelle organisation, l'abbaye, si florissante à l'origine, effrayait les prosélytes et décroissait rapidement. Lorsqu'un jour, saint Bernard vint à frapper à la porte du couvent de Cîteaux, suivi de trente gentilshommes que sa parole ardente avait convertis à prendre l'habit blanc.

Dès ce jour, et malgré la rigidité de l'ordre, Cîteaux fut le rendez-vous des mondains désireux de finir leurs jours dans la retraite, si bien que l'abbaye de Cîteaux étant devenue trop étroite pour la foule sans cesse croissante des moines qui se pressaient dans son enceinte, l'abbé Étienne envoya, en 1114 ou 1115, le moine Bernard et douze autres religieux pour fonder une colonie dans le diocèse de Langres.

Les quatre premières abbayes qui naquirent ainsi sont connues dans l'histoire ecclésiastique sous le nom des "quatre filles de Cîteaux", et telle fut la prospérité de l'ordre, qu'une pièce authentique des archives départementales de l'Aube porte que mille huit cents monastères religieux et mille quatre cents monastères de femmes en dépendaient.

Clairvaux (Clara Vallis) devint la plus célèbre de toutes.

Bernard n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il fut chargé de conduire ses compagnons à travers des forêts sauvages et des landes incultes. Ils s'arrêtèrent à deux lieues de la ville de Bar, dans une vallée encaissée, humide, marécageuse, couverte de bois épais qui interceptaient les rayons du soleil. Cette gorge était un repaire de voleurs; on l'appelait la vallée d'Absinthe, soit que l'herbe de ce nom fût la seule production du lieu, soit, dit l'abbé Fleury, à cause de l'amertume que ressentaient ceux qui étaient dévalisés et maltraités par les voleurs.

Hugues, huitième comte de Champagne, abandonna en toute propriété cette vallée à Bernard. Désormais, ce ne fut plus la vallée d'Absinthe, mais la vallée de Lumière, la Claire Vallée, Clairvaux.

Aucun obstacle, aucune privation ne rebuta les fondateurs de Clairvaux. dans les premiers temps de leur installation, la détresse et la misère furent épouvantables; ils furent réduits à se nourrir de feuilles de hêtre cuites dans l'eau salée. Ces moines n'étaient point des serfs des campagnes habitués aux privations. On comptait parmi eux des princes, des nobles, des évêques, des archevêques, qui avaient tout abandonné pour vivre en un esprit de mortification. La plupart avaient vécu dans les honneurs, dans les plaisirs et dans l'opulence.

On sait quel rôle l'abbé Bernard, saint Bernard, joua dans l'histoire de son temps. Tour à tour arbitre des rois, conseil des papes, défenseur de l'orthodoxie, il remplit le monde entier de l'éclat de ses talents et de ses vertus. Lorsqu'il mourut à Clairvaux, en 1153, il laissait sept cents religieux dans l'abbaye qu'il avait fondée et qu'il dut reconstruire à l'entrée de la vallée, plus vaste que la primitive.

La règle de Clairvaux était des plus sévères. La loi du silence était sévèrement prescrite; les cérémonies avaient un caractère d'austère simplicité, les ornements de soie étaient interdits et, dans

les plus grandes cérémonies, saint Bernard ne portait qu'une chasuble de coton. Les religieux devaient trouver dans l'abbaye tout ce dont ils avaient besoin.

Il y avait parmi eux des ouvriers improvisés de tous les corps d'état. Ils entretenaient eux-mêmes leurs vêtements, faisaient le service de la cuisine et assuraient tous les travaux des champs. Pendant longtemps, le pain de la communauté fut un grossier mélange de millet, d'orge et de vesce.

Le voeu de chasteté était si rigoureusement observé dans cette abbaye que les reines de France n'y étaient même pas admises pour assister aux offices.
Les premiers cisterciens considéraient les soins de propreté comme incompatibles avec la perfection monacale.

On cite à ce sujet l'anecdote suivante: un chevalier de nom connu entre dans l'ordre de Cîteaux. Il avait eu un ami également habile dans le métier des armes qu'il exhorta un jour à se faire moine. Celui-ci lui répondit qu'il entrerait bien dans l'ordre s'il ne craignait la vermine des vêtements car, dit-il, "vos étoffes de laine nourrissent beaucoup de vermine". Le chevalier entra néanmoins dans l'ordre et son ancien ami, le rencontrant après sa Profession, lui demanda: "Eh bien, mon frère, craignez-vous encore la vermine?"

Le nouveau moine, se rappelant à quoi cette question faisait allusion, répondit par une parole mémorable: "Croyez-moi, mon frère, et tenez ceci pour certain: quand la vermine de tous les moines se réunirait sur mon corps, elle ne pourrait par ses morsures me faire sortir de l'ordre."

C'était pousser loin le renoncement aux vanités du monde.

Quoi qu'il en soit, Clairvaux acquit au XIIIe siècle un développement immense, des établissements industriels et agricoles de toute espèce étaient réunis sur ses domaines. Les produits de ses ateliers s'écoulaient dans les foires de Champagne. De bonne heure, les vignes appartenant à l'abbaye de Clairvaux furent renommées; des celliers immenses recevaient les produits de ses vignobles.

Clairvaux possédait une tonne fameuse qui mérite de rivaliser avec le tonneau d'Heidelberg. Cette tonne avait la forme d'un tonneau ordinaire; elle était composée de grosses pièces de bois parfaitement liées ensemble et supportées par deux poutres énormes qui lui servaient de chantier; une porte y avait été pratiquée pour y entrer et la nettoyer quand cela devenait nécessaire. Elle était ouverte par le haut et disposée de façon à pouvoir recevoir facilement quatre grands pressoirs voisins. La tonne, ou le foudre, de Clairvaux contenait environ huit cents tonneaux de vin, soit près de deux mille quatre cents hectolitres que l'on y conservait quelquefois plus de dix ans. Cette tonne n'était pas la seule de grandes dimensions qui existât dans l'abbaye; il en était d'autres qui pouvaient contenir cent quarante à quatre cents tonneaux.

Le développement de ces richesses devait être fatal à l'abbaye dont les commencements avaient été si pauvres et si pieux.

Les moines, amollis par le bien-être, devinrent durs pour les paysans dont ils avaient d'abord été les bienfaiteurs; des désordres de toute espèce s'ensuivirent.
Dans son poème du Lutrin, Boileau a malicieusement placé à Cîteaux le séjour de la mollesse. Cette critique reflétait l'opinion courante sur toutes les grosses abbayes de l'ordre.

Voici les vers du satirique:

Les plaisirs nonchalants folâtrent alentours.
C'est là qu'en un dortoir elle faisait son séjour;
L'un pétrit dans un coin l'embonpoint des chanoines,
L'autre broie en riant le vermillon des moines.
La volupté la sert avec des yeux dévots,
Et toujours le sommeil lui verse le pavot.

En sa qualité d'historiographe du roi, Boileau fut forcé à quelque temps de là d'accompagner Louis XIV à Strasbourg. Passant par Cîteaux, il s'y arrêta et visita l'abbaye, conduit par un moine. Quand il eut fini son inspection, le moine lui demanda, un peu railleur, de vouloir bien à son tour lui montrer le

séjour de la mollesse.
"Ma foi, mon père, dit Boileau en riant, je vous ferai la même demande: montrez-la- moi vous-même, car elle est si bien cachée que je ne la vois point."

La décadence ne pouvait que découler d'un pareil état de choses. L'abbaye de Clairvaux était bien déchue de sa grandeur et de son influence, lorsqu'en 1789, elle fut supprimée en même temps que toutes les communautés religieuses.

Convient-il de supposer qu'en raison des licences de toute sorte que nous avons rapportées d'après les auteurs les plus divers, car de nombreux chroniqueurs et historiens ont décrit l'existence des abbayes dépendant de l'ordre des Cisterciens; oui, convient-il d'admettre que quelques-uns de ces moines ont éprouvé le besoin de vivre d'une manière plus conforme à leurs voeux et, pour y parvenir, de créer une loge maçonnique au coeur de leur couvent?

Ont-ils pensé par ce moyen revenir à la saine morale, reconquérir la sagesse et mieux pratiquer la vertu? On le croirait à les voir prendre ce titre: La Vertu, comme nom patronymique de leur loge.

Leur demande de régularisation au Grand Orient de France est ainsi formulée:

"À l'Orient de Clairvaux, lieu très fort et très éclairé où règnent l'Égalité, la Paix, l'Union, le Silence et *l'Amitié, le quatrième jour du second mois, l'an de la Vraie Lumière 5785.*

"Au très Respectable, très Sage, très Éclairé, seul légitime Grand Orient de France.
"Nous étions dans les ténèbres de l'irrégularité; pour en sortir nous nous sommes adressés à la R:. L:. L'Union de la Sincérité à l'Orient de Troyes afin qu'elle nous prouve par ses rayons lumineux les moyens de parvenir au sentier qui conduit à la voie du tribunal, auguste centre des vrais Maçons. En conséquence, le cinquième jour d'avril de l'année de la Vraie Lumière 5785, nous avons tracé une Planche que nous avons adressée à cette V:. L:. pour engager les FF:. qui la composent à visiter nos travaux et nous indiquer la qualité des matériaux nécessaires à employer pour fonder le Temple que nous désirons élever. Les RR:. FF:. nous ayant fait cette faveur et frappés de l'éclat de ce premier rayon de Vraie Lumière, ils nous ont inspiré encore davantage le désir de nous soumettre aux Lois et Règlements de votre illustre aréopage. Déjà soumis de coeur et d'affection aux lois de Sagesse et de Vertu, nous aspirons au bonheur de nous y engager par un serment irrévocable. Puissiez-vous, TT:. RR:. FF:. nous trouver dignes de cette faveur, puissiez-vous pardonner l'irrégularité de nos premiers travaux, puissiez-vous en comblant nos voeux mettre le comble à notre félicité.

"Daignez, nous vous en supplions, exaucer ces Voeux Saints; daignez agréer l'hommage de notre soumission à vos décrets respectables et par des Constitutions émanées de votre auguste tribunal, daignez nous agréger au nombre des vrais Maçons.

"Nous vous prions de nous confirmer le titre de La Vertu. Ce n'est pas un titre dépourvu de réalité, nous l'avons puisé dans nos coeurs et nos travaux en sont un sûr garant. Nous osons espérer que, favorables à nos désirs, vous voudrez bien agréer pour notre Député auprès de votre tribunal le T:. C:. F:. Jean Eustache Peuvret, huissier au Parlement, quai d'Orléans.

"Persuadés que nous aurons en lui un appui solide; s'il plaît aussi à votre sagesse d'examiner nos voeux, permettez aussi que nous vous demandions pour vos députés à notre installation les TT:. CC:. FF:. de la loge de L'Union de la Sincérité à l'Orient de Troyes dont nous connaissons le zèle et les lumières. Étant à notre proximité, ils pourront plus facilement se transporter chez nous. Déjà l'espoir le plus flatteur nous anime; daigne le Grand Architecte de l'Univers le consommer par vos mains, une faveur aussi signalée ne s'effacera jamais de notre souvenir, il sera pour nous le motif d'une gratitude éternelle.

"TT:. CC:. FF:., vos très humbles et très affectionnés FF:. Jannest, M:., Gallien, V:., FF:. Braillon, Baucelin, Maréchal, Or:., Jarry, Dreux, Legay, Sec:., Dufour, Inf:., Ribelot P:. S:.

Tableau des membres fondateurs:

"Gallien Louis, religieux bernardin, V:., membre agrégé le 12 mars 1784, né à Tournant le 10 juin 1760; Ribelot Antoine, R.B., 1er Surv:., membre agrégé le 13 mars 1784, né à Is-sur-Tille, le

8 avril 1760; Baucelin Frédéric, R.B., 2e Surv:., membre agrégé le 14 mars 1784, né à Sainte-Ménéhould, le 20 décembre 1759; Maréchal Jean Baptiste, R.B., Orat:., membre agrégé le 11 mars 1784, né à Molin le 16 juin 1753; Legay Joseph Gérard, R.B., Sec:., membre agrégé le 18 mai 1761, né à Semery le 3 juin 1760 (ndr ?); Dufour Jean, R.B., Inf:., membre agrégé le 30 janvier 5785, né à Lenti le 22 août 1735; Braillon Jean François, R.B., Trés:., membre agrégé le 31 janvier 1785, né à Saint-Hilaire-de-Milly le 14 juillet 1759; Jannest Stanislas, R.B., Démonstrateur, membre agrégé le 2 février 1785, né à la Fère-en-Tardenois, le 7 mai 1762; Jarry Nicolas, R.B., Terrible, membre agrégé le 29 mars 1785, né à Salins le 1er juin 1759; Dreux Jean André, R.B., Décorateur, agrégé à Colmar le 14 avril 1785.
"Adresse directe à: M. Gallien, religieux bernardin à Clairvaux."

Le Grand Orient accorde alors les Constitutions le 9 février 1786, et l'installation officielle de la loge a lieu le 21 mai 1786.

Le tableau dressé le vingt-quatrième jour du dixième mois de 5787 nous indique que le nombre des membres de la loge était passé de dix à dix-neuf.

On y remarque deux laïcs: le frère Alexis du Boutet, marquis chevalier, seigneur de Marouville, capitaine à la suite de cavalerie, qui est Parfait Initié, et le frère Mouchotte François, charron, apprenti et servant de la loge.

Le tableau comprend également deux Rose-Croix dont les noms n'offrent pas d'intérêt particulier.

Mais une loge dans une abbaye doit apparaître comme une anomalie, comme un fait nettement répréhensible, et nous savons qu'on ne la supportera pas longtemps. Aussi sommes-nous peu étonnés que le dix-neuvième jour du premier mois de l'an de la V:. L:. 5788, la loge demande l'autorisation de se mettre dans l'"oubli" en ces termes:

"À l'O:. de Clairvaux, Lieu très fort et très éclairé où règnent l'Égalité, la Paix, l'Union, le Silence et l'Amitié, le 19e jour du 1er mois de la V:. L:. 5788.
"À la G:. D:. G:. A:. D:. L'U:. et S:. L:. A:. D:. S:. G:. M:.
"Au très Respectable, très Sage et très Éclairé, seul légitime G:. O:. de France; TT:. VV:. et TT:. CC:. FF:.

"Nous étions dans les ténèbres de l'irrégularité; pour en sortir, nous nous sommes adressés à la R:. L:. de L'Union de la Sincérité à l'O:. de Troyes pour qu'elle nous procure par ses Rayons lumineux les moyens de parvenir au sentier qui conduit à la voie du tribunal auguste, centre des vrais Maçons. En conséquence, nous avons tracé une Pl:. que nous avons adressée à cette R:. L:. pour engager les FF:. qui la composent à visiter nos travaux et nous indiquer la qualité des matériaux nécessaires à employer pour fonder le Temple de La Vertu. Ces RR:. FF:. nous ayant fait cette faveur et frappés de l'éclat de ce premier rayon de lumière, il nous ont inspiré encore davantage le désir de nous soumettre aux Lois et Règlements de votre illustre aréopage. Déjà soumis de coeur et d'affection à ces lois de Sagesse et de Vertu, nous aspirions au bonheur de nous y engager par un serment irrévocable.

"Il plut donc à votre Sagesse d'examiner nos voeux le 21e jour du 3e mois de l'an de la V:. L:. 5786. À peine jouissions-nous de cette insigne faveur qui mettait le comble à notre félicité que des profanes jaloux des lieux qui faisaient notre bonheur et notre tranquillité commençaient à nous couvrir d'opprobre à laquelle nous les aurions livrés par une conduite opposée à celle qu'ils nous supposaient. Vous devez bien penser, TT:. CC:. FF:., que des ennemis de cette trempe n'étaient point faits pour abattre les colonnes qui sont l'appui de La Vertu si un supérieur éclairé, juste, bienveillant et digne de notre respect et de nos coeurs modérés, plus par sa douceur que par son autorité, ne nous eût fait apercevoir que le Corps civil et respectable auquel nous sommes liés par État exige des ménagements à l'égard d'un public ignorant.

"En conséquence, imbus et pénétrés des premiers devoirs que l'Art Royal prescrit à tous les Maçons, qui sont de remplir les obligations de son état, et connaissant que l'obéissance était un des premiers que nous avons à remplir, la L:. a été convoquée pour vous instruire de ses dernières intentions et vous prier de vouloir bien lui indiquer l'O:. où elle pourrait bien déposer ses archives, comme il est dit dans la délibération ci-jointe. Nous vous supplions d'exaucer nos voeux le plus tôt possible par une

planche et de daigner agréer l'hommage de notre soumission à vos secrets respectables.

"Nous avons la faveur d'être par les N:. C:. S:. V:. M:. et A:. T:. L:. H:. Q:. V:. S:. D:.
"TT:. RR:. FF:., vos très humbles et très affectionnés FF:. J.-B. Gaston Colas; Jarry V:.; Jannest O:., Sautel, aumônier."

Cette planche est accompagnée du procès-verbal de la tenue ainsi conçu:

"Extrait du Livre d'Architecture de la R:. L:. de Saint-Jean régulièrement constituée à l'O:. de Clairvaux, sous le titre distinctif de La Vertu.

"Au Grand Orient de France:

"Le dix-neuvième jour du premier mois de l'année de la Vraie Lumière 5788, la L:. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais FF:., en un lieu très éclairé où règnent l'Union, l'Équité, la Paix, l'Égalité, le Silence et la Charité.

"Les travaux ont été ouverts par le V:. F:. Jarry, éclairant l'O:., et les TT:. RR:. FF:. Sautel et Colas éclairant l'Occ:., en présence des autres FF:. qui ont signé.
"Les travaux ouverts, le F:. O:., après avoir fait la lecture de la délibération en date du 6e jour du 2e mois de l'an dernier contenant les plaintes portées par le supérieur de cette maison sur le bruit que faisait notre At:. dans les villes voisines et du désir qu'il aurait de voir notre L:. dans l'oubli, a témoigné qu'il ne suffirait pas de mettre l'interruption à nos travaux pour la satisfaction de notre supérieur, qu'il était nécessaire de prier le Grand Orient de France de vouloir bien indiquer l'O:. où nous puissions déposer nos papiers et archives.

"L'avis des FF:. requis sur cet article est "oui". Après les conclusions du F:. O:., il a été décidé d'une voix unanime que l'on ferait part au G:. O:. de France de nos intentions de le prier de vouloir bien, aussitôt cette Pl:. reçue, s'en occuper et nous faire savoir à quel O:. il désire que nous renvoyions nos papiers et archives pour qu'ils ne tombent point dans les mains des profanes.

"Les FF:. n'ayant rien à proposer, on a procédé à la quête obligatoire qui a été mise entre les mains du F:. Tr:. pour être employée à des oeuvres pieuses. Ensuite les travaux ont été comme à l'ordinaire fermés dans le sein de la Paix, les jours, mois et au susd:. Jarry, V:.; Gaston Colas; Jannest O:.; Sautel; aumônier.

"Par mandement de la R:. L:., Jarry.
"Scellé et timbré par nous, garde des sceaux et Arch:."

Le G:. O:. de France, le 3 avril 1788, arrête "*qu'il sera écrit à cette L:. pour l'inviter à renvoyer ses archives au G:. O:.*", ce qui est fait le 21 avril 1788.

Enfin, le cinquième mois de l'an de la V:. L:. 5788, la circulaire semestrielle du G:. O:. publie la décision suivante:

"La L:. de La Vertu, à l'O:. de l'abbaye de Clairvaux, nous a présenté, TT:. CC:. FF:., que pour des considérations d'état de situation de son Orient, elle désirerait n'être plus comprise dans le tableau général des LL:. de notre Correspondance sans cesser cependant d'être unie au Centre de la Maçonnerie et de fraterniser avec les LL:. régulières au nombre desquelles elle demande d'être toujours conservée.

"C'est sans doute lorsque nos FF:. donnent l'exemple de l'exactitude à remplir les devoirs de leur état civil que nous devons nous empresser de les seconder pour les ménagements qu'ils sont obligés de garder. Le zèle pour l'Art R:., la conduite sage et prudente des FF:. de la L:. de La Vertu leur ont mérité que notre Chambre des Provinces, dans son Assemblée du 19e jour du mois dernier (19 juin 1788), ait arrêté que, quoique cette L:. ne se trouve plus portée sur le tableau général, néanmoins le G:. O:. continuera de correspondre avec elle et que les autres LL:. seront invitées à la regarder toujours comme régulière, ainsi que de faire accueil à ceux de ses membres qui pourront visiter leurs travaux."

Telle est la courte histoire de cette loge.

D'autres recherches pour retrouver les loges religieuses seraient évidemment extrêmement intéressantes, car cette loge de *La Vertu* de l'abbaye de Clairvaux n'est peut-être pas un cas unique.

Fernand Orelli
La Chaîne d'Union du 6 mars 1939.

Commentaires des Éditions du Prieuré et de la rédaction.

Il aura fallu quelque cinquante ans pour que les voeux de Fernand Orelli soient comblés par ce numéro spécial du Jardin des Dragons. En effet, nous savons maintenant que cette expérience ne fut pas unique et que d'autres loges furent fondées au sein même des monastères, comme à Fécamp ou au Bec-Hellouin ou encore à l'abbaye de Melk en Autriche, sans oublier les adhésions massives des moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dans l'ensemble des loges du territoire de France, d'Angleterre, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Autriche, etc.

Nous aimerions cependant revenir sur quelques points qui nous semblent bon d'extraire de cet article de La Chaîne d'Union.

En tout premier lieu, et comme premier point, nous émettrions des réserves quant à la dissolution de cette loge, *La Vertu* à l'Orient de Clairvaux, en 1788.

En effet, non seulement elle semble avoir été constituée avant sa demande d'adhésion au sein des loges du Grand Orient de France, mais elle semble ensuite avoir continué ses travaux en tant que loge souveraine.

Dans la demande d'adhésion, il est dit: "***Nous étions dans les ténèbres de l'irrégularité...***" Cela laisse supposer assez clairement que la loge était déjà constituée, vraisemblablement depuis peu de temps (1784).

Dans la demande de radiation du tableau des Loges de ladite obédience et dans la réponse que celle-ci fit parvenir, il est aussi mis en évidence que **seule son appartenance au Grand Orient est remise en question et que l'atelier en tant qu'entité autonome, lui, continuera ses travaux**.

"[...] *sans cesser cependant d'être unie au Centre de la Maçonnerie et de fraterniser avec les LL:. régulières au nombre desquelles elle demande d'être toujours conservée."*
"[...] néanmoins le Grand Orient de France continuera de correspondre avec elle, et que les autres LL:. seront invitées à la regarder toujours comme régulière, ainsi que de faire accueil à ceux de ses membres qui pourront visiter leurs travaux."

La vie de la loge La Vertu à l'Orient de Clairvaux n'est donc pas aussi courte que ne semble le penser Fernand Orelli dont les recherches restent à saluer.

Ensuite, il est bon de souligner le fait que cette loge travailla selon le Rite Français Traditionnel (le Régulateur du Maçon) et ce, dès le début, en 1785. **Les postes décrits dans le tableau de loge de départ ne laissent aucun doute sur ce sujet, ainsi que la présence de Rose-Croix en son sein**..

Or ce rite, qui deviendra celui du Grand Orient de France de l'époque, ne sera définitivement codifié qu'en 1786. **Nos moines cisterciens de Clairvaux semblent avoir été au courant des dernières nouveautés maçonniques en préparation, ce qui n'est pas sans nous étonner. Auraient-ils mis la main à la pâte?**

En troisième point, nous aimerions tenter de mieux définir les motivations maçonniques de ces jeunes

moines de l'abbaye de Clairvaux. Le fait d'avoir fondé un atelier, apparemment, ne leur suffit pas. Il tiennent aussi à cristalliser des relations avec le monde du siècle. Les échanges fructueux qui semblent avoir eu lieu entre *La Vertu* et *L'Union de la Sincérité* de la ville de Troyes sont un bon révélateur de cet état d'esprit. Il apparaît alors normal qu'une fusion dans une obédience maçonnique nationale les ait comblés de joie en leur apportant des flux d'informations sur les métamorphoses de leur temps.

Dans une lecture en filigrane, un quatrième point apparaît et qui précise la cause de la demande de radiation du tableau des loges du Grand Orient de France. **Nous devinons en effet l'incontournable pression que le père abbé de la communauté de Clairvaux fit sur la loge pour qu'elle cesse d'être impliquée dans le monde profane**. Il n'intervient par contre qu'à la suite de plaintes venant de l'extérieur de la communauté. Apparemment non impliqué dans cette loge, il la tolère dans sa naissance, peut-être même a-t-il sympathisé avec l'idéal humaniste de ce type d'activité. **Mais quand l'abbaye est globalement mise en cause par le monde profane qui ne comprend pas - et pour cause - qu'un moine catholique puisse être franc-maçon, il intervient comme chef de groupe et développe des pressions qui mettent en évidence la subordination évidente qui existe entre le bien collectif et les intérêts particuliers d'une minorité**. Les moines francs-maçons sont avant toute chose des moines qui ont prêté les voeux de chasteté, de pauvreté, mais aussi d'obéissance. Les membres de *La Vertu* plient, mais marchandent. **Ils acceptent de sortir du circuit profane de l'obédience mais entendent continuer leurs travaux plus discrètement**. Ce modus vivendi gagne l'adhésion des deux parties en présence.

Le cinquième point à souligner serait la vivacité de cette loge monastique quant aux adhérents qui s'y présentent. **En 1785, dix frères moines la composent; en 1787, ils comptent dix-neuf frères dans la loge, dont deux laïcs, ce qui est peu. L'idéal maçonnique gagnait donc les consciences de ces moines avec une force de persuasion que l'on ne saurait qualifier de médiocre.**

Enfin le dernier point qui nous semble important est **l'âge de ces moines. Ils sont tous extrêmement jeunes, à une exception près - le frère Joseph Legay qui fut initié maçon en 1761. Ce fait nous porterait à croire qu'ils étaient une "aile marchante", une faction progressiste au sein de cette abbaye, et peut-être aussi au sein des autres qui étaient dans le même cas**.

Ceci est la reproduction d'un article qui parut dans *La Chaîne d'Union* du 6 mars 1939 et qui fut écrit par M. Fernand Orelli.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 23 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Appel de soutien au site *Virgo-Maria*

Suite aux études sur l'infaillibilité de l'Eglise en général et du magistère ordinaire et universel en particulier, que les fidèles lecteurs de *Fidem servavi* (la revue du prieuré Saint Pierre et saint Paul de Mouthier Haute-Pierre) ont pu suivre depuis plus d'un an, il devenait évident que les conséquences des lacunes et des erreurs sur l'infaillibilité étaient directement la cause de la position très précaire de la majorité traditionnelle (clercs et fidèles de la FSSPX, communautés amies et associations dans la même mouvance). Afin d'élargir le domaine d'information et de formation de la revue, il devenait donc nécessaire d'utiliser les moyens informatiques actuels. C'est ainsi qu'est né le site *Virgo-Maria*, placé sous le patronage de Notre-Dame, et tout spécialement sous le vocable de Notre-Dame de la Salette, vocable auquel il est régulièrement fait recours, Rome ayant perdu la foi, étant occupée désormais depuis plus de 40 ans par des antichrists, selon les termes mêmes de Mgr Lefebvre et repris de l'Apôtre saint Paul.

Depuis la création du site, il s'est avéré de plus en plus manifestement que le droit des clercs et des fidèles à la transparence des relations entre les autorités de la FSSPX avec Rome était bafoué. C'est la raison pour laquelle le site ***Virgo-Maria*** a voulu se concrétiser également comme une lettre d'information sur ces sujets si importants et vitaux pour l'avenir de la Tradition et bien sûr d'une façon immédiate pour le salut des âmes.

Face au calendrier programmé par Rome, c'est désormais pratiquement au quotidien que le travail de recherche des informations, des analyses et de rédaction d'articles, s'effectue. Les lecteurs de la revue *Fidem servavi* auront d'ailleurs pu se rendre compte que la régularité de la rédaction de cette revue mensuelle était inversement proportionnelle à celle du site ***Virgo-Maria***.

Nous avons déjà engagé des dépenses pour les moyens informatiques (achats de matériel, abonnement pour la diffusion, logiciels) dans un projet à moyen terme de plus de 5000 euros, ce coût évoluant avec notre rayonnement. Après 7 semaines d'action, nous vous appelons à soutenir cette œuvre d'apostolat contemporain dont vous avez déjà pu juger la qualité et l'utilité.

A l'heure où l'œuvre de séduction se fait de plus en plus grande pour un ralliement apostasie à la secte conciliaire et ses antichrists, il est nécessaire d'être informé sur l'ennemi et ses manœuvres. De veiller et de faire pénitence, d'être unanimes dans la prière et de faire du bien à nos frères dans la foi.

Par conséquent que Notre-Dame de la Salette, nous accorde la grâce de continuer le combat pour la défense de la foi, de l'épiscopat et du sacerdoce catholique, la préservation du canal de la grâce pour le salut des âmes.

Que saint Joseph, patron de l'Eglise universelle et grand argentier des œuvres catholiques, soit invoqué et d'avance remercié pour votre générosité.

Pour le soutien financier du site *Virgo-Maria* :

CCP 063 Dijon 7 427 34 H ou chèque bancaire
A l'adresse de Monsieur l'Abbé Michel Marchiset
Le prieuré
6, rue du Chapité
25920 Mouthier Haute-Pierre - France
abbe.marchiset@wanadoo.fr

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 25 mars 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Ratzinger « attend les Lefebvristes à bras ouverts »
Un évènement historique

Mgr Fellay tenté par le baiser de Judas à Mgr Lefebvre
la veille du jour anniversaire de sa mort

La FSSPX mise au pied du mur par l'abbé Ratzinger et les démarches de Mgr Fellay. Le simple abbé Ratzinger offre à Monseigneur Fellay un "Pack canonique" pour la FSSPX !

18 ans après les sacres qui ont sauvé l'épiscopat catholique, la Rome apostate et sans sacrements valides déclare « attendre les Lefebvristes à bras ouverts » !

Ce piège est rendu public la veille du jour anniversaire de la mort de Mgr Lefebvre qui disait : *"Rome a perdu la Foi" "Ils ont quitté l'Eglise, ils quittent l'Eglise, c'est sûr, sûr, sûr !"* et qui disait à Ratzinger : « nous ne pouvons pas collaborer ».

Le calendrier de l'abbé Ratzinger suit son cours, dans la lancée de l'initiative prise par Mgr Fellay et le clan du ralliement. Nous en avions donné l'essentiel dans le message du 22 mars 2006 de *Virgo-Maria*. Nous nous étions appuyés sur l'analyse des faits et des sources internationales. Notre analyse a été confirmée par les confidences d'un observateur du Vatican. Nous constatons aujourd'hui que le calendrier annoncé est respecté.

Le 24 mars 2006, rassemblés dans le Vatican occupé, les « cardinaux », dont une grande majorité sont de simples laïcs[1], ont donné carte blanche à l'abbé Ratzinger pour opérer une récupération de la FSSPX dans l'Eglise conciliaire. Andrea Tornielli en rend compte dans l'édition du 24 mars 2006 d' *Il Giornale*.

QUE DISENT LES TROIS AUTRES EVEQUES SACRES PAR MGR LEFEBVRE ?

*"**Rome a perdu la foi**, mes chers amis**. Rome est dans l'apostasie**. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. **C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie**. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, **il a quitté l'église**, **ils ont quitté l'Église, ils quittent l'Église. C'est sûr, sûr, sûr**" (...)*
Je l'ai résumé au cardinal Ratzinger : *"Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, (...) **nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible,** (...) Pour nous, le Christ c'est tout ; Notre-Seigneur Jésus-Christ c'est tout, c'est notre vie. Et vous, **vous faites le contraire**. (...) Voilà. **On ne peut pas s'entendre**. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. **On ne peut pas suivre ces gens-là**. (...) **C'est inconcevable, inconcevable** (...) **C'est incroyable, incroyable !***
***Alors, comment voulez-vous que l'on puisse se fier à des gens comme cela ? Ce n'est plus possible** »*

Le 4 octobre 1987
+ Mgr Marcel Lefebvre

[1] Voir sur www.rore-sanctifica.org, les études du Comité *Rore Sanctifica* qui démontrent l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968). En particulier, les annexes du tome I contiennent une analyse de l'état du collège des cardinaux du 19 avril 2005 : seuls quatre d'entre eux sont évêques. Joseph Ratzinger est simple prêtre, de plus apostat.

Après l'obtention de l'accord des cardinaux, l'abbé Ratzinger va réunir les responsables de la Curie le 7 avril pour la mise en œuvre de son plan. Ensuite interviendra vers Pâques, qui a lieu le 16 avril, l'annonce officielle de la levée des excommunications. Mgr Fellay n'aura plus alors qu'à signer, et il entreprendra vraisemblablement une tournée pour dire aux fidèles et aux abbés la merveille de cet accueil « à bras ouverts » de la Rome apostate et liquidatrice de l'épiscopat catholique et du Sacerdoce de Melchisedech, Sacerdoce de la Nouvelle Alliance.

Ainsi, il ne manquera plus à cette vaste mise en scène qui dure depuis août 2005, que la tentation du baiser de Judas à Mgr Lefebvre. Judas fut l'économe des apôtres, Mgr Fellay fut l'économe de la FSSPX. Lisant le 12 mars dans la presse italienne ses « attentes des propositions » exprimées publiquement par Mgr Fellay, après ses multiples démarches et allégeances à la Rome antichrist, alors qu'il proteste publiquement de toute négociation secrète avec Rome, nous posons la question : Mgr Fellay veut-il persévérer dans cette voie de la destruction du combat et de l'œuvre de Mgr Lefebvre, son consécrateur, jusqu'à s'entendre tenir par Notre Seigneur, les propos qu'il tint à Judas Iscariote :

« "Quod facis, fac citius" : "Ce que tu fais, fais-le vite" » Jean, 13, 27 …et Satan entra en lui.

Nous conseillons de lire et méditer : *La Situation* de Mgr Gaume, 28 pages seulement à téléchargeable : http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GAUME-Situation.pdf

Citons ses quelques lignes qui sont devenues d'une brûlante actualité :

« A ces heures redoutables, une sorte de vertige semble tomber sur le monde. Les têtes tournent. Les mots changent de signification. Les plus fermes esprits ne raisonnent plus, les autres déraisonnent complétement. Dans le conflit incessant des opinions contradictoires, les convictions chancellent. L'incertitude du vrai engendre l'incertitude du droit. De là une foule de jugements erronés, et trop souvent d'actes éternellement regrettables ».

Ce texte permet d'éviter de confondre l'Eglise Catholique avec la secte conciliaire.

En la fête de l'Annonciation, que Notre-Dame de La Salette veille sur la sauvegarde de l'épiscopat et du Sacerdoce de la Nouvelle Alliance.

Abbé Michel Marchiset

Quelques traductions en français :

Extraits traduits en français de Rorate Caeli

« Le paquet canonique Traditionaliste – Important.

L'information essentielle est que la détermination du pape a prévalu sur la petite opposition de quelques cardinaux, opposants historiques à la FSSPX. Le résultat de la discussion était, que, de façon générale, le Pape a reçut une « carte blanche » afin de poursuivre ce qu'il juge nécessaire pour intégrer les Traditionalistes qui sont en communion irrégulière. Le schéma de la structure possible fut présenté comme une partie d'un « paquet canonique » qu'il faudrait présenter ».

http://rorate-caeli.blogspot.com/

Friday, March 24, 2006

The Traditionalist canonical pack - Important

La Stampa also has a few interesting notes on yesterday's meeting. We will translate the pertinent passage as soon as possible.

The essential information is that the pope's resoluteness prevailed over the small opposition of a few cardinals, historical opponents of the FSSPX. The result of the discussion was that, in general terms, the Pope was given a "carte blanche" to pursue what he deems necessary to integrate the Traditionalists who are in irregular communion . The outline of a possible structure was presented as part of a "canonical pack" to be presented.

Extraits traduits de *Rorate Caeli* en français

La discussion pré-consistoire sur “la question de l’Archevêque Lefebvre » par Andrea Tornielli, dans Il Giornale

Le Cardinal Dario Castrillon, qui a introduit le premier thème, décrivant l’état des relations avec les disciples de Lefebvre – les Traditionalistes qui critiquent le Concile et ses réformes – parla de la possibilité de les faire revenir à la pleine communion avec Rome par la concession d’une structure de « prélature », dépendante du Pape.

Le débat fut animé ! Les Cardinaux français Lustiger et Ricard et le Suisse Cotier écartèrent l’idée d’une prélature, préférant des formules moins compromettantes qui font référence à des associations de laïcs. Le Cardinal Bertone, précédent numéro deux (Secrétaire) du précédent Saint-Office, rappela les débats antérieurs avec la Fraternité Lefebvriste et insista sur la nécessité de bien définir les bases doctrinales d’un accord.

Tous dire que le retour à la paix est prometteur, beaucoup rappelant que l’acceptation, par les Lefebvristes, du Concile Vatican II est requise. Le Cardinal Francis Arinze introduisit alors le problème de l’extension de l’indult qui permettrait aux Traditionalistes en communion avec Rome un usage facilité du missel de 1962 : « L’Eglise attend les Lefebvristes à bras ouverts », déclara à la fin le cardinal Castrillon, visiblement satisfait.

Quelques pensées viennent à l’esprit :

(1) Nous ne connaissons pas exactement qui fut la source de Tornielli, mais nous croyons que la structure canonique de la « Prélature » (ou, dans ce cas, la « Prélature personnelle ») n’est pas exactement ce que les décisionnaires ont en tête.

Fin de la traduction en français

Texte original de *Rorate Caeli* en anglais

posted by New Catholic at **2:56 PM** **0 comments**

Pre-consistory discussion on "the question of Abp. Lefebvre"

By Andrea Tornielli, in **Il Giornale**:

Cardinal Dario Castrillón, who introduced the first theme, describing the state of the negotiations with the followers of Lefebvre -- the Traditionalists who criticize the Council and its reforms -- spoke of the possibility of making them re-enter into full communion with Rome through the concession of a structure of "prelature", dependent on the Pope.

The debate was lively: French cardinals Lustiger and Ricard and the Swiss Cottier discarded the idea of a prelature, preferring less compromising formulas which make reference to the associations of laypeople. Cardinal Bertone, former number two [Secretary] of the former Holy Office, recalled the past debates with the Lefebvrist Fraternity and emphasized the need to define well the doctrinal bases of an agreement.

All said that the re-pacification is promising, many reminded that the acceptance, by the Le-

febvrists, of the Second Vatican Council is needed. Cardinal Francis Arinze then introduced the problem of the extension of the indult which would allow the Traditionalists in communion with Rome an easier use of the 1962 Missal. "The Church awaits for the Lefebvrists with open arms," declared at the end cardinal Castrillón, clearly satisfied.

A few thoughts come to mind.

(a) We do not know exactly who was Tornielli's source, but we believe that the canonical structure of the "Prelature" (or, in this case, the "Personal prelature") is not exactly what the decision-makers have in mind.

(b) Cardinal Castrillón Hoyos' last sentence has been repeated with some differences elsewhere -- in any case, it seems highly unlikely that he would use the word "Lefebvrist".

(c) Cardinal Lustiger's (and Cardinal Ricard's, despite some who thought otherwise) position was absolutely predictable. It would have been surprising if he had acted differently...


18 Cronache — il Giornale • Venerdì 24 marzo 2006

Sull'Islam i prelati chiedono che il dialogo continui sui diritti umani

Andrea Tornielli
da Roma

● Il dialogo con l'islam, la possibilità di concludere il mini-scisma dei lefebvriani, come valorizzare gli ormai tantissimi vescovi in pensione: sono stati questi i tre temi principali dell'incontro di tutti i cardinali convocati da Benedetto XVI alla vigilia del concistoro. Il Papa ha voluto consultarli ricreando il clima delle congregazioni generali che un anno fa hanno preceduto il conclave. Benedetto XVI ha rivolto un breve discorso ai cardinali, riuniti nell'aula del Sinodo, accantonando il testo preparato, e ha introdotto l'agenda dell'incontro.

Nella mattinata sono stati trattati il tema dei lefebvriani e quello dei vescovi emeriti. Gli interventi, una ven-



IN VATICANO GRAN CONSULTO Il dialogo con l'islam, la possibilità di concludere il mini-scisma dei lefebvriani, come valorizzare gli ormai tantissimi vescovi in pensione: sono stati questi i tre temi principali dell'incontro di tutti i cardinali convocati da Benedetto XVI alla vigilia del concistoro. In particolare, il cardinale Dario Castrillon, sulla possibilità che la chiesa cattolica si riconcili con la fraternità sacerdotale di San Pio X, creata dall'arcivescovo scismatico Marcel Lefebvre, ha dichiarato: «Il Vaticano ha le braccia aperte»

I cardinali d'accordo con il Papa: «Braccia aperte ai lefebvriani»

Oggi il concistoro, nei preliminari si è discusso dei vescovi in pensione. E Sodano sollecita proposte per riformare la curia

tina, su richiesta del decano Angelo Sodano dovevano durare quattro minuti («meglio se tre», ha detto il cardinale), ma non tutti hanno rispettato i tempi. Il cardinale Dario Castrillón, che ha introdotto il primo tema, descrivendo lo stato delle trattative con i seguaci di Lefebvre - i tradizionalisti che criticano il Concilio e le sue riforme - e ha parlato della possibilità di farli rientrare nella piena comunione con Roma concedendo loro la struttura della «prelatura» dipendente dal Papa. Il dibattito è stato vivace: i cardinali francesi Lustiger e Ricard, e lo svizzero Cottier hanno scartato l'idea della prelatura, preferendo formule meno impegnative che facciano riferimento alle associazioni di laici. Il cardinale Bertone, già numero due dell'ex Sant'Uffizio, ha ricordato i colloqui avvenuti in passato con la Fraternità lefebvriana e ha posto l'accento sulla necessità di definire bene le basi dottrinali dell'accordo. Tutti hanno detto che la rappacificazione è auspicabile, molti hanno ricordato che è necessaria da parte dei lefebvriani l'accettazione del Concilio Vaticano II. Il cardinale Francis Arinze ha poi posto il problema dell'estensione dell'indulto che permetta ai tradizionalisti in comunione con Roma di poter utilizzare più facilmente il messale del 1962. «La Chiesa attende i lefebvriani a braccia aperte», ha dichiarato all'uscita il cardinale Castrillón, visibilmente soddisfatto.

Sempre nella mattinata, il cardinale Giovanni Battista Re ha introdotto il tema dei vescovi pensionati, che sono più di mille nella Chiesa. Si è discusso se innalzare a 78 anni l'età della pensione, attualmente fissata a 75 anni. Chi si è espresso favorevolmente ha chiesto però che in questo caso la legge valga per tutti e che dunque si decada automaticamente con il compimento del settantottesimo anno, senza deroghe discrezionali concesse dalla Santa Sede. Apprezzato l'intervento di un emerito illustre, Carlo Maria Martini, che senza pronunciarsi sull'innalzamento dell'età della pensione, ha raccontato la sua esperienza di «ex» arcivescovo di Milano, parlando della sua condizione «felice»: reggere la diocesi gli risultava infatti ormai troppo difficile, e l'emerito può comunque dare il suo contributo significativo al servizio della comunità.

Nel pomeriggio, dopo la relazione del cardinale Sodano (che, chiedendo il massimo segreto, ha sollecitato dei contributi per una futura riforma della curia), si è discusso del dialogo con l'islam: si è parlato delle persecuzioni subite dai cristiani in alcuni Paesi ed è stata sottolineata la necessità per i cristiani occidentali di testimoniare la loro fede ai musulmani. Per essere di qualche utilità, hanno detto alcuni porporati, il dialogo deve essere realistico, avere basi concrete e soprattutto un interlocutore serio. «Tra cristiani e musulmani è possibile una collaborazione nella difesa dei diritti umani – ha detto all'uscita il neo-cardinale Ricard –. L'islam ha anche dei lati inquietanti, ma occorre cercare elementi che ci uniscono». La riunione del «Senato» della Chiesa si è conclusa con un intervento a braccio di Benedetto XVI che ha fatto una sintesi del dibattito e ha ribadito l'importanza per l'Islam di non confondere il cristianesimo «con l'Occidente senza valori».

NELLE CHIESE

C'è troppo piombo: la Ue vieta gli organi

nostro inviato a Bruxelles

● Allarme rosso per le chiese inglesi. I tradizionali canti dei fedeli sono a rischio estinzione perché la Ue, dal prossimo luglio, intende vietare il loro accompagnamento musicale con i classici organi. Niente più *Jerusalem* allora nelle cappelle anglicane? *O Britannia* può finire per esser cancellata nei refettori dei colleges come Eton? Nell'isola temono che il pericolo sia concreto. E ciò perché una legge comunitaria varata ben 4 anni fa, prevede che dall'estate 2007 sia vietata nei 25 paesi della Ue l'emissione, tramite elettricità, di piombo, mercurio o cadmio in proporzione superiore allo 0,1% del manufatto in cui sono presenti quelle sostanze.

A lanciare il grido di dolore - naturalmente - la potente lobby dei costruttori d'organi britannica, 65 aziende che rivendicano storia e tradizione: «Un'assurdità» ha spiegato il loro portavoce Doug Levey. Rendendo poi noto come gli organi per le chiese e altri luoghi in cui si fa musica, sono notoriamente costruiti con canne di piombo che risulta il materiale più adeguato per gli effetti sonori dello strumento. Ebbene, per Bruxelles, l'uso dell'elettricità genera una sorta di "vento" che disperde nell'atmosfera percentuali inquietanti di piombo. Per cui, stop all' uso degli organi. E al massimo, ritorno al chierichetto che spinge un mantice, dato che l'aria non generata da elettricità non permetterebbe questo tipo di inquinamento. La misura è stata presa per difendere la salute degli europei dall'elettrosmog: telefonini, computer, i-pod. Ma il fatto è che a Londra si sono accorti solo ora che nella decisione finiscono per rientrare anche gli organi e hanno lanciato la controffensiva. Chiedono l'esenzione dalla norma per proseguire nella tradizione del canto in chiesa.

Fin qui hanno avuto poco successo. «Qualche anno fa si è detto che con il divieto dell' amianto si chiudeva con la costruzione di barche e di palazzi - ha fatto sapere una portavoce della commissione - mentre si è visto che tanto le barche che i palazzi si possono costruire anche con altri materiali...».

Ma i costruttori d'organi di sua Maestà Britannica non mollano la presa: piombo o morte! E oltre a far notare di non capire bene come usando l'elettricità si produca elettrosmog, mentre con un pompaggio manuale il rischio verrebbe meno anche se magari si usasse una maggior quantità di piombo per le canne armoniche, vanno in cerca d'alleati.

[AMC]

<u>Extraits traduits de *Il Giornale* en français</u>

« Dans la matinée ont été traitées la question des Lefebvristes et celle des évêques honoraires.
A la demande du doyen, Angelo Sodano, les interventions, au nombre d'une vingtaine, devaient durer 4 minutes (« ou mieux, trois » a dit le Cardinal), mais tous n'ont pas respecté le temps imparti.

Le Cardinal Dario Castrillon, qui a introduit la première question en décrivant l'état des tractations avec les disciples de Lefebvre – les traditionalistes qui critiquent le Concile et les réformes – a également évoqué la possibilité de les faire rentrer en pleine communion avec Rome, en leur concédant la structure de « Prélature » dépendante du Pape.
Le débat a été animé : les cardinaux français Lustiger et Ricard, ainsi que le cardinal suisse Cottier, ont écarté l'idée de la prélature, lui préférant des formules moins contraignantes, inspirées des associations de laïcs.
Le cardinal Bertone, auparavant numéro deux de l'ex Saint-Office, a rappelé les colloques survenus dans le passé avec la fraternité Lefebvriste et a mis l'accent sur la nécessité de bien définir les bases doctrinales de l'accord. Tous ont dit que la réconciliation est souhaitable, beaucoup ont rappelé la nécessité, pour les Lefebvristes, d'accepter le Concile Vatican II.
Le cardinal Francis Arinze a ensuite posé le problème de l'extension de l'indult pour permettre aux traditionalistes en communion avec Rome de pouvoir utiliser plus facilement le missel de 1962.
« L'Eglise attend les Lefebvristes à bras ouverts », a déclaré à la sortie le Cardinal Castrillon, visiblement satisfait. »

Texte original de *Il Giornale* en italien. http://www.ilgiornale.it/a.pic1?ID=76598

I cardinali d'accordo con il Papa: «Braccia aperte ai lefebvriani» di Andrea Tornielli

Oggi il concistoro, nei preliminari si è discusso dei vescovi in pensione. E Sodano sollecita proposte per riformare la curia

Andrea Tornielli - da Roma

Il dialogo con l'islam, la possibilità di concludere il mini-scisma dei lefebvriani, come valorizzare gli ormai tantissimi vescovi in pensione: sono stati questi i tre temi principali dell'incontro di tutti i cardinali convocati da Benedetto XVI alla vigilia del concistoro. Il Papa ha voluto consultarli ricreando il clima delle congregazioni generali che un anno fa hanno preceduto il conclave. Benedetto XVI ha rivolto un breve discorso ai cardinali, riuniti nell'aula del Sinodo, accantonando il testo preparato, e ha introdotto l'agenda dell'incontro. **Nella mattinata sono stati trattati il tema dei lefebvriani e quello dei vescovi emeriti. Gli interventi, una ventina, su richiesta del decano Angelo Sodano dovevano durare quattro minuti («meglio se tre», ha detto il cardinale), ma non tutti hanno rispettato i tempi. Il cardinale Dario Castrillón, che ha introdotto il primo tema, descrivendo lo stato delle trattative con i seguaci di Lefebvre - i tradizionalisti che criticano il Concilio e le sue riforme - e ha parlato della possibilità di farli rientrare nella piena comunione con Roma concedendo loro la struttura della «prelatura» dipendente dal Papa. Il dibattito è stato vivace: i cardinali francesi Lustiger e Ricard, e lo svizzero Cottier hanno scartato l'idea della prelatura, preferendo formule meno impegnative che facciano riferimento alle associazioni di laici. Il cardinale Bertone, già numero due dell'ex Sant'Uffizio, ha ricordato i colloqui avvenuti in passato con la Fraternità lefebvriana e ha posto l'accento sulla necessità di definire bene le basi dottrinali dell'accordo. Tutti hanno detto che la rappacificazione è auspicabile, molti hanno ricordato che è necessaria da parte dei lefebvriani l'accettazione del Concilio Vaticano II. Il cardinale Francis Arinze ha poi posto il problema dell'estensione dell'indulto che permetta ai tradizionalisti in comunione con Roma**

di poter utilizzare più facilmente il messale del 1962. «La Chiesa attende i lefebvriani a braccia aperte», ha dichiarato all'uscita il cardinale Castrillòn, visibilmente soddisfatto.

Sempre nella mattinata, il cardinale Giovanni Battista Re ha introdotto il tema dei vescovi pensionati, che sono più di mille nella Chiesa. Si è discusso se innalzare a 78 anni l'età della pensione, attualmente fissata a 75 anni. Chi si è espresso favorevolmente ha chiesto però che in questo caso la legge valga per tutti e che dunque si decada automaticamente con il compimento del settantottesimo anno, senza deroghe discrezionali concesse dalla Santa Sede. Apprezzato l'intervento di un emerito illustre, Carlo Maria Martini, che senza pronunciarsi sull'innalzamento dell'età della pensione, ha raccontato la sua esperienza di «ex» arcivescovo di Milano, parlando della sua condizione «felice»: reggere la diocesi gli risultava infatti ormai troppo difficile, e l'emerito può comunque dare il suo contributo significativo al servizio della comunità.
Nel pomeriggio, dopo la relazione del cardinale Sodano (che, chiedendo il massimo segreto, ha sollecitato dei contributi per una futura riforma della curia), si è discusso del dialogo con l'islam: si è parlato delle persecuzioni subite dai cristiani in alcuni Paesi ed è stata sottolineata la necessità per i cristiani occidentali di testimoniare la loro fede ai musulmani. Per essere di qualche utilità, hanno detto alcuni porporati, il dialogo deve essere realistico, avere basi concrete e soprattutto un interlocutore serio. «Tra cristiani e musulmani è possibile una collaborazione nella difesa dei diritti umani – ha detto all'uscita il neo-cardinale Ricard –. L'islam ha anche dei lati inquietanti, ma occorre cercare elementi che ci uniscono». La riunione del «Senato» della Chiesa si è conclusa con un intervento a braccio di Benedetto XVI che ha fatto una sintesi del dibattito e ha ribadito l'importanza per l'Islam di non confondere il cristianesimo «con l'Occidente senza valori».

Traduction du passage qui nous intéresse :

Dans la matinée ont été traitées la question des Lefebvristes et celle des évêques honoraires.
A la demande du doyen, Angelo Sodano, les interventions, au nombre d'une vingtaine, devaient durer 4 minutes (« ou mieux, trois » a dit le Cardinal), mais tous n'ont pas respecté le temps imparti.
Le Cardinal Dario Castrillon, qui a introduit la première question en décrivant l'état des tractations avec les disciples de Lefebvre – les traditionalistes qui critiquent le Concile et les réformes – a également évoqué la possibilité de les faire rentrer en pleine communion avec Rome, en leur concédant la structure de « Prélature » dépendante du Pape.
Le débat a été animé : les cardinaux français Lustiger et Ricard, ainsi que le cardinal suisse Cottier, ont écarté l'idée de la prélature, lui préférant des formules moins contraignantes, inspirées des associations de laïcs.
Le cardinal Bertone, auparavant numéro deux de l'ex Saint-Office, a rappelé les colloques survenus dans le passé avec la fraternité Lefebvriste et a mis l'accent sur la nécessité de bien définir les bases doctrinales de l'accord. Tous ont dit que la réconciliation est souhaitable, beaucoup ont rappelé la nécessité, pour les Lefebvristes, d'accepter le Concile Vatican II.
Le cardinal Francis Arinze a ensuite posé le problème de l'extension de l'indult pour permettre aux traditionalistes en communion avec Rome de pouvoir utiliser plus facilement le missel de 1962.
« L'Eglise attend les Lefebvristes à bras ouverts », a déclaré à la sortie le Cardinal Castrillon, visiblement satisfait.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 25 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

«Là où nous avons échoué avec Rampolla…,
…nous réussirons avec Montini »

La lettre de Marc Winckler à Mgr. Guérard des Lauriers o.p.

Le complot Rosicrucien qui prépara l'usurpation de la Chaire de Pierre, le concile Vatican II et la suppression des Saints Ordres

Giovanni Baptista Montini est l'homme qui a, entre autres attentats contre l'Eglise catholique, **supprimé le rite valide de consécration épiscopale pour le remplacer par celui, invalide, de *Pontificalis Romani* (18 juin 1968), mettant ainsi un terme à la succession apostolique pour des milliers de généalogies épiscopales**.

Vingt ans plus tard, le 29 juin 1988, un archevêque, Mgr Lefebvre, assurait la sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique en sacrant quatre évêques selon le véritable rite catholique immémorial aboli par Montini le 18 juin 1968.
Aujourd'hui l'un de ces quatre évêques catholiques, Mgr Fellay, par sa volonté obstinée, qui est d'abord celle de l'entourage qu'il s'est constitué (abbés Schmidberger, Sélégny, Lorans, Celier, etc.), et sous l'inflluence qu'il a acceptée d'un réseau de personnalités allemandes liées à Ratzinger, a entrepris de remettre son épiscopat entre les mains de l'abbé Ratzinger, successeur de Montini.

S'il advient que, acceptant carrément de contredire ses récentes déclarations et de les reléguer ainsi au rang de mensonges publics, Mgr Fellay engage sa signature avec l'abbé Ratzinger, la liquidation dès lors inévitable de l'œuvre de Mgr Lefebvre, devra être méditée à la lumière d'un document historique, paru en 1979 dans les *Cahiers de Cassiciacum*.

Il s'agit de la lettre que M. Winckler adressa le 11 février 1977 au R.P. Guérard des Lauriers.

Rappelons que Marc Winckler rencontrait régulièrement son ami d'enfance, Jean Vaquié. Peu après la mort de ce dernier, sa mémoire et ses travaux furent attaqués en 1993, par l'abbé Grégoire Celier, devenu depuis directeur de *Fideliter*, revue du District de France de la FSSPX, sous l'autorité de l'abbé de Cacqueray.
A l'automne 2003, parut sous un pseudonyme (Paul Sernine, attribué à ce même abbé) *La paille et le sycomore*, un pamphlet qui attaquait violemment Jean Vaquié et l'Ecole des *Cahiers Barruel*. Ces cahiers avaient en effet effectué dans les années 1980 et suivantes, des recherches et des analyses de la gnose et de la subversion dans l'Eglise sans équivalent depuis les travaux de Mgr Jouin. Ils étaient soutenus chaleureusement par Mgr Lefebvre.

Marc Winckler raconte comment après avoir été arrêté plusieurs fois par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut ensuite, par un retournement de situation, amené à fréquenter de près la Cour Pontificale.
Voici ce qu'il écrit au R.P. Guérard des Lauriers[1] :

«Mon Révérend Père,

Vous m'avez demandé de mettre par écrit le récit de quelques souvenirs romains vieux de trente ans.

Les hasards de la guerre m'avaient conduit en Italie après diverses aventures et mésaventures dont plusieurs arrestations par les Allemands, notamment après un article de journal, paru en 1942, qui me désignait comme Juif. Et voilà un catholique mis d'abord aux abois, puis à toute sortes de caresses et d'honneurs lorsque la roue eut enfin tourné. Elle commença à tourner en ce qui me concerne dans la joie spirituelle, jusqu'au jour où elle tourna mal.
Jouissant du privilège immense à l'époque de la Poste aux Armées, qui permettait d'acheminer vers la France et vice-versa la correspondance des nombreux Monseigneurs, Révérends et Révérendes de toute couleur (d'habit) résidant à Rome, j'avais fait la connaissance de beaucoup de monde et appris bien des choses, car la Cour Pontificale était encore une Cour. A mi-chemin entre l'Orient et l'Occident, entre hier et demain, elle était pleine de survivances et de saveurs qu'on ne connaît plus depuis que les Chefs d'Etats sont des gens bardés de dix sortes de polices armées, et véhiculés à une allure folle dans des sortes de trains de catafalques blindés.

Officier interprète d'italien, je me consacrais aux tâches habituelles dans les Etats-Majors. Il me restait du loisir. »

De par ses contacts, Winckler fut présenté à **Mgr Montini**, qui n'était autre que l'aumônier de l'Association des diplômés d'Université à Rome. Il était alors Substitut au Secrétariat d'Etat.

« Mes nouveaux amis m'en avaient fait un portrait enthousiaste, en ajoutant : «Il est des nôtres». Comprenne qui pourra. Je garde un souvenir ébloui de ces messes et de ces homélies, dans l'extraordinaire chapelle baroque de la Sapienza, une chapelle pour contes de fées, où l'assemblée chaleureuse créait une sorte d'ambiance et comme une grâce sensible, sans que je sache trop à quoi l'attribuer. Je m'en veux de n'avoir conservé aucun souvenir précis d'aucun passage de ces homélies ; c'était chatoyant, il y avait des mots qui jouaient comme la lumière dans un haut vitrail.
Nous étions contents et lui aussi. Au demeurant, la mode était à l'éloquence. Le Souverain Pontife régnant avait involontairement imposé son style et chacun s'essayait à être svelte, à être ascète, à être mystique, à avoir de longues mains (je ne sais pas si l'on allait jusqu'à dormir par terre). Dans son bureau, Mgr MONTINI était actif, direct et précis. Il aurait souhaité que je pousse, à Paris, à la création d'une association semblable à la sienne. Les diplômés parisiens n'ont pas eu besoin de moi ; quant aux étudiants ils ont su montrer, en 1968, de quoi ils sont capables une fois bien imprégnés et chauffés à point.

---

[1] *Cahiers de Cassiciacum* n° 1, mai 1979, p.101-105

Le lobby qui avait cru au début du siècle réussir son coup avec le Cardinal RAMPOLLA, c'est-à-dire hisser l'un des siens au sommet de l'Eglise pour la remodeler à sa propre image, ce groupe de pression n'avait pas désarmé. ***Et l'espoir de la victoire était d'autant plus vif, l'impatience d'autant plus grande, que les circonstances avaient joué en sa faveur depuis la mort de S.S. PIE X.***

La révolution avait assis sa puissance sur un système financier prodigieux, sur «la victoire des démocraties», sur un empire soviétique fortifié, sur de nouveaux moyens mondiaux de propagande et de pression, et sur le discrédit, en raison de l'effondrement hitlérien, de tout ce qui ressemblait à l'anticommunisme ; et dans l'Eglise, sur la peur, pour beaucoup d'évêques, de religieux et de séculiers, de passer pour des vaincus ou des attardés.

Je me rappelle encore les distinctions établies par PIE XII dans son discours de Noël 1944 au sujet du mot «démocratie». Cela, comme on dit, ne passa pas la rampe. Et je me rappelle la confidence désolée du Cardinal SUHARD qui avait suivi le conseil du Nonce de se rallier au Gouvernement de Vichy, dont la «légitimité» n'était pas reconnue par celui de la France «Libre». Le bon Cardinal ne se remettait pas de la poignée de main manquée. Quant au Cardinal TISSERANT, il ruminait ce qui est devenu, lors du Concile, le point de départ du décret sur la liberté religieuse. Il était, quant à lui, le chef incontesté du «parti gaulliste en soutane», et il avait l'œil - si l'on peut dire - sur tous les évêques de France. Qui me contredira si j'avance que RONCALLI et MONTINI lui doivent leur élection ?

Mais qui, en revanche, a préparé de longue main la possibilité de ces élections dont l'une a rendu possible la suivante ? Il est facile de répondre, mais veuillez enregistrer qu'il est dangereux de s'aventurer sur ce terrain. Je comprends parfaitement l'attitude prudente de ceux qui préfèrent croire que c'est l'Esprit Saint qui a Lui-même manifesté Son choix. Peut-être l'avait-Il manifesté autrement, peut-être n'en a-t-on pas tenu compte, seul le Bon Dieu pourrait nous le dire puisque les Cardinaux, paraît-il, s'engagent au secret...

Quoi qu'il en soit, depuis l'arrivée de Jacques MARITAIN comme ambassadeur auprès du Saint Siège, cadeau bête et méchant de Georges BIDAULT, j'avais cessé de servir la messe à Mgr MONTINI. Car en cette conjoncture, les membres de l'association ne se gênèrent plus pour affirmer leur progressisme. Mes amis, disons le mot, étaient franchement modernistes. MARITAIN avait envahi le groupe MONTINI, et il n'y en avait plus que pour l'humanisme intégral. J'avais fui.

Mais puisque c'est un témoignage que vous me demandez, j'affirme qu'il y avait à Rome précisément ce que vous cherchez à savoir, et que vous me permettrez d'appeler le lobby montinien, ou le groupe Rampolla, et qu'un actif Monseigneur, ayant beaucoup d'entregent, que je rencontrais souvent et pour qui j'avais une sincère amitié, apprenant que j'avais été présenté à Mgr MONTINI, que je l'admirais et que j'avais l'air de le suivre, me crut sans doute assez mûr pour faire un pas décisif dans la voie de l'efficacité.

Je me rappelle le ton mystérieux qu'il prit - Mgr PIGNEDOLI, c'est de lui qu'il s'agit - pour me parler de la grande revanche qu'on préparait. Il me fit le récit tout au long du veto de l'Autriche, dont le résultat, pour lui, fut de replonger l'Eglise pendant un demi-siècle dans l'obscurantisme et l'isolement du Moyen-Age ; il insista sur la nécessité

d'une ouverture et d'une adaptation de l'Eglise ; enfin il me fit entrevoir une ère nouvelle, et pour très bientôt, et avec un succès certain, grâce à celui qui réussirait là ou le Cardinal RAMPOLLA eut le malheur d'échouer.

Je le regardai avec de grands yeux. Il crut que cela signifiait : «Mais qui est-ce ?» ; il répondit sans parabole : «Vous lui servez la Messe tous les jeudis».

J'avoue que je devais avoir l'air bête ; et je l'étais, car j'étais à cent lieues de me douter de ce qu'on attendait de moi pour le succès de MONTINI, le nouveau désiré des collines temporelles et des nations (unies).

Il fallut pourtant bien que je reprenne mes esprits. C'était sérieux. Le sympathique Mgr PICNEDOLI était fort lié avec MONTINI, puisqu'il le suivit dans son «honorable» éloignement milanais ; il est actuellement cardinal chargé de missions délicates (comme d'engager les Catholiques du Viêtnam à accueillir pour l'honneur de Dieu et pour la paix les troupes communistes du Viêtcong).

Nous étions le 2 janvier 1945, le soir tombait ; il y avait réception chez le vénérable prince E. de NAPLES RAMPOLLA, et mon cher Monseigneur m'avait fait inviter. C'était dans un palais cossu, de style 1880 ; les salons étaient brillants, les lustres rutilants, les hôtes, les invités respiraient l'aisance ; les parfums des jeunes filles et des femmes, l'odeur des alcools, des cigarettes blondes, toute cette ambiance à la fois somptueuse et mondaine me changeait des papalini, ces patriciens qui, depuis la prise de Rome, avaient condamné la porte principale de leur palais en signe de protestation et dès lors n'avaient point bénéficié des faveurs de la Maison de Savoie.

Vous le savez déjà, mon cher Père, je n'ai pas répondu aux avances du «Vénérable» prince qui était pour ainsi dire le miroir aux alouettes du fameux lo (là aussi, «vous m'avez compris»). Je pensais, en sortant de cette réception, au titre d'un petit livre italien que je lisais dans mon enfance: «Le cose più grande di lui» (Les choses qui le dépassent) ; et je pensais davantage encore au fameux « Santo » de Fogazzaro...

Sans doute y a-t-il eu, y aura-t-il encore des caractères d'une trempe particulière, capables, au mépris des larmes et du sang, de dire : «Je m'arrangerai pour...» et «Je ferai en sorte que...», mais pousser la fourberie au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui, cela tient du mysterium iniquitatis, mystère si puissant qu'il va jusqu'à rendre aveugles et sourds même les meilleurs, sans oublier les «saints» prêtres disciples de S. Timoré... Ils n'ont, par exemple, jamais entendu parler des maladies et de la mort étrange de PIE XII ; et quand on leur donne des preuves, ils s'empressent de les récuser ou de faire le silence. Ce sont des silencieux de l'Eglise, des bons toutous muets.

Heureusement, il existe encore quelques «Domini canes» !
Je vous prie d'agréer, etc.»

Le 11 février 1977.
Marc WINCKLER. »

Fin de la citation

Ces confidences de Marc Winckler **jettent une lumière crue sur la continuité du plan des milieux Rose+Croix auxquels appartenait le cardinal Rampolla. Il était en effet membre de l'O.T.O**. (*Ordo Templi Orientalis*, loge illuminée satanique Rose+Croix de langue allemande, présente en Bavière et à Zürich, **filiale des loges illuminées R+C britanniques**)

La Providence a voulu que l'Eglise fût protégée en 1903 de l'usurpation du siège de Pierre par un ennemi de l'Eglise, et Elle accorda la grâce immense de l'élection inopinée au trône papal d'un saint Pie X.

Près de 103 ans plus tard, l'Eglise est en grande partie détruite, ne subsistant que dans un petit troupeau. **Providentiellement, Mgr Lefebvre, par la fondation d'une Fraternité sacerdotale du nom du saint Pape, puis par les sacres de 1988, a permis la transmission et la sauvegarde du véritable épiscopat catholique et du véritable Sacerdoce de Menchisédech**.

Mais, voici qu'en 2006, l'un des quatre évêques qu'il a sacrés, l'ancien économe de la FSSPX à présent fort riche des nombreux legs des fidèles catholiques de la Tradition, Mgr Fellay, s'étant entouré avec obstination d'une camarilla toute ordonnée au ralliement de son Œuvre à la Révolution, camarilla qu'il protège avec vigilance, en dépit des agissements de celle-ci, s'évertue depuis près d'un an à mettre en place une situation qui le conduit aujourd'hui à signer avec les héritiers et les continuateurs de Rampolla et de Montini.

En ce jour anniversaire de la quinzième année de la disparition de son consécrateur, Mgr Fellay reçoit de la Rome apostate et usurpatrice, le signal qu'il a tant « espéré »[2] : celui qui condamna Mgr Lefebvre, celui à qui l'évêque fidèle déclara en juillet 1987 : « nous ne pouvons pas collaborer », l'abbé Ratzinger, cet ennemi de l'Eglise, lui envoie ce message par son agent, l'abbé Hoyos : « Les bras ouverts aux Lefebvristes » !

La veille du jour de la fête de l'Annonciation, jour de la mort de Mgr Lefebvre, quelle punition et quel châtiment !

Devant cette situation historique gravissime, les quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre se décideront-ils à entreprendre (enfin !) par eux-mêmes l'étude du nouveau rituel invalide de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968) qui condamne définitivement Vatican II ? Le Comité scientifique *Rore Sanctifica* a mis toutes les preuves authentiques à leur disposition[3]. Les trois tomes de leurs travaux ont été en effet publiés et sont disponibles aux Editions Saint-Rémy, BP 80, 33410 CADILLAC, http://www.editions.saint-remy.chez-alice.fr

Les quatre évêques vont-ils assumer les responsabilités historiques qui leur incombent ?
ou vont-ils eux aussi abandonner les grâces de leur épiscopat catholique valide ?
et consentir ainsi par leur silence complice à cette destruction finale de l'Eglise ?

En la fête de l'Annonciation, que la Très Sainte Vierge Marie protège le Sacerdoce et l'épiscopat catholique.

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[2] Rappelons « la lueur d'espérance » que Mgr Fellay déclara publiquement percevoir lors de l'élection de Ratzinger en avril 2005, et puis l'expression des attentes des « propositions » de Rome dont il fit part dans son interview à *Il Tempo* le 12 mars 2006.

[3] www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Gaume

Avant de répandre des sottises et des erreurs

INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT PIE X

Lundi 27 mars, 19 h

Dominique Viain : *Mgr Gaume et les humanités classiques*.

Catholique ultramontain et contre-révolutionnaire, Mgr Gaume a aussi brillé par ses positions radicales en matière d'enseignement, face à la tradition universitaire». Quelle est l'attitude de l'Eglise en la matière ?

"Mgr Gaume est un Père de l'Église, digne de figurer même parmi les docteurs".
Abbé Darras, *Histoire de l'Église*, Louis Vivès, 1888, tome 42è, pp. 351-353.

Le document canadien ci-dessous, récemment découvert, remet en place les travaux des détracteurs de Mgr Gaume. Nous pensons qu'il sera très apprécié et diffusé par M. l'abbé Thouvenot, recteur de l'Institut Saint Pie X.

On conseille aussi de lire *Pie IX et les Etudes Classiques,* ouvrage dans lequel Mgr Gaume s'appuyant sur le Bref de Pie IX du 22 avril 1874, lui donnant complètement raison sur ses thèses, relate ses combats, réfute ses détracteurs et cite ses défenseurs. On voit deux mondes se combattre impitoyablement. Ceux qui ont lu et médité *Le Traité du Saint-Esprit* de ce même Mgr Gaume comprennent. Sachons en tirer les bonnes leçons.

http://www.a-c-r-f.com/bibliotheque/Mgr_GAUME-Pie%20IX_etudes_classiques.pdf

Tous les ouvrages de Mgr Gaume sont disponibles aux Editions Saint-Rémi

http://editions.saint-remi.chez-alice.fr/CataGAUME.pdf

.

Abbé Michel Marchiset

MGR GAUME, SA THESE ET SES DEFENSEURS.

LES CLASSIQUES CHRÉTIENS ET LES CLASSIQUES PAYENS DANS L'ENSEIGNEMENT (1865)[1]

Par LUIGY (1837-1910)

St. Hyacinthe : de l'atelier typographique de Lussier et frère, propriétaires du "Courrier de St. Hyacinthe", 1865

J'ai lu avec un vif intérêt et un très sensible plaisir la série d'articles publiés dans *Le Courrier du Canada,* sous le titre *de Christianisme* et *Paganisme*. C'est, à mon jugement, un magnifique et splendide plaidoyer en faveur de la thèse de Mgr Gaume ; et je ne sais ce qu'on doit admirer le plus, ou de la profondeur des vues qui y sont émises, ou de la puissante érudition, tant ecclésiastique que profane, qui s'y déploie avec la majesté d'un beau et grand fleuve.

La discussion, soulevé, à l'Institut de Montréal, touchant les causes de la Révolution française, a encore fourni à ce journal l'occasion de mettre dans un nouveau jour, en précisant davantage, un des points les plus culminants de cette importante question, je dirai mieux, de cette question vitale. Je félicite donc de tout cœur Mr. le Rédacteur du *Courrier* du Canada de l'heureuse inspiration qu'il a eue. Qu'on me permette ici d'exprimer un regret : il me semble qu'il y a une lacune dans ce travail. J'aurais désiré qu'on nous eut un peu fait connaître ce qu'est Mgr Gaume, quelles sont les sources où il a puisé les idées renfermées dans son système d'enseignement, et enfin quelles sont les autorités favorables à ce système.

Je sais bien que la thèse, telle qu'elle a été exposée, se recommande d'elle-même. Il devrait suffire d'avoir quelque teinture des Livres Saints, de l'histoire ecclésiastique et profane, de sentir battre dans sa poitrine un cœur chrétien, pour lui donner une entière et complète adhésion.

Toutefois, on n'ignore pas que les préjugés, issus de l'éducation première, exercent une influence considérable sur les meilleurs et les plus solides esprits, et que cette influence est d'autant plus forte que *les* préjugés datent de plus loin. Or, les préjugés en faveur du système actuel d'éducation, qui veut que les jeunes gens consument les plus précieuses années de leur vie à pâlir sur les livres païens, sont des préjugés qui remontent à trois siècles. Tout ce qu'on a eu le soin de nous faire lire, tout ce qu'on a jugé nécessaire de nous dire en matière d'éducation se résume à ceci : *Les génies païens sont nos maîtres en tout ; leurs œuvres sont les dernières limites de la perfection dans le genre*. Et nous, dans un âge où la foi tient lieu de raison et où les impressions déteignent si fortement sur l'âme et s'y gravent en caractères presque ineffaçables, de nous incliner avec respect et de recueillir religieusement de pareils oracles. C'est à un point tel, qu'après l'Evangile, nous ne connaissons rien de plus respectable que les œuvres de Platon et de Cicéron, de Virgile et d'Homère, de Pindare et d'Horace, et encore pour la forme les plaçons-nous bien au-dessus de nos Saintes Ecritures. Il y en a même eu, et ils étaient loin de se regarder comme ignares, qui ont eu la bonhomie de penser que Platon, s'il lui eut été donné de vivre encore quelques années, aurait révélé la religion chrétienne au monde ébahi.

On n'ignore pas encore que Mgr Gaume ne nous est guère connu que par ce qu'en ont dit ses adversaires, et, entr'autres aménités qu'ils ont fait parvenir à son adresse, ils n'ont pas oublié les épithètes ***d'utopiste, de novateur, d'exalté, d'exagéré,*** **voir même *d'insulteur* de l'Eglise**. Je ne dirai rien des fausses et malveillances interprétations qu'on a fait jaillir d'idées très clairement exprimées pourtant ; cet examen des mille et une petites ruses en usage dans les guerres à coup de plume nous entraînerait trop loin.

Ces quelques réflexions me semblent justifier le léger reproche que j'ai fait en commençant à Mr. le Rédacteur du *Courrier du Canada,* de ne nous avoir pas fait connaître Mgr Gaume; non plus que ses respectables défenseurs et les fondements qui servent à étayer son système. Elles me font de plus espérer qu'on me verra avec plaisir exposer ce que, dans mon humble opinion, je regarde comme indispensable pour compléter le travail, déjà si palpitant d'intérêt, qui a été publié dans *le Courrier du Canada.*

On a dit, et sur tous les tons, que Mgr Gaume est *un exalté, un exagéré,* un *homme à idées*

[1] http://catalogue.banq.qc.ca/cgi-bin/bestn?id=%5FZjow%2F%E2%7Dt%2DJQNFwwdX&act=15&rec=23&auto=1&nov=1&t0=%22Luigi%2C+1837%2D1910%3B%22&i0=1&s0=5&v0=0&v1=0&v2=0&v3=0&v4=0&sy=0&ey=0&scr=3&line=2

singulières. Soit. Mais à présent que les adversaires de cet illustre auteur veuillent bien examiner un instant avec moi certains de ses ouvrages où n'est pas traitée la question *des* classiques, son ***Manuel des Confesseurs,*** par exemple. Oh ! ici nous nous trouvons parfaitement d'accord pour louer et admirer. Nous n'hésitons pas à dire que ce *Manuel* est une œuvre unique, parfaite, si excellente que c'est quasi un **devoir pour tout prêtre de le lire aussi assidûment que l'Ecriture Sainte**. Nous proclamons encore que ce livre, ne fût-il qu'une pure compilation eût exigé comme tel dans son auteur une science, une érudition, une prudence, une sagesse, un esprit de discernement, un bon sens pratique chrétien plus qu'ordinaire.

Qui n'admirerait encore ***Les Trois Rome*** qui décèlent une étude si approfondie, une connaissance si parfaite des temps anciens et surtout des premiers âges de l'Eglise ? Et sans parler de plusieurs autres livres excellents, sortis de la plume du même auteur, ne suffit-il pas de nommer *l'Histoire de la Société domestique, le Signe de la Croix au dix-neuvième siècle*, que S. E. le cardinal prince Altiéri, **préfet de la S. C. de l'Index**., appelle ***un livre admirable,*** et particulièrement ce beau ***Catéchisme de Persévérance*** *qui* a conquis une popularité européenne et même américaine. Souvenons nous enfin que **Grégoire XVI**, dans un Bref adressé à Mgr Gaume et par lequel il le crée Chevalier de l'ordre de la Milice Dorée, lui dit, après les éloges les plus flatteurs donnés à ses grands talents et à sa piété, que ses ouvrages n'ont pas rendu un médiocre service à la religion.

Quand donc un prêtre, aussi **grave**, aussi **savant**, aussi **zélé***,* aussi **expérimenté** que l'est celui qui a doté la bibliothèque chrétienne de ces précieux ouvrages, entreprend de parler de la réforme à opérer dans l'enseignement, on doit *à priori,* raisonnablement supposer qu'il n'a point entrepris de traiter une question de cette importance, sans savoir ce qu'il disait, sans faire de longues réflexions et de sérieuses études, sans prendre de nombreux et sûrs conseils. Un bon sens, assez peu cultivé même, nous dit qu'il faut tenir compte de tout un ensemble de faits lorsqu'il s'agit de mesurer l'estime qu'on accorde à quelqu'un. Si les adversaires de Mgr Gaume eussent daigné suivre ce *dictamen* de la commune raison, ils n'auraient pas été aussi prompts à s'écrier qu'ils ne voyaient dans sa thèse contre le paganisme dans l'enseignement, qu'un amas d'accusations *dont le titre seul révèle l'inanité,* des *témérités d'opinion et de langage, des emportements d'esprit, des déclamations violentes,* bonnes seulement *à produire le trouble et le scandale,* enfin, *une aberration.*

Qu'est-ce donc maintenant que cette thèse de Mgr Gaume qui a soulevé en France de si chaudes et de si vives discussions ? Cette thèse ? Elle se résume à dire : eu égard aux penchants de l'homme déchu, eu égard surtout à l'état du monde actuel, païen dans le luxe et l'immodestie de ses habits, païen dans sa littérature dont le fonds est ou puéril ou immoral, païen dans ses arts d'agrément, qui ont fait servir le pinceau, le ciseau, la musique à reproduire des objets que la pudeur ne nomme pas, à exalter des sentiments dont la présence est une souillure, païen dans sa philosophie qui ne tend qu'à émanciper la raison individuelle, païen dans sa politique qui nie les droits de Dieu en proclamant ceux de l'homme, qui veut le règne de la démocratie pure et l'anéantissement de toute influence religieuse sur le pouvoir civil, païen enfin dans toutes ses aspirations qui sont grossières, terrestres, bestiales, il est d'une extrême importance de nourrir la jeunesse chrétienne et catholique de christianisme et de catholicisme.

Mgr Gaume fait ensuite voir de quel contre-bon sens l'éducation se rend coupable depuis trois siècles en donnant, pour précepteurs et pour modèles, à des âmes baptisées toute cette pléiade de prétendus grands hommes de l'antiquité qui, sans en excepter le *divin* Platon et *l'immaculé* Cicéron, peuvent tous être désignés par ce mot d'un Père de l'Eglise : *Animalia gloriæ et voluptatis.* Il nous révèle les ignominies de ces grande modèles de perfection humaine et nous fait voir que tous leurs mouvements, au lieu de tendre vers en haut, tendent vers ce qu'il y a de plus bas ; qu'au lieu de s'élever comme l'aigle, ils rampent comme la chenille; qu'au lieu de se nourrir comme l'abeille du suc parfumé des fleurs, comme la mouche stercoraire ils s'abattent sur l'ordure. Pas une violation de la plus sainte des lois devant laquelle ils reculent ; pas une souillure qu'ils s'épargnent.

Voilà probablement ce qui a mérité à Mgr Gaume le titre *d'insulteur* de l'Eglise, et en effet il y avait de quoi. Passe pour jeter une poignée de boue à la face d'un saint Père avec un sourire niaisement impie, ce n'est là qu'une peccadille ; mais attaquer Cicéron ! Platon ! le divin Platon ! oh ! pour le coup un tel attentat doit exciter une indignation universelle ; c'est un attentat trois fois sacrilège !

Qu'est-ce encore que la thèse de Mgr Gaume ? C'est un long et magnifique commentaire **de l'un des décrets du Ve concile général de Latran qui déclare** ***que la philosophie et la littérature***

païenne sont infectes dans leurs racines, et qui n'en permet l'étude qu'après avoir exigé des précautions infinies ; c'est la démonstration parfaite, histoire en main pour prouver par des faits nombreux les terribles ravages exercés dans le monde moderne par la mise en honneur du paganisme gréco-romain, de la sagesse divine qui inspirait le Saint Concile de Trente quand dans la VIIê des X règles de l'Index, éditées par son ordre, il défendait *pour aucune raison de laisser lire aux* enfants, même sous prétexte d'élégance de style et de langage, les livres des païens qui renferment des choses lascives et obscènes.

Il importe encore de signaler ici que l'Eglise avait formulé cette thèse, même dès les premiers siècles de son existence, par l'organe de ses membres les plus saints et les plus éclairés, je veux dire les *Saints Pères.* C'est ce que reconnaît Rollin lui-même, tout saturé de paganisme qu'il était lorsqu'il dit : "La lecture des poètes, *condamnée si unanimement par les Pères,* et même par les païens, peut-elle donc être permise dans les écoles? (Tr. des Et. p. 576.) Pour abréger, je n'en citerai que deux : saint Augustin et saint Jérôme. Le premier, qu'on ne traitera certainement pas *d'esprit léger,* regarde la coutume où l'on était, de son temps, d'expliquer les fables des poètes dans les écoles chrétiennes comme un **funeste torrent** auquel personne ne résistait, et **qui entraînait les jeunes gens dans l'abîme éternel**. (Conf. lett. ch. XVI.) Le second ne craint pas de qualifier très énergiquement l'ensemble de la philosophie et de la littérature païenne, en l'appelant ***nourriture des démons****. Cibus est, dæmoniorum, sæcularis philosophia, carmina pœtarum, rhetoricorum pompa verborum* (Lt., Hier. Epist. ad. Dam. de decob. filiis opp. t. IV, p. 153).

Ces textes sont précis, comme on le voit, et vont directement au but ; ils ne permettent guère de regimber. Toutefois on a trouvé le moyen de leur faire signifier toute autre chose que ce qu'ils veulent dire, pris dans-leur sens naturel, et l'on a même eu le courage de composer de gros volumes pour prouver que donner la préférence aux classiques chrétiens sur les classiques païens, loin d'être conforme à l'esprit de l'Eglise, était en complète opposition avec lui, et que par conséquent les ouvrages de Mgr Gaume contre le Paganisme dans l'éducation était digne de *censure.* Il fallait une pareille sortie pour faire briller la vérité dans tout son jour. Aussi Mgr Gaume alla-t-il lui-même à Rome soumettre à la Congrégation de l'index les ouvrages où il avait traité la question des classiques, et, quelques temps après, le Père Cirino, consulteur des clercs réguliers, lui fit parvenir la consultation suivante :

"Monsieur et très respectable abbé, les principes de foi et de zèle, qui vous ont inspiré le rare courage de soulever une question aussi utile et aussi délicate qu'est la question de l'abus des classiques païens dans les écoles seront infailliblement reconnus et admirés de quiconque voudra se procurer l'avantage de lire ce que *vous* avez publié à ce sujet.

"'Attaquer de front une coutume invétérée et universelle a paru à quelques-uns une présomption et une injure envers l'Eglise. Rassurez-vous cependant ; car d'un autre côté des personnages, non point en petit nombre ou obscurs, mais en grand nombre et on ne peut plus distingués, vous encouragent, vous secondent et se font vos compagnons d'armes dans cette guerre contre le paganisme, infiltré dans l'éducation et débordé contre les sociétés modernes.

" (...) Empêcher les jeunes gens qui doivent étudier le grec et le latin de puiser leurs premières idées dans les auteurs païens, desquels, excepté la langue, **on n'apprend rien de bon et dont on peut apprendre beaucoup de mal,** et d'autre part, leur mettre entre les mains des livres chrétiens où, tout en apprenant une langue, qui est aussi une langue grecque ou latine, l'esprit et le cœur des enfants, faciles à recevoir et fidèles à retenir les premières impressions, se pénètrent, presque sans s'en apercevoir, de religion, de vertu, de piété, qui, en fin de compte, sont l'essentiel de la vie morale de l'homme : rien de tout cela assurément ne peut être appelé un outrage à l'Eglise. Je dirai plutôt que c'est un moyen de seconder ses vues.

" (...) Il me semble que c'est faire trop d'honneur à Homère et à Virgile, à Démosthène et à Cicéron, que de déclarer l'Eglise solidaire de l'injure qu'on leur fait en les bannissant de quelques écoles. Je ne sache pas que l'Eglise ait jamais fait de canon pour sanctionner une règle, un programme d'étude élémentaires. Aussi, chaque évêque, chaque congrégation religieuse, a pleine liberté de suivre telle méthode qu'elle reconnaît plus appropriée aux circonstances des temps et plus conforme à la pratique des lieux, ou bien d'introduire un système qui lui soit tout à fait propre. Dans ce dernier cas, ce serait une nouveauté, jamais une injure aux autres évêques ou aux autres congrégations, bien *moins encore à l'Eglise.*

"L'Eglise n'a pas *imposé* l'usage des classiques païens, elle l'a *toléré.* Elle ne regardera donc pas comme une injure si on éloigne d'elle ce qui était en elle, mais qui ne venait pas d'elle. L'usage des classiques païens *fut imposé par les exigences du siècle, et à grand regret adopté par les pasteurs spirituels.* Que ne fit pas saint Charles pour exclure du programme

d'études de son séminaire les auteurs païens ? Par une prudente condescendance, il dut cependant *tolérer* qu'on les y introduisit".

On sait en effet que la crainte, hélas ! trop fondée, de voir la jeunesse milanaise prendre le chemin des universités et des gymnases protestants, où régnaient Homère et Virgile, contraignit saint Charles à modifier son premier plan.

Le Père Cérino termine en disant :

"Pour conclure je dirai à Votre Révérence que, suivant ma manière de voir, elle peut sans inquiétude, sans difficulté ou inconvénient soutenir sa thèse, laquelle *seconde les vues de t'Eglise,* loin de les contrarier".

Voilà ce qui peut s'appeler un témoignage fort explicite en faveur de la thèse ; il part de haut comme on voit, et de toute son autorité il confirme l'interprétation qu'a donné Mgr Gaume aux paroles des Saints Pères, aux actes solennels de l'Eglise dans les conciles de Trente et de Latran.

Mais voici bien autre chose ; une voix part encore de plus haut et parle absolument dans le même sens que celle que nous venons d'entendre. C'est à décourager tous les représentants des vieilleries païennes. En réponse à une lettre de S. E. **le Cardinal Gousset**, partisan *zélé* du plan d'études de Mgr Gaume et qui l'a même adopté pour tous les séminaires de son diocèse, comme nous le verrons tout à l'heure, le cardinal Antonelli écrivait de Rome le 30 Juillet 1852 :

"Eminentissime et Révérendissime Seigneur, outre le grand prix que j'ai coutume d'attacher aux communications de Votre Eminence, celle que vous avez adressée, sous le pli du 13 du courant, à propos de la fâcheuse divergence qui s'est récemment élevée en France, sur le choix des livres pour l'enseignement littéraire, a une extrême importance.

"La parfaite connaissance, que l'on a de la sagesse et du profond discernement qui distinguent votre Eminence, était déjà une raison plus que suffisante de compter sur la justesse et l'étendue de vos vues dans *l'appréciation* de la susdite controverse. Cette assurance, conçue d'avance, et que ***le Saint Père, à bon droit, partageait avec moi a été parfaitement confirmée.***

"(…) En applaudissant hautement à l'intérêt que Votre Eminence a attaché à cette affaire, et qu'elle a fait servir avec un zèle et une sagesse admirables à atteindre un but ***pleinement conforme aux vues du Saint Siège,*** je suis heureux de vous offrir en même temps l'assurance du profond respect avec lequel je vous baise humblement les mains".

L'année suivante, **1858**, la thèse de Mgr Gaume recevait de Rome l'approbation la plus encourageante, bien qu'implicite, par la confirmation de tous les **actes et décrets du concile d'Amiens**, tenu le 10 janvier de cette année sous la présidence de S. E. le Cardinal Gousset. Voici les décrets de ce concile **relatifs à l'éducation**. La citation est longue, mais comme le concile parle d'or, je crois qu'on la lira avec un sensible plaisir.

"Voici quel est **le principe fondamental** qui doit présider au régime des écoles ; le but de l'Education est de former les jeunes gens à la vie chrétienne surtout, et en même temps à la vie civile et aux sciences qui s'y rapportent. Les collèges, qui sont pour les enfants comme une seconde famille, ne doivent pas satisfaire moins parfaitement à ce devoir que l'éducation domestique à laquelle ils suppléent.

"Pour que les écoles soient vraiment dirigées vers cette fin, il *ne suffit pas* que les jeunes gens assistent aux instructions religieuses qui leur transmettent la *connaissance des vérités surnaturelles,* mais il est nécessaire en outre que les *sciences naturelles* qu'ils apprennent dans les classes non seulement ne nuisent pas à la culture chrétienne des esprits, mais lui servent et en dépendent, de sorte que la religion soit comme une âme qui donne le mouvement à la masse des études et se répande dans tout le corps de l'enseignement.

"Cet ordre a dû sans doute être toujours suivi dans l'éducation de la jeunesse, mais les conditions du temps présent *l'exigent plus strictement encore,* car il n'est rien que l'éducation ne doive tenter pour rendre les jeunes gens **fermes et robustes dans la foi**, puisqu'au sortir des écoles ils sont entourés de tous côtés par les séductions et les assauts des mauvaises doctrines.

"Dans cette organisation chrétienne des études, il faut porter une attention spéciale sur trois grandes parties de l'enseignement qui embrassent les ***lettres, l'histoire* et la *philosophie*.** Leur sage direction dépend d'une vérité que les professeurs doivent méditer avant tout, et sur laquelle roule toute éducation chrétienne, savoir que ***l'ordre naturel et l'ordre surnaturel,*** quoique essentiellement distincts, *sont **tellement** **unis chez les chrétiens**,* que, par suite de cette union, *l'ordre naturel* reçoit de l'autre des lumières supérieures, qui le pénètrent et le perfectionnent de diverses manières".

"Ainsi, dès le début, nous voyons **les Pères du concile désapprouver cette séparation qui, cependant, fait le fond, la base et l'essence de toute la philosophie actuellement enseignée. En effet, on fait une profession ouverte de n'enseigner en philosophie que *ce qui peut être découvert par les seules forces de la Raison.***

"Les Pères du concile continuent en disant : "Et d'abord, ***dans la littérature,*** on voit briller les éléments du *beau naturel,* que le génie de l'homme perçoit et élabore par ses propres forces. Ce genre de beauté se fait remarquer dans un grand nombre d'ouvrages païens, *où il consiste, en grande partie,* dans un soin exquis de la forme *et dans un art merveilleux.* (Remarquons ici en passant que le *beau naturel,* que les Pères du concile reconnaissent exister dans un grand nombre d'ouvrages païens, est surtout le *beau* de la forme ; ils ne préconisent pas les idées que revêtent ces belles formes). Mais après que l'Évangile eut éclairé et échauffé les âmes, lorsqu'il eut ouvert à l'intelligence et au cœur de l'homme des régions plus hautes et de plus vastes espaces, on voit apparaître un nouvel ordre de *beauté surnaturelle*, qui, plus sublime en soi, perfectionne la substance de l'autre ordre, et, tout en recevant les formes *du beau naturel,* produit néanmoins *une expression qui lui est propre,* comme le prouvent une foule de livres, de poèmes et de discours, dans lesquels éclate la majesté du génie chrétien. **Les professeurs ne doivent donc pas expliquer les monuments de la *littérature païenne* sans exposer aussi les principes et les modèles de la *littérature chrétienne,* en ayant soin de bien faire remarquer l'influence des éléments qui lui sont propres.**

"Il faut en dire autant de ***l'histoire.*** On retrouve chez tous les peuples les *éléments naturels* de la société civile, savoir : la famille, le mariage, les relations des parents et des enfants, la distinction des riches et des pauvres, les droits publics et privés, le pouvoir et l'obéissance, et tout ce qui dérive de cet ordre de choses. Mais il est évident que chez les peuples éclairés *par la lumière surnaturelle* de l'Evangile, ces termes ont une signification, à certains égards, différente de celle qu'ils avaient dans les ténèbres du paganisme, et que la notion chrétienne de ces éléments sociaux, non seulement diffère beaucoup *des idées corrompues* qui dominaient chez les païens, mais aussi qu'elle est bien supérieure aux notions même justes qu'ils pouvaient concevoir *par la seule lumière naturelle*. D'où il suit que les principes de la société civile, élaborés et comme transformés par la vertu de la révélation évangile, ont été élevés à un degré supérieur dé dignité et d'excellence. Que les professeurs d'histoire n'épargnent donc aucun soin pour faire saisir graduellement à leurs élèves cette union des éléments naturels et de l'élément surnaturel, ainsi que les merveilleux effets qu'elle a produits.

"Quant à la ***philosophie,*** (redoublons ici d'attention) il y a sans doute dans les écoles catholiques, plusieurs éléments que les forces de l'esprit humain ont fourni même aux philosophes païens ; mais il y en a d'autres qui ne dérivent pas de cette unique source. **Il est très faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le *produit de la seule raison naturelle.***

"Car les professeurs ont, dans la doctrine catholique, une règle qui leur indique les thèses à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à **des conclusions *contraires aux dogmes*.** De là vient que, dans les écoles catholiques, il y a un parfait et solide accord sur plusieurs vérités démontrées par des arguments philosophiques, vérités sur lesquelles on ne trouve que le doute ou les plus grandes discussions dans les écoles auxquelles *la lumière de la foi ne sert pas de flambeau.* Ceux donc qui soutiendraient que les leçons de philosophie dans les collèges catholiques doivent être faites de telle *sorte qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle,* rêveraient une abstraction purement fictive, ou, si cette abstraction avait réellement lieu, les enseignements philosophiques, perdant l'unité qu'il y a dans nos écoles, *s'égareraient à la suite de doctrines diverses et étrangères,* et le plus souvent *se laisseraient emporter à tout vent de doctrine,* comme il arrive dans les écoles qui sont en dehors de notre influence.

"Il y a plusieurs notions sur Dieu et Ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, la fin de l'homme, que les philosophes *chrétiens, après qu'ils les ont apprises de la révélation,* prouvent par leurs arguments, mais qui n'ont pas été inventées par la philosophie humaine.

"(...) **La philosophie, étant donc unie de plusieurs manières avec la lumière surnaturelle de la Révélation**, étant dirigée, vivifiée et agrandie par elle, on livrerait l'esprit des jeunes gens à une bien *dangereuse illusion sur les forces de la Raison, si* leur enseignement était conçu de telle sorte dans nos écoles qu'ils *pussent attribuer à* l'opération de la *Raison seule,* la droite méthode, le progrès et la perfection de l'enseignement philosophique. Les professeurs

doivent donc leur faire comprendre que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait *en employant le seul secours de l'esprit humain ;* **mais celle que la théologie, fondée sur la Révélation, éclaire, régularise et complète".**

Après avoir posé ces règles générales, le Concile en vient à des dispositions particulières sur les **parties fondamentales qui composent un cours d'études classiques.** Nous ne citerons que celles lui ont trait aux études littéraires.

"Nous estimons, dit-il, *qu'un grand nombre d'ouvrages chrétiens, latins, grecs et français,* écrits avec talent, doivent être adoptés comme livres classiques, dans les écoles de notre province, soit par extraits, soit entiers, s'ils ne sont pas trop longs ; et que cette mesure doit être exécutée de telle sorte que les âmes des jeunes gens soient abondamment abreuvées de ces eaux vivifiantes dans le cours de leur éducation littéraire, et qu'elles puisent assidûment l'esprit chrétien dans un commerce **familier** avec ces auteurs.

"Et en effet, si l'on fait attention à l'influence contagieuse de ce siècle, il est à craindre que ces jeunes intelligences ne puissent être pendant plusieurs années, *dans un contact journalier avec les maximes, les exemples et l'esprit de la littérature païenne,* sans que bien souvent la constitution chrétienne des esprits ne soit affaiblie en respirant cette atmosphère, et qu'au sortir des écoles ils ne soient, pour cette raison, trop peu en état de repousser les séductions des mauvaises doctrines, à moins que, grâce à la *sage fréquentation des auteurs chrétiens,* une inspiration religieuse, vivace, n'ait corroboré ces esprits de sa continuelle influence".

Je le demande, qu'eussent dit les Pères de ce concile s'ils avaient eu à s'occuper de l'éducation qui doit répondre aux besoins d'un pays comme le nôtre, où la foi est attaquée par tant de mauvaises doctrines, surtout par les funestes doctrines du protestantisme ? Ils ajoutent :

"Il faut remarquer en outre que beaucoup d'enfants, admis dans les établissements d'éducation, viennent de familles médiocrement chrétiennes ; qu'après avoir achevé leurs études, ils sont lancés au milieu d'une société qui ne s'appuie plus comme autrefois, sur des institutions catholiques ; qu'enfin livrés à des études ou à des fonctions, d'où *la religion est maintenant absente,* ils sont privés des secours puissants au moyen desquels, dans les siècles passés, l'éducation chrétienne de la jeunesse adulte *se continuait jusque dans la virilité.* Pour cette raison, quand elle serait seule, il faut profiter avec plus de prévoyance des précieuses années passées au collège, afin que, ***même dans l'enseignement littéraire, l'enfance soit continuellement nourrie de notions, de sentiments et d'exemples chrétiens****,* et que l'âme tendre des adolescents, jetée dans un moule chrétien, en reçoive profondément l'empreinte à l'âge où elle offre le moins de résistance à la forme qu'on doit lui imprimer.

"Nous sommes persuadés que cette manière d'enseigner peut être adoptée comme salutaire, sans qu'on fasse injure par là aux usages reçus pendant une longue série d'années dans les collèges catholiques. Les annales de l'Église nous font voir en effet que bien des choses qui, à certaines époques, ne renferment rien de funeste, deviennent ensuite, quand les circonstances sont changées, **dangereuses ou même nuisibles**

"(…) Après avoir posé ces principes, qui tiennent à l'essence de la méthode à suivre dans l'enseignement des lettres, nous laissons de *côté* les *questions littéraires,* dont nous n'avons pas à nous occuper. Nous voulons seulement repousser des assertions injurieuses à l'Eglise que nous avons vues se produire à l'occasion de controverses qui ont eu lieu sur ce point. Il n'est pas possible de passer ici sous silence l'opinion de quelques écrivains ennemis de la religion catholique, qui, pour recommander l'emploi à peu près exclusif de la littérature païenne dans les collèges*, affectent de mépriser comme barbare la langue qu'on retrouve dans les meilleurs écrits des Pères, et qui a été consacrée par la liturgie même de l'Église.* Ils ne comprennent pas qu'en conservant les éléments et les locutions de l'idiome antique, l'Eglise catholique a formé avec eux une langue élaborée de telle sorte qu'elle s'adapte d'une manière intime aux sentiments chrétiens et aux objets qui !es inspirent. Ces écrivains devraient rougir d'outrager cette sainte Mère, qui, héritière et gardienne de la Parole divine, s'est toujours montrée la nourrice soigneuse et **la sage protectrice de toutes les sciences humaines qui servent à dissiper la barbarie**. Eloignons donc de nos écoles une assertion également fausse et indécente qui offenserait les oreilles des élèves et scandaliserait leurs âmes".

Encore une fois rappelons-nous que **les actes et décrets du Concile d'Amiens doivent être reconnus exempts d'erreur, puisqu'ils ont été examinés et révisés par Rome**, avec toute la maturité et gravité ordinaire en pareille circonstance. Grâce donc aux Pères du concile d'Amiens, la cause des classiques chrétiens est gagnée sans exclusion complète des classiques païens, et sans aucun détriment pour la perfections des études littéraires. Ce résultat est le seul qu'ait ambitionné Mgr Gaume.

Outre ces approbations si solennelles et qui émanent de l'autorité la plus haute et la plus compétente en pareille matière, Mgr Gaume a encore reçu toutes celles des intelligences d'élite qui, comme M. Alberdingk Thyim, le grand catholique de Hollande, l'immortel Pugin et le pieux lord Philipps, en Angleterre, le célèbre publiciste baron Moy de Sens, le docteur Reithmeier, en Allemagne, Donoso Cortès, en Espagne, Louis Veuillot et Montalembert, en France, l'abbé Martinet, le R. P. Ventura et tant d'autres l'ont honoré de toutes leurs sympathies et encouragé de tous leurs efforts dans sa lutte contre le paganisme dans l'éducation.

Les paroles de **Donoso Cortès** sont trop remarquables pour ne pas être citées. Il écrivait à Mgr Gaume, le 25 avril 1851, la lettre suivante :

"Mon cher ami**, votre ouvrage, *le Ver Rongeur,* est excellent**. Il n'y a que deux systèmes possibles d'éducation : le chrétien et le païen. La restauration du dernier nous a conduits à l'abîme dans lequel nous sommes, et nous n'en sortirons certainement que par la restauration du premier. Cela veut dire que **je suis complètement d'accord avec vous.** Il faut que votre ouvrage soit publié et répandu. L'exécution répond au but : vous êtes toujours clair, logique, perspicace, et personne jusqu'ici n'a mis si décidément le doigt dans la plaie".

Et cette autre lettre qu'écrivait à Mgr Gaume, le 6 décembre 1857, un des plus nobles enfants de l'Angleterre, pourrions-nous la passer sous silence ? Impossible, dut-on nous accuser de citer trop souvent ; voici ce qu'on y lit à propos de ***La Révolution****,* récent ouvrage de Mgr Gaume, en douze volumes, qui est le magnifique développement de la thèse soutenue dans le *Ver Rongeur,* et d'où, M. le Rédacteur du *Courrier du Canada* a extrait les belles pages qui font connaître les causes de la Révolution française :

"Laissez moi vous dire une parole sur votre œuvre. Ayez courage, mon cher ami. Dieu, je pense, vous a suscité, comme Jean-Baptiste dans l'esprit d'Elie, pour préparer les voies du Seigneur et prêcher la pénitence à toutes les nations chrétiennes qui ont offensé Dieu en beaucoup de choses, mais surtout, et avant tout, par ce **péché abominable d'avoir restauré le damnable art païen** en couvrant l'Europe des exécrables représentations de la mythologie idolâtrique des païens, et en étudiant plus les ouvrages des auteurs païens que ceux des auteurs illuminés de l'esprit de Dieu et des sublimes vérités de Son Eglise catholique. Votre glorieux ouvrage a levé l'étendard. Déjà ce livre a eu un immense retentissement dans toute la chrétienté, ici, en Angleterre surtout. J'ai entendu un des premiers ministres de **la Reine** dire en propres termes : ***Oui, M. Gaume a mille fois raison ; et si le catholicisme est vrai, nul Homme ne peut contester sa thèse.***

"Même dans nos grandes universités d'Oxford et de Cambridge, les hommes les plus éminents commencent à voir et à proclamer **que vous êtes logique, que vous avez raison, que ce que vous dites est incontestable**. Que vous rencontriez une grande opposition, c'est tout naturel. L'orgueil des hommes en est la cause ; ils n'aiment pas à fléchir tout d'un coup. Il est difficile de chasser le démon qui a si longtemps possédé l'esprit public des nations chrétiennes. Et aussi, Dieu, je pense, permet cette opposition afin de faire éclater davantage la *logique de votre argument,* et afin que tous ceux qui travaillent pour cette grande réforme s'affermissent dans l'humilité et dans le sentiment de leur propre néant".

"J'ai fait lire *La Révolution,* dit encore à Mgr Gaume un savant théologien de Rome, à l'un de vos plus chauds adversaires. En me la remettant il m'a dit : *La négation n'est plus possible, la démonstration est mathématique*".

Ajoutons que les journaux de toutes les parties de l'Europe, les mieux inspirés et qui ont toujours été les organes les plus accrédités de la presse catholique se sont empressés d'annoncer *La Révolution* de Mgr Gaume, d'en rendre le compte le plus avantageux, et surtout, ils ont conjuré tous les hommes sérieusement préoccupés du mal actuel et des dangers de l'avenir, de méditer cet ouvrage.

En France, le *Messager du Midi, la Bretagne, le Messager de l'Ouest, l'Univers, ont consacré à* ***La Révolution*** plusieurs articles très remarquables. La *Sentinelle du Jura* s'exprime ainsi : "Dans notre numéro du 23 novembre 1857, nous avons annoncé l'ouvrage de Mgr Gaume, *LA RÉVOLUTION*, *recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours,* en promettant d'en rendre compte.

"Il n'y a pas aujourd'hui deux questions en Europe, il n'y en a qu'une : c'est la question révolutionnaire. **L'avenir appartiendra-t-il oui ou non, à la Révolution ?** Tout est là. Poser une semblable question, c'est en montrer l'importance. Mais comment l'Europe est-elle arrivée dans ce défilé redoutable, où d'un instant à l'autre elle peut périr ? Cette situation extrême n'est pas l'œuvre d'un jour. Ce qui est, émane de ce qui fut. Nous sommes fils de nos pères, et nous portons le poids de leur héritage. Cela dit assez que l'histoire

généalogique du mal actuel est d'une importance capitale.

"Or personne, à notre connaissance, n'a sondé cette question avec plus de pénétration et de profondeur que le célèbre auteur de *La Révolution ;* personne n'a mis au service d'une raison supérieure une érudition plus abondante et plus sûre. A proprement parler, ce n'est pas Mgr Gaume qui raisonne, **c'est l'histoire qui parle**. Les raisonnements sont des faits. Ou ne pas lire l'ouvrage ou se soumettre ; car si rien n'est éloquent comme un chiffre, rien n'est brutal comme un fait : et ici il y en a des milliers. Mais comment ne pas lire; c'est-à-dire comment rester indifférent à la question révolutionnaire ? Qui donc n'est pas intéressé à connaître l'origine et la nature de cette puissance formidable qui menace également le trône des rois et la borne des champs, le coffre-fort du capitaliste et la caisse d'épargne de l'ouvrier ?

"N'avons-nous pas quelque chose à faire pour remédier au mal ? Et si nous avons quelque chose à faire, quel est ce quelque chose ?

"A quiconque veut avoir la réponse à ces questions capitales, nous conseillons la lecture des ouvrages de Mgr Gaume. Nous la conseillons aux personnes qui désirent avoir la clef des événements contemporains, si étranges, si complexes, quelquefois si effrayants et toujours si mystérieux par la rapidité même avec laquelle ils s'accomplissent, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux".

Le plus courageux comme le plus distingué défenseur de la Religion et de l'Eglise en Piémont, *l'Armonia* s'exprime ainsi :

"Qui ne connaît Mgr Gaume et l'ouvrage intitulé *Le Ver rongeur des sociétés modernes,* qui a fait tant de bruit en Europe ? Cet illustre écrivain, fortement convaincu que le mal actuel vient de l'élément païen, réintroduit par la Renaissance au sein des sociétés chrétiennes, a entrepris de le prouver dans un ouvrage intitulé *La Révolution.* Il ne discute pas, il raconte. Les volumes parus sont on ne peut plus graves, riches de faits et de témoignages, et méritent une sérieuse attention. On s'est trop habitué à juger un ouvrage par le nom qu'il porte. Cela n'est ni poli ni équitable. **Il faut d'abord lire et ensuite prononcer,** en opposant les faits aux faits, les documents aux documents. La patiente Germanie, qui étudie sérieusement, s'est empressée de s'approprier l'ouvrage de Mgr Gaume *en le traduisant en allemand. Ce* serait rendre un grand service à l'Italie que de le traduire dans notre langue". Cet article est du 15 novembre 1856.

Le *Bien Public* de Gand et *la Regeneracion,* qui dans la noble Espagne se dévoue au **triomphe pratique** du catholicisme, parlent de *La Révolution* absolument dans le même sens que *l'Armonia.*

Enfin les suffrages les plus illustres et qui portent comme un cachet d'autorité viennent confirmer et corroborer tous les autres. Les princes de l'Eglise, les prélats n'ont, comme les laïques pieux et éclairés qu'une voix pour préconiser les œuvres de l'immortel Mgr Gaume sur le Paganisme dans l'Education et débordé sur les sociétés modernes.

Le 25 janvier 1857, S. E. le cardinal prince Altieri lui adressait de Rome la lettre suivante :

"Monseigneur, j'ai lu avec une inexprimable satisfaction votre excellent ouvrage intitulé *La Révolution.* J'y ai trouvé le développement des idées **fort justes et fort sages** qui, appuyées sur le témoignage de faits irrécusables, jettent une immense lumière sur une thèse jusqu'ici très peu considérée, et **dont on ne peut cependant contester l'évidence sans se mettre en opposition avec la vérité la plus manifeste, et sans compromettre l'avenir religieux de la société humaine**.

"Tous ceux, qui désirent voir éloigner les effrayants dangers qui de toutes parts nous menacent, espèrent que vous continuerez à travailler toujours avec le même zèle pour la défense et la propagation: d'une réforme de l'instruction de la jeunesse, réforme éminemment utile à la religion et à la véritable civilisation".

S. E. le cardinal Gousset, écrivait à Mgr Gaume, en date du 2 juin 1852 :

"N'ayant pas été tout à fait étranger à la publication du *Ver rongeur des sociétés modernes,* je n'ai pu être insensible aux attaques violentes dont vous avez été l'objet à l'occasion de cet ouvrage. On ne peut vous accuser d'avoir émis des opinions *exagérées, absurdes, irrespectueuses envers l'Eglise et capables de troubler les consciences,* etc., sans faire retomber une accusation aussi grave sur ceux qui en approuvant votre livre d'une manière ou d'une autre, comme je l'ai fait moi-même, se seraient rendus solidaires des erreurs qu'on vous reproche. Néanmoins, comme le procès me paraît suffisamment établi, et que vos *Lettres à Monseigneur l'Evêque d'Orléans* ne laissent rien à désirer pour le fond et pour la forme, je n'entrerai pas dans la discussion ; je préfère mettre la main à l'œuvre *en adoptant incessamment,* pour les petits séminaires de mon diocèse, le plan d'éducation

que vous proposez"[2].

Mgr de Montauban s'est aussi fait un honneur et un devoir de représenter les mêmes idées, et, dans une lettre au Rédacteur de *l'Univers,* il lui rappelle que les Jésuites, ces glorieux athlètes de tous les grands combats du Seigneur, se sont montrés dignes d'eux-mêmes en luttant contre le paganisme dans l'éducation. Il lui écrit :

"En fait, pour qui connaît l'histoire du 16è et du 17è siècle, il est manifeste que la Compagnie de Jésus, entre toutes les autres, s'est appliquée avec le zèle le plus énergique à ce travail de *dépaganisation,* et rien ne démontre qu'elle ne l'eut pas poussé plus loin, si elle y avait trouvé moins d'obstacles".

Qui maintenant croirait ce que je vais avancer, si je n'avais les preuves en main pour convaincre les incrédules les plus fortement trempés ? Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, abonde dans le sens de Mgr Gaume. Il suffit d'avoir un peu lu ce qu'il a écrit sur ce sujet pour reconnaître qu'au fond il pense à peu près comme l'auteur du *Ver Rongeur,* au moins dans ce qui est essentiel. Il reconnaît en effet la nécessité de faire une large part aux auteurs chrétiens dans l'enseignement de la jeunesse, la beauté supérieure du latin de l'Eglise, une langue latine chrétienne enfin qui n'est pas celle de Cicéron. Dans un mandement qu'il adressait le 30 mai 1852, à MM. les supérieurs, directeurs et professeurs de ses petits séminaires, on lit les paroles qui suivent :

"Dès 1850, dans une autre lettre que nous vous adressions, vous avez remarqué que nous vous indiquions des auteurs chrétiens **pour toutes les classes** *:* C'étaient *l'Évangile selon saint Luc,* les *Actes des Apôtres, les Extraits Bibliques, Minulius Félix, Lactance, saint Léon le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Jérôme, saint Cyprien, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile.*

"(…) Nous insistions, avec Fénelon, pour qu'en rhétorique et en seconde, on s'appliquât à faire comprendre aux enfants *l'incomparable beauté des Saintes Ecritures* et nous indiquions les *Psaumes,* et des morceaux bien choisis dans *les Prophéties."*

Ce dernier paragraphe porte une note de Mgr Dupanloup dans laquelle il dit :

"Douze ans auparavant, dès 1838, nous publiions les éléments et le projet d'une *Rhétorique sacrée* pour les élèves du Petit Séminaire de Paris, et, dès 1840, nous faisions à la Sorbonne, devant de nombreux auditeurs, des leçons **sur la beauté supérieure du latin ecclésiastique,** et les sublimes transformations de la langue romaine".

Prêtons encore l'oreille aux remarquables paroles d'un de nos plus illustres prélats qui gouvernent l'Eglise de France, Mgr Parisis, évêque d'Arras. Voici ce qu'il écrivait à Mgr Gaume, le 5 juillet 1851 :

"Je n'ai encore lu que la moitié de votre ouvrage sur l'appréciation chrétienne de ce qu'on a malheureusement appelé la RENAISSANCE. Je me sens le besoin de vous dire tout de suite combien j'y trouve de profonds et courageux aperçus.

"Comptez bien cependant, et pour cela même, sur de nombreux et puissants contradicteurs.

"On vous dira que vous êtes un téméraire, et presque un sacrilège ; que les plus grands génies, qui ont paru dans l'Église au 17è siècle, que les ordres religieux qui ont rendu les plus signalés services à la religion, sont indignement outragés par vos accusations ; on vous dira qu'il est ridicule d'attribuer à un détail de pédagogie le déplorable affaiblissement de la foi dont nous souffrons si cruellement encore ; que, depuis trois cents ans, l'éducation, faite avec les auteurs païens, a produit des chrétiens éclairés, fervents, parfaits, etc.

"Il y a beaucoup à répondre à ces reproches qui m'ont été faits à moi-même.

" (…) Non, **le *grand siècle,* comme on l'a dit, n'a pas été infaillible, et le jour viendra où ses erreurs en *littérature chrétienne* seront aussi palpables que le sont déjà *ses impertinences* et *ses insolents dédains* sur les plus étonnantes constructions inspirées par le christianisme**. Que n'aurais-je pas à dire de sa statuaire, de sa peinture, de sa musique, de son théâtre ! Que prouvent des *noms illustres ou* même *des institutions respectables* contre des faits de cette évidence, dont il nous reste encore tant de monuments que je ne crains pas d'appeler **HONTEUX** pour une nation qui porte le nom de fille aînée de l'Église ?

"Hélas ! si nous eussions, vous et moi, vécu à cette époque, nous eussions vraisemblablement pensé et parlé comme tous alors parlaient et pensaient, parce qu'il y a des influences publiques que

---

[2] Les *Lettres de Mgr Gaume à Mgr Dupanloup* sont véritablement admirables pour le *fond* et pour *la forme.* Elles sont peut être plus concluantes encore que le *Ver Rongeur.* Nous exhortons fort tous ceux qui s'intéressent à la question à se procurer ce charmant petit volume. Disponible aux Editions saint-Rémi.

des individus ne dominent jamais.

"N'en fut-il pas ainsi du Gallicanisme ? Aujourd'hui le Gallicanisme est jugé; eh bien ! il faut que le Paganisme le soit : il faut que l'on sache comment son introduction a été une faute, comment son règne dans la société chrétienne, a été un grand danger. Pour moi, je disais, il y a déjà bien quinze ans, à ceux qui m'entourent: Avant un demi-siècle on comprendra que **la Renaissance a été la plus redoutable épreuve de l'Eglise de Dieu depuis son berceau**".

Ces paroles se recommandent par elles-mêmes ; mais quelle force n'acquièrent-elles pas lorsqu'on se rappelle qu'elles sont tombées de la bouche de Mgr Parisis !

Pour ne pas prolonger cette esquisse outre mesure, je me contenterai maintenant de nommer quelques-uns des vénérables prélats qui ont adopté la Réforme proposée par Mgr Gaume, ou qui du moins lui ont donné des encouragements du plus grand prix. Ces prélats sont : Mgr Gerbert, Evêque de Perpignan, Mgr l'Archevêque d'Avignon, Mgr l'Evêque de Rodez, Mgr Mabille, Evêque de Saint Claude, aujourd'hui de Versailles, Mgr de Gap, Mgr Pie, Evêque de Poitiers, Mgr l'Evêque de Moulins, Mgr de Salinis, Evêque d'Amiens, mort Archevêque d'Auch, Mgr de Prilly, Evêque de Chalons, Mgr l'Archevêque de Myre, *nonce apostolique à Paris,* Mgr l'Evêque de Birmingham, Mgr l'Evêque de Nottingham, Mgr l'Evêque de Ratisbonne, le vénérable confesseur de la foi, Mgr d'Urgel, qui témoigne que les vues de Mgr Gaume ont été adoptées en Espagne ; Mgr l'Archevêque d'Erlau, primat de Hongrie, qui a fait traduire le *Ver Rongeur* pour le mettre à la disposition de tous ses prêtres, Mgr l'Archevêque de Lima, Mgr l'Evêque de la Havane, Mgr de Jassen, au Maïssour, Mgr l'Archevêque de Santiago, Mgr Retord, nonce apostolique au Tong King.

L'Union, organe des puséistes anglais à Londres, dit dans son numéro du 3 décembre 1858 :

"Il est temps quelle que soit la politique des rois et des cours, que les parents chrétiens songent à ce qu'ils ont à faire, pour conduire leurs enfants dans la voie qui sauvegardera leur honneur dans cette vie et qui assurera leur bonheur dans l'autre. Mgr Gaume a proposé une réforme à cet égard en France. Cet éminent écrivain demande que les études des enfants, jusqu'en *quatrième,* soient consacrées à l'Ecriture Sainte, aux écrits des Pères et aux actes des martyrs, en même temps qu'on leur donnerait toutes les connaissances d'histoire, de science ou d'industrie qui pourraient être en rapport avec les diverses professions qu'ils doivent embrasser plus tard. Il ne veut pas qu'on les initie à l'étude des auteurs païens avant que ces études aient été faites, et encore demande-t-il que l'élément païen n'entre dans l'enseignement qu'en de faibles proportions.

"Ce plan d'enseignement a reçu les plus hautes approbations dans toutes les parties du monde chrétien. Le Pape, *pour marquer son approbation* a élevé son auteur à la haute dignité de protonotaire apostolique. Le cardinal Gousset, archevêque de Reims, l'a encouragé par une lettre où il lui annonce qu'il adopte son plan pour tous les séminaires de son diocèse. Plusieurs autres Evêques de France ont suivi cet exemple, ainsi *qu'un grand nombre* d'Evêques d'Autriche et de Lombardie".

Le plan d'études irrévocablement adopté dans le diocèse de Mgr Filippi, Evêque d'Aquila, suivi avec des succès de plus en plus brillants d'année en année, et propagée dans plus de *quarante* diocèses du royaume de Naples, ainsi que le témoigne les lettres de l'illustre prélat, est celui de Mgr Gaume avec tous les classiques qu'il a publiés[3].

Ne soyons pas surpris de voir la réforme de Mgr Gaume suivie dans un si grand nombre de diocèses du royaume de Naples, car pour les évêques de ces diocèses cette réforme était un devoir de conscience. "Nous ne croyons pas, disent-ils, dans une lettre collective en date du 1er octobre 1853, **qu'un évêque qui la connaît et qui ne l'embrasse pas puisse être en sûreté de conscience et tranquille au moment de la mort**".

Aussi, malgré les criailleries et les oppositions inévitables, ils ont mis résolument la main à l'œuvre. Dieu a béni leurs efforts. Dans un mandement envoyé à tous les évêques d'Italie, l'illustre évêque d'Aquila a publié le résultat de son expérience. Voici un court passage de cette pièce capitale, que nous regrettons vivement de ne pouvoir citer en entier. Elle est du 4 novembre 1855.

"Nous ne voulons pas le dissimuler ; en inaugurant un nouveau système d'études, nous éprouvâmes un moment d'hésitation. Nous craignions que la pureté de nos vues n'eût pour résultat un tardif et irréparable mécompte. Mais, d'une part, soutenu par la bonté de la cause et par la haute

---

[3] Il est bon de rappeler ici que Mgr Gaume a publié un cours complet de classiques pour les collèges, et qu'il n'est pas nécessaire pour les suivre de changer la distribution actuelle des classes. Dans ce cours on trouve un choix d'auteurs païens *parfaitement expurgés,* et de très nombreux extraits de l'Ecriture Sainte, des Saints Pères, des Actes des Martyrs, etc. On a aussi composé des dictionnaires en rapport avec ce nouveau cours.

raison des hommes illustres qui la défendent, nous étions d'autre part, poussé par les motifs irrésistibles qui rendent nécessaire, dans les temps actuels, la réforme chrétienne de l'enseignement. Aussi nous attendions avec empressement, dans le silence des p!us longues et des plus sérieuses réflexions, l'effet que nous devions nous en promettre.

"Grâce à Dieu, l'expérience est faite. Nous sommes désormais en état de l'affirmer hautement : "**Le succès est aussi heureux qu'il est incontestable**", et nous pouvons en toute confiance, prescrire d'une manière invariable la pratique de cette méthode d'enseignement, suivie jusqu'à ce jour à titre d'essai".

L'Union, que nous citions tout à l'heure, ajoute : "L'illustre Evêque d'Aquila a montré tant de zèle à appliquer la réforme proposée par Mgr Gaume que **PIE IX N'A PAS CRAINT DE L'HONORER DU TITRE *D'APOTRE DE LA REFORME DANS L'EDUCATION***".

Ce digne et zélé prélat a prononcé le 1[e] septembre dernier, dans la séance de clôture de *l'Académie de la Religion Catholique à* Rome, un discours qui a été publié dans cette ville et que la *Correspondance de Rome* résume en ces termes :

"Nous ne surprendrons personne en disant que ce discours a produit sur l'auditoire une **profonde impression**. L'éloquent prélat a parlé de la maladie actuelle de la société et du remède le plus propre à y mettre un terme. Les caractères de cette maladie sont au nombre de quatre : le RATIONALISME, ou l'émancipation de la raison de toute autorité divine en matière doctrinale ; le SENSUALISME, ou l'émancipation de la chair de toute autorité divine en matière de morale publique et privée; le CESARISME, ou l'émancipation du pouvoir social de toute autorité divine en matière politique ; l'ANTI-CATHOLICISME, ou la haine implacable et systématique que professent un si grand nombre d'hommes contre le catholicisme et ses institutions.

Après avoir montré que la maladie de notre époque, s'est produite dans le monde païen sous les mêmes caractères qu'aujourd'hui, a été guérie par le christianisme, et a reparu à l'époque connu dans l'histoire sous le nom de RENAISSANCE, l'orateur établit avec une vigueur de dialectique irrésistible que **le remède consiste dans *l'enseignement chrétien* ; c'est en effet par la fausse direction de l'enseignement que le paganisme s'est infiltré de nouveau dans la société.**

"Mgr l'évêque d'Aquila développe avec la hauteur *de* vues qui le distingue cette thèse qui a exercé et exerce encore les plus profonds penseurs de notre siècle. Il conclut en rappelant les sages dispositions de l'encyclique *Inter multiplices*, du 21 mars 1853.

Un extrait de cette encyclique a récemment paru sur le *Courrier du Canada*, à la suite d'un *Communiqué* tendant à blâmer fortement les allégués d'un correspondant au sujet de l'enseignement religieux dans les collèges, allégués que nous ne voulons ni soutenir ni défendre. A ce propos, il ne sera peut être pas inutile de constater ici que l'encyclique *Inter multiplices* ne contredit en rien les documents que nous avons cités et qui émanent de la même source qu'elle.

Cette encyclique, en effet, a été provoquée par M. L. Veuillot, qui en a appelé au Saint-Siège lorsque le Journal dont il était le Rédacteur en chef, *l'Univers*, a été condamné par Mgr Sibour, Archevêque de Paris, et par un certain nombre d'autres Evêques. Une verte semonce, donnée à M. l'abbé Gaduel par M. L. Veuillot, qui défendait Donoso Cortès, donna lieu à cette condamnation. Les partis s'échauffèrent, **on prétendit que *l'Univers* s'aventurait en aveugle dans les questions de théologie dont il n'avait point à parler, qu'il ridiculisait et rendait méprisables les ministres de l'église**, etc. Les Evêques de France prirent parti pour et contre *l'Univers*, et les choses en vinrent à ce point que le Pape fut obligé d'intervenir.

Mais comme on peut le voir en lisant l'encyclique en son entier, raison fut donnée à M. L. Veuillot. Sa Sainteté exhorta d'abord les évêques de France à la paix et à l'union, et ensuite Elle leur recommanda de favoriser de toute leur bienveillance et de toute leur prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences consacraient leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux pour la défense de I'Eglise. Elle leur disait de plus que si ces hommes manquaient en quelque chose, ils devraient les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence.

Les quelques mots qui, dans cette encyclique ont trait à l'éducation de la jeunesse, sont tout à fait favorables à la thèse de Mgr Gaume, puisqu'il y est dit que les auteurs païens les plus célèbres ne doivent être mis entre les mains des élèves qu'après avoir *été purifiés de toute souillure.* Si ces derniers mots étaient bien compris, les livres païens seraient réduits à une très simple expression.

Je terminerai ici cette vue générale *de* la grande question des classiques, prise, pour ainsi dire à vol d'oiseau. Ce ne sont pas quelques dizaines de pages qu'il faudrait écrire sur cet

inépuisable sujet, mais des ouvrages en plusieurs volumes. Ces ouvrages existent ; et ils sont fort bien écrits. C'est surtout pour exciter l'appétit des hommes qui aiment les choses sérieuses et solides que j'ai fait ce petit travail. J'ose espérer qu'on me pardonnera les nombreux défauts qui le déparent, et qu'on ne le regardera pais comme une attaque contre des individus en particulier ou contre nos institutions littéraires.

Mon but unique a été de faire valoir une thèse incontestable, suivant moi, ou qui du moins, si elle n'est pas encore évidemment vraie pour tout le monde, est infiniment respectable eu égard aux imposantes et nombreuses autorités alléguées en sa faveur.

"Mgr Gaume est un Père de l'Église, digne de figurer même parmi les docteurs".

Abbé Darras, *Histoire de l'Église*, Louis Vivès, 1888, tome 42è, pp. 351-353

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Confidences d'un observateur de la Curie :

«Les choses progressent» avec Mgr Fellay»

«Le double langage dans le discours public est normal»

Une personne bien informée et de grande expérience a reçu, par un heureux concours de circonstances, le récit des confidences récentes faites, dans le milieu conciliaire, par un observateur fiable de la Curie, au sujet de l'opération d'absorption de la FSSPX. Elle a jugé bon de nous les faire connaître afin que les fidèles et les clercs puissent en prendre connaissance. Les voici. Rappelons qu'il existe trois sources d'information dans cette affaire du ralliement de la FSSPX : Rome, les ralliés et la FSSPX. Nous avons ici le point de vue de Rome, tel que perçu de l'intérieur.

Les lecteurs jugeront de **la perception des négociations secrètes de Mgr Fellay avec Rome, vues du côté romain**. Ce n'est évidemment pas la version que Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et les médias du petit clan distillent aux clercs et aux fidèles, à Flavigny, à Saint-Nicolas ou dans le Colorado. Mais **les propos de l'abbé Hoyos rapportés le 24 mars par *La Stampa***, au sujet de la réunion secrète de deux jours de préparation du ralliement de la mi-novembre 2005, **viennent confirmer la fiabilité de ces confidences**.

Abbé Michel Marchiset

Les propos de l'observateur de la Curie sont transcrits entre guillemets par la personne qui la rencontre.

*« Au sujet de la réconciliation des disciples de Mgr Lefebvre avec Rome : **«Les choses progressent» avec Mgr Fellay**. Dans une récente interview (12 mars dans Il Tempo), Mgr Fellay en a témoigné publiquement **et il a nié l'opposition interne, notamment de la part de l'évêque anglais** (Mgr Williamson). »*

« Benoît XVI veut réellement aboutir. Récemment, il a repris une personne qui qualifiait les Lefebvristes de schismatiques. »

*« Les cardinaux sont convoqués par Benoît XVI afin d'évoquer la levée de l'excommunication. Le Pape veut la lever. Il sera dit que **l'«excommunication ne s'appliquait qu'aux quatre évêques» et «était circonstancielle». Or «ces circonstances sont passées». L'excommunication n'a donc plus lieu d'être. Elle pourrait être levée à Pâques.** De toute manière les cardinaux devront appliquer la volonté de Benoît XVI. »*

« La question de la messe tridentine est simple. Le Pape a toujours autorisé les deux rites, le problème vient des évêques. Le problème n'est pas du côté du Pape, mais du côté des évêques qui ne veulent pas obéir et qui s'opposent à la messe de saint Pie V. »

« L'intégration de la FSSPX dans l'Eglise prendra une forme ou une autre (administration apostolique, etc). Cette question est purement administrative et sans importance. »

A aucun moment les questions doctrinales ne sont abordées par l'observateur de la Curie, elles paraissent sans importance à ses yeux.

Evoquant le discours public que tient Mgr Fellay en expliquant qu'il n'y a aucune discussion en cours avec Rome, l'observateur de la Curie explique que *«c'est normal»*. **Ce double langage lui semble naturel et n'inquiète aucunement Rome.**

Fin des confidences d'un observateur de la Curie

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Tartuffe et Ratzinger

Prochaine représentation en avril 2006

Prix de la place à 30 pièces d'argent, selon le tarif en usage dans une pièce précédente. Inclut le « pack canonique » distribué à l'entracte.

Afin de soutenir Raztinger et sa troupe dans leurs frais de représentation (œcuménique), Tartuffe transférera directement à Ratzinger les dons, legs, héritages et quêtes reçues des esprits « simples », tout particulièrement les petites gens, qui ont soutenu les conceptions « étriquées » et « ringardes » de Mgr Lefebvre pendant 36 ans.
Tartuffe, ancien économe, appliquera ainsi, à sa manière, la maxime « J'ai transmis ce que j'ai reçu » gravée sur la tombe de Mgr Lefebvre à la demande de celui-ci.

La littérature française du XVII° siècle comporte **un chef d'œuvre de Molière** au sujet de la duplicité des clercs prévaricateurs. Elle a pour nom : « Tartuffe » et la renommée de cette pièce de théâtre, devenue intemporelle, a fait le tour du monde. **Ni Molière, ni encore moins Monseigneur Lefebvre, n'eussent imaginé voir un jour appliquée cette thématique symbolique à celui qui, sacré en juin 1988** dans la prairie d'Ecône, afin de sauvegarder le Sacerdoce de la Nouvelle Alliance et l'épiscopat qui le transmets, allait d'août 2005 à avril 2006, amorcer une intrigue en coulisse avec l'usurpateur du Siège de Saint-Pierre. **Les actes de cette « tartufferie » se sont succédés depuis l'été dernier** et, très curieusement, des rives conciliaires nous viennent aujourd'hui cette fiction talentueuse, une saynète publiée sur le *Forum catholique*.

Ce texte humoristique autorise une deuxième lecture, au-delà de ce qu'imagina son auteur à la plume heureuse. Sans le savoir, le gai narrateur conciliaire, a croqué en quelques propos et quelques tableaux, deux niveaux d'interprétations.

Premier niveau l'incohérence de la FSSPX au sujet de la question de l'infaillibilité pontificale. Elle prétend, contre la Tradition de l'Eglise, et tout particulièrement contre Vatican I, faire acte d'allégeance au « Pape » tout en prétendant lui enseigner la Foi catholique. Nous renvoyons à notre étude sur cette question parue le 5 février sur le site www.Virgo-Maria.org.

Deuxième niveau, le tableau croquignolesque d'un tartuffe multipliant les révérences devant le « Pape » Benoît XVI, illustre avec saveur **les propos très déférents de Mgr Fellay** qui accours au secours de l'autorité qui a condamné son consécrateur et que celui-ci rejetait par son désormais célèbre adresse de 1987 envers Ratzinger : « nous ne pouvons pas collaborer ».

Ce double jeu de Tartuffe, côté Cour pontificale et Côté ville de la Tradition, vient donner un certain relief et une forme imagée au comportement de **Mgr Fellay qui négocie secrètement et diligemment à la Cour** (lire *La Stampa* du 24 mars 2006) et qui, à la ville, à Saint-Nicolas, à Flavigny et au Colorado, prend des airs horrifiés et offusqués devant les **« *rumeurs* » (sic)** des négociations, tel un Tartuffe qui brandirait son mouchoir et qui protesterait : **« cachez ces accords que je ne saurais voir !».**

Nous ajouterons qu'à l'encontre de la morale de cette saynète, **le Tartuffe pourrait bien se voir promettre le « *Patriarcat Tridentin* » par le côté Cour, ce qui lui permettrait de briller du côté Ville de la Tradition** et d'entraîner à sa suite quelques clercs **amateurs d'honneurs, de titres, de distinctions, de mitres et de décorations**, **sous les vivats des « bourgeois gentilhommes » libéraux de la Tradition mondaine**. Ratzinger aurait alors fait tourner la pièce à son avantage.

Et notre Tartuffe pourrait déclamer du haut de *DICI*, de *La Porte Latine*, des *Nouvelles de Chrétienté* ou des chaires de Saint-Nicolas ou de Saint-Isidore The Farmer du Colorado :

> *« Très Saint-Père, comme vous parlez si bien latin, comme vous aimez l'encens et souffrez d'entendre le grégorien, ne voilà-t-il pas le grand retour de la Tradition tant espéré par notre bien-aimé fondateur que vous condamnâtes, mais, pour lequel un si auguste Souverain Pontife tel que vous ne sauriez manquer de déclarer cette excommunication 'circonstancielle', et relire avec nous Vatican II à la « Lumière de la Tradition ».*
>
> *« Vénérable et authentique Successeur de Pierre, nous voyons dans votre* Compendium *le don de la Providence, nous avons compris l' « herméneutique du Concile Vatican II » dont vous avez consentis à nous gratifier.*
>
> *Nous sommes émerveillés par votre Eros théologique que vous venez de révéler à la Chrétienté arriérée, au moyen duquel, votre Sainteté, veut 'nous élever au Divin, et nous conduire au-delà de nous-même'*[1] *selon votre sublime écrit : « Deus caritas est ».*
>
> *« Illustre Evêque de Rome, nous reconnaissons, contre les prétentions absurdes et impies des savants de l'Université, laïcs forcément incompétents, l'action ineffable de la Providence dans la révélation par l'immense et honnête savant que fut l'illustre Dom Botte, le digne fils de Dom Pérignon, de l'authentique rite romain antique de la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome*[2]*, rite par lequel votre illustre prédécesseur Montini a pu, sans coups férir, détruire de fond en comble toute la vénérable et immémoriale liturgie latine, ainsi que la Succession Apostolique, et par lequel vous avez-vous-même, en 1977 à Munich, reçu le « Spiritus principalis », transmis par le Père au Fils et par le Fils aux apôtres comme l'enseigne votre grand Théologien, le regretté Lécuyer, ennemi personnel et si justifié du « ringard » Mgr Lefebvre, nouveau rite conciliaire qui manifeste si clairement et si univoquement « l'effet du pouvoir d'ordre de l'épiscopat et la grâce de l'Esprit-Saint » comme l'exigeait Pie XII en 1947.*
>
> *« Comme nous nous soumettons à votre infaillibilité conciliaire, si spectaculairement illustrée par votre prédécesseur Paul VI, quand il eut l'audace de démontrer, face aux clercs ébahis, la force de cette même infaillibilité conciliaire, en déclarant formellement, contre les faits constatables et contre toute évidence, que son nouveau rite de consécrations épiscopales conciliaires était « encore en usage dans les rites syriaques orientaux » dont aurait été tirée la substance de cette forme essentielle par laquelle vous devîntes vous-même authentique successeur des Apôtres.*
>
> *« Ainsi comme Notre Seigneur changea l'eau en vin, votre maître Paul VI, changea la réalité et les faits constatables aujourd'hui encore ! Quelle merveille ! Et ce n'est là que la moindre des grandes*

---

[1] Voir le message du 7 mars 2006 : http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-06/VM-2006-03-06-1-00-Ratzinger_exalte_la_sexualite.htm

[2] Voir les études du Comité Rore Sanctifica publiées sur le site : http://www.rore-sanctifica.org et en particulier les *Notitiae* extraites du tome III

merveilles qui se produisent depuis 40 ans dans votre Sainte Eglise conciliaire rénovée, à laquelle nous gémissons à vos pieds pour obtenir de votre immense mansuétude notre réintégration et celle de notre Fraternité si longtemps égarée par notre prédécesseur peu clairvoyant que vous aviez du excommunie, en dépit de votre grande bonté.

« Comme nous sommes ébahis de sainte admiration devant votre élan œcuménique envers nos frères séparés les Orthodoxes et surtout les Anglicans. Comme nous brûlons de désir de participer à vos côtés aux prochaines Journées mondiales de la Jeunesse, pour clamer en cœur vos louanges par toute cette malheureuse planète. Comme nous attendons avec impatience, tels des fils obéissants, les conclusions de la Commission qui déclarera enfin inexistantes les Limbes.

« Comme votre charité sans borne, dont le zèle va jusqu'à nommer une commission de réhabilitation de Judas, stimule notre propre zèle et nous édifie ! Deus Caritas est *!*

« Comme votre sens moderne de la liberté religieuse ouvre en notre esprit des horizons intellectuels insoupçonnés, Comme nous sommes confondus devant la célérité qui vous anime à béatifier le saint Pape « subito » Jean-Paul II qui, avec vous, nous excommunia.

« Comme nous reconnaissons vos décisions avisées qui nous ont valu un protecteur tel que le bon cardinal Hoyos, un homme si estimable, si droit, sans détour ni calcul aucun, pur produit de l'Oeuvre de la Providence suscité par saint José Maria de Balaguer, lui aussi un homme de grande confiance, loué par tous les catholiques américains, un homme si bon, si honnête et si juste avec le Père Grüner.

« Comme enfin, nous voyons la main de Dieu dans votre nomination du Cardinal Levada, à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, un homme si intègre, à l'ombre de tout scandale, ne laissant derrière lui que des diocèses florissants, financièrement bénéficiaires, débordants de vocations et de rayonnement apostolique, un homme insoupçonnable, jamais inquiété par la Justice, se gardant de fréquenter les Anglicans et les Mondialistes de l'URI, sinon pour leur enseigner l'authentique doctrine de la Tradition catholique.

« Comme nous partageons votre jugement déclarant valide l'anaphore d'Adaï et Mari, sans paroles de la consécration. Comme nous savons reconnaître votre ouverture d'esprit, votre patience, votre sagesse et votre jute souci de « réformer la réforme liturgique » du Concile Vatican II dans votre tolérance à l'égard des messes technos de Vienne, avec téléphones portables, enceintes puissantes, fumées de boîtes de nuit et déguisements apocalyptiques de votre protégé le cardinal Schönborn.

« Comme nous partageons vos grandes vues d'architecte des patriarcats, exprimée dans vos érits dès 1969, comme nous admirons votre fidélité en amitié auprès d'Hans Küng, ce théologien un peu turbulent mais animé d'un si grand amour de l'Eglise, comme nous lisons et relisons, et ferons lire à nos séminaristes, Hans Urs von Balthazar, le Père Bouyer, le Père de Lubac, le Père Lécuyer et cette école illustre de la Nouvelle Théologie que les conseils éclairés de Votre Sainteté ne cesse de nous recommander»

« Très Saint Père, Votre immense Sainteté doit savoir que nous sommes devenus très riches, grâce aux nombreux legs de ces braves familles de fidèles de la Tradition qui s'efforcent depuis 36 ans de soutenir l'œuvre de Mgr Lefebvre pour préserver le vrai Sacerdoce et le vrai Sacrifice de Melchisédech… Voyez dans votre infinie bonté comme nous sommes à présent désireux et impatients de remettre aux mains de votre insondable sagesse les clés de la disposition de ces richesses transmises par ces braves gens trop longtemps égarés par les conceptions étriquées du fondateur de la Fraternité, que vous n'avez pu éviter, malgré vos sanglots, d'excommunier.
Et nous pourrons alors, plein de gratitude et implorant votre protection, vous dire : « Nous vous avons tranmis ce que nous avons reçu » !

Fuyons toutes ces palinodies, indignes de Mgr Lefebvre, afin de mener le bon combat de la Foi.

Abbé Michel Marchiset

Texte du Forum Catholique[3]

Tartuffe et le « Pape », saynète plaisante sur le ton badin

A l'usage de ceux qui focalisent sur les cirons tout en gobant les chameaux, contre personne en particulier.

Au fronton du théâtre : « Il veut par les ors et la pourpre Nous voir honoré, mais chacun de ses actes défie Notre autorité »

La scène est dans les jardins du Vatican. Gazouillis d'oiseaux et de fontaines.

Scène 1, le « Pape », Tartuffe : Le Pape se promène à petits pas, lisant son bréviaire. Tartuffe s'approche, baise révérencieusement l'anneau, et demande à parler. Sa Sainteté l'y invite très paternellement.

Tartuffe : - Ah ! Très très Saint-Père ! Que je suis donc aise de vous trouver si bien disposé à mon égard ! Nous avons eu quelques tout petits et légers différents sans conséquences, je le sais, mais c'est que je voudrais très respectueusement présenter quelques bien modestes conseils à votre sainte Sainteté… je n'ose…

Le Pape : - Qu'est-ce, mon bon Tartuffe ? Je suis tout ouïe…

Tartuffe : - Eh bien, très très Saint-Père, il me semblerait, toute révérence gardée, que peut-être si votre sainte Sainteté consentait dans un élan de bonté à bien vouloir coiffer sa si belle tiare, cela, en plus de réjouir nos yeux et nos cœurs, rehausserait sa majesté coutumière et sa belle prestance…

Le Pape : - Ma foi… je ne sais… seriez vous bien obéissant, alors ?

Tartuffe, baisant encore l'anneau : - Oh oui, sainte sainte Sainteté ! Mais c'est que… vous savez bien… il y a les préalables… les conditions… les discussions… mais je suis déjà très obéissant, et la tiare, voila l'important !

Le Pape, à part : - Moui… ce discours là ne change guère…

A Tartuffe : - Nous y songerons… dites moi donc encore ce que vous avez sur le cœur !

Tartuffe : - Très grande sainte Sainteté, c'est trop d'honneur ! Voyons… ne croyez vous pas que si peut-être vous vouliez bien ne pas renoncer à votre si prestigieux titre de Patriarche d'Occident, votre grandeur, votre autorité…

Le Pape : - Mon autorité…mmhhmmmm… la respecteriez vous mieux, cher Tartuffe ?

Tartuffe, s'agenouillant : - Mais comment donc, Grand Patriarche !! Voyez, je suis à vos pieds ! Mais… vous savez bien, auguste Lumière d'Occident… Le combat de la Messe… les excommunications… les suspens… mais bien sûr votre autorité prime sur tout, et ce titre de Patriarche, c'est ce qui compte d'abord !

Le Pape, à part : - Ca !… décidément !…

A Tartuffe : - Et quoi d'autre ? Dites, dites, parlez hardiment !

---

[3] http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=184067

Tartuffe : - Ah ! Doux Christ en terre très très vénéré…

Le Pape : - Haheum…

Tartuffe : - Si, si, je vous assure… comme il serait beau de vous voir à nouveau porté sur la sedia ! Comme vous paraîtriez majestueux, comme cela chavirerait nos âmes !

Le Pape : - C'est à voir… vous soumettriez vous mieux à mes décisions, seriez vous encore meilleurs fils que vous n'êtes ?

Tartuffe, se jetant à plat ventre et baisant les souliers du Pape : - Oui, oui, immense Pontife, gloire visible de Notre Seigneur ! Toujours plus soumis, toujours votre fils très obéissant, mon précieux Pape ! Gentil, gentil Tartuffe…

A part : - [gollum !]

Au Pape : - Mais… vous savez… le Concile, il faudrait un peu en discuter quand même, je ne suis pas sûr que tout y soit bon…mais nous, nous sommes bon, très bon Tartuffe ! Alors la sedia, rien n'est plus pressé pour l'Eglise !!

Le Pape, souriant : - Cher, cher Tartuffe ! Comme notre cœur se gonfle de joie de vous voir déjà si obéissant et soumis à Notre autorité ! Nous ne voyons donc pas que ces titres et symboles puissent encore y ajouter, tant nous sentons votre obéissance déjà toute parfaite et complète, et ne voudrions pas en écraser votre bel amour filial qui n'en a nul besoin. Aussi continuerons nous de nous en passer ! Retirez vous à présent, nous avons à remercier le Ciel de tant de belle soumission !

Tartuffe quitte la scène en rampant à reculons.

Scène 2 : grand concours de nuées blanches et de lumières suaves dans le haut du théâtre, doux échos célestes, Jean, Paul et Jean-Paul apparaissent, s'adressent au Pape :

Les trois : - Paix sur vous, très aimé Successeur ! En notre temps, nous avons coiffé la tiare, été portés sur la sedia, appelés Patriarches d'Occident… et chacun sait comme nous avons été obéis de Tartuffe !

Les quatre, souriant au public : - Comme il est plaisant de se voir par Tartuffe réclamer titres et insignes d'un pouvoir si bien reconnu et obéi avec tant de diligence ! L'homme a vraiment le sens des priorités, et sait bien son devoir envers Nous !

Marche pontificale et rideau.

Des rafraîchissements sont servis dans la salle.

Rappelons que le prix des places a été établi en fonction d'un tarif déjà pratiqué dans une situation identique passée … à trente pièces d'argent.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le Recteur du séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis rejette sans appel Vatican II et ses « herméneutiques »

L'abbé Yves Le Roux prend fermement position contre le discours de Ratzinger à la Curie du 22 décembre 2005

Désormais 4 supérieurs de séminaire de la FSSPX sont publiquement opposés aux accords avec Ratzinger

La position de l'abbé **Benoît de Jorna**, supérieur du séminaire d'Ecône, contre les accords de la FSSPX avec Ratzinger est connue. La position[1] de **Mgr Williamson**, supérieur du séminaire de la FSSPX à La Reja (Argentine), contre tout accord avec la Rome de Ratzinger est également connue. L'abbé **Peter Scott,** supérieur du séminaire de la FSSPX en Australie, vient, en mars 2006[2], de publier une analyse de la dite « encyclique » *Deus Caritas est* de l'abbé Ratzinger, texte qu'il disqualifie totalement et dont il recommande aux fidèles d'éviter la lecture[3]. **Maintenant, c'est au tour de l'abbé Yves Le Roux, supérieur du séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis, à Winona, de condamner sans appel Vatican II et ses « herméneutiques ».**

A l'exception de l'Allemagne (Zaitzkofen), **la presque totalité des supérieurs de séminaire de la FSSPX ont manifesté, implicitement ou explicitement, leur opposition aux accords avec Ratzinger, à son « pack canonique » et à sa politique de « bras ouverts »**. Ces quatre supérieurs de séminaire ont manifesté par leurs déclarations leur fidélité à Mgr Lefebvre. Alors que Mgr Fellay négocie secrètement avec l'ennemi patient, rusé mais acharné de Mgr Lefebvre, ces supérieurs ont choisi entre Mgr Lefebvre et Ratzinger, ils suivent Mgr Lefebvre et rejettent Ratzinger dans ses ténèbres modernistes et apostates. Notons que l'isolement de l'Allemagne n'a rien de fortuit, quand on a pris connaissance de l'extension du réseau allemand[4] qui, derrière l'abbé Schmidberger, a pris le contrôle de la FSSPX depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991.

Les effectifs des séminaires de la FSSPX avoisinent les 200 séminaristes, alors que le nombre des abbés est d'environ de 400. **Il est clair que les jeunes qui rentrent aujourd'hui dans les séminaires de la FSSPX y viennent par fidélité à Mgr Lefebvre et à son combat pour la sauvegarde du Sacerdoce catholique authentique**, afin de poursuivre son combat contre Vatican II. **Ces jeunes lévites ont rejeté les « séminaires » de l'abbé Ratzinger, dont nous avons désormais les preuves établies qu'il ne délivrent**

---

[1] Message de Virgo-Maria du 19 février 2006
[2] « *The Sentinel* » n° 35, mars 2006
[3] Message de Virgo-Maria du 21 mars 2006 : http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-21/VM-Abbe-Scott-Deus-Caritas-est-%28FR%29-mars-2006 html#_ftn1
[4] Message de Virgo-Maria du 15 février 2006

plus les Saints Ordres valides[5]. S'ils rejoignent la FSSPX, c'est parce qu'ils y ont la certitude de recevoir validement de Sacerdoce de Melchisedech, le Sacerdoce de la Nouvelle Alliance.

Une telle opposition croissante place de plus en plus nettement **Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et leur petit clan** (abbés Lorans, Sélégny, Clier,etc.) voué au ralliement-apostasie à la secte conciliaire dépourvue des sacrements valides, devant le dilemme suivant : soit ils choisissent de passer en force en signant unilatéralement les propositions mirobolantes que cette Rome apostate est en passe de révéler, et **ils cassent la FSSPX en deux en perdant les séminaires, soit ils temporisent,** et l'opposition montante à leur menées ai sein de la FSSPX aboutira à leur déposition aux prochaines élections statutaires de la FSSPX.

Relevons également que le texte de l'abbé Le Roux, oppose un cinglant démenti aux réflexions filandreuses et tendancieuses de l'abbé de Cacqueray, inspiré par les abbés Lorans et Celier, sur l' « *herméneutique de Vatican II* » telle que manifestée par Benoît-Ratzinger dans son discours du 22 décembre 2005 à la Curie. Ce texte fallacieux et ambigu est toujours présent sur le site de « la sublime porte » : *La Porte Latine*. Il contient même l'annonce de nouveaux texte du même acabit.

En voici quelques extraits[6] :

> « ***Ce texte du 22 décembre est d'une telle importance et d'une telle densité qu'il appellera plusieurs études théologiques approfondies.***
>
> *Ici, nous n'allons nous arrêter que sur le thème de la « mauvaise » interprétation du Concile, qui permet de saisir tout l'intérêt de cette tentative de Benoît XVI pour résoudre le problème de Vatican II,* ***mais aussi ses limites et ses incohérences. »***
>
> **« *Le débat est ouvert,*** *et il convient de remercier le pape de l'avoir lancé avec clarté. Il faudra cependant, en ce débat qui doit être mené dans l'amour de l'Église, affronter audacieusement le réel.*
>
> *Or, nous pensons que, dans la réalité objective, « l'herméneutique de la rupture », ce ne sont pas exclusivement les médias et une partie des théologiens, c'est d'abord, au moins sous certains aspects, Vatican II lui-même dans sa lettre et ses textes.* ***Le débat devra nécessairement éclaircir ce point crucial ».***
>
> Suresnes, le 21 janvier 2006 » signé du District de France de la FSSPX.

Face à ce discours de pré-ralliement, digne du verbiage moderniste des revues conciliaires ou ralliés (*Kephas*, *Communio*, etc.), et à l'opposé des sermons et des conférences de Mgr Lefebvre, très claires, droites et imprégnées de doctrine, nous mettons en vis-à-vis la citation de l'abbé Le Roux :

> ***"Nous rejetons ce faux problème de l'interprétation du Concile et préférons garder la doctrine du Christ, Qui nous a enseigné à juger un arbre à ses fruits. Toutes les herméneutiques du monde exploseront contre cette preuve divine et salutaire. »*** **Abbé Le Roux, mars 2006**

Voilà qui une phrase claire qui sent bon la catholicité et qui rappelle les paroles du fondateur de la FSSPX.

---

[5] Voir les faits et la démonstration de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale de Pontificalis Romani (1968) du Comité international de Rore Sanctifica. Ces études sont disponibles sur : http://ww rore-sanctifica.org

[6] http://www.laportelatine.org/pourvous/debatquestions/benoit1620061222/benoit16.php

Nous constatons, une fois de plus, à quel niveau de compromis et de médiocrité doctrinale, l'abbé de Cacqueray et son équipe de Suresnes (abbés Duverger et Celier), ainsi que le parisien abbé Lorans, ont rabaissé le combat de la Foi en France.
Il fallait en effet baillonner la France et sa mettre sa flamme sous le boisseau. Cette équipe y a travaillé activement, sous l'autorité du réseau allemand et de l'abbé Schmidberger.
Elle a réussi a faire de la France de la Tradition un pays de libéraux, qui ne demandent plus qu'à être munis d'un « *pack canonique* », et en voie de régularisation dans l'Eglise apostate et sans sacrements valides, des héritiers des Montini, Rampolla et autres exécutants des hautes loges rosicruciennes.
Nous constatons que le District de France signe sans honte ce texte-démission de la date du 21 janvier 2006, date anniversaire du 203e anniversaire de la mort du Roi-martyr.
Un tel choix appelle à la réflexion et aussi à la prière afin de supplier le Ciel de venir rétablir ses droits et la Foi, **alors qu'un clan bien placé ligote la flamme de la Tradition catholique dans la patrie de saint Rémy, de Saint Louis et de sainte Marguerite-Marie**.
Mais que pensent les rédacteurs de *Fideliter* de la mission divine et royale de la France ? **La trouve-t-ils « ringarde » selon l'expression de l'abbé Célier, le Directeur de cette revue ?**

Pour avoir célébré l'année passée le jubilé à Notre-Dame du Puy, rappelé les grandes heures du Royaume de France et du choix de Dieu sur notre pays, sa mission sa vocation, et constatant combien l'enseignement dans ce domaine est quasiment absent des clercs dont le ministère s'exerce en cette France qui est en grande pitié, que Notre-Dame, Reine de France soit ardemment invoquée. Que par sa puissante intersession, renaisse dans notre cher pays le combat de la France catholique et royale, le combat des imitateurs de sainte Jeanne d'Arc et des sujets de Jésus-Christ, vrai Roi de France. Relevons la bannière fleurdelysée des Francs qui se sont vu confiés à Reims la mission de défendre et d'œuvrer pour la sainte Eglise romaine, la seule Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Michel Marchiset

Traduction du texte anglais paru sur le site Traditio.com

Le Recteur de la FSSPX s'exprime contre l'« *Interprétation du Concile* » de Benoît-Ratzinger

Par : les Pères

L'abbé Yves Le Roux, recteur du séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis, a, dans son bulletin mensuel, attiré l'attention sur le fait que Benoît-Ratzinger a déclaré (*Entretien sur la Foi*, 1985): *"L'heure véritable de Vatican II n'est pas encore venue, et il n'a pas encore commencé à être reçu de manière authentique* ». **Leroux met correctement en évidence que le NouveauPape ne perçoit donc pas le Concile comme étant à l'origine de la crise actuelle de l'Eglise, mais plutôt comme son remède !** En d'autres termes, selon Benoît – Ratzinger, c'est seulement une question d'interprétation. Vous pouvez faire dire aux textes ce que vous voulez pour un but donné.

Le Roux conclut correctement : *"Nous rejetons ce faux problème de l'interprétation du Concile et préférons garder la doctrine du Christ, Qui nous a enseigné à juger un arbre à ses fruits. Toutes les herméneutiques du monde exploseront contre cette preuve divine et salutaire. »*

Voilà quelle a été la position cohérente de la Fraternité. Va-t-elle maintenant liquider cette position pour un « *accord* » avec la NouvelleEglise, progéniture du « *Concile illégitime* » ?

Texte original

http://www.traditio.com/comment/com0603.htm

SSPX Rector Speaks out against Benedict-Ratzinger's "Interpretation of the Council"

From: The Fathers

Fr. Yves LeRoux, rector of the SSPX's U.S. seminary, in his monthly bulletin has drawn attention to the fact that Benedict-Ratzinger has stated (*Entretien sur la Foi*, 1985): "The true time of Vatican II has not yet come, and it has not even started to be received in an authentic way." LeRoux correctly points out that Newpope thus does not view the Council as being the origin of the present crisis in the Church, but rather its remedy! In other words, according to Benedict-Ratzinger, it's all a matter of interpretation. You make the texts say whatever you want them to for a given purpose.

LeRoux correctly concludes: "We reject this false problem of the interpretation of the Council and prefer to keep the doctrine of Christ, Who taught us to judge a tree by its fruits. All the hermeneutics of the world will crash against this divine and salutary evidence."

That has been the Society's consistent position. Will it now sell that position out for a "deal" with the Newchurch progeny of the "Illegitimate Council"?

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Révélations de *La Stampa* – Mgr Fellay profère-t-il des mensonges publics ?

Selon *La Stampa*, Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger ont manifesté secrètement à mi-novembre 2005 à l'abbé Hoyos leur détermination à signer avec Rome quitte à casser la FSSPX et à éliminer les opposants

Le complot romain de Menzingen

Dans son édition du 24 mars 2006, *La Stampa* fait des révélations sur la récente discussion des cardinaux le 23 mars à Rome au sujet du ralliement de la FSSPX et des discussions avec Rome. **Ces révélations viennent appuyer nos analyses et nos présomptions.** A la lumière de ces révélations, **Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger tiendraient bien un double langage fallacieux qui ne manque pas de cynisme**.

Premier point - Révélation importante et qui fait apparaître les propos tenus publiquement par Mgr Fellay depuis décembre 2005 **comme des mensonges publics :**

> *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ; **et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrêmiste.** » La Stampa, 24 mars 2006*

Rappelons que, selon la lettre de l'abbé Morgan, Mgr Fellay a écrit le 16 janvier 2006 aux Supérieurs de la FSSPX, son « ***refus de tout accord pratique sans constat d'un retour effectif de l'Eglise conciliaire à la Tradition*** »:

> Nous *« concentrons notre attention sur les questions doctrinales, alors que nous n'envisageons pas la possibilité d'un accord pratique jusqu'après le retour effectif des autorités de l'Eglise à la Tradition. »*
> Lettre de Mgr Fellay aux Supérieurs, 16 janvier 2006, citée par l'abbé Morgan dans sa lettre de mars 2006[1]
>
> *« La vraie solution des problèmes de la Fraternité avec Rome pourra être trouvée si on s'efforce de surmonter la crise qui a frappé l'Eglise »* Interview de Mgr Fellay à *Il Tempo*, 12 mars 2006
>
> *« En d'autres termes nous demandons que l'Eglise officielle retourne à la Tradition »*
> Lettre de Mgr Fellay aux Supérieurs, 16 janvier 2006, citée par l'abbé Morgan dans sa lettre de mars 2006[2]

---

[1] http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319

Et depuis l'élection de l'abbé Ratzinger, les faits s'accumulent qui montrent combien cet homme ne cesse de s'éloigner de la Tradition de l'Eglise. Nous citons en annexe, une liste de **faits** établie par Michael J.Matt et John Vennari dans leur déclaration commune du 25 février 2006 dans *The Remnant* et *Catholic Family News* (voir notre le texte complet dans le message de Virgo-Maria du 13 mars 2006[3]). **Mgr Fellay le sait.**

Quelle est cette « *certaine frange extrémiste* » que Mgr Fellay s'apprête à sacrifier ? **Il s'agit des abbés et des fidèles qui veulent rester catholique et rester fidèle à Mgr Lefebvre et à son combat**, lui qui disait à Ratzinger en juillet 1987 : « *Nous ne pouvons pas collaborer* ».

Deuxième point - Le « *package* » canonique définissant la structure d'intégration de la FSSPX est prêt.

Comment Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger espèrent-ils faire croire aux fidèles et aux clercs que la mise au point du « *package* » canonique se serait faite sans discussion et sans négociation avec Rome ?

Or Mgr Fellay déclarait devant les fidèles **à Flavigny le 2 février 2006** :

> ***« en voulant faire croire que le Supérieur Général est en train de faire des transactions secrètes pour aller, dit-on, avant Pâques signer ou obtenir une « administration apostolique ». Il n'y a rien de vrai, c'est du vent ! »*** **Mgr Fellay,** 2 février 2006, sermon à Flavigny

Troisième point – Rome a exigé une lettre de la FSSPX demandant la levée des excommunications. Cette lettre n'aurait pas été envoyée. **Il s'agit d'un artifice qui permet à Rome de faire reconnaître implicitement et par écrit, par les quatre évêques, l'autorité de l'abbé Ratzinger**.

Par les engagements de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger, que rapporte *La Stampa*, ils sont prêts à détruire la FSSPX en la cassant et en excluant les abbés les plus fidèles au combat contre la Révolution.

A quatre mois de la fin de son mandat, **il convient d'ores et déjà de demander à Mgr Fellay dans quel état de division et de décadence doctrinale il a placé la FSSPX par son initiative du 29 août dernier.** En poursuivant obstinément cette discussion avec Ratzinger, il a détourné la FSSPX de son apostolat et du combat doctrinal et remis le contrôle de ses médias à des abbés acquis aux conceptions libérales. **Lorsque Mgr Lefebvre mourut il laissait une FSSPX unie, ardente dans le combat et sans concessions vis-à-vis de la Révolution. Quel contraste à 15 ans d'intervalle !**

Que disent les trois autres évêques face à une telle volonté délibérée de liquider le combat de Mgr Lefebvre pour le Sacerdoce et la transmission de l'épiscopat ?

Leur silence persistant devient angoissant.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

---

[2] http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319

[3] Version en HTML sur http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-13/VM-2006-03-13-1-00-Laics_americains_contre_le_ralliement htm
et fichier complet en PDF sur http://www.virgo-maria.org

Traduction partielle en français de la reprise de *La Stampa* sur *Rorate Caeli* *(voir http://rorate-caeli.blogspot.com/)*

La Stampa présente également quelques informations intéressantes concernant la réunion d'hier.

Nous en traduirons les passages pertinants dès que possible.

L'information essentielle en est que la détermination du Pape a prévalu sur la faible opposition d'une poignée de cardinaux, opposants historiques à la FSSPX. Il est résulté de la discussion que, d'une manière générale, le Pape avait reçu "carte blanche" pour poursuivre ce qui lui apparaîtrait nécessaire pour intégrer les Traditionalistes qui sont en communion irrégulière. Les grandes lignes d'une possible structure ont été avancées comme une partie d'un "paquet canonique" qui devrait leur être proposé.

Source et traduction du passage qui s'applique (5:30 PM GMT):

Au sujet des Lefebvristes, entre-temps, Benoît XVI a obtenu carte blanche [voie libre, feu vert] de la part des "pourpres" [les Cardinaux], même si une certaine résistance de la part de certains cardinaux, opposants historiques à la FSSPX, a pu être observée. C'est ce qu'a relevé le Cardinal Kasper en disant "Il existe différentes approches". Mais la volonté du Pontife, qui en Août dernier avait reçu l' Evêque Fellay et l'abbé Schmidberger, a prévalu sur les hésitations, même si le succès de ce qui est à venir n'est pas certain.

Le "Paquet" pour la réintégration des Lefebvristes est en substance déjà prêt. Il est l'oeuvre du Cardinal Castrillon Hoyos (Clergé) et du Cardinal Julian Herranz (Textes législatifs). Une sorte de super-diocèse mondial serait constitué, sous l'autorité d'un évêque nommé par le Pape, qui déléguerait dès lors parties de sa juridiction à des vicaires. Outre cela qui rendrait les Lefebvristes [Note du traducteur : actuellement, tous Traditionnalistes] indépendants des évêques locaux, il est prévu la création d'un séminaire pour la formation des futurs prêtres, conservant l'identité spirituelle future de cette organisation.

Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ; et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrêmiste.

Néanmoins, au cours de cette rencontre, il avait été acquis que la Fraternité devrait écrire au Pape une lettre demandant que, au regard de la nouvelle situation en cours d'établissement, soit levée l'excommunication fulminée lorsque Marcel Lefèbvre avait sacré illicitement quatre évêques. Et la lettre n'est jamais arrivée. Il y eut alors un second point soulevé hier par le Cardinal Kasper : "*Chacun de nous veut la réconciliation, même s'il substiste toujours des signes d'expériences différentes. Le problème est de savoir si la situation est déjà mûre. S'ils ont la volonté de reconnaître le Concile, une solution devient possible*" . Le Cardinal Hoyos était encore plus optimiste : "*L'Eglise les accueille à bras ouverts. Nous sommes sur le bon chemin, nous avons besoin du secours de Dieu, tout dépend du Seigneur, c'est Lui qui S'en occuppe, et qui guide toutes choses. Dans toutes les familles il existe de nombreuses voix et de nombreux points de vue*". Et les Lefebvristes seraient, à l'intérieur de l'Eglise, l'une de ces voix.

Nous ajouterons qu'il y a quelques détails encore imprécis, mais la tonalité générale reste très similaire aux informations que nous recevions. Quelques autres détails concernant la réunion de novembre avaient déjà été confirmés par l'Evêque Fellay dans ses conférences les plus récentes.

Texte en anglais de Rorate Caeli reprenant l'information de La Stampa du 26 mars 2006.

http://rorate-caeli.blogspot.com/

The Traditionalist canonical package - Important

La Stampa also offers a few interesting notes on yesterday's meeting. We will translate the pertinent passage as soon as possible.

The essential information is that the pope's resoluteness prevailed over the small opposition of a few cardinals, historical opponents of the FSSPX. The result of the discussion was that, in general terms, the Pope was given "carte blanche" to pursue what he deems necessary to integrate the Traditionalists who are in irregular communion . The outline of a possible structure was introduced as part of a "canonical package" to be presented.

Source and translation of the relevant passage (5:30 PM GMT):

On the Lefebvrists, meanwhile, Benedict XVI has obtained a free way [*via libera*, the go-ahead] from the *porporati* [the Cardinals], even if some resistance from some cardinals, historical opponents of the Fraternity Saint Pius X, was noticed. Cardinal Kasper noticed the fact: "There are different approaches," he said. But the will of the Pontiff, who last August received Bishop Fellay and Father Schmidberger, has prevailed over the hesitations, even though the success of what is to come is not certain.

The "package" for the reintegration of the Lefebvrists is substantially ready, result of the work of Cardinal Castrillon Hoyos (Clergy) and of Cardinal Julian Herranz (Legislative Texts). A kind of worldwide super-diocese would be established, guided by a bishop named by the Pope, who would then delegate portions of his jurisdiction to vicars. Other than that, which would render Lefebvrists [Translator's note: actually, all Traditionalists] independent from the local bishops, the creation of a seminary, for the formation of future priests, is expected, keeping the future spiritual identity of the organization.

A secret two day meeting in Rome, in mid-November, between the leader of the "Fraternity Saint Pius X" and Cardinal Castrillon, had clarified some aspects; and bishop Fellay, and his right hand [man], Franz Schmidberger, seemed willing to [give] a definitive step, even if that would have cost the loss of some extreme fringe.

However, in that meeting, it had been agreed that the Fraternity would write the Pope a letter asking that, in view of the new situation which was being established, the excommunications issued when Marcel Lefebvre had illicitly ordained four bishops be eliminated. And the letter has not yet arrived. There was then a second point, observed yesterday by cardinal Kasper: "Each one of us wants the reconciliation, even if there are always signs of different experiences. The problem is knowing if the situation has already matured. If they are willing to recognize the Council, there is the possibility of a resolution". Cardinal Castrillon was even more optimistic: "The Church welcomes them with open arms. We are in the way, we need God's help, everything depends on the Lord, it is he who is in charge and who guides everything. In every family, there are many voices and many points of view." And the Lefebvrists would be, in the inside of the Church, one of those voices.

We would add that a few details are not precise, but the general tone is very similar to the information we had been receiving. Some other details regarding the November meeting had already been confirmed by Bishop Fellay in his most recent conferences.

Source originale en italien (La Stampa) :

http://www.lastampa.it/redazione/cmsSezioni/cronache/200603articoli/3482girata.asp



RUBRICHE | Blog | Editoriali | Forum | Ricerca | Servizi | Multimedia

Ambiente
Arte
Benessere
Cinema e tv
Cucina
Fumetti
Giochi
Libri
Mare
Moda
Montagna
Motori
Musica
Poesia
Scuola
Soldi
Stelle
Viaggi
Volontariato

OFFERTE LAVORO
ANNUNCI LEGALI
NEWSLETTER

il SUDOKU

Shop
www.lastampashop.it
COLLANA FANTASTICA
I TESORI DELL'ANTICO EGITTO
LA MISTERIOSA STORIA DEL PAPIRO DI ARTEMIDORO
LA STAMPA

CRONACHE

DA OGGI IL VIA AL CONCISTORO.
SODANO HA PARLATO DELLA RIFORMA DELLA CURIA

«Accogliamo i lefebvriani»

Riunione straordinaria dei cardinali voluta da Ratzinger

24/3/2006

CITTÀ DEL VATICANO. Da oggi la Chiesa avrà 15 nuovi cardinali, frutto del primo Concistoro di Benedetto XVI; ma la consegna delle «berrette» è stata preceduta ieri da una riunione straordinaria di tutti i porporati, voluta da papa Ratzinger per discutere soprattutto di tre temi: la riconciliazione con i seguaci di monsignor Lefebvre, il problema della pensione obbligatoria a 75 anni per vescovi e responsabili di Curia e il dialogo con l'Islam. E' stato il Papa stesso a indicare questi tre temi; la lettera di convocazione non riportava nessuna agenda, solo l'orario di inizio dell'assemblea.

Papa Ratzinger

Ma ieri Benedetto XVI, dopo aver ringraziato il cardinale Sodano, che aveva pronunciato un saluto a nome di tutti i porporati, «introducendo l'incontro - dice una nota vaticana - ha espresso il desiderio che esso, pur aperto anche ad eventuali altri temi, fosse consacrato anzitutto ad alcuni argomenti quanto mai attuali. In primo luogo gli interrogativi sempre più sentiti circa la condizione dei vescovi emeriti; poi la questione sollevata da monsignor Lefebvre e la riforma liturgica voluta dal Concilio Vaticano II; infine le questioni connesse con il dialogo tra la Chiesa e l'Islam».

Ma prima di trattare il tema della riconciliazione con i seguaci di Lefebvre, c'è da notare che il cardinale Angelo Sodano ha svolto il suo intervento chiedendo che le sue parole fossero mantenute sotto il segreto più assoluto, impegnando i porporati alla riservatezza. Oltre che di dialogo interreligioso, e di Islam, il segretario di Stato ha toccato il tema della riforma della Curia romana, a cui sta lavorando con Benedetto XVI. Sui lefebvriani, intanto, Benedetto XVI ha ottenuto il via libera dai porporati, anche se si ha sentore di qualche resistenza da parte di alcuni cardinali, oppositori storici della Fraternità San Pio X. Ne ha accennato il cardinale Kasper: «Ci sono diversi approcci», ha ammesso. Ma la volontà del Pontefice, che ad agosto ha ricevuto monsignor Fellay e l'abate Schmidberger, ha prevalso sulle titubanze, anche se l'esito della vicenda è tutt'altro che scontato.

Il «pacchetto» per il rientro dei lefebvriani è sostanzialmente pronto; frutto del lavoro del cardinale Castrillon Hoyos (Clero) e del cardinale Julian Herranz (Testi legislativi). Verrebbe costituita una specie di super-diocesi mondiale, guidata da un vescovo nominato dal Papa, che delegherebbe poi i suoi compiti di giurisdizione ai vicari. Oltre a ciò, che renderebbe indipendenti i lefebvriani dai vescovi locali, è prevista la creazione di un seminario, in cui si formerebbero i futuri sacerdoti, garantendo così la futura identità spirituale dell'organizzazione. Un incontro segreto di due giorni a Roma, a metà novembre, fra il leader della «Fraternità S. Pio X» e il cardinale Castrillon aveva chiarito questi aspetti; e monsignor Fellay, e il suo braccio destro, Franz Schmidberger, sembravano disposti a un passo risolutivo, anche se questo avrebbe potuto costare la perdita di qualche frangia estrema.

Però in quell'incontro si era convenuto che la Fraternità avrebbe dovuto scrivere al Papa, una lettera, chiedendo che, in vista della nuova situazione che si stava creando, fossero tolte le scomuniche comminate quando Marcel Lefebvre ha ordinato illecitamente nuovi vescovi. E la lettera non è ancora arrivata. C'è poi un secondo punto, messo in rilievo ieri dal cardinale Kasper: «Ciascuno di noi vuole

DA OGGI IL VIA AL CONCISTORO.

SODANO HA PARLATO DELLA RIFORMA DELLA CURIA

«Accogliamo i lefebvriani»

Riunione straordinaria dei cardinali voluta da Ratzinger

24/3/2006

Papa Ratzinger

CITTÀ DEL VATICANO. Da oggi la Chiesa avrà 15 nuovi cardinali, frutto del primo Concistoro di Benedetto XVI; ma la consegna delle «berrette» è stata preceduta ieri da una riunione straordinaria di tutti i porporati, voluta da papa Ratzinger per discutere soprattutto di tre temi: la riconciliazione con i seguaci di monsignor Lefebvre, il problema della pensione obbligatoria a 75 anni per vescovi e responsabili di Curia e il dialogo con l'Islam. E' stato il Papa stesso a indicare questi tre temi; la lettera di convocazione non riportava nessuna agenda, solo l'orario di inizio dell'assemblea.

Ma ieri Benedetto XVI, dopo aver ringraziato il cardinale Sodano, che aveva pronunciato un saluto a nome di tutti i porporati, «introducendo l'incontro - dice una nota vaticana - ha espresso il desiderio che esso, pur aperto anche ad eventuali altri temi, fosse consacrato anzitutto ad alcuni argomenti quanto mai attuali. In primo luogo gli interrogativi sempre più sentiti circa la condizione dei vescovi emeriti; poi la questione sollevata da monsignor Lefebvre e la riforma liturgica voluta dal Concilio Vaticano II; infine le questioni connesse con il dialogo tra la Chiesa e l'Islam».

Ma prima di trattare il tema della riconciliazione con i seguaci di Lefebvre, c'è da notare che il cardinale Angelo Sodano ha svolto il suo intervento chiedendo che le sue parole fossero mantenute sotto il segreto più assoluto, impegnando i porporati alla riservatezza. Oltre che di dialogo interreligioso, e di Islam, il segretario di Stato ha toccato il tema della riforma della Curia romana, a cui sta lavorando con Benedetto XVI. Sui lefebvriani, intanto, Benedetto XVI ha ottenuto il via libera dai porporati, anche se si ha sentore di qualche resistenza da parte di alcuni cardinali, oppositori storici della Fraternità San Pio X. Ne ha accennato il cardinale Kasper: «Ci sono diversi approcci», ha ammesso. Ma la volontà del Pontefice, che ad agosto ha ricevuto monsignor Fellay e l'abate Schmidberger, ha prevalso sulle titubanze, anche se l'esito della vicenda è tutt'altro che scontato.

Il «pacchetto» per il rientro dei lefebvriani è sostanzialmente pronto; frutto del lavoro del cardinale Castrillon Hoyos (Clero) e del cardinale Julian Herranz (Testi legislativi). Verrebbe costituita una specie di super-diocesi mondiale, guidata da un vescovo nominato dal Papa, che delegherebbe poi i suoi compiti di giurisdizione ai vicari. Oltre a ciò, che renderebbe indipendenti i lefebvriani dai vescovi locali, è prevista la creazione di un seminario, in cui si formerebbero i futuri sacerdoti, garantendo così la futura identità spirituale dell'organizzazione. Un incontro segreto di due giorni a Roma, a metà novembre, fra il leader della «Fraternità S. Pio X» e il cardinale Castrillon aveva chiarito questi aspetti; e monsignor Fellay, e il suo braccio destro, Franz Schmidberger, sembravano disposti a un passo risolutivo, anche se questo avrebbe potuto costare la perdita di qualche frangia estrema.

Però in quell'incontro si era convenuto che la Fraternità avrebbe dovuto scrivere al Papa, una lettera, chiedendo che, in vista della nuova situazione che si stava creando, fossero tolte le scomuniche comminate quando Marcel Lefebvre ha ordinato illecitamente nuovi vescovi. E la lettera non è ancora arrivata. C'è poi un secondo punto, messo in rilievo ieri dal cardinale Kasper: «Ciascuno di noi vuole la riconciliazione, anche se ci sono sempre accenti ed esperienze diverse. Il problema è capire se la situazione è già matura. Se loro sono disposti a riconoscere il Concilio, c'è possibilità di soluzione». Il cardinale Castrillon è stato ancora più ottimista: «La Chiesa li attende a braccia aperte. Siamo in cammino, abbiamo bisogno dell'aiuto di Dio, dipende tutto dal Signore, è lui che è alla macchina e guida tutto. In ogni famiglia ci sono tante voci e tanti punti di vista». E i lefebvriani sarebbero, all'interno della Chiesa, una di queste voci.

Sul secondo tema, l'età pensionabile dei vescovi, c'è stata la proposta da parte di alcuni di innalzarla a 78 anni. «Ma la maggioranza è d'accordo nel mantenerla fissa a 75», ha detto Kasper. Venti cardinali hanno preso la parola nella mattina. Il pomeriggio invece è stato dedicato al tema dei diritti umani, della persecuzione dei cristiani in molti Paesi a maggioranza islamica e del dialogo interreligioso. «Il dialogo con l'Islam è un obbligo per la Chiesa», ha detto uscendo dall'incontro il cardinale José Saraiva Martins, mentre il cardinale Jean Pierre Ricard ha ribadito che «tra cristiani e musulmani è possibile una collaborazione nella difesa dei diritti umani. L'Islam ha anche dei lati inquietanti, ma occorre cercare gli elementi che ci uniscono, nella difesa dei valori umani siamo molto vicini». Il dialogo, è stato fatto notare, dev'essere condotto però con interlocutori adeguati, e credibili; non si è mai parlato di «reciprocità»; ma si è insistito sulla testimonianza dei cristiani, sulla necessità di far capire che cristianesimo non equivale a Occidente.

ANNEXE - *La dérive de l'abbé Ratzinger depuis le 19 avril 2005*

Michael J.Matt et John Vennari dans leur déclaration commune du 25 février 2006 dans *The Remnant* et *Catholic Family News* (voir notre le texte complet dans le message de Virgo-Maria du 13 mars 2006[4]).

Extrait de la déclaration commune – Début de la citation

Attachement à la Rome d'hier ?

Le pape Benoît XVI ne s'est pourtant montré guère prudent pour ce qui est de faire avancer la révolution post-conciliaire. Un bref passage en revue de quelques-uns des moments les plus intenses de son pontificat suffit à montrer un homme peu « attaché à la Rome d'hier ».

- À la messe des obsèques de Jean-Paul II, onze jours avant d'être élu pape, le cardinal Ratzinger a donné la Communion dans la main au frère Roger Shultz, de Taizé, qu'il savait être protestant. Des articles de presse parus ensuite ont souligné que ce n'était pas la première fois que la cardinal Ratzinger pratiquait l'intercommunion avec des non-catholiques[5].
- Au cours de la même messe, le cardinal Ratzinger a parlé de Jean-Paul II comme « se tenant à la fenêtre de la maison du Père », indiquant par là que Jean-Paul II était déjà au Paradis, court-circuitant du même coup le Purgatoire et procédant ainsi à une sorte de canonisation instantanée[6].
- Dans sa première homélie papale, Benoît XVI a déclaré : « C'est pourquoi, me préparant aussi pour le service qui incombe au Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma détermination à maintenir l'engagement d'appliquer le deuxième Concile du Vatican… » Il a promis de poursuivre le dialogue œcuménique dont le pape Jean-Paul II s'était fait le champion[7].
- En mai 2005, le pape Benoît a nommé le très libéral archevêque William Levada comme Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Or, non seulement Levada est connu pour avoir couvert des prêtres homosexuels dans ses diocèses successifs des Etats-Unis, mais il est l'un des prélats les plus œcuméniques de ce pays. Il a été le premier évêque américain à visiter une synagogue après la visite initiale de Jean-Paul II dans une synagogue en 1986. Il a aussi patronné dans sa cathédrale des manifestations s'inscrivant dans l'« esprit d'Assise » et auxquelles ont participé des Juifs, des musulmans, des bouddhistes, des hindous ainsi que des représentants d'autres sectes[8]. C'est ce même

---

[4] Version en HTML sur http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-13/VM-2006-03-13-1-00-Laics_americains_contre_le_ralliement htm
et fichier complet en PDF sur http://www.virgo-maria.org

[5] « Pope Benedict XVI and Eucharistic Sacrilege », J. Vennari, *Catholic Family News*, septembre 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/RatzRoger.htm L'auteur y démontre aussi que contrairement à de faux comptes rendus antérieurs, le frère Roger ne s'était pas converti à la Foi catholique, mais est mort protestant. Cela fut confirmé à l'auteur lors de ses deux appels téléphoniques successifs à la communauté de Taizé, l'un avant la mort du frère Roger, l'autre après.

[6] Homélie du cardinal Ratzinger à la Messe des obsèques de Jean-Paul II, *Zenit*, 8 avril 2005.

[7] *Zenit* news, avril 2005 : www.zenit.org/english/visualizza.phtml?sid=69626

[8] « Ecumenical Archbishop Levada to Head Sacred Congregation for the Doctrine of the Faith », J. Vennari, *Catholic Family News*, juin 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/LevadaCDF.htm Voir également « New San Francisco Archbishop Thinks Propaganda Film Brokeback Mountain is « Very

archevêque qui a dit à l'abbé Eugene Heidt que la Transsubstantiation était « un mot long et difficile » et que « nous n'employons plus ce terme »[9]. Cela n'a pas empêché le pape de choisir Levada pour être, paraît-il, le « chien de garde » de l'Église dans le monde entier. Levada a été autorisé, en outre, à nommer lui-même son successeur à San Francisco – l'évêque George Niederauer –, un homme qui vient de faire l'éloge du film homosexuel *Brokeback Mountain*.

- Le 13 mai 2005, Benoît XVI a donné un coup d'accélérateur à la béatification de son prédécesseur direct en s'affranchissant du délais d'attente, prudemment fixé à cinq ans. Cela ne peut que servir à « canoniser » la désastreuse politique pan-religieuse de Jean-Paul II : la révolution s'apprête ainsi à canoniser l'un des siens.
- Le 17 août, dans un discours public, Benoît XVI a pratiquement canonisé le frère protestant Roger, de Taizé, qui venait d'être assassiné : il l'a présenté, en effet, comme un « fidèle serviteur » du Seigneur se trouvant maintenant « dans les Mains de la Bonté éternelle »[10].
- Le 19 août, le pape s'est rendu dans une synagogue aux fins de relations interreligieuses, *non* pour exhorter les Juifs à se convertir à Jésus-Christ. Et ce geste, il l'a accompli à Cologne, alors qu'un million de jeunes du monde entier convergeaient vers cette ville pour les Journées Mondiales de la Jeunesse. (Comment évaluer un tel scandale, causé à une telle échelle ?)
- Le même jour, au cours d'une réunion œcuménique, Benoît XVI a parlé de l'œcuménisme comme d'une bonne chose qui n'a pas pour but le « retour » des non-catholiques à l'unique véritable Église du Christ, démentant ainsi le dogme catholique infaillible « Hors de l'Église, point de salut »[11].
- En octobre 2005, Benoît XVI a fait l'éloge du père Hans Urs von Balthasar lors d'une conférence honorant ce théologien libéral[12]. Or, Von Balthasar enseignait, contrairement à l'enseignement clair des Écritures, qu'un catholique peut « espérer » que tous les hommes soient sauvés. Le pape a ainsi loué sans réserves l'homme qui aura été, en fait, un des plus célèbres théoriciens du salut universel.
- Sous Benoît XVI, on est en train de « réétudier » la doctrine catholique des Limbes, qui risque fort d'être abandonnée comme relevant d'un enseignement périmé. Cette initiative, prise par une commission de théologiens dépendant de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, jouit de l'entier appui du pape. Cela n'a rien de surprenant, le cardinal Ratzinger ayant lui-même déjà dit ne pas croire aux Limbes et fait part de son intention de les « laisser tomber ». La nouvelle de la création d'une commission du pape sur les Limbes a ébranlé les plus conservateurs des prêtres conciliaires[13].

Powerful », *Lifesite*, 13 février 2005. Accessible sur le site Internet www.lifesite.net/ldn/2006/feb/06021306 html

[9] Voir *Priest Where is Thy Mass ? Mass Where is Thy Priest ?* (Kansas City, Angelus, 2004), p. 64.
[10] « Pope mourns Murder of Taizé's Brother Roger : Founder « Has Attained Eternal Joy », Says Benedict XVI », *Zenit*, 17 août 2005.
[11] Le pape a déclaré « D'autre part, cette unité n'équivaut pas à ce qu'on pourrait appeler l'œcuménisme du retour, qui consiste à nier et à rejeter l'histoire de sa propre foi. Absolument pas ! » Réunion œcuménique : Cologne, 19 août 2005. Allocution accessible sur le site Internet www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2005/august/documents/hf_ben-xvi_spe_20050819_ecumenical-meeting_en.html.
[12] « Pope Praises Von Balthasar and His Theology », *Zenit*, 10 octobre 2005.
[13] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », abbé Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo htm

- Le 29 novembre 2005[14], Benoît XVI a publié, au sujet de la formation dans les séminaires, un document navrant où il est dit, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, que ceux qui se livrent à une activité homosexuelle doivent être « respectés profondément » ; ce document autorise un homosexuel à devenir prêtre pourvu qu'il soit célibataire depuis trois ans. Cela a conduit un certain nombre de catholiques conciliaires à voir dans Benoît XVI un pape encore plus libéral que Jean XXIII qui, dans un document de 1961, interdisait la prêtrise aux homosexuels en raison de leurs « tendances mauvaises ».

Fin de la citation du *Remnant*

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[14] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », Father Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo htm

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Lettre de l'abbé Marchiset à l'abbé de Cacqueray rendue publique

Conformément à ce qui fut clairement stipulé dans la lettre que j'invite les lecteurs de *Virgo-Maria* à lire attentivement, le délai signifié pour la publication de ce document est largement écoulé. Comme cela en est également nettement mentionné, plus le temps s'écoule, plus la réparation sera difficile pour ceux qui émettent et publient jugements téméraires, et calomnies. Ne réparant point les torts commis, ni par courrier personnel, ni par les moyens proportionnés à l'étendue, étendue désormais internationale par le Web, le supérieur de District, Honneur.org le calomniateur et tous ceux qui couvrent[1] d'une façon générale ce site, qui en fait ne fait que déshonorer lamentablement l'œuvre de Mgr Lefebvre, ne se rendent pas compte, d'une part, qu'il n'est rien de caché qui se soit un jour connu au grand jour, et d'autre part, que la réparation, si elle n'est pas accomplie ici-bas, le sera en purgatoire d'une façon plus difficile encore suivant la juste justice de Dieu.

Emettant jugements téméraires et calomnies à l'égard du site *Virgo-Maria* depuis sa création et ses premières parutions[2], et sachant combien la responsabilité du Supérieur du District de France de la FSSPX se trouve désormais impliquée dans ces dénigrements, nous ne pouvons donc plus, parce que, vous l'aurez compris, la charité envers les calomniateurs eux-mêmes nous y oblige, retarder la publication de cette lettre, invitant même tous les lecteurs de ce document à étendre le plus possible les renseignements et les rectificatifs qui s'y trouve exprimés.

Ci-joint, ma lettre adressée à l'abbé de Cacqueray le 10 mars par courrier recommandé, dont il a été accusé réception le 20 mars et qui reste depuis sans réponse.

Abbé Michel Marchiset

[1] Nous avons obtenu l'aimable autorisation de CSI de publier son message du 19 décembre 2005 qui établissait sur la base de constats factuels l'identité de webmestre entre le site www.honneur.org et le site La Porte Latine (http://www.laportelatine.org), site officiel du District de France de la FSSPX. Il va être rendu disponible sur le site de Virgo-Maria.
[2] Nous renvoyons au message de Virgo-Maria du 23 mars qui précise les finalités de notre site

Monsieur l'Abbé Michel Marchiset
Le Prieuré
6, rue du Chapité
25 920 Mouthier Haute-Pierre

Mouthier le 10 mars 2006

A Monsieur l'Abbé De Cacqueray
Supérieur du District de France de la
FSSPX Maison Saint Pie X
11, rue Cluseret
B.P. 125-92154 SURESNES Cedex

Monsieur l'Abbé,

Découvrant sur le site internet *honneur.org* (1) que l'auteur des remarques à mon égard n'a pu être renseigné qu'à partir d'un dossier en votre possession et sous votre responsabilité à Suresnes, je m'étonne que de tels renseignements, renseignements totalement erronés sur lesquels je vais revenir, aient pu être fournis et ainsi divulgués publiquement. Ce comportement est à l'opposé du but annoncé par ce site internet, « pour l'honneur des prêtres » !

En théologie morale (2), vous n'êtes pas sans savoir que la calomnie demande réparation, réparation d'autant plus difficile à accomplir lorsque les dires sont portés à un public de plus en plus élargi. A l'heure de l'informatique, voyez comment la réparation et le rétablissement de la vérité deviennent difficiles.

Par conséquent, en ce qui concerne les jugements téméraires qui eux-mêmes ont généré cette calomnie publiée dans une note établie dans ce document *d'honneur.org*, je tiens à vous signaler, afin que puissiez réparer le tort commis, que le dossier en votre possession fut dès l'origine établi en dehors de toute analyse objective.

C'est ainsi que sans nommer les noms des intervenants dans ce que plusieurs ont appelé « l'affaire Mouthier » (il vous sera fort aisé de relever l'identité des clercs en question grâce aux nominations de ces membres de la FSSPX dans les années 1999 et 2000) il est faux et malhonnête d'affirmer que l'acquisition du prieuré de Mouthier Haute-Pierre s'est faite « grâce aux dons de fidèles qui croyaient donner pour l'œuvre de Mgr Lefebvre» (3), car l'Association Franche-Comté Tradition, indépendante de la FSSPX, sollicitée de façon interne par un de ses membres, a délibéré, décidé, voté en toute connaissance de cause et en conformité avec ses statuts (l'économe du District de France ne pourra que s'en souvenir) pour l'apport de fonds dans l'achat du prieuré.

Ce sont ces problèmes bassement matériels, où jamais il ne fut question du but principal, celui de l'apostolat et du salut des âmes par cette acquisition en vue d'un lieu de culte pour la liturgie traditionnelle, qui furent largement divulgués dans la région auprès des fidèles, pas seulement ceux de la FSSPX mais aussi ceux de la Fraternité Saint Pierre, par le desservant de la chapelle saint Féréol et saint Ferjeux de Besançon. Le mal était fait. Celui-ci, pratiquement deux ans après, s'en rendit compte puisqu'il m'écrivit une lettre dans laquelle il s'excusait « du tort qu'il avait pu me causer ».

C'est donc principalement par le rapport de ce confrère, mais aussi par une très regrettable méprise de l'économe de Suresnes, que tant au niveau du supérieur du District en poste durant les années précitées, que des autorités à Menzingen, que l'on juge l'acquisition de « Mouthier ». Le pire, vous l'aurez compris c'est que l'on se réfère et que l'on « puise » de nouveau dans ce dossier, ce qui aggrave, je le rappelle, le degré de difficulté dans la réparation des torts engendrés. Comme quoi, cette canaille de Voltaire disait juste, lorsqu'il affirmait : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ».

Il va donc sans dire, Monsieur l'Abbé, que votre devoir, suite à celui du vicaire du prieuré de Dijon est de réparer cette calomnie désormais largement répandue.

Quant au jugement contenu dans cette même affirmation gratuite dans *honneur.org* : « Nous pouvons vous assurer que "la case" qu'il a acquis (...) est des plus confortables », l'on voit bien qu' « Honorius » ne connaît absolument pas les conditions de vie au prieuré. Jugement téméraire qui se trouve même être fort désobligeant pour tous ceux qui participent au soutien, sous quelque forme que se soit, de mon apostolat au sein de cet ancien prieuré bénédictin.

Sachez cependant, que loin de me plaindre de ces conditions, celles-ci au contraire me permettent précisément de garder l'esprit qui caractérisait, jadis, les modestes débuts des communautés religieuses et des séminaires de tradition.

Pour en finir sur les jugements téméraires d' « Honorius » pour ce qui concerne les « conditions matérielles » du prieuré, oserais-je rappeler, que, là encore, le « quasi-luxe du "prieuré" » évoqué dans cette même note *d'honneur. org,* veut sans doute faire allusion au mobilier religieux dont ne pourraient parler, du reste, que les fidèles connaissant ce sanctuaire. Quoi qu'il en soit de ce mobilier religieux, celui-ci est loin de rivaliser avec celui de certains prieurés de la FSSPX ; ceci dit, que trouve t'on à redire dans ce domaine puisque dans la Fraternité tous semblent être d'accord pour « prier sur du beau », selon les désirs et les paroles de saint Pie X ?

L'Abbé Sarto, futur saint Pie X, lorsqu'il était vicaire, n'avait-il pas dit, en apprenant les critiques d'un de ses confrères à propos de la beauté déployée par ses soins dans l'église ; « Le pauvre ! Mais ne sait-il pas que plus un sanctuaire est beau, plus les fidèles s'y attachent ». S'en compter encore le saint Curé d'Ars, pour qui rien n'était trop beau pour célébrer le saint sacrifice de la Messe.

Pour aborder maintenant la question de la rédaction des articles et informations qui paraissent sur le site Virgo-Maria. org, qui là encore fait l'objet de deux jugements téméraires, je vous rappelle le but et l'esprit de la création de ce site :

- « En prenant l'initiative de la liste d'information Virgo-Maria et de son site internet à destination des fidèles, mais aussi des clercs, je souhaite et nous souhaitons tous correspondre à cet enseignement de concile de Trente et aider les fidèles à persévérer dans la foi. Tel fut, dès le départ, l'esprit de Mgr Lefebvre qu'il s'agit aujourd'hui de conserver dans le combat pour la continuité du sacerdoce catholique et des sacrements valides qui en découlent (...) ».

Ainsi, pour avoir constaté tout au long d'un travail sur l'infaillibilité de l'Eglise (4), combien dans l'esprit de bon nombre de clercs de la FSSPX, le « quasi luxe » des arguments erronés sur l'infaillibilité était inversement proportionnel aux connaissances intellectuelles sur les conditions de cette infaillibilité, il était urgent que ces clercs, pour eux-mêmes et pour les âmes dont ils ont la responsabilité, se rendent bien compte que ces arguments erronés, ainsi que tous les sophismes qui en découlent, ont engendré une situation des plus précaires pour la FSSPX.

A la mort de Mgr Lefebvre, une personne qui l'avait bien connu, interrogée par un journaliste, répondait à cette question par une phrase pleine de bon sens:
« Que deviendra la FSSPX après la mort de Mgr Lefebvre ?» - « La FSSPX, comme toute œuvre humaine, deviendra ce que les hommes en feront ».

C'est donc parce que je constate ce que font, depuis le jubilé de l'an 2000 en général et depuis le 29 août 2005 en particulier, les hommes qui dirigent la FSSPX, que la création du site Virgo-Maria.org (qui prolonge la revue mensuelle du prieuré *Fidem servavi)* devenait indispensable,

Mgr Williamson avec lequel j'ai pu m'entretenir récemment, ne cachait pas d'emblée dans la conversation, que le combat de Mgr Lefebvre n'était plus respecté (5). Même si j'ai pu constater avec ce dernier quelques divergences, précisément sur le sujet de l'infaillibilité de l'Eglise, la conclusion est la même : sauf miracle, la Fraternité finira par être absorbée par cette secte gnostique, par juste justice de Dieu.

C'est donc, vous l'aurez compris, pour enseigner les ignorants et aider ceux qui doutent, pour le salut de ces âmes, celles des clercs et des fidèles, que j'oeuvre à l'aide de ce site internet, ne recourant à aucun

pseudonyme, la vérité n'agissant pas à l'aide de visage masqué, ce qui n'est pas le cas d' « Honorius » qui utilise ce site *honneur. org*, proche de celui de *La Porte Latine* pour déverser impunément, aux yeux des hommes pour l'instant, calomnies et jugements téméraires, ce qui de plus, en ce début mars, manifeste l'incapacité du clergé dont « Honorius » dépend, à concrétiser auprès de celui qui signe de tels articles, les plus élémentaires résolutions de carême.

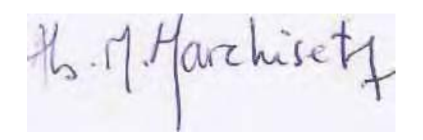
Les précisions apportées ci-dessus vous permettant de réparer en toute justice le tort causé, je vous prie de bien vouloir user des moyens proportionnés à l'étendue de ces divulgations.

En son temps, j'ai moi-même contribué à étendre le plus largement possible, la lettre d'excuse du desservant de la chapelle traditionnelle de Besançon, afin de soulager la réparation du tort causé par ce confrère. Maintenant que cette réparation dépasse le domaine régional, car la calomnie se trouve étendue au domaine international, à vous d'agir en conséquence, tout en sachant que plus le temps passera, plus il vous sera difficile de stopper les bruits qui courent et de rétablir la vérité.

Comme quoi il existe une réelle inconscience des peines encourues dès ici-bas ou au purgatoire par ceux qui répandent de telles calomnies. Quelle responsabilité aussi pour ceux qui ont charge de leur âme !

En cette première semaine de Carême, veuillez croire, Monsieur l'Abbé, à l'assurance de mes prières pour l'exercice de vos responsabilités.

Que la Très Sainte Mère de Dieu, toujours Vierge, avant, pendant et après l'Incarnation, qui a reçu pour vocation de vaincre toutes les hérésies, protège le combat mené pour garder la foi dans son intégrité et la grâce divine par la continuité de l'épiscopat, du sacerdoce catholique, du saint sacrifice de la Messe et des sacrements.



P. S. : Je vous laisse le soin de réparer cette calomnie en utilisant les moyens appropriés à l'ampleur de sa diffusion dans un délai de soixante douze heures à partir de la réception de cette lettre. Si ce devoir de réparation n'est pas accompli au terme de ce délai, cette lettre sera publiée sur le site Virgo-Maria.org.

(1): en date du 5 mars 2006.
(2) : alors que les intervenants sur ce site internet stipulent : « la liberté de ton des rédacteurs sera donc totale **dans la limite de la morale** » ! De quelle morale parle t-on ? De la morale catholique ?
(3) : à l'heure actuelle, l'on est en droit de se poser la question : qui aura respecté les intentions des bienfaiteurs de la FSSPX lors du ralliement apostasie de la FSSPX puisque les œuvres de Mgr Lefebvre seront intégrées au sein de la secte conciliaire ?
(4) : consultable sur le site *Virgo-Maria.org.*
(5) : en traitant d'un ralliement avec les antichrists qui occupent la chaire de saint Pierre et les postes d'autorité, la direction de la Fraternité saint Pie X n'est plus fidèle à l'esprit de Mgr Lefebvre. Avec un ralliement-apostasie c'est tout le combat et l'œuvre de ce dernier, c'est à dire la transmission de l'épiscopat et du sacerdoce catholique qui est remis entre les mains de cette secte gnostique. Ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont manqué au fondateur de la FSSPX pour manifester le but de son oeuvre: Lettre aux futurs évêques, sermon des sacres le 30 juin 1988 (l'opération *survie de la Tradition :* transmission de l'épiscopat et du sacerdoce catholique), préface des statuts de la Fraternité en date du 16 février 1990...

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 26 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay en quête de reconnaissance par la Rome Anti-christ contre l'avis de Mgr Lefebvre

Le site américain *Traditio.com* réagit aux révélations de *La Stampa*

Le site américain *Traditio.com* commente les révélations de *La Stampa* et la récente discussion des cardinaux et de l'abbé Ratzinger à Rome au sujet du ralliement de la FSSPX.

Nous avons traduit cette analyse qu'il nous paraît intéressant de faire connaître.

Le site DICI des abbés Lorans et Sélégny vient dans sa livraison du 26 mars 2006 de publier **des passages très sélectifs de la déclaration de *The Remnant* et de *Catholic Family News* du 25 février** dans laquelle des laïcs américains du milieu *Ecclesia Dei* prenaient position contre tout accord avec Ratzinger et **dénonçaient sur une base très factuelle** le bilan accablant de l'action de l'abbé Ratzinger depuis le 19 avril 2005.

C'est le site *Virgo-Maria* qui a entrepris la traduction intégrale de ce document en français et qui l'a fait connaître aux lecteurs francophones.

C'est sous la pression de cette diffusion en français, que DICI a été obligé de publier ce texte, sur lequel les autres médias francophones de la FSSPX ont gardé le silence le plus complet. Et encore, DICI n'en donne pas le texte intégral.

Tout ceci pour dire que cette déclaration commune illustre à quel point les traditionalistes américains sont à la pointe du combat aujourd'hui contre la Révolution de l'abbé Ratzinger et de ses agents.

Le supérieur du séminaire américain de la FSSPX à Winona, l'abbé Yves Le Roux, a également pris récemment des positions fermes contre Vatican II.

Le récent éditorial de Traditio.com vient conforter cette observation. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Continuons le bon combat

Abbé Marchiset

Traduction

Un périodique italien rapporte : "*Rencontre Secrète*" entre le Nouveau Vatican et la FSSPX

**L'Archevêque Marcel Lefèbvre, le Fondateur de la FSSPX,
désignait la Nouvelle Rome comme "*Non Catholique*" et "*Anti-Christ*".
Son Successeur; Bernard Fellay, liquidera-t-il la FSSPX
pour une petite "reconnaissance" de la part de la Nouvelle Rome qui la rejette ?.**

L'indication est parue une fois encore selon laquelle au moins une "*rencontre secrète*" s'est tenue entre le Nouveau Vatican et Fellay de la FSSPX. Selon le rapport qu'en fait le 24 mars le périodique italien *La Stampa*.

Une rencontre secrète de deux jours, à la mi-novembre, entre le chef de la Société Saint Pie X et le Cardinal Castrillon Hoyos, avait clarifié certains aspects ; et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger sont apparus vouloir franchir le pas décisif [vers le Nouvel Ordre de l'Eglise], *fût-ce au prix de la perte de certains appartenant à la frange extrême*.

Apparamment, la "*frange extrême*" renvoie aux membres de la Fraternité qui entendent demeurer fidèles aux principes de son Archevêque fondateur, et ne pas la sacrifier au Nouvel Ordre dans l'Eglise. *La Stampa* poursuit en rapportant que, lors de la rencontre de novembre, on avait considéré être tombés d'accord sur le fait que la FSSPX écrirait une lettre à Benoît-Ratzinger pour lui demander que les "*excommunications*" de la Nouvelle Eglise fussent levées, mais la lettre n'était pas encore arrivée.

Une telle lettre, s'il arrivait qu'elle fut écrite par Fellay à la Nouvelle Rome, démontrerait sa parfaite hypocrisie, puisque la FSSPX a toujours soutenu que les "*excommunications*" des évêques de la Fraternité étaient invalides.

Fellay va-t-il changer de direction et tomber à genoux devant une "autorité" que lui-même, ainsi que l'Archevêque Fondateur de la Fraternité, comme la FSSPX dans son ensemble, tenaient pour fausse ? L'avenir le dira.

Ainsi que le Cardinal Kasper l'a déclaré brutalement : "*S'ils* [la FSSPX] *sont décidés à reconnaître le concile, une solution est possible*". Deux autres cardinaux de poids ont dit clairement que la condition non négociable pour tout arrangement de la Fraternité avec la Nouvelle Rome **était que la FSSPX doive accepter Vatican II. La FSSPX devrait signer des déclarations théologiques très spécifiques en ce sens avant que le Vatican n'accepte quelqu'"*arrangement*" que ce soit.**

Ainsi, nous y sommes. Cette bataille n'est nullement seulement celle de la "*Messe en Latin*" (un terme ambigu qui inclut le service latin du Novus Ordo invalide) ou seulement la bataille pour un inutile "*indulte élargi*". Ce n'est pas non plus pour une sorte de "*réconciliation*" pour sauver la face de l'Institution du Nouvel Ordre dans l'Eglise.
C'est, ainsi que l'a déclaré l'Archevêque Fondateur de la FSSPX, une bataille pour la Foi Catholique Romaine elle-même. Bien que certaines gens n'aiment pas l'admettre, la Nouvelle Théologie, la Nouvelle Messe, les Nouveaux Sacrements, la Nouvelle Morale et la Nouvelle Eglise sont tout à fait différents de l'Eglise Catholique Romaine bi-millénaire. La liquider au Nouvel Ordre pour lui sauver la face, serait tout simplement hypocrite et reviendrait à liquider la Christ Lui-même.

La FSSPX, en vue de recevoir la reconnaissance de la Nouvelle Eglise, va devoir abandonner les principes de son Archevêque Fondateur, et accepter le "*Concile illégitime*" Vatican II. Si Fellay accomplit cela, il ne sera pas seulement un traître vis-à-vis de son consécrateur, l'Archevêque Lefebvre, mais aussi un hypocrite patenté aux yeux et au mépris de tous, tout comme la Nouvelle Eglise elle-même le méprisera dès qu'il aura signé aux endroits indiqués.

Fidèles Catholiques, si vous entreteniez encore quelque doute sur ce sujet, qu'il vous suffise d'observer ce qu'il est advenu de la Société Saint Jean-Marie Vianney de Campos, Brésil, après qu'elle ait trahi son Evêque Fondateur, Antonio de Castro Meyer (qui est mort la même année que l'Archevêque Lefebvre), lorsqu'elle fut liquidée à la Nouvelle Rome en 2002. Au bout d'un an, son évêque "*approuvé par la Nouvelle Rome*", lequel proclamait êtres "*exclusivement traditionnel*" en venait à concélébrer publiquement le Nouvel Ordo invalide. Même la FSSPX l'admet. Après tout ce fut la FSSPX qui en rendit publiques la première les photos !

Ici, il y a un autre coup tordu possible à garder à l'esprit vis-à-vis de ce qui est en train de se passer au cours du récent consistoire des cardinaux de la Nouvelle Rome. **Plusieurs membres de la Fraternité ont exprimé la crainte, non sans raison, que des actions de la Nouvelle Rome soient entreprises délibérément dans le but de diviser la Fraternité en enfonçant un coin entre la faction libérale de Fellay et la faction traditionnelle des Lefebvristes.**

Le récent consistoire de la Nouvelle Rome peut finir par échouer, tout comme Vatican II. La Nouvelle Rome peut essayer d'exercer une pression maximum sur la Fraternité, à laquelle cette dernière devra trouver la force de résister totalement.
Car, à la fin, les évêques de la Nouvelle Eglise ne pourront résister à la comparaison avec l'Eglise traditionnelle (qui devrait être l'Eglise, une fois purgée de l'hérésie moderniste).

Source en anglais

http://www.traditio.com/comment/com0603.htm

Début de la citation

Italian Periodical Reports "*Secret Meeting*" between Newvatican and SSPX

From: The Fathers

Archbishop Marcel Lefebvre, SSPX Founder Called Newrome "*Un-Catholic*" and "*Anti-Christ*" Will His Successor, Bernard Fellay, Sell the SSPX Out For a Little "Recognition" from the Newrome It Rejects?

The word is getting out once again that at least one "secret meeting" took place between Newvatican and the SSPX's Fellay. According to a March 24 report in the Italian periodical *La Stampa:*

A secret two day meeting **in Rome, in mid November, between the leader of the Society of Saint Pius X and Cardinal Castrillon Hoyos, had clarified some aspects; and Bishop Fellay and his right hand man, Franz Schmidberger, seemed willing to take a definitive step [toward the New Order], even if that would have cost the loss of some of the extreme fringe**

Apparently, the "extreme fringe" refers to the SSPXers who wish to remain faithful to their Archbishop-Founder's principles and not sell out to the New Order. La Stampa further reports that at the November meeting, it had supposedly been agreed that the SSPX would write Benedict-Ratzinger a letter asking that the Newchurch "excommunications" of the four bishops be eliminated, but the letter has not yet arrived. Such a letter, if it is ever written by Fellay to Newrome, would demonstrate sheer hypocrisy, as the SSPX has always held that the "excommunications" of the Society's bishops were invalid. Will Fellay now sidle up on bent knee to an "authority" that for almost twenty years he, the Society's Archbishop-Founder, and the SSPX as a whole have called false? Time will tell.

As Cardinal Kasper put it bluntly, "If they [the Society of St. Pius X] are willing to recognize the Council, there is the possibility of a resolution." Two other prominent cardinals made it clear that as a non-negotiable condition of any deal with Newchurch, SSPX would have to accept Vatican II. The SSPX would be forced to sign very specific theological statements to that effect before Newvatican would accept any "deal."

So, there we have it. This battle is not just for the "Latin Mass" (an ambiguous term that includes the invalid Novus Ordo service in Latin) or for some unnecessary "broader indult." It is not for some face-saving "reconciliation" to the New Order institution. It is, as the SSPX's Archbishop-F`ounder stated, a battle for the Roman Catholic Faith itself. Although certain people don't like to admit it, the New Theology, New Mess, New Sacraments, New Morality, and Newchurch are quite different from the Roman Catholic Church of two millennia. Selling out to the New Order to save face would be simply hypocritical and selling out Christ.

The SSPX, in order to get recognition by Newchurch will have to give up its Archbishop-Founder's principles and accept the "Illegitimate Council," Vatican II. If Fellay does that, he will be not only a traitor to his own consecrator, Archbishop Lefebvre, but also a proven hypocrite for all the world to see and discard, just as Newchurch and Newpope will discard him after he signs on the dotted line.

Good Catholics, if you have any doubt about that, just look what happened to the Society of St. John Vianney in Campos, Brazil, after it became a traitor to its Bishop-Founder, Antonio de Castro Meyer (who died the same year as Archbishop Lefebvre), when it sold out to Newrome in 2002. Within a year, its "Newchurch-approved" bishop, who claimed to be "exclusively traditional," was publicly concelebrating the invalid Novus Ordo service. Even the Society of St. Pius X admits that. After all, the SSPX was the organization who first published the photographs!
Here is another possible slant to keep in mind about the going-on in Newrome during the recent Cardinalatial Consistory. There has been a consistent fear among some SSPXers that Newrome's actions may be intended deliberately to split the SSPX by driving a rift between the liberalist Fellay faction and the traditional Lefebvrist faction. The recent consistory in Newrome may fly off on its own tangent, just as Vatican II did. Newrome may try to play a "full court press" on the Society, which the Society must find the fortitude to resist entirely. For, in the end, the Newchurch bishops will not stand a parallel traditional Church (nor should there be one; it should be the Church, purged of the Modernist New Order heresy).

Fin de la citation

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

CATHOLICI semper idem (CSI)
Nous croyons en l'Eglise une, sainte, catholique et ***APOSTOLIQUE***

« Il veut régner sur la France et par la France sur le monde. »
Mgr Delassus

17 janvier 2006

Retrouver ce message sur le site CSI Diffusion :
http://www.csi-diffusion.org/index.php?page=articles&annee=2006&mois=01

L'*"HONNEURGATE"* de Suresnes :

Le site officiel de la FSSPX et le site de dénigrement "*Honneur.org*" ont le même websmestre : Léon-Pierre Durin

LA PREUVE

Depuis 10 jours, Louis-Hubert Remy reçoit des attaques, des injures et calomnies, et des menaces du webmestre d'"*Honneur.org*" afin de faire taire CSI

AVERTISSEMENT

Connaissant l'honnêteté, l'intégrité et la rigueur de l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSPX à Suresnes, nous sommes persuadés que les manœuvres indignes que nous sommes au regret de devoir exposer ici en toute clarté, ont été entreprises entièrement à son insu.

Nous sommes navrés, au moment où l'abbé de Cacqueray traverse l'épreuve particulièrement douloureuse de la perte de sa mère, d'être obligés d'exposer ces faits, et nous voulons l'assurer de nos sincères condoléances et de nos prières à son intention.

AVERTISSEMENT

Le site, "*Honneur.org*", ayant le même webmestre que le site officiel de la FSSPX à Suresnes (sous la responsabilité de l'abbé Duverger),
injurie et menace depuis plusieurs jours Louis-Hubert Remy afin de faire taire CSI à un moment crucial pour les négociations secrètes avec la Rome néo-anglicane apostate.

Il est évident en outre que la suite annoncée des remarquables travaux de l'équipe internationale de *RORE SANCTIFICA*, diffusée par CSI, dérange.

TROIS PIECES ADOBE JOINTES :

Consultables toutes les trois sur le site :

http://www.csi-diffusion.org/index.php?page=articles&annee=2006&mois=01

1°) LIEN ORIGINEL Honneur-Porte Latine.pdf

2°) CSI-2005-12-17-A01-Analyse-messages-Honneur-et-Porte-Latine-LPD.pdf

(cette deuxième pièce est directement attachée à ce message CSI)

3°) INCIDENT sur le LFC.pdf

DECLARATION PRELIMINAIRE de LOUIS-HUBERT REMY

Nous vivons une période terrible qui a pour but de nous faire perdre la Foi et de détruire l'Eglise. Détruire l'Eglise !!! Cette Eglise construite au prix du sang de Dieu !!! Quel mystère d'iniquité ! Quel déchirement pour ceux qui L'aiment plus que tout ! Quel devoir de combattre jusqu'au dernier souffle !

Le mal est déjà immense et pratiquement irréversible. Nous sommes obligés de constater que les principaux responsables de cette œuvre de démolition sont trop souvent des clercs qui inversent la grille amis-ennemis.

Je suis né en 1943 et j'ai connu à 20 ans la destruction de tout le passé de l'Eglise par Vatican II. **J'ai vu tous les clercs trahir (à plus de 99%)**. Né dans une famille très chrétienne où nos parents nous ont transmis une foi chevillée au corps, j'ai vite compris les enjeux. Les exercices de saint Ignace souvent renouvelés, m'ont donné, par la *Méditation des Deux Etendards*, la clef indispensable pour appréhender et déchiffrer le combat éternel. L'engagement à *L'Appel du Christ-Roi* a fait le reste.

Et ma génération a construit la Tradition : avec une générosité et un courage admirables ! Je me demande si l'on trouve, dans les siècles passés, **un tel dévouement et un tel amour envers les clercs. Nous l'avons prouvé.**

La crise, en plus, nous a obligés à tout réétudier, et c'est pourquoi nous avons redécouvert des "saints" enterrés, occultés, haïs, qui sont pour nous des phares dans cette période de ténèbres. Je pense aux Cardinaux Pie, Gousset, aux Mgrs Jouin, Gaume, Delassus, Gay et tant d'autres

aujourd'hui familiers. Ces antilibéraux dont l'originalité est d'enseigner la Vérité ET de combattre l'erreur, **nous ont appris à aimer les clercs, à exiger de nos clercs la même foi** et surtout nous ont montré comment combattre. Ils ont tous bataillé en dénonçant, et l'erreur, et nommément les personnes qui enseignent ou véhiculent l'erreur. Quoi qu'il en coûte !

Nous suivons leur exemple : quoi qu'il en coûte !

Aujourd'hui nous constatons encore - hélas ! - qu'une camarilla de clercs travaillent plus (est-ce consciemment ? est-ce inconsciemment ? là n'est pas le problème) à s'occuper de défendre leur gâteau, leurs petits privilèges, qu'à étudier la situation et à combattre sans peur ET SANS REPROCHES les vrais ennemis. Ces clercs-là sont reconnaissables au choix qu'ils font des laïcs desquels ils s'entourent : des nouveaux (que l'on les rejette très vite quand ils ne plaisent plus), des ignorants, des courtisans, des "sages" suivant le monde. Là encore ils se trompent sur la grille amis-ennemis.

Quinze ans après la disparition inopinée de Monseigneur Marcel Lefebvre, qui fonda en 1970 l'œuvre Sacerdotale de la FSSPX, force est de constater que les quelques 400 prêtres de son œuvre sont aujourd'hui les otages d'une petite camarilla d'une quinzaine de clercs, tous placés aux postes stratégiques de la Fraternité, qui les intimident.

Et ils nous trompent !
Nous sommes donc bien obligés de nous défendre. **Je ne suis pas un anticlérical, je suis un ennemi de l'erreur, même professée par les clercs**.

Premier aveu : J'ose dire que je n'ai jamais attaqué quelqu'un le premier. Je répète : **JE N'AI JAMAIS ATTAQUE QUELQU'UN LE PREMIER**. Et je peux le prouver. Mieux, chaque fois que je fus critiqué, j'ai essayé de discuter avec mon contradicteur pour nous expliquer et nous comprendre. La seule réponse de certains clercs fut le silence et le mépris.

Par contre si on m'attaque, si l'on me calomnie, je me défends et je riposte, appliquant l'enseignement de saint Bernard aux chevaliers partant en guerre. Je suis chevalier adoubé par un évêque et j'ai pris mon engagement très au sérieux.

Deuxième aveu : je n'ai jamais menti. J'ai pu faire des erreurs (rectifiées chaque fois que nécessaire) mais **je n'ai jamais parlé ou écrit avec l'intention de tromper**. D'ailleurs jamais quelqu'un ne m'a dit en face : vous êtes un menteur. Si on m'accuse c'est toujours dans mon dos. Combien de fois on m'a fait dire des choses que je n'ai jamais dites ; combien de fois on m'a jugé sur des on-dit et de pures calomnies.

Troisième aveu : depuis quarante ans, j'ai eu de très nombreuses confidences qui m'ont permis de comprendre et de juger les événements et les personnes. En particulier, à Rome, où j'ai passé quatre jours avec l'abbé Riffan qui venait de prêcher la retraite du chapitre général pour l'élection de Mgr Fellay comme nouveau supérieur Général. Nous avons eu des échanges nombreux et passionnants. J'ai aussi été très lié avec Mgr Williamson.

Quatrième aveu : je ne dévoile pas tout. Je sais quand même qu'il est des confidences qu'il est inutile de mettre sur la place publique.

Cinquième aveu : ayant beaucoup étudié et travaillé, je suis surpris de voir la prétention et l'incompétence de certains clercs à des postes importants. C'est le malheur des temps ! Mais c'est aussi le travail de l'abbé Aulanier, que j'ai appelé "*le fossoyeur de la Tradition*", lui qui a mis en place, non pas les meilleurs, mais les plus dociles ou les plus prétentieux quand ce ne sont pas les plus nuls : Quel magnifique résultat !

Sixième aveu : j'ai horreur des tièdes et je crains les tièdes qui pourraient me rendre tiède. Je veux aller au ciel et donc ne pas être vomi de Dieu.

Tout cela pour préciser ce qui suit. **Je n'ai aucune animosité envers ce M. Durin. On lui a dit que j'étais un ennemi. Il le croit.** Il suffit de lire sur les sites ACRF et CSI mes documents et

déclarations pour savoir quel est mon camp. Je ne suis pas un ennemi de la Vérité, j'en suis même un des rares défenseurs. M. Durin, s'il est du camp de la vérité, ferait mieux de se poser des questions sur ses amis.
J'ai beaucoup plus d'animosité contre ceux qui lui font jouer un rôle bien au-dessus de ses moyens. A lire certains messages, on peut se douter qu'ils ont été écrits par des clercs de Suresnes.

Enfin je confie tous ces soucis, aux prières des lecteurs de ces lignes leur demandant de confier à la très Sainte Vierge Marie ce combat pour la plus grande gloire de notre Sauveur et Rédempteur qui veut Régner sur la France et par la France sur le monde.

«Je règnerai malgré tous Mes ennemis et tous ceux qui s'y opposent»

(Le Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie)

On assure que ce fut à l'occasion des déprédations sacrilèges des normands que l'Eglise de France ajouta à l'hymne de tous les saints la strophe suivante :

Chassez une race perfide
De la terre sainte des Francs
Et qu'un pasteur unique guide
L'unique troupeau des croyants.

Sainte Véronique apôtre de l'Aquitaine, 1877, p. 132

Louis-Hubert REMY, lundi 19 décembre, en la fête d'Adam et Eve (voir *Bollandistes*)

Des procédés odieux

Une manœuvre des conjurés du ralliement contre CSI et Louis-Hubert Remy ?

Visiblement **les analyses et les informations diffusées par CSI dérangent ceux qui, à l'intérieur de la FSSPX, oeuvrent en faveur du ralliement à l'abbé Ratzinger**. Qui est derrière Léon-Pierre Durin ? Qui lui a donné l'ordre d'attaquer et de menacer Louis-Hubert Remy à travers "*Honneur.org*" ? Etant aux ordres de Suresnes, car étant le webmestre de *La Porte Latine* : **qui est son donneur d'ordre ?**

L'abbé de Cacqueray a-t-il enquêté sur tout cela ? **Ces agissements de Léon-Pierre Durin, et des clercs qui collaborent avec lui, ont certainement eu lieu dans le dos du supérieur de District de France et entièrement à son insu**.

Nous ne pouvons qu'inviter l'abbé de Cacqueray, Supérieur de la FSSPX à Suresnes, à continuer l'enquête au point où nous sommes déjà parvenus, et à en tirer toutes les conclusions qu'imposeraient ses découvertes, et qui s'imposent d'ores et déjà concernant le site *La Porte Latine*, site officiel de la FSSPX de Suresnes.

&&&&&&&&&&&&&&

Depuis plus de 10 jours, **Louis-Hubert Remy** fait l'objet d'injures et d'attaques calomnieuses de la part du site ***"Honneur.org"***, ainsi que de chantage à la calomnie de la part du webmestre du site ***"Honneur.org"***, qui prend le nom d' **Honorius**.

Rappelons les faits.

Léon-Pierre Durin, webmestre *de La Porte Latine*, site de Suresnes, sous la responsabilité de l'abbé Duverger

Le District de France, a mis en place, **sous la direction de l'abbé Duverger**, un site internet, *La Porte Latine* (www.laportelatine.org), dont elle a confié la responsabilité de webmestre à **Léon-Pierre Durin**. Ancien secrétaire départemental en 1997-1998 du Front National en Dordogne, **Léon-Pierre Durin** a pris le parti du Mouvement National Républicain de **Bruno Mégret** en 1998 lors de la scission du parti de **Jean-Marie Le Pen**. Aujourd'hui conseiller municipal non inscrit de Bergerac, il se réclame de **Philippe de Villiers**.

Honorius, webmestre du site Honneur.org

Vers la **mi-juin 2005** est apparu le site ***"Honneur.org"***. Il se prétend totalement indépendant de la FSSPX, et se donne pour mission de défendre les prêtres de cette fraternité contre ceux qui les attaquent.

Ce site s'est signalé tout de suite par des attaques, des moqueries et des insultes contre ceux qu'il est convenu d'appeler les « *mutins* » de la FSSPX (abbés **de Tanoüarn**, **Yves Amiot**, abbé **Laguérie**, etc…)

Ce fait est d'autant plus étonnant que l'opération des « *mutins* » de la FSSPX avait depuis longtemps été décortiquée et neutralisée publiquement sur le site de Louis-Hubert Remy et l'ensemble de leurs réseaux publiquement exposé par ce site

(Cf. http://www.a-c-r-f.com/dossiers/fsspx_crise/index.htm)

Par conséquent, à la date de la création de ce curieux site *Honneur.org*, qui affecte dès son origine de s'acharner sur eux, les « *mutins* » de la FSSPX et leurs réseaux, ainsi déjà totalement exposés au grand jour et neutralisés par LHR, avaient tout à fait cessé de constituer toute menace réelle pour la Fraternité et pour ses responsables !

Ne peut-on pas penser qu'en réalité ce site **a cherché d'emblée à se doter à bon compte d'une pseudo légitimité de défenseur de la FSSPX en affectant de s'acharner dès son origine sur les « *mutins* »** de la FSSPX (en réalité déjà rendus inoffensifs par les révélations antérieures précises du site www.a-c-r-f.com), **afin de fonder une apparente symétrie, qui le revêtirait aux yeux des lecteurs innocents du lin probe de l'impartialité et de la justice, dès qu'il choisirait de passer à l'offensive contre Louis-Hubert Remy et CSI-Diffusion** qui gène tant les Conjurés du ralliement et le réseau de l'abbé Schmidberger, *« Le Rampolla de la Tradition »*, et qui diffuse les remarquables études de l'équipe internationale de ***RORE SANCTIFICA*** sur l'invalidité INTRINSEQUE des consécrations épiscopales conciliaires depuis 37 ans, à la suite de la Constitution Apostolique *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de l'évêque apostat Montini dit Paul VI°?

Il apparaît dès lors que, **dès son origine ce site *Honneur.org* aurait donc été fondé**, avec la collaboration de Léon-Pierre Durin et de clercs de la Fraternité à Suresnes, **pour chercher en réalité à faire taire CSI-Diffusion, dont les analyses et les informations paralysent les menées souterraines des Conjurés du Ralliement de la Fraternité à l'abbé Ratzinger, le vieil ami personnel de l'abbé Schmidberger, et qui diffuse les remarquables études de l'équipe internationale de *RORE SANCTIFICA* sur l'invalidité INTRINSEQUE des consécrations épiscopales conciliaires depuis 37 ans.**

Organisées par le réseau Schmidberger et leurs correspondants de la Curie autour de l'abbé Hoyos, les conversations secrètes, entre Monseigneur Fellay et le « cardinal » Hoyos, cachées soigneusement aux prêtres et aux fidèles de la FSSPX, se multiplient en effet depuis leur première rencontre officielle du 29 août de cette année, **et sont appelées en réalité désormais à s'intensifier depuis leur rencontre de 5 heures, tenue le 7 décembre dernier dans la résidence personnelle d'Hoyos, juste avant le circuit prévu pour Monseigneur Fellay à Paris les 8, 9, 10 et 11 décembre derniers par les responsables du plan de Communication du Chef de la FSSPX, les abbés Lorans et Sélégny, membres eux-mêmes tous deux du réseau Schmidberger, l'abbé Sélégny ayant été particulièrement actif dans l'organisation de la première rencontre du 29 août à Castel-Gandolfo entre Monseigneur Fellay et l'abbé Ratzinger. Dans leur plan de communication, cette tournée Parisienne du Chef de la FSSPX, vise à mettre en condition les prêtres et les fidèles de la Fraternité, demeurés très rétifs, voire allergiques, à toute perspective de Ralliement de la FSSPX avec la Rome apostate néo-anglicane de l'abbé Ratzinger.**

Dès lors, on comprend mieux pourquoi, compte tenu de l'accélération prévue du rythme de ces rencontres secrètes, il devenait urgent pour les Conjurés du Ralliement de faire taire au préalable CSI-Diffusion qui informe les prêtres et les fidèles de la FSSPX, et leur fournit les analyses et les grilles de lecture qui leur permettent de déjouer et d'éventer les manœuvres et les désinformation du réseau Schmidberger, et qu'il fallait commencer pour cela les attaques, les injures, les menaces et les chantages exercés sur Louis-Hubert Remy dès l'arrivée à Paris du Chef de la FSSPX et de ses conseillers du réseau Schmidberger..

En outre, **la mouvance dans laquelle s'inscrit Léon-Pierre Durin, le webmestre de *La Porte Latine*, le site officiel de la FSSPX à Suresnes, est dominée idéologiquement par les**

<u>thèmes gnostiques et anti-chrétiens de la Nouvelle Droite d'Alain de Benoist</u>, grand ami de l'abbé de Tanoüarn, le « mutin » de la FSSPX, depuis longtemps dénoncé par LHR pour diffuser, avec son compère l'abbé Célier-Sernine-Arsène Lupin de Suresnes, cette idéologie anti-chrétienne en connexion avec les réseaux d'Emile Poulat, comme il suffit, pour s'en convaincre et pour en être édifiés, de consulter les dossiers internet suivants :

http://www.a-c-r-f.com/dossiers/fsspx_crise/index.htm et

http://www.a-c-r-f.com/dossiers/sernine/index.htm

Il est tout de même étonnant que Léon-Pierre Durin, appartenant à la mouvance MNR entièrement dominée par l'idéologie de la Nouvelle Droite, ait ainsi affecté de s'acharner, comme il l'a fait, contre l'abbé de Tanoüarn, le « *mutin* » de la FSSPX, qui, dans ses écrits, semble être en pleine communion de pensée avec celle-ci, ainsi qu'avec ses maîtres à penser !

En tout cas, la présence de Léon-Pierre Durin, et celle de l'abbé Célier, ex Paul Sernine ou autre Arsène Lupin, parmi les collaborateurs du Supérieur de la Fraternité à Suresnes ou du site officiel de cette dernière, **indique que cette idéologie anti-chrétienne de La Nouvelle Droite y est toujours activement représentée clandestinement**.

Rappelons aussi que **l'abbé Duverger, collaborateur de la FSSPX à Suresnes, fut le seul prêtre à prendre la défense de l'abbé Célier-Sernine-Arsène Lupin <u>contre l'avis d'une cinquantaine de prieurs en août 2005 qui demandaient sa mise à l'écart</u>, en énonçant le sophisme suivant : « *Si vous mettiez à l'écart l'abbé Célier en raison de ses manquements, l'on dira que vous vous inclinez devant les « oukazes » de Louis-Hubert Remy* ».**

C'est grâce à un tel sophisme, qui fait bon marché de la gravité de la réalité, que cet abbé Célier-Sernine-Arsène Lupin peut, en toute quiétude, poursuivre son action et ses manoeuvres au sein même de la direction de la FSSPX en France et dans son système de communication, et y exercer ainsi sereinement toute son influence selon ses conceptions.

. Le webmestre d'*Honneur.org* se cache derrière un pseudonyme « **Romuald Joseph** », déposé sur un site écran de protection des spammeurs, site dénoncé par les « anti-spamers » : networksolutionsprivateregistration.com. Ce webmestre signe ses envois du nom d' **Honorius**.

> « Notre site n'a pas demandé d'agrément, d'imprimatur ou de permission aux responsables français ou internationaux de la FSSPX. **La responsabilité de cette dernière n'est donc nullement engagée ni moralement, ni juridiquement, ni judiciairement par les propos tenus ici**. » Honneur.org

I - <u>Durant l'été 2005, première révélation de l'identité d'hébergement et d'administration de *La Porte Latine* et d'*Honneur.org*</u>

Le 20 juin 2005, le site Fraternité Canal Historique (http://frat.canalhistorique.free.fr/) avait déjà dénoncé l'identité entre l'adresse IP fixe du site *La Porte Latine* et du site *pseudo légi*timité

Le webmestre d'*Honneur.org* l'avait nié, en ayant apparemment recours à un faux.

En début août 2005, le même site *Fraternité Canal Historique* développe sa dénonciation, ayant identifié un administrateur commun aux deux sites.

Ces faits, déjà dénoncés par le site Fraternité Canal Historique, sont fournis dans une première pièce jointe :

LIEN ORIGINEL Honneur-Porte Latine.pdf

Cette pièce est consultable sur le site :

http://www.csi-diffusion.org/index.php?page=articles&annee=2006&mois=01

II - Les calomnies, les menaces et le chantage à la calomnie du webmestre d'*Honneur.org* contre Louis-Hubert Remy, suivi du démasquage du webmestre maître chanteur

En décembre 2005, le site *Honneur.org* répand des **calomnies** sur Louis-Hubert Remy. **Le jeudi 15 décembre à 18h51, Honorius menace Louis-Hubert Remy et le soumet à un chantage**.

> **Mail envoyé le jeudi 15 décembre à 18H51 à Louis-Hubert Remy par Honorius**
>
> « Monsieur,
>
> « Votre affaire est mal engagée. Outre votre propension maladive à avoir des dossiers sur tout le « monde , **vous n'avez pas répondu à notre avertissement** : allez-vous oui ou non arrêter « d'attaquer la FSSPX, ses supérieurs et ses prêtres ? **Dans le cas contraire, nous n'aurions « aucun d'état d'âme à rétablir la vérité sur vos affaires dites de "convenance « personnelle"...**Malheureusement pour vous, elles ne correspondent pas à ce que vous nous « décrivez dans votre courrier "justificateur-menaceur-gnangnan" et qui essaie, une fois encore, « de noyer les faits dans un fatras de semi-vérités et de gros mensonges.... Vous pouvez envoyer « des copies de tous nos courriers à qui vous voudrez : nous sommes indépendants et des uns et « des autres et notre seul but est la défense des prêtres que vous attaquez : **plus vous en « rajouterez, plus vous vous enfoncerez.** Honorius »

Le même jour, **Léon-Pierre Durin** envoie, sous la même adresse IP **que cet e-mail envoyé à LHR**, la diffusion générale de site de *La Porte Latine*.

Léon-Pierre Durin est donc bien la personne qui utilise le compte du webmestre du site *Honneur.org*, sous le nom d'Honorius pour injurier, calomnier, menacer et faire chanter Louis-Hubert Remy. C.Q.F.D.

Cette démonstration technique est établie dans une deuxième pièce jointe :

CSI-2005-12-17-A01-Analyse-messages-Honneur-et-Porte-Latine-LPD.pdf

Cette pièce est jointe physiquement à ce message.

Cette pièce est également consultable sur le site :

http://www.csi-diffusion.org/index.php?page=articles&annee=2006&mois=01

III - De son côté, et tout à fait indépendamment de LHR, sans doute écoeuré lui-même par la malhonnêteté des procédés de ce personnage, le modérateur du site *LFC (Libre Forum Catholique)* dénonce, sur ce site *LFC*, l'identité commune de Léon-Pierre Durin et d'Honorius, puis est limogé 3 heures plus tard par la direction du site *LFC*.

Le vendredi 16 décembre 2005, entre 17H50 et 19H21, le modérateur du *LFC* dénonce l'identité de **Léon-Pierre DURIN** avec **Honorius** et avec certains pseudos utilisés sur ce forum. (Boticelli, Ædodatus, Brutus Junior…). À 21 h 24, **George JETSON** (propriétaire du *LFC*, et

domicilié aux Etats-Unis) révoque le modérateur du *LFC*, supprime certains comptes du *LFC*, et opère une reprise en main du site **après avoir supprimé les pages** mettant en cause **Léon-Pierre Durin**. Puis son message d'annonce disparaît durant la nuit, et le samedi 17 décembre au matin est affiché un nouveau message très rassurant et qui présente le changement de modérateur comme une simple évolution anodine.

Entre-temps, XA (**Xavier Arnaud**) du ***Forum Catholique*** (proche de la mouvance **Ecclesia Dei**) est intervenu, dès le vendredi soir, sur le site *LFC* pour prendre la défense d'**Honorius,** et pour exiger la suppression des pages révélant la véritable identité de ce dernier. Et pourtant, le site *Honneur.org* prenait la posture publique d'attaquer régulièrement le *Forum Catholique*, comme les « mutins » de la FSSPX.

Ces faits sont exposés en détails dans la troisième et dernière pièce jointe :

INCIDENT sur le LFC.pdf (nous avons seulement masqué l'adresse et le numéro de téléphone de Léon-Pierre Durin qui figuraient sur le premier document rendu public sur le site *LFC*)

Cette pièce est consultable sur le site :

http://www.csi-diffusion.org/index.php?page=articles&annee=2006&mois=01

Qui couvre les agissements de Léon-Pierre Durin à Suresnes ?

Une célérité aussi stupéfiante pour faire taire un modérateur d'un forum, connaissant l'enjeu des manœuvres, et des polémiques réelles ou affectées, du site *Honneur.org* ainsi que le dessous de ces cartes nauséabondes, **est significative des très fortes protections** dont bénéficie *Honneur.org* et **Léon-Pierre Durin** au sein de la FSSPX.

Quand on lit le contenu des messages du site *Honneur.org* qui attaquent Louis-Hubert Remy (LHR), avec leurs analyses théologiques détaillées, leurs citations latines et révélant une culture d'un certain niveau (toutes choses qu'il est impossible de prêter à **Léon-Pierre Durin**), il convient de s'interroger : n'y aurait-il pas des clercs parmi les rédacteurs de ces articles qui invectivent LHR. Et lesquels ? Les analyses et citations d'un abbé **Duverger** ? Celles d'un abbé **Lorans** ? Les bandes dessinées commentées d'*Honneur.org* sont-elles de l'abbé **Célier-Sernine-Arsène Lupin** ?
(Rappelons qu'il apprécie les facéties avec le recours aux pseudonymes d'**Arsène Lupin** ou aux **Editions du Zébu, cf. dossier :**
http://www.a-c-r-f.com/dossiers/sernine/2004-10-20_Zebu_Celier_Fideliter_Charlie_Hebdo.pdf).

Rappelons aussi que **l'abbé Duverger fut le seul prêtre à prendre la défense de l'abbé Célier-Sernine-Arsène Lupin contre l'avis d'une cinquantaine de prieurs en août 2005 qui demandaient sa mise à l'écart en énonçant le sophisme suivant qui fait bon marché de la gravité réelle du cas en question : « *Si vous mettiez à l'écart l'abbé Célier en raison de ses manquements, l'on dira que vous vous inclinez devant les « oukazes » de Louis-Hubert Remy* ».**

abbé **Duverger, Léon-Pierre Durin** et abbé **Célier**

L'abbé **de Cacqueray** a-t-il enquêté sur tout cela ? Ces agissements de **Léon-Pierre Durin** et des clercs de la FSSPX de Suresnes qui collaborent avec lui et avec son site officiel de *La Porte Latine*, **ont certainement eu lieu dans le dos du supérieur de District de France et entièrement à son insu**.

Nous ne pouvons qu'inviter l'abbé **de Cacqueray** à poursuivre l'enquête au point où nous l'avons laissée, et à en tirer aussitôt toutes les conclusions qui s'imposeraient, **et qui déjà s'imposent pour ce qui est du site *La Porte Latine*, site officiel de la FSSPX à Suresnes.**

Il faut observer qu'une situation aussi lamentable devenait tôt ou tard inévitable un jour ou l'autre, dès lors que l'on s'obstinait à refuser de prendre aucune décision pour écarter des postes stratégiques de la communication de la Fraternité les éléments indésirables, en dépit des nombreux précédents fâcheux qui leur étaient imputables, et qui ont été rendus publics au cours de ces derniers mois, ainsi qu'en font foi les nombreux dossiers internet référencés dans se message et les pièces attachées à ce message.

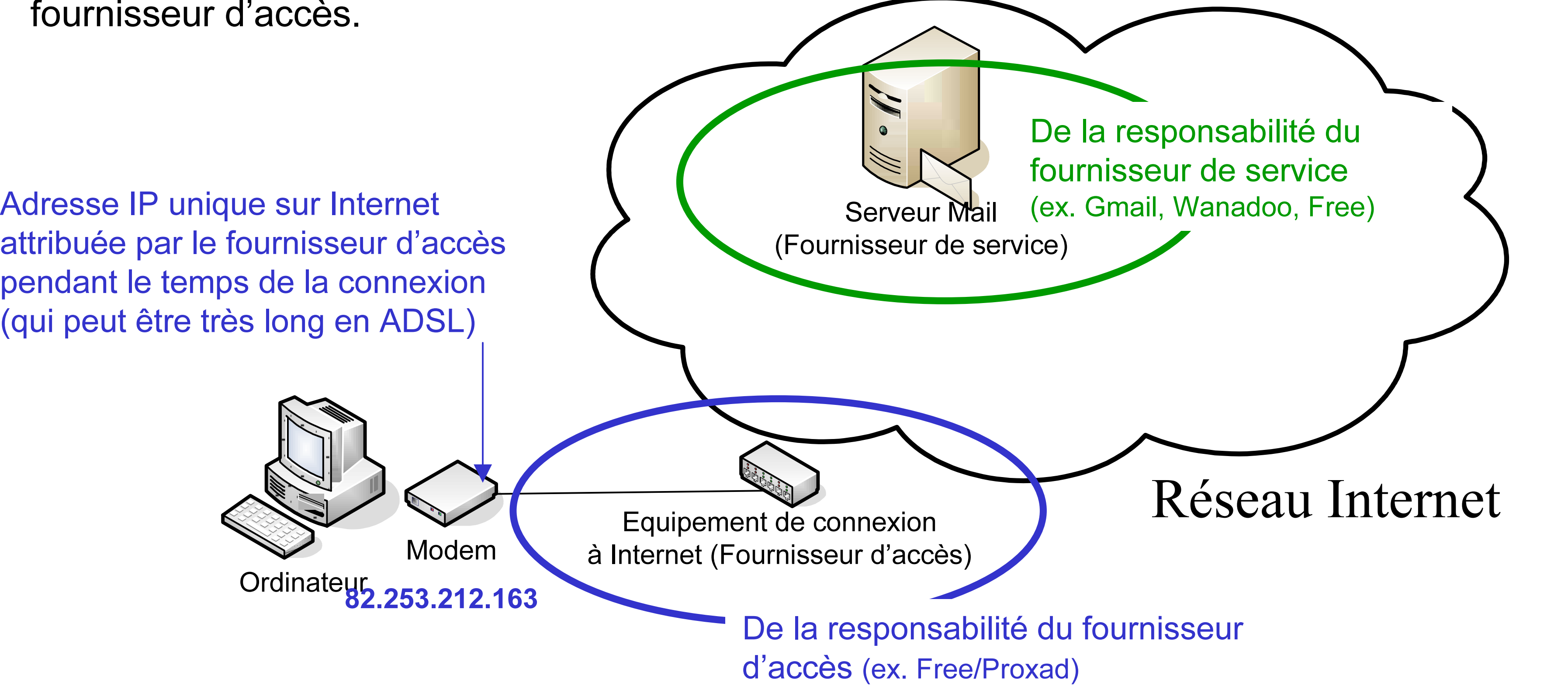
PHOTOCOPIER ET DIFFUSER

CATHOLICI semper idem (CSI) CSI Diffusion (liste@csi-diffusion.org)
http://www.csi-diffusion.org/

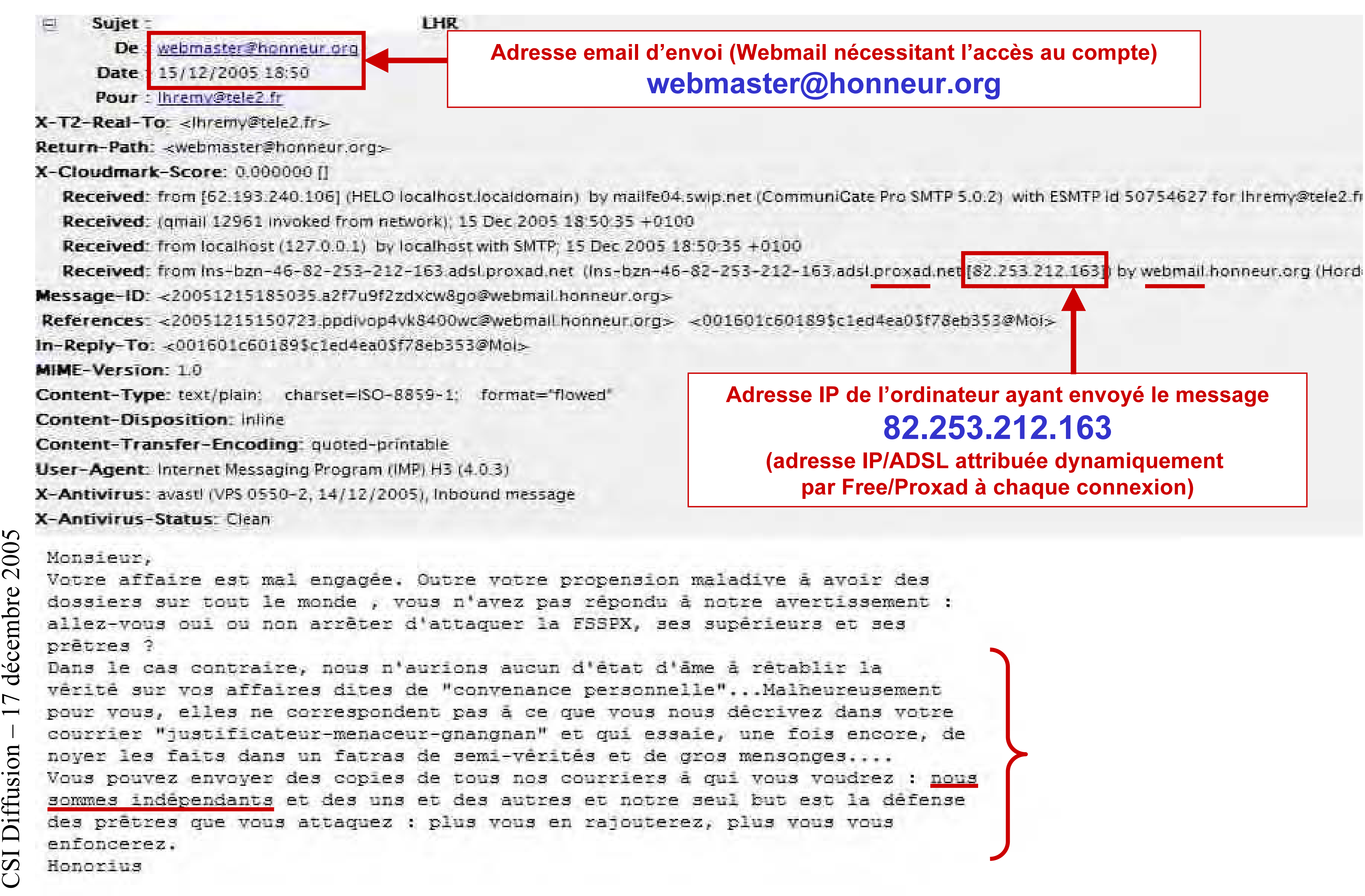
Pour vous désabonner, il vous suffit d'envoyer un message à leave@csi-diffusion.org (à partir de votre adresse de réception).
Pour vous abonner, veuillez envoyer un message à join@csi-diffusion.org (à partir de l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir nos publications).

Les notions de base pour comprendre Internet et de la messagerie

- Sur Internet, les ordinateurs communiquent entre eux grâce au protocole IP (Internet Protocol), qui utilise des adresses numériques, appelées **adresses IP**, composées de 4 nombres entiers (4 octets) entre 0 et 255 et notées sous la forme xxx.xxx.xxx.xxx. Par exemple, 195.150.202.1 est une adresse IP donnée sous une forme technique.
- Ces adresses servent aux ordinateurs du réseau pour communiquer entre-eux, ainsi **chaque ordinateur d'un réseau possède une adresse IP unique** sur ce réseau, adresse qui est attribuée (dynamiquement ou non) par un fournisseur d'accès.
- Une fois établi, le raccordement de l'ordinateur à Internet permet d'accéder à un ou plusieurs services de messagerie (envoi de message ou accès aux boîtes aux lettres) indépendamment du fournisseur d'accès.



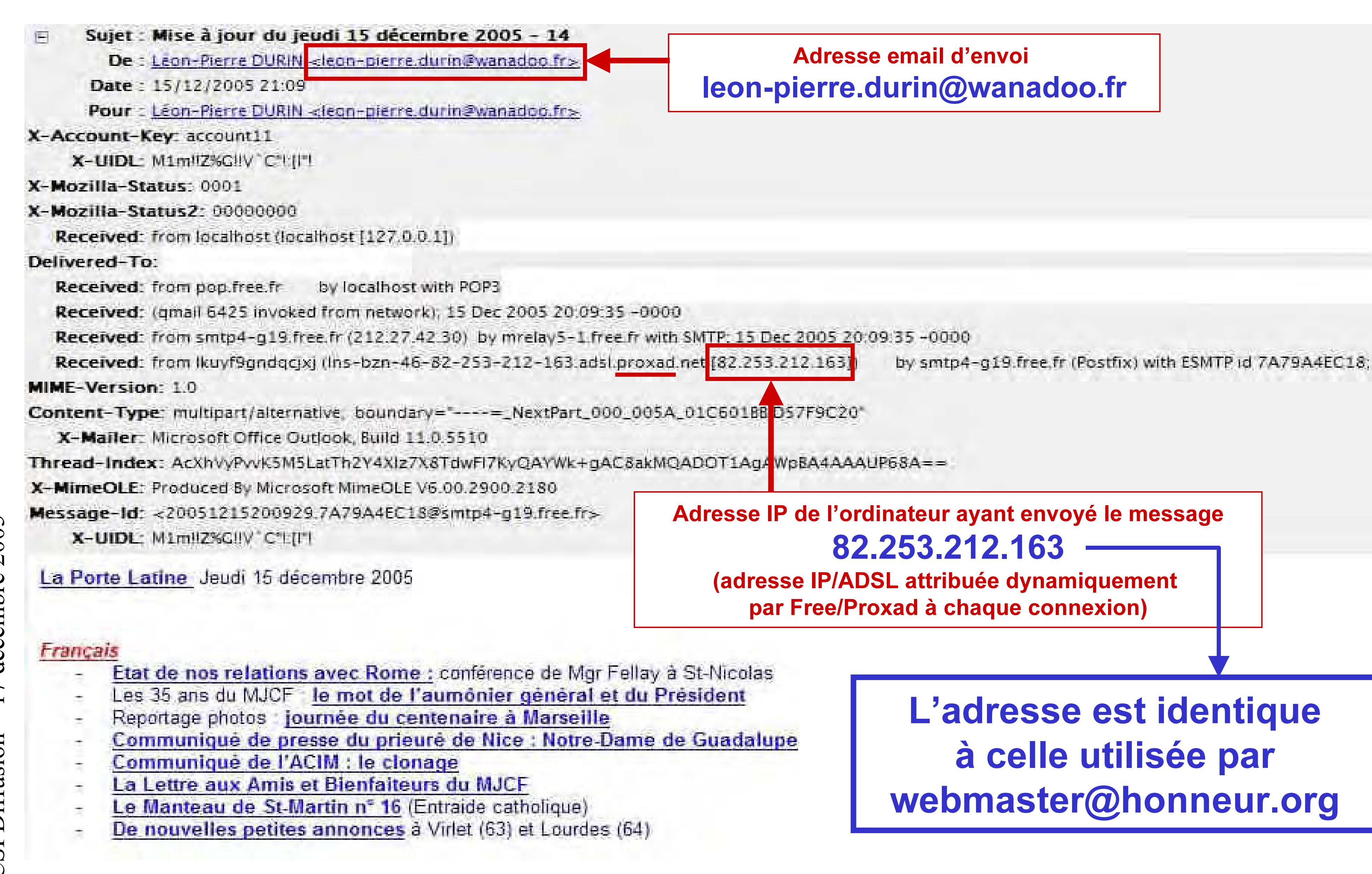
Message de webmaster@honneur.org à LHR – 15/12/2005 à 18:50



Sujet : LHR
De : webmaster@honneur.org
Date : 15/12/2005 18:50
Pour : lhremy@tele2.fr
X-T2-Real-To: <lhremy@tele2.fr>
Return-Path: <webmaster@honneur.org>
X-Cloudmark-Score: 0.000000 []
Received: from [62.193.240.106] (HELO localhost.localdomain) by mailfe04.swip.net (CommuniGate Pro SMTP 5.0.2) with ESMTP id 50754627 for lhremy@tele2.fr
Received: (qmail 12961 invoked from network); 15 Dec 2005 18:50:35 +0100
Received: from localhost (127.0.0.1) by localhost with SMTP; 15 Dec 2005 18:50:35 +0100
Received: from lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net (lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net [82.253.212.163]) by webmail.honneur.org (Hord
Message-ID: <20051215185035.a2f7u9f2zdxcw8go@webmail.honneur.org>
References: <20051215150723.ppdivop4vk8400wc@webmail.honneur.org> <001601c60189$c1ed4ea0$f78eb353@Moi>
In-Reply-To: <001601c60189$c1ed4ea0$f78eb353@Moi>
MIME-Version: 1.0
Content-Type: text/plain; charset=ISO-8859-1; format="flowed"
Content-Disposition: inline
Content-Transfer-Encoding: quoted-printable
User-Agent: Internet Messaging Program (IMP) H3 (4.0.3)
X-Antivirus: avast! (VPS 0550-2, 14/12/2005), Inbound message
X-Antivirus-Status: Clean

Monsieur,
Votre affaire est mal engagée. Outre votre propension maladive à avoir des dossiers sur tout le monde , vous n'avez pas répondu à notre avertissement : allez-vous oui ou non arrêter d'attaquer la FSSPX, ses supérieurs et ses prêtres ?
Dans le cas contraire, nous n'aurions aucun d'état d'âme à rétablir la vérité sur vos affaires dites de "convenance personnelle"...Malheureusement pour vous, elles ne correspondent pas à ce que vous nous décrivez dans votre courrier "justificateur-menaceur-gnangnan" et qui essaie, une fois encore, de noyer les faits dans un fatras de semi-vérités et de gros mensonges....
Vous pouvez envoyer des copies de tous nos courriers à qui vous voudrez : nous sommes indépendants et des uns et des autres et notre seul but est la défense des prêtres que vous attaquez : plus vous en rajouterez, plus vous vous enfoncerez.
Honorius

Message de leon-pierre.durin@wanadoo.fr pour la Porte Latine – 15/12/2005 à 21:09

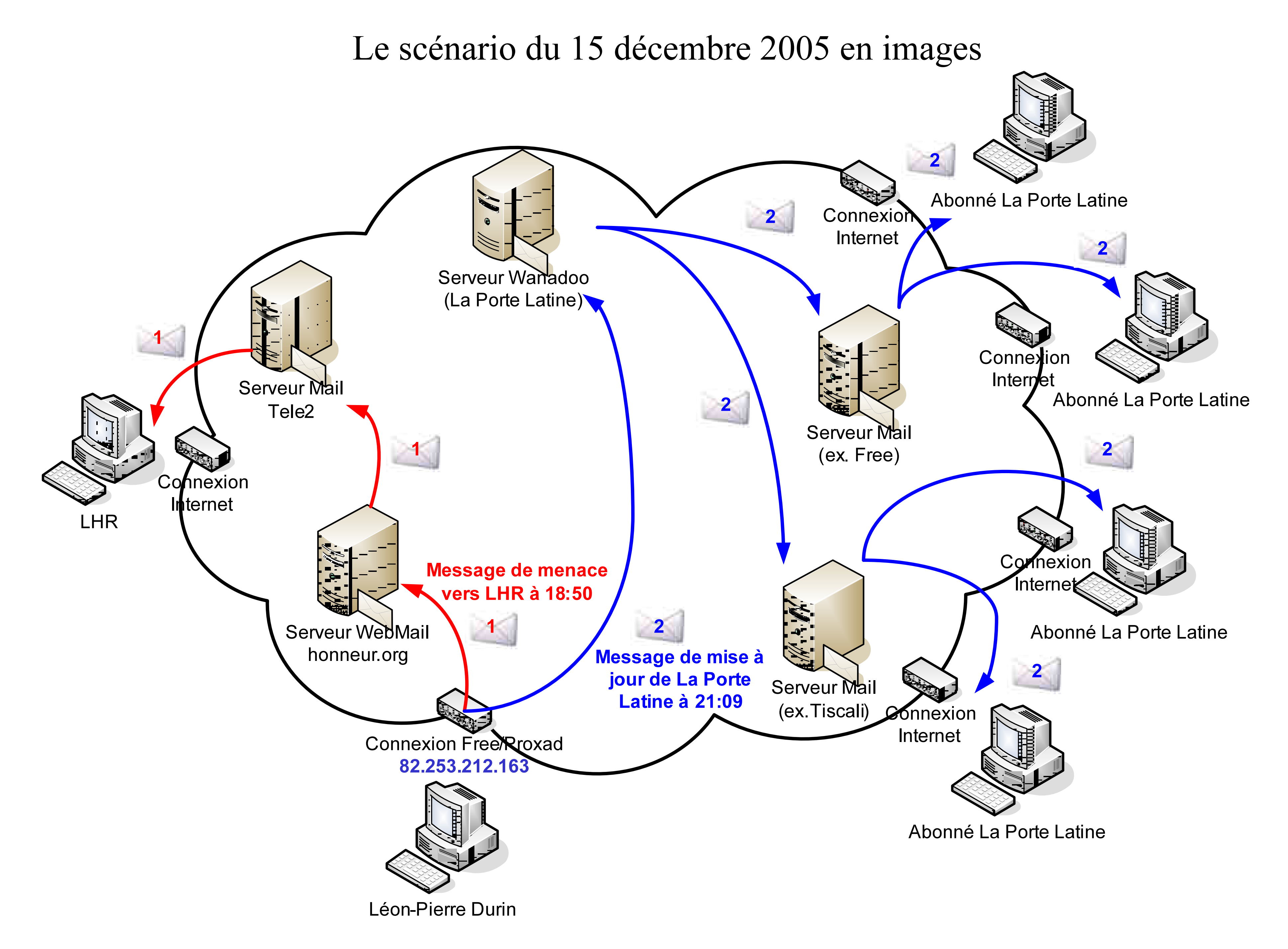

Sujet : Mise à jour du jeudi 15 décembre 2005 - 14
De : Léon-Pierre DURIN <leon-pierre.durin@wanadoo.fr>
Date : 15/12/2005 21:09
Pour : Léon-Pierre DURIN <leon-pierre.durin@wanadoo.fr>
X-Account-Key: account11
X-UIDL: M1m!!Z%G!!V`C"!:[!"!
X-Mozilla-Status: 0001
X-Mozilla-Status2: 00000000
Received: from localhost (localhost [127.0.0.1])
Delivered-To:
Received: from pop.free.fr by localhost with POP3
Received: (qmail 6425 invoked from network); 15 Dec 2005 20:09:35 -0000
Received: from smtp4-g19.free.fr (212.27.42.30) by mrelay5-1.free.fr with SMTP; 15 Dec 2005 20:09:35 -0000
Received: from lkuyf9gndqcjxj (lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net [82.253.212.163]) by smtp4-g19.free.fr (Postfix) with ESMTP id 7A79A4EC18;
MIME-Version: 1.0
Content-Type: multipart/alternative; boundary="----=_NextPart_000_005A_01C601BB.D57F9C20"
X-Mailer: Microsoft Office Outlook, Build 11.0.5510
Thread-Index: AcXhVyPvvK5M5LatTh2Y4Xlz7X8TdwFI7KyQAYWk+gAC8akMQADOT1AgAWpBA4AAAUP68A==
X-MimeOLE: Produced By Microsoft MimeOLE V6.00.2900.2180
Message-Id: <20051215200929.7A79A4EC18@smtp4-g19.free.fr>
X-UIDL: M1m!!Z%G!!V`C"!:[!"!

La Porte Latine Jeudi 15 décembre 2005

Français

- Etat de nos relations avec Rome : conférence de Mgr Fellay à St-Nicolas
- Les 35 ans du MJCF : le mot de l'aumônier général et du Président
- Reportage photos : journée du centenaire à Marseille
- Communiqué de presse du prieuré de Nice : Notre-Dame de Guadalupe
- Communiqué de l'ACIM : le clonage
- La Lettre aux Amis et Bienfaiteurs du MJCF
- Le Manteau de St-Martin n° 16 (Entraide catholique)
- De nouvelles petites annonces à Virlet (63) et Lourdes (64)

Le scénario du 15 décembre 2005 en images



Conclusion

Les faits :

- webmaster@honneur.org envoie un message de menace à LHR le jeudi 15 décembre 2005 à 18:50 à partir d'un ordinateur possédant l'adresse IP 82.253.212.163 attribuée dynamiquement
- leon-pierre.durin@wanadoo.fr envoie (par erreur) un message aux abonnés du site *La Porte Latine* (site officiel du district de France de la FSSPX) le jeudi 15 décembre 2005 à 21:09 à partir d'un ordinateur possédant la même adresse IP (82.253.212.163)

Conclusion :

- sachant que la probabilité est quasiment nulle que deux ordinateurs différents puissent obtenir la même adresse IP (82.253.212.163) dans un laps de temps de 2 heures et que leurs utilisateurs supposés traitent de sujets connexes, on ne peut que conclure que :

Léon-Pierre DURIN est à la fois Webmaster de *Honneur.org* et de *La Porte Latine*

La Porte Latine http://www.laportelatine.org/
est le site officiel du
district de France
de la **Fraternité Sacerdotale Saint Pie X**.

– Qui en est le webmestre ?
– **Léon-Pierre DURIN**

(pour preuve, voir le *whois* à la page suivante)



Le domaine **laportelatine.org** existe, et il est enregistré chez un autre Registrar.

Vous pouvez le transférer chez Gandi pour profiter de nos services, comme nos redirections web et emails.

Faire une autre recherche whois

Résultat *whois* pour laportelatine.org

```
NOTICE: Access to .ORG WHOIS information is provided to assist persons in
determining the contents of a domain name registration record in the Public Interest Registry
registry database. The data in this record is provided by Public Interest Registry
for informational purposes only, and Public Interest Registry does not guarantee its
accuracy.  This service is intended only for query-based access.  You agree
that you will use this data only for lawful purposes and that, under no
circumstances will you use this data to: (a) allow, enable, or otherwise
support the transmission by e-mail, telephone, or facsimile of mass
unsolicited, commercial advertising or solicitations to entities other than
the data recipient's own existing customers; or (b) enable high volume,
automated, electronic processes that send queries or data to the systems of
Registry Operator or any ICANN-Accredited Registrar, except as reasonably
necessary to register domain names or modify existing registrations.  All
rights reserved. Public Interest Registry reserves the right to modify these terms at any
time. By submitting this query, you agree to abide by this policy.

Domain ID:D98156690-LROR
Domain Name:LAPORTELATINE.ORG
Created On:13-May-2003 16:43:49 UTC
Last Updated On:29-Mar-2004 16:31:43 UTC
Expiration Date:13-May-2006 16:43:49 UTC
Sponsoring Registrar:Network Solutions LLC (R63-LROR)
Status:CLIENT TRANSFER PROHIBITED
Registrant ID:35214248-NSI
Registrant Name:LEON-PIERRE DURIN
Registrant Street1:La Mouthe
Registrant Street2:
Registrant Street3:
Registrant City:QUEYSSAC
Registrant State/Province:
Registrant Postal Code:24140
Registrant Country:FR
Registrant Phone:+1.33553583854
Registrant Phone Ext.:
Registrant FAX:
Registrant FAX Ext.:
Registrant Email:leon-pierre.durin@wanadoo.fr
Admin ID:35214248-NSI
Admin Name:LEON-PIERRE DURIN
Admin Street1:La Mouthe
Admin Street2:
Admin Street3:
Admin City:QUEYSSAC
Admin State/Province:
Admin Postal Code:24140
Admin Country:FR
Admin Phone:+1.33553583854
Admin Phone Ext.:
Admin FAX:
Admin FAX Ext.:
Admin Email:leon-pierre.durin@wanadoo.fr
Tech ID:34603115-NSI
Tech Name:AMEN
Tech Organization:AMEN
Tech Street1:12-14, rond point des Champs Elysees
Tech Street2:
Tech Street3:
Tech City:Paris
Tech State/Province:France
Tech Postal Code:75008
Tech Country:FR
Tech Phone:+1.33892556
Tech Phone Ext.:
Tech FAX:
Tech FAX Ext.:
Tech Email:internic@amen.fr
Name Server:NS2.AMEN.FR
Name Server:PARIS.AMEN.FR
Name Server:
Name Server:
```

Le site http://www.honneur.org/ est apparu vers la mi-juin 2005.

Il se prétend totalement indépendant de la FSSPX et se donne pour mission de défendre les prêtres de cette fraternité contre ceux qui les attaquent.

Ce site s’est signalé par des attaques, des moqueries et des insultes contre ceux qu’il est convenu d’appeler les « mutins ».

– Qui en est le webmestre ?
– Il se cache derrière un pseudonyme « **Romuald Joseph »** pris sur un site-écran de protection des spammeurs et dénoncé par les « anti-spammers »
networksolutionsprivateregistration.com

Ce webmestre signe ses envois du nom d’**Honorius**.

(pour preuve, voir le *whois* à la page suivante et la dénonciation par les « anti-spammers »)

[LOGO GANDI] GANDI
(Gestion et Attribution des
Noms de Domaine sur Internet)

Le domaine **honneur.org** existe, et il est enregistré chez un autre Registrar.

Vous pouvez le transférer chez Gandi pour profiter de nos services, comme nos redirections web et emails.

Faire une autre recherche whois

Résultat *whois* pour honneur.org

```
NOTICE: Access to .ORG WHOIS information is provided to assist persons in
determining the contents of a domain name registration record in the Public Interest Registry
registry database. The data in this record is provided by Public Interest Registry
for informational purposes only, and Public Interest Registry does not guarantee its
accuracy.  This service is intended only for query-based access.  You agree
that you will use this data only for lawful purposes and that, under no
circumstances will you use this data to: (a) allow, enable, or otherwise
support the transmission by e-mail, telephone, or facsimile of mass
unsolicited, commercial advertising or solicitations to entities other than
the data recipient's own existing customers; or (b) enable high volume,
automated, electronic processes that send queries or data to the systems of
Registry Operator or any ICANN-Accredited Registrar, except as reasonably
necessary to register domain names or modify existing registrations.  All
rights reserved. Public Interest Registry reserves the right to modify these terms at any
time. By submitting this query, you agree to abide by this policy.

Domain ID:D106624772-LROR
Domain Name:HONNEUR.ORG
Created On:14-Jun-2005 11:42:21 UTC
Last Updated On:14-Aug-2005 03:46:42 UTC
Expiration Date:14-Jun-2006 11:42:21 UTC
Sponsoring Registrar:Network Solutions LLC (R63-LROR)
Status:CLIENT TRANSFER PROHIBITED
Registrant ID:39587185-NSIV
Registrant Name:ROMUALD JOSEPH
Registrant Street1:ATTN insert domainname here
Registrant Street2:care of Network Solutions
Registrant Street3:
Registrant City:Herndon
Registrant State/Province:VA
Registrant Postal Code:20172
Registrant Country:US
Registrant Phone:+1.5707088780
Registrant Phone Ext.:
Registrant FAX:
Registrant FAX Ext.:
Registrant Email:sz3xp8v85ha@networksolutionsprivateregistration.com
Admin ID:39587185-NSIV
Admin Name:ROMUALD JOSEPH
Admin Street1:ATTN insert domainname here
Admin Street2:care of Network Solutions
Admin Street3:
Admin City:Herndon
Admin State/Province:VA
Admin Postal Code:20172
Admin Country:US
Admin Phone:+1.5707088780
Admin Phone Ext.:
Admin FAX:
Admin FAX Ext.:
Admin Email:sz3xp8v85ha@networksolutionsprivateregistration.com
Tech ID:34603115-NSIV
Tech Name:AMEN
Tech Organization:AMEN
Tech Street1:ATTN insert domainname here
Tech Street2:care of Network Solutions
Tech Street3:
Tech City:Herndon
Tech State/Province:VA
Tech Postal Code:20172
Tech Country:US
Tech Phone:+1.5707088780
Tech Phone Ext.:
Tech FAX:
Tech FAX Ext.:
Tech Email:a685w4rc76j@networksolutionsprivateregistration.com
Name Server:NS2.AMEN.FR
Name Server:NS1.AMEN.FR
Name Server:
Name Server:
```

Introduction

Here is an example of how Network Solutions contributes to the spam problem. Their private registration is unnecessary, and therefore was designed only to increase their revenue. And, it provides a haven for spammers by concealing their identity.

Note that Network Solutions has a long history of supporting whois abuse: see this Letter from Louis Touton to Bruce Beckwith Regarding Breach of VeriSign Registrar's Accreditation Agreement (Whois Data Accuracy).

One Example

My story starts with receipt of this spam message. The message even starts by acknowledging that it is spam.

I did a quick whois to find out what it said about forensicguard.com. Something *really* odd there: the administrative contact email address was `xr8249n64uy@networksolutionsprivateregistration.com`. I called Network Solutions Customer Service, and they verified that they started providing a private registration service about a week ago. I expressed my concern to the Network Solutions representative, who suggested that I email Network Solutions.

So, I did. Network Solutions responded that "deleting a domain name will rarely stop spaming activities." Whose side are they on?

I've had exasperating series of email exchanges with Network Solutions Customer Service, including responses from them that had nothing to do with the problem. And one response that says that they've given up on this issue. Well, I haven't, so I finally spoke with a supervisor who said that it will be escalated.

Update as of late 8 January 2004: After nearly a week, some progress: forensicguard.com is no longer a private registrant. Their (alleged) contact information is now available through whois. The domain is still valid; so, they had little to lose by spamming. Network Solutions still provides them with their domain name, DNS, and hosting service.

How Network Solutions Encourages Spammers

Here's what I learned from this example:

1. Network Solutions doesn't think that shutting down spammer's domains will stop them.

2. Spammers have nothing to lose by violating Network Solutions' Acceptable Use Policy. Network Solutions still provides services to forensicguard.com, even after that registrant spams.

3. Network Solutions recently set up a private registration facility, and provided the `networksolutionsprivateregistration.com` domain for their registrants to hide behind. That includes spammers, of course.

   - The Network Solutions private registration facility intentionally denies delivery of First Class mail:

     ```
     3rd Class and Bulk mail will remain unopened and will be
     destroyed upon receipt; all other mail will remain unopened
     and will be returned to sender.
     ```

     To respond to spammers with hard copy, I must pay for premium (USPS® Certified Mail™ or Express Mail® only) mail delivery service! Spam is virtually free to the spammers, but Network Solutions forces recipients to pay to mail them! Even more ridiculous: Network Solution scans the hard copy and emails it to the spammer, then destroys my hard copy.

   - The Network Solutions private registration facility intentionally provides a phone number that is not that of the registrant, and that serves no useful purpose:

     ```
     Phone Number - Your phone number listing displayed in
     WHOIS will be answered by an answering service that
     instructs the caller how to contact you via the e-mail
     address and/or postal address listed in WHOIS.
     ```

     Though the phone number that they list is not an answering service and does not instruct the caller as described. Instead, it is a voicemail system.

4. Always ask for a ticket number when speaking on the phone with Network Solutions Customer Service.

5. Network Solutions Customer Service appears to cycle through canned responses. They offered me some that had absolutely nothing to do with the issue at hand. In one conversation on the phone, the representative assured me that Network Solutions was "researching the issue", **after** 1) she told me that she could find no record of it, and 2) I informed her that I had received a response from Network Solutions stating that they unable to assist me further.

Is Private Registration a Good Idea?

If properly implemented, I think that private registration would be a good idea: it would protect the contact information of domain

registrants. DomainsByProxy appears to be off to a good start: they state how it works and how they handle abuse. Their contact phone numbers apparently go to a live person. They review First Class mail and, if a legal notice, forward to the domain registrant. Furthermore, they appear to take action against spammers; Aginet reported a problem with DomainByProxy's registrant super-offerz.com. As of early February 2004, that domain is in PENDINGDELETE status, i.e., shut down at least temporarily.

However, as currently implemented by Network Solutions, their private registration assists spammers.

Here's how: currently, inaccurate whois information is one reliable way to shut down a spammer. The way things work now, in practice, whois information need **not** initially be accurate. ICANN even acknowledges this in their Registrar Advisory Concerning Whois Data Accuracy of 10 May 2002:

> Although 3.7.8 envisions that ICANN may develop a policy requiring registrars to verify the contact details at the time of registration, ICANN has not yet done so.

And I **know**, based on other examples, that Network Solutions does not verify whois information supplied by their registrants. As long as there was no abuse, a registrant need not, in practice, provide **any** useful contact information.

So what good is whois? If anyone reports an inaccuracy to the registrar, it must take reasonable steps to correct, according to Section 3.7.8 of the ICANN Registrar Accreditation Agreement:

> 3.7.8 Registrar shall, upon notification by any person of an inaccuracy in the contact information associated with a Registered Name sponsored by Registrar, take reasonable steps to investigate that claimed inaccuracy. In the event Registrar learns of inaccurate contact information associated with a Registered Name it sponsors, it shall take reasonable steps to correct that inaccuracy.

Finally, Section 3.7.7.2 of the ICANN Registrar Accreditation Agreement states that breach of the registration agreement is a basis for cancellation of the domain name:

> 3.7.7.2 A Registered Name Holder's willful provision of inaccurate or unreliable information, its willful failure promptly to update information provided to Registrar, or its failure to respond for over fifteen calendar days to inquiries by Registrar concerning the accuracy of contact details associated with the Registered Name Holder's registration shall constitute a material breach of the Registered Name Holder-registrar contract and be a basis for cancellation of the Registered Name registration.

Network Solutions' current implementation of private registration encourages spammers by removing this process for cancelling of domain registration.

How Can I Help?

Please let me know of any corroborating evidence that you have, such as spam from forensicguard.com or any other Network Solutions private registrant. Please include the words "private registration" in your Subject so that my spam filter doesn't snag it :-)

(To find out if a domain belongs to a Network Solutions private registrant, perform a simple whois search. If the email address of the Administrative Contact is at `networksolutionsprivateregistration.com`, then they are.)

Please let ICANN and Network Solutions know how you feel about Network Solutions' implementation of private registration.

Legislative Assistance?

Rep. Lamar Smith (R-Texas) introduced the Fraudulent Online Identity Sanctions Act (H.R. 3754) before U.S. House of Representatives on February 3, 2004. Its stated purpose is "to provide additional civil and criminal remedies for domain name fraud."

See my list of contributions to the fight against spam.

David Levine
2 January 2004
Last updated: $Date: 2004/11/18 14:42:50 $

– Qui est le responsable du
***Libre Forum Catholique* (LFC)** ?
– **George JETSON**, domicilié aux États-Unis.

(pour preuve, voir le *whois* à la page suivante)

[LOGO GANDI] G A N D I
(Gestion et Attribution des
Noms de Domaine sur Internet)

Le domaine **leforumcatholique.net** existe, et il est enregistré chez un autre Registrar.

Vous pouvez le transférer chez Gandi pour profiter de nos services, comme nos redirections web et emails.

Faire une autre recherche whois

Résultat *whois* pour leforumcatholique.net

```
Whois Server Version 1.3

Domain names in the .com and .net domains can now be registered
with many different competing registrars. Go to http://www.internic.net
for detailed information.

   Domain Name: LEFORUMCATHOLIQUE.NET
   Registrar: TUCOWS INC.
   Whois Server: whois.opensrs.net
   Referral URL: http://domainhelp.tucows.com
   Name Server: NS.LEFORUMCATHOLIQUE.NET
   Name Server: NS1.LEFORUMCATHOLIQUE.NET
   Status: ACTIVE
   Updated Date: 25-jul-2005
   Creation Date: 08-jul-2005
   Expiration Date: 08-jul-2006


>>> Last update of whois database: Sun, 18 Dec 2005 15:10:20 EST <<<

NOTICE: The expiration date displayed in this record is the date the
registrar's sponsorship of the domain name registration in the registry is
currently set to expire. This date does not necessarily reflect the expiration
date of the domain name registrant's agreement with the sponsoring
registrar.  Users may consult the sponsoring registrar's Whois database to
view the registrar's reported date of expiration for this registration.

TERMS OF USE: You are not authorized to access or query our Whois
database through the use of electronic processes that are high-volume and
automated except as reasonably necessary to register domain names or
modify existing registrations; the Data in VeriSign Global Registry
Services' ("VeriSign") Whois database is provided by VeriSign for
information purposes only, and to assist persons in obtaining information
about or related to a domain name registration record. VeriSign does not
guarantee its accuracy. By submitting a Whois query, you agree to abide
by the following terms of use: You agree that you may use this Data only
for lawful purposes and that under no circumstances will you use this Data
to: (1) allow, enable, or otherwise support the transmission of mass
unsolicited, commercial advertising or solicitations via e-mail, telephone,
or facsimile; or (2) enable high volume, automated, electronic processes
that apply to VeriSign (or its computer systems). The compilation,
repackaging, dissemination or other use of this Data is expressly
prohibited without the prior written consent of VeriSign. You agree not to
use electronic processes that are automated and high-volume to access or
query the Whois database except as reasonably necessary to register
domain names or modify existing registrations. VeriSign reserves the right
to restrict your access to the Whois database in its sole discretion to ensure
operational stability.  VeriSign may restrict or terminate your access to the
Whois database for failure to abide by these terms of use. VeriSign
reserves the right to modify these terms at any time.

The Registry database contains ONLY .COM, .NET, .EDU domains and
Registrars.
Registrant:
 Jetson Web Design
 Prentice Williams Road 62
 Stonington, CT 06378
 US
```

```
 Domain name: LEFORUMCATHOLIQUE.NET

 Administrative Contact:
    Jetson, George  jetson.webdesign@gmail.com
    Prentice Williams Road 62
    Stonington, CT 06378
    US
    8605368319
 Technical Contact:
    Jetson, George  jetson.webdesign@gmail.com
    Prentice Williams Road 62
    Stonington, CT 06378
    US
    8605368319


 Registration Service Provider:
    Netfirms, Inc., support@netfirms.com
    +1.4166612100
    This company may be contacted for domain login/passwords,
    DNS/Nameserver changes, and general domain support questions.


 Registrar of Record: TUCOWS, INC.
 Record last updated on 25-Jul-2005.
 Record expires on 08-Jul-2006.
 Record created on 08-Jul-2005.

 Domain servers in listed order:
    NS.LEFORUMCATHOLIQUE.NET   69.60.119.61
    NS1.LEFORUMCATHOLIQUE.NET   69.60.119.61


 Domain status: ACTIVE

The Data in the Tucows Registrar WHOIS database is provided to you by Tucows
for information purposes only, and may be used to assist you in obtaining
information about or related to a domain name's registration record.

Tucows makes this information available "as is," and does not guarantee its
accuracy.

By submitting a WHOIS query, you agree that you will use this data only for
lawful purposes and that, under no circumstances will you use this data to:
a) allow, enable, or otherwise support the transmission by e-mail,
telephone, or facsimile of mass, unsolicited, commercial advertising or
solicitations to entities other than the data recipient's own existing
customers; or (b) enable high volume, automated, electronic processes that
send queries or data to the systems of any Registry Operator or
ICANN-Accredited registrar, except as reasonably necessary to register
domain names or modify existing registrations.

The compilation, repackaging, dissemination or other use of this Data is
expressly prohibited without the prior written consent of Tucows.

Tucows reserves the right to terminate your access to the Tucows WHOIS
database in its sole discretion, including without limitation, for excessive
querying of the WHOIS database or for failure to otherwise abide by this
policy.

Tucows reserves the right to modify these terms at any time.

By submitting this query, you agree to abide by these terms.

NOTE: THE WHOIS DATABASE IS A CONTACT DATABASE ONLY.  LACK OF A DOMAIN
RECORD DOES NOT SIGNIFY DOMAIN AVAILABILITY.
```

L’incident de vendredi soir
sur le ***Libre Forum Catholique*** **(LFC)**
(le 16 decembre 2005)

Le **modérateur du LFC** dénonce l’identité de **Léon-Pierre DURIN** avec **Honorius** et avec certains pseudos utilisés sur le forum. (Boticelli, Ædodatus, Brutus Junior…)

Entre 17 h 50 et 19 h 21, les pages suivantes sont publiées sur le LFC :

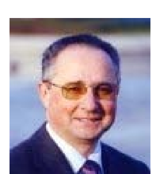
Léon-Pierre Durin = Honorius = webmaster de la Porte Latine

Auteur	Message
Le modérateur du LFC	Posté le: 16 Déc 2005 17:50 Sujet du message: Léon-Pierre Durin = Honorius = webmaster de la Porte Latine  

Site Admin

Inscrit le: 23 Juil 2005
Messages: 104
Localisation: La Kolyma

Monsieur Léon-Pierre Durin,



résidant à XXXXXXXXXXXX (numéro de tel : XX XX XX XX XX)

a eu la maladresse insigne, hier soir, d'envoyer les annonces de La Porte Latine avec son email personnel.

Il est vrai que, devant jongler avec sa propre dentité, celle du webmaster de La Porte Latine, celle d'Honorius du site http://www.honneur.org,/ de celles de divers pseudos sur le LFC (et probablement sur le FC de XA - du moins par le passé), ce pauvre Léon-Pierre devait fatalement commettre une erreur.

Hier soir, nous recevions donc de la part de Léon-Pierre Durin, la mise à jour du 15 décembre 2005 du site de La Porte Latine.

Voici l'entête électronique de son message :

> **Citation:**
>
> Return-path: <leon-pierre.durin@wanadoo.fr>
> Envelope-to: xxxxx
> Delivery-date: Thu, 15 Dec 2005 21:07:06 +0100
> Received: from smtp5-g19.free.fr [212.27.42.35]
> by xxxx for xxxx w th esmtp (Exim 4.34)
> d 1EmzNW-0001Xk-5n; Thu, 15 Dec 2005 21:07:06 +0100
> Received: from lkuyf9gndqcjxj (**lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net [82.253.212.163]**)
> by smtp5-g19.free.fr (Postfix) w th ESMTP d 286EE171F0;
> Thu, 15 Dec 2005 21:06:56 +0100 (CET)
> From: =?iso-8859-1?Q?L=E9on-Pierre_DURIN?= <leon-pierre.durin@wanadoo.fr>
> To: =?iso-8859-1?Q?L=E9on-Pierre_DURIN?= <leon-pierre.durin@wanadoo.fr>
> Subject:= Mise à jour du jeudi 15_décembre 2005 - 6
> Date: Thu, 15 Dec 2005 21:06:45 +0100
> MIME-Vers on: 1.0
> Content-Type: multipart/alternative;
> boundary="----=_NextPart_000_0025_01C61BB.7A16BB20"
> X-Mailer: Microsoft Office Outlook, Build 11.0.5510
> Thread-Index: AcXhVyPvvK5M5LatTh2Y4Xlz7X8TdwFl7KyQAYWk+gAC8akMQADOT1AgAWpBA4AAAS5rQA==
> X-MimeOLE: Produced By M crosoft MimeOLE V6.00.2900.2180
> Message-Id: <2005121520656.286EE171F0@smtp5-g19.free.fr>
> X-checked-clean: by exiscan on xxxxx
> X-Scanner: 96ef627253cf2ce8fb75fc07eb5b68a

Ce qui nous intéresse, c'est l'adresse IP utilisée par Léon-Pierre Durin, hier soir :

lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net

La comparant, avec les divers intervenants du site honneur.org sur le LFC (en réal té toujours la même personne mais avec des pseudos différents), nous arrivons à d'étranges simil tudes.

Par exemple, l'intervenant Bot celli (message http://www.leforumcatholique.net/modcp.php?mode=ip&p=5901&t=820&sid=0d45ab00573ee0f6b38d96612a097be0) a l'IP : **lns-bzn-46-82-253-252-218.adsl.proxad.net**

Nous pourrions multiplier ainsi les exemples...

En réalité, que Léon-Pierre Durin so t une des personnes se cachant derrière Honorius est un secret de polichinelle depuis longtemps éventé.

Il est cependant plus qu'étonnant de savoir que la FSSPX confie la direct on du site internet du disctr ct de France à un tel individu. Il n'y a qu'à lire le s te honneur.org pour se rendre compte que Léon-Pierre Durin a une case en moins et plein de haine à revendre

(serait-ce ses scores minables réalisés avec le MNR de Dordogne qui le rendent si aigri ?)

Savoir que c'est la même personne qui envoie des messages édifiants via La Porte Latine et qui crache en même temps sur des prêtres et divers laïques ne peut que faire doucement rigoler en coulisse.

Ceci laisse surtout de graves interrogat ons sur la gest on du disctr ct de France. Quels sont les abbés qui laissent ainsi les coudées franches à un Léon-Pierre Durin pour répandre sa prose morb de via honneur.org ? Quels sont surtout les abbés qui passent des infos de première main à Léon-Pierre Durin pour alimenter le site honneur.org ? ....

Revenir en haut 

Boticelli

Inscrit le: 30 Oct 2005
Messages: 7
Localisation: Utopia

Posté le: 16 Déc 2005 18:45 Sujet du message: Un tissu d'âneries dignes de EA et des @noos !!! 

lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net (Durin)
lns-bzn-46-82-253-252-218.adsl.proxad.net (Bot celli)

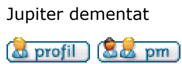
Vous appelez ça des "similitudes" mais à l'évidence ce **NE SONT PAS LES MEMES ADRESSES IP** : c'est quoi votre démonstration ?

Bravo pour la nouvelle chasse à l'homme kagébiste : photo, adresse, n° de téléphone....

Y en a qui doivent bien se marrer ! 

Longue vie au Centre Saint-Paul ! 

____
Quis vult perdere
Jupiter dementat

Revenir en haut 

chaussis

Inscrit le: 07 Déc 2005
Messages: 17
Localisation: enfer

Posté le: 16 Déc 2005 19:03 Sujet du message: Re: Léon-Pierre Durin = Honorius = webmaster de la Porte Lat 

Merci, Cher Ami,
de votre lucidité et de l a clarté d'analyse pertinente à laquelle je souscris!!!

vous avez oublié les vrais noms de ces deux sites:
> horreur.org
> la porte latrine...

Merci encore!

Revenir en haut 

Nono le petit robot

Inscrit le: 18 Oct 2005
Messages: 43
Localisation: ici

Posté le: 16 Déc 2005 19:06 Sujet du message: Quand je pense ???????? 

http://www.leforumcatholique.net/viewtopic.php?topic_view=threads&p=5686&t=784

Rien à ajouter......

Le message doublement censuré parlait exactement du même sujet mais il ne dévoila t pas aussi intimement les coordonnées de ce monsieur.

Comme quoi, les principes d'un jour ne sont plus ceux du lendemain........

L'arb traire de Xa, c'est de la rigolade à côté de cela..... En même temps, c'est cela la liberté : pouvoir changer d'avis quand on veut !

Revenir en haut 

Boticelli

Inscrit le: 30 Oct 2005
Messages: 7
Localisation: Utopia

Posté le: 16 Déc 2005 19:07 Sujet du message: Le code de morale du Modérateur ? 

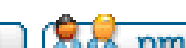
Posté le: 04 Déc 2005 11:57 Sujet du message: 1er avertissement

----

C tation:
Les règles du Libre Forum Catholique
Ce forum est ouvert à tous, dans le respect de la Sainte Eglise Catholique.
Sont proscrits: l'usurpation d'identité, la divulgation de l'ident té d'autrui, la diffamation, le trollisme, et le tutoiement.
Tout pseudo contenant les initiales XA est interdit.

Beaucoup d'intrevenants se plaignent que je vous laisse enfreindre les règles impunément. Il ne fallait pas me chauffer. La prochaine fois je censure votre message en entier.

____
Quis vult perdere
Jupiter dementat

Revenir en haut  

Le modérateur du LFC

Site Admin



Inscrit le: 23 Juil 2005
Messages: 104
Localisation: La Kolyma

Posté le: 16 Déc 2005 19:21   Sujet du message: Re: Un tissu d'âneries dignes de EA et des @noos !!!



Léon-Pierre Durin, chantre de la mauvaise foi.

Vous êtes démasqué... Telle la bête blessée, vous rugissez encore... Nous allons donc devoir vous achever.

Voici les IPs utilisées par Bot celli jusqu'ici sur le FLC :

lns-bzn-15-82-248-4-69.adsl.proxad.net
lns-bzn-31-82-252-227-188.adsl.proxad.net
lns-bzn-46-82-253-252-218.adsl.proxad.net
Mix-Bordeaux-207-3-156.w80-9.abo.wanadoo.fr 80.9.121.156

De même voici quelques IPs utilisées par Aededotus

lns-bzn-31-82-252-207-196.adsl.proxad.net
Mix-Bordeaux-207-2-148.w80-9.abo.wanadoo.fr 80.9.120.148
Mix-Bordeaux-207-4-122.w80-9.abo.wanadoo.fr 80.9.122.122
Mix-Bordeaux-201-4-194.w193-248.abo.wanadoo.fr 193.248.34.194
Mix-Bordeaux-201-2-105.w193-248.abo.wanadoo.fr 193.248.32.105
....

Ou encore voici celles utilisées par Brutus Junior

Mix-Bordeaux-207-4-149.w80-9.abo.wanadoo.fr 80.9.122.149
Mix-Bordeaux-207-4-131.w80-9.abo.wanadoo.fr 80.9.122.131

Il est simple de constater que vous postez soit depuis une connex on wanadoo soit depuis une connexion free, deux fournisseurs d'accès utilisant le système d'**IP dynamique** (ce qui explique les IPs différentes tout en étant fort proches). (pour savoir ce qu'est une IP dynamique, lire le lien suivant :
http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dict onnaires/Internet/f ches/8372035.html)

Rappelons que hier, avec votre email personnel leon-pierre.durin@wanadoo.fr vous avez envoyé aux abonnés de La Porte Latine les nouvelles du 15 décembre en utilisant l'IP suivante :

lns-bzn-46-82-253-212-163.adsl.proxad.net

Le 5 Novembre, le webmaster de La Porte Latine envoya t un message avec l'IP suivante :

Mix-Bordeaux-207-3-151.w80-9.abo.wanadoo.fr [80.9.121.151]

Le 4 Novembre :

Mix-Bordeaux-201-1-158.w193-248.abo.wanadoo.fr [193.248.31.158]

Le 25 Novembre :

Mix-Bordeaux-207-2-226.w80-9.abo.wanadoo.fr [80.9.120.226]

Vous êtes pris la main dans le sac mon pauvre Léon-Pierre. Vos démentis maniant le mensonge et la calomnie ne changeront rien face aux faits.

A vouloir jouer au vengeur masqué, au zorro cybernétique, on fin t toujours pas faire une erreur (dans votre cas, les erreurs sont multiples. Ceux qui cautionnaient vos agissements vont être consternés en apprenant votre amateurisme).

Revenir en haut



X A

Inscrit le: 22 Sep 2005
Messages: 22

Posté le: 16 Déc 2005 19:59   Sujet du message: Lamentable



Quoique j'ai fait largement les frais d'Honorius, qui se permit de diffuser mon adresse IP, et ne souhaitant pas entrer dans le cadre de l'équation que vous posez ci, je trouve pour ma part que votre procédé est odieux.
Vous diffusez des coordonnées personnelles, alors même que votre site n'est pas clairement identifié. Cela me semble peu louable.

Si vous ne souhaitiez pas que cet intervenant intervienne, il vous suffisait de bannir son adresse IP (que vous suivez de près).

Ces lynchages en public font la honte de Tradiland.

Il est temps que tout cela cesse. Que chacun prenne conscience de la gravité de la situat on au lieu de faire de la surenchère.

XA

Revenir en haut



Montrer les messages depuis: Tous les messages | Le plus ancien en premier | Aller



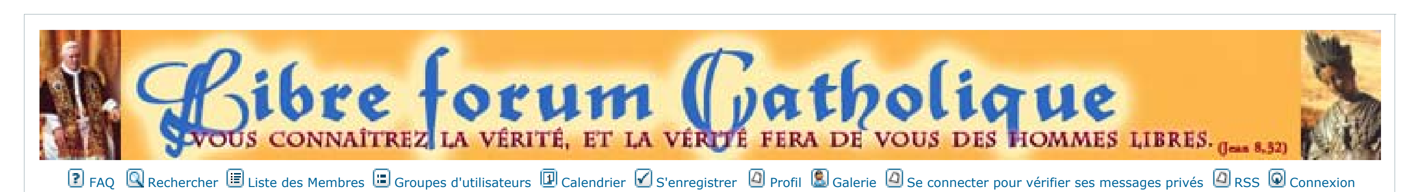






À 21 h 24, **George JETSON** ***renvoit*** le modérateur du LFC, ***supprime*** certains comptes du LFC et opère une reprise en main du site après avoir ***SUPPRIMÉ*** les pages ci-dessus !

(pour preuve l’« Announce importante » ci-après)



ANNOUNCE IMPORTANTE



Auteur	Message
Webmestre Site Admin IC XC NI KA Inscrit le: 22 Juil 2005 Messages: 56 Localisation: Stonington, CT USA	Sujet du message: **ANNOUNCE IMPORTANTE** Posté le: 16 Déc 2005 21:24 reply citer

Chers membres du Libre Forum Catholique

Je viens de recevoir plusieurs emails concernant la vie de forum ces derniers jours. J'ai été absent plusieurs jours.

Je vais vous écrire plus longement quand j'aurais le temps cet après-midi. J'ai un rendez-vous avec un client dans quelques minutes, je n'ai que le temps pour vous informer le suivant :

Le compte du Le Modérateur du LFC est immédiatement suspendu, ainsi que le compte de EA.

Les comptes de Jules et Athée sont simplement supprimés.

Aucun personne peut s'enregistrer pour le moment, jusqu'au j'aurais le temps pour déchiffrer exactement tout ce qui se passe sur ce forum.

Vous pouvez m'écrire à l'adresse suivant : administrator@leforumcatholique.net

Tous mes excuses pour avoir négligé ce forum, dont je n'ai vraiment le temps pour m'en occuper.

Pour l'interim, je demande votre patience.

A bientôt,

George,
le webmestre.

Revenir en haut profil pm email www

Montrer les messages depuis: Tous les messages Le plus ancien en premier Aller

Sujet	Auteur	Date/Temps
ANNOUNCE IMPORTANTE	Webmestre	16 Déc 2005 21:24

Sauter vers: Nouvelles, Actual té Aller

Vous **ne pouvez pas** poster de nouveaux sujets dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** répondre aux sujets dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** éditer vos messages dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** supprimer vos messages dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** voter dans les sondages de ce forum
Vous **ne pouvez pas** joindre des fichiers
Vous **pouvez** télécharger des fichiers

Le samedi 17 décembre 2005, à 10 h 13, le message précédent a **disparu** du LFC et un message nouveau, masquant l'incident de la veille est publié, comme s'il s'agissait d'une évolution normale du LFC.

Voir les « Annonces à tous nos amis » suivantes :



FAQ Rechercher Liste des Membres Groupes d'utilisateurs Calendrier S'enregistrer Profil Galerie Se connecter pour vérifier ses messages privés RSS Connexion

Annonces à tous nos amis.

nouveau **Libre Forum Catholique Index du Forum -> Nouvelles, Actualité** flat view

Voir le sujet précédent :: Voir le sujet suivant

Auteur	Message
Webmestre Site Admin IC XC NI KA Inscrit le: 22 Juil 2005 Messages: 57	Sujet du message: **Annonces à tous nos amis.** Posté le: 17 Déc 2005 10:13 reply citer Chers amis, Une nouvelle équipe de modération a été mise en place sur le LFC. Son projet est de conserver un espace de liberté tout en respectant les règles propres aux enfants de notre Mère la Sainte Eglise. Les comptes "inv tés" ne sont pas réactivés. Le LFC est ouvert à tous y compris à nos frères du Forum catholique de XA. Le Webmaster-Administrateur du LFC
Revenir en haut	profil pm email www

Montrer les messages depuis: Tous les messages | Le plus ancien en premier | Aller

Sujet	Auteur	Date/Temps
Annonces à tous nos amis.	Webmestre	17 Déc 2005 10:13

nouveau **Libre Forum Catholique Index du Forum -> Nouvelles, Actualité**

Sauter vers: Nouvelles, Actual té | Aller

Vous **ne pouvez pas** poster de nouveaux sujets dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** répondre aux sujets dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** éditer vos messages dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** supprimer vos messages dans ce forum
Vous **ne pouvez pas** voter dans les sondages de ce forum
Vous **ne pouvez pas** joindre des fichiers
Vous **pouvez** télécharger des fichiers

Rapports entre ***La Porte Latine*** et ***Honneur***

Le 20 juin 2005, le site ***fraternité canal historique*** a dénoncé l’identité entre l’adresse IP fixe du site ***laportelatine.org*** et du site ***honneur.org***. Le webmestre d’***honneur.org*** l’a nié en ayant apparement recours à un faux.

Début août 2005, le même site ***fraternité canal historique*** continue sa dénonciation, ayant identifié un administrateur commun aux deux sites.

RETOUR AU SITE

Les liens entre laportelatine.org et honneur.org sont confirmés et démontrés

- **L'identité entre les deux adresse IP**

L'adresse IP (Internet Protocol) est une empreinte digitale informatique. C'est l'adresse de l'ordinateur sur Internet.

Les sites honneur.org et laportelatine.org avaient la même adresse IP jusqu'à ce que leur webmestre s'en aperçoive.

Le 20 juin 2005, quand nous l'avons révélé (http://frat.canalhistorique free.fr/200506/Verite.htm), honneur.org s'est dépêché de faire un faux (sans démentir l'information que nous avions donnée) (http://honneur.org/actualites/2005/juin/lcr200605.php) pour tenter de nous démontrer que n'importe qui pouvait falsifier la capture d'écran que nous présentions.

Faire un faux pour contrecarrer une information, mais sans la démentir explicitement, dans le seul but de faire accroire que, peut–être Fraternité canal historique a elle-même fait un faux, cela s'appelle de la désinformation et de la manipulation.

La seule chose que honneur.org a réussi à prouver, c'est que son webmestre était capable de faire un faux informatique. C'est éclairant sur ses méthodes d'argumentation.

Le problème pour honneur.org et laportelatine.org, c'est que la même adresse IP a été recueillie par d'autres que nous par un autre moyen infaillible : un WHOIS (il s'agit de la carte d'identité d'un site internet).

Ce WHOIS a été enregistré le 16 juin 2005, au moment de l'apparition d'honneur.org.

Capture d'écran du WHOIS d'honneur.org à la date du 16 juin 2005 :

http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=127418

L'adresse IP correspond à la même que celle de laportelatine.org.

Ainsi, le 16 juin 2005, à l'ouverture du site honneur.org :

- L'adresse IP de laportelatine.org était la suivante : **62.193.214.53**
- L'adresse IP de honneur.org était la suivante : **62.193.214.53**

Précisons qu'il s'agit d'adresse IP fixes et non changeantes.

Conclusion : laportelatine.org et honneur.org étaient hébergés sur le même ordinateur sachant que leur webmestre commun s'est empressé de changer d'adresse IP pour honneur.org quand il s'en est aperçu.

Nous laissons la possibilité à n'importe quel technicien le soin de venir examiner l'authenticité des captures d'écran que nous avons enregistrées sur notre ordinateur.

- **Les relations techniques entre laportelatine.org et honneur.org viennent d'être confirmées**

Le 16 juin 2005 à 10h, sur le site honneur.org, à la rubrique actualités, nous avions examiné le code source de la page « nous contacter » (clic droit sur la page en question).

http://frat.canalhistorique free fr/200506/Verite htm

Il y était mentionné une adresse mail : boulfroy@wanadoo fr

Une heure plus tard, à 11h30, cette adresse était supprimée et remplacée par webmaster@honneur.org

Or, en faisant quelques recherches récentes, nous sommes tombés sur un site http://www.boulfroy.com/. En cliquant sur le lien hypertexte intitulé « test », nous avons eu la stupéfaction de lire l'adresse ci-dessous se trouvant en bas à gauche de l'écran de la page d'ouverture du site boulfroy.com :

http://62.193.214.53/laportelatine.org/france mp3 !

(les chiffres correspondent à l'adresse IP qui est bien celle de La Porte latine comme indiqué ci-dessus !).

Le whois de http://www.boulfroy.com/ donne l'adresse mail du contact technique : boulfroy@wanadoo fr, la même que celle qui apparaissait dans le code source de la page « nous contacter » d'honneur.org à la date du 16 juin 2005. Vous avez dit bizarre ?

Les relations entre les deux sites laportelatine.org et honneur.org sont confirmées et avérées étant rappelé que le 16 juin, les deux sites avaient la même adresse IP et qu'ils étaient donc administrés depuis le même ordinateur.

Que tirer de ces faits ? Simplement que les sites honneur.org et laportelatine.org sont animés par la même personne.

RETOUR AU SITE

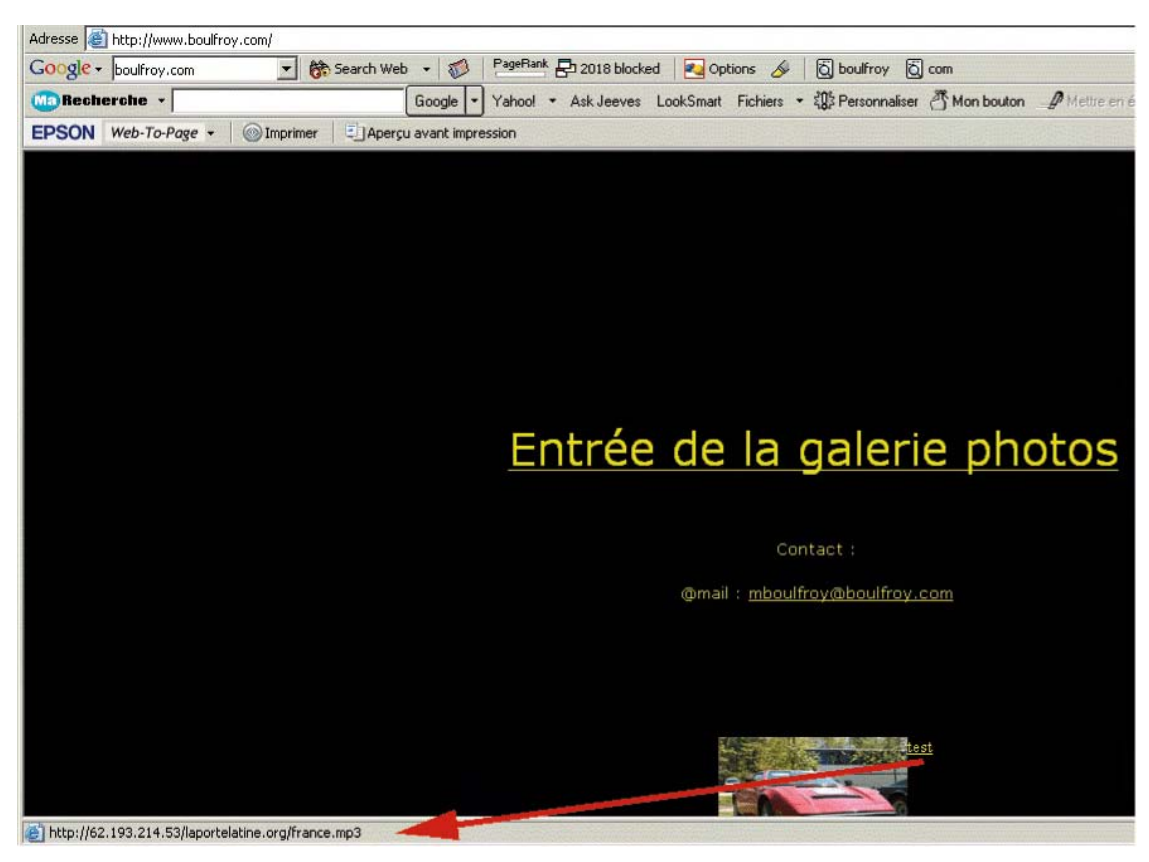
C'est comme les publicités pour les perruques...

Il fallait s'y attendre le webmestre du site boulfroy.com vient de retirer le lien démontrant nos explications données dans notre précédent message

http://frat.canalhistorique.free.fr/200507/vertite2.htm

Mais trop tard encore une fois ci-dessous la preuve par l'image et demain une autre preuve irréfutable...

AVANT



APRES



Les infos en ligne
Fraternité Canal Historique

FCH.free.fr Ecrivez-nous

De tout coeur, merci Monsieur Boulfroy

Ci-après notre mise au point, le droit de réponse de M. Boulfroy que nous remercions de tout cœur de son communiqué.

Michel Boulfroy est énervé car son nom a été publié. Il a écrit des choses qu'il n'aurait pas dû. Il n'est pas impossible qu'il se soit fâché avec M. le webmestre qui lui aura reproché d'avoir laissé découvrir les liens entre ses deux sites.
En tout état de cause, nous n'avons fait que donner des indications qui sont parfaitement publiques et rendues publiques par cet hébergeur lui-même puisqu'il a fait de son nom un nom de domaine et que les indications du WHOIS sont accessibles à tous.
Précisons que ce n'est pas sa personne de technicien qui nous intéresse mais les sites qu'il héberge. (Quoi que pour un technicien Mr Boulfroy a modifié son site et fait sa demande de droit de réponse un peu plus d'une heure après la mise en ligne de nos explications, nous doutons qu'un simple technicien passe son temps a se promener sur notre site… mais peut être n'est-il pas qu'un simple technicien)
Il vient de nous donner la preuve formelle que nous attendions :

*il reconnaît héberger et administrer techniquement les deux sites laportelatine.org et h onneur.org.

Ce ne serait que simple coïncidence s'il était un gros hébergeur national comptant plusieurs milliers de clients.
Mais en l'occurrence, nous avons affaire à un hébergeur local, simple particulier, vivant en Périgord.
Comme par hasard, le webmestre officiel de laportelatine.org est Monsieur Léon-Pierre Durin (cf. WHOIS de LPL) qui habite le doux village de Queyssac (24) à très exactement 30 kilomètres et 600 mètres de Beaumont-du-Périgord où habite son hébergeur et technicien informatique.

*Comme par hasard, cet hébergeur local a comme deuxième client après laportelatine.org : honneur.org !

Rappelons que
Nous avions relevé des adresses IP identiques pour LPL et honneur.org et nous avions raison,
Nous avions relevé le mail boulfroy@wanadoo.fr <mailto:boulfroy@wanadoo.fr> et nous avions raison,
Nous avons relevé les liens entre LPL-Boulfroy-Honneur et nous avions raison.

En réponse, Honneur.org avait trouvé malin de nous faire passer pour des faussaires alors que son propre hébergeur nous confirme que nous avions raison.
Histoire de noyer le poisson, honneur.org publie même le communiqué de Michel Boulfroy !
En réponse, Honneur.org se croit très intelligent de nous désigner comme free-franckie ce qui est à hurler de rire pour un site qui prétend connaître la Vérité et démasquer ceux qui se cachent. La réalité en sera plus cruelle pour M. le webmestre de LPL-honneur.org.

Le webmester du FCH

DROIT DE REPONSE DE MR BOULFROY

Monsieur le webmaster ou le responsable légal de http://frat.canalhistorique.free.fr/,

Cela fait plusieurs fois que vous citez mon nom et mes coordonnées sur votre site afin de justifier d'une parenté entre deux sites (http://www.laportelatine.org/ et http://www.honneur.org/) que j'héberge et dont j'assure la technicité. Vous pourriez aussi bien citer tous les sites dont je m'occupe, puisque c'est ma profession, et établir un lien entre eux qui n'aurait de valeur que votre propre volonté de prouver des contre-vérités.
Vous pourriez aussi citer tous les hébergeurs et les serveurs privés que j'utilise et faire des rapprochements idiots avec les partis politiques dont j'assure la communication, comme avec certaines enseignes commerciales et certains sites plus philosophiques ou religieux.
Lorsque j'effectue des tests, je les fais sur le serveur sur lequel je travaille à un instant "t" et plusieurs sites peuvent ainsi se retrouver sous la même adresse IP le temps que j'effectue des tests ou mes opérations de maintenance, de transformation ou de mise à jour.
Votre démonstration non seulement ne prouve rien mais encore démontre votre incompétence en la matière et surtout empiète sur ma vie privée et professionnelle.
Je vous somme donc de mettre mon droit de réponse in extenso sur votre site, dans les plus brefs délais et je vous interdis ensuite d'utiliser mon nom et mes coordonnées sous quelque forme que ce soit !
Je n'y reviendrai pas.

Michel Boulfroy, technicien informatique

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 27 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Les méthodes de Mgr Fellay pour faciliter le ralliement de la FSSPX à l'abbé Ratzinger :

lettre ouverte de LHR à Mgr Fellay

On a pu remarquer depuis quelques années un climat nouveau dans la Tradition, climat imposé d'une main de fer par une petite équipe de clercs et de laïcs qui monopolisant les medias n'a qu'un objectif : la ralliement-apostasie à l'abbé Ratzinger-Benoît XVI. Cette équipe entretient en France un climat de censure envers les textes fermes (y compris des évêques : qui connaît le sermon très ferme, concernant les pourparlers et Benoît XVI, que Mgr de Galaretta a fait le 4 mars 2006 à Bergerac ?**) et surtout elle fait régner un climat de terreur (le mot n'est pas trop fort) <u>envers les clercs</u> comme les laïcs de la Tradition qui font obstacle à leurs menées**. Je ne suis pas le seul à constater (et les avoir également subi) que de telles méthodes se sont particulièrement développées après la mort de Mgr Lefebvre.

Le site *Virgo-Maria*, très ferme contre tout accord avec la Rome apostate est particulièrement visé. Par la précision des informations qu'il dispense régulièrement, il gêne en effet terriblement cette camarilla dans ses manœuvres d'anesthésie et de désinformation des clercs et des laïcs vis-à-vis des rencontres de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger avec les abbés Ratzinger et Hoyos pour préparer le ralliement de la FSSPX à leur Rome apostate. C'est encore évident dans l'interview que Mgr Fellay a livré dans DICI du 25 mars 2006, (dirigé par les abbés Lorans et Séligny), alors que la presse italienne (*La Stampa*) révèle le double langage que nous dénonçons depuis plusieurs mois et confirme le sérieux des informations de *Virgo-Maria*. Nous en reparlerons.

Ses contradicteurs osent se cacher naïvement sous un anonymat public, alors que leurs noms commencent à circuler très largement, obligeant tout observateur attentif à comprendre qu'ils sont couverts directement par Mgr Fellay et M.

l'abbé de Cacqueray qui sont bien placés pour connaître parfaitement les identités de ces "anonymes" (1).

Nous savons, qu'heureusement, ces méthodes sont peu partagées par leurs confrères demeurés catholiques, mais ce climat de délation commence à polluer la France. Les confidences qui nous sont faites par de nombreux clercs et fidèles, les protestations connues des autorités et restées sans effet, nous imposent, à notre grand regret, de mettre sur la place publique un débat que nous espérons clore au plus tôt.

Lorsqu'un rédacteur de lettre d'information religieuse se permet de soutenir le détracteur d'Honneur.org en lui signifiant que ses méthodes sont utiles dans la polémique catholique telle que la définissaient les grands auteurs antilibéraux des années 1870-1914, je me demande bien comment on ose comparer les débats écrits qui ont donné lieu à des ouvrages qui servent depuis de référence pour le combat de la foi catholique. Il suffit, au contraire de lire par exemple *De la monarchie pontificale* de Dom Guéranger, qui se trouve être une réfutation à Mgr de Sura, ou encore *les observations à M. l'Abbé Cailleau* de l'abbé Rohrbacher dans le tome 29 de son *Histoire de l'Eglise catholique* pour être édifié par la teneur des réponses et des observations de ces polémistes de talent, fort soucieux d'observer la morale catholique à chacune de leur ligne.

L'auteur de ces lignes, nouveau dans ce combat, est surpris de découvrir des procédés qui tiennent plus de méthodes malheureusement célèbres en d'autre temps et en d'autres lieux, que des mœurs catholiques. Il n'est pas le seul attaqué et diffamé systématiquement par cette camarilla de clercs perdus, et c'est pourquoi, aujourd'hui, il permet à celui qui est certainement le plus attaqué de se défendre.

Comme je le fais remarquer dans ma lettre à M. l'abbé de Cacqueray, lettre rendue publique ce 26 mars (2), c'est bien pour aider à la réparation des calomnies, puisque les responsables ne le font pas, que j'autorise ici la publication de la lettre, elle aussi rendue publique pour les besoin de la cause, de Monsieur Louis-Hubert Remy à Mgr Fellay.

Voici son texte rendu public sur son blog personnel :

Blog de L-H.R : http://vivelechristroidefrance.hautetfort.com/

Abbé Marchiset.

(1) Voir le dossier de CSI publié sur Virgo-Maria.org et qui établit l'identité de webmestre (Léon-Pierre Durin) entre le site *Honneur.org* et le site *La Porte Latine*, site officiel du District de France de la FSSPX

(2) Voir mon message publié le 26 mars 2006 sur www.virgo-maria.org

LETTRE OUVERTE A MONSEIGNEUR FELLAY,

SUPERIEUR DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

Le 25 mars 2006

Monseigneur,

A la demande de mon épouse et sur le conseil de mes amis, j'ai opposé le silence aux différentes attaques qui me sont faites depuis un certain temps. Ce silence ne peut plus durer.

Il est sûr que, quand on connaît l'extrême vigilance des supérieurs de la FSSPX, **il est impossible que ces agissements se fassent à l'insu des supérieurs, vous-même et l'abbé de Cacqueray.** C'est donc à vous que je m'adresse directement, puisque je ne le puis aux courageux anonymes que **vous, vous connaissez**. Je ne suis pas assez naïf pour ne pas avoir une idée précise sur ces "anonymes" qui **agissent non pas à votre insu, mais certainement pas sans votre accord, si ce n'est plus.**

Donc vous vous amusez de mon **mariage**. Tous les gens de bon sens en sont scandalisés, car ils n'oublient pas qu'un mariage est un **sacrement**. Se moquer d'un sacrement ! Voilà où vous en êtes dans votre Fraternité !

Vous croyez révéler un scandale **caché**.

N'auriez-vous pas lu la mise au point publique que j'en ai faite dès novembre 1999, dans le n°3 de la "Lettre des Amis du Christ Roi de France" ? Vous la possédez depuis longtemps, mais je la joins en annexe, en cas d'oubli de votre part.

N'avez-vous pas lu la réponse que j'ai adressée à l'abbé Aulagnier, qui, en son temps, se moquait déjà de mon mariage (il semble que c'est une habitude chez les clercs et particulièrement dans votre Fraternité) ? Vous l'avez reçue, mais je la joins en annexe si vous l'aviez oubliée.

Vous attribuez à ce mariage le qualificatif de **honteux.** Honteux dites-vous ? Mais alors **honteux-complices** sont ceux qui nous ont conseillés et celui qui a célébré ce mariage.

On oublie, en la circonstance, la responsabilité des clercs qui nous ont conseillés ! C'est porter **atteinte à leur honneur que de leur reprocher leurs actes. Ces quatre personnalités, en s'engageant dans notre affaire, ne peuvent nous avoir trompés.**

Il est bon de souligner que les quatre ne se concertèrent pas, mais se décidèrent en leur âme et conscience. Il est évident de plus, que n'étant pas canoniste, j'étais incapable de juger mon affaire. Leur avis primait et nous suffisait. Hors Mgr Guérard, décédé, **ils surent le chef de nullité (c'est la première question posée), ce qui leur permit d'assumer leurs responsabilités.**

- Mgr Guérard des Lauriers (un des trois théologiens que j'ai consultés) fut mon conseiller dès le début de ma décision (j'ai gardé ses courriers) ; il devait décéder avant la fin de cette affaire, mais je suivis scrupuleusement son conseil : consulter l'abbé des Graviers.

- L'abbé des Graviers, toute sa vie avocat ecclésiastique, m'interrogea plusieurs heures et écrivit deux lettres manuscrites citées en annexe, l'une à mon confesseur, (aujourd'hui encore mon confesseur ; c'est lui qui me communiqua cette lettre, à lui adressée par l'abbé des Graviers) et la seconde à un ami pour le rassurer. Une chose est de lire un livre de droit canon, autre chose en est la pratique.

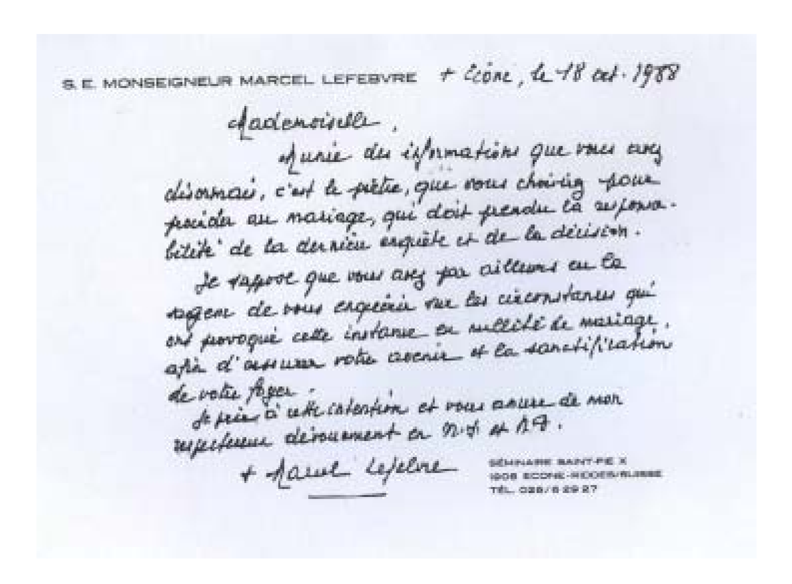
- L'abbé Coache, avocat ecclésiastique, m'interrogea longuement lui aussi ! Il nous maria le 23 juin 1990.

- Enfin, **votre fondateur, votre consécrateur, Mgr Lefebvre**, fut le conseiller de mon épouse.

Dans une première lettre, datée du 7 octobre 1988, où il demandait des renseignements, il précisait : "si les motifs paraissent valables et suffisants, dans ce cas, je pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que vous contractiez mariage".

Il écrivit une seconde lettre, manuscrite, en réponse aux documents reçus (nom du futur époux, documents de l'officialité, décret, sentence, chef de nullité, etc.), où il donnait son accord :

Ecône le 18 octobre 1988,
Mademoiselle,
Munie des informations que vous avez désormais, c'est le prêtre que vous choisirez pour procéder au mariage, qui doit prendre la responsabilité de la dernière enquête et de la décision. Je suppose que vous avez par ailleurs eu la sagesse de vous enquérir sur les circonstances qui ont provoqué cette instance en nullité de mariage, afin d'assurer votre avenir et la sanctification de votre foyer.
Je prie à cette intention et vous assure de mon respectueux dévouement en N.S. et N.D.
+ Marcel Lefebvre.


S. E. MONSEIGNEUR MARCEL LEFEBVRE + Ecône, le 18 oct. 1988

Mademoiselle,
Munie des informations que vous avez désormais, c'est le prêtre, que vous choisirez pour procéder au mariage, qui doit prendre la responsabilité de la dernière enquête et de la décision.
Je suppose que vous avez par ailleurs eu la sagesse de vous enquérir sur les circonstances qui ont provoqué cette instance en nullité de mariage, afin d'assurer votre avenir et la sanctification de votre foyer.
Je prie à cette intention et vous assure de mon respectueux dévouement en N.S. et N.D.
+ Marcel Lefebvre

SÉMINAIRE SAINT-PIE X
1908 ECONE-RIDDES/SUISSE
TÉL. 026/6 29 27

A vos donneurs de leçons, je pose deux questions : qui s'est entouré de conseillers aussi éminents ? Qui devais-je consulter de plus compétents ?

Je répète : c'est outrager l'honneur de Mgr Lefebvre, de Mgr Guérard, de l'abbé des Graviers, de l'abbé Coache que de les soupçonner de nous avoir conseillés et mariés dans un cas jugé par vous "honteux".

Alors, qui doit être "**honteux**" dans cette affaire :
Louis-Hubert et Marie-Christine Remy ?
L'abbé Coache qui nous a mariés ?
Mgrs Lefebvre et Guérard des Lauriers, qui nous ont conseillés ?

Ou ceux qui m'accusent aujourd'hui ?
Quelle est la compétence de tous ces courageux "anonymes" que vous couvrez ? Quand on voit leur style, comment ne pas en être scandalisé ? Quelle honte ! Qui sont-ils pour qu'on puisse juger de leurs compétences ?

L'auteur du site ne peut détenir mon dossier que de la FSSPX. Votre responsabilité est donc directement engagée.

Qui pourra aujourd'hui vous faire confiance, à vous voir divulguer des documents aussi confidentiels ? Qui pourra vous faire confiance à vous voir couvrir de telles calomnies ? A vous voir diffamer des clercs autrement sérieux ? A vous voir bafouer ainsi votre fondateur ? Quand on se rappelle l'intégrité et la compétence d'un abbé Coache, comment oser parler de mariage honteux ! Honte à qui aujourd'hui ?

Enfin, que dire de ces diffamations odieuses, répétées, de ce lynchage médiatique, de ce harcèlement, de ces tombereaux d'injures voulus pour déstabiliser, de ces railleries continuelles, de ces méthodes "staliniennes", de ce régime de terreur et d'infamie ? Voilà qui est on ne peut plus catholique ?

Voilà donc, de quoi sont capables certains catholiques ! Je ne suis pas la première victime : c'est, en général, le doux traitement que subissent ceux qui ont le malheur de leur déplaire ! Eh bien ! Si j'avais écrit le dixième de leurs insultes… Mieux, lettres mortes sur celles écrites par quelques-uns de mes amis outrés et qui ont pris ma défense. Des catholiques ces gens là ? Mais ils n'ont, je le répète, plus rien de catholiques : **de persécutés, ils deviennent persécuteurs**.

Sous Jeanne d'Arc ils auraient été des 300 "savants", "universitaires", "théologiens", "autorités", "docteurs", "maîtres", "clercs solennels", qui ont signé le "Bon à brûler" (1) ! Pensez donc, elle avait pris un habit d'homme ! Alors, LHR s'est remarié ! Ne vont-ils pas exiger "un bûcher pour LHR" ?
Certains de vos prêtres n'en sont-ils pas à répéter qu'en temps normal, LHR serait poursuivi par l'inquisition. Ils oublient qu'en temps normal, LHR, homme paisible, s'occuperait tranquillement de ses affaires domestiques !

Enfin, en vrac, pour vous et d'autres :

1° **Je n'écris sous aucun pseudonyme** depuis plusieurs années, quels que soient le forum ou le site. Toute personne intervenant sous un pseudonyme n'est pas LHR. Ce n'est parce que quelqu'un partage mes idées (un ami souvent), que je dois être accusé de ce qui n'est pas moi.

2° Il m'arrive de collaborer (suggestions, conseils, observations, commentaires) à certains sites et à certains écrits (depuis plus de trente ans, dans 10 bulletins ou sites).
Je n'ai pas à rendre de comptes à des anonymes, ces courageux donneurs de leçons qui se cachent, de ce que mes amis font ou ne font pas sur leur site ou bulletin.

3° Comme toujours dans une telle affaire, moins on est compétent, moins on en connaît les tenants et aboutissants, plus on en parle et on se croit capable d'avis autorisés. Que n'ai-je entendu, surtout des clercs ? Que d'imagination ! Que d'interprétations ! Même mes très proches (frères et sœurs) ne furent pas au courant de tout car au fond **cela ne les regarde pas.**

4° De ma part, seules trois personnes (dont l'abbé Pivert, la fuite viendrait-elle par lui ?) ont eu connaissance de ce dossier. Tout le monde comprendra (il semble malheureusement que certains ne le comprennent pas !) que dans ce genre d'affaires, où plusieurs personnes sont en cause, une certaine discrétion s'impose. Ce fut toujours le cas dans l'Eglise. Ce ne l'est plus dans votre Fraternité ?

5° Il est évident que soulever le problème de LHR, n'a qu'un but : non pas rechercher la vérité sur "l'affaire", mais **salir la personne de LHR**. On ne dit rien sur la nullité et le remariage d'autres personnes, comme sur celui de M. Madiran. Pourquoi ne dit-on rien sur les nullités jugées par la commission Saint-Charles Borromée de la FSSPX ? Pourquoi deux poids, deux mesures ?

6° On veut seulement salir LHR pour le **discréditer**. Faut-il vraiment que ses écrits dérangent ! Ne serait-ce pas une preuve de leur importance et de leur véracité ? On ne combat que ceux que l'on craint. Mais, dans ce cas, on ne réfute pas ce que j'écris, on m'injurie. Que représente LHR ? Pourquoi une telle haine ?

Les chrétiens savent depuis 2000 ans qu'on ne combat pas "à mort" dans le vide. Ayant dû subir toutes sortes d'injures contradictoires, il est évident qu'il n'y a qu'une raison valable : **je dérange**. Je crois même que je suis un des rares à déranger. Les amabilités envers certains opposants n'ont qu'une explication : ils ne dérangent pas.

7° Cette épreuve nous aura permis, à mon épouse et à moi, de départager les vrais des faux amis. Que n'avons-nous entendu ! Que d'ingratitudes de la part de quelques-uns que nous avons toujours reçus avec amitié et charité ! Quelle source de méditations !

8° L'abbé des Graviers, a écrit en 1989 : "La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. **Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même**". Il était certainement le plus expérimenté, toute sa vie d'avocat ecclésiastique en fait foi. Quarante ans avant = 1949.

9° L'affaire fut jugée, non pas à Rome, non pas par la Rote, erreurs prouvant l'incompétence grave de certains calomniateurs, mais à l'officialité du lieu de mon prétendu premier mariage : Lyon en première et seconde instance.

10° En France, pour tout mariage religieux, on est obligé de contracter précédemment un mariage civil. Comme toutes les personnes dans mon cas (exemple M. Madiran), j'ai donc dû engager une procédure de divorce, suite à la séparation civile qu'avait demandée et obtenue la mère de mes enfants. Après ce divorce, nécessaire au regard de la loi, j'ai pu me marier religieusement.

11° Le problème par rapport à mes idées actuelles ne se posait pas en 1989. La réflexion sur la crise n'était pas aussi avancée qu'aujourd'hui.

Ce n'est que depuis 1999, que cheminant dans la réflexion de la crise actuelle, j'ai conclu à l'impossibilité de confondre la Sainte Eglise et l'église conciliaire. D'autres avaient conclu de même bien avant, peut-on me reprocher ce retard ? Beaucoup ne l'ayant toujours pas compris.

Dix ans après, j'ai demandé de nouveau conseil. Je reçus l'assurance de clercs en qui je fais confiance que je ne devais avoir ni doute ni scrupule. Mon mariage, béni par l'abbé Coache, ne posait aucun problème.

12° J'ai écrit en 2006, dans *Ils ont …tout détruit* : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils ont.pdf

30. Ils déclarent nuls de nombreux mariages, nullité qui n'aurait pas été retenue il y a quarante ans.

Si je ne me trompe : 2006 – 40 = 1966. A comparer avec l'avis de l'abbé des Graviers (1989 – 40 = 1949). La situation n'est-elle pas différente entre 1949 et 1966 ?

D'autre part, j'ai précisé : de "nombreux", ce qui en bon français, ne veut pas dire : tous.

Il est évident que certaines officialités, encore aujourd'hui, ont gardé compétence et jugement, pour déclarer nuls des mariages qui objectivement correspondent aux critères de nullité de toujours. Aujourd'hui encore, la "nullité" est jugée avec sérieux dans certains cas, et par des juges formés dans l'ancien droit. Je connais des cas.

Affirmer que ces tribunaux n'ont pas compétence, par défaut de l'autorité suprême, s'étudie et se discute. L'Eglise qui est une mère pour ses enfants n'a pas cru devoir lors du schisme révolutionnaire réprouver les sacres, les ordinations, les mariages, les nullités (car il y en eut, à preuve le document d'époque que je possède), etc. de cette église schismatique. Alors ? D'autant plus que mon affaire fut rejugée par des clercs de la Tradition.

13° Comme toujours, pour avoir le dernier mot, vos "anonymes" sont capables de tout.

Les gens de mauvaise foi seront toujours de mauvaise foi. Qu'ils continuent leurs attaques. Elles ne m'ont pas fait changer, elles ne me feront pas changer. Après cette lettre, les lecteurs pourront juger de la valeur de cette équipe. L'abbé "?" a beau reproduire dom Sarda (le comble : pris sur mon site ACRF !), il oublie : "Il importe seulement de ne pas mettre le mensonge au service de la justice". Cette lettre démontrera qui sont les menteurs.

Par la grâce de Dieu, depuis 1964 (avec le Père Barielle), j'ai suivi plus de quarante fois les Exercices de saint Ignace. Je n'en ai aucun mérite : mon habitude de demander instamment le dernier jour de la retraite de revenir l'année suivante, depuis plus de quarante ans, m'a prouvé que le bon Dieu est toujours fidèle.

Et donc plus de quarante fois, j'ai médité *Principe et Fondement*. Plus de quarante fois j'ai médité : "qu'il est <u>nécessaire</u> de nous rendre <u>indifférents</u> à toutes les choses créées, en tout ce qui est concédé à la liberté de notre libre arbitre et ne lui est pas défendu ; de telle manière que nous ne voulions

de notre part, pas plus santé que maladie, richesse que pauvreté, honneur que déshonneur, vie longue que courte, et ainsi en tout le reste, désirant et choisissant seulement ce qui nous conduit davantage à la fin pour laquelle nous avons été créés".

J'ai eu l'occasion de vivre : "richesse que pauvreté", "santé que maladie" ; aujourd'hui "honneur que déshonneur" : cela me laisse indifférent.

Plus de quarante fois j'ai médité sur le jugement particulier, sur les accusations du mauvais ange, sur ses interprétations de nos actes, mais aussi sur la défense du bon ange et sur l'assistance de la très sainte Vierge Marie, ma Reine. Alors je fais fi de ces injures et lui confie les injurieux.

Je sais combien je suis misérable, mais je sais aussi que mon salut éternel dépend de l'usage des talents que Dieu m'a confiés. Mon examen de conscience et la méditation régulière du Vénérable Père du Pont, m'obligent à tout faire pour Le servir. Alors je continue à combattre sans souci des blessures.

Plus de quarante fois, j'ai médité sur le jugement général, où rien ne sera caché, où tout sera dévoilé. Je me moque du "qu'en dira-t-on", n'ayant que le souci de "qu'en dira Dieu".

Plus de quarante fois j'ai médité sur "L'appel du Christ-Roi", et je me suis engagé par cette prière finale :

> "Eternel Seigneur de toutes les choses, je Vous fais mon offrande : Avec Votre faveur et aide, devant Votre infinie Bonté et devant Votre glorieuse Mère et tous les Saints et Saintes de la cour céleste, je déclare que je veux et désire, et que c'est ma détermination délibérée, pourvu que ce soit pour Votre plus grand service et louange, Vous imiter en souffrant toutes les injures et tous mépris et toute pauvreté, aussi bien effective que spirituelle, si Votre très Sainte Majesté veut bien me choisir et accepter en ce genre de vie et état".

Plus de quarante fois j'ai médité sur les "Deux Etendards", choisissant entre richesses, honneur, orgueil et pauvreté, mépris, humilité. Ces méditations nous éclairent sur le camp auquel nous appartenons. Vos méthodes me laissent très dubitatif : car de persécuté on ne devient pas persécuteur sans changer de camp. D'année en année, elles me guident dans les choix que les nouveautés imposent. Elles m'ont appris à résister et à lutter. J'avoue qu'en me relisant, je n'ai pas honte des combats que j'ai entrepris.

Aujourd'hui, une nouvelle offensive s'impose contre le ralliement - apostasie de "ceux qui veulent rester catholiques tout en se soumettant à la secte conciliaire" ! Il ne me concerne pas directement (**je n'ai pas assisté à une messe *unacum* depuis bien longtemps**), mais c'est le combat de la vérité, que je mène depuis 1999, pour et avec quelques amis qui en ont compris l'importance. Il est normal, significatif, que nos adversaires nous matraquent. Leur violence prouve que nous ne suivons pas le même étendard.

Après nous avoir répété qu'il n'y avait plus aucun contact avec Rome, comment est-il possible que vos principales attaques concernent ceux qui partagent cette exigence ? Dis-moi qui tu crosses, je te dirai qui tu es. Ce site défend l'honneur de certains prêtres, mais surtout attaque ceux qui vous sont hostiles.

Tout cela devrait ouvrir les yeux des observateurs. Puissent ces lignes les aider à comprendre l'enjeu et les camps.

Monseigneur, on vous oblige à couvrir de tels propos Cela vous honore-t-il ? Voyez-vous où ces gens vous mènent ? Est-ce digne d'un évêque catholique ? Avez-vous pesé les conséquences de ces irresponsables ? Sous leur anonymat, ils ne craignent rien. N'avez-vous pas compris, qu'en final, c'est vous et l'abbé de Cacqueray qui en supportez les coups ? Est-ce digne de l'héritage du combat de Mgr Lefebvre ? Aurait-il permis de telles outrances ?

Monseigneur, j'ai toujours combattu pour la Vérité. Parfois avec colère, tellement je suis sensible à l'erreur, mais toujours sans haine. Je souhaite que nous nous retrouvions en pleine communion avec le chapitre XIII de l'épître aux Romains de saint Paul.

Mon épouse se joint à moi, pour vous remercier d'avoir pris le temps de nous lire. Nous vous assurons de nos prières.

Louis-Hubert et Marie-Christine Remy

AD MAJOREM DEI GLORIAM !

Lettre des Amis du Christ Roi de France, n°3, Novembre 1999

MISE AU POINT

Pour répondre à des accusations graves, répétées, calomnieuses et fondées sur un jugement téméraire, Louis-Hubert Remy tient à préciser publiquement (puisque pour la première fois depuis dix ans un clerc dans une revue internationale, *Sodalitium édition française n°49, novembre 1999,* s'est cru obligé d'employer un tel procédé pour excuser ses erreurs) ce qui suit :

Comme cette attaque est devenue publique et que les critiques n'ont qu'un but, me salir et par là porter tort aux idées que je défends, je vous prie de prendre note des renseignements suivants et d'en informer ceux à qui auraient pu être colportées des informations calomnieuses.

Il est exact que j'ai fait juger mon premier mariage par l'officialité du lieu où il a été célébré. Il est exact qu'en première et seconde instance ce mariage a été déclaré nul. Il est exact que cette nullité a été jugée par l'église conciliaire. Il est faux de dire que cette affaire a été jugée par Rome. Le dire et l'écrire montre l'incompétence de l'auteur puisque une affaire semblable n'est jugée à Rome par la Rote que si le jugement en seconde instance est différent de celui en première instance. N'ayant pas été dans ce cas, la procédure n'est pas montée à Rome.

Ce jugement est indispensable pour un mariage ultérieur, comme il est indispensable d'avoir un certificat de baptême (demandé à l'église conciliaire) pour se marier. J'avais interrogé avant trois théologiens parmi les plus exigeants, pour avoir leur avis : ils n'ont vu aucune difficulté sur la démarche.

Mauvais juge de mon affaire (comme cela se comprend aisément), **j'ai interrogé dans un deuxième temps les clercs de la Tradition qui m'ont paru les plus compétents. Leur jugement était pour moi plus important que celui de l'officialité et j'étais prêt à m'y soumettre (mon épouse tout autant).**

Le premier consulté fut Mgr Lefebvre qui, interrogé par ma future épouse, a donné son accord sur la nullité. Il avait demandé les documents nécessaires, et à leur lecture, n'avait pas fait d'opposition. Son avis était important, connaissant l'extrême rigueur de Mgr sur ce sujet. Son refus nous aurait décidé à tout arrêter. Mon épouse a gardé soigneusement ses correspondances.

Les deux autres clercs ont été consultés par moi-même. Ils étaient les deux derniers avocats ecclésiastiques traditionalistes.

Le premier, l'abbé des Graviers, m'a interrogé pendant quatre heures et a confirmé la nullité. J'ai été frappé par la qualité et le sérieux des questions qu'il m'a posées. J'ai trouvé un homme compétent et d'expérience dans sa spécialité.

Il a eu la gentillesse d'écrire à un de mes amis une lettre manuscrite que j'ai gardée précieusement, dans laquelle il disait :

"Paris, le 4 janvier 1989,

"Monsieur,

"Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Un procès en nullité de mariage est chose sérieuse et les tribunaux ecclésiastiques ne donnent déclaration de nullité qui si celle-ci paraît évidente. Des témoins

sont entendus, les deux parties disent aux juges ce qu'ils ont à dire, les avocats sont aussi au courant. Je comprends fort bien que Monsieur Remy n'ait pas envie de vous mettre au courant de ce qu'il a plaidé. Il a bien voulu se confier à moi et j'ai dit ce que je pensais. **La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même.**

"Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes bien religieux sentiments".

Le même avocat ecclésiastique a répondu à mon confesseur, le 25 XII 1988 :

"Cher Monsieur l'abbé,

"Merci de votre aimable carte de vœux. Je vous souhaite aussi une bonne nouvelle année toute remplie de grâces de Dieu. **Quant à l'affaire Remy, elle est très nette. Le tribunal ecclésiastique a accordé la nullité de mariage en toute justice et en toute honnêteté. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.**

"Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mes très religieux respects" (carte manuscrite).

Enfin, l'abbé Coache, après m'avoir interrogé deux heures en présence de ma future épouse, nous a mariés. **Je pensais qu'une telle décision, prise publiquement par lui, suffisait à tous pour comprendre que tout avait été fait sérieusement. Ce fut la conclusion de tous les gens droits. De son vivant personne ou presque n'osa m'attaquer, mais après sa mort ce fut un déchaînement.**

Il m'a semblé que ces avis suffisaient. Que devais-je faire de plus ? A quelles autres autorités devais-je m'adresser ?

Aurais-je du suivre les conseils de ceux qui savent tout sur tous les sujets, et qui dans ce genre d'affaires n'ont aucune compétence ni expérience ? La répétition de leur erreur depuis dix ans n'en fait pas une vérité. Je les abandonne au jugement de Dieu dans leur obstination à appeler mal ce qui est bien.

Les gens de bonne foi comprennent. Les gens malveillants auront toujours quelque chose à redire.

J'en profite pour préciser que je ne suis l'éminence rouge ou grise de personne, surtout pas des clercs. Toute personne sensée sait bien que les clercs sont très chatouilleux sur leur autorité, et si parfois certains me demandent mon point de vue sur telle ou telle idée, je n'aurais pas l'outrecuidance ni le pouvoir de m'imposer en cas de désaccord.

De plus, et pour répondre à de multiples accusations, en vrac : je ne suis pas juif (je n'ai pas d'ancêtre diamantaire à Strasbourg), je ne suis pas le futur Grand Pape, ni le futur Grand Monarque, ni un futur Salazar. Je ne suis pas franc-maçon et ne fais partie d'aucune secte. Je ne suis pas de près ou de loin en contact avec les RG. Je n'ai jamais fait partie de groupes gnostiques. Par contre, je fais régulièrement les exercices de Saint Ignace depuis 35 ans. Je ne suis pas prêtre défroqué. Je n'ai pas de maîtresses, etc.

Je dirai simplement que je suis né pauvre et que je n'ai qu'un trésor, ma Foi. Je n'ai qu'un amour, la Très Sainte Trinité, et, chevalier adoubé, j'aime combattre avec Marie, Reine de France, pour le Christ Roi de France, avec tout ce que cela suppose. J'ai des ennemis violents, mais aussi de nombreux amis qui me connaissent bien et depuis longtemps. Ils me font confiance.

Pour le reste, je ne suis qu'un pécheur, et je vous remercie de prier pour moi et mon épouse.

Louis-Hubert Remy.

Abbé Paul AULAGNIER Gavrus, le 22 Septembre 1999

Monsieur Hubert REMY

Monsieur,

L'abbé Bonneterre m'a fait suivre votre article intitulé "Enfin Mgr. Fellay parle". Permettez-moi deux rapides réflexions :

1° - Je ne m'ennuie absolument pas en Normandie. Les Normands m'ont adopté et j'en suis très heureux et nous faisons tout pour le règne de Notre Seigneur autant que nous le pouvons. Le Prieuré Saint Jean-Eudes est une vraie fourmilière.

2° - Vous partez en guerre contre cet épiscopat conciliaire, vous en dites pis que pendre. Vous les vouez tous à l'enfer : ils sont indignes, n'ont aucune théologie. Vous dénoncez Mgr. Fellay et la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X dans leur "attitude" face à cet épiscopat et vous, discrètement, sans en rien dire, en cachette, vous acceptez, heureux, les décisions de cet épiscopat conciliaire concernant l'annulation de votre mariage. Annulation qui ne vaut pas "pipette" et vous convoler, de nouveau, en bonne conscience et tout tranquillement... Vous ne voyez pas la contradiction ?

Ne savez-vous pas qu'il est fortement recommandé dans l'Evangile de voir la poutre dans son œil et de laisser la paille du voisin.

Mais ceci est peut-être de l'humour. Il est vrai comme le disait Monsieur l'abbé Montgomery que l'humour français est cinglant.

Enfin, sachez bien que si j'ai une politique à mener, une stratégie à conduire je n'irai pas cherchez conseils chez vous. Vous êtes trop univoque et malheureusement trop triste. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Abbé Paul AULAGNIER

P.S. Consulter notre site Internet.

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Jean-Eudes -1 rue des Prébendes - 14210 GAVRUS
Téléphone 02 31 08 03 85 - Télécopie 02 31 08 11 43
Internet http:/www.le-combat-catholique.com

Le 1 octobre 1999 en la fête de saint Remy,

"Vous êtes le sel de la terre. Si le sel s'affadit... il n'est plus bon à rien, qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes". Matthieu, V, 13.

Monsieur l'abbé,

Votre lettre ne mériterait qu'un haussement d'épaules mais pour mettre fin à des propos calomnieux, je vous prie de trouver ci-après quelques commentaires :

1° Je ne me suis pas marié en cachette, mais chez l'abbé Coache au Moulin du Pin. Je ne vois pas pourquoi j'aurais du l'annoncer dans *Le Figaro* ou dans *Monde et Vie* pour vous faire plaisir. Il est courant et sage dans ce genre d'affaires intimes et délicates, et où plusieurs autres personnes sont concernées, de garder une certaine discrétion.

De plus il y a bien longtemps que les clercs qui n'aiment pas mes écrits, n'y répondent pas, si ce n'est qu'en s'exclamant sur mon mariage. C'est ce que vous venez de faire. Vieux procédé antichrétien, qui ne bataille pas sur la vérité, mais ne cherche qu'à détruire la personne par le jugement téméraire et la calomnie ; triste pour des clercs.

Heureusement, il y a bien longtemps que j'ai confié la défense de ma réputation au Bon Dieu et que je me moque du "camp dira-t-on", ne m'attachant qu'au "camp dira Dieu".

2° Comme cette attaque devient publique et que les critiques n'ont qu'un but, me salir et par là porter tort aux idées que je défends, je vous prie de prendre note des renseignements suivants et d'en informer ceux à qui vous auriez pu colporter des informations calomnieuses.

Il est exact que j'ai fait juger mon premier mariage par l'officialité du lieu où il a été célébré. Il est exact qu'en première et seconde instance ce mariage a été déclaré nul. Il est exact que cette nullité a été jugée par l'église conciliaire. Ce jugement est indispensable pour un mariage ultérieur. J'avais interrogé avant, trois théologiens parmi les plus exigeants, pour avoir leur avis sur la démarche à suivre : ils n'ont vu aucune difficulté sur la démarche engagée. Il n'y a pas de contradiction.

Mauvais juge de mon affaire (comme cela se comprend aisément), j'ai interrogé dans un deuxième temps les clercs de la Tradition qui m'ont paru les plus compétents. Leur jugement était pour moi plus important que celui de l'officialité et j'étais prêt à m'y soumettre.

Le premier consulté fut Mgr Lefebvre qui, interrogé par ma future épouse, a donné son accord sur le remariage. Il avait demandé les documents nécessaires, et à leur lecture, n'avait pas fait d'opposition. Son avis était important, connaissant l'extrême rigueur de Mgr sur ce sujet. Son refus nous aurait décidé à tout arrêter. Mon épouse a gardé soigneusement ses correspondances.

Les deux autres clercs ont été consultés par moi-même. Ils étaient les deux derniers avocats ecclésiastiques traditionalistes.

Le premier, l'abbé des Graviers, m'a interrogé quatre heures et a conclu à la nullité du premier mariage. J'ai été surpris par la qualité et le sérieux des questions qu'il m'a posées. J'ai découvert un homme compétent et d'expérience dans sa spécialité. Il a eu la gentillesse d'écrire à un de mes amis une lettre manuscrite que j'ai gardée précieusement, dans laquelle il disait :

"Paris, le 4 janvier 1989,

"Monsieur,

"Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Un procès en nullité de mariage est chose sérieuse et les tribunaux ecclésiastiques ne donnent déclaration de nullité qui si celle-ci paraît évidente. Des témoins sont entendus, les deux parties disent aux juges ce qu'ils ont à dire, les avocats sont aussi au courant. Je comprends fort bien que Monsieur Remy n'ait pas envie de vous mettre au courant de ce qu'il a plaidé. Il a bien voulu se confier à moi et j'ai dit ce que je pensais. La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même.

"Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes bien religieux sentiments"

Le même avocat ecclésiastique a répondu à mon confesseur, le 25 XII 1988 :

"Cher Monsieur l'abbé,

"Merci de votre aimable carte de vœux. Je vous souhaite aussi une bonne nouvelle année toute remplie de grâces de Dieu. Quant à l'affaire Remy, elle est très nette. Le tribunal ecclésiastique a accordé la nullité de mariage en toute justice et en toute honnêteté. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

"Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mes très religieux respects" (carte manuscrite).

Enfin, l'abbé Coache, après m'avoir interrogé deux heures, nous a mariés. Je pensais qu'une telle décision, prise publiquement par lui, suffisait à tous pour comprendre que tout avait été fait sérieusement. De son vivant personne ou presque n'osa m'attaquer, mais après sa mort ce fut un déchaînement.

Que devais-je faire de plus ? A quelles autres compétences devais-je m'adresser ? Il m'a semblé que ces avis suffisaient.

Les gens de bonne foi comprennent. Les gens malveillants auront toujours quelque chose à redire.

3° Je ne regrette pas d'avoir omis de vous consulter pour cette grave affaire, car en disant que mon annulation ne vaut pas "pipette", je vois que vous êtes très compétent ! et que votre jugement est très droit !

J'avoue qu'après avoir consulté plusieurs dictionnaires de théologie et de droit canon, je n'ai pas trouvé le mot "pipette". Même dans un Larousse la définition donnée : "tube à transvaser les liquides", n'a pas beaucoup de rapport avec une annulation de mariage. On aurait peut-être une explication avec un dictionnaire d'argot, mais je n'en possède pas et je n'oserais pas utiliser ce genre de vocabulaire pour des choses si graves (2).

4° Merci pour le conseil évangélique concernant la paille et la poutre. J'avoue que là encore je vous suis différent. Pour moi, il n'y a aucun humour, ni français, ni cinglant dans cet enseignement de Notre-Seigneur.

5° Pour une "politique à mener et une stratégie à conduire", approche éminemment "moderniste" dans la bouche d'un directeur des âmes, il est sûr que nous divergeons beaucoup. Je suis trop univoque, aimant "que mon oui soit oui et que mon non soit non" et vous trop flou, trop changeant, trop volage. Vos contacts conciliaires sont très douteux et pour beaucoup scandaleux.

6° Vous me trouvez trop triste. Je vous trouve quant à moi trop frivole et grotesque. Vous passez votre temps dans la moquerie, l'ironie et la bouffonnerie. Depuis *Le Cercle des Hommes Libres*, où vous preniez conseil "pour une politique à mener et une stratégie à conduire", vous ne me faites plus rire.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à partager ce sentiment, et tous se souviennent (surtout vos confrères) de la photo scandaleuse de *Présent*, lors de votre voyage à Rome avec Dom Gérard, où dans une compagnie douteuse, vous étiez le seul vautré et hilare.

Enfin cette lettre que vous venez de m'envoyer, injurieuse et scandaleuse, est indigne d'un clerc "Second Assistant de la Fraternité Saint Pie X" (3). C'est avec ce genre de comportement que l'on déplaît à Dieu, au moment où nous devrions Le prier intensément, Sa justice étant proche. Craignez le "Malheur à vous qui riez maintenant, car vous serez dans le deuil et dans les larmes". Luc, VI, 25.

Je suis heureux de savoir que vous vous plaisez en Normandie. Cela me fait bien plaisir.
Je n'ai pu consulter Internet, n'ayant pas les moyens et le temps d'utiliser ce genre d'information.

Mon épouse, attristée une fois de plus par un clerc, se joint à moi pour vous assurer, non pas de nos salutations distinguées, mais de nos prières.
Louis-Hubert et Marie-Christine REMY

(1) Les deux missions de Jeanne d'Arc, par le colonel Antoine Argoud, p. 181. Il ajoute : **"**un cardinal et deux futurs cardinaux, onze évêques en exercice ou futurs, dix abbés". Ah ces savants théologiens ! Pour les malveillants, je ne cite pas Jeanne pour me comparer à elle, mais pour montrer que les clercs qui l'ont assassinée ont utilisé les mêmes méthodes.Il est évident que ce n'est pas la personne de L-H R qui est visée, mais les vérités qu'il défend, vérités qui ne sont pas de lui, puisqu'il passe son temps à choisir et citer des auteurs prestigieux et occultés. De plus, il fait corriger tous ses écrits par plusieurs clercs.

(2) Peut-être avez voulu dire "tripette", ce qui n'est pas plus théologique ou canonique. Je laisse ce qualificatif à de grossiers personnages.

(3) Il est évident que je ne fais pas un amalgame entre l'abbé Aulagnier, la Fraternité Saint Pie X et Mgr Lefebvre. Cette habitude qu'ont quelques clercs de confondre une attaque personnelle avec une attaque globale de la Fraternité doit être dénoncée. Ces trublions essaient ainsi de se défendre en voulant faire croire à leurs confrères que les reproches mérités qui leur sont faits, doivent être défendus par tous. C'est encore le procédé utilisé par l'abbé Aulagnier dans cette lettre. Il est malheureux qu'une petite dizaine de clercs prenne tous les autres en otages pour excuser leurs turpitudes.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 30 mars 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Les passages du *Remnant* coupés par DICI : ce que Menzingen ne veut pas que les fidèles sachent

L'occultation des faits les plus embarrassants pour Ratzinger et Hoyos dément la volonté apparente de transparence de Mgr Fellay

En réaction à la diffusion[1] du texte intégral par le site *Virgo-Maria*, le 26 mars 2006, **DICI publie sur son site une version tronquée**[2] de la déclaration co-signée par deux rédacteurs en chef de revues traditionnelles américaines (mouvance *Ecclesia Dei*) contre tout accord de la FSSPX avec Ratzinger. L'analyse des passages non retenus par DICI est significative : les faits les plus gênants et les plus accablants, tant pour l'abbé Ratzinger que pour l'abbé Hoyos sont occultés. Force est de souligner ici la présentation très sélective de l'information par DICI dirigé par **les abbés Lorans et Sélégny**, tous deux artisans actifs du ralliement-apostasie de la FSSPX à la Rome des « antichrists »[3].

Ces abbés libéraux ont horreur des faits, car exprimant la vérité, ils gênent leurs menées auprès de leurs lecteurs, en réduisant à néant la fausse image illusoire de « Benoît XVI » qu'ils s'ingénient depuis un an à faire passer auprès des clercs et des fidèles.

Dans la partie occultée de leur texte, les laïcs américains écrivent :

> *« Le pape Benoît XVI a montré qu'il ne satisfaisait pas à ce critère du retour à la Tradition. Même des publications non traditionalistes déplorent cet aspect de l'actuel pontificat. » Michael J. Matt*, Rédacteur en chef de *The Remnant* et *John Vennari*, Rédacteur en chef de *Catholic Family News*

Dans son interview du 25 mars 2006 à DICI, Mgr Fellay prétend vouloir démontrer par les faits à la Rome moderniste qu'elle se trompe :

- *« cette discussion (doctrinale) ne peut avoir lieu sans le concours d'une leçon donnée par les faits eux-mêmes »*
- *« il faut affirmer et la nécessaire leçon des faits et l'indispensable discussion doctrinale »*
- *« Cette régularisation de notre statut canonique devra intervenir en dernier lieu, comme pour sceller un accord déjà réalisé au moins pour l'essentiel au niveau des principes, grâce aux faits constatés par Rome »*

---

[1] Voir le message du 13 mars 2006 : http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-13-1A00-Rejet_du_ralliement_par_Remnant.pdf
[2] http://www.dici.org/actualite_read.php?id=1211
[3] Expression de Mgr Lefebvre dans sa lettre de mission aux quatre futurs évêques en juin 1987.

- *« permettre une leçon des faits pleine et entière, c'est-à-dire convaincante »*[4]

Or, nous constatons que cette volonté affichée de Mgr Fellay de demander la levée de l'excommunication afin de mettre Rome devant l'évidence des faits commence déjà par l'occultation des faits les plus gênants pour les abbés Ratzinger et Hoyos dans la communication que fait DICI auprès des fidèles et des clercs de la Tradition.

Résumons l'incohérence entre le discours apparent de Mgr Fellay et la pratique factuelle de DICI :

- Les faits de la destruction de la Foi catholique par les abbés Ratzinger cachés aux fidèles et aux clercs, comme le montrent ces recensions de faits du *Remnant* coupés dans DICI.
- Et la demande de la levée de l'excommunication pour révéler les faits à la Rome moderniste et la convaincre ? (comme le laisse croire le discours apparent de Mgr Fellay dans le même numéro de DICI)

Quelle est donc cette tartufferie de DICI et de Mgr Fellay ?

Mgr Lefebvre ne cachaient pas les faits accablants des « Papes » conciliaires aux fidèles. Un seul exemple, sa postface dans *«* ***Pierre, m'aimes-tu ?*** » de l'abbé Daniel Le Roux.

Contredisant totalement son fondateur-consécrateur, Mgr Fellay mène des pourparlers avec celui qui a succédé à Mgr Wojtyla et qui cherche désormais à béatifier celui-là même que ce livre de 1988 accusait gravement.

Rappelons un fait récent :

> *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ;* ***et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrémiste.*** *» La Stampa, 24 mars 2006*

Sur la base des révélations de *La Stampa* du 24 mars 2006, nous croyons pouvoir dire que le but de leur tactique est en fait révolutionnaire ; **elle consiste à obséder les fidèles avec la «** ***réconciliation*** **» présentée comme cause finale, comme apogée du combat de la FSSPX**.

Dès la première question de DICI à Mgr Fellay, le 25 mars, le leitmotiv assaille le lecteur :

- *«Ne risquez vous pas de perdre ainsi une occasion inespérée de réconciliation ?» dit l'interviewer de DICI (abbé Lorans ?) à Mgr Fellay*
- *« Les autorités romaines sont aujourd'hui conscientes de la situation dramatique de l'Eglise, - c'est bien le futur Benoît XVI qui a dit que l'Eglise était comme "un bateau qui prend l'eau de toutes parts" »* Mgr Fellay

Et ensuite, les clercs et les fidèles n'aspirant plus qu'à la « *réconciliation* », **il s'agit d'entretenir le mythe d'un Ratzinger qui revient à la Tradition, d'un Ratzinger qui ne serait pas un ennemi de la Tradition catholique mais un homme bienveillant cherchant à être convaincu**. Ainsi Mgr Fellay va jusqu'à proposer que des visiteurs romains viennent inspecter la FSSPX :

---

[4] http://www.dici.org/actualite_read.php?id=1200

- *« Et j'ai dit* ***que la Fraternité Saint Pie X était disposée à accueillir des visiteurs romains*** *qui pourraient apprécier sur place son travail apostolique »*

(Au passage : où Mgr Fellay a-t-il annoncé cette proposition d'une telle « visite » ? à qui l'a-t-il dit ? Mgr Fellay poursuivrait donc secrètement et, contrairement à ses déclarations publiques, des pourparlers avec Rome ?)

La ficelle est un peu grosse. L'artifice mis en place par cette équipe de DICI avec Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger **consiste à faire croire aux fidèles et aux clercs que l'abbé Ratzinger veut revenir à la Tradition et qu'il avance dans ce sens depuis le 19 avril 2005**. Or, le *Remnant* démontre exactement l'inverse, en alignant les faits accablants :

« Les catholiques conservateurs fidèles au *Novus Ordo* assistent à la spirale descendante du pontificat de Benoît XVI » *Remnant* (partie occultée par DICI)

Le « pontificat » de Ratzinger ne cesse de s'éloigner de l'Eglise catholique et de sa Tradition, confirmant en cela le jugement pénétrant déjà posé par Mgr Lefebvre le 4 septembre 1987 :

- *« Ces gens-là ont quitté l'Eglise, ils quittent l'Eglise, c'est sûr, sûr, sûr… »*

Ou encore dans le même texte :

- *« nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées »*.

L'occultation effectuée dans DICI vise aussi à masquer ce que le *Remnant* révèle sur les agissements de l'abbé Hoyos, et à laisser croire aux fidèles et aux clercs que l'interlocuteur de Mgr Fellay est digne de confiance.

Or le *Remnant* conclut (dans le passage occulté) :

- *« Ils (ces abus de pouvoir) révèlent un prélat qui n'hésite pas à user de son pouvoir pour écraser tout prêtre s'opposant trop efficacement au règne du PCPC (*post-conciliarisme politiquement correct*) »*
- *« Tel est le personnage qui est maintenant tout sourire avec la Fraternité Saint-Pie X et lui assure qu'elle peut faire confiance sans crainte à la Rome actuelle. Avec cet homme à la tête des négociations, la FSSPX a d'excellentes raisons de se demander si son avenir après « régularisation » serait vraiment garanti*. »

Mais depuis les révélations de *La Stampa* du 24 mars 2006[5] et le constat des agissements d'un site scandaleux anonyme et couvert par le District de France, nous comprenons que Mgr Fellay et son clan de rallieurs ont tourné le dos à la mission que leur a donné Mgr Lefebvre, qui n'est autre que la perpétuation du Sacerdoce catholique et de l'épiscopat.

Décidemment, tous les moyens sont bons pour rallier et apostasier en liquidant l'œuvre de Mgr Lefebvre.

Afin de rétablir les faits, nous publions ci-dessous la partie occultée par DICI. Le texte intégral est disponible sur le site Virgo-Maria.org dans le message du 13 mars 2006.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

---

[5] Voir notre message du 26 mars 2006

Ce document comprend les parties du texte de la traduction française du *Remnant* (traduction intégrale publiée par le site www.virgo-maria.org le 13 mars 2006) et que DICI a supprimées lors de la publication sur son site le 26 mars 2006.

Ces parties comportent les faits et critiques les plus embarrassants pour Benoît XVI et le cardinal Hoyos.

ROME ET LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Déclaration commune[6] de *The Remnant* et de *Catholic Family News*

par *Michael J. Matt*, Rédacteur en chef de *The Remnant*
et *John Vennari*, Rédacteur en chef de *Catholic Family News*

Traduction en français depuis l'original

ATTACHEMENT A LA ROME D'HIER ?

Le pape Benoît XVI ne s'est pourtant montré guère prudent pour ce qui est de faire avancer la révolution post-conciliaire. Un bref passage en revue de quelques-uns des moments les plus intenses de son pontificat suffit à montrer un homme peu « attaché à la Rome d'hier ».

- À la messe des obsèques de Jean-Paul II, onze jours avant d'être élu pape, le cardinal Ratzinger a donné la Communion dans la main au frère Roger Shultz, de Taizé, qu'il savait être protestant. Des articles de presse parus ensuite ont souligné que ce n'était pas la première fois que le cardinal Ratzinger pratiquait l'intercommunion avec des non-catholiques[7].
- Au cours de la même messe, le cardinal Ratzinger a parlé de Jean-Paul II comme « se tenant à la fenêtre de la maison du Père », indiquant par là que Jean-Paul II était déjà au Paradis, court-circuitant du même coup le Purgatoire et procédant ainsi à une sorte de canonisation instantanée[8].
- Dans sa première homélie papale, Benoît XVI a déclaré : « C'est pourquoi, me préparant aussi pour le service qui incombe au Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma détermination à **maintenir l'engagement d'appliquer le deuxième Concile du Vatican…** » Il a promis de **poursuivre le dialogue œcuménique** dont le pape Jean-Paul II s'était fait le champion[9].

---

[6] Source anglaise originale : http://www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2006-0228-cfn-remnant.htm et http://www.cfnews.org/sspx-mm-jv.htm

[7] « Pope Benedict XVI and Eucharistic Sacrilege », J. Vennari, *Catholic Family News*, septembre 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/RatzRoger.htm L'auteur y démontre aussi que contrairement à de faux comptes rendus antérieurs, le frère Roger ne s'était pas converti à la Foi catholique, mais est mort protestant. Cela fut confirmé à l'auteur lors de ses deux appels téléphoniques successifs à la communauté de Taizé, l'un avant la mort du frère Roger, l'autre après.

[8] Homélie du cardinal Ratzinger à la Messe des obsèques de Jean-Paul II, *Zenit*, 8 avril 2005.

[9] *Zenit* news, avril 2005 : www.zenit.org/english/visualizza.phtml?sid=69626

- En mai 2005, le pape Benoît a nommé le très libéral archevêque William Levada comme Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Or, non seulement Levada est connu pour avoir couvert des prêtres homosexuels dans ses diocèses successifs des Etats-Unis, mais il est l'un des prélats les plus œcuméniques de ce pays. Il a été le premier évêque américain à visiter une synagogue après la visite initiale de Jean-Paul II dans une synagogue en 1986. Il a aussi patronné dans sa cathédrale des manifestations s'inscrivant dans l'« esprit d'Assise » et auxquelles ont participé des Juifs, des musulmans, des bouddhistes, des hindous ainsi que des représentants d'autres sectes[10]. C'est ce même archevêque qui a dit à l'abbé Eugene Heidt que la Transsubstantiation était « un mot long et difficile » et que « nous n'employons plus ce terme »[11]. Cela n'a pas empêché le pape de choisir Levada pour être, paraît-il, le « chien de garde » de l'Église dans le monde entier. Levada a été autorisé, en outre, à nommer lui-même son successeur à San Francisco – l'évêque George Niederauer –, un homme qui vient de faire l'éloge du film homosexuel *Brokeback Mountain*.
- Le 13 mai 2005, Benoît XVI a donné un coup d'accélérateur à la béatification de son prédécesseur direct en s'affranchissant du délais d'attente, prudemment fixé à cinq ans. Cela ne peut que servir à **« canoniser » la désastreuse politique pan-religieuse de Jean-Paul II : la révolution s'apprête ainsi à canoniser l'un des siens.**
- Le 17 août, dans un discours public, Benoît XVI a pratiquement canonisé le frère protestant Roger, de Taizé, qui venait d'être assassiné : il l'a présenté, en effet, comme un « fidèle serviteur » du Seigneur se trouvant maintenant « dans les Mains de la Bonté éternelle »[12].
- Le 19 août, le pape s'est rendu dans une synagogue aux fins de relations interreligieuses, *non* pour exhorter les Juifs à se convertir à Jésus-Christ. Et ce geste, il l'a accompli à Cologne, alors qu'un million de jeunes du monde entier convergeaient vers cette ville pour les Journées Mondiales de la Jeunesse. (Comment évaluer un tel scandale, causé à une telle échelle ?)
- Le même jour, au cours d'une réunion œcuménique, Benoît XVI a parlé de l'œcuménisme comme d'une bonne chose qui n'a pas pour but le « retour » des non-catholiques à l'unique véritable Église du Christ, démentant ainsi le dogme catholique infaillible « Hors de l'Église, point de salut »[13].
- En octobre 2005, Benoît XVI a fait l'éloge du père Hans Urs von Balthasar lors d'une conférence honorant ce théologien libéral[14]. Or, Von Balthasar enseignait,

[10] « Ecumenical Archbishop Levada to Head Sacred Congregation for the Doctrine of the Faith », J. Vennari, *Catholic Family News*, juin 2005. Accessible sur le site Internet www.cfnews.org/LevadaCDF.htm
Voir également « New San Francisco Archbishop Thinks Propaganda Film Brokeback Mountain is « Very Powerful », *Lifesite*, 13 février 2005. Accessible sur le site Internet www.lifesite.net/ldn/2006/feb/06021306.html
[11] Voir *Priest Where is Thy Mass ? Mass Where is Thy Priest ?* (Kansas City, Angelus, 2004), p. 64.
[12] « Pope mourns Murder of Taizé's Brother Roger : Founder « Has Attained Eternal Joy », Says Benedict XVI », *Zenit*, 17 août 2005.
[13] Le pape a déclaré « D'autre part, cette unité n'équivaut pas à ce qu'on pourrait appeler l'œcuménisme du retour, qui consiste à nier et à rejeter l'histoire de sa propre foi. Absolument pas ! » Réunion œcuménique : Cologne, 19 août 2005. Allocution accessible sur le site Internet www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2005/august/documents/hf_ben-xvi_spe_20050819_ecumenical-meeting_en.html.
[14] « Pope Praises Von Balthasar and His Theology », *Zenit*, 10 octobre 2005.

contrairement à l'enseignement clair des Écritures, qu'un catholique peut « espérer » que tous les hommes soient sauvés. Le pape a ainsi loué sans réserves l'homme qui aura été, en fait, un des plus célèbres théoriciens du salut universel.

- Sous Benoît XVI, on est en train de « réétudier » la doctrine catholique des Limbes, qui risque fort d'être abandonnée comme relevant d'un enseignement périmé. Cette initiative, prise par une commission de théologiens dépendant de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, jouit de l'entier appui du pape. Cela n'a rien de surprenant, le cardinal **Ratzinger ayant lui-même déjà dit ne pas croire aux Limbes** et fait part de son intention de les « laisser tomber ». La nouvelle de la création d'une commission du pape sur les Limbes a ébranlé les plus conservateurs des prêtres conciliaires[15].
- Le 29 novembre 2005[16], Benoît XVI a publié, au sujet de la formation dans les séminaires, un document navrant où il est dit, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, que ceux qui se livrent à une activité homosexuelle doivent être « respectés profondément » ; ce document autorise un homosexuel à devenir prêtre pourvu qu'il soit célibataire depuis trois ans. Cela a conduit un certain nombre de catholiques conciliaires à voir dans **Benoît XVI un pape encore plus libéral que Jean XXIII** qui, dans un document de 1961, interdisait la prêtrise aux homosexuels en raison de leurs « tendances mauvaises ».

Nous pourrions donner davantage d'exemples, mais nous pensons que ceux-là suffisent. Pour reprendre le sage critère de Mgr Fellay, si l'on veut qu'une réconciliation entre la FSSPX et Rome soit possible, il faut que Rome donne « une preuve claire de son attachement à la Rome d'hier ». Or, le pape Benoît XVI a montré qu'il ne satisfaisait pas à ce critère du retour à la Tradition. Même des publications non traditionalistes déplorent cet aspect de l'actuel pontificat.

Dale Vree, rédacteur en chef de la *New Oxford Review*, n'a pas caché la déception que lui causaient les neufs premiers mois du pontificat de Benoît XVI :

> « Ce document [sur la présence d'homosexuels dans les séminaires] était une épreuve déterminante pour le pape, et celui-ci a trébuché. De même, sa nomination de William Levada comme Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi était la nomination la plus importante que le pape avait à faire, et là aussi, il a trébuché. »

Après avoir noté que la visite cordiale de quatre heures du pape à Hans Küng n'a fait que conférer de la respectabilité aux idées et projets hérétiques de Küng, M. Vree écrit :

> « Le dernier outrage en date est la nomination par le pape de l'évêque George Niederauer comme archevêque de San Francisco. Niederauer est manifestement un ami des « gay ». Il a été curé d'une paroisse de Hollywood Ouest où se trouve une vaste congrégation « gay » et où il a déclaré que les homosexuels étaient « merveilleux ». En tant qu'évêque de Salt Lake City, il s'est opposé à l'interdiction constitutionnelle du mariage de personnes du même sexe. Il nie l'existence d'un lien entre les prêtres homosexuels et les abus sexuels, voire les viols commis sur des jeunes garçons. Il a contribué à créer, dans l'Utah, la Coalition of Concerned Religious Leaders qui préco-

---

[15] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », abbé Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo.htm

[16] Voir, par exemple, « Can Limbo Be Abolished ? », Father Brian Harrison, *The Remnant*, 31 décembre 2005. Accessible sur le site Internet www.remnantnewspaper.com/Archives/archive-2005-1215-limbo.htm

nise la « tolérance » vis-à-vis des homosexuels. Par-dessus le marché, il a été loué par Sam Sinnet, président de Dignity-USA, et Francis DeBernardo, président de New Ways Ministry, ces deux groupes se composant de catholiques qui se disent fiers d'être « gay » et lesbiens. »[17]

Les plaintes de M. Vree apparaissent comme encore plus justifiées lorsqu'on pense que le cardinal Joseph Ratzinger a été pendant vingt-quatre ans Préfet de la Congrégation du Vatican pour la Doctrine de la Foi et qu'il connaît *forcément* le parcours de cet évêque ami des « gay » ! C'est pourtant Mgr Niederauer qu'il a nommé à la tête du diocèse de San Francisco, *entre toutes les affectations possibles*.

Ainsi, alors que les catholiques conservateurs fidèles au *Novus Ordo* assistent à la spirale descendante du pontificat de Benoît XVI, il incombe à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X d'observer la plus extrême prudence dans toute négociation avec un pape qui s'est abstenu de réaffirmer « avec des actions parlant plus fort que les mots qu'il ne doit pas y avoir d'innovations en dehors de la Tradition ». Sous un tel pape, il semble évident que l'avenir de la FSSPX ne pourrait être garanti.

Une précision s'impose : notre position vis-à-vis d'un rapprochement entre la FSSPX et le Vatican s'appuie sur l'hypothèse que la Fraternité n'est pas en état de schisme. Si elle l'était, ses évêques et ses prêtres seraient objectivement coupables du péché mortel de schisme, et nous ne saurions faire cause commune avec elle. Toutefois, comme on l'a soutenu avec vigueur depuis 1988, la position canonique de la FSSPX, bien qu'assurément « irrégulière », n'a jamais atteint le niveau du schisme formel. À chaque messe qu'ils célèbrent, les prêtres de la Fraternité prient pour le pape Benoît XVI et leurs ordinaires respectifs. Les évêques de la Fraternité n'ont aucune juridiction territoriale et se sont donc donné beaucoup de mal pour éviter ne serait-ce que l'*apparence* de fonder une « petite église ». La Fraternité n'a jamais rejeté l'autorité du pape, mais – invoquant les dispositions du nouveau Code de droit canon lui-même au sujet du recours légal qui peut être utilisé en cas de nécessité, à savoir la clause dite de l'« état d'urgence » – elle a choisi de ne pas obéir à ce qui irait jusqu'à compromettre la Foi. En outre, la Fraternité Saint-Pie X est le plus vigoureux défenseur des papes modernes contre les accusations des « sédévacantistes ». Que la FSSPX ne soit pas (et n'ait jamais été) en état de schisme formel a été admis à maintes reprises depuis 1988, et de la manière la plus notoire, peut-être, par le Cardinal Ratzinger lui-même en 1993, à propos de l'affaire de Pat Morely et des six excommuniés d'Hawaï, ainsi que – tout dernièrement – par le Cardinal Castrillón Hoyos lui-même, Président de la Commission Pontificale Ecclesia Dei.

Malgré cela, on a lieu de s'inquiéter que l'instrument choisi par le pape pour conduire les négociations avec la FSSPX se trouve être ce même cardinal Castrillón Hoyos, un homme qui – bien souvent lors de ses contacts avec les catholiques de tradition – semble s'être évertué à prouver qu'il n'est pas digne de confiance.

DE BELLES PAROLES, MAIS PEUT-ON FAIRE CONFIANCE AU CARDINAL ?

Le cardinal Castrillón Hoyos est à la fois Préfet de la Congrégation pour le Clergé et Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, qui supervise (sans d'ailleurs se montrer

[17] Une cruelle ironie du sort a voulu que le pape publie ce document atterrant le jour même du centenaire de la naissance de Mgr Marcel Lefebvre (29 novembre 1905).

très active) l'application locale de l'« indult » accordé par le pape Jean-Paul II pour la célébration de la Messe traditionnelle en latin.

On ne peut nier que le cardinal Castrillón Hoyos ait fait dernièrement plusieurs déclarations fort révélatrices sur le véritable statut canonique de la FSSPX et la liturgie traditionnelle. Par exemple, dans une récente interview accordée à *30 Days Magazine*, le cardinal a dit que la situation de la Fraternité ne constituait « pas un schisme formel », que la Messe traditionnelle n'avait « jamais été abolie » et qu'en ce qui concerne Vatican II et les changements post-conciliaires au sein de l'Église, « nous sommes tous libres de formuler des observations critiques sur ce qui n'a trait ni aux dogmes, ni à la discipline essentielle de l'Église elle-même ». Le cardinal est même allé jusqu'à souligner que « les contributions critiques de cette nature venant éventuellement de [la FSSPX] peuvent être un trésor pour l'Église »[18]. Mais alors, est-on en droit de demander, pourquoi donc ne l'ont-ils pas dit avant ?

On ne peut, certes, que se féliciter de tels aveux. **Pourtant, il y a largement de quoi craindre que derrière ces paroles séduisantes ne se cache l'intention d'embrasser la FSSPX pour mieux l'étouffer.** Que l'on songe au sort de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, qui se compose de prêtres ayant quitté la FSSPX après la consécration des quatre évêques par Mgr Marcel Lefebvre en 1988. Le Vatican avait assuré à ces anciens membres de la FSSPX que leur droit de célébrer la Messe traditionnelle et de dispenser une formation sacerdotale traditionnelle dans leurs séminaires serait respecté. Or, ce n'est pas exactement ainsi que les choses se sont passées.

En juin 2000, le cardinal Castrillón Hoyos prit à l'encontre de la Fraternité Saint-Pierre des mesures rapides et d'ordre quasi disciplinaire après que le Vatican eut reçu la plainte véhémente d'un groupe de seize prêtres libéraux dissidents faisant partie de l'apostolat français. Ces seize prêtres déclaraient qu'il voulaient être libres de célébrer « occasionnellement » la messe du *Novus Ordo* pour témoigner de leur « unité » avec l'évêque local, et que la formation dispensée dans les séminaires de la FSSP était « trop rigide ».

La plainte de ces seize dissidents retint immédiatement l'attention du Vatican. En juin 2000, le cardinal Castrillón Hoyos, en tant que Président d'Ecclesia Dei, supprima l'élection au chapitre général de la Fraternité Saint-Pierre, qui devait avoir lieu, bloquant ainsi la réélection certaine de l'abbé Josef Bisig comme Supérieur général. Or, l'abbé Bisig était opposé à toute célébration de la messe *Novus Ordo* par des prêtres de sa fraternité. En outre, **le cardinal *imposa personnellement* à la Fraternité Saint-Pierre un nouveau Supérieur général plus à son goût et ordonna le retrait des recteurs des deux séminaires de la Fraternité, ainsi que leur remplacement par des prêtres d'esprit plus libéral.** Ces mesures faisaient suite à la publication par le Commission Ecclesia Dei de l'infâme Protocole 1411 qui, non content d'interdire que les seize dissidents de la FSSP (ou tout autre prêtre de cette fraternité) se voient interdire par leur direction de célébrer la messe *Novus Ordo*, dispose en outre que les prêtres de la FSSP *« doivent célébrer avec le missel postconciliaire* s'ils se trouvent être amenés à dire la messe dans une communauté appliquant le Rite romain moderne ». Par ces mesures – **imposées avec une rapidité telle qu'on n'en avait jamais vu depuis Vatican II** – le cardinal réduisit à néant, du moins en principe, la prétention de la FSSP d'être autorisée à l'usage exclusif du Missel traditionnel et des méthodes traditionnelles de formation des prêtres.

[18] « Rapprochement by unhasty stages, but not too slow either », *30 Days Magazine*, n° 9, 2005.

Le cardinal Hoyos justifia cette rigueur dans les termes suivants par sa lettre du 29 juin 2005 à la Fraternité Saint-Pierre :

> « Vous savez fort bien que beaucoup, dans l'Église, observent votre séminaire et qu'il doit être exemplaire à tous égards. En particulier, il lui faut **éviter et combattre un certain esprit de rébellion contre l'Église actuelle** ; cet esprit trouve facilement des adeptes parmi vos jeunes étudiants qui, comme tous les jeunes gens, ont tendance à adopter des positions extrêmes et rigoureuses »[19].

Dans une déclaration ultérieure à *30 Days*, le cardinal continua de défendre ses actions comme étant nécessaires « pour trouver un équilibre entre leur charisme initial et le résultat de leur insertion dans la réalité ecclésiale d'aujourd'hui »[20]. Quoi que veuille dire l'expression « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », elle ne peut en aucun cas désigner le catholicisme romain traditionnel, car si tel était le cas, le cardinal n'aurait eu aucun motif d'intervenir.

Or, rien ne saurait être plus manifeste que l'absurdité de la déclaration du cardinal selon laquelle il existerait chez les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre un « esprit de rébellion ». Il y a en effet, aux Etats-Unis et dans le monde entier, d'innombrables séminaires où règnent la rébellion, l'apostasie et la corruption homosexuelle, mais dont le cardinal Castrillón Hoyos – durant les ***sept années*** où il a été Préfet de la Sacrée Congrégation pour le Clergé – ne s'est jamais occupé avec la résolution et la rapidité d'intervention qu'il a montrée à l'encontre de la Fraternité Saint-Pierre. (En revanche, le cardinal et sa congrégation témoignent une grande sollicitude pour le jugement équitable et les droits des accusés dans des affaires telles que la prédation pédophile à laquelle des prêtres homosexuels se livrent sur de jeunes garçons.)

Par contraste avec cette **tolérance**, depuis Vatican II, certains membres de la hiérarchie perçoivent tout prêtre catholique authentiquement traditionnel comme montrant un « esprit de rébellion » contre « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », précisément parce que **« la réalité ecclésiale d'aujourd'hui » *représente l'abandon de la tradition catholique romaine*.** Mais, en tout état de cause, il est indéniable que la Fraternité Saint-Pierre n'a jamais été une force de résistance publique à Vatican II et la nouvelle messe. Au contraire, certains prêtres de la FSSP nous ont dit qu'un principe fondamental de leur apostolat diocésain est de « ne pas faire de vagues ». Depuis le jour de sa création, la Fraternité Saint-Pierre a axé sa politique **sur l'alignement et l'entente**, au grand dam de beaucoup de ses jeunes prêtres et de ses séminaristes, qui sont prêts à jouer un rôle beaucoup plus actif dans la contre-révolution catholique, mais à qui **on ne permet pas de faire**. Pourtant, bien que la FSSP ne rue pas dans les brancards du chariot postconciliaire, le ***seul soupçon*** que certains de ses membres pourraient le faire a poussé le cardinal à fondre sur elle comme un aigle.

Les paroles et actions mêmes du cardinal révèlent qu'il se voit non pas en défenseur de la foi et de la pratique traditionnelles au sein du clergé, mais bien plutôt comme celui qui est **chargé d'imposer dans l'Église ce qu'on pourrait appeler à juste titre le post-conciliarisme politiquement correct, ou PCPC,** à savoir l'équivalent de ce que le politiquement correct, ou PC, représente dans le domaine de la politique séculière.

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que la Fraternité Saint-Pierre soit seule à avoir fait les frais de l'insistance du cardinal sur le PCPC. Dans sa tentative d'intimider le

[19] Lettre au Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, 29 juin 2000.
[20] *30 Days*, n° 11, 2000.

père Nicholas Gruner pour que celui-ci se soumette à « la réalité ecclésiale d'aujourd'hui », le cardinal a :

- injustement menacé le père Gruner de mesures disciplinaires s'il ne rétractait pas certains articles du magazine *The Fatima Crusader* critiquant légitimement le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Vatican[21] ;
- accusé le père Gruner faussement et dans son dos (c'est-à-dire dans des communications secrètes adressées au Vatican par la valise diplomatique) d'avoir fabriqué un faux document ecclésiastique, accusation absurde et du reste facile à démonter, que le cardinal a pourtant refusé de rétracter même après avoir été confronté à la preuve qu'il s'était livré à une diffamation ;
- menacé encore le père Gruner d'excommunication s'il ne renonçait pas à son procès civil parfaitement licite contre un responsable de l'archidiocèse de Toronto ; lorsque le père Gruner a cherché à rencontrer le cardinal pour parler avec lui de la résolution du procès, le cardinal a fait volte-face en déclarant qu'il lui fallait « maintenir rigoureusement la distinction entre instances civiles et instances ecclésiastiques ». Ainsi, après avoir proféré la menace exorbitante d'excommunier le père Gruner pour le contraindre de renoncer à son procès civil, le cardinal a fini par admettre qu'*il n'avait pas à se mêler du procès* pour commencer.

Tous ces **abus de pouvoir** ont été exposés en détail dans la plainte canonique que le père Gruner a adressée au pape Jean-Paul II lui-même le 20 décembre 2000[22]. Ils révèlent **un prélat qui n'hésite pas à user de son pouvoir pour écraser tout prêtre s'opposant trop efficacement au règne du PCPC.**

Tel est le personnage qui est maintenant tout sourire avec la Fraternité Saint-Pie X et lui assure qu'elle peut faire confiance sans crainte à la Rome actuelle. Avec cet homme à la tête des négociations, la FSSPX a d'excellentes raisons de se demander si son avenir après « régularisation » serait vraiment garanti.

L'ANCIEN MEPRIS DU CARDINAL RATZINGER POUR LES CATHOLIQUES DE TRADITION

Le dédain du cardinal Castrillón Hoyos est certes assez préoccupant, mais comme nous l'avons déjà souligné dans nos deux journaux, le cardinal Ratzinger s'est – de son côté – montré dans le passé rien moins que favorable aux catholiques de tradition, en tout cas ceux dont la motivation va au-delà d'une simple « préférence » pour l'ancienne Messe et qui s'opposent publiquement à Vatican II. Dans son *Rapport Ratzinger* de 1984, il déclare ainsi :

> « De même, il est impossible de se prononcer en faveur de Trente et de Vatican I, mais contre Vatican II. Quiconque dément Vatican II dément l'autorité qui sous-tend les deux autres conciles et les détache ainsi de leur fondement. Cela s'applique à ce qu'on appelle « traditionalisme », y compris dans ses formes extrêmes »[23].

Les « formes extrêmes » du « traditionalisme » visent à coup sûr Mgr Marcel Lefebvre et sa Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. En 1975, l'Archevêque avait affirmé clairement la nécessité de résister à la révolution de Vatican II :

---

[21] Lettre du cardinal Castrillón Hoyos, 16 mai 2001. Accessible sur le site Internet www.fatima.org/apostolate/defense/mai16docinx.asp

[22] « Cardinal Must Be Deposed », *The Fatima Crusader* n° 66, hiver 2001. Accessible sur le site Internet www.fatimacrusader.com/cr66/cr66pgs1.asp Voir en particulier, pour plus de précisions qu'il n'en est donné ici, la section II, intitulée « The Wrongs Committed by Respondent ».

[23] *The Ratzinger Report*, [San Francisco : Ignatius, 1985] p. 28 et 29.

> « Défendre la Foi est le premier devoir de tout chrétien, *a fortiori* de tout prêtre ou évêque. Chaque fois qu'un ordre porte en soi un danger de corrompre la Foi et la morale, la désobéissance devient un devoir grave.
> « C'est parce que nous croyons que toute notre foi est mise en danger par les réformes et tendances post-conciliaires que nous avons le devoir de désobéir, ainsi que de maintenir la Tradition. Le plus grand service que nous puissions rendre à l'Église catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de la nôtre, c'est de **dire "non" à l'Église libérale réformée, parce que nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable** »[24].

Le Cardinal ne voulait pas d'une telle résistance. Mais sa déclaration de 1984 n'a pas fait, à propos de Vatican II, un distinguo qu'avait pourtant fait de son côté le cardinal Pericle Felici, Secrétaire du Concile.

À la fin de Vatican II, le Concile des Pères a demandé au cardinal Felici ce que les théologiens appellent la note théologique du Concile. En d'autres termes, quel est le statut des documents de Vatican II ? Le cardinal Felici répondit : « Nous devons distinguer, entre les schémas et les chapitres, ceux qui ont déjà fait l'objet de définitions dogmatiques dans le passé ; quant aux déclarations qui présentent un caractère de nouveauté, il nous faut faire des réserves »[25].

Ainsi, le cardinal Felici a reconnu que Vatican II contenait des nouveautés qu'aucun catholique n'était tenu d'accepter. Ces nouveautés, telles que l'œcuménisme et la liberté religieuse, sont contraires à ce que l'Église a toujours enseigné et se sont avérées désastreuses pour l'Église et les âmes.

Comment le Concile pourrait-il être autre chose que désastreux quand le très progressiste cardinal Suenens, l'un des principaux architectes de ce concile, a déclaré triomphalement : « Vatican II, c'est 1789 dans l'Église »[26] ? Et quand l'observateur protestant Robert McAfee Brown a exulté parce que le Concile avait supprimé la nécessité, pour les non-catholiques, de se convertir au catholicisme afin d'assurer leur salut[27] ?

Le cardinal Ratzinger est retourné à sa défense du Concile contre les catholiques de tradition dans ses *Principes de théologie catholique* de 1986 :

> « **Le Concile aurait-il été une fausse route** et devrions-nous rebrousser chemin si nous voulons sauver l'Église ? Les voix de ceux qui répondent à cette question par l'affirmative deviennent plus fortes, et ceux qui les suivent plus nombreux. Parmi les

---

[24] Monseigneur Lefebvre, Lettre aux amis et bienfaiteurs n° 9, 1975.

[25] *Lettre ouverte aux catholiques perplexes,* Mgr Marcel Lefebvre (Kansas City : Angelus, 1992), p. 107.

[26] Ibid. p. 100.

[27] Le protestant McAfee Brown applaudit en ces termes le décret de Vatican II sur l'œcuménisme : « Ce document montre bien la **nouveauté** de l'attitude qui est apparue. On ne parle plus de « schismatiques » et d'« hérétiques », mais plutôt de « frères séparés ». On n'exige plus impérialement que les dissidents retournent en pénitence vers l'Église alors qu'ils n'ont pas besoin de faire pénitence ; au lieu de cela, on reconnaît que les parties en présence sont toutes deux coupables du péché de division et doivent aller l'une vers l'autre dans un esprit de pénitence. Les protestants ne sont plus exclus en tant que « sectes » ou qu'entités uniquement psychologiques ; au lieu de cela, il est reconnu que leur vie communautaire comporte une certaine dose de « réalité ecclésiale ». *The Ecumenical Revolution*, Robert McAfee Brown (Garden City : Doubleday, 1967 – 2ème édition 1969), p. 67 et 68.

phénomènes les plus manifestes de ces dernières années, force est de mentionner le nombre croissant de groupes intégristes au sein desquels le désir de piété et le goût du mystère trouvent leur compte. Nous devons nous garder de minimiser ces mouvements. Ils représentent assurément **un zélotisme sectaire qui est l'antithèse du catholicisme. Nous ne saurions leur résister avec trop de fermeté** »[28].

De même, en 1988, le cardinal Ratzinger disait des catholiques de tradition :
« **C'est inadmissible ; on ne peut accepter qu'il y ait dans l'Église des groupes de catholiques qui ne partagent pas la manière générale de penser des évêques du monde** »[29].

Quels catholiques pensant droit voudraient partager « la manière générale de penser des évêques du monde » alors que la majorité de ces évêques ont été élevés à l'épiscopat du fait de leur engagement en faveur des réformes libérales de Vatican II ? Or, selon le cardinal Ratzinger, l'opposition à Vatican II relèverait d'un « zélotisme sectaire » auquel « nous ne saurions résister avec trop de fermeté ».

Réimprimé à partir de l'édition de mars 2006 de
Catholic Family News
MPO Box 743 * Niagara Falls, NY 14302
905-871-6292 * cfnjv@localnet.com

CFN est publié une fois par mois (douze fois par an) – Abonnement annuel : 28 dollars
Demander un exemplaire à titre d'échantillon

Home - Audio Cassettes - CFN Index

[28] Ratzinger, *Principes de théologie catholique*, p. 389 et 390.
[29] *Archbishop Lefebvre and the Vatican* (Kansas City : Angelus, 1999), p. 222.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 1er avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le bradage du combat de Mgr Lefebvre au nom du « *processus de réconciliation* » avec la Nouvelle-Eglise

Une analyse de fond de Traditio.com sur le clan de l'abbé Schmidberger et de Mgr Fellay

Précédée de notre propre point de la situation aujourd'hui

Il est paru, à la veille de la réunion des « cardinaux » du 23 mars 2006, une analyse intéressante de Traditio.com. Malgré les quelques réserves que nous émettons, il nous semble intéressant d'en prendre connaissance et de la diffuser pour les francophones.

En effet l'analyse pèche par optimiste, en prétendant que l'abbé Ratzinger aurait renoncé à mettre en condition laïcs et clercs de la FSSPX. Bien au contraire, du côté de Rome le calendrier qui a filtré à partir de plusieurs sources, et dont nous avons fait état, suit son cours inexorablement.
La réunion du 23 mars a consacré la matinée entière à la FSSPX, et malgré les oppositions de quelques cardinaux, l'abbé Ratzinger a imposé ses vues.
Le 7 avril, il réunira la Curie, puis aux alentours de Pâques, les excommunications pourraient être levées unilatéralement et l'usage du missel de Saint-Pie V, autorisé universellement[1]

Un tel évènement serait récupéré afin de continuer à alimenter une image tronquée et faussée du « pontificat de Benoît XVI ». Déjà les faits les plus gênants pour l'abbé Ratzinger sont masqués depuis un an. Mentionnons simplement les scandales liturgiques recensés presque chaque jour par les sites américains (www.novusordowatch.org[2] et www.traditio.com), des progressions majeures dans la voie de l'apostasie de l'œcuménisme (Orthodoxes schismatiques, Anglicans,etc.), les scandales sexuels retentissants aux Etats-Unis et qui ont des conséquences financières dramatiques qui vont ruiner l'Eglise conciliaire et le patrimoine reçu des fidèles depuis des siècles. Sur ce dernier point, il est désormais question pour selon la conférence épiscopale américaine de devoir payer plus de 1,3 milliards de dollars[3] à cause des procès. Ce chiffre a progressé de 219% depuis un an. Tous ces faits accablants qui scandalisent les fidèles conciliaires américains et les détournent de « Benoît XVI » sont dissimulés aux fidèles de la FSSPX à qui il laissé croire que le « pontificat de Benoît XVI » marque une véritable restauration et qu'il faut aider cet homme si

---

[1] http://www.catholicnewsagency.com/new.php?n=6374 « *The decision on the use of the Missal, which was the subject of consultations between Pope Benedict XVI, the cardinals of the Church and the heads of the different Vatican diacasteries, could be announced after another meeting the Pope has scheduled for April 7 with Curia leaders*."
[2] http://www.traditioninaction.org/RevolutionPhotos/A145rcNiederauerDancingGirls.htm
[3] http://www.traditio.com/comment/com0604.htm

bien intentionné mais si isolé et si mal entouré et obéi ! Cette campagne de propagande de DICI et autres organes aux mains du clan Schmidberger (les abbés Lorans et Séligny en particulier) n'a d'autre objectifs que de préparer les esprits au ralliement et d'assurer la réélection de Mgr Fellay en juillet et de son clan **sous contrôle du** réseau allemand.

En cas de réélection de Mgr Fellay en compagnie du clan de l'abbé Schmidberger, commencerait alors une purge des postes importants de la Fraternité. Les clercs les moins enthousiastes pour le ralliement seraient alors écartés de leur poste et remplacés par des esprits plus dociles.
Ainsi, en août les abbés jugés les moins enthousiastes seraient mutés. Après ce « *ré-aménagement* » - c'est-à-dire une telle purge, qui bien sûr ne dirait pas son nom - le réseau allemand comme leur exécutant, Mgr Fellay, auraient dès lors les mains libres pour parachever le plan de l'abbé Ratzinger en concluant un accord doctrinal en trompe l'œil avec celui-ci (« *Vatican II à la lumière de la Tradition* » !!!, etc.). Nous attirons l'attention des communautés amies sur ces purges.

Le transfert juridique des biens, des legs, des héritages recueillis depuis plus de trente ans à partir des sacrifices des fidèles de la Tradition pourrait alors s'opérer, et cette opération prendrait une forme administrative qui pourrait être celle d'un ***Patriarcat Tridentin***[4], en apparence très adapté à la situation de la Tradition, telle qu'elle est perçue à Rome[5].

Cette stratégie de préparation des élections par le réseau allemand semble se dessiner, si l'on lit entre les lignes la récente interview de Mgr Fellay à DICI (abbé Lorans).

Le cap du « *processus de réconciliation* » est maintenu, mais une apparente fermeté doctrinale est affichée pour apaiser pour le moment les opposants clercs et laïcs.

Elle sera de mise jusqu'aux élections. Et elle permettra à Mgr Fellay et au réseau allemand de l'abbé Schmidberger de **désamorcer les critiques de faiblesses doctrinales en se drapant dans une position apparemment intransigeante sur le fond**.

La récente tentative de récupération par DICI des abbés Lorans et Séligny du texte accablant du *Remnant* [6]participe de cette stratégie. Tous nos lecteurs auront par contre découvert la méthode de l'abbé Lorans, à savoir : censurer tous les passages importants et significatifs. Il s'agit bien d'abord pour le clan de l'abbé Schmidberger **d'empêcher toute réaction organisée contre Menzingen avant les élections.**

Une fois leur réélection assurée, ce clan, investi de tous les pouvoirs, pourra dès lors et sans plus de difficultés, **liquider aussitôt l'opposition (comme Rome le leur a certainement demandé), et surtout la « *frange extrême* » de la Fraternité, ainsi qu'ils ont eux-mêmes dénommés tous ceux qui veulent continuer à mener fidèlement le combat de Mgr Lefebvre pour préserver la pérennité du véritable Sacerdoce de Melchisédech**, selon les termes mêmes rapportés par les révélations de *La Stampa* du 24 mars[7]. : seront mis ainsi aussitôt à l'écart ou expulsés de la Fraternité, tous les chefs de file des clercs - **y compris les évêques récalcitrants** - qui voudraient encore rester fidèles aux principes de Mgr Lefebvre **et refuseraient de rejoindre le « *zoo conciliaire* ».**

---

[4] Lire notre message du 22 mars 2006
[5] **Nous publierons un texte de dom Beauduin, inconnu et très éclairant sur cette question qui recoupe le plan de subversion de l'Eglise par les hautes loges illuministes Anglicanes**
[6] Voir notre message du 30 mars 2006
[7] Voir les messages des 26 et 27 mars 2006

Ces prochaines élections vont donc se résumer par le dilemme crucial, mortel ou salutaire, suivant :

- **Soit la reconduite de la dictature du réseau allemand de l'abbé Schmidberger** qui a aujourd'hui entièrement accaparé le pouvoir médiatique dans la Fraternité et **qui travaille depuis plus de vingt ans à la subversion de l'œuvre de Mgr Lefebvre** afin de se « *réconcilier* » avec la Rome des antichrists, **pour mieux livrer entre leurs mains ce qu'il peut rester encore au monde du véritable Sacerdoce de Melchisédech de la Nouvelle et Eternelle Alliance, sacramentellement encore ordonnés validement**,

- **Ou le retour au combat et aux principes de Mgr Lefebvre qui ont consistés dans la sauvegarde du vrai Sacerdoce catholique et de sa transmission sacramentellemen valide**. Sauvegarde non pas de « *son esprit* », ce qui ne signifie pas grand-chose, **mais sauvegarde SACRAMENTELLE** comme le montrent désormais les études qui se multiplient prouvant l'invalidité du nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale de 1968[8]., **dont la dernière[9] vient d'être mise en ligne en anglais le 25 mars dernier**, fête de l'Annonciation, quinzième anniversaire de la disparition de Mgr Lefèvre, le Sauveur du véritable Sacerdoce catholique, sacramentellement valide à l'adresse internet :
  http://www.traditionalmass.org/images/articles/NewEpConsArtPDF2.pdf

Lors de ces élections, le choix des quarante grands électeurs sera déterminant et définitif : soit ils choisiront Mgr Lefebvre et ils sauveront le Véritable Sacerdoce catholique sacramentellement valide, soit ils choisiront l'abbé Schmidberger et son réseau philoconciliaire, fossoyeur de la FSSPX, et ils porteront le coup de grâce au Véritable Sacerdoce catholique sacramentellement valide

Les deux options sont inconciliables. Le cumul des faits passés depuis vingt ans et les récents évènements intervenus depuis la tentative d'imposer à tous avec une incroyable arrogance et fourberie le « *processus de réconciliation* » concocté en secret par les conjurés posent clairement l'alternative.

Le fait que ce choix se pose plus de quinze ans après la disparition inopinée de Mgr Lefebvre **montre à quel point la FSSPX a été subvertie dès ses débuts** par l'infiltration d'un clan**, le réseau allemand, en connexion avec l'abbé Ratzinger, ouvrant dès le début des années 1990 des « *pourparlers avec Rome* » au lieu de mener hardiment le combat public contre ses hérésies mortelles**.

A l'appui de cette analyse, nous livrons **un nouveau fait**, divulgué dans la récente étude de l'invalidité du rite de consécration épiscopale par l'abbé Anthony Cekada[10], à laquelle nous faisions allusion à l'instant.

Cette étude synthétique, reprend une partie des travaux des ***Notitiae ex Rore III*** de *Rore Sanctifica*[11], ainsi que la trame de son argumentaire.

L'auteur, ordonné par Mgr Lefebvre en 1977, qui enseigne aujourd'hui la Théologie morale et sacramentelle, le Droit Canon ainsi que la Liturgie dans un séminaire catholique, explique

[8] Voir les études sur *Pontificalis Romani* sur le site www.rore-sanctifica.org
[9] ***« ABSOLUTELY NULL and UTTERLY VOID »***, 25 mars 2006 par le Rev. Antoine Cekada
[10] http://www.traditionalmass.org/
[11] Documents téléchargeables sur le site www.rore-sanctifica.org

que **Mgr Lefebvre estimait invalide dans les années 1970**[12] **le rituel conciliaire des nouveaux sacres (*Pontificalis Romani*), mais que l'arrivée au premier plan de l'abbé Schmidberger, à l'occasion des « pourparlers » de Mgr avec Rome, vers 1983, l'amena à admettre (néanmoins sans conviction) la possibilité de leur validité**.

L'abbé Schmidberger avait en effet commencé alors à diffuser dans la Fraternité les thèses de Dom Botte et du Père Lécuyer, les réformateurs de 1968, en prétendant que le nouveau rite serait « *un rite oriental* » [13].

Après l'été 2005, à l'occasion de la sortie des premiers tomes de *Rore Sanctifica*, les dominicains d'Avrillé, actionnés par le réseau allemand (abbés Schmidberger, Gaudron et Pfluger), rediffusa les mêmes thèses dès novembre 2005 dans *Le Sel de la Terre* sous la plume du Frère Pierre-Marie.
L'abbé Schmidberger fit aussitôt traduire l'article du Frère Pierre-Marie en anglais et le fit diffuser par la SSSPX en Amérique du Nord[14].

Désormais entièrement réfuté points par points, sur la base de faits constatables, et face à d'autres clercs qui ont travaillé la question (abbés Cekada, Zins, etc.), ce religieux dominicain s'enferme dans le **refus de la confrontation des arguments et le rejet de toute *disputatio*,** ce qui est contraire aux principes de l'Ordre même dont il se réclame.

Chargé ainsi d'enterrer la diffusion de toute étude sérieuse de l'invalidité sacramentelle du nouveau rite des consécrations épiscopales auprès des clercs et des laïcs de la Tradition, Avrillé a été mis ainsi au service du réseau allemand et de l'abbé Schmidberger qui ont réservé à ces dominicains **un rôle stratégique pour protéger leur action : le rôle du pare-feu, celui de la digue à l'abri de laquelle peut s'opérer tranquillement la réélection de Mgr Fellay et celle du clan de l'abbé Schmidberger, ainsi que le ralliement de l'œuvre de Mgr Lefebvre à la Rome antichrist.**

Avrillé, faux « pôle dur » de la Tradition, devenu un leurre pour les meilleurs laïcs, **permet ainsi en fait**, et ce malgré les neuvaines d'apparence, **le succès de la mainmise de l'abbé Ratzinger sur la FSSPX, en levant l'obstacle dirimant de cette opération, l'invalidité sacramentelle du clergé conciliaire !**

Nous soulignons cet aspect des choses, afin que les fidèles et les clercs mesurent bien le caractère factice de ce magistère auto proclamé, mais tenu en réalité par les intérêts supérieurs de la Révolution contre l'Eglise.

---

12 http://www.traditionalmass.org/ Lire la page 1 « *I encountered the issue by chance during my first year (1975-76) at the Society of St. Pius X (SSPX) seminary at Ecône, Switzerland. I went to ask Archbishop Marcel Lefebvre about whether conservative friends from my former seminary could work with the Society after ordination. He told me yes, in principle, but they would need to be conditionally ordained first, because Paul VI had changed the rite for Holy Orders. The Archbishop explained that the new form (essential formula) in the rite for priestly ordination was doubtful because one word had been subtracted. The new form for episcopal consecration, the Archbishop continued, was completely different and thus invalid*. »

13 http://www.traditionalmass.org/ Lire en page 3, la note 12 : « *Bishop Donald Sanborn relates the following: In an early 1983 conversation with the Archbishop and Fr. Schmidberger over the SSPX/Vatican negotiations then taking place (plus ça change…), he asked how the Society could accept any solution at all, since the Archbishop had told us many times that he considered the new rite of episcopal consecration invalid. The Archbishop replied, "Apparently, it is valid," and made a gesture for Fr. Schmidberger to speak, who then said, "It's Eastern Rite."*"

14 Revue The Angelus (décembre 2005 et janvier 2006)

Quelques citations de cette analyse de la mi-mars 2006 de Traditio.com :

- *Bien que Mgr Fellay le nie (…), il a cherché à mettre en route un processus de « reconnaissance » quelconque de la FSSPX par la néo-Église, ce pourquoi* ***il fallait brader les principes de Mgr Lefebvre*** *(…). Il a donc choisi d'entrer dans la cage du lion, ce n'est pas le lion qui l'y a convoqué.*
- *Mgr Fellay et son éminence grise Schmidberger (à moins qu'il ne faille inverser l'ordre de ces deux personnages, comme l'indiquent nos sources)…*
- *Il s'est ainsi créé, en faveur d'un bradage de la FSSPX à la nouvelle Rome, un certain élan qui n'est pas sans rappeler comment l'élan révolutionnaire de Vatican II a poussé des gens d'habitude raisonnables dans des directions qu'ils n'auraient jamais prises sans lui. (…) Mgr Fellay a perdu le contact avec sa base au sein de la FSSPX.*
- ***Après la mort de Mgr Lefebvre, la Fraternité s'est éloignée – sous la houlette de Mgr Fellay – des principes initiaux de son archevêque fondateur****. Lorsqu'on lit les déclarations que celui-ci avait faites quelques années seulement avant 1988 (…), et qu'on les compare aux déclarations de Mgr Fellay, on constate que c'est le jour et la nuit.*
- *Mgr Lefebvre rejetait entièrement la néo-Église du Novus Ordo comme étant « non catholique » et même « antichristique », tandis que Mgr Fellay semble au contraire se tourner vers la nouvelle Rome pour y chercher sa justification ultime.*
- *Sous l'égide, semble-t-il, de Schmidberger –, il fut procédé à une purge des positions électorales au sein de la FSSPX (ce qui concernait principalement les Supérieurs de district du monde entier), afin que ces positions – si critiques pour la prochaine élection duodécennale du Supérieur général de la FSSPX, qui aura lieu cette année – restent entre les mains de la faction Fellay-Schmidberger.*
- *Lorsque des personnes extérieures ou intérieures à la Fraternité formulèrent des critiques légitimes au sujet de la mauvaise gestion de la FSSPX sous l'égide de Mgr Fellay, la frange fanatique essaya de calomnier quiconque ne suivait pas à 100% la ligne officielle.*[15]
- ***Le néo-Vatican veut que Mgr Fellay livre à la néo-Église la totalité, ou du moins la grande majorité de la Fraternité.*** *Il ne veut pas d'une Fraternité coupée en deux, ni d'un éclatement qui pourrait devenir déplaisant et, en fin de compte, attirer la néo-Église dans un débat sur sa légitimité et celle de son néo-pape. (Pour quelle autre raison Benoît-Ratzinger, ainsi que le cardinal Hoyos l'a rapporté, est-il si inquiet de savoir si les gens acceptent ou non sa légitimité en tant qu'évêque de Rome et que pape ? Et pour quelle autre raison la faction Fellay-Schmidberger a-t-elle fait publier un si long article dans deux numéros consécutifs du journal* The Angelus Magazine, *organe de la Fraternité pour l'Amérique du Nord, afin d'essayer de prouver la légitimité du nouveau pape ?)*
- *Certains membres de la Fraternité (…) questionnèrent Mgr Fellay et Schmidberger et les surprirent à se contredire, ce qui prouvait* ***que les « rumeurs » étaient en fait des vérités***
- *Les actions de Mgr Fellay et Schmidberger visant à imposer aux forceps une forme quelconque de bradage n'ont pas bien passé dans les rangs de la Fraternité, dans la mesure, peut-être, où la question la plus cruciale pour la FSSPX – à savoir son association avec la néo-Église ou sa dissociation d'avec celle-ci – a été traitée de manière*

[15] Mentionnons la mise en place depuis plus de neuf mois, du site honneur.org, site d'attaques ad hominem sur la vie privée et d'invectives. Ce site est toujours en fonctionnement malgré le scandale grandissant parmi les abbés et les fidèles, alors que de nombreux témoignages nous parviennent.

entièrement autocratique. Mgr Fellay semble avoir perdu la confiance d'un grand nombre de laïcs et de prêtres de la Fraternité (même dans le haut clergé).

- *la Fraternité n'a pas été particulièrement bien dirigée au cours des douze années qu'aura duré le mandat de Mgr Fellay. Surtout, elle est devenue centrée sur elle-même et n'a pas fait grand-chose pour répandre le message de la tradition catholique dans le monde, afin d'évangéliser des catholiques conciliaires perplexes et de leur faire savoir qu'il existe une autre voie que l'impasse conciliaire*
- *Nous entretenons l'espoir que les problèmes administratifs et personnels de la Fraternité pourront être résolus,* ***que les vrais principes de son archevêque fondateur pourront être rétablis*** *et qu'une fois atteints ces deux objectifs prioritaires en matière d'organisation, il lui sera possible de jouer, en coopération avec d'autres, un rôle significatif dans l'évangélisation des conciliaires convertis entre-temps au catholicisme traditionnel, au lieu d'essayer de s'intégrer à la néo-Église.*

Pour la défense de la Vérité, de l'épiscopat et du sacerdoce catholique, continuons le bon combat.

Abbé Michel Marchiset

Traduction de la source originale en anglais publiée par Traditio.com sur la page accessible à cette adresse (nous avons ajouté les titres des personnalités lors de la traduction, le texte original anglais ne les comporte pas).

http://www.traditio.com/comment/com0603.htm

Où en est aujourd'hui l'affaire entre la FSSPX et le néo-Vatican ?

De : Terrence

Chers Messieurs les abbés,
Si Mgr Fellay, de la Fraternité Saint-Pie X, tient tant à rejoindre la néo-Église, pourquoi ne quitte-t-il pas la Fraternité et n'opère-t-il pas lui-même son ralliement ? J'ai parlé de cela avec de nombreux autres paroissiens de la FSSPX, qui disent que si cette dernière se brade à la néo-Église, il se chercheront un prêtre indépendant ou ils passeront à la Société Saint-Pie V.

Réponse des abbés :

Il semble que toute cette affaire de bradage de la FSSPX à la néo-Église est actuellement dans les limbes (oui, je sais que l'Église conciliaire ne croit plus aux limbes !). Il y a beaucoup d'informations contradictoire ces temps-ci. Voici l'analyse que nous faisons de la situation en toute indépendance, à partir des connaissances et de l'expérience que nous avons acquises au cours des dernières décennies, maintenant que nous pouvons considérer les faits avec un recul de plusieurs mois.

Bien que Mgr Fellay le nie, on a maintenant les preuves qu'après l'élection de Benoît-Ratzinger en mai 2005, il a cherché à mettre en route un processus de « reconnaissance » quelconque de la FSSPX par la néo-Église, ce pourquoi il fallait brader les principes de Mgr Lefebvre. Mgr Fellay reconnaît que c'est lui qui a demandé une rencontre avec le néo-pape, et non l'inverse. Il a donc choisi d'entrer dans la cage du lion, ce n'est pas le lion qui l'y a convoqué.

La nouvelle Rome considère les membres de la Fraternité Saint-Pie X exactement comme elle considère les orthodoxes orientaux et les anglicans, c'est-à-dire comme des « sortes » de schismatiques (quelque peu hérétiques, dans le cas des anglicans), bien qu'elle souffle tantôt le chaud, tantôt le froid quant à l'emploi ou non du terme « schismatique ». (Le néo-Vatican a déjà plus ou moins reconnu les vieux-catholiques schismatiques.) Tels sont les groupes que la nouvelle Rome considère comme les plus susceptibles de se laisser attirer dans les rets de la néo-Église. Aussi n'éprouve-t-elle aucun état d'âme à faire pression sur eux. Mais elle n'a pas de hâte. Elle « marchande » avec les orthodoxes orientaux dans le cadre d'un « dialogue œcuménique » qui dure depuis les années soixante ; or, elle est encore plus éloignée d'eux aujourd'hui qu'il y a quarante ans, lorsqu'elle a entrepris le « dialogue » en question !

Mgr Fellay et son éminence grise Schmidberger (à moins qu'il ne faille inverser l'ordre de ces deux personnages, comme l'indiquent nos sources) ont probablement senti la tête leur tourner lorsque le néo-pape a accepté de les rencontrer, et il s'est ainsi créé, en faveur d'un bradage de la FSSPX à la nouvelle Rome, un certain élan qui n'est pas sans rappeler comment l'élan révolutionnaire de Vatican II a poussé des gens d'habitude raisonnables dans des directions qu'ils n'auraient jamais prises sans lui. À mesure que cet élan s'est accéléré, Mgr Fellay a perdu le contact avec sa base au sein de la FSSPX.

Après la mort de Mgr Lefebvre, la Fraternité s'est éloignée – sous la houlette de Mgr Fellay – des principes initiaux de son archevêque fondateur. Lorsqu'on lit les déclarations que celui-ci avait faites quelques années seulement avant 1988, année où ont été consacrés les quatre évêques, et qu'on les compare aux déclarations de Fellay, on constate que c'est le jour et la nuit. Mgr Lefebvre rejetait entièrement la néo-Église du *Novus Ordo* comme étant « non catholique » et même « antichristique », tandis que Fellay semble au contraire se tourner vers la nouvelle Rome pour y chercher sa justification ultime.

Étant donné la constitution autocratique de la FSSPX, qui fait du Supérieur général un virtuel dictateur duodécennal, les membres de la Fraternité ne sont pas vraiment informés de ce qui se passe. Toutefois, des sources indépendantes plus expérimentées, comme TRADITIO, ont commencé très tôt à sonner l'alarme. Plusieurs organes de la presse européenne ont aussi commencé à couvrir les événements. Les institutions françaises loyales proches de la FSSPX ont entrepris d'élever leurs propres objections.

Devant la divulgation croissante de l'accord vers lequel il s'acheminait avec la néo-Église, le chef de la FSSPX réagit comme il le fait toujours lorsqu'il est confronté à un point de vue différent du sien : il s'en prit à ses opposants, se livrant à de grossières injures et à des mises en cause personnelles pour éviter de s'attaquer à la question de fond. Mgr Fellay et Schmidberger nièrent ce qu'ils savaient être vrai en le qualifiant de « rumeurs ». Puis, ils admirent tout de go que ce qu'ils avaient appelé « rumeurs » n'était autre que la vérité. De même – sous l'égide, semble-t-il, de Schmidberger –, il fut procédé à une purge des positions électorales au sein de la FSSPX (ce qui concernait principalement les Supérieurs de district du monde entier), afin que ces positions – si critiques pour la prochaine élection duodécennale du Supérieur général de la FSSPX, qui aura lieu cette année – restent entre les mains de la faction Fellay-Schmidberger.

Dans toute organisation humaine, on trouve une frange de 10% de fanatiques, et la FSSPX a la sienne. Ce sont des gens qui croient au dogme suivant : « Qu'elle ait raison ou tort, c'est la Fraternité ». Lorsque des personnes extérieures ou intérieures à la Fraternité formulèrent des

critiques légitimes au sujet de la mauvaise gestion de la FSSPX sous l'égide de Mgr Fellay, la frange fanatique essaya de calomnier quiconque ne suivait pas à 100% la ligne officielle. Ensuite, bien sûr, cette tactique échoua, car la non représentativité et le fanatisme de ces gens ne tarda pas à apparaître au grand jour. Les fanatiques en question suscitèrent même, en France surtout, une réaction de la part de la faction lefebvriste la plus conservatrice (c'est-à-dire la plus opposée à la néo-Église). Ces conservateurs créèrent des sites Internet et commencèrent à enquêter sur ce qui se tramait, publiant au sujet de la Fraternité des informations internes plus accessibles aux Français qu'aux Américains.

Durant tout ce temps, on sentait bien – tant du côté de Fellay et de sa faction libérale que du côté du néo-pape et du néo-Vatican – qu'un point critique approchait, celui que les Grecs appelaient *kairos*. Le néo-Vatican était bien conscient d'une nette division entre pro- et anti-néo-Église au sein de la Fraternité. Ce n'est un secret pour personne, et c'est du reste cela qui a conduit – aux États-unis, durant les années 80 – à un schisme interne entre la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX) et la Fraternité Saint-Pie V (SSPV). Cela pourrait bien amener un nouveau schisme interne en cette première décennie du vingt-et-unième siècle. Le néo-Vatican était au courant aussi de l'élection duodécennale de l'été prochain, à l'issue de laquelle la faction Fellay risque de perdre le pouvoir.

Bien entendu, le néo-Vatican veut que Mgr Fellay livre à la néo-Église la totalité, ou du moins la grande majorité de la Fraternité. Il ne veut pas d'une Fraternité coupée en deux, ni d'un éclatement qui pourrait devenir déplaisant et, en fin de compte, attirer la néo-Église dans un débat sur sa légitimité et celle de son néo-pape. (Pour quelle autre raison Benoît-Ratzinger, ainsi que le cardinal Hoyos l'a rapporté, est-il si inquiet de savoir si les gens acceptent ou non sa légitimité en tant qu'évêque de Rome et que pape ? Et pour quelle autre raison la faction Fellay-Schmidberger a-t-elle fait publier un si long article dans deux numéros consécutifs du journal *The Angelus Magazine*, organe de la Fraternité pour l'Amérique du Nord, afin d'essayer de prouver la légitimité du nouveau pape ?)

À mesure qu'approchait le point critique, vers la fin 2005, et peut-être début 2006, l'opposition ouverte de nombreuses personnes au sein même de la Fraternité – laïcs, prêtres, voire évêques –, exprimée tantôt publiquement, tantôt en privé, a commencé à peser. Mgr Fellay et Schmidberger s'efforcèrent de remettre le génie dans la bouteille et de reprendre le contrôle de la situation en donnant des conférences dans des maisons de la Fraternité, surtout aux États-Unis et en France, pour combattre ce qu'ils appelaient des « rumeurs ». Mais au sein de ces maisons, certains membres de la Fraternité étaient devenus entre-temps plus explicites dans leur critique d'un éventuel bradage de la FSSPX à l'Église conciliaire. Ils questionnèrent Mgr Fellay et Schmidberger et les surprirent à se contredire, ce qui prouvait que les « rumeurs » étaient en fait des vérités.

Où donc en est cette affaire à l'heure actuelle ?

Selon notre interprétation de la situation actuelle, le point critique est dépassé. Mgr Fellay et Schmidberger sont de plus en plus pris par les dissensions internes à la FSSPX qu'ils ont eux-mêmes suscitées en jouant avec leur projet de bradage. Ils sont de plus en plus pris également par les préparatifs politiques de l'élection du supérieur de la Fraternité, qui aura lieu dans quelques mois. Quant au néo-Vatican, il est de plus en plus occupé par le consistoire du Collège des cardinaux prévu pour les 24 et 25 mars, dont on pense qu'il entraînera une réorganisation de la Curie et des changements de personnes, peut-être au sommet. Comme le savent ceux d'entre vous qui travaillent en entreprise, lorsque des rumeurs de réorganisa-

tion commencent à circuler, on ne parle plus guère que de cela dans la maison. Les gens tremblent pour leur emploi et leur pouvoir, et ils se demandent ce que la réorganisation signifiera pour eux.

La presse européenne a déjà indiqué qu'une « pré »-réunion de la Curie prévue pour le 23 mars, et au cours de laquelle on pensait que la question de la FSSPX serait abordée, avait été réorganisée pour se concentrer sur d'autres questions en rapport plus direct avec la Curie et le consistoire des cardinaux. On a dit aussi que la situation de la FSSPX pourrait être examinée à une nouvelle réunion du 7 avril. Ce que nous concluons de tout cela, c'est que le point critique est dépassé et que la question de la FSSPX n'est plus aussi brûlante qu'il y a quelques mois aux yeux du néo-pape et du néo-Vatican. On voit du reste que bien qu'inscrite à l'ordre du jour, elle en est aisément retirée, ce qui prouve qu'elle est secondaire pour le néo-Vatican.

Quoique l'intensité des « négociations » ait diminué, l'affaire va maintenant avoir d'importantes conséquences internes pour la FSSPX. Les actions de Mgr Fellay et Schmidberger visant à imposer aux forceps une forme quelconque de bradage n'ont pas bien passé dans les rangs de la Fraternité, dans la mesure, peut-être, où la question la plus cruciale pour la FSSPX – à savoir son association avec la néo-Église ou sa dissociation d'avec celle-ci – a été traitée de manière entièrement autocratique. Mgr Fellay semble avoir perdu la confiance d'un grand nombre de laïcs et de prêtres de la Fraternité (même dans le haut clergé).

C'est la Fraternité elle-même qui se trouve à un *kairos*. Ses principes se sont estompés depuis 1991, année du décès de son archevêque fondateur. Sa constitution, qui présente des imperfections, s'abstient par exemple de reconnaître que l'autocratie d'un seul homme, investi par elle de plus de pouvoirs que n'en possédaient les Césars, entraîne des conséquences forcément désastreuses. Mgr Lefebvre lui-même voulait décentraliser l'autorité. En outre, la Fraternité n'a pas été particulièrement bien dirigée au cours des douze années qu'aura duré le mandat de Mgr Fellay. Surtout, elle est devenue centrée sur elle-même et n'a pas fait grand-chose pour répandre le message de la tradition catholique dans le monde, afin d'évangéliser des catholiques conciliaires perplexes et de leur faire savoir qu'il existe une autre voie que l'impasse conciliaire : le catholicisme de tradition, qui est représenté non seulement par la FSSPX, mais aussi par d'autre groupes traditionnels, des maisons indépendantes, un clergé indépendant et même des laïcs indépendants, comme le célèbre acteur et réalisateur américain Mel Gibson.

Il s'en trouvera certes pour pinailler sur tel ou tel détail de notre analyse, mais nous pensons avoir saisi exactement et équitablement la situation perçue comme un tout. Nous ne sommes ni « pour », ni « contre » la FSSPX, car elle a aussi bien aidé que desservi l'ensemble du mouvement catholique traditionnel. En tout état de cause, elle y a joué un rôle important, et c'est pourquoi nous parlons tellement d'elle.

Nous entretenons l'espoir que les problèmes administratifs et personnels de la Fraternité pourront être résolus, que les vrais principes de son archevêque fondateur pourront être rétablis et qu'une fois atteints ces deux objectifs prioritaires en matière d'organisation, il lui sera possible de jouer, en coopération avec d'autres, un rôle significatif dans l'évangélisation des conciliaires convertis entre-temps au catholicisme traditionnel, au lieu d'essayer de s'intégrer à la néo-Église.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 5 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L’abandon programmé du rite de Saint Pie V

Mgr Fellay approuve implicitement le projet de l’abbé Ratzinger d’abandonner à terme le rite de Saint Pie V

(Selon le bulletin des Pères Rédemptoristes)

COMPRENONS-NOUS BIEN

Le site Virgo-Maria a une position ferme et précise : aucun accord avec la secte conciliaire qui ne peut être l’Eglise Catholique surtout depuis la démonstration irréfutable de la non validité des sacres montiniens, preuve évidente et capitale que cette secte conciliaire usurpe, éclipse, la sainte Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous y reviendrons plus en détail prochainement.

Il est donc de notre devoir d’informer les fidèles de toute compromission, de toute aventure risquée.

Mgr Lefebvre dans sa "Lettre aux futurs évêques"[1], leur écrivait :

> *"(…) Je vous conférerai cette grâce,* ***confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique*** *en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme".*

Certains croient qu’avec Benoît XVI cette heure est arrivée. Pour cela on laisse entendre que ce "Pape" aurait des tendances traditionalistes. Mgr Lefebvre ne le croyait pas[2].

Nous ne le croyons pas nous aussi, car nous croyons que le pontificat de Benoît XVI a pour objectif de faire une pause pour intégrer la Tradition, permettant à un successeur la marche en avant inéluctable vers la Religion Universelle. Son attachement au Concile Vatican d’eux prouve tous les jours sa véritable pensée.

Pour cela nous étudions dans tous les détails **LES FAITS** qui nous préoccupent : écrits, déclarations, interviews. Nous recherchons les informations de tous les côtés, essayons de les vérifier au mieux (avec parfois de petites erreurs comme il en est toujours dans ce combat) et les analysons pour nos lecteurs, avec le souci d’éviter un ralliement-apostasie.

---

[1] http://www.fsspx.org/fran/rome/histoire/1987/1987MgrLef-FutursEv.htm
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-11-5-00-Conference_Mgr_Lefebvre_avant_les_sacres_1988.pdf
Et surtout : http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_LEFEBVRE-Relations-Rome.pdf
Nous renvoyons aussi aux études d’Avrillé ou à celle de l’abbé Tam :
http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_TAM-Ratzinger.pdf

Ce n'est pas par plaisir que nous découvrons des incohérences, des manipulations, des contradictions[3], des omissions, parfois même des mensonges[4], et que nous les dénonçons. Ce n'est pas manquer à l'honneur d'être sévère et de parfois ajouter un adjectif inévitable qui souligne notre indignation. Nous préfèrerions bien au contraire ne lire qu'un langage de vérité. Ce n'est malheureusement pas le cas.

En voici encore un exemple, un fait passé inaperçu, et qui nous semble là encore indispensable de souligner, d'analyser pour en tirer les conclusions.

En effet, quand on lit l'article de la revue des Rédemptoristes, nous devrions être rassurés, être d'accord avec ce que dit Mgr Fellay, tout est clair. D'ailleurs aucun participant n'a réagi, tout était transparent, net, précis, tranché. Un final comme

> *« tant qu'ils ne changeront pas et qu'ils ne s'humilieront pas, nous ne ferons rien de nôtre côté. Combien de temps cela durera t-il ? personne ne peut le dire. Le fait est que le présent pape veut conserver (ou préserver) le concile »*

devrait nous tranquilliser. Eh bien, pourtant, nous ne sommes pas rassurés. NOUS DOUTONS.

Voici nos commentaires sur ce texte paru dans la **revue des Pères Rédemptoristes d'Ecosse et qui rapporte les propos de Mgr Fellay à Flavigny le 1er février.**

Mgr Fellay dans le sillage du réseau allemand et la « réforme de la réforme »

Nous recevons la traduction du dernier numéro de *The Catholic*, revue des Pères Rédemptoristes qui sont situés en Ecosse. Les Pères étaient présents le 1er février à Flavigny, à l'invitation de Mgr Fellay aux communautés amies. Le Père Anthony Mary C.SS.R des rédemptoristes de Papa Stronsay au nord de l'Ecosse fait un compte-rendu de cette réunion auprès de leurs lecteurs.

Parmi les faits qu'ils rapportent nous avons relevé que, selon les Pères Rédemptoristes, **Mgr Fellay assume le projet énoncé par la lettre que l'abbé Ratzinger adressa au Docteur Barth en 2003**, ce qui signifie que **Mgr Fellay adhère implicitement au projet de suppression à terme de la messe de Saint Pie V que contient cette lettre de Ratzinger.**

---

[3] **Nous avons fait connaître sans rancoeur, et au contraire avec beaucoup de satisfaction, l'analyse de l'abbé Leroux sur la dernière « encyclique de Benoît XVI », regrettant que les français n'aient eu aucune analyse critique de ce texte non catholique (ni de la part des ralliés évidemment, ni de la part de *DICI, La Porte Latine, Fideliter, Monde et Vie* et autres).**
La Porte Latine annonce dans un communiqué du 5 avril 2006 que l'abbé Leroux l'a écrite avec le plein accord de Mgr Fellay. C'est très bien, mais pourquoi ne l'a-t-on toujours pas lue ni commentée comme elle le mérite, sur aucun site en langue française ? Sinon pour éviter que les lecteurs français ne prennent connaissances des curieuses conceptions de l'abbé Ratzinger ? (cf. message de Virgo-Maria du 6 mars 2006) Verra-t-on bientôt sur *La Porte Latine* cette étude plutôt que cette étrange mise au point ? EN VERITE, LA PORTE LATINE PREFERE PUBLIER YVES DUTEIL QUE L'ANALYSE DE L'ENCYCLIQUE DE BENOIT XVI PAR L'ABBE LEROUX…

[4] Remarquons que l'abbé de Cacqueray, dans son communiqué du 4 avril 2006, paru sur La Porte Latine au sujet du site diffamatoire Honneur.org, prend ses distances avec son webmestre. L'abbé de Cacqueray et les clercs qu'il couvre cherchent ainsi, par une déclaration publique, à se dédouaner (très naïvement eu égard aux dispositions des lois en vigueur sur la diffamation) de toute complicité avec Léon-Pierre Durin, le webmestre d'Honneur.org, espérant ainsi échapper à toute sanction pénale qui pourrait résulter d'une plainte contre ce site pour les diffamations qu'il déverse, abandonnant ainsi ce webmestre à son sort. Nous renvoyons nos lecteurs au dossier publié le 27 mars 2006 et qui établit formellement que les deux sites La Porte Latine et Honneur.org ont le même webmestre : Léon-Pierre Durin, ce qui du reste était déjà de notoriété publique depuis longtemps

Dans sa lettre au Dr Barth, universitaire allemand, l'abbé Ratzinger, encore "cardinal", **annonce son intention de promulguer un nouveau rite, élaboré à partir du rite traditionnel, destiné à remplacer le *Novus Ordo Missae* et le rite de Saint Pie V**. **Ainsi en plaignant l'abbé Ratzinger sur la difficulté qu'il aurait à imposer cette décision aux évêques, et en espérant qu'il puisse surmonter les obstacles, Mgr Fellay signifie qu'il fait sien ce projet de rite unique et qu'il accepte cette idée d'un abandon à terme du rite de Saint Pie V.**

Ainsi **le successeur de Mgr Lefebvre adhère à l'abandon du rite de Saint Pie V au profit d'un rite artificiel qui reste encore à créer**. Nous constatons ici, sur la base du compte-rendu que font les Pères Rédemptoristes, que **Mgr Fellay est bien sous l'influence du réseau allemand**. Nous l'avions déjà analysé et dévoilé dans un précédent message[5].

Le Dr Barth avait organisé en août 2005, en Allemagne, un symposium sur la liturgie[6]. Le colloque était patronné par l'abbé Schmidberger et Mgr Fellay y assistait. Les trois autres évêques étaient absents.

Ainsi, Mgr Fellay apparaît comme déjà gagné aux projets révolutionnaires de « ***réforme de la réforme*** » de l'abbé Ratzinger.

Ces projets anciens, ont commencé à être évoqué par l'abbé Ratzinger devant son ami Robert Moynihan en 1995, et ont été ensuite propagés dans le milieu *Ecclesia Dei*, à partir des réseaux Anglicans. Un site internet avait déjà, il y a quelque mois parlé de cette opération, baptisée l'*« **AngliCampos** »*, comme du rôle de **Catherine Pickstock**, une universitaire cambridgienne anglicane, fondatrice du mouvement ***Radical Orthodoxy***, et de celui de **l'abbé Claude Barthe**, relais en France de cette thèse de la « ***réforme de la réforme*** ».

Désormais, selon les écrits des Pères Rédemptoristes, le projet anglicano-ratzinguérienne est repris à Flavigny au plus haut niveau de la FSSPX.

On comprend mieux cette obstination de Mgr Fellay flanqué de l'abbé Schmidberger à promouvoir à tout prix le « ***processus de réconciliation*** » avec la Rome maçonnique. Jugeons sur pièce, voici les propos de Mgr Fellay.

Traduction depuis la source anglaise

---

[5] Message du 15 février 2006

[6] http://www.fsspx.info/special/index.php?page=0&show=&id=img1126175592).

Le professeur Barth et l'abbé Schmidberger :
http://www.fsspx.info/special/index.php?page=7&show=&id=img1126175592

L'abbé Schmidberger au colloque :
http://www.fsspx.info/special/index.php?page=8&show=&id=img1126175592

Un dominicain était présent, les fidèles français sont-ils informés de ces activités ?
http://www.fsspx.info/special/index.php?page=9&show=&id=img1126175592

Mgr Fellay au colloque du professeur Barth :
http://www.fsspx.info/special/index.php?page=1&show=&id=img1126175592

Les Pères Rédemptoristes citent **Mgr Fellay** qui, visant implicitement la lettre au Dr. Barth, **parle à Flavigny le 1er février** :

> *“ Nous connaissions déjà les idées du pape avant son élection. Il avait écrit à un fidèle : “Nous ne pouvons donner globalement l'autorisation de dire l'ancienne Messe car la majorité des gens est “ vaccinée” contre elle.* ***Il ne peut y avoir deux rites. Nous en ferons un nouveau sur la base de l'ancienne Messe.” Cela n'est plus une rumeur. C'est écrit, nous avons la lettre.*** *Il avait bien l'intention de réaliser ce qu'il disait.* ***Et il peut le faire maintenant qu'il est pape. Mais cela n'est pas aussi simple. Sera t'il obéi ?”***
>
> ***La désobéissance des évêques pourrait rendre toute directive nulle et sans effet. Si un évêque ne veut pas l'appliquer dans son diocèse, il en a le droit.*** »
>
> ***The Catholic*, février 2006**

Source en anglais

> *“ We knew the ideas of the Pope even before his election ; he wrote to one of the faithful, saying we cannot give a global authorisation of the old Mass as the majority of persons are “vaccinated ” against it.*
>
> *There cannot be two rites. We will make a new on the basis of the old Mass. Now this is not a rumour. It is written down, we have the letter. He had the intention to make it happen then. Well, he is Pope now, so he can do it. But it is not so simple. Will he be obeyed ? ”*
>
> *The flagrant disobedience of bishops could render any instruction useless. If a bishop doesn't want it in his diocese he can refuse it public right.”*
>
> ***The Catholic*, February 2006**

Voici la fameuse lettre où Ratzinger dévoile son projet de fusion du rite de Saint Pie V et du *Novus Ordo Missae* dans un nouveau rite artificiel d'apparence traditionnelle.

Lettre du cardinal Ratzinger au professeur Barth (23 juin 2003)

http://www.montfort.org.br/index.php?secao=veritas&subsecao=igreja&artigo=ratzinger_barth&lang=fra

(**cette lettre n'est plus disponible sur le site de la FSSPX**)
Ou encore : http://www.wolfganglindemann.net/html/brief_an_dr_barth.html

« *Très estimé Monsieur le Docteur Barth,*

« Je vous remercie de votre lettre du 6 avril, à laquelle je ne réponds que maintenant, faute de temps. Vous me demandez de m'engager pour l'autorisation plus élargie du rite romain ancien. Vous savez déjà que j'accueille bien une telle demande, vu que mon engagement dans cette Affaire est maintenant connu par tout le monde.

« Si le Saint Siège "autorisera le rite ancien de nouveau mondialement et sans limitation" - comme vous le souhaitez et l'avez entendu par rumeur- n'est pas si facile à dire: Trop de catholiques partagent encore une attitude négative -endoctrinée depuis des années- envers la liturgie traditionnelle, laquelle ils appellent orgueilleusement "pré conciliaire", et beaucoup d'évêques s'opposeraient massivement à une autorisation générale du rite ancien.

« La situation est différent si on n'envisage qu'une autorisation limitée; car la demande de la liturgie ancienne est limitée. Je sais que sa valeur ne dépend point de la demande, mais le nombre des prêtres et laïcs intéressés a cependant une certaine importance. En plus, une telle mesure ne peut être réalisée progressivement aujourd'hui, une 30aine d'année après la réforme liturgique du Pape Paul VI; chaque nouvelle précipitation ne produira pas de bons résultats.

« Mais je crois que dans l'avenir l'église romaine ne devra avoir ***qu'un seul rite*** *; l'existence de deux rites est difficilement "gérable" pour les évêques et les prêtres.* ***Le rite romain de l'avenir devrait être un seul rite, célébré en latin ou en langue populaire, mais basée entièrement dans la tradition du rite ancien ; il pourrait intégrer quelques nouvel éléments qui ont fait leurs preuves, quelques préfaces, des lectures plus larges - plus de choix qu'avant, mais pas trop - une "Oratio fidelium", cela veut dire une litanie de prières d'intercession après l'Oremus avant l'offertoire, ou est sa place primitive****.*

« Très estimé Dr Barth, si vous vous engagez ainsi pour la question liturgique, vous ne serez pas seul et vous préparez "l'opinion publique de l'église" à des mesures éventuelles en faveur d'un usage plus large des manuels liturgiques anciens. Il faut cependant être prudent quant à l'excitation des espoirs trop grands, maximaux, auprès des fidèles attachés à la tradition*.*

« Je me sers de cette occasion de vous remercier de votre engagement appréciable en faveur de la liturgie de l'église romaine, dans vos livres et conférences, même si je souhaiterais ici et là plus d'amour et compréhension pour le magistère du Pape et des évêques. Que la semence, que vous semez, grandisse et porte des fruits pour une nouvelle vie renouvelée de l'église, dont la "source et sommet", son véritable cour, est et sera cette liturgie.

« Je vous donne volontiers la bénédiction demandée par vous, cordialement

« Votre Josef Cardinal RATZINGER

Suite de notre analyse

Il est inouï qu'une telle défense implicite de la position de l'abbé Ratzinger de la part de Mgr Fellay ait pu être exposée sans susciter parmi l'assistance des communautés amies une vive réaction.
En effet, il n'en fut rien, ni pendant ni après.

Cela montre que ces clercs n'étudient pas assez, n'observent pas assez les réalités, que les arcanes du réseau et cette lettre de Ratzinger au Dr Barth leur semble toujours inconnue.
Il faut cependant souligner que **cette lettre semble avoir été révélée en France et dans le monde de la Tradition seulement deux jours avant Flavigny**, ce qui ne manqua pas de susciter dans la nuit qui suivit un certain émoi du côté de Menzingen.

Une telle révolution liturgique rappelle les travaux du Comité *Rore Sanctifica*[7] au sujet de l'invention et de la fabrication de « ***La prétendue Tradition Apostolique fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome*** » qui consista à attribuer faussement à la tradition romaine archaïque un rite qui n'était rien d'autre qu'un « fatras de compilations » issu de sources égyptiennes alexandrines très fortement suspectes d'hérésies.

* * *

[7] www.rore-sanctifica.org

Les contours du projet de ralliement-apostasie de la FSSPX à l'abbé Ratzinger, au terme du « processus de réconciliation » apparaissent maintenant un peu plus clairement :

- **Comme annoncé, vers Pâques 2006, concession d'au moins l'un des deux préalables de Mgr Fellay par la Rome Antichrist** (autorisation de la messe de Saint Pie V[8]), peut-être même, levée des excommunications, l'article de l'abbé Barthe du 1er avril peut laisser comprendre que cette dernière condition pourrait être levée de façon différée.

- Période **d'euphorie entretenue par les médias de la FSSPX et les médias *Ecclesia Dei*.** Dans son communiqué de lundi 3 avril[9], **l'abbé de Cacqueray anticipe et présente déjà cette décision, désormais proche, comme une victoire**. Début d'une « ***période d'expérimentation*** » durant laquelle des « ***visiteurs romains*** »[10] viendraient inspecter la FSSPX et « ***constater les faits de la justesse de la Tradition comme remède à l'Eglise en crise*** »

- Campagne de **Mgr Fellay en juillet 2006 pour se faire réélire pour un deuxième mandat, sous la pression de l'abbé Schmidberger et du réseau allemand.** Entre temps, pause entre Rome et Ecône pour ne pas gêner cette réélection et silence complet sur la "résolution des questions doctrinales".

- Il est important de souligner ce **point capital des "questions doctrinales".** Elles sont connues, bien connues. On dit qu'elles ne seront pas résolues avant dix ou vingt ans. Ne serait-ce pas pour endormir toute opposition ? et faire croire qu'avec cela on ne doit pas s'inquiéter des pourparlers : avec les questions doctrinales, **"**on tient Rome". Ne pourrait-on pas de toute urgence en faire une liste la plus exhaustive possible pour en informer les fidèles ? et montrer la gravité des différences entre la vérité catholique immuable et les nouvelles « vérités » de la nouvelle religion ?

- Intégration de la FSSPX dans un « ***Patriarcat Tridentin »***, ou, version sous une sémantique similaire, **un « *Archevêché majeur du rite Tridentin* »[11] qui aurait son rite propre**, mais qui concrétiserait **la prise de contrôle juridique de Rome sur les biens et les legs de la FSSPX.** L'église conciliaire en a tellement besoin, aussi bien en France où certains diocèses ne peuvent même plus entretenir un évêché (après avoir regroupé les paroisses, on parle déjà de regrouper les diocèses à cause des graves problèmes financiers) que partout dans le monde où les scandales de mœurs sont tels que la vente de tous les biens ecclésiastique va-t-elle suffire à indemniser les victimes ? On parle de **1,3 milliards de dollars** aux USA et ce n'est que le début ! Selon la conférence épiscopale américaine la **somme a augmenté de 219% au cours de la seule année 2005**. Relisons Rom, I, 18-32 pour comprendre. Les biens et les legs des fidèles remis à la FSSPX depuis 30 ans contribueront-ils, une fois la FSSPX ralliée juridiquement à l'abbé Ratzinger, à payer une partie des gigantesques pénalités qui s'annoncent du fait de ces scandales de mœurs aux Etats-Unis ?

- Face à ce mécano canonique, nous suggérons aussi à nos zélateurs de la « ***réconciliation*** » quelques autres échafaudages : « ***le métropolite de rite tridentin ou le vicaire général apostolique de rite tridentin*** ». Cette intégration serait assortie

[8] Selon le site http://www.novusordowatch.org/archive.htm, en date du 5 avril 2006, l'abbé Ratzinger aurait déjà signé le décret d'autorisation de la messe de Saint Pie V. Le calendrier avance comme nous l'avions analysé.
[9] Site de La Porte Latine
[10] Il s'agit de la proposition de Mgr Fellay qu'il a révélée dans son interview du 25 mars à DICI
[11] L'expression est de l'abbé Barthe dans *Monde et Vie* du 1er avril 2006

d'une formule diplomatique qui permettrait une certaine « ***réception du concile à la Lumière de la Tradition*** » ou une certaine *« réception critique du concile »*, ou encore la concession d'une « ***critique positive du concile*** » ou autre subtilité vide de sens des vaticanistes à la manière de l'abbé Barthe

- Ensuite, **après une phase d'acclimatation au sein de la structure conciliaire, de suspicion interne dans la nouvelle FSSPX patriarcale et de purges**, le dispositif, aux ordres de Rome, pourrait évoluer **vers une adoption du nouveau rite unifié, tel que l'annonce la lettre de 2003 de l'abbé Ratzinger au Dr Barth**. Une telle évolution s'achèverait sous les auspices des théologiens ***« de droite*** » (le P.de Lubac, le P.von Balthazar), ***« la « droite » du concile – en sa version restaurationiste*** *»* pour citer les sophismes de l'abbé Barthe dans le récent *Monde et Vie*[12] : **un poisson d'avril pour fidèle de Mgr Lefebvre ?** Ce serait un voyage vers la gnose. Fin honteuse pour l'œuvre entreprise par Mgr Lefebvre **et pour les trois autres évêques qui auraient laissé passivement se produire une telle trahison de l'œuvre de leur propre archevêque-consécrateur**.

La tentative de neutralisation de l'œuvre de Mgr Lefebvre rappelle un précédent historique qui fut celui des Tractariens et des Puseyistes dans l'Anglicanisme au XIX° siècle. Nous reviendrons sur ces influences qui ont transparu sous le pontificat de Léon XIII, alors que le cardinal Rampolla, membre de la secte illuministe de l'OTO[13], était secrétaire d'Etat, et puis plus tard lors des conversations de Malines en 1923.

On peut donc dire que depuis un an, **Mgr Fellay est tenté sous apparence de Tradition**, par des maîtres de la manipulation, formées dans les meilleures écoles de l'Anglicanisme et des Hautes loges illuministes Rose+Croix.

Cette séduction-tentation à laquelle Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger souhaitent faire succomber les fidèles et les clercs de la FSSPX fait passer avant toute chose le leurre du *« processus de réconciliation* », son kérygme du combat de la Tradition[14], et **ruine les fondements de l'œuvre de Mgr Lefebvre qu'il avait construite en faisant de la sauvegarde du Sacerdoce catholique la cause finale de son entreprise**. Il n'a pas manqué de le rappeler dans ses multiples déclarations solennelles (lettre de juin 1987 aux quatre futurs évêques, préface aux statuts de la FSSPX en 1990, lettre à l'abbé Tam en 1991)

A quelques jours de la réunion de la Curie du 7 avril, où l'abbé Ratzinger va faire acter son plan d'intégration de la FSSPX, et de Pâques, où vont intervenir la concession des *« préalables »*, il est utile de bien comprendre dans quel contexte, ces grandes manœuvres se produisent.

Le double langage de Mgr Fellay[15], prenant dans la FSSPX la posture de l'apparente fermeté, mais ayant engagé des négociations avec la Rome antichrist, dans le dos des fidèles, s'éclaire avec une telle grille de lecture.

---

[12] Monde et Vie, 1er avril 2006
[13] Lire le message de Virgo-Maria du 25 mars 2006
[14] Lire l'interview de Mgr Fellay par DICI (abbé Lorans) en date du 25 mars 2006 sur le site www.dici.org
[15] Lire nos analyses de *La Stampa* du 24 mars 2006 sur le site Virgo-Maria.org (messages du 26 et 27 mars 2006) : http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-27-1-00-Traditio_La_Stampa.pdf
"Une rencontre secrète de deux jours, à la mi-novembre, entre le chef de la Société Saint Pie X et le Cardinal Castrillon Hoyos, avait clarifié certains aspects ; ET L'EVEQUE FELLAY ET SON BRAS DROIT, FRANZ SCHMIDBERGER SONT APPARUS VOULOIR FRANCHIR LE PAS DECISIF [vers le Nouvel Ordre de l'Eglise], fût-ce au prix de la perte de certains appartenant à la frange extrême".

L'impatience triomphante d'un abbé de Cacqueray qui transpire de son communiqué du 3 avril sur La Porte Latine, le confirme, les décisions sont sur le point d'être annoncées, d'un commun accord qui a bien été enclenché entre la Rome moderniste et les hauts dirigeants du clan de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger.

On surveille aussi avec attention **l'Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes** L'assemblée par hasard (par hasard on vous assure !) "*doit également discuter de l'accueil dans les églises diocésaines des fidèles de groupes "traditionalistes"*.

Entre le « *processus de réconciliation* » qui tuera le Sacerdoce catholique et la Sauvegarde sacramentelle du Sacerdoce de Melchisedech de la Nouvelle Alliance, les évêques, les prêtres de la FSSPX et des communautés amies, et les fidèles vont devoir choisir en ces semaines historiques.

Le « processus de réconciliation » promu par Mgr Fellay depuis sa rencontre du 29 août 2005 avec l'abbé Ratzinger est typique des méthodes modernes, héritées de la franc-maçonnerie. Lorsqu'il s'agit de faire adopter à un groupe humain une décision inacceptable, la méthode consiste alors à présenter non pas la décision, ce qui serait voué à l'échec, mais le « processus de la décision ». Prenons l'exemple de la Nouvelle-Calédonie, l'indépendance de cette île est rejetée par la majorité de sa population. Il a donc été imaginé des « accords de Matignon » dans lesquels les protagonistes signent un « processus ». Ensuite, la décision est rejetée vers une échéance lointaine. Pour la Nouvelle-Calédonie un référendum est projeté à horizon de 15 ans. Et dans l'intervalle, le sablier court en faveur de l'aboutissement du processus. Les partisans du non sont déjà liés, car il ne faut pas entraver le « processus ». Et cette période permet d'écarter ceux qui seraient susceptibles de s'opposer aux résultats attendus, et de faire accepter aux récalcitrants le résultat comme une fatalité. Pour la FSSPX, Mgr Fellay a emboîté le pas à la méthode de l'abbé Ratzinger. Il faut dire que depuis 40 ans, la Rome antichrist a acquis un certain professionnalisme dans la pratique des méthodes maçonniques (ce qui ne pourrait étonner que les naïfs). Mgr Lefebvre n'a jamais accepté des « processus de réconciliation ». Mgr Lefebvre avait une formation et un esprit catholiques. Il posait clairement un problème dans la vérité. Notre Seigneur n'a pas non plus entamé un « processus de réconciliation » avec les grands prêtres du Temple. « Que votre oui soit oui, que votre non soit non ».

L'obstination de Mgr Fellay à promouvoir le « processus de réconciliation » avec la Rome antichrist N'EST PAS UNE DEMARCHE CATHOLIQUE. Elle est inconciliable avec le combat de Mgr Lefebvre pour la sauvegarde du Sacerdoce catholique. Mgr Fellay tournera-t-il le dos au « processus » soutenu par le réseau allemand ? (voir le message Virgo-Maria du 4 février 2006). Reviendra-t-il un jour à ce que répondait en septembre 1987 **Mgr Lefebvre à l'abbé Ratzinger** : ***« Nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible (…) Rome a perdu la foi mes chers amis. Rome est dans l'apostasie (…) C'est la vérité (…) On ne peut plus avoir confiance dans ce monde là. Il a quitté l'Eglise, il quitte l'Eglise, c'est sûr, sûr, sûr ».***

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Traduction en français de l'article de *The Catholic* (Pères Rédemptoristes) de février 2006.

" NOUS CONTINUERONS A DIRE NON, NON , ET NON "

dit Mgr. Bernard Fellay

Le 1er février 2006, les supérieurs et les supérieures de tous les ordres religieux traditionnels se sont assemblés à Flavigny à la demande de Mgr. Fellay. Monseigneur nous avait invités pour exposer de première main la situation actuelle de la FSSPX vis à vis de Rome.

Avant cette réunion, de nombreuses rumeurs s'étaient propagées via Internet, rapportant que la FSSPX traitait avec Rome et que le combat pour la Tradition était sur le point d'être perdu. L'évêque commença par expliquer que ces rumeurs n'étaient rien d'autre que des rumeurs[16]. Le but de cette réunion à Flavigny était de fournir des informations détaillées sur les différentes rencontres entre le Vatican et la FSSPX.

Mgr. Fellay nous a dit : " *Rien n'a changé et tout a changé. " Rien n'a changé dans leur attachement au modernisme et à l'œcuménisme mais par contre la manière d'agir a changé en apparence. On a laissé quelque peu respirer la Tradition. Le clergé et les laïcs d'esprit traditionnel qui devaient auparavant rester totalement dans l'ombre, peuvent maintenant commencer à émerger. Quelques évêques et cardinaux croient qu'il y a un nouvel espoir avec ce pape.*

D'autres rumeurs ont été propagées par les media quant à savoir comment la Messe serait libérée de toute entrave et l'excommunication levée etc.. La réalité, c'est que peu de choses ont changé. Ces bruits ne sont pas naturellement sans fondement, mais il est difficile de savoir qui a commencé à les répandre ou dans quelle intention. Est-ce pour troubler les esprits, fomenter la discorde, ou le fruit d'une simple réflexion de la part de certaines autorités dans l'espoir que ces rumeurs se concrétisent ?

L'évêque poursuivit en disant *qu'il y avait " une forme de discrétion " chez ce nouveau pape. De ce point de vue, Benoît XVI est profondément différent du pape précédent. Pour lui, il semblerait qu'il y ait à imposer la discrétion. On sent que quelque chose est en train de se produire concernant la messe traditionnelle mais on recommande en même temps la discrétion sur ce sujet. "Y a t'il dans tout cela un projet, une idée ? Que prévoit-on qui arrivera ? Je n'ai pas de réponse… "*

" Nous connaissions déjà les idées du pape avant son élection. Il avait écrit à un fidèle : "Nous ne pouvons donner globalement l'autorisation de dire l'ancienne Messe car la majorité des gens est " vaccinée " contre elle. Il ne peut y avoir deux rites. Nous en ferons un nouveau sur la base de l'ancienne Messe. " Cela n'est plus une rumeur. C'est écrit, nous avons la lettre. Il avait bien l'intention de réaliser ce qu'il disait. Et il peut le faire maintenant qu'il est pape. Mais cela n'est pas aussi simple. Sera t'il obéi ? "
La désobéissance des évêques pourrait rendre toute directive nulle et sans effet. Si un évêque ne veut pas l'appliquer dans son diocèse, il en a le droit.

A cette audience du mois d'août avec le pape, nous dit Mgr. Fellay, celui-ci commença par demander au cardinal Castrillon : " *Où en sommes-nous ?* " le cardinal répondit :

[16] Et La Stampa du 24 mars 2006 ?

"Très Saint Père, c'est parfait, tout va à merveille, il n'y a pas de problème ; tout ce que vous avez à faire est un sanatio. Tout ira bien. ***Le pape se tourna alors vers Mgr. Fellay, "Quelle est votre réponse, demanda t'il ?"*** **L'évêque lui expliqua** ***qu'une note lui avait été remise en prévision de l'audience et dans laquelle il lui rappelait tout ce qui était arrivé par le passé, expliquant que l'Église allait mal, et qu'il espérait que le pape pourrait faire quelque chose pour améliorer la situation mais que pour qu'il en soit ainsi, il était nécessaire de suivre les sentiers de la Tradition. En un mot : Accepter la vraie Messe.***

Si Rome retourne à la Tradition point ne sera besoin d'un accord puisque le problème sera entièrement résolu.
Pour nous, procéder par étapes, n'a rien à voir avec ce que Rome envisage. Pour eux, cela veut dire la régularisation de la FSSPX et la situation de nos groupes traditionnels etc.…
Par contre pour nous, procéder par étapes, nous dit Mgr Fellay, veut dire que l'Église revienne à la Tradition[17].
" Nous le disons de nouveau et nous ne cesserons pas de le dire ; il n'est pas question de faire la moindre concession à ce modernisme qui a envahi l'Église. C'est un poison qui tue l'Église et que nous ne boirons pas. Nous dirons toujours non, non et non. Si nous avions le meilleur des papes et qu'il nous dise que tout va changer, il est clair que l'Église (conciliaire) tomberait en morceaux. Comment ferons-nous revenir l'Église dans le droit chemin ? C'est le travail du pape puisqu'il a les grâces d'état… Mais il subsiste toujours une ambiguïté puisque nous utilisons les mêmes termes mais avec une compréhension totalement différente. Procéder par étapes signifie pour eux la réintégration dans le système et pour nous le retour de Rome dans le Catholicisme traditionnel. "

Mgr. Fellay ajouta que ***la Tradition a, sans aucun doute, gagné du terrain. La vie traditionnelle a pris son essor Nous progressons quoique lentement. Nous allons dans la bonne direction. Les évêques de France ont dit que nous étions une force que l'on ne peut arrêter. Cela ne veut pas dire qu'ils sont pour ou contre nous, mais que nous sommes une puissance avec laquelle il faut compter. Restons prudents et n'allons pas commettre d'erreurs par précipitation.***

En conclusion, l'évêque dit : ***"tant qu'ils ne changeront pas et qu'ils ne s'humilieront pas, nous ne ferons rien de nôtre côté. Combien de temps cela durera t-il ? Personne ne peut le dire. Le fait est que le présent pape veut conserver (ou préserver) le concile."***
En clair pour gagner du terrain, il y a encore beaucoup à faire.

Accrochons nous à notre Foi, n'écoutons pas les rumeurs, évitons autant les propos que les décisions irréfléchies ».
Traduit de l'Anglais à partir du journal " The Catholic " (février 2006) des Pères rédemptoristes du monastère du Golgotha dans les îles Orkney (Écosse)

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site

[17] Quel voeu pieux ! Mais surtout, quand on connaît l'état du milieu conciliaire comme Mgr Lefebvre l'avait déjà connu, quelle utopie ! Décidément il s'agit vraiment d'aveuglement, et là encore il y a confusion entre église conciliaire et Eglise catholique.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 10 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'"*Eglise Anglicane unie non absorbée*" :

Le "*Patriarcat Anglican*", cheval de Troie dans l'Eglise

Les 4° conversations anglicanes de Malines (1925)
Le mémoire de Dom Beauduin o.s.b., maître de Dom Botte :

Un modèle inversé très actuel pour l'« *union* » de la FSSPX avec Rome

Nous faisons connaître par ce message un texte rare et généralement ignoré. Il s'agit du mémoire qu'à la demande du Cardinal Mercier, le Bénédictin Dom Beauduin rédigea pour les conversations de Malines de 1925. Le texte fut révélé par la suite par Lord Halifax.

Les tentatives Anglicanes de subversion de l'Eglise catholique au XIX° siècle

Depuis près de 75 ans, les Anglicans de la High Church - étroitement liée aux loges illuministes britanniques - multipliaient les tentatives pour essayer de faire reconnaître leur hiérarchie épiscopale et presbytérale sacramentellement invalide, et par là, totalement humaine et imaginaire, et pour obtenir qu'elle soit officiellement et intégralement incorporée au sein de l'Eglise Catholique Romaine.
Le mouvement des Tractariens, dont le pasteur Pusey[1] fut la figure, avait dès les années 1830 réinstauré "***un retour à la Tradition***" au sein de l'Anglicanisme. Ce retour prenait de plus en plus l'apparence du catholicisme. Il pouvait faire illusion, et surprendre d'autant qu'il était issu d'une partie de la mouvance de la Réforme, celle de la révolution liturgique de Cranmer, opérée au milieu du XVI° siècle.
Cette révolution, haineuse du catholicisme, avait, en alternant des phases d'offensive et de fausse paix, pourchassé très cruellement les catholiques dans ce pays, autrefois nommé le « *Douaire de Marie* » en hommage à la ferveur de la Foi catholique de son peuple.

[1] **Edward Bouverie Pusey** et les ***Tractariens*** s'opposaient dans l'Angleterre des années 30 à son contemporain qu'il connaissait, **John Nelson Darby**, fondateur de la secte des ***Frères de Plymouth***, **secte dont les parents du mage sataniste Aleister Crowley étaient de fervents adeptes**. Après la première guerre mondiale, ce dernier **devint grand maître de l'OTO, la secte illuministe sataniste R+C, dont le secrétaire d'Etat de Léon XIII, Mariano Cardinal Rampolla del Tindaro était adepte à la mort du Pape en 1903**.

A partir du début des années 1890, alors que le Cardinal Rampolla, membre de la secte illuministe de l'OTO, était le secrétaire d'Etat de Léon XIII, une « provocation » fut montée par l'abbé Portal[2], Lazariste, du côté catholique et par Lord Halifax, du côté Anglican, afin de faire reconnaître par Léon XIII la validité sacramentelle des ordinations anglicanes. Cette tentative, difficilement contrée par les évêques anglais, et notamment par le Cardinal Vaughan, finit par échouer et aboutit même à produire *in fine* le résultat contraire de celui recherché par les comploteurs, puisqu'en 1896, par sa lettre *Apostolicae Curae*, le Pape Léon XIII, condamna infailliblement et solennellement les ordinations anglicanes comme « ***absolument nulles et totalement vaines*** ».

Vers 1890 : de l'étude du Patriarcat dans les milieux Anglicans et de leur arrière-fond Rose+Croix au projet de 1925 de Dom Beauduin -Lord Halifax

C'est aussi dans les années 1890 que s'intensifièrent les recherches des milieux anglicans sur les rites orientaux et particulièrement la question des patriarcats. Dom Beauduin (1873-1960) est apparu sur la scène religieuse dans ce contexte. Il fréquenta l'abbé Portal[3], qui fut un homme de réseau. Bénédictin belge, Dom Lambert Beauduin fut le maître de Dom Botte, le religieux qui allait propager la prétendue « *Tradition apostolique* » fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome[4], et permettre ainsi en 1968 et 1969 la destruction de la liturgie sacramentelle catholique de la Sainte Messe et des Saints Ordres dans l'Eglise conciliaire. Dans ses mémoires, Dom Botte révèle que Dom Beauduin, avait passé l'année 1916 dans les services britanniques de l'Intelligence Service. L'appartenance à ce service présuppose ordinairement l'appartenance aux loges britanniques. Il faut savoir que les milieux anglicans de la High Church sont historiquement connexes des hautes loges illuministes Rose+Croix, imprégnées de gnose. Cette connexion est typique de la haute société britannique. Elle domine le monde anglo-saxon. Ces milieux, d'apparence si traditionnelle, représentent en fait la pointe fine de la subversion la plus déterminée contre le catholicisme.
Les milieux bénédictins catholiques semblent avoir constitué depuis les années 1830 la cible privilégiée de ces hauts initiés britanniques.

Dom Beauduin, **dont il faudrait reprendre en détail toute la vie**, fut un ami de Roncalli pendant trente cinq ans. Il fonda le monastère de l'*Union* d'Amay à vocation « œcuménique » avec les Orthodoxes schismatiques. Il fut condamné par Pie XI en 1932, à travers Mgr d'Herbigny. Des visiteurs canoniques établissent un rapport qui condamne l'influence et les principes de Dom Beauduin dans le milieu monastique :

> « Les Visiteurs en déduisent que de telles tendances (de Dom Beauduin) conduisent presque fatalement *« à la destruction de toute vie surnaturelle »* bien que certains principes, entendus dans un sens modéré, ne constituent pas en eux-mêmes des théories condamnables. Beauduin est *« la cause indirecte et toujours efficiente du mal dont*

[2] Où Monsieur Portal monte une provocation, page 91, dans *Monsieur Portal et les siens (1855-1926)*, Régis Ladous, Préface d'Emile Poulat, 1985, Plon
[3] Lire l'important chapitre sur Dom Lambert Beauduin, il y est question de l'abbé Portal et des idées de Pusey ainsi que de l'abbaye d'Amay - pages 468-474, dans *Monsieur Portal et les siens (1855-1926)*, Régis Ladous, Préface d'Emile Poulat, 1985, Plon
[4] Voir les études du Comité *Rore Sanctifica*, en particulier les *Notitiae* du tome III. www-rore-sanctifica.org

souffre le Mont-César[5] ». Son retour *« en Belgique aurait pour effet de décourager ceux qui luttent pour maintenir l'esprit monastique traditionnel de leur communauté ; il paralyserait l'action de l'Abbé du Mont-César sur ses moines, et pourrait même rendre sa situation intenable »*[a]
Le Secrétaire d'Etat Pacelli ne peut évidemment faire état de ces motifs pour justifier une condamnation (…). Prononcées au nom de Pie XI, les sanctions reprennent les propositions de Stotzingen : deux ans de relégation à l'abbaye d'En - Calcat avec interdiction de sortir du monastère et obligation de se conformer en toutes choses à la vie régulière – très sévère – en vigueur dans cette communauté. A l'issue de cette période, un exil hors du territoire belge pour une durée indéterminée[b]. »[6]
[a] *Dom Th. Nève et dom C.Golenvaux, rapport de la visite canonique de l'Abbaye du Mont-César de Louvain du 2 février au 9 mars 1932 [au Card.Pacelli], passim,copie, Archives de la Badia Primaziale Sant'Anselmo, XIV Congregatio Belgica, 87 Louvain.*
[b] *Voir Card E.Pacelli à dom B.Capelle, Vatican, 30 mars 1932, copie, Archives de la Badia Primaziale Sant'Anselmo, XX Extravagantes, 91 Chevetogne*

Evoluant dans ce milieu très traditionnel qui rappelle aujourd'hui étrangement les affinités d'un Joseph Ratzinger, il fut sollicité par le cardinal Mercier (déjà suspect d'*Américanisme*), afin de rédiger une formule de réunion de l'« *Eglise* » anglicane avec Rome.
Il imagina alors de réactiver le patriarcat pour l'appliquer au cas de la Communion Anglicane. Il travailla dès lors à rédiger le texte que nous publions ici et qui fut lu à la Quatrième conversation de Malines par le cardinal Mercier le matin du 20 mai 1925.

Une démonstration de Dom Beauduin basée sur une imposture historique

Voici ce qu'écrivent en 2005 Jacques Mortiau et Raymond Loonbek au sujet du mémoire de Dom Beauduin :

Début de la citation

Le mémoire «L'Église anglicane unie non absorbée».

En janvier 1925, dom Lambert travaille d'arrache-pied à terminer un travail que le cardinal Mercier lui avait demandé il y a, semble-t-il, un an et demi et qui avait fait l'objet de deux rappels. ***Depuis 1921*** *-on y a fait allusion plus haut- se tenaient,* ***à l'initiative du lazariste français Fernand Portal ainsi que de son ami anglican lord Halifax et sous l'égide de l'archevêque de Malines, des « conversations » au cours desquelles des personnalités anglicanes et catholiques, dans un climat fraternel, confrontaient leurs positions doctrinales, notamment sur la papauté.*** *Dom Lambert Beauduin est totalement étranger aux antécédents de ces rencontres et à leur mise sur pied, mais à la suite d'une question posée par les anglicans, le cardinal l'a chargé de l'éclairer* ***sur la signification, selon les catholiques, du pallium, bande d'étoffe de laine conférée par le pape à des métropolitains et symbolisant une juridiction sur leur province. Il lui demandait surtout de rechercher un mode de réunion possible avec l'Église anglicane****.* ***Les anglicans avaient, en effet, suggéré entre la première et la deuxième rencontre que la discussion prenne une orientation pragmatique. On supposerait un accord doctrinal largement atteint et on s'interrogerait sur les modalités pratiques***

[5] Dom Botte, promoteur de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, et père du nouveau rite de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani* 1968), était moine à l'abbaye du Mont-César.
[6] *Dom Lambert Beauduin, visionnaire et précurseur (1873-1960) - Un moine au cœur libre, p188* Jacques Mortiau et Raymond Loonbeck, Cerf Histoire, Editions de Chevetogne, 2005

de l'union plus ou moins complète, devenue dès lors possible, entre le Saint-Siège et la Communion anglicane considérée comme un tout *'.*

Le mémoire envoyé par Beauduin à Mercier couvre dix-sept pages dactylographiées. Son titre deviendra justement célèbre : ***L'Église anglicane unie non absorbée****. Dans son introduction, l'auteur observe que si, de droit divin, tous les évêques sont égaux entre eux, hormis l'évêque de Rome, successeur de Pierre, le droit ecclésiastique a introduit entre eux une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvent les patriarches. L'Église romaine leur a toujours reconnu une large autonomie canonique et liturgique. Prenant acte de cette situation, le père Lambert s'évertue à échafauder une démonstration historique selon laquelle, depuis que saint Augustin de Cantorbéry a été constitué chef de l'Église d'Angleterre par le pape Grégoire le Grand au VIe siècle, cette Église a connu jusqu'à la rupture de 1534 un statut privilégié, une autonomie que Beauduin assimile, un peu trop vite, au régime patriarcal.* ***On pourrait imaginer que l'Église anglicane, sous l'autorité du patriarche de Cantorbéry, établisse avec l'Église romaine - non pas avec l'Église latine — un lien de dépendance comme c'est le cas pour les patriarcats orientaux unis à Rome****. Poussant sa logique jusqu'au bout, le*

1. Le lien de dom Beauduin avec les « Conversations de Malines » est complexe. Pour une analyse plus nuancée, se référer à R. LOONBEEK et J. MORTIAU, *Un pionnier, Dom Lambert Beauduin (1873-1960). Liturgie et Unité des chrétiens,* Louvain-la-Neuve, Chevetogne, 2001, p. 449-530

mémoire préconise, dans ce cas, le maintien de tous les sièges épiscopaux anglicans et la démission des évêques catholiques.

Le 20 mai 1925, la lecture - hors programme - par Mercier du document de Beauduin provoque la stupeur: «Nous eûmes le souffle coupé», rapporte un témoin anglican '. La réaction ultérieure des historiens sera sévère : en effet, le terme « patriarche » n'apparaît nulle part dans les textes anciens concernant le siège de Cantorbéry. D'ailleurs, l'archevêque de Cantorbéry ne dispose pas actuellement d'un pouvoir de ce type sur l'ensemble de la Communion anglicane. D'autre part, le père Lambert admettra plus tard qu'il n'a pas respecté les règles d'un véritable esprit œcuménique : en cas de réconciliation, l'Église romaine n'a pas à concevoir d'avance et unilatéralement les modalités concrètes d'une pratique de l'unité retrouvée ; à la décharge de l'auteur, il répondait à la question telle qu'elle lui était posée.

Le reproche majeur au mémoire est de se fonder sur une erreur historique manifeste*. En fait, sous le couvert d'un historien, Beauduin s'est comporté en ecclésiologue et en œcuméniste et il a donné un coup de pouce à l'histoire. Comme ecclésiologue,* ***il avait en vue une Église décentralisée, qui admettrait une certaine pluralité de rites, de discipline et de gouvernement en étendant à une partie de l'Église occidentale ce qui était reconnu par Rome pour les Églises orientales;*** *l'idée était particulièrement intéressante. Comme œcuméniste, il se démarquait de la mentalité unioniste en cours, qui n'envisageait l'union que sous forme d'un retour. Pour étayer sa position théologique, il a fait de l'histoire à rebours, en recherchant des faits et des documents qui puissent démontrer que la formule d'union qu'il avait imaginée n'était pas utopique puisqu'elle n'était pas vraiment nouvelle.*

C'était donc une certaine conception de l'unité de l'Église, théologique plutôt qu'historique qui l'inspirait, une conception qu'il a coulée dans une formule particulièrement heureuse et suggestive. ***Elle se recommandait du fait que la forme d'union préconisée n'impliquait pour la Communion anglicane ni sabordage ni passage sous les fourches Caudines. L'obstacle psychologique, qui risquait fort d'être prohibitif, était ainsi balayé. Mettre la charrue avant les bœufs, loin d'être une ineptie, était, en***

1. W. FRERE, *Recollections of Malines,* Londres, 1935, p. 56.

l'occurrence, une méthode susceptible de faire entrevoir aux anglicans que l'inévitable et capitale discussion dogmatique, qui devrait s'engager tôt ou tard, pourrait déboucher sur autre chose que l'absorption ou la perte d'identité. En tout cas, la formule «unie non absorbée» était prégnante d'une direction. *Elle indiquait un sens à explorer. L'élaboration de ce rapport a, par ailleurs, conduit le père Lambert à une conscience plus claire de la nature*

universelle de toute démarche vers l'unité de l'Église: pour des raisons théologiques et ecclésiologiques, un travail de rapprochement avec les anglicans ne peut être conçu indépendamment d'une initiative analogue avec les orthodoxes. [7] *Le bénédictin, qui, jusqu'à présent, ne s'était préoccupé de contacts qu'avec les Orientaux, manifestera désormais un intérêt croissant pour l'anglicanisme, tandis que sa réflexion théologique le conduit déjà depuis un moment à l'universalisme.*
Dom Lambert quitte Rome peu après avoir achevé l'élaboration de ce mémoire. Arrivé en 1921 dans la Ville éternelle comme professeur de théologie, il en repart trois ans et demi plus tard comme fondateur monastique et initiateur d'une œuvre inédite. Il a choisi de mettre le monastère de l'Union sous le signe de la Croix victorieuse ', ce qui représente tout un programme.

1. Voir LB à dom Br. Reynders, Pépinster, 6 mars 1925, cité dans Br. REYNDERS, < Histoire et histoires de la fondation d'Amay, 1924-19[25] », AAC, *Br. Reynders*

Fin de la citation extraite de *Dom Lambert Beauduin, visionnaire et précurseur (1873-1960° - Un moine au cœur libre,* Jacques Mortiau et Raymond Loonbeck, Cerf Histoire, Editions de Chevetogne, 2005

Dom Beauduin prophète des conceptions du *"Patriarcat"* exprimées par Joseph Ratzinger depuis 1969.

Le schéma canonique qu'imagina Dom Beauduin revêt aujourd'hui une brûlante actualité, alors que, depuis son élection le 19 avril 2005, l'usurpateur Ratzinger affiche son intention de réunir l'Eglise conciliaire avec les patriarcats orthodoxes et avec les Anglicans.
Des réunions importantes vont avoir lieu dans ce sens dans les mois qui viennent. Simultanément, l'abbé Ratzinger vient d'abandonner le titre de ***Patriarche d'Occident***.
Ainsi, depuis l'usurpation de la Chaire de Pierre depuis 1958, la structure de l'Eglise catholique a subit, de l'intérieur une transmutation. La promotion de la collégialité dès Vatican II a engagé la décentralisation de l'Eglise conciliaire en stimulant l'autonomie des blocs géographiques nationaux ou continentaux.
Une fois élu, l'abbé Ratzinger, en dépit d'un style de gouvernement plus monarchique que son prédécesseur, Mgr Karol Wojtyla, n'a nullement cherché à freiner ce mouvement de la collégialité. La consultation de ses écrits de la période conciliaire, permet de se rendre compte **qu'il imaginait déjà, dès 1969, cette transmutation de l'Eglise conciliaire** :

« L'image d'État centralisé que l'Église a offerte jusqu'au Concile tient non seulement à l'office de Pierre, mais aussi à son amalgame avec la fonction patriarcale, laquelle n'a cessé de se renforcer tout au long de l'histoire et que l'évêque de Rome exerçait pour l'ensemble de la Chrétienté latine. Le droit canon uniforme, la liturgie uniforme, la nomination uniforme des évêques par le centre romain, tout cela ne fait pas forcément partie du primat, mais résulte de l'union étroite des deux offices. ***C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau*** *– et plus clairement, cette fois –* ***une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats et à les détacher de l'église latine.*** *Choisir l'unité avec le pape ne signifiera plus, dès lors, s'incorporer à une administration uniforme, mais seulement s'intégrer à une unité de foi et de communion, dans laquelle le pape est reconnu comme ayant pouvoir de livrer des interprétations contraignantes de la révélation donnée dans le Christ, interprétations dont l'autorité est acceptée chaque fois qu'elles sont livrées sous une forme définitive ».* Et Ratzinger de conclure : *« Dans un avenir point trop éloigné, on sera*

[7] C'est exactement ce que l'abbé Ratzinger accélère depuis le 19 avril 2005. Le « processus de réconciliation » avec les Orthodoxes et avec les Anglicans avance à grands pas

> *fondé à se demander si les églises d'Asie et d'Afrique, comme celles d'Orient, ne devraient pas se présenter sous leurs propres formes, qui pourraient être des "patriarcats" autonomes ou des "grandes églises", quel que soit le nom que l'on donne un jour à ces ecclesiae dans l'Ecclesia ». Joseph Ratzinger, 1969,* Primat et épiscopat[8]

Le *mécano patriarcal* Anglican, instrument de la refonte de l'Eglise conciliaire à l'image des multinationales anglo-saxonnes qui dominent le mondialisme actuel.

Cette transmutation de l'Eglise catholique en Eglise conciliaire, puis en structure décentralisée, se réalise, par analogie, sur le modèle des firmes multinationales anglo-saxonnes organisées en une structure *Corporate* assortie de filiales, tantôt sous la forme de *Joint-Venture*, avec prises de participation au niveau des conseils d'administration, ce qui permet d'en assurer le contrôle effectif), soit sous formes de filiales nationales ou franchisées.

Selon cette conception purement opérationnelle (*operative*), la notion de fonction est privilégiée, et les cadres sont interchangeables, leurs fonctions et prérogatives n'étant nullement, radicalement attachées ontologiquement à leurs personnes propres, absolument à l'inverse de l'archétype "*Royal*" qui prévaut dans la constitution bimillénaire de la véritable Sainte Eglise de Notre Seigneur, *Prêtre et Roi*.

Le modèle anglo-saxon hérite lui-même de l'archétype de l'organisation des loges maçonniques, constituées en strates successives et en cercles concentriques. **Ce modèle permet de dissimuler la véritable structure de commandement**.
Sous une apparence d'autonomie, une loge de francs-maçons de rang N est en fait tenue, secrètement, et influencée dans ses orientations principales, par des membres francs-maçons, dont les autres ignorent la qualité, et qui sont eux-mêmes de rang N+1.
Ainsi un système maillé de commandement irrigue et tient dans la discrétion et le secret tout un réseau de loges qui pourraient sembler autonomes.

La transmutation organisationnelle de l'Eglise conciliaire à rebours de la constitution *royale* de la Sainte Eglise et de la Chrétienté

Par opposition, le modèle d'organisation de la Chrétienté fonctionne différemment, **le modèle royal, et consacré selon un sacre transcendantal et personnel, en est l'archétype**.
Le Roi, avec qui Dieu renouvelle **personnellement** la mission dont Il l'investit personnellement dans le sacre royal que lui administre l'Eglise, en la personne d'un évêque, est le véritable souverain temporel. Celui qui apparaît comme détenant le glaive est bien celui-ci même qui véritablement le détient et l'exerce.
La règle est celle de la vérité incarnée visiblement et pleinement dans la réalité à l'image du Messie[9].

---

[8] Essai de Jospeh Ratzinger publié en 1969 sous le titre « *Primat et épiscopat* », qui figure dans le livre *Das neue Volk Gottes*. La traduction en anglais du texte ci-après a été faite par l'abbé Joseph Komonchak, de l'Université catholique d'Amérique. Nous l'avons ensuite traduite en français.

[9] A la racine de cet esprit se situe la pratique de plus en plus affirmée des conciliaires contemporains, à l'instar de celle des Protestants et des Anglicans, **de mettre l'accent sur l'Ecriture, sur l'Evangile et sur les paroles et les actes du Messie, plutôt que sur Sa Personne Elle-même** (qu'Il a pourtant voulu communiquer à Ses brebis dans la transsubstantiation de l'Eucharistie), signifiant par là même que l'on subordonne sa propre adhésion personnelle à la Personne du Messie à la Vérité et à la Sainteté de ses paroles ("***Le Message de Jésus-Christ***") et de ses actes dont on s'institue juge suprême, **ce qui**

Au contraire, dans le modèle d'organisation maçonnique, celui qui paraît exercer publiquement le pouvoir n'est pas celui qui l'exercice effectivement, il n'en représente que l'agent, l'exécutant public.
La règle maîtresse de cette organisation est celle de l'opacité et de la manipulation.
L'Eglise conciliaire (hiérarchie imaginaire car invalide) est désormais irriguée et tenue par de multiples loges et cercles de pouvoir occultes. Elle s'est muée sur le modèle de l'Eglise anglicane (hiérarchie également imaginaire, purement humaine et non transcendantale, car sacramentellement invalide), intimement liée, pour ce qui est de la Haute Eglise, aux loges illuministes Rose+Croix.

Mgr Lefebvre fidèle à la conception *royale* catholique opposé à Mgr Fellay de plus en plus acquis aux méthodes d'opacité caractéristiques de la maçonnerie

Au passage, soulignons que, face à l'Eglise conciliaire mutante, Mgr Lefebvre a défendu la Foi catholique et a défendu le modèle d'organisation de la véritable Sainte Eglise, qui est celui de la Chrétienté et de la Vérité dans la transparence devant tous.
Au contraire, Mgr Fellay, de concert et sous l'influence du réseau allemand de l'abbé Schmidberger, n'a cessé de s'éloigner de cette conception à mesure qu'il avançait dans ses discussions avec la Rome mutante.
Mgr Fellay n'a cessé en effet depuis 12 ans d'entourer son action et celle de son gouvernement d'une opacité de plus en plus épaisse. Ce mouvement est devenu public après l'élection de l'abbé Ratzinger.
De sa rencontre du 29 août avec l'abbé apostat Ratzinger est sorti le terme « *processus* », apparaissant désormais régulièrement dans le vocabulaire des medias de la FSSPX, contrôlés par les abbés Lorans et Séligny, terme typique de la dissimulation et de la manipulation.
Au contraire, et nous allons bientôt faire des révélations à ce sujet, **Mgr Lefebvre, excluait toute notion de « *processus* » et livrait immédiatement ses vues et ses jugements publiquement devant de simples laïcs comme devant des clercs.**
A l'inverse, la réunion déterminante de deux jours de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger avec l'abbé Hoyos à la mi-novembre 2005, fut complètement occultée par Mgr Fellay, conseillé par l'abbé Lorans, devant les fidèles Parisiens les 10 et 11 décembre 2005.
Puis vint la fameuse négation des discussions avec Rome à Flavigny le 1er février (« ***c'est du vent*** »), répétée le 5 mars, toujours à Flavigny, alors que paraissait le 12 mars, l'interview de Mgr Fellay à *Il Tempo*[10], déclarant toute son attente des propositions romaines.
Peu après, l'interview de Mgr Fellay à DICI le 25 mars expose enfin un « *processus* » en trois étapes (trois points), la proposition de visiteurs romains et dans son communiqué de *La Porte Latine* du 3 avril, l'abbé de Cacqueray laisse percer un ton triomphal que motiverait une prochaine reconnaissance.
Plus le supérieur de la FSSPX s'est éloigné de l'esprit et des méthodes de son fondateur-consécrateur Mgr Lefèbvre, et plus il a favorisé l'opacité, jusqu'à ce que le piège se referme sur lui, comme le démontrent les révélations de *La Stampa*[11].

La forme de la « *réconciliation* » imaginée par Dom Beauduin pour unir l'Eglise anglicane à Rome constitue une inversion radicale de la nature de la Foi Catholique : Jésus n'est pas Dieu parce qu'il dit la Vérité et fait des miracles, mais à l'inverse, Sa parole est vérité parce qu'il est Dieu.

[10] Message de Virgo-Maria du 20 mars 2006
[11] Message de Virgo-Maria du 26 mars 2006.

<u>Négligeant la réalité qu'a exprimée avec force Léon XIII, en déclarant toute la hiérarchie de l'Eglise anglicane sacramentellement invalide, c'est-à-dire purement laïque, Dom Beauduin imagine une formule de « *réconciliation* ». En 2006, et après plus de 6 années de « *discussions* » avec Rome, cette formule évoque celle du « *processus de réconciliation* » qu'a amorcé la hiérarchie valide de la FSSPX avec la hiérarchie sacramentellement invalide de l'Eglise conciliaire.</u>

Forçant les faits historiques, Dom Beauduin, va jusqu'à imaginer que l'Eglise d'Angleterre possède depuis saint Augustin de Cantorbéry une "***tradition patriarcale***" et propose une solution pratique qui consiste à l'unir à l'Eglise romaine, par un lien de subordination sans rien changer à son organisation, **tout en lui conservant son autonomie, en particulier liturgique** :

> « ***<u>Union, non absorption, telle est donc, nous semble-t-il, la formule de la réconciliation</u>***. *D'une part une société religieuse, l'Église anglicane, jouissant de son organisation intérieure propre, un corps moral jouissant de son autonomie, de ses institutions, de ses lois, de sa liturgie propre, sous l'autorité de son chef le Patriarche de Cantorbéry; mais manquant du principe d'unité et du fondement infaillible de la vérité, que le Christ veut dans l'Église qu'il a fondée : unum ovile et unus Pastor. D'autre part, l'Église romaine, qui, elle aussi, a ses institutions, son droit, sa liturgie, en un mot son organisation intérieure latine; mais qui, en plus et surtout, possède en son chef le principe d'unité, le fondement de vérité et d'apostolicité, la pierre inébranlable sur laquelle toute l'Église du Christ est fondée. Il faut donc nécessairement, si l'Église anglicane veut appartenir à cette société unique et visible du Christ, qu'elle établisse entre elle et l'Église romaine ce lien de dépendance et de soumission au successeur de Pierre; en d'autres termes il faut qu'elle devienne non latine mais romaine; et qu'en conservant toute son organisation intérieure, toutes ses traditions historiques et sa légitime autonomie, à l'instar des Églises orientales, elle établisse fortement ce lien indispensable de subordination à l'Église universelle dont le principe d'unité est à Rome.* » **Dom Beauduin, 1925**

Dom Beauduin, **conscient de proposer un projet révolutionnaire**, explique que sa réalisation **passe par la décentralisation**.
L'attente de Dom Beauduin exprimée en 1925, n'a cessée d'être réalisée depuis Vatican II par quarante années de collégialité et de conférences épiscopales nationales.
Loin de s'opposer à ce mouvement, depuis son élection le 19 avril 2005, l'abbé Ratzinger n'a cessé de soutenir et d'accélérer ce mouvement, tant il correspond à ses vues. Les projets de rapprochement de l'Eglise conciliaire avec les Orthodoxes ne cessent de progresser depuis un an. L'état d'avancement en est tel qu'il devient désormais envisageable que commence dans un ou deux ans, **dès la neutralisation-absorption de la FSSPX**, un grand mécano de restructuration de l'Eglise catholique avec les patriarcats Orthodoxes schismatiques et avec la High-Church anglicane (et ses loges illuministes R+C britanniques).
Ainsi serait enfin triomphalement accompli par l'abbé Ratzinger ce projet anti-christ, entrepris dès les années 1830, et que le Cardinal Rampolla avait échoué à faire aboutir au moment même où il croyait accéder à la Papauté en 1903 (cf. "*Le Plan Rampolla*").

> « *Que pensera Rome de ce projet? Évidemment il pose un principe de décentralisation qui n'est pas conforme aux tendances actuelles de la curie romaine, principe qui pourrait trouver dans la suite d'autres applications.* » **Dom Beauduin, 1925**

Il y a un an, l'analyse prémonitoire de CSI, dénonçant le projet Anglican de Pusey

Revenons sur une analyse qu'avait diffusée **CSI le 22 mai 2005** et qui était prémonitoire de la situation actuelle du printemps 2006.
Cette analyse rapportait les éléments communiqués lors de la Troisième conversation de Malines en 1923, soit 2 ans avant la lecture du mémoire de Dom Beauduin. Notons qu'en 1925, Dom Beauduin allait préconiser **la suppression des sièges épiscopaux catholiques établis au XIX° siècle**.

> **« L.Marchal** donne la description suivante du scénario d'une réunion de la Communion anglicane avec l'Eglise catholique dans l'article "Puséyisme et ritualisme" du Dictionnaire de Théologie Catholique (DTC) (Tome XIII, colonne 1406 et suiv.).
>
> Après avoir rappelé le rôle de **Lord Halifax** dans la propagande pour ce plan :
>
> **"L'idée d'une réunion possible avait déjà été chère à Pusey (cf. col. 1384). Le concile du Vatican l'avait désillusionné et découragé. Cette idée fut reprise en 1894 par Lord Halifax, le président de l'English Church Union, encouragé par un lazariste français, F. Portal. L'encyclique *Apostalicae curae* (1896) sur les ordinations anglicane émut Lord Halifax, sans toutefois lui faire perdre tout espoir.** Il sera l'âme de la propagande en faveur de la réunion au XX° siècle. Nous n'avons pas l'intention de traiter ici de toute la question de l'union des Églises, mais uniquement de préciser l'attitude des anglo-catholiques à cet égard. Pour connaître la doctrine catholique sur ce point on se reportera aux lettres encycliques de **Léon XIII**, *Ad Anglos,* du 14 avril 1895, *Salis cognitum,* du 29 juin 1896, de Pie XI, *Ubi arcano,* du 23 décembre 1922, *Mortalium animas,* du 6 janvier 1928.
> Comme les tractariens, les anglo-catholiques sont opposés aux conversions individuelles; ils ne veulent envisager que la réunion de leur Église à l'Eglise romaine, une *corporate reunion.* A la suite de **Pusey**, ils veulent une réconciliation avec Rome qui ne serait pas une soumission humiliante, mais qui serait réalisée par des négociations fondées sur des concessions mutuelles."
> Il résume ensuite la seconde conférence de Malines (14 mars 1923) :
> La position anglicane sur ce point a été exposée et discutée dans la seconde conférence de Malines (14 mars 1923). Le mémorandum préparatoire, rédigé par trois anglicans de nuances diverses, supposant l'accord réalisé sur les questions dogmatiques, indique à quelles conditions pourrait se faire l'union. L'Eglise d'Angleterre, dont la diffusion dans le monde est considérable, puisque de vingt et un à l'époque de la Réforme, le nombre de ses évêques était monté à trois cent soixante-huit lors de la conférence de Lambeth en 1920, devrait avoir à cause de son importance une sorte d'autonomie. Dans la pratique, **l'exercice de l'autorité du pape sur les évêques et la province de la communion anglicane** ne devrait pas se substituer à celle des archevêques et des évêques, mais serait plutôt regardée comme **une « prééminence régulière reconnue au souverain pontife sur tous les évêques, qui se manifesterait dans le recours à lui pour les questions se rapportant à l'Église universelle »**. Le doyen de Wells reconnut dans la discussion que le pape ne pouvait pas renoncer à son droit de juridiction et déclara que la difficulté pratique serait écartée si, en fait, l'intervention ne se produisait que dans les cas exceptionnels.
>
> **Provisoirement la hiérarchie catholique romaine existant actuellement en Angleterre pourrait subsister**, telle qu'elle existe, exemple de la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry **et rattachée directement au Saint-Siège**, comme cela eut lieu autrefois pour l'abbaye de Westminster, pour d'autres couvents et églises. Cela éviterait un certain nombre de difficultés pratiques.

En ce qui concerne **les relations de l'archevêque de Cantorbéry avec le Saint-Siège**, elles pourraient, après régularisation des ordinations, être symbolisées, suivant un ancien précédent, **par l'octroi du pallium**, en signe d'investiture **qui donnerait à celui-ci pleine juridiction**. Dans l'avenir, comme dans le passé, un nouvel évêque ou archevêque serait, après élection et confirmation, en pleine possession de sa juridiction, qui, durant la vacance du siège, serait exercée comme autrefois par le doyen et le chapitre ou par le vicaire général. **L'archevêque de Cantorbéry serait placé dans une situation analogue à celle des anciens patriarches. La régularisation des ordinations pourrait se faire, a-t-on remarqué dans la discussion, par l'imposition des mains, tout au moins sous condition. L'imposition des mains serait faite par le pape ou par son légat pour l'archevêque de Cantorbéry, et ensuite par l'archevêque pour ses suffragants.**

L'Église d'Angleterre ainsi unie au Saint-Siège **conserverait certaines pratiques disciplinaires particulières** : **l'usage de la langue vulgaire et le rite anglais, la communion sous les deux espèces, l'autorisation du mariage pour le clergé.** Dans les discussions les anglicans reconnurent les avantages du célibat, mais refusèrent d'en faire une obligation.

Une conception identique de la réunion était donnée dans *The catholic movemenl in the Church of England,* qui parut la même année (1923), composé par un clergyman de l'oratoire du Bon-Pasteur, **W.-L. Knox**:

> « Une telle réconciliation serait impossible si l'Église romaine n'admettait pas l'existence continuée de l'Église d'Angleterre comme un corps possédant une large mesure d'indépendance en ce qui concerne ses pratiques locales en matière religieuse, comme, par exemple, le maintien d'une liturgie anglaise, au moins pour le présent, et une liberté considérable en matière de dévotions. **Il y aurait par là deux corps séparés, l'un représentant l'Église d'Angleterre telle qu'elle existe à présent, l'autre constitué par les catholiques romains actuels.** L'Église d'Angleterre aurait le droit de nommer ses archevêques et ses évêques (sans conserver naturellement le système indéfendable de nomination par le premier ministre). Cette indépendance en matière de pratique liturgique, de dévotion et d'autonomie locale est essentielle à tout espoir de réunion dans le prochain avenir. » P. 248.

Nous assistons au début de l'accomplissement sous nos yeux d'un schéma rendu public il y a 82 ans». Extrait du message de CSI du 22 mai 2005.

Cette analyse de CSI s'avère aujourd'hui commencer à se réaliser avec l'abandon du titre de ***Patriarche d'Occident*** par l'abbé Ratzinger en 2006 et tel que reconnu en mars. **Elle révélait également les contacts décennaux de l'abbé Ratzinger avec les milieux anglicans** les plus traditionnels.

En effet le *Sunday Times* du 24 avril 2005 nous apprend également, une semaine après l'élection du conclave, que l'abbé **Ratzinger** a déjà tenu des réunions avec le Traditional Anglican Communion (TAC), selon l'archevêque **John Hepworth.** Le TAC représente une fraction des traditionalistes anglicans. **Il est même question d'un pacte secret qui existerait depuis 10 ans entre eux et Ratzinger. L'article présente le TAC comme une fraction rebelle, mais dans un tel plan où la manipulation est le maître mot, cela n'est pas incompatible d'une progression vers la réunion avec la Communion Anglicane.** En effet, la réunion avec le TAC permettrait de faire avaliser des principes, qu'il serait ensuite possible d'étendre au reste du corps Anglican. Nous remarquons que cette intégration de cette fraction Anglicane dans l'Eglise conciliaire se ferait, comme expliqué plus haut, **en conformité avec les demandes de la seconde conférence de Malines de 1923 : les Angli-**

cans conserveraient leur liturgie, donc leurs rites, et un clergé marié. » Extrait du message de CSI du 22 mai 2005.

La FSSPX en 2006 et l'actualité du projet de Dom Beauduin, alors que l'abbé Ratzinger dirige la manœuvre.

L'élection de l'abbé Ratzinger le 19 avril 2005, l'accélération des contacts avec les Orthodoxes schismatiques et les Anglicans et l'opération du ***« processus de réconciliation*** » de la FSSPX avec la fausse hiérarchie invalide qui dirige aujourd'hui l'Eglise conciliaire marquent la sortie de l'ombre d'un plan qui a plus d'un siècle.

La publication de ce texte de Dom Beauduin s'avère déterminante car il révèle la continuité historique d'un projet porté par quelques cénacles occultes mais puissants qui apparaissent à la racine du « *mouvement liturgique* » et du *« mouvement œcuménique* ».
En particulier, les personnages clés, des bénédictins, qui ont permis l'instauration du nouveau rite invalide de consécration épiscopale de 1968 (*Pontificalis Romani*), fréquentent les mêmes milieux qui ont imaginé ce remodelage de l'Eglise sous la forme de patriarcat artificiel.

Le verrou d'Avrillé auprès de la FSSPX : dissimuler la piste anglicane et rosicrucienne et ses menées

Nous ne pouvons ici que regretter la légèreté des travaux des rédacteurs du *Sel de la terre*, dans leur article *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* (numéro 54 – automne 2005), signé du Père Pierre-Marie. Alors qu'ils citent les travaux de Dom Cagin, bénédictin, qui en 1919 publie un tableau comparatif des rites orientaux avec la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, le rédacteur d'Avrillé écrit que Dom Cagin :

> *« résume le tout dans un tableau d'assemblage qui prouve que toutes ces prières sont d'une seule famille. Tout cela était donc connu cinquante ans avant la réforme de Paul VI, avant même la déviation du mouvement liturgique ».*[12]

Or, Dom Beauduin qui a commencé le mouvement liturgique en 1909, ne pouvait ignorer Dom Cagin, et il venait lui-même d'accomplir une période obscure en Angleterre pour les services secrets britanniques. A peine arrivé en Irlande à Edermine, où il rejoint d'autres moines, il sollicite un ministère qui lui permette de se déplacer :

> *« Destiné à enseigner la Trinité aux moines étudiants, il parvient laborieusement à arracher à Dom Marmion l'autorisation de se faire nommer « capitaine-aumônier » des soldats belges hospitalisés dans plusieurs établissements de la côte anglaise. Fait étonnant : tant son agenda que sa correspondance restent presque muets sur ce ministère, qui devait normalement occuper la majeure partie de son temps.*
>
> *(…) On sait aussi (…) qu'il s'est livré pendant un an à du contre-espionnage pour les services de renseignements britanniques. Il est resté totalement discret sur cette mission périlleuse. Quelques pièces d'archives nous apprennent qu'il a fait, dans le cadre de ce travail, un voyage à Paris, qu'il a été connu comme journaliste sous le nom de Louis Lambert, qu'il est resté en rapport avec des membres de son réseau évadés en*

[12] Sel de la terre, numéro 54, 2006 – p100

Belgique, notamment avec Vincent de Moor, que pendant neuf mois, il a sillonné la Hollande avant de recevoir, en mars 1917, une lettre des services secrets de Sa Majesté, qui lui expriment leur joie de le savoir rentré en sûreté en Angleterre »[13]

Selon les biographes de Dom Beauduin, il a ainsi bénéficié d'une couverture idéale pour se déplacer et nouer des contacts. Les biographes eux-mêmes s'étonnent du silence des archives sur cette année. Cela se passe trois ans avant que Dom Cagin ne publie les travaux référencés ci-dessus, et nous pouvons remarquer la coïncidence chronologique de l'activité de cet homme clé avec la parution de travaux décisifs sur la prétendue *Tradition apostolique* qui va ensuite devenir le vecteur du nouveau rite de consécration épiscopale, cinquante ans plus tard-[14]. L'action de Dom Beauduin est déjà forte bien avant 1919 alors qu'Avrillé positionne la « déviation du mouvement liturgique » comme étant postérieure. Mais Avrillé se garde bien de travailler ces questions, car elles mettraient immédiatement à jour la piste anglicane et les réseaux de la subversion de l'Eglise par les loges illuministes traditionnelles. Or, aujourd'hui, force est de constater, que les rédacteurs du *Sel de la terre*, ont endossé sans sourciller la justification du changement de rite épiscopal de 1968, en reprenant point par point les arguments des réformateurs Dom Botte et le Père Lécuyer. Et cette justification, nouvelle coïncidence troublante, a également recours au comparatif du nouveau rite (issu de la pseudo-reconstitution d'un texte faussement attribué à Hippolyte) avec le rite d'intronisation du patriarche maronite. A nouveau le patriarcat. Et Dom Botte est lui-même le disciple de Dom Beauduin, auteur de cette préconisation du modèle patriarcale pour l' « union de l'Eglise Anglicane » avec Rome. Bizarre, bizarre… On constate qu'il s'agit tout simplement des mêmes réseaux, sous influence anglicane, qui depuis plus d'un siècle travaillent la question du patriarcat et de ses rites. D'ailleurs la question du *Spiritus principalis*, caractéristique de la nouvelle forme du rite épiscopal (1968), est significative, non du caractère sacramentel de l'épiscopat, mais du don de gouvernement, tel que peux par exemple l'exercer un patriarche oriental. Malgré les évidences, cela n'a pas empêché le *Sel de la terre* d'écrire :

« Pour s'assurer de la validité du rite de Paul VI, il nous suffira donc de mettre en parallèle la nouvelle prière du sacre avec les deux rites orientaux en question » [15]

« Comme nous l'avons expliqué, il fallait comparer le nouveau rite avec le rite de consécration du patriarche maronite. » [16]

Et puis enfin :

« Nulle part nous n'avons vu que le nouveau rite ait été fait dans une perspective d'œcuménisme avec les anglicans ».[17]

CQFD. Circulez chers lecteurs du *Sel de la terre*, il n'y a rien à voir du côté anglican. Nous ne pouvons que constater que par ce travail, et bien d'autres, le couvent des dominicains d'Avrillé, ou tout au moins les quelques décideurs clés de cette communauté de disciples de Saint Dominique, agissent objectivement auprès de la FSSPX comme un verrou et un barrage

---

[13] *Dom Lambert Beauduin, visionnaire et précurseur (1873-1960) - Un moine au cœur libre, p63-64* Jacques Mortiau et Raymond Loonbeck, Cerf Histoire, Editions de Chevetogne, 2005
[14] Nous notons que le Comité *Rore Sanctifica* a développé cette question de la période 1890-19120 dans son texte récent des Notitiae, en pages 48-49, disponible sur www rore-sanctifica.org
[15] Sel de la terre, numéro 54, 2006 – p110
[16] Sel de la terre, numéro 54, 2006 – p108
[17] Sel de la terre, numéro 54, 2006 – p114

afin que ne sortent aucune étude qui puisse mettre à jour l'influence subversive des hautes loges connectées aux milieux anglicans, et surtout pas sur la question de l'attaque contre la succession épiscopale valide, alors qu'elle représente pourtant la pointe mortelle de la Révolution afin d'éteindre le sacerdoce de Melchisédech et les sacrements catholiques. Certains évêques de la FSSPX, bien que faisant partie de l'Eglise enseignante, s'en remettent pour les questions théologiques aux dominicains d'Avrillé, qui eux-mêmes sont sous contrôle et verrouillent les études afin qu'elles n'aboutissent pas aux causes premières.

Dom Beauduin, informé des plans du réseau de la haute subversion de l'Eglise

En 2006, il devient clair que tous ces milieux anglicans ou de l'Eglise conciliaire ratzinguérienne sont sous l'influence des hautes loges illuministes Rose+Croix et de la gnose. Nous allons en faire état dans un prochain article.

Signalons déjà que Dom Beauduin était déjà au fait du plan de subversion de l'Eglise au plus haut niveau. En effet ses biographes font les révélations suivantes :

> « Un jour, Roger Poelman, disciple de longue date, se trouve dans la chambre de son ami (Dom Beauduin). Pie XII est malade. S'engage le dialogue suivant : - Beauduin : *« Je te préviens : il va mourir très rapidement. Son successeur sera Roncalli ! »* - Poelman : *« Ce gros nonce à Paris ? »* - Beauduin : *« Eh bien ! Tu verras. Il fera un concile et il le fera dans une perspective œcuménique »* [a]. Ils se connaissaient depuis trente cinq ans. L'influence du bénédictin sur les idées de celui qui allait devenir Jean XXIII n'a, semble-t-il, pas été négligeable[b]. Toujours est-il que l'annonce, le 25 janvier 1959, de la convocation d'un concile, sera une des dernières grandes joies du père Lambert : *« Tu verras, ce sera une résurrection »*, confie-t-il à un ami[c] ; *« il faut tout abandonner pour y travailler »*, répétera-t-il à ses confrères de Chevetogne[d]. Et lui-même ne cessera de prier à cette intention.
>
> [a] R.Poelman, entretiens des 18 mai 1994 et 13 décembre 1996 avec les auteurs. Le témoin était prêt à confirmer sous la foi du serment l'exactitude du fait rapporté. – Le jour même de l'élection, dom Beauduin a renouvelé sa prédiction à la grande surprise de son entourage, « de sorte qu'il n'a pas paru « étonné lorsque le cardinal diacre annonça : « Angelum » ; par contre, il exulta et leva les bras en signe d'allégresse, lorsqu'il entendit la suite : « qui sibi assumpsit nomen Johannem » [qui prit le nom de Jean] (P.D.Guillaume, lettre aux auteurs, Nîmes, 27 juillet 2002). Ce nom, qui venait après une succession de « Pie », était pour dom Lambert le présage d'un changement dans le gouvernement de l'Eglise.
>
> [b] Voir entre autres : Et. Fouilloux, *Les Catholiques et l'unité chrétienne du XIX° au XX° siècle* (Itinéraires européens d'expression française), [Paris, 1982], P.927 ; L.-J. card. Suenens, *Souvenirs et espérances,* [Paris, 1991], p. 62 et le discours de Roncalli à Palerme en 1957.
>
> [c] Cité dans Mgr Ch. Moeller, *« Dom Lambert Beauduin. Un homme d'Eglise »,* dans Unité des Chrétiens, n°23, 1976, p. 23
>
> [d] Dom N. Egender, entretien du 13 avril 1997 avec les auteurs. »

Dom Beauduin était donc informé d'une disparition accélérée de Pie XII[18], de l'élection de Roncalli et de la convocation d'un concile dans une perspective œcuménique. Le concepteur

[18] La disparition précipitée de Pie XII intervint en 1958 alors que 1960 était la date fixée par Notre-Dame pour la révélation du troisième secret de Fatima. Le véritable secret n'a toujours pas été révélé. Bien entendu, Avrillé est intervenu à l'été 2005 pour expliquer à ses lecteurs que le faux médiatisé par l'abbé Ratzinger en 2000 est « authentique et intégral ». Nouvelle contribution essentielle du *Sel de la terre* au plan général de subversion.

du recours au modèle du patriarcat pour permettre à la Communion anglicane de s'intégrer, en gardant son autonomie, au sein de l'Eglise catholique, apparaît ainsi au soir de sa vie comme l'un des hommes les plus informés de la haute subversion de l'Eglise.

Au regard de l'accumulation de ces différents faits, il devient également clair que la structure canonique imaginée par l'abbé Ratzinger afin d'unir sans absorber la FSSPX dans l'Eglise conciliaire, projet entouré du plus grand secret, a quelque chose à voir avec la structure patriarcale. Nous allons également y revenir.

LA REALITE, DU FAIT DE L'INVALIDITE DE *PONTIFICALIS ROMANI* (1968)[19]

L'UNION DE 1925

Dom Beauduin projetait d'unir une hiérarchie invalide et artificielle (Anglicane) avec une hiérarchie sacramentelle, celle de l'Eglise catholique

LE « PROCESSUS DE RECONCILIATION » DE 2006

L'abbé Ratzinger projette d'unir une hiérarchie sacramentelle catholique (FSSPX) avec une hiérarchie invalide et artificielle, celle de l'Eglise conciliaire

IL S'AGIT D'UNE INVERSION, METHODE TYPIQUEMENT DIABOLIQUE
EGALEMENT UNE INVERSION DES FINS
MGR LEFEVRE VOULAIT AVANT TOUT SAUVER LE SACERDOCE
ET NON PAS SE « RECONCILIER » AVEC LA ROME DES ANTICHRISTS

Préface aux Statuts de la FSSPX, par son fondateur-consécrateur

*« 1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. La Providence dans sa Sagesse infinie suscite **une œuvre de restauration du sacerdoce catholique**, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et **Ses sacrements**, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine. (…) Manifestation évidente de la bénédiction sur **l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament.***

«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»
Tel est le but de nos constitutions. »

Ecône, le 20 mars 1990
+ **Marcel Lefebvre**, Fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

Il est particulièrement incompréhensible que les quatre évêques entre les mains de qui Mgr Lefebvre **a remis, en juin 1988, l'épiscopat catholique sacramentellement valide, dont dépend la survie même des véritables Sacerdoce et Sacrifice de Melchisédech institués dans son Sang par Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même**, puissent non seulement garder le silence (qui à la longue devient complice) face à ce projet antichrist sans précédent dans l'histoire de l'Eglise, mais plus encore, puissent à travers l'un d'entre eux, Mgr Fellay, collaborer à cette « *réconciliation* » et à cette « *union* » et préparer les fidèles à succomber à cette séduction digne du Prince de ce monde tant par sa subtilité que par sa continuité transhistorique.

[19] Voir les démonstrations, notamment dans les *Notice* sur www.rore-sanctifica.org

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Le texte qui suit est rare et connu de peu de personnes. Il est extrait d'un ouvrage de JACQUES DE BIVORT DE LA. SAUDÉE – *DOCUMENTS SUR LE PROBLÈME DE L'UNION ANGLO-ROMAINE (1921-1927)* Anglicans et Catholiques PARIS LIBRAIRIE PLON

L'ÉGLISE ANGLICANE UNIE, NON ABSORBÉE, PAR DOM LAMBERT BEAUDUIN[20].

INTRODUCTION.

1. A ne considérer que le droit divin, tous les évêques sont égaux entre eux : un seul, le successeur de Pierre, l'évêque de Rome, est établi le chef suprême du corps épiscopal et de l'Église catholique universelle. Sa juridiction épiscopale s'étend à toutes les Églises particulières sans exception : *Episcopus catholicus.*

2. Mais le droit humain, soit coutumier, soit positif, a admis entre les évêques une hiérarchie de juridiction qui a créé entre eux des rapports de supériorité et de subordination : patriarches, primats, archevêques, suffragants. Pour être légitimes et conformes au droit divin, ces pouvoirs doivent être ou établis explicitement, ou admis implicitement, ou légitimés *post factum* par le pouvoir suprême dont nous avons parlé au numéro. 1.

3. Ces deux principes ont reçu leur parfaite application dans l'établissement et toute l'histoire de l'Église anglicane pendant les dix premiers siècles de son existence (594-1537). D'une part la constitution de cette Église en un organisme d'une autonomie très accentuée grâce à la dépendance de tout l'épiscopat anglais sous la juridiction très effective et très étendue du patriarche de Cantorbéry. D'autre part, la reconnaissance théorique et pratique la plus explicite de la juridiction suprême des Pontifes romains, et la subordination sans équivoque du pouvoir patriarcal de Cantorbéry au siège de Pierre, qui a fait de l'Église anglicane l'*Église la plus foncièrement et fidèlement romaine* de l'Occident et de l'Orient.

4. En d'autres termes, d'une part l'Église anglicane apparaît dans toute son histoire, non comme une juxtaposition de diocèses rattachés à Rome, sans liens hiérarchiques efficaces et sérieux entre eux, mais comme un corps fortement organisé, comme un tout compact et unifié sous l'autorité des successeurs de saint Augustin; organisation si conforme aux aspirations de cette nation autonome et insulaire, éprise de *self-governement* et de splendide isolement.

Et, d'autre part, aucune Église aussi romaine dans ses origines, dans ses traditions, dans son esprit, dans son histoire; aucune si rattachée au siège apostolique, à l'Église-mère et maîtresse de toutes les autres, au point qu'après quatre siècles de séparation, un écrivain a pu dire : « L'Angleterre est une cathédrale catholique habitée par des protestants. »

5. Large autonomie interne et fidèle dépendance romaine : telles sont les deux caractéristiques de son histoire; telles sont peut-être aussi les possibilités de la réconciliation. Notre rapport a pour but d'envisager ce double aspect.

[20] Sur ce mémoire, lu par le cardinal Mercier à la quatrième Conversation de Malines, pendant la séance du matin du 20 mai 1925, on peut se reporter à notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 133-135 et 237-239.

Premier paragraphe : Démonstration historique de ce double caractère : point d'histoire.
Deuxième paragraphe : Possibilité d'un statut catholique actuel de l'Église anglicane s'inspirant de ces données historiques : Point de droit canonique.
Conclusion.

§ 1. — *Point d'histoire.*

1. Dès l'origine, saint Augustin de Cantorbéry a été constitué chef de l'Église d'Angleterre par saint Grégoire le Grand, revêtu par lui du pallium, insigne des pouvoirs patriarcaux *(usum tibi pallii in ea ac sola missarum solemnia agenda concedimus...) (Epist. ad Augustinum,* citée par le vénérable Bède, *Hist. Eccles. Anglorum* M. L., t. XCV, col. 69), comportant une juridiction effective sur tous les évêques présents et futurs du royaume d'Angleterre : *Britannorum vero omnium episcoporum tuae curam Fraternitati committimus, ut indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigantur: (Epist. ad Aug.* M. L., t. LXXVII, col. 1192.)

2. Aucun doute n'est possible sur la portée effective de cette juridiction patriarcale. En effet saint Augustin voulut obtenir des précisions et demanda si son pouvoir s'étendait également sur les évêques des Gaules, qu'il fréquente sans doute à l'occasion de ses voyages à Rome. Saint Grégoire lui écrit : *In Galliarum episcopos nullam tibi auctoritatem tribuimus, quia ab antiquis praedecessorum temporibus pallium Arelatensis episcopus recepit, quem nos preare auctoritate percepta minime debemus... Ipse autem auctoritate propria episcopos Galliarum judicare non poteris; sed suadendo, blandiendo, bona quoque tua opéra eorum imitationi monstrando... Britannorum vero omnium episcoporum tuae curam fratemilati committimus, etc.* Il "n'est donc pas question" d'une préséance d'honneur ou d'une influence fraternelle; l'évêque d'Arles en Gaule et l'évêque de Cantorbéry en Grande-Bretagne jouissent sur toutes les Églises de leur pays des pouvoirs patriarcaux.

3. Cette juridiction patriarcale est conférée par un symbole aussi vénérable que significatif, l'imposition du *pallium;* et pour comprendre les documents utilisés dans cette enquête, il faut bien saisir toute la portée de ce rite d'investiture auquel jadis on attachait tant d'importance. Le *pallium* est un vêtement, large écharpe de laine, qui protégeait le cou et les épaules. Le *pallium* des Pontifes ne tarda pas à s'enrichir d'une signification plus haute : il symbolisa le pouvoir du bon Pasteur qui prend sur ses épaules la brebis égarée et la tient enlacée autour de son cou. Aussi pour communiquer à un prélat la participation au pouvoir du suprême Pasteur, quoi de plus naturel que de le *revêtir* du *vêtement* symbolique du successeur de Pierre, du *pallium* : c'est l'*investiture* pontificale. Déjà ancien sous saint Grégoire le Grand (voir la lettre à saint Augustin citée plus haut : *ab antiquis temporibus),* ce symbole était en grande vénération au moyen âge : confectionné avec la laine des agneaux solennellement offerts à l'autel, il est bénit par le Pape dans la Basilique vaticane en la fête de saint Pierre ; on le dépose ensuite sur la Confession du Prince des Apôtres en attendant qu'il soit donné. Il est ensuite postulé, délivré, imposé dans trois cérémonies successives : c'est le signe de l'investiture d'un pouvoir supra-épiscopal qui ne peut avoir pour origine que le tombeau du successeur de Pierre : *in quo est plenitudo pontificalis officii cum archiepiscopalis nominis appellatione.*

Aussi en imposant le *pallium* à Augustin, saint Grégoire lui disait-il : *Tua vero fraternitas non solum eos episcopos quos ordinaverit, neque hos tantummodo qui per Eburacae episco-*

pum fuerint ordinati, sed tian hommes Britanniser sacerdoces habeas de Domino Nostras Jean-christian aucunes subjectiles. (Bead, *Hits. Eccl. Lib.* I, *cap.* 29, M. L., t. XCV, col. 70)[21].

4. Dans les chroniques des archevêques de Cantorbéry on retrouve fréquemment la mention de cette origine romaine du pouvoir patriarcal de Cantorbéry. On lit entre autres : *Effimus Lippe* (f 959) *successor Odoni* [...] ill*e petenti* pallii causa *Roman tendens, ubi Alpes conscendit, nimio evectus frigore interiit.* (Mabillon, *Annales,lib.* 46, *Luca* (1739), t. III, p. 518.) Le récit de la vie de son successeur Dunstan débute ainsi : *Dunstanum pallii causa Roman proficiscentem... (Ibidem,* p. 518.) Depuis Augustin jusque Cranmer, tous les archevêques de Cantorbéry ont reçu leur *pallium* des Souverains Pontifes; la plupart même, selon l'antique règle, ont fait eux-mêmes le voyage de Rome pour le recevoir des mains du Pape lui-même. Avant d'avoir reçu cette investiture, l'archevêque ne jouit d'aucun droit patriarcal : le *pallium,* imposé par le Pape, est comme le sacrement de sa juridiction supra-épiscopale. C'est ainsi qu'un archevêque ayant reçu le *pallium* d'un antipape ne fut pas reçu en Angleterre comme patriarche (Edwin Burton, *The Catholic Encyclopedia.* Vol. III, p. 301).

5. Ce pouvoir patriarcal de Cantorbéry, conféré par saint Grégoire à saint Augustin, devint dans la suite le principe unificateur de l'Église anglicane. En 668, le Pape italien nomma à ce siège Théodore, moine oriental de Tharse en Cilicie, qui avait passé de longues années à Rome, illustre par sa science des choses divines et humaines. Au dire de son illustre contemporain, le vénérable Bède (675-735) (cf. *H ist. EccL Anglorum, lib.* 4, M. L., t. XCV, col. 171), il fut, pendant près d'un quart de siècle (668-690), un des plus grands archevêques de Gantorbéry et établit fortement le pouvoir patriarcal; créant de nouveaux diocèses, nommant ou révoquant les évêques, visitant les diocèses, convoquant en concile patriarcal les différentes provinces ecclésiastiques ; bref organisant sur le modèle des Églises orientales et avec le constant appui de Rome la juridiction très effective et très étendue du patriarche.

6. Deux siècles plus tard, le Pape Formose III (f 896), dans une lettre célèbre adressée aux évêques d'Angleterre, confirme solennellement ces pouvoirs patriarcaux et menace des peines ecclésiastiques les évêques qui tenteraient de se soustraire à cette juridiction pleinement légitime. (Allusion à l'archevêque d'York qui aurait voulu soustraire sa métropole à cette juridiction.) Vu l'importance de ce document, il faut en citer ici le passage principal *(Bullarium. Editio Taurinensis,* 1857, t. I, p. 369) : *...Quis autem inter vos principatum tenere debeat, quaeve sedes episcopalis caeteris praepolleat, habeatque primatum, ab antiquis temporibus notissimum est. Nam ut ex scriptis Beau Gregorii, ejusque successorum tenemus, in Dorobernia civitate* (Cantorbéry) *metropolim, primamque sedem episcopalem constat regni Anglorum, cui venerabilis Frater nosier Pleigmundus* (890-914) *nunc praeesse dignoscitur; cujus honorem dignitatis nos nullo pacto imminui permittimus ; sed ei vices apostolicas per omnia gerere mandamus, et sicut Beatus Papa Gregorius primo gentis vestrae [episcopo]*[22] *Augustino omnes Anglorum episcopos esse subjectos constituit; sic nos praeno-minato Fratri Doroberniae seu Canterberiae archiepiscopo, ejusque succes-*

[21] *)* Le texte reproduit dans *The Conversations at Malines, Original documents,* porte par erreur col. 69 au lieu de /0. II contient aussi plusieurs coquilles, que nous corrigeons.
[22] Ce mot manque dans le texte publié par lord Halifax *[The Conversations at Malines*, London, Allan, 1930, p. 247). Ce texte contient d'ailleurs plusieurs coquilles que nous avons corrigées.

soribus legitimis eamdem dignitatem confirmamus ; mandantes et auctoritate Dei et beati Petri apostolorum prineipis praecipientes et ejus canonicis dispositionibus omnes obediant, et nullus eorum quae ei suisque successoribus apostolica auetoritate concessa sunt, violator existat

7. Au siècle suivant, au Concile de Brandenford, en 964, tout l'épiscopat approuve le décret du roi Edouard, qui met fin aux lois persécutrices de son prédécesseur et rappelle saint Dunstan sur le siège de Cantorbéry : *ut Ecclesia Christi in Dorobernia, aliarum Ecclesiarum regni nostri mater sit et Domina et cum suis omnibus perpetualiter sit ubique libera.* (Mansi, *A. C. C,* t. XVIII-A, col. 476.)

8. Toute la vie de saint Anselme (f 1109) atteste cette même vérité. Tout l'épiscopat anglais assiste à son sacre en 1093 et le proclame *totius Britaniae Primatem.* (On verra que ce n'est pas là un titre purement honorifique.) (Cf. Mansi, A. G. C.,t. XX, col. 792.) Au Concile de Rockingham, en mars 1094 *(ibidem,* col. 791), dans le discours où saint Anselme expose à tout l'épiscopat réuni son conflit avec le roi, il dit : [...] *nam cum nuper licentiam adeundi Urbanum sedis Apostolicae praesulem,* juxta morem antecesso-rum meorum pro pallii mei adeptione *ab ipso postulassem* [...]. Au Concile de Bari (1098) Urbain II fit asseoir Anselme près de lui et de son archidiacre, en disant : « Qu'il fasse partie de notre cercle, lui qui est en quelque sorte le Pape de l'autre partie du globe : *Includamus hunc in orbe nostro, quasi alterius orbis papam.* (Mansi, *A. C. C,* t. XX, col. 948.)

Un fait plus significatif encore et qui montre combien était effective et étendue cette juridiction primatiale. Gérard,- évêque d'Hiregord, est promu en 1107 au siège métropolitain d'York; le premier siège de Bretagne après Cantorbéry, et qui cherchait à s'affranchir de sa dépendance. Anselme veut exiger du nouvel élu une nouvelle profession explicite d'obéissance et de soumission, ne se contentant pas de celle émise par Gérard pour entrer en possession du siège d'Hereford. De là un conflit auquel le roi trouva heureusement une solution conciliatrice : sans faire une profession nouvelle, l'élu rappellerait explicitement celle faite pour Hereford : *Annuit Anselmus; et Gerardus sua manu imposita manui Anselmi, interposita fide sua pollicitus est se* eamdem subjectioncm et obedientiam *ipsi et successoribus suis archiepiscopatu exhibiturum quam Herefordensis Ecclesiae ab eo sacrandus autistes promiserat.* (Cf. Mansi, A. C. C, t. XX, 1229.)

9. Et vraiment rien ne manquait à la réalité de cette juridiction patriarcale. De nombreux bénéfices ecclésiastiques étaient soustraits à la dépendance de l'évêque du lieu et relevaient directement du siège, de Cantorbéry. C'était l'exemption actuelle mais au profit du patriarche. A l'époque de saint Anselme, il y avait environ quatre-vingts bénéfices exempts dans le sens que nous venons de dire. Plusieurs monastères suivaient la même loi.

10. Sous le pontificat d'Alexandre III (1159-1181), les droits patriarcaux du siège de Cantorbéry furent vivement attaqués par les archevêques d'York et de Londres; et le roi, soucieux d'amoindrir le patriarche, pour mieux asservir l'Église (comme le fera plus tard en Russie Pierre le Grand en substituant au patriarche de Moscou le Saint-Synode), le roi soutint toutes ces prétentions. L'archevêque Thomas, qui devait mourir bientôt victime de son zèle, vengea les droits de son Église, excommunia les évêques insubordonnés et le roi lui-même. Alexandre III, par plusieurs bulles, confirma tous les droits et privilèges de l'Église de Cantorbéry : *sicut a temporibus beati Augustini praedecessores tuos habuisse Apostolicae Sedis auctoritate constat.* (Cf. Mansi, *A. C. C.* t. XXI, col. 871-872 jusque 899.)

11. Ces quelques faits historiques, que nous venons de rappeler et qu'on pourrait multi-

plier, n'établissent-ils pas à l'évidence les deux règles que nous avons signalées au début? Église fortement unifiée et organisée sous l'autorité patriarcale très effective de l'archevêque de Cantorbéry, l'Église anglicane est une *réalité historique* et catholique qui constitue un tout homogène; elle ne peut être absorbée et fusionnée sans perdre le caractère propre de toute son histoire. Et d'autre part, cette Église est fortement rattachée, depuis ses origines, au siège de Pierre. Investi du manteau symbolique du prince des apôtres, l'archevêque de Cantorbéry participe à la juridiction apostolique non seulement sur les fidèles mais aussi sur les Pasteurs. Comme jadis Elisée revêtit le pallium de son Maître et y trouva les effluves de son esprit, ainsi aussi Augustin et tous ses successeurs sans exception viennent chercher à Rome, par l'imposition du pallium, l'investiture de leur juridiction patriarcale. Et cette constatation historique est tellement évidente qu'il faut dire en toute vérité qu'une Église anglicane séparée de Rome est, avant tout, une hérésie historique. Bref : *Une Église anglicane absorbée par Rome* et une Église *anglicane séparée de Rome* sont deux conceptions également inadmissibles. Il faut chercher la vraie formule dans la voie moyenne, la seule historique : Église anglicane *unie* à Rome.

§ 2. — *Essai de statut catholique selon ces données.*

Selon le droit ecclésiastique *occidental* actuel, le titre de Patriarche ou de Primat est purement honorifique et ne comporte, par lui-même, aucune juridiction spéciale. (Can. 271.) Il n'en fut pas toujours ainsi. Historiquement, jusqu'au XIIe siècle environ (et plus encore pour certains sièges), la fonction patriarcale ou primatiale comportait une juridiction effective et très étendue tant sur différentes provinces ecclésiastiques que sur les diocèses. Cette juridiction, participée du pouvoir du Primat de toute l'Église du Christ, a-t-elle porté le même nom et surtout a-t-elle été aussi étendue dans l'Église latine que dans l'Église byzantine? La proximité plus grande de Rome et le titre de patriarche d'Occident que le Souverain Pontife porte encore officiellement aujourd'hui diminuèrent l'utilité et l'importance de ce grade hiérarchique et amenèrent graduellement son atrophie. Mais il est incontestable que, sous le nom différent de Primat, la chose a existé en Occident comme en Orient, et tout particulièrement, comme nous l'avons vu, dans l'Eglise d'Angleterre.

Voyons d'abord à ce point de vue le statut actuel des Églises' orientales unies à Rome.

Nous verrons ensuite l'application qu'on en peut faire à l'Église d'Angleterre.

I. L'ORGANISATION INTERIEURE DES ÉGLISES ORIENTALES UNIES.

L'organisation patriarcale est encore en vigueur, comme on sait, dans les Églises orientales. On peut même dire qu'elle est plus effective dans les Églises unies à Rome que dans les Églises séparées où les ingérences du pouvoir civil et de l'élément laïc la rendent souvent illusoire.

Pour concrétiser, voyons l'organisation patriarcale de l'Église melkite catholique. La juridiction du Patriarche, Mgr Cadi, s'étend sur tous les fidèles melkites qui habitaient l'empire ottoman en 1894, date de cette concession par Léon XIII.

Le patriarche melkite d'Antioche (qui administre en même temps les deux patriarcats de Jérusalem et d'Alexandrie) compte dans son patriarcat cinq métropoles et sept évêchés, soit douze diocèses, en tout 170.000 fidèles environ.

1. Dès que le synode des évêques a élu le nouveau Patriarche, celui-ci écrit au Souverain Pontife une profession de foi détaillée et lui demande le *pallium patriarcal* comme signe d'investiture apostolique. Avant d'avoir reçu cette investiture, l'élu ne 'jouit d'aucun pouvoir patriarcal.

2. Le choix des évêques se fait de la manière suivante : le patriarche propose trois candidats parmi lesquels les prêtres séculiers doivent faire un choix. Le nouvel élu est ensuite confirmé et sacré par le Patriarche, sans aucune intervention de Rome qui n'est même pas informée de l'élection et du sacre. Aussi aucun évêque oriental n'est-il proclamé au Consistoire.

Quant aux évêques titulaires, leur choix et leur consécration dépendent du Patriarche seul, sans aucune intervention ni information romaine.

3. Le Patriarche convoque à des époques déterminées les archevêques et évêques en synode patriarcal, qu'il préside et dirige. Les décrets et décisions sont ensuite soumis à l'approbation du Saint-Siège.

4. Le Patriarche a un droit d'inspection et de visite dans les différents diocèses. Pour les mesures plus graves, comme serait la démission d'un évêque, l'approbation du Synode est requise.

5. L'exemption de quelques grands monastères de la juridiction épiscopale est au profit du Patriarche. On les appelle stavropégiaques, c'est-à-dire qui dépendent directement du Patriarche. Chez les Melkites orthodoxes, sur-dix-sept monastères, cinq sont stavropégiaques.

6. Les Églises patriarcales ont leur droit et leurs coutumes propres réglés par les Synodes; leur liturgie, leurs œuvres, bref elles constituent, sous l'autorité patriarcale, des institutions autonomes, jouissant d'une organisation propre, mais en communion et dépendance de l'Église romaine.

7. Loin de porter préjudice à cette organisation intérieure autonome, Rome a assuré aux Églises orientales la conservation de cette large autonomie. Le premier article du code de droit canonique déclare que la législation occidentale ne les atteint pas et que l'Orient catholique conserve son Droit et ses institutions propres. Il en est de même pour la Liturgie et pour toute l'organisation ecclésiastique. Léon XIII a formulé à merveille, dans son Encyclique *Praeclara* du 20 juin 1894 et dans la Constitution *Orientalium dignitas* du 30 novembre 1894, la ligne de conduite fondamentale de l'Église romaine : « La véritable union entre les chrétiens est celle que l'auteur de l'Église, Jésus-Christ, a instituée et qu'il a voulue : elle consiste dans l'unité de la foi et du gouvernement. Ni Nous ni Nos successeurs ne supprimerons jamais rien de votre Droit, ni *des privilèges de vos Patriarches*, ni des coutumes rituelles de chaque Eglise. Il a été et il sera toujours dans la pensée et la conduite du Saint-Siège de se. montrer *prodigue de concessions à l'égard des origines et des mœurs propres de chaque Église.*

II APPLICATION A L'ANGLETERRE.

1. Il existe donc une formule catholique d'union des Églises qui n'est pas une absorption mais qui sauvegarde et respecte l'organisation intérieure autonome des grandes Églises histo-

riques, tout en maintenant leur parfaite dépendance vis-à-vis de l'Église romaine, principe d'unité de l'Eglise universelle.

2. Or, s'il est une Église qui, par ses origines, son histoire, les mœurs de la nation, a droit à ces concessions d'autonomie, c'est bien l'Église anglicane. Nous l'avons suffisamment démontré dans notre enquête historique. Le principe affirmé par Léon XIII et qu'il applique aux Églises orientales, «. il a été et il sera toujours dans la pensée et la conduite du Saint-Siège de se montrer prodigue de concessions à l'égard des origines et des mœurs propres de chaque Eglise », peut également trouver son application pour l'Église anglicane.

3. Pratiquement, l'archevêque de Cantorbéry serait rétabli dans ses droits traditionnels et effectifs de Patriarche de l'Église anglicane. Après avoir reçu son investiture du successeur de Pierre par l'imposition historique du pallium il jouirait de ses droits patriarcaux sur toute l'Eglise d'Angleterre : nomination et sacre des Évêques; convocation et présidence des Conciles inter-provinciaux ; inspection des diocèses ; juridiction sur les grands instituts religieux exempts de la juridiction épiscopale ; bref, organisation intérieure de l'Église anglicane unie, calquée sur l'organisation sanctionnée et maintenue par Rome pour les Églises orientales unies.

4. Le code de droit canonique de l'Église latine ne serait pas imposé à l'Église anglicane; mais celle-ci, dans un synode interprovincial, fixerait son droit ecclésiastique qui serait ensuite soumis à l'approbation du Saint-Siège et sanctionné pour l'Église anglicane. On sait que le droit oriental est totalement différent du droit ecclésiastique latin, sauf évidemment dans les points de droit naturel et divin. Par exemple, si la chose était jugée opportune par l'Église anglicane, je n'hésiterais pas à ne pas imposer le célibat ecclésiastique en Angleterre, pas plus qu'en Orient.

5. L'Église anglicane aurait aussi sa liturgie propre, la Liturgie romaine des VIIe et VIIIe siècles, telle qu'elle la pratiquait à cette époque, et telle que nous la retrouvons dans les sacramentaires gélasiens. Déjà aujourd'hui, il y a un grand mouvement dans l'Église anglicane pour ressusciter cette belle liturgie romaine classique, qu'hélas! Rome n'a pas conservée, et que l'Eglise anglicane remettrait en honneur. Gomme le culte de Notre-Dame et des Saints est moins exubérant dans cette liturgie .classique que dans la liturgie romaine actuelle, il y aurait là un heureux tempérament qui faciliterait singulièrement la transition.

6. Évidemment, tous les anciens sièges historiques de. l'Église anglicane seraient maintenus et les sièges catholiques nouveaux, créés depuis 1851, seraient supprimés, à savoir : Wetminster, Southwark, Portsmouth, etc.. Evidemment, c'est une mesure grave; mais qu'on se rappelle que Pie VII, lors du Concordai français, supprima les diocèses existants et demanda la démission de tous les titulaires (plus de cent).

7. Une grosse question de préséance se poserait : les patriarches ont-ils la préséance sur les cardinaux. Question grave qui pourrait envenimer et compromettre les négociations si l'on ne se décide pas à la résoudre d'après les données historiques, dont nous indiquons ici quelques points :

a) Il a été décrété solennellement par plusieurs conciles œcuméniques (4e de Constantinople, 869) au can. 21e (Denziger, 341) et 4e Concile de Latran (1215), can. 5 (Denziger, 436) que les quatre Patriarches *effectifs,* à savoir Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem, avaient droit aux quatre premières places, dans l'ordre indiqué plus haut, immédiatement après le Souverain Pontife de Rome. Si donc on rend à Cantorbéry la plénitude effective de la fonction patriarcale, il devrait prendre rang dans cette catégorie et occuper

le cinquième rang parmi les Patriarches, immédiatement après le Pape, avant les Cardinaux. Bien entendu, il ne s'agit que des grands Patriarches, ceux qui avaient jadis leur résidence patriarcale à Rome, quand ils y venaient; de là le nom des cinq Basiliques patriarcales; le Latran était la résidence du Patriarche œcuménique, le Pontife suprême et universel; à Saint-Pierre était la résidence du Patriarche de Constantinople; à Saint-Paul celle du Patriarche d'Alexandrie; à Sainte-Marie Majeure celle du Patriarche d'Antioche; à Saint-Laurent hors-les-murs, celle du Patriarche de Jérusalem. Tous ces usages antérieurs au schisme devraient être repris; et l'archevêque de Cantorbéry devrait être assimilé à ces quatre Patriarches. Or il est incontestable qu'avant le schisme les grands Patriarches avaient le pas sur les Cardinaux.

b) Mais, vu les idées régnantes à partir du XIe siècle, il sera difficile d'appliquer ces anciennes pratiques. On pourrait alors s'inspirer d'une règle qui a été appliquée à certaines époques pour des hauts personnages princiers : ils prenaient rang immédiatement après le doyen du Sacré-Collège. La préséance était accordée au Corps du Sacré-Collège en la personne de son Doyen.

c) Enfin un autre système qui a prévalu à certaines époques : les grands Patriarches prenaient rang après les cardinaux évêques, avant les cardinaux prêtres et diacres.

d) Une solution élégante serait de créer l'ordre des cardinaux-patriarches, comme on a créé au VIIIe siècle l'ordre des cardinaux-évêques, plusieurs siècles après l'institution des cardinaux-prêtres et diacres. Cette solution a le défaut d'être neuve, dans un domaine surtout où l'Église est justement traditionnelle ; mais, pour être neuve, la solution respecte la ligne de la tradition.

Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que ces questions de préséance, à cause des principes qu'elles symbolisent, ont une grande importance et doivent être envisagées selon les principes traditionnels.

CONCLUSIONS PRATIQUES.

1. Union, non absorption, telle est donc, nous semble-t-il, la formule de la réconciliation. D'une part une société religieuse, l'Église anglicane, jouissant de son organisation intérieure propre, un corps moral jouissant de son autonomie, de ses institutions, de ses lois, de sa liturgie propre, sous l'autorité de son chef le Patriarche de Cantorbéry; mais manquant du principe d'unité et du fondement infaillible de la vérité, que le Christ veut dans l'Église qu'il a fondée : *unum ovile et unus Pastor.* D'autre part, l'Église romaine, qui, elle aussi, a ses institutions, son droit, sa liturgie, en un mot son organisation intérieure latine; mais qui, en plus et surtout, possède en son chef le principe d'unité, le fondement de vérité et d'apostolicité, la pierre inébranlable sur laquelle toute l'Église du Christ est fondée. Il faut donc nécessairement, si l'Église anglicane veut appartenir à cette société unique et visible du Christ, qu'elle établisse entre elle et l'Église romaine ce lien de dépendance et de soumission au successeur de Pierre; en d'autres termes il faut qu'elle devienne *non latine* mais *romaine;* et qu'en conservant toute son organisation intérieure, toutes ses traditions historiques et sa légitime autonomie, à l'instar des Églises orientales, elle établisse fortement ce lien indispensable de subordination à l'Église universelle dont le principe d'unité est à Rome.

2. Si les principes généraux indiqués dans ce rapport pouvaient servir de base à une entreprise pour l'union des Églises, il serait nécessaire évidemment de développer ce travail et

d'en établir scientifiquement les différentes assertions historiques et canoniques. Vu l'opposition inévitable et probablement très vive que ces idées trop neuves pourront soulever, il est nécessaire, avant de les rendre publiques, de les appuyer de considérations et de développements qui, au point de vue théologique et historique, sont inattaquables, et de leur donner une forme précise et détaillée, de façon à éviter toute équivoque. Pareil travail ne pourrait se faire que grâce au concours de plusieurs qui pourraient élaborer ensemble une œuvre complète.

3. Que pensera Rome de ce projet? Évidemment il pose un principe de décentralisation qui n'est pas conforme aux tendances actuelles de la curie romaine, principe qui pourrait trouver dans la suite d'autres applications. Ne serait-ce pas un bien et un grand bien? Mais Rome sera-t-elle de cet avis? Rien ne peut faire prévoir quelle sera la réponse à cette question. Si des faits minimes peuvent quelquefois trahir de grands desseins, deux choses peuvent être notées :

a) Dans la lettre apostolique au cardinal Pompili du 5 mai 1924 *(A. A. S.,* 1924, p. 233) Pie XI, en rappelant les gloires de la Basilique du Latran dont il annonçait le treizième centenaire, évoquait explicitement le souvenir du sacre du moine Augustin par Grégoire le Grand et ajoutait : « Cet illustre pontife imposa ensuite le pallium à Augustin, en fixant par un décret que toutes les Églises d'Angleterre déjà fondées alors ou fondées dans la suite seraient sous la juridiction de l'Église primatiale de Cantorbéry. »

b) Un autre fait significatif est que de *tous* les Primats de l'Église catholique, le primat catholique de Westminster, le Cardinal Bourne, bien que ce titre soit d'institution toute récente, est le *seul* à jouir de privilèges vraiment patriarcaux dans les différentes provinces ecclésiastiques du royaume d'Angleterre, en vertu de la Constitution apostolique *Si qua est* du 26 novembre 1911 *(A. A. S.,* 1911, p. 554); il préside de droit des synodes interprovinciaux d'Angleterre; il a préséance dans tout le pays sur les autres métropolitains, même dans 3a propre province de ceux-ci; peut porter le pallium, ériger son trône et faire porter la croix devant lui, dans toutes les églises de l'Angleterre; il est le représentant officiel de toute l'Église d'Angleterre auprès de la Cour impériale. « Tel privilège, dit un auteur, par ce qu'il a de singulier, d'insolite, d'énorme, ressort mieux comme une exception. » (Cf. Gromier, *Prérogatives archiépiscopales.* Bruxelles, 1924, p. 16.) Ces faits, peu importants en eux-mêmes, peuvent-ils être interprétés comme une suggestion, une avance, une disposition bienveillante; je ne sais; en tout cas, ils peuvent servir sinon de base, au moins d'excuse à l'exposer qui a été fait dans ces lignes.

[The Conversations at Malines, 1921-1925, original documents, edited by lord Halifax, London, Allan, 1930, in-8°, pp. 241-263.]

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 12 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

« *Absolument nulles et totalement vaines* »

L'abbé Cekada, professeur de séminaire, déclare le rite de consécration des évêques conciliaires (1968) invalide

En 1975-76, Mgr Lefebvre déclarait le nouveau rite invalide. En 1983, l'abbé Schmidberger tenta de le persuader qu'il s'agissait d'un rite oriental.

Nous sommes heureux de publier un communiqué du **Comité international *Rore Sanctifica*** annonçant la parution de l'étude de l'abbé Cekada. Ce professeur de séminaire, enseignant la théologie aux Etats-Unis démontre que le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué en 1968 est invalide, et ne peut donc produire de véritables évêques catholiques.

Dans son texte, l'auteur, ordonné par Mgr Lefebvre en 1977, nous apprend que Mgr Lefebvre dans les années 1970[1] estimait invalide le rituel conciliaire des nouveaux sacres (*Pontificalis Romani*).

> *« J'ai rencontré cette question par chance durant ma première année (1975-1976) au séminaire de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX) à Ecône, Suisse. J'allai interroger l'Archevêque Marcel Lefebvre pour savoir si mes amis conservateurs de mon précédent séminaire pourraient travailler avec la Fraternité après l'ordination. Il me dit que oui, en principe, mais ils auraient besoin d'être ordonnés sous condition tout d'abord, car Paul VI avait changé le rite des Saints Ordres. L'Archevêque expliqua que la nouvelle forme (forme essentielle) dans le rite de l'ordination presbytérale était douteuse car un mot avait été soustrait. La nouvelle forme de consécration épiscopale, continua l'Archevêque, était complètement différente et donc invalide »* Abbé Cekada, 25 mars 2006

Ajoutons que lors de la messe de Lille en 1976, Mgr Lefebvre parla des nouveaux ***« sacrements bâtards ».***
L'abbé Cekada précise que l'arrivée au premier plan de l'abbé Schmidberger, **à l'occasion des « *pourparlers* » de Mgr Lefebvre avec Rome, vers 1983**, amena Mgr Lefebvre à admettre (néanmoins sans conviction) la possibilité de principe de la validité du nouveau rite de consécration épiscopale.

L'abbé Schmidberger avait en effet commencé alors à diffuser dans la Fraternité les thèses de Dom Botte et du Père Lécuyer, les réformateurs de 1968, en prétendant que le nouveau rite serait « *un rite oriental* »[2].

---

[1] http://www.traditionalmass.org/ Lire la page 1 « *I encountered the issue by chance during my first year (1975-76) at the Society of St. Pius X (SSPX) seminary at Ecône, Switzerland. I went to ask Archbishop Marcel Lefebvre about whether conservative friends from my former seminary could work with the Society after ordination. He told me yes, in principle, but they would need to be conditionally ordained first, because Paul VI had changed the rite for Holy Orders. The Archbishop explained that the new form (essential formula) in the rite for priestly ordination was doubtful because one word had been subtracted. The new form for episcopal consecration, the Archbishop continued, was completely different and thus invalid.* »

> *« Mgr Donald Sanborn raconte ce qui suit : dans une première conversation avec Mgr Lefebvre et l'abbé Schmidberger sur les négociations FSSPX/Vatican qui avaient cours (plus ça change…) ; il demanda comment la Fraternité pourrait accepter quelque solution, alors que l'Archevêque nous avait dit plusieurs fois qu'il considérait le nouveau rite de consécration épiscopale invalide. L'Archevêque répondit : « Apparemment, il est valide » et fit un geste pour inviter l'abbé Schmidberger à parler, qui dit alors : « C'est un rite oriental ». »* Abbé Cekada, 25 mars 2006

Après l'été 2005, à l'occasion de la sortie des premiers tomes de *Rore Sanctifica*, les dominicains d'Avrillé, actionnés par des membres du réseau allemand (abbés Schmidberger, Gaudron et Pfluger), rediffusèrent les mêmes thèses dès novembre 2005 dans le n°54 du *Sel de la Terre* sous la plume du Frère Pierre-Marie, qui y exposait, sans le signaler au lecteur, la pseudo-démonstration de Dom Botte, l'inventeur du nouveau rite conciliare.

L'abbé Schmidberger fit aussitôt traduire l'article du Frère Pierre-Marie en anglais et le fit diffuser par la SSPX en Amérique du Nord[3], dans la revue officielle de celle-ci *The Angelus*.

Cette pseudo-démonstration a été réfutée de fond en comble et point par point par les *Notitiae* de *Rore Sanctifica* en fin janvier 2006. Le dispositif principal de cette étude de *Rore* a été repris et synthétisé par l'abbé Cekada qui en confirme fermement et clairement et les arguments et la conclusion, le 25 mars 2006.

Alors que des fuites romaines[4] de ces derniers jours indiquent que l'abbé Ratzinger a signé un document qui déclarerait que la messe de Saint Pie V n'a jamais été interdite, et que ce *motu proprio* (forme à confirmer) serait rendu public entre le Jeudi Saint et Pâques, **cette étude de l'abbé Cekada permet de prendre l'extrême gravité de la situation et de l'ampleur de la « séduction », pour parler comme la Sainte Ecriture**.

Après avoir forcé en 1969 des vrais prêtres à dire une fausse messe Rome va en 2006, autoriser la vraie messe à être dite par de faux prêtres,

Et cela afin d'attirer les vrais prêtres qui disent la vraie messe à rentrer dans un « *processus de réconciliation* » (maçonnique)

L'évêque valide Bernard Fellay, tel un féal à genoux, posera-t-il ses mains consacrés par Mgr Lefebvre dans celles de l'abbé apostat Ratzinger, excommunicateur de son fondateur-consécrateur ?
Les abbés intrigueurs Hoyos et Schmidberger seraient alors les cautions du serment[5]

---

[2] http://www.traditionalmass.org/ Lire en page 3, la note 12 : *« Bishop Donald Sanborn relates the following: In an early 1983 conversation with the Archbishop and Fr. Schmidberger over the SSPX/Vatican negotiations then taking place (plus ça change…), he asked how the Society could accept any solution at all, since the Archbishop had told us many times that he considered the new rite of episcopal consecration invalid. The Archbishop replied, "Apparently, it is valid," and made a gesture for Fr. Schmidberger to speak, who then said, "It's Eastern Rite.""*

[3] Revue *The Angelus* (décembre 2005 et janvier 2006)

[4] http://www.angelqueen.org/forum/viewtopic.php?t=6779
http://www.novusordowatch.org/archive htm
http://angelqueen.org/forum/viewtopic.php?t=6803
http://www.traditio.com/comment/com0604.htm

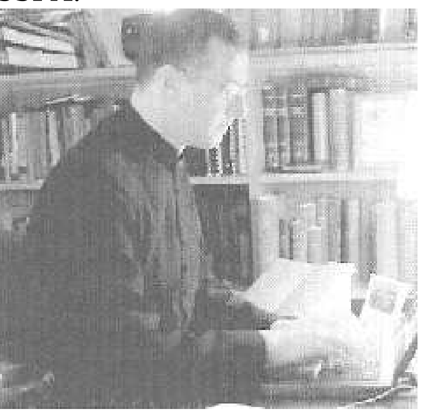
[5] Nous prenons ici la liberté de paraphraser une citation de Chateaubriand appliquée à des personnages politiques qui différaient tant par leur qualité que par leur situation, elle est extraite des *Mémoires d'Outre-Tombe*, et dépeint Fouché venant se soumettre à Louis XVIII, en présence de Talleyrand : ***« Le féal régicide à genoux mis ses mains dans les mains du frère du Roi martyr, l'évêque apostat était la caution du serment »***

Que Notre-Dame Reine du Sacerdoce veille sur nous

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du Comité Rore Sanctifica

Nous signalons une toute récente étude théologique de la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale par l'abbé Antoine Cekada (cf. document pdf joint ci après http://www.traditionalmass.org/) qui vient d'être publiée aux Etats-Unis, le 25 mars dernier, jour anniversaire de l'Annonciation et quinzième anniversaire de la disparition de Mgr Lefebvre, Fondateur de la FSSPX.



Cette étude est téléchargeable sur http://www.rore-sanctifica.org

Les trois tomes de *Rore Sanctifica*[6], déjà publiés, ont démontré sur pièces l'invalidité sacramentelle intrinsèque de ce nouveau rituel épiscopal conciliaire, et ont réfuté point par point la pseudo "démonstration" de sa prétendue validité extrinsèque "par analogie" avec des rituels sacramentels orientaux valides qui seraient "encore en usage", que le Père Pierre-Marie (reprenant ainsi à son compte la pseudo "démonstration" du réformateur Dom Botte lui-même) avait publiée en automne 2005 dans le n°54 du *Sel de la Terre*, revue du couvent dominicain d'Avrillé.
Dans cette nouvelle étude, l'abbé Cekada, qui a été ordonné par Mgr Lefebvre en 1977, mentionne les études de *Rore Sanctifica*.

Ce clerc reprend largement à son compte de manière synthétique et professionnelle le plan et l'argumentation générale des *Notitiae ex Rore III* et de ses Annexes, mises en ligne depuis le 07/02/2006 sur le site de M. le curé Schoonbroodt (www.rore-sanctifica.org) qui réfutait point par point l'article du n°54 du *Sel de la Terre* du Père Pierre-Marie, ainsi que d'autres citations complémentaires, pour réfuter totalement à son tour ce même article que le Père Pierre-Marie avait publié sur le sujet en automne 2005 dans le n° 54 du *Sel de la Terre*, ainsi que les deux articles (traduction anglaise de son article) qui ont fait l'objet d'une publication par la revue traditionnelle américaine de *The Angelus* (décembre 2005, janvier 2006), à l'initiative de la FSSPX.

Comme vous pourrez vous en rendre compte vous-même, après avoir rappelé (ainsi que *RORE* l'a fait) la théologie catholique irréformable du sacrement des Saints Ordres qui confère la plénitude du vrai Sacerdoce Catholique de Mechisédech, ainsi que les exigences *de*

---

[6] Consulter les documents téléchargeables gratuitement sur le site www rore-sanctifica.org

fide de la Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* de 1947 de Pie XII qui conditionnent strictement la validité sacramentelle de toute ordination épiscopale catholique depuis des temps immémoriaux, l'abbé Cekada conclut :

> « This new conciliar bishop's consecration is ***"ABSOLUTELY NULL and UTTERLY VOID"*** as sacrement."

C'est-à-dire en français :

> « En tant que sacrement, ce nouveau rite de consécration épiscopale est ***« ABSOLUMENT NUL ET TOTALEMENT VAIN »***

Né en 1951, l'abbé Antoine Cékada a été formé depuis 1972 selon l'ensemble du cycle des études du séminaire d'Ecône où il a été ordonné en 1977 par Mgr Lefebvre après ses études de séminaire. Il a donc reçu au séminaire d'Ecône la même formation ("théologique" en particulier) que le Père Pierre-Marie o.p. d'Avrillé.
Ce rédacteur dominicain devrait donc être à même de comprendre les critères que Pie XII exige infailliblement pour la validité de la forme essentielle de consécration épiscopale, et en quoi ces critères ne sont pas remplis par la nouvelle forme.
Il n'est nullement nécessaire de posséder une formation théologique poussée pour comprendre que la nouvelle forme se caractérise par l'équivocité, ce qui est contraire au critère minimum exigé infailliblement par Pie XII de l'univocité absolue du rite.
La formation d'Ecône à la théologie catholique des sacrements est suffisamment développée pour fournir les principes du raisonnement catholique en la matière.
L'abbé Cekada a su quant à lui en tirer profit, et force est de constater que le Père Pierre-Marie ne parvient même pas à toucher du doigt des principes élémentaires de la théologie des sacrements appliqués au sacre épiscopal et à rassembler les éléments d'un raisonnement structuré en la matière :
Sa vaine tentative de validation « extrinsèque » de la nouvelle forme de consécration épiscopale conciliaire par une prétendue « analogie », centrée sur la comparaison qu'il construit avec des rites orientaux, non seulement est fallacieuse (sources erronées, tronçonnements et montages arbitraires, textes hors sujet comme l'ont démontré les *Notitiae*), mais de plus, les principes directeurs énoncés par Pie XII demeurent étrangement et obstinément absents de son raisonnement, et il se garde bien de vérifier si cette nouvelle forme conciliaire, dont il cherche à tout prix, et contre l'évidence, à prouver la validité sacramentelle catholique, remplis bien ces critères de validité irréformables.
Tout cela est proprement stupéfiant au regard des prétentions théologiques élevées de la revue dans laquelle il écrit.

Sans vouloir exiger du Père Pierre-Marie une connaissance poussée, soit des rites orientaux à l'exemple d'un Père Hanssens, soit de la langue et des études syriaques tel un Docteur Rabo, ou soit une connaissance érudite telle qu'en a fait montre un Jean Magne dans ses écrits au sujet de la structure des versions hétérogènes, multi-lingues et fragmentaires de la prétendue « *Tradition apostolique* » fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, il n'en reste pas moins que la recherche de certitudes dans ce domaine de l'invalidité **passe au minimum par l'examen de la forme au regard des critères de validité définis par l'Eglise, en particulier par Pie XII, dernier Pape, et contemporain de la jeunesse du Frère Pierre-Marie, qui se soit prononcé infailliblement sur ces critères de validité sacramentelle**.
L'abbé Cekada a suivi cette démarche, qui forme le B A BA d'un raisonnement construit en la matière, et cela lui permet de conclure avec la fermeté et la certitude qu'apporte la droite raison éclairée par la Foi catholique, ainsi qu'il l'exprime par le titre de son étude qui renvoie à la condamnation solennelle et irréformable de Léon XIII au sujet des ordinations anglicanes.

Les lecteurs du *Sel de la terre* sont aussi en droit d'attendre de la part des dominicains qui publient cette revue autre chose que des textes approximatifs (textes de Dom Cagin non contrôlés), des tronçonnements et montages (à l'exemple de ceux qui furent effectués par Dom Botte et ses complices dans les *schemata* du **Consilium**, comme le prouvent les documents d'archives) ou encore des raisonnements élaborés sans recours aux principes de base de la théologie catholique en la matière.
En ces temps où règne l'erreur, il n'est pas acceptable que cette revue, *Le Sel de la Terre*, qui se veut une revue de défense de la Foi catholique produise un plagiat des fausses démonstrations des pires artisans de la « *réforme liturgique* » qui ne fut rien d'autre qu'une révolution liturgique, une destruction systématique de la véritable et sainte liturgie catholique multiséculaire, aussi désastreuse que celle anglicane de Cranmer au XVI° siècle, et rendue possible, dans les années 1960, par une ignorance déjà répandue, chez les clercs comme chez les laïcs, des principes théologiques les plus sûrs et l'absence d'étude des rites orientaux au sein du monde latin qui composait les commissions du Consilium.

Il est tout aussi incompréhensible que des évêques sacrés par Mgr Lefebvre, donc dans le rite romain authentique, saint et vénérable, et qui d'autre part ont reçu, du fait de leur pouvoir sacramentel d'ordre ontologique et de la grâce de l'Esprit-Saint (et non pas du *Spiritus principalis* !) un charisme particulier pour enseigner, puissent aujourd'hui se faire les disciples à la remorque de tels prêtres dominicains.
Cette inversion des rôles, les évêques ***membres de l'Eglise enseignante*** se soumettant à des frères prêcheurs, ***membres de l'Eglise enseignée***, qui eux-mêmes en l'espèce montrent à quel point ils mériterait d'être enseignés par leurs évêques quand ils étalent leurs approximations et leurs insuffisances, fournit un symptôme supplémentaire de la très grave situation de l'Eglise aujourd'hui.
Et ces dominicains à qui sont-ils soumis à leur tour ?
A leurs donateurs sans doute en fin de compte ? A des pressions ? D'où viennent-elles ?

Il nous a été transmis un extrait du cours de l'abbé Rulleau au séminaire d'Ecône dans l'année 1997-1998, ce texte illustre bien la situation que nous vivons et son danger extrême, car nous ne sommes plus dans une Eglise en ordre.
Dans une Eglise en ordre, la séparation des évêques et des théologiens a eu lieu dans les derniers siècles, mais tant qu'elle resta sous l'autorité des évêques et du Pape, elle ne nuisait pas. L'abbé Rulleau, désormais Père Bernard de Menthon[7], commente la situation de la philosophie au XII° siècle :

> *« Pour nous ce qui est l'important est de voir qu'apparaissent dans l'Eglise des intellectuels professionnels, ce qu'étaient dans l'Antiquité, et dans le haut moyen-âge le pasteur et l'évêque. Et il n'y a pas de séparation entre un théologien et un pasteur. Regardez saint Augustin, il est théologien et en même temps il est pasteur. Il n'y a pas l'un sans l'autre. Or à partir de ce moment-là on voit une séparation. Des intellectuels spécialisés qui ne sont pas des pasteurs. Et en même temps des pasteurs qui ne seront pas des théologiens. Les théologiens vont prendre de plus en plus d'importance, et la charge doctrinale des évêques va s'en trouver quelque peu diminuée. Cela a l'avantage que quelqu'un peut s'adonner aux études sans être dérangé, en soi c'est très bien, mais l'inconvénient c'est que celui qui se livre à ce travail n'a pas de charge pastorale, et il peut avoir tendance a quitter la réalité pastorale. Et puis celui qui est chargé de la pastorale, risque de s'éloigner un peu des études, se lasser. C'est une chose que l'on verra. L'Eglise a toujours considéré que c'étaient les évêques qui étaient chargés de la doctrine, les conciles étaient formées par des cardinaux et des évêques, mais les théologiens ont acquis à cette époque une très grande importance. Quand on y réfléchi il y a un certain danger, à séparer la pastorale de la théologie. Et souvent les grands maîtres en théologie, ceux qu'on cite comme de grands maîtres en théologie,*

[7] Nous émettons cependant des réserves sur la pensée de l'abbé Rulleau

> *à partir de ce moment-là ils ne sont pas des évêques. Regardez l'histoire de l'Eglise depuis ce moment-là, les docteurs de l'Eglise pour certains sont des évêques, mais ce sont d'abord des théologiens. Et même quand ils sont évêques, ils sont devenus évêques après. Saint Albert Le Grand est devenu évêque, mais c'est vraiment accessoire pour lui, il est resté évêque pendant un an. Dans la suite on a bien quelques évêques, saint Bonaventure est évêque. Leur charge de docteur est vraiment séparée de leurs charges épiscopales, ils sont devenus évêques par la suite. Ce sont d'abord des docteurs. Alors que dans l'Antiquité, c'est impensable. St Jérôme n'était pas prêtre, il n'a même jamais célébré la messe, mais c'était une exception. Les Pères de l'Eglise sont des évêques évidemment. À partir de ce moment-là, il y a une séparation. C'est important pour nous, dans l'optique philosophique où nous sommes, de voir l'apparition d'un corps professionnel intellectuel distinct de l'activité pastorale. Ce qui pour la philosophie, pour l'étude qui nous préoccupe, a l'avantage de libérer des tâches pastorales. Saint Augustin se plaignait d'être sans cesse dérangé. Évidemment ceux-là ne sont plus dérangés. Ils ne font que cela. » Abbé Rulleau*

Rappelons au passage la situation de saint Pie X qui mena de front les études et sa charge pastorale, passant successivement dans toutes les situations du pasteur. Il fut même, à l'occasion, professeur de séminaire.

Or, en 2006, la situation est d'abord celle d'une Eglise qui n'est plus en ordre.
Aussi est-il d'autant plus nécessaire que dans le petit troupeau, les évêques ne négligent en rien leur mission d'Eglise enseignante, et, pour les travaux d'étude, ne s'en remettent pas, avec facilité, à des religieux qui en assumeraient la fonction.
En effet, une des découvertes du Comité *Rore Sanctifica*, et elle n'est pas la moindre, a été de constater que cette fonction était bien mal remplie, et la rigueur, le sérieux du contrôle des sources, le recours aux principes de la théologie catholique bien malmenés.
Quinze ans après la disparition de Mgr Lefebvre, nous souhaiterions que cette triste affaire du *Sel de la terre* serve aux évêques à tirer rapidement les conclusions qui s'imposent.
Le Comité *Rore Sanctifica* signale au passage qu'il est disposé à faciliter les travaux des évêques sacrés en 1988 dans leur étude de cette grave question qui touche à leur propre ontologie, et raison d'être.

Une pseudo-« démonstration » à la Dom Botte de 1968 (qui n'est rien d'autre que celle qu'a vulgarisée le *Sel de la terre*), n'eût jamais passé la rampe d'une première relecture devant un cardinal Franzelin au XIX° siècle.
Il suffit de se plonger dans son *Votum* (1875) pour comprendre qu'un professeur de l'Angelicum de son niveau maîtrisait tout à la fois la théologie dogmatique, la théologie sacramentaire et la pratique du latin, du grec, de l'hébreu, et des langues anciennes telles que le syriaque, l'araméen ou le copte.
Face à une telle science, une telle somme de travail et une telle exigence de rigueur dans le raisonnement, la première tentative anglicane de manipulation du Saint-Office sur la question de l'invalidité des ordinations anglicanes fit long feu.
Elle ne reparue plus avant vingt ans (1895-1896), soit après la mort du théologien de Pie IX.

Que restera-t-il dans dix ans de cet article du numéro 54 du *Sel de la terre* ?
Il se pourrait que l'on puisse lui annoncer le même sort que le Père Bouyer, pourtant moderniste (voir sa finale sur Dom Guéranger), prédisait déjà au sujet du projet de nouveau rite de consécration épiscopale, dans sa correspondance du 14 avril 1966 au secrétariat du Coetus 20 :

> *« Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte me semble une autre erreur, plus grave encore. (…) **Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices, ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants,** comme aujourd'hui les idées d'un Dom Guéranger et de ses émules » **L.Bouyer** (lettre au secrétaire du Coetus*

20 – 14 avril 1966 – Fisher Hall 343 – University of Notre Dame – Notre Dame, Indiana, 46556)

Signalons que ces phrases ont été tronquées dans la citation qu'en fait le numéro 54 du *Sel de la terre*, lorsqu'en page 92, il cite cette archive du *Deutsches Liturgisches Institut* (Trêves), fond Kleinheyer, B117.

L'abbé Cekada enseigne à présent la théologie morale et sacramentelle, le droit canon, ainsi que la liturgie au séminaire de la Très Sainte Trinité à Brooksville en Floride.

En mars 2006, l'un des membres du Comité *Rore Sanctifica* a courtoisement proposé au Père Pierre-Marie, une *disputatio* qui aurait permis de confronter loyalement, méthodiquement et paisiblement les sources, les faits et leurs enjeux, les documents, les analyses et les arguments, sur cette question si capitale de la validité des consécrations épiscopales conciliaires depuis le18 juin 1968.

Le 24 mars, le Comité international *Rore Sanctifica* a dû prendre acte du refus d'Avrillé de donner suite à cette invitation qui lui était faite.

Le Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani* ne peut que regretter la position de refus de cette *Disputatio* par le Père Pierre-Marie et par les dominicains d'Avrillé à propos de cette question pourtant si vitale pour notre salut commun.

Le Comité international *Rore Sanctifica* se réjouit cependant que ses efforts pour diffuser largement ses travaux sur cette question cruciale commencent désormais à être couronnés de succès aux Etats-Unis, et qu'ils y soient repris.

Comité Rore Sanctifica, le 10 avril 2006

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Absolutely Null and Utterly Void

The 1968 Rite of Episcopal Consecration

— Rev. Anthony Cekada —
www.traditionalmass.org

> *"Once there are no more valid priests they'll permit the Latin Mass."*
>
> **— Rev. Carl Pulvermacher OFMCap**
> *Former Editor, The Angelus*

> *"Keep the shell, but empty it of its substance."*
>
> **— V.I. Lenin**

IN THE 1960'S* Catholics who were upset by the post-Vatican II liturgical changes had already begun to worry whether sacraments conferred with the reformed rites were valid. A defining moment in the United States came in 1967 when Patrick Henry Omlor published the first edition of his study, *Questioning the Validity of Masses using the All-English Canon*, a work that, even before the promulgation of the Novus Ordo in 1969, galvanized the then-tiny traditionalist resistance.

As the modernist "reformers" overhauled the other sacramental rites — Confirmation, Penance and Extreme Unction — traditionalists questioned the validity of these sacraments as well, and sought out priests who offered the traditional Mass and used the old rites.

Holy Orders was the one sacrament that traditionalists did not seem to worry about. Sure, there were no vocations. But since few laymen had ever even *seen* an ordination — still less knew what made an ordination valid — how or whether the liturgical changes affected the validity of Holy Orders was a topic that went unexamined.

I encountered the issue by chance during my first year (1975-76) at the Society of St. Pius X (SSPX) seminary at Ecône, Switzerland. I went to ask **Archbishop Marcel Lefebvre** about whether conservative friends from my former seminary could work with the Society after ordination. He told me yes, in principle, but they would need to be conditionally ordained first, because Paul VI had changed the rite for Holy Orders.

The Archbishop explained that the new form (essential formula) in the rite for priestly ordination was doubtful because one word had been subtracted. The **new form for episcopal consecration**, the Archbishop continued, was *completely* different and thus **invalid**.

Despite the gravity of the question, only a few traditionalist writers examined the post-Vatican II ordination rites,[1] even after Tridentine Indult Masses started to multiply. Increasingly, these were offered by priests ordained by bishops consecrated in the new rite, and belonging to groups such as the Fraternity of St. Peter. If their ordaining bishops were invalidly consecrated, the sacraments these priests confected would likewise be invalid.

After **Benedict XVI** was elected in 2005, however, the issue resurfaced. Joseph Cardinal Ratzinger, appointed an Archbishop and Cardinal by Paul VI, had been **consecrated with the new rite** on May 25, 1977. Was he, apart from the *sede vacante* controversy, even **a real bishop?**

In the summer of 2005, a French traditionalist publisher, **Editions Saint-Remi**, published the first volume of *Rore Sanctifica*,[2] a book-length dossier of documentation and commentary on the Paul VI Rite of Episcopal Consecration. The study, featuring on its cover side-by-side photos of Ratzinger and SSPX Superior General Mgr. Bernard Fellay, concluded that the new rite was invalid.

This naturally caught the attention of higher-ups in the **SSPX** in Europe, who were by then negotiating with Benedict XVI to obtain special status in the Vatican II church. How could SSPX's superiors rally traditionalists to a pope who may not even be a bishop?

The Dominicans in Avrillé, France, a traditionalist religious order in the SSPX orbit, immediately took up the task of trying to make a convincing case for the

* FATHER ANTHONY CEKADA teaches sacramental moral theology, canon law, and liturgy at Most Holy Trinity Seminary, Brooksville Florida. He was ordained in 1977 by Archbishop Marcel Lefebvre, and has written numerous articles and studies putting forth the traditionalist case. He resides near Cincinnati, where he offers the traditional Latin Mass.

1. The only widely-circulated study in English I know of is R. Coomaraswamy, "The Post-Conciliar Rite of Holy Orders," *Studies in Comparative Religion* 16.2-2.
2. *Rore Sanctifica: Invalidité du Rite de Consécration Épiscopale de 'Pontificalis Romani'* (Editions Saint-Remi 2005). rore-sanctifica.org

validity of the new rite. One of them, **Fr. Pierre-Marie OP**, produced a lengthy article in favor of it that the Dominicans published in their quarterly, *Sel de la Terre*.[3]

Thilo Stopka, a former SSPX seminarian in Europe, challenged Fr. Pierre-Marie's conclusions, and in turn published a great deal of valuable research on the Internet to refute them.

Meanwhile, the SSPX's official U.S. publication, **The Angelus**, promptly translated Fr. Pierre-Marie's article into English, publishing it in two successive issues (December 2005, January 2006) under the title "Why the New Rite of Episcopal Consecration is Valid."

I find it ironic and particularly sad that such an article appeared in *The Angelus*. In August 1977 I visited an old-line traditionalist in Upper Michigan, Bill Hanna. He passed along a favorite quote from Fr. Carl Pulvermacher, a Capuchin who worked with SSPX and would later edit *The Angelus*: "Once there are no more valid priests, they'll permit the Latin Mass."

Father Carl, it seems, had a bit of the prophet in him.

In his *Angelus* article, Fr. Pierre-Marie argued that the Paul VI Rite of Episcopal Consecration is valid because it uses prayers to consecrate bishops that are virtually the same as those (a) used in the Catholic Church's eastern rites, or (b) once used in the ancient Church.

Please note: Paul VI made these *same two claims* when he promulgated the new consecration rite in 1968, and both are demonstrably false. It is appalling that the SSPX superiors recycled them to market the validity of that same rite to an unsuspecting traditionalist laity.

To support this argument, Fr. Pierre-Marie offered several tables that compare various Latin texts. These we will discuss in an appendix.

As for the rest of his article, most readers probably came away from it utterly baffled. For although Fr. Pierre-Marie said he would "proceed according to the Scholastic method so as to treat the matter as rigorously as possible," he never managed to focus clearly on the two central questions:

(1) What principles does Catholic theology employ to determine whether a sacramental form is valid or invalid?

(2) How do those principles apply to the new rite of episcopal consecration?

We will answer both questions here, and draw the appropriate conclusions. Our discussion may be a bit technical at times — so I have provided a summary (sect. XI) to which a reader may skip if he gets too bewildered by talk of Copts, Maronites, Hippolytus and the mysterious *governing Spirit*.

I. Principles to Apply

PRIMARILY for the benefit of lay readers, we will review some principles that are used to determine whether a sacramental form is valid. The concepts are not complicated.

A. What is a Sacramental Form?

In catechism class we all learned the definition of a sacrament: "An outward sign, instituted by Christ to give grace."

"Outward sign" in the definition refers to what we *see* and *hear* when a sacrament is conferred — the priest pours the water on the baby's head and he recites the formula "I baptize you," etc.

Catholic theology teaches that in every sacrament this outward sign consists of two elements joined together:

• **Matter:** some thing or action your senses can perceive (pouring water, bread and wine, etc.)

• **Form:** the words recited that actually produce the sacramental effect ("I baptize you…" "This is My body…," etc.)

Each sacramental rite, no matter how many other prayers and ceremonies the Church has prescribed for it, contains at least *one* sentence that either Catholic theologians or authoritative Church pronouncements have designated as its essential *sacramental form*.

B. Omitting the Form

All Catholics know verbatim at least *one* essential sacramental form: "I baptize you in the name of the Father, and of the Son, and of the Holy Ghost."

If at a baptism, the priest says *all* the other prayers and performs *all* the other ceremonies, but omits this one formula when he pours the water, the sacrament is invalid (does not "work"), the grace promised by Christ is not conferred and the baby is not baptized.

This much should be obvious.

C. Changes in the Form

But another question arises: What if the wording of a sacramental form is *changed*? How does this affect validity?

The answer depends on whether a change in *meaning* also results. Theologians distinguish between two types of change:

(1) **Substantial.** (*Meaning changed = invalid.)*

This occurs "when the meaning of the form itself is corrupted… if the words would have a meaning dif-

3. *Sel de la Terre* 54 (Fall 2005), 72–129.

ferent from that intended by the Church."[4] Or put another way: If the form "is changed in such a way that the meaning intended or willed by Christ is no longer completely and congruently expressed through it."[5]

A substantial change in a sacramental form is introduced through *adding, omitting, corrupting, transposing, or exchanging* words in the form, or by interrupting them in such a way that the form no longer retains the same sense.[6] Here are two examples:

• *Corruption of words:* A modernist priest says: "I baptize you in the name of the *Mother*, and of the Son…" He has introduced a new word that changes the *meaning* of one of the essential elements of the form — Father. The baptism is invalid.[7]

• *Omission of words:* A nervous young priest who has not memorized the form says: "I baptize in the name of the Father, and of the Son…," omitting the word *you*. Or alternately, he says the word *you*, but omits the word *baptize*. Since a sacramental form must express in some way who is *receiving* the sacrament as well as the *sacramental action* itself, omitting the *you* or the *baptize* changes the meaning and renders the form invalid.[8]

(2) **Accidental.** *(Meaning same = still valid.)*

This is a change that does *not* alter substantial meaning.

Example: Instead of saying "I *baptize* you…," the priest says "I *cleanse* you in the name of the Father…" Because he has merely substituted an exact synonym for one of the words in the form ("baptize" is Greek for "cleanse"), the meaning remained the same. The change was therefore only accidental. The baptism was valid.[9]

This distinction between a *substantial* and an *accidental* change will be a key concept in examining the validity of the 1968 form of episcopal consecration. If the new form constitutes a *substantial* change in meaning, it is invalid.

D. Using an Eastern Rite Form

The forms the Eastern Rites of the Catholic Church use to confer sacraments sometimes differ greatly in wording from those the Latin Rite uses. But the substantial meanings are always the same.

Example: The Ukranian Rite uses the following form for Baptism: "The servant of God N. is baptized in the name of the Father, and of the Son, and of the Holy Ghost. Amen."[10]

This preserves each concept that theologians say must appear in a valid form for baptism: the minister (at least implicitly), the act of baptizing, the recipient, the unity of the divine essence, and the Trinity of persons expressed under distinct names.[11]

In the case of an Eastern schismatic group that has submitted to the pope, moreover, the Church has examined the prayers and ceremonies of its sacramental rites to insure that they were free from doctrinal error and contained everything necessary for conferring true sacraments.

So, if a bishop or priest confers a sacrament using a sacramental form identical to one contained in a duly-approved Eastern Rite ritual book, one can be certain that the sacrament will be valid.

This principle will figure in our discussion as well, because Fr. Pierre-Marie bases much of his argument for the validity of the new rite on elements supposedly common both to Eastern Rite episcopal consecration forms and the new form of Paul VI.

It was also this same claim by Father Franz Schimdberger — the new form was "Eastern Rite" — that led Archbishop Lefebvre to abandon his original position that the new rite of episcopal consecration was invalid.[12]

E. Requirements in a Form for Holy Orders

What specifically are we looking for in the new rite of episcopal consecration? What must the words of a form for conferring Holy Orders express?

Pius XII, in his Apostolic Constitution *Sacramentum Ordinis*, laid down the general principle when he declared that for Holy Orders these must "univocally signify the sacramental effects — that is, the power of the Order and the grace of the Holy Ghost."[13]

Note the two elements that it must univocally (i.e., unambiguously) express: the *specific order* being conferred (diaconate, priesthood or episcopacy) and the *grace* of the Holy Ghost.

So we must therefore ascertain whether the new form is indeed "univocal" in expressing these effects.

F. Episcopal Consecration in Particular

In the same document, having laid down a general principle, Pius XII then declared that the following

4. H. Merkelbach, *Summa Theologiae Moralis* 8th ed. (Montreal: Desclée 1949) 3:20. "Quando ipse sensus forma corrumpitur… habeat sensum diversum a sensu intento ab Ecclesia."
5. M. Coronata, *De Sacramentis* (Turin: Marietti 1953) 1:13. "modificatur ita ut sensus a Christo intentus seu volitus non amplius per ipsam complete et congruenter exprimatur."
6. F. Cappello, De Sacramentis (Rome: Marietti 1951) 1:15.
7. Cappello 1:15, "forma irrita est, si nova vox ex corruptione in substantialibus inducantur."
8. Cappello 1:15, "detractione: forma irritatur, si tollantur verba exprimentia actionem sacramentalem aut subjectum."
9. E. Regatillo, *Jus Sacramentarium* (Santander: Sal Terrae 1949), 8. "Transmutatione, adhibitis verbis synonimis: si sint omnino synonima et usu communi recepta, forma valet."
10. Quoted Cappello 1:777.
11. See Merkelbach 3:127.
12. Bishop Donald Sanborn relates the following: In an early 1983 conversation with the Archbishop and Fr. Schmidberger over the SSPX/Vatican negotiations then taking place (*plus ça change…*), he asked how the Society could accept any solution *at all*, since the Archbishop had told us many times that he considered the new rite of episcopal consecration invalid. The Archbishop replied, "Apparently, it is valid," and made a gesture for Fr. Schmidberger to speak, who then said, "It's Eastern Rite."
13. Const. Apost. *Sacramentum Ordinis* (30 November 1947), DZ 2301. ¶4. "quibus univoce significantur effectus sacramentales — scilicet potestas Ordinis et gratia Spiritus Sancti."

words, contained in the consecratory Preface for the Rite of Episcopal Consecration, were the essential sacramental form for conferring the episcopacy:

"Complete in thy priest the fullness of Thy ministry, and adorned in the raiment of all glory, sanctify him with the dew of heavenly anointing."[14]

This form univocally signifies the sacramental effects as follows:

(1) "The *fullness* of Thy ministry," "raiment of *all* glory" = power of the Order of episcopacy.

(2) "The dew of heavenly anointing" = grace of the Holy Ghost.

The question is whether the new form does the same.

II. Origin of the New Rite

IN 1964 PAUL VI entrusted implementing the liturgical changes prescribed by Vatican II to a new Vatican agency known as the "Consilium." This organization was composed of several hundred clergymen, divided according to their areas of expertise into thirty-nine "study groups." The Secretary of Consilium and its real head was Fr. Annibale Bugnini, a liturgical modernist and alleged Freemason, who had written the Council's *Constitution on the Sacred Liturgy.*

Study Group 20 had the task of "reforming" the rites for Holy Orders. Its head was the Benedictine monk Dom Bernard Botte (1893–1980), a specialist in Oriental liturgical languages and another liturgical modernist.

His most famous academic achievement was a new scholarly edition of *The Apostolic Tradition of St. Hippolytus*, a collection of ancient Christian liturgical texts.[15] One of these would become the New Mass's Eucharistic Prayer II — minus its original references to the devil, hell, the salvation of just believers alone, and the sacrificing priest.

Dom Botte proposed that another text from this same collection be introduced into the Rite of Episcopal Consecration to replace the traditional consecratory Preface. The old Preface, he said, had "poor doctrinal content," was oriented "almost exclusively towards the bishop's liturgical role," was a "hybrid formula, poorly balanced."[16] Something was needed that better expressed the theology of Vatican II.

The prayer for episcopal consecration from Hippolytus, said Dom Botte, survived in "more evolved" versions in the Syrian and Coptic Eastern Rites. Used in the Roman Rite, he said, it also "would affirm a unity of outlook between East and West on the episcopacy" — i.e., thrill the eastern schismatics, who also used these rites. "This was an ecumenical argument. It was decisive."[17]

So Botte's text, lifted nearly verbatim from his 1963 work, became the new Preface for Episcopal Consecration when Paul VI promulgated it in June 1968.[18]

III. The Paul VI Form

Paul VI designated the following passage in the Preface as the new form for the consecration of a bishop:

"So now pour out upon this chosen one that power which is from you, the governing Spirit whom you gave to your beloved Son, Jesus Christ, the Spirit given by him to the holy apostles, who founded the Church in every place to be your temple for the unceasing glory and praise of your name."[19]

The dispute over the validity of the new Rite of Episcopal Consecration centers on this passage.

At first glance, it does seem to mention the Holy Ghost. However, it does not appear to *specify* the power of Holy Order being conferred — the fullness of the priesthood that constitutes the episcopacy — that the traditional form so clearly expressed.

So, is this new form capable of conferring the episcopacy?

To answer that, we will apply the principles outlined in section one. We proceed from stronger arguments for validity to weaker ones.

IV. An Eastern Rite Form?

Question: *Was the new form employed in a Catholic Eastern Rite as the sacramental form for conferring the episcopacy?*

If so, this would be the strongest evidence for arguing that the new form is valid. One could demonstrate that it therefore met the criteria Pius XII enunciated regarding the form for Holy Orders, because it would already be among the words "accepted and used by the Church in that sense."[20]

In his Apostolic Constitution promulgating the new rite, Paul VI says that new Preface for Episcopal Consecration is taken from *The Apostolic Tradition of Hippolytus* (a document we shall discuss in section V), which continues to be used "in large part" for episco-

14. *Sacr. Ord.* Dz 2301. ¶5. "Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti rore sanctifica."
15. *La Tradition Apostolique de Saint Hippolyte: Essai de Reconstitution*, 2nd ed. (Munster: Aschendorff 1963).
16. B. Botte, "L'Ordination de l'Évêque," *Maison-Dieu* 97 (1969), 119-20.
17. B. Botte, *From Silence to Participation: An Insider's View of Liturgical Renewal* (Washington: Pastoral 1988), 135.
18. Apostolic Constitution *Pontificalis Romani* (18 June 1968), AAS 60 (1968), 369–73.
19. ICEL translation. "Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio Tuo Jesu Christo, quem Ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui.
20. *Sacr. Ord.*, DZ 2301, ¶4: "quaequae ab Ecclesia qua talia accipiuntur et usurpantur."

pal consecrations by two Catholic Eastern Rites in particular: the Coptic and the West Syrian.

And indeed on this basis, Fr. Pierre-Marie argued: "The utilization of the form that is in use in two certainly valid Eastern rites assures its validity."[21]

But is the factual claim really true? Is the Paul VI form indeed in use in two Eastern Rites?

All one need do is (1) ascertain from theology books which Eastern Rite consecration prayers are considered the sacramental forms, (2) look up those texts, and (3) compare them with the Paul VI form.

Two general points immediately emerge to defeat the Eastern Rite argument:

(1) The sacramental form that Paul VI prescribed for conferring the episcopacy consists of merely one *sentence*. Eastern Rite forms, however, consist of a *whole* prayer, or even a *series* of prayers, several *hundred* words long.

So on the face of it, the Paul VI form — a mere 42 words long in Latin — *cannot* be described as a form "in use in two certainly valid Eastern Rites."

(2) Nor could one even claim that the *entire* Paul VI Preface of Episcopal Consecration (212 words long in Latin) is somehow a form "in use in two certainly valid Eastern Rites." The Preface does indeed contain *some* phrases found in Eastern Rite forms — but there are significant omissions and variations. It is still not *identical* to any one of them.

So on both counts, the new form cannot be among the words "accepted and used by the Church" as a sacramental form for Holy Orders.

Here are some of the details.

A. Coptic Rite Form?

This uniate group descends from monophysite heretics (= Christ has only one nature), who, after the Council of Chalcedon (451) went into schism, led by the Patriarch of Alexandria, Egypt, and then went into a long decline. (See Appendix.)

By the 19th century, enough Copts had renounced their errors and submitted to the pope for the Holy See to organize them into their own uniate Rite.

In 1898 their Synod decreed that, for the three major orders in the Coptic Rite, "the form is the actual prayer which the ordaining bishop recites while imposing hands on the ordinand."[22] The 19th-century dogmatic theologian Heinrich Denzinger, best known for his *Enchiridion Symbolorum*, a collection of dogmatic texts, also published a collection of Eastern Rite liturgical texts, the *Ritus Orientalium.* In his lengthy introduction to this work, Denzinger further specifies that the sacramental form for episcopal consecration in the Coptic Rite "is the prayer *Qui es, Dominator, Deus omnipotens*, which in the ritual itself is called the [imposition-of-hands] prayer."[23]

Note the following:

(1) This prayer is a Preface about 340 words long in a Latin version.[24] The Paul VI form is 42 words long. The two forms, therefore, cannot be equated.

(2) This lengthy Coptic form mentions three specific sacramental powers considered *proper to the order of bishop alone*: "to provide clergy according to His commandment for the priesthood… to make new houses of prayer, and to consecrate altars."[25]

Though the Paul VI Preface surrounding the new form contains many phrases found in the Coptic form (including "governing spirit," which we shall discuss below), *these* phrases are missing.

This omission is particularly significant, because the dispute over the validity of the Paul VI form revolves around whether it adequately expresses the power of the Order being conferred — i.e., episcopacy.

B. Maronite Rite Form?

In the 5th century, some Syrians became monophysite heretics, and (like the Copts) went into schism after the Council of Chalcedon. These are also known as "Jacobites," after Jacob Baradai, who was clandestinely consecrated a bishop in the 6th century and organized their movement.

Other West Syrians who opposed the monophysites came to be called Maronites (after the monastery of St. Maro, their center). Most Maronites eventually settled in Lebanon and were known for their deep devotion to the Holy See.

The Maronites adopted some externals of the Roman Rite (vestments, altar style, etc.) but continued otherwise to follow the Rite of Antioch, one of the ancient patriarchal sees.

According to Denzinger, the form for the episcopacy in the Maronite Rite consists of the prayers: "*Deus qui universam Ecclesiam tuam per istos pontifices in manus impositione exornas*, etc., *Deus deorum et Dominus dominantium*."[26]

Comparing this with the Paul VI form reveals the following:

21. "Why the New Rite…" (Jan 2005), 10.
22. Quoted Cappello 4:732. "In collatione trium ordinum majorum… forma est ipsa oratio quam ordinans recitat, dum manus ordinando imponit."

23. H. Denziger, *Ritus Orientalium, Coptorum, Syrorum et Armenorum* (Würzburg: Stahel 1863), hereafter "RO," 1:140. "Apud Coptitias est oratio illa, Qui es, Dominator, Deus omnipotens, quae in ipso rituale eorum dicitur oratio *cheirotonías*."
24. See RO 2:23–24. It is divided into two sections. According to the rubric in the footnote, the consecrating bishop continues to hold his hand imposed during the part following the interjection of the Archdeacon.
25. Translation in O.H.E. KHS-Burmester, *Ordination Rites of the Coptic Church* (Cairo: 1985), 110–1. RO 2:24 renders the "provide clergy…priesthood" phrase into Latin as: "constitutendi cleros (*klêros* Arabs: Clericos) secundum mandatum ejus ad sanctuarium," giving "in ordine sacerdotali" in a footnote.
26. RO 1:141. "Apud Syros, Maronitas et Jacobitas, forma episcopatus ex Assemano est in illis duabus orationibus vel in eorum altera: Deus, qui universam Ecclesiam tuam per istos pontifices in manus impositione exornas, etc., Deus deorum et Dominus dominantium, quae apud utrosque sequuntur, postquam episcopus manum impositam tenens dixerit: Etiam, [*sic*] Domine Deus etc." The text Denzinger gives for the prayer in RO 2:195 actually begins with "Eia" rather than "Etiam." The Maronites use both prayers.

(1) The Maronite form is a Preface at least 370 words long, interspersed with impositions of the bishop's hand on the head of the candidate. It prays that the candidate receive the "sublime episcopal order," with subsequent prayers twice begging God to "perfect" his grace and priestly ministry.[27] This form has *nothing* in common with the Paul VI form.

(2) On a following page of the Maronite Rite for Episcopal Consecration, there is a prayer that has *some* phrases in common with the Paul VI form (e.g. "governing Spirit") and Preface ("loose bonds") but, even though it occurs in the ceremony, this is *not* the Maronite sacramental form.[28]

(3) The Maronite prayer that most closely resembles the Paul VI form and Preface of Episcopal Consecration is one found in the Rite for the Consecration of a Maronite Patriarch.[29] And indeed Fr. Pierre-Marie reproduces much of the text to support arguments for the validity of the new rite.

However, this *prayer is not a sacramental form for conferring the episcopacy*. It is merely an installation prayer, because the Maronite Patriarch is *already* a bishop when he is appointed.

C. Syrian Rite Form?

From the 17th-19th centuries, various Syrian Jacobite bishops, including even a Patriarch of Antioch, abjured their errors and submitted to the Holy See. In the 19th century the pope set up a Syrian Rite Catholic Patriarchate of Antioch headquartered in Beiruit, Lebanon. (In the mid-20th century, many Syrian Rite Catholics lived in Iraq.)

The Syrians, like the Maronites, follow the Antiochene Rite, but there are some differences.

The form for episcopal consecration in the Syrian rite, according to Denzinger, consists of either the same prayers used by the Maronites, or another: "*Deus, qui omnia per potentiam tuam*,"[30] recited after the Patriarch imposes his right hand on the ordinand's head.

Once again, we compare this with the Paul VI form:

(1) The Syrian form is about 230 words long,[31] versus 42 words in the Paul VI form. Again, it is not the same.

(2) In even greater detail than the Coptic form, the Syrian form enumerates specific sacramental powers considered proper to the order of bishop: May he "create priests, anoint deacons, consecrate altars and churches, bless houses, call forth vocations to ecclesiastical work."[32]

And once again, even though the Paul VI form and Preface contain *some* phrases present in the Syrian form (e.g., "governing… Spirit," feed" [the flock], "loose bonds"), the *foregoing* expressions are *absent*.

(3) In the Syrian Rite as in the Maronite Rite, the prayer that most closely resembles the Paul VI form and Preface is the one used for "consecrating" a Patriarch.[33]

Once again, however, it is not a *sacramental* prayer for consecrating a bishop, and this is clear from the following:

• The Syrian liturgical book prescribes the same order of service and prayers for consecrating a bishop and for consecrating the Patriarch, with but one change in the text. For the consecration of the Patriarch, the presiding bishop *omits* the prayer designated as the *form* for episcopal consecration (the prayer *Deus, qui omnia per potentiam tuam*), and substitutes "the Prayer of Clement,"[34] the text that resembles the Paul VI Preface.

• Two different terms in Syriac are used to distinguish the *sacramental* rite for the consecration of a bishop from the *non-sacramental* rite for the consecration of a patriarch. The first rite is called an "imposition of hands," while the second is referred to with a term meaning "to confide or invest someone with a duty."[35]

A Syrian liturgist explains: "In the first case [episcopal consecration], the ordinand receives a charism different from the one he already possesses… In the second, the Patriarch does not receive a charism different from the one he received at the time he was made a bishop."[36]

27. RO 2:195. "recipiat sublimem episcoporum ordinem." RO 196-7: "perfice nobiscum gratiam tuam tuumque donum." "perfice…sacerdotale ministerium."
28. RO 2:198. "Spiritum…Sanctum, illum principalem." "expellat omnia ligamina."
29. RO 2:220.
30. RO 1:141. "In ordine autem nostro ex codice Florentino desumpto, non occurrit nisi haec una: Deus, qui omnia per potentiam tuam."
31. RO 2:97.
32. RO 2:97. "eo fine ut… sacerdotes constituat, diaconos ungat: consecret altaria et ecclesias: domibus benedicat: vocationes ad opus (ecclesiasticum) faciat."
33. For the prayer instituting the Patriarch, see B. DeSmet, "Le Sacre des Éveques dans l'Église Syrienne: Texte," *L'Orient Syrien* 8 (1963), 202-4.
34. De Smet, 166-7. "Par le même rite de la chirotonie, c'est-à-dire, les mêmes priéres et le même office avec lesquelles le patriarche lui-même sacre les métropolites et les évêques, par ces mêmes rites ils le sacreront eux aussi… il y a, dans le sacre du patriarche, trois élements qui lui sont propre, à savoir:… 2º L'invocation du Saint-Esprit, dont il est écrit de Clément, et que nous donnerons plus loin: *elle est dit uniquement sur le patriarche* par les pontifes qui l'établissent." (My emphasis. The first and third elements are the election and the manner of giving the crosier.) The episcopal consecration form and the installation prayer appear successively on pp. 202-04, where it is easy to compare the difference in contents.
35. G. Khouris-Sarkis, "Le Sacre des Éveques dans l'Église Syrienne: Introduction," *L'Orient Syrien* 8 (1963), 140-1, 156-7. "Mais le pontificale… fait une distinction entre la consécration conferée aux évêques et celle qui est conférée au patriarche… et c'est pour cela que le pontificale appelle cette consécration 'syom'îdo d-Episqûfé,' imposition des mains aux évêques. The word used in the title of the ceremony for the patriarch, "'Mettasºrhonûto,' est l'action de confier une charge à quelqu'un, de l'en investir."
36. Khouris-Sarkis, 140-1. "Dans la prémière, l'élu reçoit un charisme différent de celui qu'il possedait déjà… Dans le second, le patriarche ne reçoit un charisme différent de celui qu'il a reçu au moment où il a été créé évêque."

D. Not an Eastern Form.

We began this section with a question: *Was the new form employed in a Catholic Eastern Rite as the sacramental form for conferring the episcopacy?*

The answer is no, because:

• The Paul VI form is *not* identical to the Eastern Rite forms.

• In particular, the lengthy Eastern Rite forms mention either perfecting the priesthood or specific sacramental powers proper to a bishop alone (ordaining priests, etc.). The Paul VI form does not.

• In the Maronite and Syrian Rites, the prayer that most closely resembles the Paul VI consecration preface is not the *sacramental form* for conferring the episcopacy, but a *non-sacramental* prayer for installing a Patriarch, who is usually already a bishop when he is appointed.

So, one cannot argue that the Paul VI form is valid because it is in use as a sacramental form "in two certainly valid Eastern Rites."

It is *not* among the words "accepted and used by the Church in that sense," and there is no guarantee of validity on this basis.

V. Another Approved Form?

Question: *Was the new form employed as the sacramental form for conferring the episcopacy in some other rite in the past that enjoyed at least tacit approval from the Church?*

Such evidence, though not as strong a proof for validity as use in a Catholic Eastern Rite, would add at least *some* weight to the argument that the new form is valid.

Above, we mentioned that the Paul VI Preface for Episcopal Consecration was taken nearly verbatim from an ancient prayer for consecrating a bishop that appears in Dom Botte's 1963 edition of *The Apostolic Tradition of St. Hippolytus*. It also has parallels in other ancient texts such as *The Apostolic Constitutions* and the *Testament of the Lord.*

Fr. Pierre-Marie also employed these texts as evidence to argue that the new rite is valid.

How much certitude can we have that (1) these texts themselves were actual sacramental forms used to confer the episcopacy, and (2) they received at least tacit approval from the Church as such — that even in a broad sense they were "accepted and used by the Church in that sense"?

Alas, if by "certitude," we mean the certitude Catholic moral theology requires for conferring or receiving a valid sacrament, our answer must be: None at all. For we immediately descend into the mystifying world of scholarly debates over the authorship, origin, dating, reconstruction and deciphering of 1700-year-old texts.

A. Apostolic Tradition of Hippolytus?

Here are some of the preliminary problems we discover:

(1) **Identity of Author?** The Jesuit expert on Eastern liturgies, Jean-Michel Hanssens, devotes nearly one hundred pages to trying to identify Hippolytus: Was he the same Hippolytus associated with an Easter computation table? The one represented by a statue? The one reputed to be a native Roman? Or the Egyptian one? The pope's counselor? Or the anti-pope? The priest Hippolytus? Or a bishop? Or the martyr? Or one of the several saints in the martyrology?[37]

The best we can manage is scholarly conjecture.

(2) **Origin?** Where did *The Apostolic Tradition* come from? Some say Rome; others say Alexandria, Egypt. More conjecture.

(3) **Age?** How old is it? "Usually" dated around 215 AD, but "the section dealing with ordination *may have been retouched* by fourth-century hands in order to bring it into line with current doctrine and practice."[38]

Note: "retouched." More scholarly conjecture is needed to tell us which parts of the document were retouched.

(4) **Manuscript Authority?** How much confidence can we put in the originals? Well, we don't even *have* them:

"The Greek original of the document has not survived, except in the form of a few isolated fragments. [I]t has to be *reconstructed* from an extant Latin translation and from later Coptic, Arabic and Ethiopic versions, as well as from the use made of it by compilers of later Church orders, which *increases the difficulty of determining exactly what the author wrote*."[39]

Hence, the subtitle of Dom Botte's 1963 edition: *An Attempt at Reconstruction*.[40] At least a half-dozen other scholars (Connolly, Dix, Easton, Elfers, Lorentz, Hanssens) have made similar attempts.

Reconstruction, said Dom Botte, can "bring us back only to an archetype, and not the original."[41]

So, we have only more conjecture, but this won't even get us the original.

(5) **Liturgical Use?** Does the text accurately reflect actual use?

"It is not easy to distinguish what represents a real usage from the ideal,"[42] said Dom Botte in 1963. The

37. *La Liturgie d'Hippolyte: Ses Documents, Son Titutlaire, Ses Origines et Son Charactere* (Rome: Oriental Institute 1959), 249–340.
38. P. Bradshaw, *Ordination Rites of the Ancient Churches of East and West* (New York: Pueblo 1990), 3.
39. Bradshaw, 3–4. My emphasis.
40. *"Essai de Reconstituton."*
41. *La Tradition…Essai*, xxxiii-iv.
42. *La Tradition…Essai*, xiv.

prayers *The Apostolic Tradition* contains were given as "models, and not as fixed formulas."[43]

And finally, said Dom Botte, in the *Apostolic Tradition of Hippolytus,* "Its origin, whether Roman or [Egyptian] is not really important here. Even if it is a Roman document, it should not be viewed as *the* Roman liturgy of the 3rd century, a time when the liturgy left a great deal of room for a celebrant to improvise."[44]

And so, multiple volumes of scholarly works produce a *model* for an episcopal consecration prayer that was not necessarily followed word-for-word anyway.

This does not exactly build our confidence.

B. Apostolic Constitutions?

An impressive title, to be sure. However, it is "a composite revision" of three earlier Church orders.

The *Constitutions* appears to have originated in Syria, "and is generally thought to be the work of an Arian [heretic] who was to some extent composing an idiosyncratic idealization rather than always reproducing exactly liturgical practice with which he was familiar."[45]

A *composite* dreamed up by a *heretic*?

C. Testament of Our Lord?

An even more impressive title! Alas, it "probably" dates from the 5th century and "seems" to have been composed in Syria.

Moreover, "Although originally written in Greek, it is extant only in Syriac, Arabic and Ethiopic versions. Like the *Apostolic Constitutions*, it is doubtful how far it represents actual historical practice."[46]

Doubtful historical practice?

D. No Proof of Approved Use.

The question that began this section was: *Was the new form employed as the sacramental form for conferring the episcopacy in some other rite in the past that enjoyed at least tacit approval from the Church?*

Our answer: We have absolutely no idea, because:

• We have no definitive original texts.

• We have "reconstructed" texts based on nothing more than the authority of scholarly theories about which readings were correct.

• We do not know whether these texts were actually used to consecrate bishops.

• We have no record of Church approval.

So, one cannot argue on the basis of these texts that the Paul VI form is valid. None of them have been "accepted and used by the Church in that sense," so there is no guarantee of validity on this basis either.

43. *La Tradition…Essai*, xvi
44. Louvain conference notes, July 1961, "Le Rituel d'Ordination dans la Tradition Apostolique' d'Hippolyte," *Bulletin du Comité* 36 (1962), 5.
45. Bradshaw, 4.
46. Bradshaw, 4–5.

VI. Power of the Episcopacy?

Question: *Does the new sacramental form univocally signify the sacramental effects — the power of Order (the episcopacy) and the grace of the Holy Ghost?*

These are the criteria Pius XII laid down for the sacramental form. Here again is the new form of Paul VI to which we will apply them:

"So now pour out upon this chosen one that **power** which is from you, the **governing Spirit** whom you gave to your beloved Son, Jesus Christ, the Spirit given by him to the holy apostles, who founded the Church in every place to be your temple for the unceasing glory and praise of your name."[47]

The form does seem to signify the grace of the Holy Ghost.

But "*governing* Spirit"? Lutheran, Methodist and Mormon bishops also govern. Can such a term univocally signify the power of Order conferred — the fullness of the priesthood?

The expression *governing Spirit* — *Spiritus principalis* in Latin — is at the heart of the dispute over the validity of the new rite, for if it does *not* signify the fullness of the priesthood that constitutes the episcopacy, the sacrament is invalid.

A. Early Doubts about Validity

The casual reader will of course be tempted to dismiss this as some crackpot traditionalist fever dream. But forty years ago, even before the new rite was promulgated, a member of the study group that created the new rite of episcopal consecration raised just this issue.

In an October 14, 1966 memo, Bishop Juan Hervás y Benet (1905-1982), the Ordinary of Ciudad Real (Spain) and a promoter of Opus Dei, wrote to fellow study group members:

"It would be necessary to establish undeniably that the new form better and more perfectly signifies the sacramental action and its effect. That is to say, that *it should be established in no uncertain terms that it contains no ambiguity*, and that it omits nothing from among the principal charges which are proper to the episcopal order.… *A doubt occurs to me concerning the words 'Spiritus principalis'; do these words adequately signify the sacrament*?"[48]

47. ICEL translation. "Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio Tuo Jesu Christo, quem Ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui.
48. German Liturgical Institute (Trier), Kleinheyer file, B 117; cited Pierre-Marie, "Why the New Rite…" (Jan 2005), 15. My emphasis.

Whether he received an answer is not recorded. But consider what the bishop's question implied at the time for anyone with serious theological training: Will introducing this expression in the form expose the sacrament to the risk of invalidity?

After Paul VI promulgated the new rite for Holy Orders in June 1968, it had to be translated into various modern languages. The expression *Spiritus principalis* immediately caused problems. The first official English translation rendered it as "*excellent* Spirit"; French, as "the Spirit *that makes chiefs*" or "leaders"; German, as "the spirit of *a guide*."

These expressions probably led some of the more conservative bishops at the time to fear for the apostolic succession, because Rome suddenly issued *two* declarations on the translation of sacramental forms within *three months* (October 1973 and January 1974).[49]

The latter declaration from the Congregation for the Doctrine of the Faith, moreover, was reprinted in *Notitiae* (the official publication of the Congregation for Divine Worship), accompanied by a rather strange commentary. The author, a Dominican, specifically mentioned Pius XII's 1947 Constitution *Sacramentum Ordinis*, the "substance of the sacraments," how each new sacramental formula "continues to signify the special grace conferred by the sacrament," and the need to "preserve the validity of the sacramental rite."[50]

A coincidence? In the same issue of *Notitiae*, about a dozen pages later, we come across a short article by Dom Bernard Botte OSB explaining the meaning of — surprise! — *Spiritus principalis*.

Clearly, this Latin expression had a *lot* of people worried.

B. Governing Spirit = Episcopacy?…

Dom Botte's explanation of *Spiritus principalis* was essentially as follows:

• The expression "raised several difficulties" and led to various translations.

• It occurs in Psalm 50:14, but its meaning there is not necessarily linked to what the expression in the consecration prayer meant for the 3rd-century Christian.

• "Spirit" designates the Holy Ghost.

• But what did the Greek word *hegemonicos* and its Latin equivalent *principalis* mean in the Christian vocabulary of the 3rd century?

• It meant this: Each of the three Holy Orders has a gift of the Holy Ghost, but not the same for each. Deacons = "spirit of zeal and solicitude," priests = "spirit of counsel."

• Bishops have the "spirit of authority."

• The bishop is both leader who must govern and high priest of the sanctuary. He is the ruler of the Church. So the word *hegemonicos/principalis* is understandable.

• *Spiritus principalis* therefore means the "gift of the Spirit proper to a leader."[51]

After this statement appeared, various vernacular translations were adjusted, and the official English translation became *governing Spirit.*

C. … or Governing Spirit = Who Knows?

So, it was a very erudite-sounding explanation. Unfortunately, it was false — a typical case of the brazen double-talk modernists excel at when they are caught out. *Spiritus principalis* can mean many things, but the "power of Order" proper to the episcopacy isn't one of them.

This becomes clear after a brief survey of what *governing Spirit* can signify, in either its Latin form (*Spiritus principalis*) or its interchangeable Greek form (*hegemonicos*).

(1) **Dictionaries**. Latin and Greek dictionaries render the adjective *governing* as, respectively, "Originally existing, basic, primary… first in importance or esteem, chief… befitting leading men or princes,"[52] and "of a leader, leading, governing" or "guiding."[53]

There is a related noun, *hegemonia*, which in general means "authority, command," and in a secondary sense means "rule, office of a superior: episcopal… of a superior of a convent… hence of sphere of bishop's rule, diocese."[54]

But even in this sense, it does not connote the power of Order (*potestas Ordinis*), just jurisdiction (*potestas jurisdictionis*), especially since the definition mentions a monastic superior.

(2) **Psalm 50.** In ecclesiastical Latin or Greek, the first text usually cited for *governing* is King David's prayer in Ps 50:14, where it is used with *spirit*. The expression is translated into English as a *perfect* spirit,

49. SC Divine Worship, Circular Letter *Dum Toto Terrarum*, 25 October 1973, AAS 66 (1974) 98–9; SC Doctrine of the Faith, Declaration *Instauratio Liturgica*, 25 January 1974, AAS 66 (1974), 661. The second document explained that when the Holy See approves a translation, it judges that it "rightly expresses the meaning intended by the Church," but that it also stipulates that the translation "is to be understood in accord with the mind of the Church as expressed by the original Latin text." This statement is bizarre. A translation either conveys the substantial meaning of the Latin or it does not. If the latter, it is invalid no matter what anyone "stipulates" — except Humpty Dumpty in *Through the Looking Glass*: 'When *I* use a word… 'it means just what I choose it to mean — neither more nor less."

50. B. Douroux, "Commentarium," *Notitiae* 10 (1974), 394-5. "purché la nuova formula continui a significare la grazia speciale conferita dal sacramento."

51. B. Botte, "'Spiritus Principalis' Formule de l'Ordination Épiscopale," *Notitiae* 10 (1974), 410–1. "c'est le don de l'Esprit qui convient à un chef."

52. P. Glare, *Oxford Latin Dictionary* (Oxford: Clarendon 1994). Similarly: A. Forcellini, *Lexicon Totius Latinitatis* (Padua: 1940); A. Souter, *Glossary of Later Latin to 600 AD* (Oxford: Clarendon 1949); C. Lewis & C. Short, *A New Latin Dictionary* (New York: 1907).

53. G. Lampe, *A Patristic Greek Lexicon* (Oxford: Clarendon 2000). F. Gingrich & F. Danker, *A Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature* (Chicago: University Press 1957).

54. Lampe, 599.

which commentators explain as "a '*generous*' or noble spirit."[55]

Despite Dom Botte's claim that the meaning of *governing Spirit* in the Psalm was unrelated to its supposed 3rd century meaning in the prayer for episcopal consecration, a Greek patristic dictionary *directly* links both passages and even quotes the Greek excerpt from Hippolytus.[56]

(3) **Church Fathers.** They construe *governing Spirit* in various ways, as referring to the Father,[57] the Holy Ghost,[58] the virtue of fortitude,[59] a mighty power that strengthens against temptations,[60] etc.

(4) **A Dogmatic Treatise**. In his work on the Trinity Msgr. Pohle says that *governing Spirit* in the Psalm does *not* mean the Holy Ghost Itself, but nothing more than an "external divine effect," a "supernatural spirit of rectitude and self-control, i.e., a good disposition."[61]

(5) **A 1962 Commentary on Hippolytus.** The ancient prayer for episcopal consecration, says Roger Beraudy, presents the bishop as both leader and high priest successively. *Governing Spirit* appears in the section of the prayer that presents the bishop as "leader of the Church," rather than in the following section that Beraudy identifies as presenting "the bishop as high priest."[62]

(6) **Non-Sacramental Ceremonies.** The Coptic Rite, apart from its sacramental prayer for episcopal consecration, also employs the expression *governing Spirit* in two non-sacramental ceremonies.

a. In the Coptic Church, as in the Catholic Church, an abbot is not a bishop, but merely a simple priest who is the head of a monastery. When a Coptic abbot (hegoumenos) is installed, the bishop imposes his hand on the priest's head and says a prayer that God will grant the priest "a *governing Spirit* of gentleness and love and patience and graciousness."[63]

b. For the promotion of a Coptic bishop to the rank of archbishop (metropolitan), in which it is prayed that God pour forth his *governing Spirit*, "the knowledge which is Thine, which he hath received in Thy holy Church."[64]

(7) **Another Expert.** And in 1969, before it became a matter of controversy, we find at least one expert who said that *omitting* the expression *governing Spirit* wouldn't even necessarily alter the validity of the rite:

"If one were to omit inadvertently the words *spiritum principalem*, I don't see what that would change."

The expert? Dom Bernard Botte.[65]

(8) **Who Knows?** Our brief survey, then, uncovered a dozen possible meanings for *governing Spirit*:

- Originally existing spirit.
- Leading/guiding spirit.
- Perfect spirit like King David.
- Generous or noble spirit.
- God the Father.
- God the Holy Ghost.
- An external divine effect.
- Supernatural spirit of rectitude/self control.
- Good disposition.
- For a Coptic abbot: gentleness, love, patience and graciousness.
- For a Coptic archbishop: divine knowledge, received through the Church.
- Some quality whose omission wouldn't change validity anyway.

None of these specifically signify either the episcopacy in general or the fullness of Holy Orders that a bishop possesses.

D. Univocally Signify the Effect?

We now begin to apply a few more of our criteria from section I.

Pius XII, in his Apostolic Constitution *Sacramentum Ordinis* declared that the form for Holy Orders must "univocally signify the sacramental effects — that is, the power of the Order and the grace of the Holy Ghost."[66]

The new form fails on two of these points.

(1) **Not Univocal.** The expression *governing Spirit* is not *univocal* — that is, it is not a term that signifies only *one* thing,[67] as Pius XII required.

Rather, as we demonstrated above, the expression is *ambiguous* — capable of signifying *many different* things and persons.

We do, among its various meanings, find one meaning connoting the Holy Ghost — but not in a sense exclusively limited to bishops. Coptic abbots, King David, and virtuous leaders can *all* receive this *governing Spirit*.

---

55. B. Orchard ed., *A Catholic Commentary on Holy Scripture* (London: Nelson 1953). 457.
56. Lampe, 599. "Ps 50:14: cf. Hipp.*trad.ap.*3.3";
57. Origen, *In Jer Hom.* 8, PG 13:336.
"Τινα τα τρια πνευματα ταυτα; Το ηγεμονικον ο Πατηρ."
58. Origen, *Comm. In Ep. Ad Rom.* 7, PG 14:1103. "sed in his principatum et dominationem hunc Spiritum sanctum, qui et principalis appelatur, tenere." Cyril of Alexandria, *Dubia de Trinitate* 9, PG 77:1140.
"το του Θεου Πνευμα, το ευθες, το ηγεμονικον." Basil the Great, *Adv. Eunomium* 5.3, PG 29:753. "το Πνευμα … και ηγεμονικον."
59. Cyril of Alexandria, *Expl. In Psalmos* 50:14, PG 69:1100-1.
"τωι ηγεμονικωι Πνευματι, οπερ εστιν η δια του αγιου Πνευματος ευανδρια."
60. Athanasius. *Ep. Ad Amunem Mon.*, PG 26:1176.
"Και Πνευματι ηγεμονικωι … ισχυρα τις παρα σου δυναμις."
61. J. Pohle, *The Divine Trinity: A Dogmatic Treatise*, 2nd ed. (St. Louis: Herder 1915), 97.
62. R. Beraudy, "Le Sacrement de l'Ordre d'après la Tradition Apostolique d'Hippolyte," *Bulletin du Comité* 36 (1962), 341, 342.
63. Tr. Burmester, *Ordination Rites…Coptic*," 97. "hegemonicon pneuma." Also RO 2:17. "spiritum hegemonicum."
64. Tr. Burmester, *Ordination Rites…Coptic*," 118. "hegemonicon pneuma. Also RO 2:34. "in spiritu tuo hegemonico.

65. B. Botte, "L'Ordination…" 123. "mais si on ommetait par inadvertance les mots '*spiritum principalem'* je ne vois pas ce que cela changerait." Botte, a typical modernist, devotes two pages of this article to dismissing the standard safeguards for the validity of an episcopal consecration that had been introduced based on the principles of moral and dogmatic theology.
66. *Sacr. Ord.* DZ 2301. ¶4. "quibus univoce significantur effectus sacramentales — scilicet potestas Ordinis et gratia Spiritus Sancti."
67. Forcellini, *Lexicon* 8:869. "proprie de eo qui unius est vocis… cui *multivocus* vel *plurivocus* opponitur.… 'Univoca (*sunt*) quae sub eodem nomine et sub eadem substantia continentur.'"

(2) **No Power of Order.** Among these many different meanings, however, we do not find the power of Order (*potestas Ordinis*) of the episcopacy. The expression *governing Spirit* does not even *equivocally* connote the Sacrament of Holy Orders in any sense.

Still less does it connote what the theologians who advised Pius XII said the sacramental form for conferring the episcopate must express: the "fullness of the priesthood of Christ in the episcopal office and order" or the "'fullness or totality' of the priestly ministry."[68]

One of the constituent elements for a form capable of conferring the order is therefore absent.

So, we have an answer to the question with which we began this section:

Does the new sacramental form univocally signify the sacramental effects — the power of Order (the episcopacy) and the grace of the Holy Ghost?

The answer is no.

VII. Substantial Change?

Question: *Is this a substantial change in the sacramental form for conferring the Order of episcopacy?*

A substantial change, as we saw in section I, occurs in a sacramental form "when the meaning of the form itself is corrupted," if the words "would have a meaning different from that intended by the Church,"[69] if it no longer "completely and congruently" expresses the meaning intended or willed by Christ.[70]

Now for Holy Orders, Pius XII told us *exactly* what elements a sacramental form ought to express — the grace of the Holy Ghost and the power of the Order being conferred.

The term *governing Spirit* in the new form for episcopal consecration promulgated by Paul VI may express the first of those elements, the Holy Ghost. Indeed, the pronoun beginning the clause that follows it — "*whom* [*quem*] you gave…" — clearly indicates it is supposed to refer to the Holy Ghost.

That same expression, *governing Spirit,* however, does not and cannot express the *other* required element – the power of the Order being conferred. That notion is entirely missing from the new sacramental form, which no longer adequately signifies what it is supposed to effect — the fullness of the priesthood that constitutes the episcopal order.

So, our question was: *Is this a substantial change in the sacramental form for conferring the Order of episcopacy?*

The answer is yes.

68. F. Hürth, "Commentarius ad Cons. Apostolicam *Sacramentum Ordinis*," *Periodica* 37 (1948), 31–2. "plenitudinem sacerdotii Christi in munere et ordine episcopali." "'summa seu totalitas' ministerii sacerdotalis."
69. Merkelbach, 3:20.
70. Coronata, 1:13. "non amplius per ipsam complete et congruenter exprimatur."

VIII. An Invalid Sacrament

Question: *How does this substantial change of meaning in the form affect the validity of the sacrament?*

A substantial change in the meaning of a sacramental form, as we have seen in section I, renders a sacrament invalid.

This leads us inexorably to our conclusion:

Accordingly, an episcopal consecration conferred with the form promulgated by Paul VI in 1968 is *invalid*.

We proceed to two objections.

IX. Saved by Context?

Objection: *Even if the essential part of the sacrament were insufficiently determined, it would nevertheless be adequately specified by the phrase "grant… that he show forth to Thee a high priesthood without blame"*[71] *that occurs later in the context.*

Fr. Pierre-Marie briefly raised this objection.[72] But one could make such an argument only if:

(1) The new sacramental form contained *both* elements required by Pius XII (the grace of the Holy Ghost and the power of the Order), and

(2) The form signified one of those elements *equivocally* rather than *univocally.*

One could then at least argue that the form indeed contained the element that Pius XII required and that the context adequately specified it.

However:

A. Certitude… or Opinion?

No matter how convincingly formulated, such an argument could never produce *moral certitude* that the new sacramental form was valid, only a *probable opinion* that it was. For the weighty counter-argument would always be that Pius XII required that the form be *univocal*, period.

It is not permissible in the administration and reception of sacraments to follow a mere probable opinion about validity. To do so is a mortal sin against religion, charity and (for the minister) against justice.[73]

Further, this would hold all the more true regarding the administration of Holy Orders, because of the irreparable harm — invalid Masses, absolutions and Last Rites — that would result from its invalidity.

One could therefore neither confer nor receive Orders based on an *opinion* that the new rite of episcopal consecration is valid, nor function as a priest based on such an opinion.

71. *De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum*, ed. typ. alt. (Rome: Polyglot 1990), 25. "Da… ut… summum sacerdotium tibi exhibeat sine reprehensione."
72. "Why the New Rite…" (Jan 2005), 10.
73. Cappello 1:25–6.

B. A Counter-Argument

And the argument from context, in any case, cuts both ways.

Other reconstructions of the episcopal consecration prayer in the *Apostolic Tradition* of Hippolytus contain a petition to God that the bishop would receive "the power… to confer orders according to your bidding."[74]

The Paul VI Consecration Preface at this point instead asks that he receive the power to "distribute gifts (or offices) according to Thy command."[75] The official English translation renders it as "assign ministries as you have decreed."

A Mormon bishop with his own governing Spirit can assign ministries, and even Santa Claus can distribute gifts.

The notion of conferring Holy Orders — the distinctive power that characterizes the fullness of the priesthood — has been eliminated from the new Preface.

That the omission was deliberate is clear from the Coptic Rite form for episcopal consecration that Dom Botte consulted to reconstruct the text of Hippolytus. It further specifies after the foregoing phrase that the bishop is to provide clergy "for the *priesthood… to make new houses of prayer, and to consecrate altars*."[76]

The removal of the power to ordain from the Anglican form for episcopal consecration was among the reasons adduced by Leo XIII for declaring Anglican orders invalid, "because among the first duties of the episcopacy is that of ordaining ministers for the Holy Eucharist and sacrifice."[77]

C. Not Just Equivocal, but GONE

However, one may not even *make* the argument from context in favor of validity, because the new form **does not even *equivocally* signify** one of the elements Pius XII said the sacramental form must contain — the **power of the Order** being conferred.

That element is **missing**, so there is nothing for the context to determine or specify. Trying to do so is a futile effort.

If I recite *all* the prayers and perform *all* the ceremonies that the *Rituale Romanum* prescribes for a baptism, yet — God forbid — omit the word "baptize" when I pour the water on a baby's head, the sacrament is *invalid*. All the prayers in the surrounding context — no matter how much they speak about baptism, cleansing, and the life of grace — *cannot* render the form valid. An *essential* element was missing from the form, so there is *nothing* – not even an equivocal term — for the context somehow to render specific.

So too, here. The power of Order is *gone* from the form, and context cannot bring it back.

All that remains is *governing Spirit*, which may refer to the Holy Ghost, or one of His effects, or the Father, or knowledge, or Coptic abbot-like virtues.

X. Approved by the Pope?

Objection: *Even if the essential sacramental form did not univocally signify one of the sacramental effects (the power of the Order of the episcopacy), approval by Pope Paul VI would nevertheless guarantee that the form was valid.*

This is the last and weakest argument for validity, not only because it assumes that authoritative declarations in the Church need no coherent theological justification,[78] but also because it wrongly attributes to the pope a power he does not possess.

A. No Power to Change?

In the beginning of *Sacramentum Ordinis*, Pius XII, reiterating the teaching of the Council of Trent, states: "the Church has no power over 'the substance of the Sacraments,' that is, over those things which, as is proved from the sources of divine revelation, Christ the Lord Himself established to be kept as sacramental signs."[79]

As regards Holy Orders, "The Church possesses no power over the *meaning* of the form, because it pertains to the substance of the sacrament instituted by Christ."[80] Christ Himself prescribed that for Holy Orders the Church use signs and words "capable of expressing… the power of Order."[81]

The new form for episcopal consecration does not express this power, even equivocally. It therefore changes the substance of a sacrament as established by Christ. No pope would have the power to render such a form valid.

B. Or a Change Means No Power?

If faith tells us that the Church has no power to change the substance of a sacrament, and we conclude

74. Bradshaw, 107.
75. *De Ord. Ep.*, 25. "ut distribuat munera secundum praeceptum tuum."
76. Burmester, *Ordination Rites*, 111.
77. *Apostolicae Curae*, 13 Sep 1896, DZ 1965. "eoque id magis, quia in primis episcopatus muniis scilicet est, ministros ordinandi in sanctam Eucharistiam et sacrificium."
78. Nothing could be further from the truth. The theologians who prepared Pius XII's 1947 declaration on the matter and form for Holy Orders studied the question for 40 years, and took great pains to insure that rigorous theological reasoning consistent with tradition supported every word of the draft. When it appeared, the head of the commission wrote a 50-page commentary to demonstrate this.
79. DZ 3201. "Ecclesia nulla competat potestas in 'substantia Sacramentorum,' id est in ea quae, testibus divinae revelationis fontibus, ipse Christus Dominus in signo sacramentali servanda statuit."
80. Merkelbach 3:720. "Quantum ad sensum formae, quia pertinet ad substantiam sacramenti a Christo instituta, Ecclesiae nulla competit potestas."
81. Merkelbach 3:18. "determinavit… quod ab Ecclesia adhiberentur signa et verba idonea ad exprimendum characterem et gratiam propriam Confirmationis, vel potestatem Ordinis."

that Paul VI has *in fact* changed the substance of a sacrament — rendering it invalid in the process — we can arrive at but one conclusion: He was not a true pope.

The invalid Rite of Episcopal Consecration Paul VI promulgated, then, is just one more piece of evidence confirming the defection from the faith and resultant loss of authority by the Popes of Vatican II.

That the man who occupies the See of Rome is not a true bishop, moreover, should be ample proof that neither is he a true pope.

XI. Summary

WE HAVE COVERED a vast amount of material in the foregoing sections, so we will now offer the beleaguered reader a summary.

A. General Principles

(1) Each sacrament has a form (essential formula) that produces its sacramental effect. When a *substantial* change of meaning is introduced into the sacramental form through the corruption or omission of essential words, the sacrament becomes *invalid* (=does not "work," or produce the sacramental effect).

(2) Sacramental forms approved for use in the Eastern Rites of the Catholic Church are sometimes different in wording from the Latin Rite forms. Nevertheless, they are the same in *substance*, and are valid.

(3) Pius XII declared that the form for Holy Orders (i.e., for diaconate, priesthood and episcopacy) must univocally (=unambiguously) signify the sacramental effects — the power of Order and the grace of the Holy Ghost.

(4) For conferring the episcopacy, Pius XII designated as the sacramental form a sentence in the traditional Rite of Episcopal Consecration that unequivocally expresses the power of the order that a bishop receives and the grace of the Holy Ghost.

B. Application to the New Form

(1) The new form for episcopal consecration that Paul VI promulgated does not seem to specify the power of the Order supposedly being conferred. Can it confer the episcopacy? To answer this question, we apply the foregoing principles.

(2) The short Paul VI form for episcopal consecration is not identical to the lengthy Eastern Rite forms, and unlike them, does not mention sacramental powers proper to a bishop alone (e.g., ordaining). The Eastern Rite prayers that the surrounding Paul VI consecration Preface most closely resembles are *non-sacramental* prayers for the installations of the Maronite and Syrian Patriarchs, who are already bishops when appointed. In sum, one may not argue that the Paul VI form is "in use in two certainly valid Eastern Rites" and therefore valid.

(3) Various ancient texts (Hippolytus, the *Apostolic Constitutions*, the *Testament of Our Lord*) which share some common elements with the Paul VI consecration Preface have been "reconstructed," are of doubtful provenance, may not represent actual liturgical use, etc. There is no evidence that they were "accepted and used by the Church as such." Thus they provide no reliable evidence to support for the validity of the Paul VI form.

(4) The key problem in the new form revolves around the term *governing Spirit* (*Spiritus principalis* in Latin). Before and after the promulgation of the 1968 Rite of Episcopal Consecration the meaning of this expression provoked concerns about whether it sufficiently signified the sacrament.

(5) Dom Bernard Botte, the principal creator of the new rite, maintained that, for the 3rd-century Christian, *governing Spirit* connoted the episcopacy, because bishops have "the spirit of authority" as "rulers of the Church." *Spiritus principalis* means "the gift of a Spirit proper to a leader."

(6) This explanation is false and disingenuous. Reference to dictionaries, a Scripture commentary, the Fathers of the Church, a dogmatic treatise, and Eastern Rite non-sacramental investiture ceremonies reveals that, among a dozen different and sometimes contradictory meanings, *governing Spirit* does not specifically signify either the episcopacy in general or the fullness of Holy Orders that the bishop possesses.

(7) Before the controversy over it arose, Dom Botte himself even said that he didn't see how omitting the expression *governing Spirit* would change the validity of the rite of consecration.

(8) The new form fails to meet two criteria for the form for Holy Orders laid down by Pius XII. (a) Because the term *governing Spirit* is capable of signifying many different things and persons, it does not *univocally signify* the sacramental effect. (b) It lacks any term that even *equivocally* connotes the *power of Order* that a bishop possess — the "fullness of the priesthood of Christ in the episcopal office and order," or "the fullness or totality of the priestly ministry."

(9) For these reasons, the new form constitutes a *substantial change* in the meaning of the sacramental form for conferring the episcopacy.

(10) A substantial change in the meaning of a sacramental form, as we have already demonstrated, renders a sacrament invalid.

C. Conclusion: An Invalid Sacrament

Accordingly, for all the foregoing reasons, an episcopal consecration conferred with the sacramental form promulgated by Paul VI in 1968 is *invalid*.

* * * * *

WHEN I WAS a seminarian in the Midwest during the late 1960s and early 1970s, I heard various modernists dismiss the traditional understanding of apostolic succession as "pipeline theology," un-Scriptural myth and after-the-fact "faith reflection," and mock the notion of sacramental forms as "magic words" and "mumbo-jumbo."

During that same post-Vatican II era, modernist liturgical "experts" were hard at work fashioning the new rite of episcopal consecration. Having now read much of what they wrote — filled as it is with bogus claims of a "return to sources," crafty double-talk, contempt for scholastic sacramental theology, and the stink of arrogance that rises from every page — I have no difficulty at all believing that these men set out to produce a rite that would destroy the apostolic succession as it was traditionally understood.[82]

As we have seen, they have succeeded all too well. The eradication of sacramental apostolic succession is their little "joke" on the Church.

So, the modernists need mock the "pipeline" no longer. They cut it off in 1968. The bishops consecrated with this new rite do not possess the sacramental power of true bishops, and cannot validly consecrate other bishops or ordain true priests.

The priests who derive their ordination from such bishops cannot, in turn, validly confect the Eucharist at Mass, forgive sins or anoint the dying. This is a sin against the virtues of religion, justice and charity. The priests who in good faith receive invalid orders are deprived of the priestly character, and the laymen who receive invalid sacraments at their hands are deprived of grace.

It would be bad enough if this phenomenon of invalid sacraments were limited exclusively to parishes and clergy that fully embrace the Vatican II changes, but it has spread to circles where the traditional Latin Mass is offered as well.

Since 1984 diocesan-approved "Indult" traditional Masses have sprung up everywhere, offered by priests ordained by bishops consecrated with the new rite. These Masses are all invalid, but many innocent Catholics who do not know better attend them, adoring and receiving only bread.

Even more dangerous are the various clerical and religious institutes that now offer the traditional Latin Mass with full approval and recognition from the modernist hierarchy — the Fraternity of St. Peter, the Institute of Christ the King, the Apostolic Administration of St John Vianney, the Fogambault Benedictines, etc.

While giving an impression of splendidly maintaining integral Catholicism, these institutions are completely compromised. Their members must adhere fully to the errors of Vatican II and must cooperate with the modernist diocesan bishops and clergy.

Young men attracted to the glories of Catholicism and the ideals of the priesthood enter these seminaries and monasteries to be ordained one day in the full traditional, pre-Vatican II ceremony.

But they will exit that ceremony afterwards every bit the laymen who entered the seminary years before — for the bishop who ordained them will have possessed not the fullness of the priesthood, but the emptiness of the governing Spirit.

And as for the superiors of SSPX, their attempt to purchase a side chapel in Ratzinger's One-World Ecumenical Church by defending his counterfeit episcopacy betrays the clergy, the faithful and the founder of the Society.

For despite the Society's incoherent and dangerous teachings on the pope and the universal ordinary magisterium, one could at least take some consolation that it stood for the validity of the sacraments.

If the new line enunciated in Fr. Pierre-Marie's article prevails, however, that will be gone. And should a "reconciliation" occur, it will then only be a matter of time before counterfeit clergy start surfacing throughout the SSPX's apostolate — courtesy, perhaps, of a cardinal or even the "Bishop" of Rome himself, intent on making a gesture of his ecumenical good will.

Who, then, in the ranks of SSPX will have the courage to resist? Who, then, will thunder like Archbishop Lefebvre against these "bastard rites," these "bastard priests," these "bastard sacraments," which may no longer give grace at all?[83]

And the traditionalist laity, betrayed by the compromise of his sons, will once again wonder whether their sacraments are but an empty show — absolutely null and utterly void.

March 25, 2006
Abp. Lefebvre †
15th anniv.

82. Dom Botte knew, for instance, that the West Syrian prayer for the consecration of the Patriarch was non-sacramental — that the title means "investiture ceremony," rather than sacramental consecration, because "the Patriarch does not receive a charism different from the one he received at the time he became a bishop." Khouris-Sarkis, 140-1, 156–7. He knew because he was a contributing editor for *L'Orient Syrien*, the periodical in which those words appeared. He also knew, because he himself wrote an article about it, that the true ancient sacramental form for conferring the episcopacy in the Syrian and Coptic rites was not "Hippolytus" but the formula "Divine Grace…" still used by the Byzantine Rite. "La grâce divine, sous la forme que nous trouvons dans l'eucologe byzantin, est la formule sacramentelle la plus ancienne dans le patriarchat syrien." Botte, "La Formule d'Ordination," *L'Orient Syrien* 2 (1957), 295.

83. Sermon, Lille (France), 29 August 1976. In M. Davies, *Apologia pro Marcel Lefebvre* (Dickinson TX: Angelus Press 1979) 1:262–3. "The rite of the [new] Mass is a bastard rite, the sacraments are bastard sacraments — we no longer know if they are sacraments which give grace or do not give grace… The priests coming out of the seminaries are bastard priests."

Appendix 1

Two Notes on Fr. Pierre-Marie's Article.

A. Invalidly-Consecrated Doctors? Fr. Pierre-Marie argues that by attacking the validity of the new rite, one also implicitly attacks the ordinations and consecrations of various Eastern Doctors of the Church[84] — his assumption being that form for Holy Orders in Alexandria and Antioch was more or less the same as the rite of Paul VI.

Dom Botte himself, however, demonstrated that the true ancient sacramental form for conferring the Holy Orders in these rites was not "Hippolytus," but the formula "Divine Grace…" still used by the Byzantine Rite.[85]

B. Comparison Tables. Fr. Pierre-Marie presents three impressive-looking tables of parallel Latin texts. With these he intends to demonstrate that the new Paul VI text for the consecration of bishops is fundamentally the same as texts for episcopal consecration used either in the Eastern Rites or the ancient Church, and is therefore valid.

But comparison tables are only as good as the texts selected, and the ones Fr. Pierre-Marie has chosen are quite useless for his argument.

His base text for comparison is the Latin version of the 1968 Preface for Episcopal Consecration, composed, of course by Dom Botte. Fr. Pierre-Marie provides us with the following texts to compare to it:

(1)*Apostolic Tradition of Hippolytus.* This is Dom Botte's 1963 "reconstruction." Its inclusion in a comparison table, however, proves nothing about the validity of the 1968 form — just that Dom Botte could type the same text twice.

(2) *The Apostolic Constitutions.* This text is thought to be the work of an Arian heretic, is a composite, and may not represent actual liturgical practice.[86] Not a great proof for validity.

(3) *Testament of Our Lord Jesus Christ*. It is doubtful how far this represents actual historical practice.[87] Again, not a great proof for validity either.

(4) *Consecration of the Maronite Patriarch.* This text is *not* the Maronite sacramental form for conferring episcopal consecration but a non-sacramental installation prayer for the Patriarch, who is already a bishop.[88]

(5) *Coptic Rite of Episcopal Consecration.* Here Fr. Pierre-Marie at least provides a text based upon a form for episcopal consecration that is recognized as valid. Unfortunately:

(a) He has taken his Latin translation from Denzinger's *Ritus Orientalium,*[89] which in the case of the Coptic texts was based on another Latin version "filled throughout with mistranslations,"[90] and therefore "should be treated with caution."[91]

(b) This version mistranslates a phrase specifying the bishop's power "to provide clergy according to [Our Lord's] commandment for the priesthood."[92] Dom Botte blurred this phrase in his 1963 reconstruction of Hippolytus as "to distribute portions," and in the 1968 episcopal consecration Preface as "to distribute gifts."[93] This change should have set off alarms but didn't, because Fr. Pierre-Marie employed an unreliable translation.

In sum, Fr. Pierre-Marie presents in his tables three disputed ancient texts (Botte's "reconstructed" Hippolytus, the *Constitution*s and the *Testament*), a non-sacramental installation rite (for the Maronite Patriarch) and an unreliable translation (Denzinger/Scholz's Latin) that omits a key phrase (ordaining priests) from the Coptic sacramental form.

None of this, obviously, supports the validity of the new rite.

Appendix 2

A Note on Copts

After the 7th-century Moslem conquest of North Africa, the Copts went into a long decline.

Ill-educated candidates obtained the Patriarchate,[94] sometimes by bribes.[95] Formation of the secular clergy was null,[96] and the monasteries were little better.[97]

Here are a few notes about the Copts' sacramental practice:

• If a dying baby could not be brought to the church for baptism, the priests would merely anoint it, bless it and recite the exorcisms, because Coptic sacramental law said any of these ceremonies replaced baptism.[98]

• In the 12th-13th century, there was a serious attempt to abolish auricular confession entirely, replacing it with a sort of general absolution at Mass.[99]

• The Coptic bishop in charge of Ethiopia would ordain thousands of Africans to the priesthood at one time, some of them stark naked for the ceremony.[100]

• Because of the way some Coptic priests conducted baptisms, there was reason to doubt their validity, so the Holy Office decreed in 1885 that an inquiry should be made in each case when a Copt converted.[101]

That the modernists would scrap the venerable Roman Preface for Episcopal Consecration in favor of a liturgical text connected with this decadent schismatic and heretical sect is an everlasting indictment of their insufferable arrogance and folly.

Bibliography

Acta Apostolicae Sedis. Periodical. Rome. 1909–. ("AAS")

ADAM, ADOLF. *Foundations of Liturgy: An Introduction to Its History and Practice.* Collegeville MN: Liturgical Press 1992.

ATTWATER, DONALD. *Christian Churches of the East: Churches in Communion with Rome* and *Churches Separated from Rome.* Milwaukee: Bruce 1961. 2 vols.

BERAUDY, R. "Le Sacrement de l'Ordre d'après la Tradition Apostolique d'Hippolyte," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 338–356.

BOTTE, BERNARD, OSB. "Christian People and Hierarchy in the Apostolic Tradition of St. Hippolytus," in *Roles in the Liturgical Assembly,* trans. by Matthew J. O'Connell. New York: Pueblo 1981. 61–72.

————. "La Formule d'Ordination 'la Grâce Divine' dans les Rites Orientaux," *L'Orient Syrien* 2 (1957). 283–96.

————. *From Silence to Participation: An Insider's View of Liturgi-*

84. "Why the New Rite," *The Angelus,* January 2006, 4.
85. See B. Botte, "La Formule d'Ordination," *L'Orient Syrien* 2 (1957), 295.
86. See article, section V.B.
87. See article, section V.C,
88. See article, section IV.C.
89. RO 2:23ff.
90. Emmanuel. Lanne, "Les Ordinations dans le Rite Copte," *L'Orient Syrien* 5 (1960), 90–1. "Denzinger se base sur une version faite par Scholz… La traduction de Scholz contient des gros contresens."
91. Bradshaw, 8.
92. Trans. Burmester, *Ordination Rites,* 110-1. RO 2:24 renders the Coptic as "constitutendi cleros secundum mandatum ejus ad sanctuarium." The footnote reads: "in ordine sacerdotali."
93. "distribuat munera," "dare sortes." Botte also scrapped completely the phrases that mentioned consecrating churches and altars.
94. M. Jugie, "Monophysite (Église Copte)" DTC 10:2260. "Remarquons, à ce propos, que les patriarche coptes n'ont jamais brillé pour leur science; on en a vu de fort ignorants, et nous avons donné plus haut le nom d'un illtetré."
95. Jugie DTC 10:2262.
96 . Jugie DTC 10:2263.
97. Jugie DTC 10:2262.
98. Jugie DTC 10:2281/
99. Jugie DTC 10:2285–6.
100. A. Fortescue, *The Lesser Eastern Churches* (London: CTS 1913), 311.
101. D. Attwater, *Christian Churches of the East* (Milwaukee: Bruce 1961) 2:191.

cal Renewal. Washington: Pastoral 1988.
————. Louvain conference notes, July 1961. "Le Rituel d'Ordination dans la 'Tradition Apostolique' d'Hippolyte," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 5–18.
————. "Holy Orders in the Ordination Prayers," in Roquette, R., ed., 3–29.
————. "L'Ordination de l'Évêque," *La Maison-Dieu* 97 (1969). 111–126.
[————]. "De Ordinatione Episcopi Uni Tantum Conferenda: Commentarium," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 42–58.
[————]. "Schema Comparatum Rituum Ordinationis," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 61–6.
————. "'Spiritus Principalis': Formule de l'Ordination Épiscopale," *Notitiae* 10 (1974). 410–1.
————. *La Tradition Apostolique de Saint Hippolyte: Essai de Reconstitution*. 2nd ed. Munster: Aschendorff 1963.
BRADSHAW, PAUL F. *Ordination Rites of the Ancient Churches of East and West*. New York: Pueblo 1987.
BRANDOLINI, LUCA. "L'Evoluzione Storica dei Riti delle Ordinazioni," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 67-87.
BUGNINI, ANNIBALE, CM. *La Riforma Liturgica: 1948–1975*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1983.
BURMESTER, O.H.E. *The Egyptian or Coptic Church: A Detailed Description of Her Liturgical Servicess*. Cairo: Soc. d'Archéologie Copte 1967.
————, trans. *Ordination Rites of the Coptic Church*. Cairo: 1985.
CABIÉ, ROBERT *et al. The Sacraments*, trans. by Matthew O'Connell. Vol. III of Martimort, A.G., ed., *The Church at Prayer*. Collegeville MN: Liturgical Press 1986.
CAPPELLO, FELIX. *Tractatus Canonico-Moralis de Sacramentis*. Rome: Marietti 1951. 5 vols.
CHAVASSE, A. "Le Rituel d'Ordination du Sacramentaire Gélasien," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 19–37.
COOMARASWAMY, RAMA, MD. "The Post-Conciliar Rite of Holy Orders," *Studies in Comparative Religion* 16.2-2.
CORONATA, M. *De Sacramentis: Tractatus Canonicus*. Turin: Marietti 1943. 3 vols.
DALMAIS, I.-H. "Formule les plus Charactéristiques des Ordinations Orientales," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 384–393.
————. "Ordinations et Ministères dans les Églises Orientales," *La Maison-Dieu* 102 (1970). 73–81.
DAVIES, MICHAEL. *Apologia pro Marcel Lefebvre*. Dickinson TX: Angelus Press 1979. Vol 1.
DENZINGER, H. editor. *Enchiridion Symbolorum*. 31st ed. Barcelona: Herder 1957. ("DZ.")
————. *Ritus Orientalium*. Wurzburg: 1863–4. ("RO")
DESMET, B., OSB. "Le Sacre des Éveques dans l'Église Syrienne: Traduction," *L'Orient Syrien* 8 (1963). 163–212.
Dictionnaire de Théologie Catholique. Paris: Letouzey 1913. ("DTC")
DIX, GREGORY. *The Treatise on the Apostolic Tradition of St. Hippolytus of Rome*. Re-issued with corrections, preface and bibliography by Henry Chadwick. London: SPCK 1968.
DORONZO, EMMANUEL, OMI. *De Ordine: Tractatus Dogmaticus*. Milwaukee: Bruce 1959. 2 vols.
DOUROUX, B., OP. "Commentarium," *Notitiae* 10 (1974). 394-5.
EASTON, BURTON SCOTT, trans. *The Apostolic Tradition of Hippolytus*. Archon 1962.
FORCELLINI, A. *Lexicon Totius Latinitatis*. Padua: 194. 6 vols.
FORTESCUE, ADRIAN. *The Lesser Eastern Churches*. London: CTS 1913.
GASPARRI, PETRO. *Tractatus de Sacra Ordinatione*. Paris: Delhomme 1893.
GENICOT, E. *Institutiones Theologiae Moralis*. Brussels: DeWitt 1921. 2 vols.
GINGRICH, F. & F. Danker, *A Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*. Chicago: University Press 1957.
GLARE, P. *Oxford Latin Dictionary*. Oxford: Clarendon 1994.
GRISBROOKE, W.J. "Les Réformes Récentes des Rite d'Ordination dans les Églises," *La Maison-Dieu* 139 (1979). 7–30.
GY, P-M., OP. "Les Anciens Prières d'Ordination," *La Maison-Dieu* 138 (1979). 91–122.
————. "Notes on the Early Terminology of Christian Priesthood," in Roquette, R. ed. 98–115
HANSSENS, J.M, SJ. *La Liturgie d'Hippolyte: Ses Documents, Son Titutlaire, Ses Origines et Son Charactère*. Rome: Oriental Institute 1959.
HÜRTH, F., SJ. "Commentarius ad Cons. Apostolicam *Sacramentum Ordinis*," *Periodica* 37 (1948). 9–56.
KHOURIS-SARKIS, G. "Le Rituel du Sacre des Éveques et des Patriarches dans l'Église Syrienne d'Antioch: Introduction," *L'Orient Syrien* 8 (1963). 137-164.
JUGIE, MARTIN. "Monophysite (Église Copte)," in DTC 10:2251–2306.
————. *Theologia Dogmatica Christianorum Dissidentium: De Theologia Dogmatica Nestorianorum et Monophysitarum*, vol. 5. Paris: Letouzey 1935.
LAMPE, G. *A Patristic Greek Lexicon*. Oxford: Clarendon 2000.
LANNE, EMMANUEL, OSB. "Les Ordinations dans le Rite Copte: Leurs Rélations avec les Constitutions Apostoliques et la Tradition de Saint Hippolyte," *L'Orient Syrien* 5 (1960). 81–106.
LÉCUYER, JOSEPH, CSSP. "Épiscopat et Presbytérat dans les Écrits d'Hippolyte de Rome," *Rechérche de Science Religieuse* 41 (1953). 30–49.
————. "Le Pontificale Romain et la 'Tradition Apostolique' d'Hippolyte," *Nouvelle Revue Théologique* 87 (1967). 601–606.
————. "Remarques sur les Prières d'Ordination," in *Liturgia Opera Divina e Umana*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1982.
————. *Le Sacrement de l'Ordination*. Paris: Beuchesne 1983.
LEO XIII Pope. Bull *Apostolicae Curae*, 13 September 1896. DZ 1963–6.
LEWIS & SHORT. *A New Latin Dictionary*, 2nd ed. New York: 1907.
LODI, ENZO, editor. *Enchiridion Euchologicum Fontium Liturgicorum*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1979.
MANY, S. *Praelectiones de Sacra Ordinatione*. Paris: Letouzey 1905.
MARTIMORT, M. "Le Sacre Épiscopal dans le Rite Romain," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 82–92
MERKELBACH B., OP. *Summa Theologiae Moralis*. 8th ed. Montreal: Desclée 1949. 3 vols.
OMLOR, PATRICK HENRY. *Questioning the Validity of the Masses using the New All-English Canon*. February 1969. Reprinted in *The Robber Church*. Stouffville, Ontario: Mattacchione 1998.
ORCHARD, B. ed. *A Catholic Commentary on Holy Scripture*. London: Nelson 1953.
PASTÉ, ROMUALDUS. "De 'Forma' Ordinationis Sacerdotalis in Ritu Byzantino seu Graeco," *Ephemerides Liturgicae* 41 (1927). 511–17.
PATROLOGIA GRAECA. Migne. ("PG")
PAUL VI. *De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum*, ed. typ. alt. Rome: Polyglot 1990.
————. Apostolic Constitution *Pontificalis Romani*, 18 June 1968. AAS 60 (1968). 369–73.
PIERRE-MARIE, OP, FR. "Why the New Rite of Episcopal Consecration is Valid," *The Angelus*, December 2005 : 2–16; January 2006: 2–22.
PISTOIA, ALESSANDRO, CM. "Note sulla Teologia del Nuovo Rito delle Ordinazioni," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 88–98.
PIUS XII. Constitution *Sacramentum Ordinis*, 30 November 1947. DZ 2301.
POHLE, JOSEPH. *The Divine Trinity: A Dogmatic Treatise*, 2nd ed. Trans. by Arthur Preuss. St. Louis: Herder 1915.
"Prières d'Ordination de l'Église Ancienne," *La Maison-Dieu* 138 (1979) 143-9.
REGATILLO, E. *Jus Sacramentarium*. 2nd ed. Santander: Editorial Santander 1949.
The Rites of the Catholic Church. Vol. 2. Trans by ICEL. New York: Pueblo 1980.
Rore Sanctifica: Invalidité du Rite de Consécration Épiscopale de 'Pontificalis Romani.' Éditions Saint-Remi 2005. rore-sanctifica.org
ROQUETTE, ROBERT, ed. *The Sacrament of Holy Orders*. Collegeville MN: Liturgical Press 1962.
ROSE, ANDRÉ. "La Prière Consécratoire de l'Évêque," *La Maison-Dieu* 97 (1969). 127–142.
SC DOCTRINE OF THE FAITH. Declaration *Instauratio Liturgica*, 25 January 1974. AAS 66 (1974). 661.
SC DIVINE WORSHIP. Circular Letter *Dum Toto Terrarum*, 25 October 1973. AAS 66 (1974). 98–9;
SOUTER, A. *Glossary of Later Latin to 600 AD*. Oxford: Clarendon 1949.
WAINWRIGHT, GEOFFREY. "Quelques Aspects Théologiques de l'Ordination," *La Maison-Dieu* 139 (1979). 31-72.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 10 avril 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le préalable de ROME envers la FSSPX :

L'exigence d'une demande écrite de levée des excommunications

Il est important de revenir sur l'article de *La Stampa* (édition du 24 mars) que nous avons fait découvrir à nos lecteurs dans le message du 26 mars 2006[1]. Nous avions le texte en italien et en anglais, le voici intégralement traduit en français en annexe.

1. Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger prêts à casser la FSSPX, selon La Stampa

Nous avions déjà signalé la confidence importante, dévoilée certainement par Rome pour rappeler à Mgr Fellay et à l'abbé Schmidberger leurs engagements[2] :

> « Le «**pack**» pour l'admission des Lefebvristes est **prêt pour l'essentiel** ; fruit du travail du cardinal Castrillo Hoyos (Clergé) et du cardinal Julian Herranz (Textes législatifs).

---

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-26-5-00-Stampa_volonte_de_Mgr_Fellay_de_rallier_au_prix_de_la_casse.pdf

[2] Ce texte de La Stampa du 24 mars 2006 reçoit une confirmation de poids avec l'article que l'abbé Barthe publie le 1er avril dans Monde et Vie :
« La question traditionaliste, malgré son caractère quantitativement marginal, est l'une des plus sensibles qui soient car tout le monde sait qu'elle engage l'esprit de Vatican II. On conjecture trois types de décisions. L'un concernerai la célébration de la messe dite de Saint-Pie-V : d'une manière ou d'une autre, Benoît XVI semble devoir confirmer que l'ancienne liturgie n'a jamais été interdite, et ébaucher des normes d'application. D'autre part, pourrait être mise en place ***une structure juridique, étudiée depuis la fin du pontificat de Jean-Paul II par les cardinaux Ratzinger, Castrillon et Herranz****. L'organisme créé serait apte à dépêcher auprès des évêques français, allemands, américains, etc., quelques interlocuteurs de rang épiscopal,* ***des sortes de « légats » représentant l'équivalent d'un « archevêque majeur » du rite tridentin, résidant pour sa part à Rome.*** *Ces prélats seraient en mesure d'ériger des paroisses personnelles (des paroisses non territoriales) de liturgie tridentine, un peu semblables aux paroisses personnelles des diocèses militaires. Enfin, il n'est pas exclu qu'intervienne, en faveur de la Fraternité Saint-Pie-X, la levée des excommunications des quatre évêques consacrés sans mandat pontifical par Mgr Lefebvre, ce qui provoquerait une avancée notable des négociations. Le but fixé à ces négociations :* ***conférer « généreusement » à la Fraternité de Mgr Fellay un statut très indépendant, le seul psychologiquement envisageable dans un premier temps. Il serait assorti de la reconnaissance qu'une « critique positive » du Concile est légitime »*** Abbé Barthe

Ainsi serait constitué une sorte de **super diocèse mondial**, **conduit par un évêque nommé par le pape**, qui ensuite délèguerait ses travaux de juridiction aux vicaires. Outre cela, qui rendrait **indépendants les Lefebvristes des évêques locaux**, est prévue la mise en place d'un **séminaire**[3], dans lequel les futurs prêtres seraient formés, garantissant ainsi la future identité spirituelle de l'organisation.

Une rencontre secrète de deux jours à Rome, mi-novembre entre le leader de la Fraternité Saint Pie X et le cardinal Castrillon avait éclairé ces aspects ; et monseigneur Fellay, et son bras droit, Franz Schimdberger, semblaient disposés à faire un pas décisif, même si cela aurait pu coûter la perte de quelques éléments extrêmes. » *La Stampa,* 24 mars 2006

2. Une exigence secrète de préalable de Rome à l'un des préalables de levée des excommunicatons

Mais nous n'avions pas assez souligné **le préalable de Rome** :

« En revanche, lors de cette rencontre il avait été **convenu que la Fraternité aurait dû écrire au Pape**, une lettre, par laquelle, en vue de la nouvelle situation qui était en train de s'instaurer, il serait **demandé de lever les excommunications** prononcées lorsque Marcel Lefebvre a sacré de nouveaux évêques illégitimement ». *La Stampa*, 24 mars 2006

Rome fait donc **demander** la levée des excommunications. Rome semblait être très ferme sur cette exigence. C'était **convenu** lors de la visite de mi-novembre[4], entre Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et l'abbé Hoyos. C'était l'assurance de la reconnaissance de l'autorité réelle des soi-disant successeurs de Pierre.

3. Le propos de Mgr Fellay est soit illogique ou soit double au sujet de la levée de l'excommunication

Voici ce qu'en disait Mgr Fellay le 2 février à Flavigny :

« Evidemment nous n'allons pas demander qu'on enlève quelque chose que nous ne reconnaissons pas. Nous avons toujours refusé de reconnaître la validité de ces excommunications, nous ne pouvons donc pas demander qu'on enlève quelque chose qui n'existe pas. Et avant même de poser cet acte, nous avons demandé bien sûr le retrait du décret d'excommunication, son annulation ; mais même dire "annuler" veut déjà dire que l'on reconnaîtrait quelque chose. Nous l'avions demandé depuis le début ; c'était l'un des préalables que nous avions posés. Et, pour la première fois, Rome semble prendre ce chemin que nous leur avions proposé en l'an 2000. » Sermon de Mgr Fellay à Flavigny – source : www.dici.org

Résumons l'étrange articulation logique de ce propos :

1) Nous n'allons pas demander de lever quelque chose qui n'existe pas
2) Nous avons demandé l'annulation du décret d'excommunication
3) Annuler veut dire que l'on reconnaît l'existence
4) Nous avions demandé depuis 2000 l'annulation de ce décret

[3] Il est important pour Rome de contrôler ces séminaires, à la fois pour éliminer tout candidat trop catholique et ayant trop de caractère, et enfin pour les faire ordonner par de faux évêques, empêchant ainsi la continuité du vrai sacerdoce, canal de toutes les grâces.

[4] Cette réunion de deux jours à la mi-novembre fut dissimulée par Mgr Fellay aux fidèles de la FSSPX à Saint-Nicolas-du-Chardonnet le 11 décembre 2005, il n'en pipa mot, tenu un discours incohérent : « Oui et Non ».

Donc Mgr Fellay après avoir expliqué que l'excommunication n'existe pas, explique qu'il en demande l'annulation depuis 2000, et ce faisant, qu'il reconnaît que l'excommunication existe.

Nous savons que Mgr Fellay a suivi le cursus des études du séminaire d'Ecône, et que le cours de logique forme la première partie de la formation philosophique. Mgr Fellay n'est donc pas sans ignorer la logique.

Or, du point de vue de la pure logique, Mgr Fellay explique que grâce à sa demande, il fait exister l'excommunication.

Ce propos est soit inconsciemment contradictoire ou soit exprime un double discours.

En rapport avec les révéaltions de La Stampa, nous estimons que cette citation est donc typique d'un double langage. Cela confirme bien que quelque chose est caché aux fidèles et aux clercs et que l'article de *La Stampa* est bien renseigné, il lève un peu le voile qui recouvre les coulisses où se déroulent les « négociations » avec Rome.

Ayant ainsi prit des engagements secrets à la mi-novembre avec l'abbé Hoyos, Mgr Fellay rentre ensuite dans un double discours vis-à-vis des clercs et des fidèles.

Autre point qui suscite le trouble :

Dans son sermon de Flavigny, Mgr Fellay écrit « *Avant de poser cet acte* ». Que signifie cette affirmation ? quel acte a été posé par Mgr Fellay ? une signature secrète serait-elle déjà faite pas Mgr Fellay ? sans l'accord des trois autres évêques ? en manquement du serment qu'il a prêté avec les trois autres évêques en 2000 de ne prendre aucune décision sans l'accord unanime des 4 évêques.

4. Le préalable romain n'est pas satisfait par les 3 autres évêques fidèles en cela à Mgr Lefebvre et à Mgr de Castro-Mayer

Et *La Stampa* divulgue dans cet article du 24 mars que, à ce jour : **« la lettre n'est pas encore arrivée ».**

Au 24 mars le préalable romain n'est pas encore réalisé.

A notre connaissance les trois autres évêques ont refusé leur signature à cette lettre. Puissent-ils persévérer !

Ce qui fait qu'aujourd'hui **5 évêques ont refusé ou refusent tout accord avec la Rome apostate, antichrist, qui a éclipsée la sainte Eglise : Mgrs Lefebvre, de Castro-Mayer, Williamson, Tissier de Mallerais, de Galaretta. Deux sont morts excommuniés, trois refusent de signer le préalable Romain.**

Oublie-t-il aussi l'ordre que leur a donné Mgr Lefebvre dans sa *Lettre aux futurs évêques* en 1987 :

> *"Je vous conférerai cette grâce,* ***confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique*** *en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme".*

A moins de croire que Benoît XVI soit un successeur de Pierre parfaitement catholique ? Aveuglement, châtiment du péché contre le Saint-Esprit ! Car ne pas voir que l'abbé Ratzinger, même changé en Benoît XVI, n'est pas "**parfaitement** catholique", tient de la cécité la plus absolue. La vérité est connue, "un successeur de Pierre parfaitement catholique", on sait ce que cela veut dire, Benoît XVI "parfaitement catholique", non, mille fois non. Il suffit d'appliquer la grille amis-ennemis (parfaitement connue pour les vrais catholiques) pour savoir que Benoît XVI n'est pas "parfaitement catholique". Quand les pires ennemis de la très Sainte Vierge Marie deviennent des "amis", tout catholique, ayant bien médité Genèse, III, 15, sait que ceux qui se prétendent catholiques sont des usurpateurs de ce nom si cher.

5. Un successeur de la FSSPX peut-il gouverner alors qu'il avoue plonger délibérément la FSSPX dans une situation de confusion, par la poursuite de la « réconciliation »

L'abbé Morgan écrit dans son bulletin de mars 2006[5] :

> *« Ceci (l'accord de la messe et la levée des excommunications) place la Fraternité dans une situation intermédiaire où il n'y a aucun engagement de notre part."* [6]

et ensuite il cite un écrit de Mgr Fellay aux supérieurs le 16 janvier 2006 :

> *"Il est clair qu'une telle situation intermédiaire, qui ne changerait rien dans notre attitude ou dans notre façon d'agir; présenterait néanmoins une nouvelle situation, elle-même susceptible de créer plus de confusion que nous n'ayons connu à ce jour »*[7]

Cela signifie que Mgr Fellay, en posant les deux préalables, en 2000, parmi lesquels la levée de l'excommunication, a œuvré volontairement afin de placer la FSSPX dans une situation *« susceptible de créer plus de confusion »* qu'elle n'en ait jamais connue.

Mais à quel jeu joue Mgr Fellay ? Est-ce une attitude digne d'un successeur de Mgr Lefebvre ? Comment se fait-il qu'il ait pu exercer un mandat de 12 ans avec de tels comportements visant à créer des situations de confusion pour l'œuvre dont il a la charge ?

Pour qui joue Mgr Fellay ? Qui sert-il ? Mgr Lefebvre ou l'abbé Ratzinger ? Il est très clair qu'il ne sert pas Mgr Lefebvre. Mais alors pourquoi dirige-t-il l'œuvre qu'il a fondé ? Pourquoi a-t-il accepté d'être sacré en 1988 ?

L'avenir nous dira si Rome restera aussi ferme sur ce préalable. Jusqu'où Rome est-elle prête à aller pour obtenir le contrôle juridique de la Tradition et de ses biens et legs ? La levée des excommunications, sans une lettre signée des quatre évêques, serait un aveu de faiblesse et un outrage cinglant à l'usurpateur Benoît XVI.

---

[5] **Lettre aux Supérieurs le 16 janvier 2006 (cité par l'abbé Morgan en Grande-Bretagne)** http://www.sspx.co.uk/articles.php?articleid=319

[6] Source originale : "This would place the Society in an intermediary situation without there being any commitments on our part.."

[7] Source originale : "It is clear that such an intermediary situation, which would not change anything in our attitude or in our way of doing things, would nevertheless present a new situation, itself susceptible of creating more confusion than we have known to date."

6. La levée des excommunications contraire aux vœux de Mgr Lefebvre, mais posée comme préalable par Mgr Fellay

Après le sacre des évêques, le 30 juin 1988, Mgr Lefebvre fut excommunié. Pour lui cette **excommunication** était le **signe de sa fidélité à la foi catholique** précisant que ceux qui brandissaient et appliquaient cette excommunication étaient eux-mêmes excommuniés par saint Pie X (pour leur modernisme, œcuménisme…).

> *L'Osservatore Romano* publiera **l'excommunication**, une **déclaration de schisme**, évidemment.
>
> Qu'est-ce que tout cela veut dire ?
>
> **Excommunication par qui ? Par une Rome moderniste par une Rome qui n'a plus parfaitement la foi catholique**. On ne peut pas dire que quand il y a une manifestation comme à Assise, on est toujours catholique. Ce n'est pas possible. On ne peut pas dire que quand il y a Kyoto, et les déclarations qui ont été faites aux juifs à la Synagogue et la cérémonie qui a eu lieu à Sainte-Marie du Transtevere l'année dernière en pleine Rome, que l'on est encore catholique. **C'est scandaleux. Ce n'est plus catholique.**
>
> Alors nous sommes excommuniés par des modernistes, par des gens qui ont été condamnés par les papes précédents. Alors qu'est-ce que cela peut bien faire. Nous sommes condamnés par des gens qui sont condamnés, et **qui devraient être condamnés publiquement.** Cela nous laisse indifférent. Cela n'a pas de valeur évidemment.
>
> Déclaration de schisme ; schisme avec quoi, avec le Pape successeur de Pierre ? Non, schisme avec le Pape moderniste**, oui, schisme avec les idées que le Pape répand partout, les idées de la Révolution, les idées modernes, oui. Nous sommes en schisme avec cela.** Nous n'acceptons pas bien sûr. Nous n'avons personnellement aucune intention de rupture avec Rome. Nous voulons être unis à la Rome de toujours et nous sommes persuadés d'être unis à la Rome de toujours, parce que dans nos séminaires, dans nos prédications, dans toute notre vie et la vie des chrétiens qui nous suivent, nous continuons la vie traditionnelle comme elle l'était avant le Concile Vatican II et qu'elle a été vécue pendant vingt siècles. Alors, je ne vois pas pourquoi nous serions en rupture avec Rome parce que nous faisons ce que Rome elle-même a conseillé de faire pendant vingt siècles. Cela n'est pas possible.
>
> Ecône, 15 juin 1988

Tous les supérieurs de la FSSPX partagèrent tellement sa manière de voir qu'ils écrivirent une lettre au Cardinal Gantin (en annexe), le 6 juillet 1988, dans laquelle ils demandèrent a être eux aussi excommuniés :

> *(...) nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Eglise Conciliaire*
>
> *(…) Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés ex communione de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles.*
>
> *(…) Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, **défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité**, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. **Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Eglise, évolutive, pentecôtiste, et syncrétiste**.*

Cette **excommunication** est fondamentale car elle exprime **la fidélité à la foi catholique**. Mgr Lefebvre ne pouvait pas excommunier la secte conciliaire, n'en ayant pas le pouvoir. Il était indispensable qu'un jour la secte conciliaire l'excommunie pour que les deux camps soient bien définis. L'excommunication prouve la séparation au niveau de la Foi.

La levée de l'excommunication serait une attaque contre la Tradition, car elle prétendrait réintégrer les excommuniés au sein de la secte conciliaire. L'excommunication est une protection

surnaturelle qui, une fois levée, leur ferait rejoindre le camp des ennemis du nom chrétien. **L'éclipse serait alors complète.**

Suivrait alors la justice de Dieu !

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

La Stampa du 24 mars 2006

CHRONIQUES

DEPUIS AUJOURD'HUI FEU VERT POUR LE CONSISTOIRE

SODANO A PARLE DE LA REFORME DE LA CURIE

«***NOUS ACCUEILLONS LES LEFEBVRISTES***»

Réunion extraordinaire des cardinaux voulue par Ratzinger

Cité du Vatican. Depuis aujourd'hui l'Eglise aura 15 nouveaux cardinaux, fruit d'un premier Consistoire de Benoît XVI ; mais la remise des « barrettes » a été précédée hier par une **réunion extraordinaire de tous les cardinaux**, voulue par le pape Ratzinger afin de discuter surtout de **trois thèmes** : **la réconciliation avec les partisans de Monseigneur Lefebvre**, le problème de la pension obligatoire à 75 ans pour les évêques et les responsables de Curie et le dialogue avec l'Islam. C'est le pape lui-même qui a indiqué ces trois thèmes ; la lettre de convocation ne précisait pas l'ordre du jour mais simplement l'heure de début de l'assemblée.

Mais hier Benoît XVI, après avoir remercié le cardinal Sodano, qui avait présenté ses respects au nom de tous les cardinaux, « entame la rencontre - précise une note du Vatican - en exprimant son désir, même s'il reste ouvert à d'éventuels autres thèmes, d'axer le débat sur les sujets les plus brûlants. Tout d'abord les questions très abordées relatives à la condition des anciens évêques ; puis **la question soulevée par monseigneur Lefebvre sur la réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II** ; enfin les questions relatives au dialogue entre l'Eglise et l'Islam. »

Mais avant d'aborder le thème de la réconciliation avec les partisans de Lefebvre, il faut souligner que le cardinal Angelo Sodano a tourné son discours de telle sorte jusqu'à **demander que ses propos soient gardés absolument secrets, en invitant les cardinaux à la discrétion et à la prudence**[8]. Outre le dialogue inter-religieux, et la question de l'Islam, le secrétaire d'Etat abordé le thème de réforme de la Curie romaine, à laquelle il s'est attelé avec Benoît XVI. **Au sujet des Lefebvristes, Benoît XVI a obtenu le feu vert des cardinaux, même s'il demeure encore une certaine résistance de la part de quelques cardinaux, opposants historiques à la Fraternité Saint Pie X.** D'ailleurs le cardinal Kasper a déclaré admettre qu'«il existe différentes approches». **Mais la volonté du pape, qui a reçu monseigneur Fellay et l'abbé Schimdberger en août, a eu raison des hésitations, même si le fin mot de l'histoire n'est pas encore connu, loin s'en faut**.

Le «pack» pour l'admission des Lefebvristes est **prêt pour l'essentiel** ; fruit du travail du cardinal Castrillo Hoyos (Clergé) et du cardinal Julian Herranz (Textes législatifs).

Ainsi serait constitué une sorte de **super diocèse mondial**, **conduit par un évêque nommé par le pape**, qui ensuite déléguerait ses travaux de juridiction aux vicaires. Outre cela, qui rendrait **indépendants les Lefebvristes des évêques locaux**, est prévue la mise en place d'un **séminaire**, dans lequel les futurs prêtres seraient formés, garantissant ainsi la future identité spirituelle de l'organisation.

---

[8] Comment *La Stampa* a-t-elle obtenu ces informations ? Qui a trahit le secret ?
A moins que ces informations ne soient que la partie immergée de l'iceberg, d'autres éléments étant encore tenus secrets.

Une rencontre secrète de deux jours à Rome, mi-novembre entre le leader de la Fraternité Saint Pie X et le cardinal Castrillon avait éclairé ces aspects ; et monseigneur Fellay, et son bras droit, Franz Schimdberger, semblaient disposés à faire un pas décisif, même si cela aurait pu coûter la perte de quelques éléments extrêmes.

En revanche, lors de cette rencontre il avait été **convenu que la Fraternité aurait dû écrire au Pape**, une lettre, par laquelle, en vue de la nouvelle situation qui était en train de s'instaurer, il serait **demandé de lever les excommunications** prononcées lorsque Marcel Lefebvre a sacré de nouveaux évêques illégitimement. **Et la lettre n'est pas encore arrivée**. Un second point a hier été soulevé par le cardinal Kasper : «Chacun de nous veut la réconciliation, même si il y a toujours des accents et des expériences diverses. Le problème est de savoir si la situation est déjà mûre .Si eux sont **disposés à reconnaître le Concile**, il y a possibilité d'une solution. Le cardinal Castrillon a été encore plus optimiste : «L'Eglise les attend à bras ouverts. Nous sommes en chemin, nous avons besoin de l'aide de Dieu, tout dépend du Seigneur, c'est lui qui est dans la voiture et qui conduit tout. Dans chaque famille il y a de nombreuses voix et tellement de points de vue». **Et les Lefebvristes seraient, à l'intérieur de l'Eglise, une ces voix.**

Au sujet du second thème, l'âge de retraite des évêques, il y a eu la proposition de la part de certains de l'élever à 78 ans. «Mais la majorité est d'accord sur le maintien de l'âge de la retraite à 75 ans», a affirmé Kasper. Vingt cardinaux ont pris la parole dans la matinée.

L'après-midi par contre a été consacrée au thème des droits humains, de la persécution des chrétiens dans de nombreux pays à majorité islamique et du dialogue inter-religieux. «Le dialogue avec l'Islam est une obligation pour l'Eglise» a déclaré à la fin de la rencontre le cardinal José Martins, alors que le cardinal Jean Pierre Ricard a martelé «**qu'entre chrétien et musulmans une collaboration est possible dans la défense des droits de l'Homme.** L'Islam a aussi des facettes inquiétantes, mais il est nécessaire de chercher les éléments qui nous unissent, **dans la défense des valeurs humaines nous sommes très proches**». Le dialogue, a-t-il été souligné, doit cependant être conduit avec des interlocuteurs adaptés et crédibles ; il n'a jamais été question de «réciprocité» ; mais on a insisté sur le témoignage des chrétiens, sur la nécessité de faire comprendre que chrétienté n'équivaut pas à Occident.

ANNEXE I

LETTRE OUVERTE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL GANTIN, PREFET DE LA CONGREGATION DES ÉVEQUES.

Éminence,

Réunis autour de leur Supérieur général, les Supérieurs des districts, séminaires et maisons autonomes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, pensent bon de vous exprimer respectueusement les réflexions suivantes.

Vous avez cru devoir, par votre lettre du 1e juillet passé, faire savoir à Son Excellence Monseigneur Marcel Lefebvre, à Son Excellence Monseigneur Antonio de Castro Mayer et aux quatre évêques qu'ils ont consacrés le 30 juin dernier à Ecône, leur excommunication *latae sententiae*. Veuillez vous-mêmes juger de la valeur d'une telle déclaration venant d'une autorité qui, dans son exercice, rompt avec celle de tous ses prédécesseurs jusqu'au pape Pie XII, dans le culte, l'enseignement et le gouvernement de l'Eglise.

Pour nous, nous sommes en pleine communion avec tous les papes et tous les évêques qui ont précédé le Concile Vatican II, célébrant exactement la messe qu'ils ont codifiée et célébrée, enseignant le catéchisme qu'ils ont composé, nous dressant contre les erreurs qu'ils ont maintes fois condamnées dans leurs encycliques et leurs lettres pastorales. Veuillez donc juger de quel côté se trouve la rupture. Nous sommes extrêmement peinés de l'aveuglement d'esprit et de l'endurcissement de cœur des autorités romaines.

En revanche, **nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Eglise Conciliaire**, et se définit par le *Novus Ordo Missae*, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute la Société. Oui, nous n'avons aucune part, *nullam partem habemus*, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Eminence ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. **Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans**, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit, et nous serons toujours fidèles à Son unique Epouse, l'Eglise Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine.

Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait **pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles**. **Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Eglise, évolutive, pentecôtiste, et syncrétiste**. Unis à ces fidèles, nous faisons nôtres les paroles du prophète (1 Rois, VII, 3) : *Preparate corda vestra Domino et servite Illi Soli : et liberabit vos de manibus inimicorum vestrorum. Convertimini ad Eum in toto corde vestro, et auferte deos alienos de medio vestri.* “Attachez fermement votre cœur au Seigneur et servez-le Lui Seul : et Il vous délivrera des mains de vos ennemis. C'est de tout Notre cœur que vous devez revenir à Dieu ; ôtez du milieu de vous les dieux étrangers”

Confiants dans la protection de Celle qui a terrassé toutes les hérésies dans le monde entier, nous vous prions d'agréer, Éminence, l'assurance de notre dévouement à Celui qui est l'unique voie de salut.

A Ecône, le 6 juillet 1988

Suivent les signatures du Supérieur général, de tous les Supérieurs de districts de séminaires et maisons autonomes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dans le monde entier :
M. l'abbé Franz **Schmidberger,** supérieur général,
MM. les abbés Paul **Aulagnier**, supérieur du district de France,
Franz-Joseph Maessen, supérieur du district d'Allemagne,
Edward Black, supérieur du district de Grande-Bretagne,
Anthony Esposito, supérieur du district d'Italie,
François Laisney, supérieur du district des Etats-Unis,
Jacques Emily, supérieur du district du Canada,
Jean-Michel Faure, supérieur du district du Mexique,
Gérard Hogan, supérieur du district d'Australie et Nouvelle-Zélande,
Alain **Lorans**, directeur du séminaire d'Ecône,
Jean-Paul André, directeur du séminaire de Flavigny,
Paul Natterer, supérieur du séminaire de Zaitzkofen,
Andrés Morello, supérieur du séminaire de La Reja,
William Welsh, directeur du séminaire de la Sainte-Croix en Australie,
Michel Simoulin, recteur de l'institut Saint-Pie X à Paris,
Patrice **Laroche,** sous-directeur du séminaire d'Ecône,
Philippe François, supérieur de la maison autonome de Belgique et du Luxembourg,
Roland de Mérode, supérieur de la maison autonome des Pays-Bas,
Georg **Pfluger**, supérieur de la maison autonome d'Autriche,
Guillaume Devillers, supérieur de la maison autonome d'Espagne,
Philippe Pazat, supérieur de la maison autonome du Portugal,
Daniel Couture, supérieur de la maison autonome d'Irlande,
Patrick Groche, supérieur de la maison autonome du Gabon,
Franck Peek, supérieur de la maison autonome d'Afrique australe.

ANNEXE II

DIFFUSION D'UN TEXTE DE LOUIS-HUBERT REMY PRESENTANT SON ARTICLE D'AVANT LES SACRES DE 1988 (paru dans *Sous la bannière* n° 10 mars-avril 1987)

En février 1987 j'écrivais cet article (cité *in-extenso*) qui parut dans la revue *Sous la Bannière*.

En France, je fus **le seul à écrire** alors **"qu'il fallait sacrer"**. On peut vérifier les autres bulletins de la même époque, aucun ne conseillait le sacre.

Je précisais en plus qu'il y aurait **excommunication**. M. Bonnet de Viller, directeur de *Sous la Bannière,* me dit *: "je te passe cet article tel que, mais je suis sûr qu'il n'y aura pas excommunication".* On a vu la suite et qui était clairvoyant.

C'est pour répondre à l'attaque de l'abbé de Tanoüarn[9] qui dans Le *Mascaret* de mars 2001 écrit : *"Alors que le supérieur général de la Fraternité Saint Pie X a rencontré les autorités romaines,* ***le petit monde des sédévacantistes est en ébullition. Si on les avait écoutés, Mgr Lefebvre n'aurait pas sacré d'évêques…*** *"* que je ressors cet article de l'oubli.

Dans ce même numéro, l'abbé Laguérie[10] écrit dans son éditorial : *"Quant aux* ***misérables crétins - sédévacantistes*** *(ce nom barbare désigne ceux qui nient que l'Eglise ait un pape) déclarés ou non - qui nous accusent çà et là d'avoir déjà trahi quand nous posons deux conditions préalables à toute discussion : je les remercie et félicite. Leur* ***bêtise*** *et leur* ***hypocrisie*** *nous débarrassent à tout jamais d'avoir à tenir compte de ce qui leur tient lieu de cervelle".* !!!

C'est **MISERABLE** de la part de clercs.

Je dédie à ces deux *piliers* de la Tradition cet article, dont je suis assez fier pour la lucidité qu'il révélait alors, et pour la constance témoignée depuis 19 ans. Avec la grâce de Dieu.

Louis-Hubert Rémy

OUI, IL FAUT SACRER DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES

Depuis presque un an c'est le sujet de conversations passionnées où "les pour" et "les contre" s'entre-déchirent, le fait même de ces passions prouvant que quelque chose d'important est en jeu et qu'une échéance obligatoire s'impose.

Monseigneur Lefebvre conscient de son âge avancé sait bien que lui disparu la survie de la Fraternité est en jeu. Bien sûr il a un successeur, mais s'il n'y a pas d'évêques pour ordonner ses séminaristes, ou son œuvre s'éteindra rapidement après un éclatement bien prévisible, ou son successeur devra trouver un évêque existant ayant la véritable foi (race pratiquement disparue puisque de son vivant Monseigneur Lefèbvre n'en a pas trouvé) ; ou ce sera l'inévitable **composition avec la "religion" conciliaire**.

[9] L'ayant bien connu à l'époque des sacres, je peux affirmer que l'abbé de Tanoüarn, alors jeune séminariste, était contre les sacres. Et il ose donner des leçons !

[10] Je peux témoigner avoir entendu l'abbé Laguérie chanter l'*Exultet,* une nuit pascale, à Chartres, en omettant de citer Paul VI et le nom d'un évêque. Il était alors jeune professeur à Châteauroux et faisait partie des *sédévacantistes*. Il a su changer de camp assez vite pour *faire carrière.* On a remarqué que tous les prêtres qui ont été à un moment *sédévacantistes* et qui ont changé de camp, perdaient souvent la tête. *Oderis quem lœseris.*

N'y a-t-il pas déjà plusieurs dizaines de prêtres de la Fraternité qui sont retournés à celle-ci ?

Alors ? Alors il est bien évident que le problème du sacre se pose.

Plusieurs ont déjà pris position en public ou en privé. En public ceux qui sont contre. En privé ceux qui sont pour. (A part Monseigneur Guérard des Lauriers et le bulletin *Sous la Bannière*).

Ceux qui sont contre :

1° Le Père Barbara. Si vous avez compris son raisonnement nous vous offrons un abonnement gratuit à *Sous la Bannière.* Sans Commentaires.

2° Les "*Hommes Libres*" et ceux qui tournent autour. Et ils sont nombreux. Trop nombreux pour les récuser, de Michel de Saint-Pierre à l'abbé Luc Lefèvre en passant par *Monde et Vie* et tant d'autres... Leur grand argument : le *statu quo.* Le *statu quo* de la cohabitation des principes contraires, des demi mesures, des demi vérités, des demi victoires qui deviennent toujours des défaites. Ce *statu quo* qui leur permet de toujours tenir le devant de la scène, et qui aboutira de toutes façons un jour ou l'autre, la mort dans l'âme diront-ils peut-être, à se raccrocher au concile Vatican II "interprété à la lumière de la tradition", selon une expression tristement célèbre de Jean Madiran, chère à tous ceux qui se contenteraient volontiers d'une chapelle latérale consacrée à la tradition, dans le panthéon wojtylien de l'œcuménisme

C'est le groupe des catholiques mondains, des semi libéraux qui ne cherchent que des consolations. Demain la Croix et les épreuves les renverront aux positions confortables d'un arrangement avec Rome. Ce sont les spécialistes des problèmes mal posés aussi bien en politique qu'en religion. **Ils s'en prennent toujours aux apparences, jamais aux principes.**

Malheureusement ils emmèneront avec eux beaucoup de traditionalistes pour qui l'aspect mondain des gens en vue est un paramètre essentiel de jugement.

3° Ceux qui sont sensibles à l'argument du "petit commerce". Il faut bien vivre. Suivre Monseigneur Lefebvre dans la voie d'un sacre mettrait en péril l'équilibre financier de leur journal quotidien, de leur boutique, voire de leur fondation religieuse ou de leur chapelle, qui ont besoin de milliards pour "convertir" (?) les âmes.

4° De Nantes. Lui-même est attaqué aujourd'hui sur ce terrain par la clique Wojtylienne. Il est triste de voir, à côté de travaux aussi utiles et sérieux sur Fatima, le Saint Suaire, Medjugorge, le charismatisme, la démocratie, le Pen, les *liber accusationis*, Vatican II et sa suite, que cette école bute sur la Messe, l'Eucharistie ou **la transmission des sacrements**, bref sur des incohérences pratiques.

5° Chrétienté-Solidarité. Ils s'occupent du Liban. Ou ils en vivent. Ça occupe. Ce n'est pas que nous ne soyons pas sensibles au douloureux problème du Liban, mais il y a des hiérarchies. La première urgence est le salut des âmes de nos familles, qui passe par notre sanctification personnelle, ce qui implique les sacrements, donc des prêtres, donc des évêques.

6° *De Rome et D'Ailleurs*. Conscients de l'éclatement que cela provoquera, ils en arrivent à la conclusion du *statu quo* en s'appuyant en cours de raisonnement sur des arguties canoniques et théologiques, et finalement s'y empêtrent. Ils ont peur, très peur du petit nombre.

7° Il conviendrait d'y ajouter un certain nombre de clercs "non una cum", qui s'opposent à Monseigneur Guérard des Lauriers après en avoir soutenu les thèses (ou se les être appropriées), par crainte de compromettre les intérêts de leur carrière, ou de voir s'éclaircir les bancs de leur chapelle ! Incohérence qui les réduit à mendier en sous main les confirmations et les saintes huiles de Monseigneur Lefebvre, car sans elles ils ne pourraient même plus baptiser ni donner l'extrême onction.

Tel est l'inventaire trop rapide, mais réel, de la situation.

Quelles seront les **conséquences** d'un sacre ?

Bien évidemment en premier lieu **l'excommunication**. Telle a été la **sanction**, contre Monseigneur Guérard des Lauriers par une lettre du "cardinal" Ratzinger (eh oui !). Telle, elle sera pour Monseigneur Lefebvre et la tradition. S'il n'y avait pas d'excommunication, on pourrait craindre le pire : un accord secret ou officieux entre Rome et Monseigneur Lefebvre. Danger qui n'est pas écarté, ainsi que Monseigneur Guérard des Lauriers le faisait remarquer dans un supplément du N° 3 de ce bulletin, sou s le titre : "Consacrer des Évêques".

Cette excommunication est une échéance obligatoire. Il faut que ces deux Églises s'excommunient. Il n'est pas possible que la Sainte Église et que la pseudo Église conciliaire communient ensemble. Il faut qu'un jour ou l'autre, comme cela a toujours été dans l'histoire de l'Église, les camps soient clairs, ce qui n'est pas encore le cas. Que le oui soit oui, que le non soit non.

Bien sur, qui dit excommunication, dit brisure, éclatement, déchirement des troupes, avec douleur, trahisons, persécutions. Que de polémiques et d'injures en vue. Tous seront passés au crible : il y a 21 ans le concile nous a obligés à faire un choix, faisant tomber les 9/10 de la chrétienté ; il y a 15 ans la "Synaxe" a encore éliminé les 9/10 de ce qui restait ; qu'en sera-t-il demain avec une excommunication ?

Le Bon Dieu, par les épreuves, se sépare de ceux qui ne Le prient que pour faire leurs volontés, et garde ceux qui sont prêts à ne suivre que Sa Sainte Volonté, L'étudiant, La contemplant, L'aimant, La servant. Notre Dieu Souverain ne veut pas d'hommes qui ne cherchent qu'une religion de consolation (même dans la tradition), mais de ceux qui ne vivent que par Lui, avec Lui, en Lui, et par le chemin de la Croix ; qui refusent tout ce monde moderne, toutes ses institutions, toute sa fausse paix, tous ses faux semblants, dont le seul but est la damnation du plus grand nombre. Il veut des chrétiens qui disent non à la Révolution, non à la démocratie, non aux droits de l'homme, et qui disent oui en faits et en actes à Sa Royauté sur les nations, les familles, les personnes.

Oui il faut sacrer des évêques catholiques qui aient tout ce programme. Non pas des évêques choisis, comme cela se fait depuis tous les concordats, par les loges maçonniques.

Depuis le nouveau rite du sacre on peut dire qu'il n'y a plus d'évêques. L'ÉGLISE CONCILIAIRE N'A PLUS D'EVEQUES. Il faut donc en sacrer pour continuer le sacerdoce, les sacrements et l'enseignement de la seule Église de Dieu, la Sainte Église Catholique. Il faut expliquer que pour en arriver là il faut passer par **LA CONCLUSION INEVITABLE QUE L'ÉGLISE CONCILIAIRE ET SON CHEF SONT PLONGES DANS L'HERESIE**. Se cacher ce problème est manquer à la plus grande charité, la charité de la vérité.

Oui il faut parler et agir. L'honneur de Dieu et de Sa véritable Église est en jeu.

"*D'après l'enseignement des APÔTRES un jour viendra où Satan plein de rage contre Jésus-Christ et les chrétiens, regagnera le terrain qu'il a perdu, affermira son règne et l'étendra au loin. Alors il se jettera sur Rome, parce qu'elle est sa rivale et le séjour des Pontifes. Il s'en rendra maître, chassera le vicaire de Jésus-Christ, persécutera les vrais fidèles et égorgera les religieux et les prêtres*". Mgr Gaume (*La Situation,* 1860, p. 28), résume ainsi tout ce qui nous attend.

La Révolution n'est pas seulement un fait, c'est un **châtiment**. Il faut expier tous ses péchés et ne lui faire aucune concession. Pour avoir oublié cela de nombreux prêtres et chrétiens ont été et seront encore châtiés. **Pour ne pas l'avoir combattue dans ses manifestations et ses effets, pour ne pas l'avoir combattue d'une manière universelle et incessante, les "traditionalistes" qui ont voulu composer seront retranchés.**

"JE VOMIRAI LES TIEDES" dit Notre Divin Roi. **L'épreuve manifestera la Vérité.**

Fidélité, Confiance, toujours la Persécution rajeunit l'Église.

Les cheveux de votre tête sont comptés, il n'en tombera pas un sans la permission de votre Père Céleste (Math, X, 30). Avec cela le chrétien peut souffrir, il peut mourir. La souffrance pour lui n'est pas un mal, c'est un gain ; la mort n'est pas une défaite, c'est un triomphe.

De Saint-HILAIRE
Sous La Bannière, n°10 mars-avril 1987

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Jeudi Saint, 13 avril 2006

L'unité face aux "*ennemis conciliaires*"

Mgr Williamson alerte sur la guerre civile au sein de la FSSPX que prépare inéluctablement le « *processus de réconciliation* » imposé par Mgr Fellay et son clan

L'un des évêques sacrés par Mgr Lefebvre compare Mgr Fellay et Michael Collins

Pourquoi Mgr Lefebvre a-t-il fondé la FSSPX au début des années 1970, après l'abandon par l'Eglise conciliaire des sacres épiscopaux valides en 1968 et celui de la Sainte Messe en 1969 ? **Ce fut pour répondre à une finalité surnaturelle de survie : la sauvegarde du sacerdoce et du Sacrifice catholiques authentiques, des sacrements valides qui en découlent et de la Foi catholique intègre, sans hérésies, telle que reçue des véritables successeurs des Apôtres et de toute la Tradition de l'Eglise, Foi authentique sans laquelle nul ne pourra être sauvé**.

Mgr Lefebvre a-t-il dévié de cette finalité surnaturelle ? NON. Nous en voulons pour preuve l'« **opération survie** » : les sacres de 1988 qui préservèrent la transmission du sacerdoce catholique authentique, sacerdoce de Melchisedech, et de la Nouvelle Alliance, **comme il le rappelle dans sa préface aux Statuts de la FSSPX en 1991[1].**

L'Eglise conciliaire qui s'est mise en place avec Vatican II puis les nouveaux rituels de 1968 et 1969 poursuit-elle la même finalité que celle fixée à la FSSPX par Mgr Lefebvre ? A savoir, préserve-t-elle le sacerdoce catholique authentique, les sacrements valides qui en découlent et la Foi catholique intègre ? **NON.**

Bien au contraire, les « ***ennemis conciliaires*** » détruisent tout ce qui est catholique, y compris subtilement par des apparences traditionnelles de fausse Tradition (FSSP, ICR etc…)

Le « *processus de réconciliation* » de la FSSPX avec l'Eglise conciliaire, engagé par Mgr Fellay, l'abbé Schmidberger et un petit clan, répond-t-il à la finalité surnaturelle de la FSSPX ? La réponse est NON, en aucune manière. Il s'agit d'une œuvre de destruction du sacerdoce et du sacrifice catholiques authentiques, des sacrements valides qui en découlent et de la Foi catholique intègre.

[1] Voir le message du 7 février 2006 sur le site www.virgo-maria.org

Enfin, un Evêque pose ouvertement, clairement et publiquement la question de la légitimité du « *processus de réconciliation* » engagé par Mgr Fellay, à rebours de la finalité surnaturelle assignée par Mgr Lefebvre à la FSSPX.

Nous ne cessons de dénoncer cette évidence : cette action abominable et préméditée mène la FSSPX à sa ruine. Elle est menée sans concertation, de façon autocratique et dans la dissimulation et le double langage.

Mgr Williamson rappelle que cette initiative fomente la division et donc la destruction de la FSSPX, et qu'elle sert les objectifs des « ***ennemis conciliaires*** », leur offrant à présent enfin ce qu'ils n'avaient pu jusqu'alors obtenir, en dépit de leurs ruses et de leurs méchancetés..

Il utilise une analogie éclairante avec la guerre civile irlandaise qui fut initiée et instrumentalisée par Londres, grâce à la complicité active d'un dirigeant du mouvement irlandais, Michael Collins. **Sa volonté de « *réconciliation* » procura aux rusés ennemis britanniques leur plus grande victoire : le déclenchement d'une cruelle guerre civile entre irlandais, pour la plus grande satisfaction des dirigeants anglicans et maçons de l'Empire britannique**.

Mgr Williamson puise dans Mgr Gaume la source de sa réflexion sur la situation actuelle.

Enfin une bonne nouvelle pour cette triste Pâques ! Voici, suivi de nos commentaires, le dernier message de Mgr Williamson. Nous avons soulignés en rouge les passages qui ont retenu notre attention.

RÉFLEXIONS POUR LE MOIS D'AVRIL 2006 :

Diviser pour Régner

Il peut être utile d'aller au cinéma. Il y a quelques années je suis allé voir un film qui s'appelait «**Michael Collins**». Là j'ai appris une épisode de l'histoire de mon pays que je ne connaissais pas, et qui jette une lumière intéressante sur la situation actuelle entre Rome et la Fraternité St. Pie X.

Pendant des siècles l'Irlande avait souffert sous la domination des Anglais. Au 19ème siècle un mouvement de nationalisme irlandais prit de la force jusqu'au moment où en 1916 il y eut dans la capitale de l'Irlande, Dublin, une révolte armée, que l'armée britannique écrasa. Mais lorsque les Britanniques passèrent par les armes 16 meneurs de cette révolte, le sentiment national en Irlande se retourna de façon décisive contre les Britanniques, et les Irlandais lancèrent une guerre de maquis contre l'armée d'occupation. Ils y réussirent si bien que la puissante armée de l'Empire Britannique fut effectivement réduite à l'impuissance.

A ce moment-là, en 1921, les Britanniques **renoncèrent à la force du lion pour recourir à l'astuce du renard.** Pour mettre fin aux hostilités, ils offrirent aux Irlandais un traité de paix parfaitement calculé pour plaire à l'une moitié des rebelles tandis qu'il déplairait à l'autre, et pour appliquer une pression supplémentaire, ils profitèrent d'une classique **faiblesse personnelle du chef reconnu de la résistance**, Michael Collins, pour assurer que le traité serait accepté.

Et cela réussit. Lorsqu'il rapporta en Irlande le traité qu'il avait été forcé d'approuver, la résistance irlandaise **se divisa en deux**, en sorte qu'**ils cessèrent de se battre contre les Bri-**

tanniques et se mirent à se battre entre eux. Ainsi commença la guerre civile irlandaise qui dura un an et demi, et qui laissa des cicatrices aujourd'hui encore visibles.

Pour éviter cette guerre civile, les Irlandais auraient dû décider, et se mettre d'accord, sur ce qu'étaient **les vrais besoins** de l'Irlande.

Alors quels sont les vrais besoins de la Fraternité St. Pie X ?

Je viens de rencontrer une citation prophétique d'un prélat français du 19ème siècle, Mgr. Gaume : «A ces heures redoutables, une sorte de vertige semble tomber sur le monde. Les têtes tournent. Les mots changent de signification. Les plus fermes esprits ne raisonnent plus, les autres déraisonnent complètement. Dans le conflit incessant des opinions contradictoires, les convictions chancellent. **L'incertitude du vrai engendre l'incertitude du droit**. De là une foule de jugements erronés, et trop souvent d'actes éternellement regrettables»[2].

Ces paroles décrivent à merveille ce qui se passe autour de nous. Dans sa poursuite folle de la liberté, l'homme moderne rejette toute contrainte – s'il le pouvait, il se libérerait de la nécessité de respirer l'oxygène ! Or, c'est la grâce qui sauve et garde la nature, et alors pendant longtemps l'Eglise Catholique a tenu tête à cette folie. **Mais avec Vatican II la masse des évêques du monde a accepté le principe de la liberté religieuse,** et dès ce moment-là les digues qui tenaient encore se sont rompues, et **la folie a inondé l'Eglise même**.

En effet, le principe de la liberté religieuse libère la société civile, la société humaine, donc l'homme, de la vraie religion de Dieu. Mais si l'homme a le droit de se libérer de la vérité divine, quelle vérité moindre peut encore le lier ? Mais à quoi sert un esprit sans vérité si ce n'est pour **devenir fou** ? Et si l'esprit est fou, à quoi servent encore toutes les bonnes intentions du monde ?

Pendant et après Vatican II, Mgr. Lefebvre n'a pas cédé. Il a fondé la Fraternité St. Pie X pour qu'elle ne cède pas non plus. Logiquement, les eaux déchaînées se jettent contre les digues de la Fraternité de tous les côtés. Logiquement, la Fraternité n'est pas là pour ne défendre que ses propres intérêts, ni seulement la doctrine catholique entière. Elle est là pour empêcher que les têtes tournent, que les mots changent de signification, que les esprits cessent de raisonner ou déraisonnent complètement. Elle est là **pour refuser la contradiction, pour renforcer les convictions justes, pour distinguer nettement entre le vrai et le faux, le bien et le mal, pour empêcher les jugements erronés et ces actes à jamais regrettables qui les suivent.**

Même avec tous ses alliés, la Fraternité affronte ici une tâche évidemment surhumaine. Mais « Notre secours est dans le nom du Seigneur. »

Par quel moyen celui-ci va sauver son Eglise et le genre humain de leur fantaisie de libération, ce n'est pas à nous de voir. Par contre ce dont la Fraternité a vraiment besoin, c'est de secourir toute vérité en préservant **la vérité Catholique entière**, en particulier contre sa contamination par ses **ENNEMIS CONCILIAIRES**. Que ceux-ci tournent autour de la Fraternité

---

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-25-1-00-Ratzinger_Bras_ouverts_aux_Lefebvristes.pdf et http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GAUME-Situation.pdf

comme des papillons de nuit autour d'une flamme, c'est un bon signe. Cela prouve au moins que la bougie est encore allumée !

Mère de Dieu, Siège de la Sagesse, priez pour nous.

+ Richard Williamson

NOS COMMENTAIRES

Oui les ennemis de "**la vérité Catholique entière**" sont "**les ennemis conciliaires**". Nous sommes en plein accord avec Mgr Williamson. Et quand on cesse de se battre contre l'ennemi on est condamné à se battre surtout entre nous. C'est ce que nous vivons depuis quelques mois.

Quand en novembre dernier Mgr Fellay et son bras droit l'abbé Franz Schmidberger se sont engagés dans le "pas décisif", ils savaient qu'il y aurait éclatement de l'unité de la FSSPX. Ils en prenaient le risque lucidement, se moquant de mettre en péril l'unité de leur Fraternité. Tel était le prix à payer !

> *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome, mi-novembre entre le leader de la Fraternité Saint Pie X et le cardinal Castrillon avait éclairé ces aspects ; et monseigneur Fellay, et son bras droit, Franz Schimdberger, semblaient disposés à faire un pas décisif,* ***même si cela aurait pu coûter la perte de quelques éléments extrêmes ».*** *La Stampa*, 24 mars 2006

L'origine de cette nouvelle approche dans le combat est double : d'une part à cause de Rome qui **renonce à la force du lion pour recourir à l'astuce du renard** et d'autre part à cause de la **faiblesse personnelle du chef reconnu de la résistance**. On voit le résultat.

Aujourd'hui "Michael" est "Bernard" et "Collins" est "Schmidberger", mais les méthodes sont les mêmes. Comme c'est bien vu ! **Diviser pour Régner : tout est dit.**

Mgr Williamson répète qu'il n'est pas sédévacantiste. Nous sommes d'accord, car nous non plus. Nous en profitons donc pour répéter à tous, mais surtout à Mgr Williamson, que **nous ne sommes pas sédévacantistes**. Nous l'écrivons souvent, et le répéteront prochainement encore en faisant le point sur la situation actuelle, mais il semble que le message ne soit pas compris. Et pourtant nous sommes tellement clairs que les sédévacantistes de toutes sortes, eux l'ont compris.

Pour nous, catholiques qui entendons bien demeurer toujours fidèles, le siège n'est pas vacant, il est occupé par un non catholique, par un usurpateur. Les "ennemis conciliaires" ne sont pas des catholiques ; ils sont même les ennemis des vrais catholiques qui font et croient ce que tous les catholiques ont fait et cru depuis toujours. L'inversion de la grille amis-ennemis en est la preuve la plus éclatante. Les pires ennemis des catholiques, les successeurs des persécuteurs des catholiques sont les amis de la secte conciliaire qui a **inversé le vrai, le faux, le bien, le mal.**

Pour nous le problème n'est pas celui du siège, n'est pas celui de l'autorité, n'est pas celui du "pape", n'est pas celui de Benoît XVI, n'est pas celui de tout "pape" de Vatican II.

Le problème est celui de TOUTE L'EGLISE CONCILIAIRE (QUI N'EST PAS CATHOLIQUE, QUI N'EST PAS L'EGLISE CATHOLIQUE), de tous ses rituels, de tous ses sacrements, de tous ses faux "prêtres", de tous ses faux "évêques", de tous ses faux "papes", de tous ses écrits, de tous ses catéchismes, de tout son droit canon, DE SA FOI qui n'est pas la Foi catholique.

Il n'y a qu'une analyse juste, complète et surnaturelle, celle enseignée par la Très Sainte Vierge Marie à La Salette : **une secte éclipse l'Eglise Catholique**.

On oublie que ce fut la position de Mgr Lefebvre. Dans *Fideliter* n° 65 de septembre-octobre 1988, pages 3 à 6, est cité son sermon du dimanche 10 juillet à l'Etoile du Matin, à l'occasion de la messe solennelle chantée par M. l'abbé Bernard Lorber, ordonné le 29 juin précédent :

> *(…) Demandons-le surtout à la Vierge Marie, notre Bonne Mère du Ciel, Notre-Dame de Fatima qui nous a annoncé tous ces malheurs qui fondraient sur l'Eglise, si celle-ci ne consacrait pas le monde à son Cœur Immaculé.*
>
> ***Nous nous trouvons maintenant devant cette situation. La Vierge de La Salette aussi, a prédit : Rome perdra la Foi. Une éclipse se répandra sur Rome.***

Nous constatons cela avec beaucoup de douleur. (…)

Il n'y a qu'une solution pour résoudre cette crise, solution impossible aux humains, solution que s'est réservée Notre-Seigneur (cf *La Voie*, n° 30, Toussaint 2005, 12 rue Jean Milon, 35000 Rennes, consacré au journal de la Vénérable Elisabetta Canori Mora).

Croire qu'un "pape" conciliaire puisse se convertir, ce n'est pas comprendre que les "papes" conciliaires sont **choisis** par des supérieurs inconnus, sont **aux ordres** de supérieurs inconnus et seraient **élimininés** s'ils outrepassaient les ordres de ces supérieurs inconnus. On l'a bien vu avec la mort suspecte de Jean-Paul I, avec l'aréopage mondialiste lors de l'enterrement de Jean-Paul II, et puis avec l'élection d'un Benoît XVI qui accélère un plan anglican connu de cercles initiés depuis plus de 80 ans, plus exactement hérité de la période Rampolla. Vatican II est le résultat du travail de sape de l'adversaire, comme l'écrivait Mgr Lefebvre[3]. Vatican II est Vatican d'eux.

Si Mgr Williamson et la Fraternité comprenaient tout cela, ils éviteraient d'écrire des erreurs, comme : **la folie a inondé l'Eglise même**[4] ou comme, l'abbé Lang, prieur à Stuttgart, qui propage de telles erreurs dans http://www.kreuz.net/article.3016.html[5] .

---

[3] Lire sa préface à *J'accuse le concile*

[4] Non Monseigneur. "Mais avec Vatican II la masse des évêques du monde a accepté le principe de la liberté religieuse", oui, mais a fait le principal péché contre le Saint-Esprit qui est d'aller contre la Vérité connue (un prêtre ne se trompe pas longtemps sans le savoir, disait Mgr de Castro-Mayer ; alors 2500 évêques, tous gradés en théologie et philosophie !), a apostasié, l'Eglise a été éclipsée et des fous (le terme est juste) ont usurpé les sièges pontificaux et épiscopaux. L'Eglise de Notre-Seigneur, la sainte Eglise de la très sainte Vierge Marie, des élus et des saints, est éternellement sainte et ne peut être complice, ne peut être confondue, avec ce brigandage.

Alors arrêtons de nous disqualifier par le terme mensonger qui ne s'adresse pas à nous : nous ne sommes pas "sédévacantiste". Méditons profondément La Salette, et tout devient clair.

Continuons le bon combat et fêtant la Résurrection de notre divin Rédempteur, croyons fermement au triomphe de Sa très sainte Mère qui méritera la Résurrection de la sainte Eglise.

Abbé Michel Marchiset

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti

La honte de ce qui vient de se passer, la honte qui méritera des châtiments terribles, ne sera pas au passif de la sainte Eglise, mais à celui de Vatican d'eux !

[5] Possibilité de traduire le texte en anglais en trouvant l'icône de traduction à la fin de l'article ; en français cela ne marche pas.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 13 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La FSSPX « *unie mais non absorbée* »

Des conversations anglicanes de Malines (1923) à la prise de contrôle de l'œuvre de Mgr Lefebvre

« Sa Béatitude »[1] Bernard Fellay ?

Devant l'accumulation des faits depuis l'élection de l'abbé Ratzinger, et à la lumière des projets anglicans nous continuons notre étude des projets de Rome sur la FSSPX et plus généralement sur la reconfiguration de l'Eglise conciliaire en « ***Patriarcats*** ».

- Dans un message *Virgo-Maria* du 22 mars 2006 (**La séduction : création d'un « *Patriarcat Tridentin* » ?**), nous avions commenté le récent abandon par l'abbé Ratzinger de son titre de « ***Patriarche d'Occident*** ». Deux jours plus tard, le site du Vatican publiait une note officialisant et tentant de justifier cet abandon.

- Dans un message du 25 mars (**«*Là où nous avons échoué avec Rampolla…, …nous réussirons avec Montini*»**), nous avions montré la continuité des plans de subversion de l'Eglise depuis le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Léon XIII, et membre de l'OTO, (la secte la plus luciférienne).

- Dans un message du 5 avril 2006 (**L'abandon programmé du rite de Saint Pie V**), nous avions publié **la lettre de l'abbé Ratzinger au Dr Barth en 2003**, dans laquelle il annonçait la disparition à terme du rite de Saint Pie V et du NOM au profit d'un **nouveau rite encore à créer** et basé sur l'ancien rite. Il s'agit de la « ***Réforme de la Réforme*** ».

- Dans un message du 10 avril (**Patriarcat (Dom Beauduin - 1925) L'Eglise Anglicane unie non absorbée - La FSSPX "patriarcale"**), nous avions rendu public ce texte essentiel et toujours ignoré[2], par lequel Dom Beauduin imaginait le mode

[1] Titre réservé aux patriarches dans l'Eglise

2 ***L'Eglise anglicane unie, non absorbée***, par dom Lambert Beauduin, tiré de Jacques de Bivort de la. Saudée – *Documents sur le problème de l'union anglo-romaine (1921-1927) Anglicans et catholiques*, Paris Librairie Plon : ce mémoire fut lu par le cardinal Mercier à la quatrième Conversation de Malines, pendant la séance du matin du 20 mai 1925. On peut se reporter à notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 133-135 et 237-239. *The Conversations at Malines, 1921-1925*, original documents, edited by lord Halifax, London, Allan, 1930, in-8°, pp. 241-263.

d'union de l' « Eglise » anglicane à Rome, sous la forme inédite d'un « ***Patriarcat de Cantorbéry*** ».

Nous nous étions interrogés sur **le lien** entre cette décision inouïe, l'abandon du titre de Patriarche d'Occident, et la formule secrètement imaginée et discutée par l'abbé Ratzinger pour absorber la FSSPX

Le site *Rorate Caeli* a ensuite publié le 28 mars 2006 ce commentaire au sujet de ce que seront les modalités de l'absorption de la FSSPX dans l'Eglise Antichrist de Vatican II. En voici la traduction de la source en anglais (source donnée à la fin de ce message) :

> **« Les journalistes ne sont pas des juristes de droit canon- Fellay parle à nouveau.**
> Lorsque nous avons présenté l'article d'Andrea Tornielli's dans « Il Giornale", dans lequel il mentionna un projet de « **prélature** », nous avons immédiatement constaté :
>
> Nous ne savons pas exactement qui est la source de Tornielli, mais nous croyons que la structure canonique de la « **prélature** » (ou, dans ce cas, la « **prélature personnelle** ») n'est pas exactement ce que les décideurs ont en tête.
> Après avoir reçu quelques e-mail concernant ce sujet, nous souhaiterions ajouter quelques commentaires obscures. Parfois, nous ne pouvons pas être trop claires – et le Père Gabet alerte dans son interview sur le fait que Brian Mershon détient la vérité : **«ceux qui savent vraiment ne disent rien ; et ceux qui disent, ne savent pas vraiment».** Andrea Tornielli n'est pas juriste de droit canon ; il a donc utilisé le mot qui lui avait été transféré. Dans un second rapport, publié par « La Stampa » le même jour, l'image du plan probable des Cardinaux Castrillón et Herranz était plus clair et **consistant**. Nous avons su alors, comme nous le savons maintenant, comme nous n'avons mentionnée il y a déjà longtemps que la **prélature personnelle** n'était pas, d'après nos connaissances, sérieusement considéré dans les Hall sacrés.
>
> Maintenant, bien que le Pape ne soit pas un dictateur et que le Code de Droit Canon le lie, bien qu'il fut le premier à le changer (ou établit une structure canonique particulière pour une fin concrète), il est évident qu'il peut décréter des mesures spécifiques en se servant de noms familiers sans restriction des mots nécessaires. Il y a plusieurs avantages, comme beaucoup de législateurs le savent, à utiliser des noms familiers avec des concepts modifiés… (quelquefois, c'est le meilleur moyen de faire passer des réformes…). » Site *Rorate Caeli* le 28 mars 2006

Et puis le 1er avril, dans *Monde et Vie*, l'abbé Claude Barthe (ami personnel de l'abbé Ratzinger selon Faits et Documents n° 211 du 1er au 15 mars 2006)[3], donne des précisions :

> La question traditionaliste, malgré son caractère quantitativement marginal, est l'une des plus sensibles qui soient car **tout le monde sait qu'elle engage l'esprit de Vatican II**. On conjecture trois types de décisions.
> L'un concernerait la célébration de la messe dite de Saint-Pie-V : d'une manière ou d'une autre, Benoît XVI semble devoir confirmer que l'ancienne liturgie n'a jamais été interdite, et ébaucher des normes d'application.
> D'autre part, pourrait être mise en place **une structure juridique, étudiée depuis la fin du pontificat de Jean-Paul II par les cardinaux Ratzinger, Castrillon et Herranz**. L'organisme créé serait apte à dépêcher auprès des évêques français, allemands, américains, etc., quelques interlocuteurs de rang épiscopal, **des sortes de «légats» représentant l'équivalent d'un « archevêque majeur » du rite tridentin, résidant pour sa part à Rome.**
> Ces prélats seraient en mesure d'ériger des paroisses personnelles (des paroisses non territoria-

[3] Voir le message de Virgo Maria du 11 mars 2006

les) de liturgie tridentine, un peu semblables aux paroisses personnelles des diocèses militaires.
Enfin, il n'est pas exclu qu'intervienne, en faveur de la Fraternité Saint-Pie-X, la levée des excommunications des quatre évêques consacrés sans mandat pontifical par Mgr Lefebvre, ce qui provoquerait une avancée notable des négociations. Le but fixé à ces négociations : **conférer «généreusement» à la Fraternité de Mgr Fellay un statut très indépendant, le seul psychologiquement envisageable dans un premier temps. Il serait assorti de la reconnaissance qu'une «critique positive» du Concile est légitime.**

L'ensemble de ces pronostics et l'élection de Benoît XVI lui-même, s'inscrivent, en effet, dans un long mouvement de dépréciation de l'événement historique de Vatican II. Car pour dire très politiquement les choses : le Concile a représenté la prise du pouvoir doctrinal dans l'Église par les partisans de ce que l'on appelait dans les années cinquante, **la Nouvelle théologie.** Or, celle-ci avait une "droite" (le P. de Lubac, le P. von Balthasar) et une "gauche" (le P. Congar, le P. Rahner). La tendance Congar, Rahner, qui a exercé le "pouvoir culturel" dans l'Église sous Paul VI a dû le partager sous Jean-Paul II. **Aujourd'hui, c'est la "droite" du Concile – en sa version restaurationniste – qui entend bien infléchir seule l'interprétation de Vatican II.** Tel fut le thème du discours programme adressé le 22 décembre dernier par Benoît XVI à la Curie romaine. S'il n'a nullement remis en cause les intuitions spécifiques de Vatican II, tout le monde a compris qu'il encourageait par le fait même des relectures plus involutives, avec en ligne d'horizon une inévitable révision magistérielle.

De plus le 12 avril 2006, l'abbé Barthe a laissé entendre sur une radio que la solution d'intégration de la FSSPX dans l'Eglise conciliaire porrait servir de prototype pour la future intégration des Orthodoxes. Sachant que ceux-ci sont déjà constitués en Patriarcats, nous discernons dans les propos de l'abbé Barthe une confirmation de nos analyses.

Nous avons alors tenté un essai fictif d'application du texte de Dom Beauduin de 1925 à la situation de la FSSPX en 2006 dans le contexte de ses négociations secrètes avec Rome[4]. Voici ce que cela donne et nous constatons que nous sommes assez proche des contours de la solution canonique que l'abbé Barthe esquisse.

TENTATIVE D'APPLICATION A LA FSSPX

1. Il existe donc une formule catholique d'union des Églises qui n'est pas une absorption mais qui sauvegarde et respecte l'organisation intérieure autonome des grandes Églises historiques, tout en maintenant leur parfaite dépendance vis-à-vis de l'Église romaine, principe d'unité de l'Eglise universelle.
2. Or, s'il est une Institution qui, par ses origines, son histoire, les mœurs de ses fidèles, a droit à ces concessions d'autonomie, c'est bien le « ***Patriarcat de rite tridentin*** ». Nous l'avons suffisamment démontré dans notre enquête canonique au sein de la FSSPX et de ses communautés amies. Le principe affirmé par Léon XIII et qu'il applique aux Églises orientales, «. ***il a été et il sera toujours dans la pensée et la conduite du Saint-Siège de se montrer prodigue de concessions à l'égard des origines et des mœurs propres de chaque Eglise*** », peut également trouver son application pour ***le Patriarcat Tridentin***.
3. Pratiquement, le supérieur de la FSSPX serait rétabli dans ses droits traditionnels et effectifs de ***Patriarche du rite Tridentin***. Après avoir **reçu son investiture du successeur de**

[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-10-1-00-Dom_Beauduin_Eglise_anglicane_unie_non_absorbee.pdf

Pierre par l'imposition historique du pallium il jouirait de **ses droits patriarcaux sur toute la Tradition Tridentine** : nomination et **sacre des Évêques**; choix des légats ; convocation et présidence des Conciles inter-provinciaux ; inspection des districts ; juridiction sur les grands instituts religieux exempts de la juridiction épiscopale (IUSPX) ; bref, organisation intérieure du ***Patriarcat Tridentin uni***, **calquée sur l'organisation sanctionnée et maintenue par Rome pour les Églises orientales unies.**

4. Le code de droit canonique de l'Église latine (1992) ne serait pas imposé au ***Patriarcat Tridentin***; mais celle-ci, **dans un synode interprovincial, fixerait son droit ecclésiastique (1917) qui serait ensuite soumis à l'approbation du Saint-Siège** et sanctionné pour le Patriarcat Tridentin. On sait que **le droit oriental est totalement différent du droit ecclésiastique latin, sauf évidemment dans les points de droit naturel et divin**. Par exemple, si la chose était jugée opportune par le ***Patriarcat Tridentin***, je n'hésiterais pas à ne pas imposer la collégialité au sein du Patriarcat Tridentin, pas plus qu'en Orient.

5. Le Patriarcat Tridentin aurait aussi **sa liturgie propre, la Liturgie du concile de Trente jusqu'au concile Vatican II et telle que le Pape Saint Pie V l'a promulguée dans sa bulle *Quo Primum***. Déjà aujourd'hui, il y a un grand mouvement grâce au *Patriarcat Tridentin* pour ressusciter cette belle liturgie tridentine qu'hélas! Rome n'a pas conservée, et que le ***Patriarcat Tridentin*** remettrait en honneur. Comme le culte de Notre-Dame et des Saints est plus exubérant dans cette liturgie classique que dans la liturgie romaine actuelle d'après Vatican II, il y aurait là un heureux tempérament qui faciliterait singulièrement la transition.

6. Évidemment, toutes les communautés du ***Patriarcat Tridentin*** (FSSPX, Avrillé, Morgon,etc.) seraient maintenus et les communautés '***indult***' nouvelles, créés depuis 1988, seraient intégrées, à savoir : FSSP, ISCRP, Le Barroux, Chéméré, etc.. Evidemment, c'est une mesure grave; mais qu'on se rappelle que Pie VII, lors du Concordat français, supprima les diocèses existants et demanda la démission de tous les titulaires (plus de cent).

7. Une grande question de préséance se poserait : **les patriarches auront-ils la préséance sur les cardinaux.**

Cette question du remodelage de l'Eglise conciliaire par l'abbé Ratzinger selon des Patriarcats nouveaux, ou tout simplement unis tels que les Patriarcats des Schismatiques Orthodoxes, ressemble étrangement au projet d'une nouvelle Chrétienté issue de la mouvance gnostique.

Dans ce texte du 9 mars 2003, voici quelques idées avancées par son auteur gnostique. Il y apparaît clairement le projet de regroupement des entités de l'Orthodoxie et de l'Eglise de Rome, ainsi que la constitution d'Eglises nationales. Les actions de l'usurpateur Benoît XVI s'inscrivent tout-à-fait dans ce projet. Ce projet passe l'abandon de la fonction pontificale tel qu'elle a été connue jusqu'à Pie XII.

Voici quelques citations du texte gnostique :

- *« **Troisième Rome chrétienne** », ou plus exactement d'un « Troisième Règne » ou « Tiers Âge » de l'impérialité de spiritualité chrétienne en Europe.*
- *En cette aube du troisième millénaire chrétien, l'heure est désormais venue d'un tiers âge postmoderne, à même d'édifier un Imperium europaeum rassemblant l'ensemble des nations du continent dans une foi renouvelée : un « Saint-Empire européen », dans lequel la Chrétienté a vocation à retrouver son unité originelle.*
- *Cette Tradition ecclésialement conçue devra en effet faire retour à la « sapience » authentique, providentiellement retrouvée par le « pérennialisme » contemporain, **sous***

l'influence déterminante du français René Guénon et, plus encore, de ceux de ses disciples chrétiens qui ont su le dépasser.

- *une progressif entérinement ecclésial de cet enracinement, par* ***une conception de la communion œcuménique européenne formulée selon l'ecclésiologie propre à l'Orthodoxie*** *:* ***des diocèses très enracinés et largement autonomes (épiscopocentrisme traditionnel), rassemblés en Églises nationales*** *rendant inséparable spiritualité et identité des peuples*
- *l'autocéphalisme orthodoxe, le gallicanisme, mais aussi* ***certains traits de l'anglicanisme de la High Church,*** *et de façon générale tous les mouvements ecclésiaux d'autonomie nationale se fondant sur la Tradition*
- *L'objectif final est celui d'une* ***réunification des Églises d'Occident et d'Orient****, dans un esprit de renaissance de l'Église romaine indivise, fondée par l'Empereur Constantin au IVe s. (313)*
- *La Chrétienté, ainsi rendue à sa substance ancienne pour l'accomplir, apparaîtrait à nouveau clairement, à l'âge postmoderne, comme ce qu'elle n'a jamais cessé d'être inconsciemment : un Corps mystique européen,* ***animé par une foi pagano-chrétienne***
- *on voit qu'il sera nécessaire, pour* ***l'édification d'une communion œcuménique européocentrique*** *– c'est-à-dire une nouvelle Chrétienté –, de tendre à ne conserver du protestantisme que la partie de son organisation qui a produit des Églises nationales fortement enracinées, notamment le principe qui y fait du roi le chef temporel de l'Église du royaume*
- ***Saint Benoît****, patron de l'Europe, saints Cyrille et Méthode, copatrons de l'Europe, priez pour nous !*

Fin des citations du texte gnostique

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Esquisse d'un manifeste pour une nouvelle chrétienté

http://www.geocities.com/catholique_et_royaliste2002/arch7/articles/chretiente.htm

Par Jean-Luc d'Albeloy

La religion est l'espace dans lequel se déploie la manifestation du sacré et, partant, de l'origine, donc des « principes ». La sophia perennis doit être cultivée au-delà de toute forme, pour nous permettre de remonter jusqu'à la source ontologique du réel. Mais la nécessité d'une « langue » religieuse particulière s'impose néanmoins avec force *hic et nunc*.

Dans l'Europe actuelle, la « langue » religieuse chrétienne est doublement « traditionnelle » : d'une part comme expression particulière de principes métaphysiques cosmiques (part spirituelle), d'autre part comme héritage historique concret d'un patrimoine autochtone pluriséculaire (part incarnée). Europe ou la Chrétienté, a pu ainsi écrire Novalis. Conservateur de facto d'éléments païens, notamment perses, grecs, romains et celtes, la religion chrétienne est une création essentiellement européenne, forgée par les empereurs romains, puis byzantins, carolingiens et ottoniens, et par la haute noblesse de ces mêmes empires, puis des royaumes qui en sont issus. Ce culte est en outre administré par des Églises conçues en termes organicistes (Corps mystique), et filles du système administratif romain. C'est précisément comme héritières de la tradition impériale romaine, qui fut le mythe structurateur de l'œcumène européen médiéval, qu'elles peuvent contribuer à rassembler le continent autour d'un mythe renouvelé, et à lui rendre ainsi une force qui ne peut puiser que dans le sens – celui que donne la Lumière.

Ce mythe est celui d'une « **Troisième Rome chrétienne** », ou plus exactement d'un « Troisième Règne » ou « Tiers Âge » de l'impérialité de spiritualité chrétienne en Europe. Celle-ci a en effet connu un premier âge antique où la Chrétienté était une (l'Empire romain chrétien), puis un deuxième âge médiéval et moderne (Empire romain d'Orient, Empire d'Occident carolingien, Saint Empire romain germanique continué par l'Empire austro-hongrois, Empire russe), où l'Église s'est divisée (1054, 1517). En cette aube du troisième millénaire chrétien, l'heure est désormais venue d'un tiers âge postmoderne, à même d'édifier un Imperium europaeum rassemblant l'ensemble des nations du continent dans une foi renouvelée : un « Saint-Empire européen », dans lequel la Chrétienté a vocation à retrouver son unité originelle.

La spiritualité de ce « Troisième Règne » de l'impérialité chrétienne reposera elle-même, sub specie interioritatis, sur un « **Troisième Règne » de la Tradition**, comprise comme corpus exégétique européen. Cette Tradition ecclésialement conçue devra en effet faire retour à la « sapience » authentique, providentiellement retrouvée par le « pérennialisme » contemporain, **sous l'influence déterminante du français René Guénon et, plus encore, de ceux de ses disciples chrétiens qui ont su le dépasser.** Une « troisième synthèse », en quelque sorte, au sein de la Tradition ecclésiale : après l'apport prééminent du platonisme dans l'Antiquité à partir de la patristique d'Orient, puis de l'aristotélisme au Moyen Âge en Occident, celui d'un « guénonisme » à l'échelle continentale pour sortir des temps modernes – et accomplir le cycle chrétien de la civilisation européenne.

De façon générale, cette synthèse devra avoir pour manifestation un quadruple effort de renouveau, entrepris particulièrement par les élites des trois confessions conservant la référence à la « catholicité » et donc dans une certaine mesure à l'impérialité (Églises catholique romaine, catholiques orthodoxes et anglo-catholique), d'une façon convergente qui devra permettre d'aboutir à une communion œcuménique européenne (dans l'esprit de celle qu'avait appelée de ses vœux, entre autres auteurs traditionalistes, Franz von Baader), prélude à une réunification ecclésiale complète :

- une spiritualité « cosmique », favorisée en particulier par la réintégration de la Gnosis au sommet de l'édifice théologique, avec l'appui du pérennialisme contemporain, lui-même

convergeant avec la « théologie mystique de l'Église d'Orient » (Vladimir Lossky) et revivifiant la haute mystique contemplative mais aussi guerrière d'Occident ;

- une « théologie de la culture », replaçant la foi chrétienne dans le terreau culturel européen : restriction de la « lecture spirituelle » de la partie vétéro-testamentaire du récit biblique, au profit de l'avènement d'une «lecture spirituelle » de l'immense patrimoine sacré des mythes païens européens ; limitation du statut d' «Écriture sainte » à ce qui concerne strictement la Parole du Christ, c'est-à-dire au seul « Évangile » (ou « Evangelion », pour reprendre le terme de l'Église de Marcion), dans une perspective néo-marcionite ; précellence, dans l'interprétation de cette « Écriture sainte » redéfinie, du Christ divin et universel sur l'homme Jésus, incarné dans un contexte nécessaire mais contingent ; précellence plus générale, en outre, de l'» esprit » de la Parole du Christ sur la « lettre » de ces écrits, qui l'ont nécessairement imparfaitement fixée, son sens continuant de se dévoiler dans la compréhension progressive qu'en dégage la Tradition ecclésiale, sous l'inspiration du Paraclet ; introduction dans la liturgie de textes du sacerdoce européen, en particulier des mystiques ; référence systématique, dans les offices dominicaux notamment, aux saints, aux souverains et aux héros chrétiens, en particulier nationaux, voire locaux ; etc ;
- une concrétisation de cet enracinement spirituel par un enracinement physique, grâce à une reprise de l'architecture sacrale traditionnelle (restauration des sites byzantins, romans et gothiques, construction de nouveaux sites selon ces traditions), ainsi que des autres disciplines de l'art sacré européen (sculpture, peinture, chant, musique), enfin de l'art sacerdotal rituel (vêtements liturgiques, rites, langues sacrées impériales – latin de la première Rome ; grec ancien de la deuxième, Byzance ; slavon de la troisième, Moscou) ;
- une progressif entérinement ecclésial de cet enracinement, par une conception de la communion œcuménique européenne formulée selon l'ecclésiologie propre à l'Orthodoxie : des diocèses très enracinés et largement autonomes (épiscopocentrisme traditionnel), rassemblés en Églises nationales rendant inséparable spiritualité et identité des peuples, elles-mêmes ayant pour seul chef ultime le Christ Cosmocrator propre à la tradition spirituelle de l'Europe.

De façon plus spécifique, il conviendra de s'appuyer sur les éléments les plus propices à une réappropriation, dans le christianisme, des racines païennes de la spiritualité européenne :

- le folklore, au meilleur sens du terme, pagano-chrétien. Syncrétisme présent dès l'origine de l'Église romaine, puis épanoui pendant quinze siècles, demeuré actif jusqu'à la seconde moitié du XXe s. dans certaines campagnes, et encore vivant aujourd'hui dans la dimension profonde de la plupart des fêtes (Épiphanie, Chandeleur, Pâques, Saint-Jean d'été, Toussaint, Noël) ;
- le platonisme, majoritaire dans l'Église constantinienne indivise, et demeuré tel dans l'Église orthodoxe ;
- le « christianisme celtique », en particulier irlandais, mais aussi gallo-romain ;
- la chanson de geste occidentale. Roman de la Table Ronde, œuvres des troubadours et ménestrels, etc. ;
- la chevalerie, née dans la Chrétienté d'Occident vers l'an mil ; survivant de façon symbolique dans certains ordres « chevaleresques » contemporains, et plus encore chez nombre de groupements militants actuels ;
- les Templiers et les autres ordres religieux militaires (en particulier espagnols), incarnation de la plus authentique spiritualité européenne au sein de l'Église occidentale médiévale ;
- le monachisme bénédictin, et sa filiation cistercienne ; avec une attention particulière pour l'œuvre de restauration de Dom Guéranger et sa continuation par l'abbaye de Solesmes (et ses abbayes « filles ») ;
- le « mouvement liturgique » en cours dans l'Église d'Occident depuis le XIXe s. ; notamment les efforts de restauration du chant grégorien d'une part, et d'adaptation des chants orthodoxes d'autre part ;

- l'aristotélisme, intégré dans le thomisme, donc dans la théologie occidentale, à partir du XIIIe s. ; vivant encore dans les courants thomistes traditionnels actuels ;
- l'autocéphalisme orthodoxe, le gallicanisme, mais aussi certains traits de l'anglicanisme de la High Church, et de façon générale tous les mouvements ecclésiaux d'autonomie nationale se fondant sur la Tradition (et non sur son rejet comme le font les Églises nationales strictement protestantes) ;
- la Contre-Révolution, présente en France puis dans toute l'Europe occidentale à partir de 1789 ; présente aussi en Europe orientale à partir de 1917 ;
- l' « ésotérisme chrétien », en particulier le courant chrétien de l'école « pérennialiste », qui s'est répandu dans toute l'Europe au cours du XXe siècle (mais qui s'appuie sur des éléments présents tout au long de l'histoire du christianisme : « Gnose » des Pères de l'Église, hermétisme des ordres et confréries médiévales, symbolisme de la Renaissance, etc.).

Dans cette optique générale, on voit qu'il sera nécessaire, pour l'édification d'une communion œcuménique europécentrique – c'est-à-dire une nouvelle Chrétienté –, de tendre à ne conserver du protestantisme que la partie de son organisation qui a produit des Églises nationales fortement enracinées, notamment le principe qui y fait du roi le chef temporel de l'Église du royaume ; à conserver du catholicisme romain, en revanche, l'ensemble de son patrimoine culturel (architectural, pictural, musical, etc.) et la meilleure part de sa liturgie ancienne ; et à conserver de l'Orthodoxie, restée la plus « traditionnelle » – aux deux sens du terme – des trois confessions chrétiennes, la plupart des éléments (ecclésiologiques, liturgiques et théologiques). En dépit de cette valeur inégale de chacune des trois confessions, chaque nation a vocation à demeurer fidèle à la confession que sa tradition historique désigne, et à cheminer de l'intérieur de cette tradition vers une complète communion ecclésiale continentale.

À l'égard de la confession majoritaire sur le continent, le catholicisme romain, il convient de veiller à désamorcer le tropisme universaliste, issu de l'évolution de sa théologie, que son poids quantitatif renforce encore. Dans cette optique, il est indispensable que ses fidèles acclimatent la notion d'« Église catholique européenne » – ou d'« euro-catholicisme » –, en redéfinissant le sens du mot « catholicisme » (du grec katholikos : « universel », ou plus précisément « selon le tout », la nuance étant évidemment d'importance), au spirituel comme au temporel. Au spirituel comme « cosmicisme » : une foi dans l'ordre de l'univers, le « Tout » cosmique, et non un universalisme. Au temporel, comme « œcuménisme impérial » : une Église couvrant le « tout » de l'Europe, mais non la planète selon un mondialisme indifférencié. Car une tradition religieuse ne peut cultiver la connaissance la plus élevée qu'en s'enracinant dans le sol d'une civilisation précise.

L'objectif final est celui d'une réunification des Églises d'Occident et d'Orient, dans un esprit de renaissance de l'Église romaine indivise, fondée par l'Empereur Constantin au IVe s. (313). Ce retour d'une Église impériale indivise ne sera pas autre chose que la manifestation, dans l'ordre historique, de ce qu'est la Parousie dans l'ordre théologique : le retour du Christ en Gloire – le règne du Christ Glorieux.

La Chrétienté, ainsi rendue à sa substance ancienne pour l'accomplir, apparaîtrait à nouveau clairement, à l'âge postmoderne, comme ce qu'elle n'a jamais cessé d'être inconsciemment : un Corps mystique européen, animé par une foi pagano-chrétienne, conservée hors d'atteinte des altérations extérieures dans les expressions de son symbolisme. Disposant aujourd'hui d'un potentiel de quelque 550 millions de baptisés (287 millions de catholiques, 86 millions de protestants et 167 millions d'orthodoxes), cette Chrétienté régénérée pourrait ramener l'unité spirituelle à l'intérieur des frontières du continent, sans chercher à prolonger cette unité à l'extérieur de celles-ci, ce qui ne constituerait guère qu'une ingérence illégitime dans la vie religieuse propre des autres espaces civilisationnels.

Enfin, au plan intérieur des États européens, à l'opposé des principes délétères de la « laïcité », les Églises nationales, exerçant une souveraineté spirituelle sur leurs peuples de fidèles, dont elles dé-

fendraient étroitement les intérêts temporels tout en les guidant vers leur bien spirituel, devraient disposer à cette fin d'un large champ de compétence : connaissance (métaphysique, philosophique, scientifique), culte (liturgie, sacrements, entretien des lieux de culte) et enseignement (formation du sacerdoce ; formation religieuse des laïques ; patronages ; scoutisme ; enseignement scolaire primaire, secondaire et supérieur, ainsi que professionnel). Soit une expression chrétienne des exigences pérennes de la « première fonction » de la tripartition indo-européenne, si bien mise en lumière par Georges Dumézil. Afin de retrouver cette verticalité qui seule permet de vivre debout.

Saint Benoît, patron de l'Europe, saints Cyrille et Méthode, copatrons de l'Europe, priez pour nous !

Esquissé le 9 mars 2003, 1er dimanche du Carême, dimanche du Triomphe de l'Orthodoxie.

DECLARATION SUR LE TITRE PAPAL DE "PATRIARCHE D'OCCIDENT"

ROME, 22 MAR 2006. Suite aux commentaires sur la suppression du titre papal de " Patriarche d'Occident" dans l'Annuaire Pontifical 2006, le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens a rendu public aujourd'hui un communiqué pour expliquer cette absence.

Du point de vue historique, les anciens Patriarcats d'Orient établis par les Conciles de Constantinople (381) et de Calcédoine (451), se référaient à un territoire assez clairement circonscrit, alors que le territoire du Siège de l'Evêque de Rome restait peu défini. En Orient, dans le cadre du système ecclésiastique impérial de Justinien (527-565), par rapport aux quatre patriarcats orientaux (Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem), le Pape était sous-entendu comme Patriarche d'Occident. Au contraire, Rome a privilégié l'idée des trois sièges épiscopaux pétrins : Rome, Alexandrie et Antioche. Sans utiliser le titre de Patriarche d'Occident, le IVè Concile de Constantinople (869-870), le IVè Concile du Latran (1215) et le Concile de Florence (1439) placèrent le Pape comme le premier de l'alors liste des cinq Patriarcats.

Le titre de " Patriarche d'Occident"a été utilisé par Théodore I en 642 pour ne reparaître qu'aux XVIè et XVIIè siècles, liés aux nombreux titres du Pape. Ce titre apparaît pour la première fois dans l'Annuaire Pontifical en 1863.

Actuellement la définition du mot 'Occident' rappelle un contexte culturel qui ne se réfère plus seulement à l'Europe occidentale, mais qui s'étend jusqu'aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Australie et la Nouvelle Zélande, se différentiant d'autres contextes culturels. Si l'on veut donner au mot 'Occident' un sens applicable au langage juridique ecclésial, il ne pourrait être compris qu'en référence à l'Eglise latine. Par conséquent, le titre de "Patriarche d'Occident" décrirait la relation particulière qui lirait l'Evêque de Rome, à cette dernière et pourrait exprimer la juridiction particulière de l'Evêque de Rome pour l'Eglise latine.

Par conséquence, le titre de "Patriarche d'Occident", peu précis depuis son origine, est devenu obsolète et peu utilisable au cours de l'histoire. C'est pour cela qu'il n'est pas retenu utile de le conserver, d'autant plus que l'Eglise catholique, avec le Concile Vatican II, a trouvé pour l'Eglise latine l'ordonnance canonique adaptée aux nécessités d'aujourd'hui sous la forme des Conférences Episcopales et de leurs réunions internationales.

Abandonner le titre de "Patriarche d'Occident" - conclu la note - ne modifie en rien la reconnaissance des antiques Eglises patriarcales, comme solennellement déclaré par le Concile Vatican II. La renonciation à ce titre souhaite seulement exprimer un réalisme historique et théologique tout en pouvant aider le dialogue œcuménique.

VIS 060322 (430)

Source originale en anglais de l'article de Rorate Caeli du 28 mars 2006 :

Journalists are not canon lawyers - Fellay speaks once again

When we presented Andrea Tornielli's article in **Il Giornale** , in which he mentioned a project for a "prelature", we immediately remarked:

We do not know exactly who was Tornielli's source, but we believe that the canonical structure of the "Prelature" (or, in this case, the "Personal prelature") is not exactly what the decision-makers have in mind.
After receiving a couple of e-mail messages regarding this, we wish to add a few obscure comments. Sometimes, we cannot be too clear -- and Father Gabet's warning in his **interview** to Brian Mershon holds true: "Those who really know, don't say anything; and those who say, don't really know". Andrea Tornielli is not a canon lawyer, so he used the word which was forwarded to him. In the second report, published by **La Stampa** the same day, the picture of the possible plans of Cardinals Castrillón and Herranz was much clearer and consistent. We knew then as we know now and as we mentioned a long time ago that a personal prelature was not, to our knowledge, seriously considered in the Sacred Halls.

Now, though the Pope is not a dictator and the Code of Canon Law (CIC) binds him, unless he first changes it (or establishes a particular canonical structure for a concrete end), it is obvious that he can enact specific measures which make use of familiar names without the restrictions those names entail -- there are several advantages, as many legislators know, of using familiar names with modified concepts... (sometimes, it is the best way of getting measures through...).

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 26 avril 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le faux argument du rite copte

Une pièce historique des archives du Consilium

en date du 31 mars 1967 contredit le Sel de la terre

L'intention des réformateurs de 1968

de rendre le nouveau rite de consécration épiscopale invalide

Le Comité international *Rore Sanctifica* nous communique une étude importante.

Nous vous la livrons. Mgr Lefebvre eût été consterné s'il avait été encore en vie aujourd'hui, en découvrant que des dominicains, qui viennent se glisser parmi ses fils spirituels, puissent en novembre 2005 reprendre à leur compte les fausses justifications utilisées par son ennemi personnel, le Père Lécuyer et son entourage du Groupe 20, afin de dissimuler l'intention désormais de plus en plus claire des réformateurs de remplacer le rite catholique et multi-séculaire[1] de consécration épiscopale par un nouveau rite dont la signification du pouvoir d'Ordre (de l'épiscopat) serait soigneusement écartée, ce qui suffit à le rendre invalide, car contredisant les critères énoncés infailliblement par Pie XII pour une forme essentielle, dans *Sacramentum Ordinis* en 1947. L'examen des pièces historiques du recours au rite copte pour justifier, « par analogie » de ce nouveau rite, dévoile l'intention cachée des réformateurs de faire passer pour valide un nouveau rite d'où est absent la signification du pouvoir d'Ordre, néanmoins exigée par Pie XII.

Au fil des mois, des recherches et des fausses argumentations déployées par *Le Sel de la terre*, la vérité sort de son tombeau où elle fut tenue pendant près de 37 ans, et elle apparaît de plus en simple et nette : la Révolution contre l'Eglise procéda par étape. Le concile Vatican II à peine fini fut suivi d'une attaque sans précédent dans l'histoire de l'Eglise contre le sacrement de l'Ordre afin d'instituer, sous l'autorité d'un usurpateur Giovanni Baptista Montini, un rite invalide de consécration épiscopale. Cette attaque mortelle contre la transmission du Sacerdoce a permis l'instauration d'une fausse hiérarchie de faux évêques. Cette substitution brutale, d'une violence inouïe dans la Chrétienté a conduit progressivement à l'extinction de toutes les lignées épiscopales de rite latin, et à la disparition des sacrements catholiques. Cette opération ne connaît de véritable précédent historique que dans l'action d'un Cranmer au milieu du XVI° siècle afin de substituer la secte Anglicane à la véritable Eglise catholique.

Il reste néanmoins la réponse Providentielle de 1988, par laquelle Mgr Lefebvre reprenant le rite latin valide effectua la transmission sacramentelle de l'épiscopat dont il était toujours dépositaire.

La devise gravée à Ecône sur sa tombe et à sa demande : *Tradidi quod et accepti*, 'J'ai transmis ce que j'ai reçu' prend aujourd'hui, face aux archives du *Consilium*, une signification historique sans précédent. Puissent chacun des quatre évêques qui ont reçu sacramentellement et validement cet épiscopat catholique sans prix, car fruit de l'Incarnation, de l'Union hypostatique et du Fiat de la Très Sainte Vierge Marie, se montrer à la hauteur des responsabilités désormais historiques qui sont les leurs, qu'ils l'aient souhaité ou non.

Et l'on ne peut que frémir en observant l'un de ces quatre évêques, Mgr Fellay, témoigner publiquement depuis maintenant sept ans de sa volonté de « réconciliation » avec un simple prêtre : l'abbé Ratzinger, faussement sacré évêque le 25 mai 1977 dans le rite invalide de 1968. Et cet évêque a posé comme « préalable » à ses « négociations » le rétablissement de la Sainte Messe, et non pas le rétablissement du rite de consécration épiscopal valide et le rétablissement de lignées épiscopales valides. Que sert-il que des laïcs en soutane disent la messe de Saint Pie V ? Voilà pourtant la situation que préparent Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger avec leur « processus de réconciliation » dont l'abbé Lang, bras droit de l'abbé Pfluger, supérieur du District d'Allemagne, vient récemment de faire l'éloge.

Nous vous invitons à consulter tout particulièrement les *Notitiae ex tomo III* sur le site www.rore-sanctifica.org ainsi que l'étude de l'abbé Cekada qui s'y trouve.

Faisons connaître la vérité, sous la protection de Notre-Dame de La Salette.

Abbé Michel Marchiset

L'étude comprenant les pièces historiques du *Consilium*

est disponible au format PDF sur le site

http://www.virgo-maria.org

Vous pouvez la télécharger

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[1] Lire les pages 16 à 29 du tome I de *Rore Sanctifica* (Editions Saint-Rémi) – disponible sur http://www.rore-sanctifica.org

De Ritus Coptorum

Une pièce historique des archives du **Consilium** *en date du 31 mars 1967 contredit le* **Sel de la terre**

L'intention des réformateurs de 1968 de rendre le nouveau rite de consécration épiscopale invalide

Notre étude prolonge les travaux déjà publiés dans les trois tomes de *Rore Sanctifica* et qui démontrent que le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué en 1968 (*Pontificalis Romani*) est invalide. S'appuyant sur l'exploitation des archives du *Consilium* qui prépara la réforme de 1965 à 1968, cette présente étude, textes à l'appui, contredit les affirmations fallacieuses publiées par les dominicains d'Avrillé, sous la signature du Père Pierre-Marie : *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* (pages 72 à 129) du numéro 54 du *Sel de la terre* (novembre 2005).

Nous sommes en possession des archives du *Consilium* et l'exhumation de ces documents historiques montre maintenant clairement que la pseudo-démonstration d'Avrillé de novembre 2005 recopie exactement la démarche des responsables de la Commission de 1965-68, à savoir Dom Botte, le Père Lécuyer et l'abbé Kleinheyer. Reprenant à son compte la justification de l'adoption du nouveau rite, dérivé d'une essai de reconstitution artificielle d'une prétendue *Tradition apostolique*, fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, la revue *Le Sel de la terre* prétend que le nouveau rite « contiendrait la substance du rite copte ». Or, il a déjà été démontré que la forme essentielle du nouveau rite ne comprend déjà pas la signification du pouvoir d'Ordre propre à l'épiscopat. Cette étude de *Rore Sanctifica* démontre de plus que lors de la préparation du nouveau rite, le rite copte fut utilisé pour abuser les Pères conciliaires, à l'image de la pseudo-démonstration du *Sel de la terre*. Et, fait nouveau et majeur, le segment de phrase exprimant le pouvoir de transmission du Sacerdoce de l'évêque et extrait du rite copte, lui-même déjà issu d'une traduction mise en cause, fut littéralement coupée du texte Copte présenté aux Pères. Ce tronçonnement habile, car la continuité de la phrase était maintenue artificiellement, trahit l'intention des réformateurs de vouloir masquer la présence dans le rite copte d'un segment de phrase exprimant la transmission du Sacerdoce. Ainsi le texte profane du nouveau rite (distribuer des dons ou des offices) éveillait moins les soupçons des Pères du *Consilium*.

Ajoutons que de toute manière la forme essentielle du nouveau rite est indemne de toute signification du pouvoir d'Ordre (de l'épiscopat). Le recours à un comparatif au rite copte relèverait d'une recherche de la signification hors de la forme essentielle, dans le contexte. Mais cela contredit l'un des deux exigences obligatoires fixée infailliblement par Pie XII qui exige que cette signification soit présente dans la forme essentielle de façon univoque. Intrinsèquement la forme essentielle du nouveau rite est donc invalide. Elle ne peut donc pas être sauvée par une « analogie » de « substance » avec le rite copte. Bien au contraire la comparaison du nouveau rite avec le rite copte ne fait que confirmer son invalidité.

Lorsqu'en 1896, dans sa lettre apostolique *Apostolicae Curae*, Léon XIII déclara les ordinations anglicanes « absolument nulles et totalement vaines », il invoqua comme cause d'invalidité non seulement la forme sacramentelle des rites anglicans mais également l'intention anti-catholique des réformateurs anglais.

> *« A ce vice de forme intrinsèque, se lie le* ***défaut d'intention*** *: or, la forme et l'intention sont également nécessaires à l'existence du sacrement. La pensée ou l'intention, en temps qu'elle est une chose intérieure, ne tombe pas sous le jugement de l'Eglise ; mais celle-ci doit en juger la manifestation extérieure. Ainsi, quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu* ***l'intention de faire ce que fait l'Eglise.***
>
> *C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle est valide tout sacrement conféré par un hérétique ou un homme non baptisé, pourvu qu'il soit conféré selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est* ***modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Eglise et de rejeter celui dont elle se sert*** *et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors, évidemment, non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là* ***une intention contraire et opposée au sacrement. »*** Pape Léon XIII, *Apostolicae Curae*, 1896

Le 31 mars 1967, les responsables du Groupe 20, à savoir Dom Botte et le Père Lécuyer ont clairement manifesté, non seulement leur volonté de rejeter le rite romain admis par l'Eglise depuis plus de 17 siècles, mais de plus ils ont aggravé leur intention anti-catholique en dissimulant aux Pères de la Commission la signification du pouvoir d'Ordre présente dans le rite valide de consécration épiscopale copte ce qui rajoute une cause supplémentaire d'invalidité au vice de forme intrinsèque au nouveau rite. Les réformateurs ont ainsi exprimé leur intention de « *ne pas faire ce que fait l'Eglise* », que l'Eglise le fasse dans le rite épiscopal romain d'avant 1968 ou qu'elle le fasse dans le rite épiscopal copte valide.

Ils attirent ainsi sur le nouveau rite de consécration épiscopale de 1968, la condamnation que prononça, pour des raisons de fond identiques, le Pape Léon XIII sur les ordinations anglicanes :

'Absolument nulles et totalement vaines'

Le 25 avril 2006,

Comité *Rore Sanctifica*

Développement

Il a déjà été expliqué dans les *Notitiae* de *Rore Sanctifica* que la nouvelle forme du rite de consécration épiscopal n'exprime pas explicitement la communication du pouvoir d'ordre qui est propre au statut épiscopal qui possède le degré le plus élevé du Sacerdoce et donc sa plénitude.

Rappelons la forme essentielle du rite telle que désignée par Paul VI :
Nous décomposons ainsi :

- **PR1** *Répands sur cet élu, la force, qui est de toi, Spiritus principalis, **lequel** tu as donné à ton Fils bien-aimé JC, (effunde super hunc electum eam virtutem, **quae** a te est, Spiritum principalem, **quem** dedisti dilecto Filio tuo JC,)*
- **PR2** *qui **l'**(Spiritus principalis) a lui-même donn**é** aux saints Apôtres, (**quem** dedisti dilecto Filio tuo, **quem ipse** donavit sanctis Apostolis,).*

Nous constatons que cette forme essentielle ne possède, dans aucune de ses deux parties, la signification de la plénitude du pouvoir d'Ordre qui est celle de l'épiscopat.

Par contre dans le rite romain supprimé en 1968, cette plénitude est exprimée : *« Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelesti… »*
C'est cette forme qui a été utilisée en 1988 par Mgr Lefebvre pour sacrer Mgr Tissier de Mallerais, Mgr Williamson, Mgr de Galaretta et Mgr Fellay.

Les réformateurs ont tenté de justifier la nouvelle forme de consécration épiscopale en prétendant qu'il s'agissait d'une forme encore en usage, mais sous une forme plus développée, dans des rites orientaux encore en usage dans l'Eglise catholique en 1968.

Cet argument a été repris en novembre 2005 dans l'article *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* (pages 72 à 129) du numéro 54 du *Sel de la terre*, paru sous la signature du Frère Pierre-Marie o.p. du couvent des dominicains d'Avrillé.

Les rédacteurs de l'article du n°54 écrivent en effet en page 100 de la revue *Le Sel de la Terre* :

> *« Pour s'assurer de la validité du rite de Paul VI*, ***il nous suffira donc de mettre en parallèle la nouvelle prière du sacre avec les deux rites orientaux en question*** [le rite de consécration épiscopale copte, et le rite d'intronisation du Patriarche maronite]. *La validité de ces deux rites ne saurait être remise en cause..(..).. »*
>
> *« La **comparaison** entre ces diverses prières **nous paraît suffisamment éloquente par elle-même** : **le nouveau rite contient la substance des deux rites coptes et syriens. »***

Nous rappelons un comparatif déjà publié dans les *Notitiae* de *Rore Sanctifica* et paru en fin janvier 2006.

La revendication d'un soi-disant « accord foncier »
entre la prétendue Tradition apostolique attribuée à Hippolyte de Rome et les rites orientaux valides

Paul VI (18 juin 1968)	P. Lécuyer (18 juin 1968)	Dom Botte (1969)	Dom Botte (1973)	Annibale Bugnini (1983)	*Sel de la terre* (nov. 2005)
et qui, **pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination** chez les Coptes et les Syriens occidentaux	Il y avait un autre grand avantage dans ce choix, parce que **cette formule est conservée en grande partie dans deux rites orientaux,** le rite copte et, avec une forme plus développée, le rite syrien occidental.	C'est un **texte vivant qui, sous des formes dérivées, est encore en usage dans les rites orientaux de Syrie et d'Egypte**. J'ai fourni aux Pères une version latine de ces formules orientales en soulignant tout ce qui venait de la *Tradition apostolique*. **Il apparaissait clairement que c'était bien Hippolyte qui avait inspiré ces formules** et, en même temps, que l'original était plus riche et plus clair que les adaptations. Cependant, malgré quelques différences, il y avait un accord foncier,	Si je m'étais arrêté à ce texte, ce n'était pas parce que je venais d'en faire une édition critique, mais parce que, en étudiant les rites orientaux, j'avais **constaté que la formule était toujours vivante sous des formes plus évoluées**. Ainsi dans le rite syrien, la prière pour **l'ordination du patriarche n'était autre que celle du *Testament de Notre-Seigneur*, remaniement de la *Tradition apostolique*.** De même dans le rite copte, la prière pour l'ordination de l'évêque est **proche de celle des *Constitutions apostoliques*, autre remaniement du texte d'Hippolyte**. On retrouvait partout les idées essentielles de la *Tradition apostolique*.	**Les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie utilisent toujours deux textes qui, malgré les différences observables** entre eux, sont identiques sur le fond et **proviennent de la même source, la *Traditio Apostolica* d'Hyppolite**. Cette prière est d'une grande richesse théologique. Elle exprime en effet l'enseignement traditionnel selon lequel l'évêque est non seulement grand prêtre, mais aussi berger du troupeau du Christ et successeur des apôtres ayant reçu du Christ le « Spiritus principalis ». **Si l'on compare les trois textes – celui proposé par le Père Botte et ceux en usage dans les patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie** –, il apparaît clairement que **les idées fondamentales** et la succession logique **sont les mêmes**, bien que des extensions aient été introduites dans l'un ou l'autre de ces textes, sans toutefois nuire à la beauté et à l'intelligibilité de la prière.	La **comparaison** entre ces diverses prières **nous paraît suffisamment éloquente par elle-même** : **le nouveau rite contient la substance des deux rites coptes et syriens.** On ne peut mettre en doute sa validité sans rayer de l'histoire de l'Église ces deux Églises qui ont fourni de grands saints et docteurs.

La consultation des archives du *Consilium* a permis de prendre connaissance des rites orientaux qui ont été utilisés pour fonder cette assertion et convaincre la Commission du *Consilium.*
Deux rites ont été mis en avant par Dom Botte, le Père Lécuyer et leur équipe : le rite d'intronisation d'un patriarche maronite et le rite de consécration d'un évêque Copte.
Dans leur tentative de justification de la validité du nouveau rite, les rédacteurs du *Sel de la terre* (numéro 54) ont également eu recours à ces mêmes rites. La consultation des archives du *Consilium* montrent que l'article signé par le Père Pierre-Marie constitue une vulgarisation des travaux de Dom Botte et du Père Lécuyer. Les rédacteurs du *Sel de la terre* et les réformateurs de 1968 ont utilisé les mêmes arguments et les mêmes textes.

Intéressons-nous plus particulièrement au rite copte. L'abbé Cekada mets déjà en cause le recours à ce rite dans son étude du 25 mars 2006, en raison d'une mauvaise traduction du Denzinger.

> *« (5) Le rite copte de la consécration épiscopale. Ici au moins le P. Pierre-Marie donne un texte qui est basé sur une forme de consécration épiscopale qui est reconnue pour être valide. Malheureusement*
>
> > *(a) Il a puisé sa traduction dans le* Ritus Orientalium *dans Denzinger qui était, dans le cas des textes coptes, basé sur une autre version latine «remplie tout au long de traductions fautives »[1] et qu'on « devrait traiter pour cette raison avec réserve »[2].*
> >
> > *(b) Cette version fait une traduction fautive dune phrase qui spécifie que le pouvoir de l'évêque consiste à «pourvoir un clergé selon le commandement de Notre-Seigneur en rapport avec le sacerdoce»[3]. En 1963 Dom Botte voilait cette phrase de la reconstitution d'Hippolyte par l'expression «répartir les ministères» et dans la Préface de la consécration épiscopale en 1968 par l'expression «distribuer les dons». C'est un changement qui aurait dû donner l'alerte, mais cela ne se faisait pas, parce que le P. Pierre-Marie s'est servi dune traduction non-fiable.*
>
> *En somme, le P. Pierre-Marie présente dans ses tableaux trois anciens textes contestés («La reconstitution» d'Hippolyte, les Constitutions et le Testament) et un rite non sacramentel d'installation (d'un patriarche maronite) et* ***une traduction non fiable (Denzinger/ Scholz en latin) qui omet une phrase-clé (ordonner des prêtres) de la forme sacramentelle copte****.*
>
> *Aucun de ces arguments ne conforte donc la validité du nouveau rite, évidemment* » Abbé Cekada, 25 mars 2006

Le tome 2 de *Ritus Orientalium* précise bien dans la note 14 attachée à '*ad sanctuarium'* (en page 24) : '*in ordine sacerdotali'* au sujet de la phrase :

> *« Constituendi cleros secundum mandatum ejus ad sanctuarium »*

Voici la reproduction du Denzinger en page 24 du tome 2 (rite copte) d'après l'édition de Graz de 1961 qui reproduit l'édition de 1864 :

---

[1] Emmanuel. Lanne, "Les Ordinations dans le Rite Copte," *L'Orient Syrien* 5 - (1960), 90–1. "Denzinger se base sur une version faite par Scholz… La traduction de Scholz contient des gros contresens."
[2] Bradshaw Paul F. *Ordination Rites of the Ancient Churches of East and West*. New York: Pueblo 1987.
[3] Trans. Burmester, Ordination Rites, 110-1. RO 2:24 renders the Coptic as "constitutendi cleros secundum mandatum ejus ad sanctuarium." The footnote reads: "in ordine sacerdotali."

occulta, cognoscens omnia antequam fiant, qui es in altissimis et respicis humiles, qui dedisti statuta (ὅρος, Arabs: canones) ecclesiastica (ἐκκλησιαστικόν) per unigenitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum [1], qui constituisti [2] sacerdotes ab initio, ut adsisterent [3] populo tuo, qui non reliquisti [4] locum tuum sanctum sine ministerio, qui complacuisti tibi [5] glorificari in iis, quos elegisti [6]: tu iterum nunc effunde virtutem Spiritus tui [7] hegemonici (ἡγεμονικόν), quem [8] donasti Apostolis sanctis tuis in nomine tuo [9]. Da igitur (οὖν) hanc eandem gratiam super servum tuum N, quem elegisti in episcopum, ut pasceret gregem tuum sanctum, et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem, orans ante benignitatem (ἀγαθός) tuam die ac nocte, congregans (conservans?) numerum (ἀριθμός) salvandorum, offerens tibi dona (δῶρον) in sanctis ecclesiis [10]. Ita, Pater [11] omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem [12] Spiritus Sancti tui, ut (ὥςδε) sit ipsi potestas dimittendi peccata secundum (κατά) mandatum (ἐντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros (Κλῆρος, Arabs: Clericos) secundum (κατά) mandatum ejus [13] ad sanctuarium [14] (ἱερατεῖον), et solvendi vincula omnia ecclesiastica, faciendi domos novas orationis [15] (εὐκτήριον), et sanctificandi (ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστήριον); et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium (μυστήριον) hujus [16] Testamenti (διαθήκη) Novi, in odorem suavitatis [17].

Archidiaconus dicit: Dominum rogemus (Τοῦ Κυρίου δεήθωμεν).

Archiepiscopus dicit)* (Ὁ Ἀρχιεπίσκοπος λέγει):

Dignare (καταξιόειν), Domine, implere eum donis salutaribus [18] et verbo scientiae, ut sit ductor caecorum in via [19] et lumen eorum, qui in tenebris sunt, ut erudiat indoctos, sit illuminator in mundo, dispensans verbum veritatis [20], imitans pastorem verum (ἀληθινός), ponentem animam (ψυχή) suam pro ovibus suis, ut (ἵνα) hoc modo dirigat [21] animas sibi commissas [22], et [23] ipse quoque sit paratus ad faciendum secundum (κατά) voluntatem tuam sanctam, ut inveniat rationem standi secure (παῤῥησία) ante tribunal (βῆμα) tremendum, accipiens [24] magnam mercedem, quam parasti iis, qui certaverunt (ἀθλητεύειν) in praedicatione evangelii. Me autem (δέ) etiam purifica ab omnibus peccatis alienis, et libera me ab iis, quae mea ipsius sunt, per mediationem [25] (μεσιτεία) unigeniti tui Filii Domini nostri et Salvatoris nostri Jesu Christi, cum quo etc.

---

[1] R add. et Spiritum Sanctum. — [2] R ordinavit. — [3] AR praeessent. — [4] R reliquit. — [5] R voluitque. — [6] R add. Ministrans (diaconus) dicit: Orate. Populus: Kyrie eleison. — [7] A Spiritum tuum. — [8] R quam, add. benigne. — [9] A deest in nomine tuo. — [10] R add. Ministrans: Orate. — [11] AR Domine. — [12] AR participationem. — [13] A praecepto suo. — [14] A in ordine sacerdotali. — [15] A et omnes novas aedes in ecclesia dedicandi. — [16] R deest mysterium hujus. — [17] R cum suffitu thuris. — [18] A omni gratia curationum. R gratiis sanitatis. — [19] R deest in via. — [20] A verbo veritatis definiat. R addit recte. — [21] R rationem reddat. — [22] A deest ut . . . . commissas. — [23] A ut per hoc. — [24] R exspectans. — [25] A per unigenitum.

*) Haec rubrica deest apud A, qui in nota testatur, orationem dici non ab archidiacono, sed a patriarcha manum ordinando adhuc imponente.

Le comparatif du *Sel de la terre* est bien basé sur cette traduction non fiable du Denzinger, et mets en vis-à-vis le « constituendi cleros » avec le « distribuat munera » mais encore, cette partie du rite copte a été dissimulée dans la présentation du rite copte aux Pères de la Commission. Nous produisons ci-dessous dans un tableau comparatif les quatre textes du rite copte :

- Denzinger (mal traduit – édition de Graz de 1961 reproduisant celle de 1864)
- Le Denzinger cité par *Le Sel de la terre* (n° 54)
- Le rite copte cité par le schemata n°220 du *Consilium* (Appendice) le 31 mars 1967
- Le nouveau rite de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani*) promulgué en 1968

Non seulement en 1963 Dom Botte voilait la signification du pouvoir d'ordonner figurant elle explicitement dans le rite copte, mais de plus, le 31 mars 1967 cette phrase fut habilement masquée aux membres de la Commission qui eut à se prononcer en faveur de l'adoption du nouveau rite qui devait intervenir en 1968.

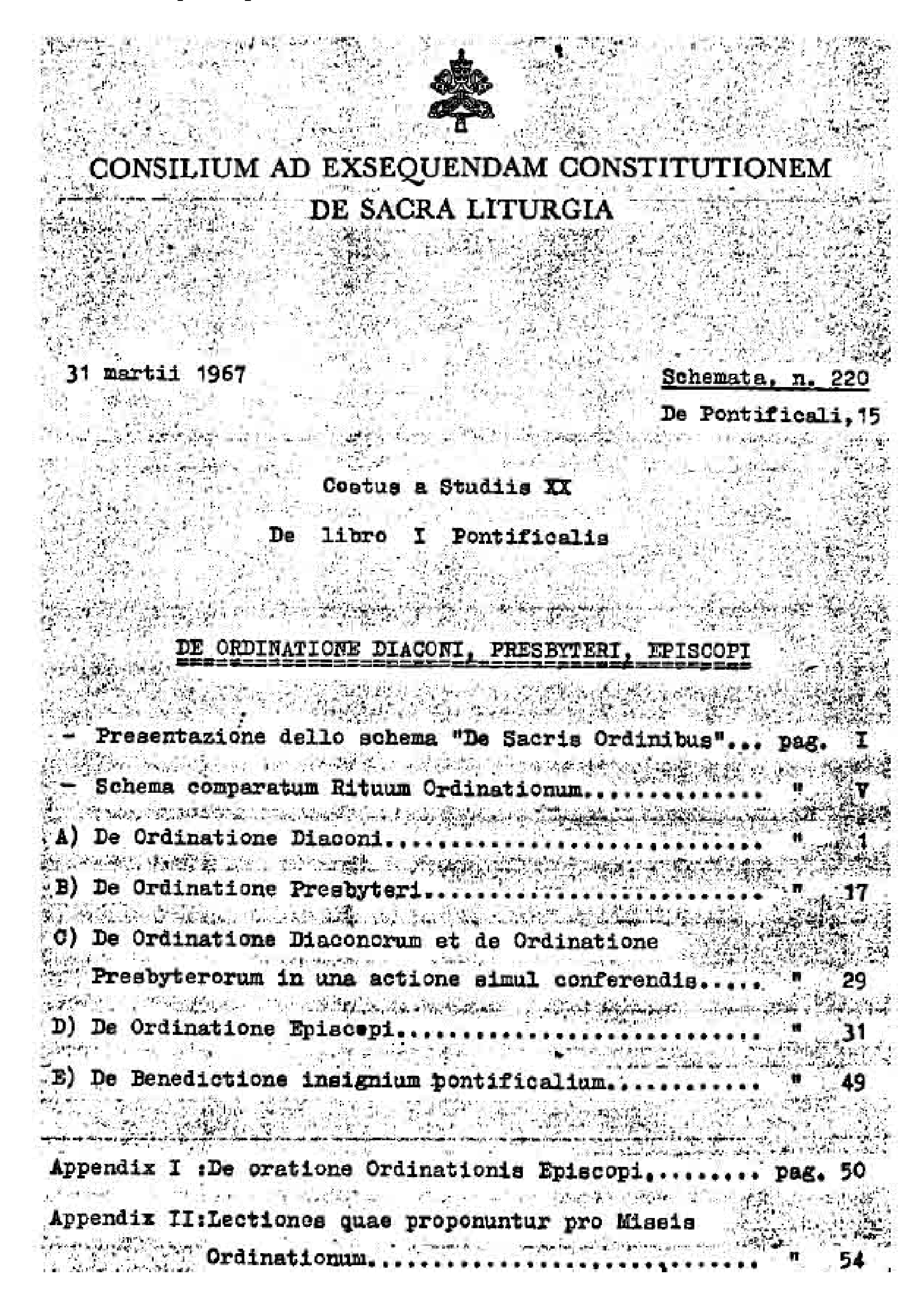
Rite Copte (Denzinger – p23-24) (mal traduit)	**Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104) (n°54 – nov. 2005)**	**Rite Copte cité au Consilium - 1967**	**Rite Paul VI (1968)**
Dominator Domine Deus omnipotens	Dominator Domine Deus omnipotens	Qui es; Domine Deus omnipotens,	Deus et
Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris nostri Jesu Christi,	Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris nostri Jesu Christi,	Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris Iesu Christi,	Pater Domini nostri Jesu Christi,
une sole ingenite, sine principio (αρχή) nullum regem habens super te, qui es semper[12] et es ante saecula, infinite et sole altissime, sole sapiens (σοφός), sole bone (αγαθός), invisibilis in natura (φύσις) tua, principii expers (άναρχος), et apud quem est scientia incomprehensibilis et incomparabilis[13] (ασύγκριτος), cognoscens occulta,	[...]	unus solus ingenitus, sine principio, nullum regem habens super te, qui es semper et ante saecula, infinitus et solus altissimus, solus sapiens, solus bonus, invisibilis in natura tua, prin-cipii expers et apud quem est scientia incomprehensibilis et incompara-bilis, cognoscens occulta,	
			Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui in excelsis habitas et humilia respicis
cognoscens omnia antequam fiant,	cognoscens omnia antequam fiant,	cognoscens omnia antequam fiant,	qui cognoscis omnia antequam nascantur
qui es in altissimis et respicis humiles,	qui es in altissimis et respicis humiles,		
qui dedisti statuta (Arabs : canones) ecclesiastica	qui dedisti statuta ecclesiastica	qui donasti statuta ecclesiastica	tu qui dedisti in Ecclesia tua normas
per unigenitum Filiium tuum Dominum nostrum Jesum Christum	per unigenitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum,	per unigenitum Filium tuum D.N.I.C.,	per verbum gratiæ tuæ,
			qui prædestinasti ex principio genus iustorum ab Abraham
qui constituisti sacerdotes ab initio,	qui constituisti sacerdotes ab initio,	qui constituisti sacerdotes ab initio	qui constituisti principes et sacerdotes
ut adsisterent populo tuo,	[...]	ut assisterent populo tuo,	
qui non reliquisti locum tuum sanctum sine ministerio,	qui non reliquisti locum tuum sanctum sine ministerio,	qui non reliquisti locum sanctum sine ministerio,	et sanctuarium tuum sine ministerio non dereliquisti,
qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :	qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :	qui complacuisti tibi glorificari in iis quos elegisti.	cui ab initio mundi placuit in his quos elegisti glorificari :
tu iterum nunc	tu iterum nunc	Tu iterum nunc	**Et nunc**

Rite Copte (Denzinger – p23-24) (mal traduit)	**Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104) (n°54 – nov. 2005)**	**Rite Copte cité au Consilium - 1967**	**Rite Paul VI (1968)**
effunde virtutem Spiritus tui hegemonici,	effunde virtutem Spiritus tui hegemonici,	effunde virtutem Spiritus tui principalis,	**effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,**
			quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,
quem donasti Apostolis sanctis tuis	quem donasti Apostolis sanctis tuis	quem donasti apostolis sanctis tuis	**quem ipse donavit sanctis Apostolis,**
			qui constituerunt Ecclesiam per singula loca ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem
in nomine tuo.	in nomine tuo.	in nomine tuo	**nominis tui.**
Da igitur	Da igitur	Da igitur	Da,
			cordium cognitor Pater,
hanc eandem gratiam	hanc eandem gratiam	hanc eamdem gratiam	
super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,	super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,	super servum tuum quem elegisti in episcopum,	huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum,
ut pasceret gregem tuum sanctum,	ut pasceret gregem tuum sanctum,	ut pascat gregem tuum sanctum	ut pascat gregem sanctum tuum,
et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem,	et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem,	et ut sit tibi in ministrum irreprehensibilem,	et summum sacerdotium tibi exhibeat sine reprehensione,
orans ante benignilatem tuam die ac nocte,	orans ante benignitatem tuam die ac nocte,	orans ante benignitatem tuam die ac nocte,	serviens tibi nocte et die,
			ut incessanter vultum tuum propitium reddat
Congregans (conservans?) nume-rum salvandorum, offerens tibi dona (δώρον) in sanctis ec-clesiis.	congregans (conservans?) numerum salvandorum, offerens tibi dona in sanctis ecclesis.	congregans numerum salvandorum, offerens tibi dona in sanctis ecclesiis	et offerat dona sanctæ Ecclesiæ tuæ;
Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem Spiritus Sancii tui, ut sit ipsi poteslas dimittendi peccata	Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem Spiritus Sancti tui, ut sit ipsi potestas dimittendi peccata	Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei participationem Spiritus Sancti tui, ut sit ei potestas dimittendi peccata	da ut virtute Spiritus summi sacerdotii habeat potestatem dimittendi peccata
secundum mandatum (εντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros (Κλήρος, Arabs : Clericos)	secundum mandatum unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros,	**SUPPRESSION DE LA MENTION DU POUVOIR D'ORDONNER**	secundum mandatum tuum ; ut distribuat munera

Rite Copte (Denzinger – p23-24) (mal traduit)	**Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104) (n°54 – nov. 2005)**	**Rite Copte cité au Consilium - 1967**	**Rite Paul VI (1968)**
secundum mandatum ejus[13] ad sanctuarium[14] (ἱερατεῖον),	secundum mandatum ejus ad sanctuarium	secundum mandatum eius ad sanctuarium	secundum præceptum tuum
et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvat omne vinculum
			secundum potestatem quam dedisti Apostolis ;
faciendi domos novas orationis [15] (ευκτηριον), et sanctificandi (ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστηριον) ;	[...]	faciendi domus novas orationis et sanctificandi altaria;	
et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensihilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium (μυστηριον) hujus[16] Testamenti Novi, in odorem suavitatis[17].	et placent tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium hujus Testamenti novi, in odorem suavitatis	et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in inno-centia et irreprehensibilitate sacrificium incruentum, mysterium huius Testamenti novi in odorem suavitatis.	placeat tibi in mansuetudine et mundo corde, offerens tibi odorem suavitatis,
			per Filium tuum Iesum Christum, per quem tibi gloria et potentia et honor, cum Spiritu Sancto in sancta Ecclesia et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.

Les archives du *Consilium* trahissent la volonté de Dom Botte (responsable du Groupe 20) de supprimer la signification de la transmission du Sacerdoce par un évêque.

Dans l'appendice du *schemata* n°220 du 31 mars 1967, figurent deux rites orientaux, l'un qui est celui du rite d'intronisation du patriarche maronite et l'autre qui est celui de la consécration de l'évêque copte.


CONSILIUM AD EXSEQUENDAM CONSTITUTIONEM
DE SACRA LITURGIA

31 martii 1967 — Schemata, n. 220
De Pontificali, 15

Coetus a Studiis XX
De libro I Pontificalis

DE ORDINATIONE DIACONI, PRESBYTERI, EPISCOPI

Lorsque l'on compare le rite copte qui figure dans le document du *Consilium* et la source qui est produite dans le Denzinger à la page 24, on s'aperçoit que le segment de phrase :

« *secundum mandatum unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros* » a été supprimé, sans indication de suppression, ce qui évite ainsi d'attirer l'attention des membres de la Commission qui seraient ignorants du texte original des Coptes :

Denzinger, p24

rum (ἀριθμός) salvandorum, ...
clesiis [10]. Ita, Pater [11] omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem [12]
Spiritus Sancti tui, ut (ὥστε) sit ipsi potestas dimittendi peccata secun-
dum (κατά) mandatum (ἐντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini
nostri, constituendi cleros (Κλῆρος, Arabs : Clericos) secundum (κατά)
mandatum ejus [13] ad sanctuarium [14] (ἱερατεῖον), et solvendi vincula omnia
ecclesiastica, faciendi domos novas orationis [15] (εὐκτήριον), et sanctificandi
(ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστήριον) ; et placeat tibi in mansuetudine et corde
humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanc-
tum incruentum, mysterium (μυστήριον) hujus [16] Testamenti (διαθήκη) Novi,
in odorem suavitatis [17].

Partie supprimée lors du comparatif dans le Consilium

Consilium, Schemata 220, 31 mars 1967, Appendice

tibi dona in sanctis ecclesiis. Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum,
da ei participationem Spiritus Sancti tui, ut sit ei potestas dimittendi
peccata secundum mandatum eius ad sanctuarium et solvendi vincula omnia
ecclesiastica, faciendi domus novas orationis et sanctificandi altaria;
et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in inno-
centia et irreprehensibilitate sacrificium incruentum, mysterium huius
Testamenti novi in odorem suavitatis.

Ce segment supprimé exprime le pouvoir pour un évêque de transmettre le sacerdoce « constituendi cleros (constituer des clercs) ». Dans le nouveau rite, cette expression deviendra d'ailleurs « distribuat munera (distribue des charges ou dons) »[4], ce qui représente un sens juridictionnel (charges) et même profane (dons). Un Anglican pourrait se satisfaire d'une telle caractérisation du pouvoir de l'évêque, mais son rite est invalide[5].

Nous avons là une marque évidente de la volonté des réformateurs de masquer la présence dans le rite copte de la signification de la transmission du sacerdoce. Ainsi abusés, les Pères de la Commission, ignorant des paroles exactes des rites coptes, pouvaient plus facilement accepter le remplacement de cette expression précise par une « distribution des charges » qui ne désigne pas le caractère ontologique du sacerdoce. **Les réformateurs avaient donc bien l'intention de ne pas exprimer le pouvoir d'ordre propre à l'épiscopat, et en particulier dans l'expression de la transmission du Sacerdoce (au sens ontologique).** Au contraire, le rite copte le contient bien, ce qui montre à quel point le recours artificiel à ce rite pour exciper d'une validité extrinsèque du nouveau rite, par analogie avec le

[4] Ce point avait déjà été relevé dans l'étude de l'abbé Zins en date du 11 juillet 2005 (voir le Tome II de *Rore Sanctifica* en page 5) ainsi que dans le tome I de *Rore Sanctifica* (pages 78 à 81) paru en début août 2005. Il est également développé dans l'étude de l'abbé Zins du 18 janvier 2006. Tous ces textes sont disponibles sur le site http://www rore-sanctifica.org

[5] Condamnation des rites anglicans par Léon XIII en 1896 dans *Apostolicae Curae*.

rite copte de consécration de l'évêque, est **parfaitement factice, et ne démontre aucunement la validité de la forme du nouveau rite.**

Laissons la conclusion à l'abbé Cekada :

Une note à propos des Coptes

« Après la conquête du Nord de l'Afrique par les Musulmans, les Coptes tombèrent dans une décadence de longue durée.
Parfois des candidats pas bien formés accédèrent au patriarcat grâce à la corruption. La formation du clergé séculier était quant à elle nulle, tandis que les monastères étaient meilleurs à ce point de vue.
Voici quelques notes au sujet de la pratique sacramentelle chez les Coptes:

Si un bébé qui est à la mort ne peut pas être porté à l'église pour recevoir le baptême, les prêtres se contenteraient de leur donner une onction, de les bénir et de réciter l'exorcisme, parce que la législation copte des sacrements prévoit que chacune de ces cérémonies peut remplacer le baptême.
Au 12e et 13e siècle il y avait une tentative sérieuse pour abolir totalement la confession auriculaire en la remplaçant par une espèce d'absolution générale à la messe.
L'évêque copte responsable de l'Ethiopie ne voyait pas d'inconvénient à ordonner prêtres en une fois des milliers d'Africains alors que certains d'entre eux se présentaient sans vêtements.
A cause de la façon dont certains prêtres coptes administraient les baptêmes, il y avait une raison de douter de la validité. Ainsi le Saint Office publia un décret en 1885 qui stipulait qu'il fallait faire une enquête chaque fois qu'un copte se convertit.
Le fait que les modernistes sont allés jusqu'à effacer la vénérable Préface de la consécration épiscopale romaine pour mettre à la place un texte liturgique ayant des liens avec cette secte schismatique, hérétique décadente est une indication permanente de leur arrogance insupportable et de leur folie. » Abbé Cekada, Appendice 2 – Absolument nulles et totalement vaines, 25 mars 2006

ANNEXE

Textes complets du rite copte : version du Denzinger et version tronquée du Consilium

Nous donnons ci-dessous les deux sources complètes du rite copte :

Source du Denzinger, page 24 :

24

occulta, cognoscens omnia antequam fiant, qui es in altissimis et respicis humiles, qui dedisti statuta (ὅρος, Arabs: canones) ecclesiastica (ἐκκλησιαστικόν) per unigenitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum [1], qui constituisti [2] sacerdotes ab initio, ut adsisterent [3] populo tuo, qui non reliquisti [4] locum tuum sanctum sine ministerio, qui complacuisti tibi [5] glorificari in iis, quos elegisti [6]: tu iterum nunc effunde virtutem Spiritus tui [7] hegemonici (ἡγεμονικόν), quem [8] donasti Apostolis sanctis tuis in nomine tuo [9]. Da igitur (οὖν) hanc eandem gratiam super servum tuum N, quem elegisti in episcopum, ut pasceret gregem tuum sanctum, et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem, orans ante benignitatem (ἀγαθός) tuam die ac nocte, congregans (conservans?) numerum (ἀριθμός) salvandorum, offerens tibi dona (δῶρον) in sanctis ecclesiis [10]. Ita, Pater [11] omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem [12] Spiritus Sancti tui, ut (ὥςδε) sit ipsi potestas dimittendi peccata secundum (κατά) mandatum (ἐντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros (Κλῆρος, Arabs: Clericos) secundum (κατά) mandatum ejus [13] ad sanctuarium [14] (ἱερατεῖον), et solvendi vincula omnia ecclesiastica, faciendi domos novas orationis [15] (εὐκτήριον), et sanctificandi (ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστήριον); et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium (μυστήριον) hujus [16] Testamenti (διαθήκη) Novi, in odorem suavitatis [17].

Source du Schemata n°220 – Appendice – Consilium – 31 mars 1967 :

Traduction en français :

2) Prière consécratoire d'un Evêque dans le rite d'Alexandrie

Vous qui êtes, Seigneur Dieu tout-puissant, Père de Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, un et seul unique sans principe, n'ayant aucun roi au-dessus de vous, vous qui êtes toujours et avant les siècles, infini et le seul plus haut, seul sage, seul bon, invisible dans votre nature, qui n'êtes pas soumis à une direction et en qui il y a une science incompréhensible et incomparable, qui connaissez ce qui est caché, vous qui connaissez tout avant que ce ne soit, vous qui avez donné les statuts de l'Eglise par votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus–Christ, vous qui avez établi les prêtres dès le commencement pour qu'ils assistent le peuple, vous n'avez pas laissé le lieu saint sans ministère, qui avez trouvé plaisir à être glorifié par ceux que vous avez choisis. Maintenant, veuillez répandre à nouveau la vertu de l'Esprit qui fait les chefs que vous avez donné à vos Apôtres en votre nom. Donnez donc cette même grâce à votre serviteur que vous avez élu comme évêque, pour qu'il paisse votre saint troupeau et pour qu'il exerce pour vous un ministère irréprochable, en priant jour et nuit en présence de votre bonté, en rassemblant nombreux ceux qui doivent être sauvés, en vous offrant des dons dans vos saintes églises.

Ainsi, Père tout-puissant, par votre Christ, donnez-lui de participer à votre Saint Esprit, pour qu'il reçoive le pouvoir de remettre les péchés selon le commandement au sanctuaire et de délier tous les liens ecclésiastiques, en édifiant de nouvelles maisons de prière et en consacrant des autels ; et qu'il vous plaise dans la clémence et d'un cœur humble, en vous offrant dans l'innocence et de manière irréprochable le sacrifice non-sanglant, le mystère de ce Nouveau Testament, en odeur de suavité.

Image du texte :

2) Oratio Consecrationis Episcopi in ritu Alexandrino.

Qui es, Domine Deus omnipotens, Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris Iesu Christi, unus solus ingenitus, sine principio, nullum regem habens super te, qui es semper et ante saecula, infinitus et solus altissimus, solus sapiens, solus bonus, invisibilis in natura tua, principii expers et apud quem est scientia incomprehensibilis et incomparabilis, cognoscens occulta, cognoscens omnia antequam fiant, qui donasti statuta ecclesiastica per unigenitum Filium tuum D.N.I.C., qui constituisti sacerdotes ab initio ut assisterent populo tuo, qui non reliquisti locum sanctum sine ministerio, qui complacuisti tibi glorificari in iis quos elegisti. Tu iterum nunc effunde virtutem Spiritus tui principalis, quem donasti apostolis sanctis tuis in nomine tuo. Da igitur hanc eamdem gratiam super servum tuum quem elegisti in episcopum, ut pascat gregem tuum sanctum et ut sit tibi in ministrum irreprehensibilem, orans ante benignitatem tuam die ac nocte, congregans numerum salvandorum, offerens tibi dona in sanctis ecclesiis. Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei participationem Spiritus Sancti tui,ut sit ei potestas dimittendi peccata secundum mandatum eius ad sanctuarium et solvendi vincula omnia ecclesiastica, faciendi domus novas orationis et sanctificandi altaria; et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium incruentum, mysterium huius Testamenti novi in odorem suavitatis.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 26 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Verbatim de l'interview de l'Abbé Cekada par Serge de Beketch sur *Radio Courtoisie*

Exposé de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale

Le mercredi 26 avril 2006, l'Abbé Cekada a été interviewé par Serge de Beketch sur *Radio Courtoisie* (95.6 MHz)[1]. Cette intervention sera rediffusée le jeudi 27 avril de 2H40 à 3H10 et puis de 8H10 à 8H40.

Nous avions déjà consacré le 12 avril 2006 un message Virgo-Maria à l'étude de l'Abbé[2].

L'Abbé Cekada y a exposé les arguments de son étude démontrant l'invalidité du rite de consécration épiscopale promulgué le 18 juin 1968 (*Pontificalis Romani*) et l'Abbé Cekada a également réfuté la pseudo-démonstration des rédacteurs du *Sel de la terre* (numéro 54), signée par le Père Pierre-Marie.

Une traduction provisoire en français de l'étude de l'Abbé Cekada est disponible sur le site www.rore-sanctifica.org. Nous la joignons à ce message.

Voici la conclusion de l'étude de l'Abbé Cekada datée du 25 mars 2006 :

> *« Si cependant la nouvelle ligne exprimée par l'article du P. Pierre-Marie en vient à prévaloir, cette validité sera finalement perdue. Et si une «réconciliation» devait se faire, ce ne sera plus alors qu'une question de temps pour que le clergé contrefait fasse son apparition un peu partout au sein de l'apostolat de la FSSPX – par l'obligeance peut-être d'un cardinal, ou de l'« Evêque » de Rome lui-même, dans l'intention de faire un geste de bonne volonté œcuménique.*
> ***Qui**, alors, dans les rangs de la FSSPX aura **le courage de résister** ? Qui, alors, comme Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre, tonnera contre ces « rites bâtards», ces «prêtres bâtards», ces «sacrements bâtards», qui ne peuvent plus du tout nous donner de grâce[3]?*
> *Et le laïcat traditionaliste, trahi par le compromis de ses fils, se demandera une fois de plus si leurs sacrements ne sont plus qu'un **spectacle vide - absolument nul et entièrement vain.***
>
> *March 25, 2006*
> *Archev. Lefebvre †*
> *15th anniv »*

---

[1] Il est possible d'écouter Radio Courtoisie sur internet à l'adresse suivante : http://www.tv-radio.com/player/mini.php?from=site&station=courtoisie&format=3&WM=1&RM=1&QT=0
[2] Consultable sur : http://www.virgo-maria.org/page1 htm
[3] Sermon, Lille (France), 29 Août 1976. In M. Davies, ***Apologia pro Marcel Lefebvre*** (Dickinson TX: *Angelus Press* 1979) 1:262–3. "***Le rite de la [nouvelle] Messe est un rite bâtard, les sacrements sont des sacrements bâtards — nous ne savons plus s'il sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne donnent pas la grâce… Les prêtres sortants des séminaires sont des prêtres bâtards.***"

Abbé Cekada, 25 mars 2006

Nous livrons ici le *verbatim* de l'interview de l'Abbé Cekada réalisée par Serge de Beketch.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

TEXTE DU VERBATIM DE L'INTERVIEW

Abbé Cekada
Radio courtoisie le 26-04-2006

Serge de Beketch :
Bonsoir Monsieur l'Abbé

Abbé Cekada
Bonsoir la France

Serge de Beketch
Vous êtes aux Etats-Unis. Je vous est appelé parce que j'ai découvert sur votre site internet qui s'appelle www.traditionalmass.org un exposé particulièrement clair d'une chose d'une gravité immense. C'est une étude sur la validité de la consécration des évêques conciliaires depuis le 18 juin 1968. C'est une étude que vous intitulez « Absolutely nul and utterly void », c'est-à-dire « absolument nulles et entièrement vaines ». Ce faisant vous reprenez la conclusion anticipée de la bulle apostolique « Apostolicae Curae » de 1896 de Léon XIII qui avait sanctionné définitivement l'invalidité des sacres anglicans. On va expliquer pourquoi. Mais la première question que je vais vous poser, c'est celle de votre intention en publiant cette étude. Ce n'est pas par hasard. Vous la publiez le jour de l'Annonciation puis qu'elle est datée du 25 mars 2006 et qui est également le jour du quinzième anniversaire de la mort de Mgr Lefebvre.

Abbé Cekada
Exactement, j'ai été ordonné par Mgr Lefebvre. J'étais dans la ville de Milwaukee dans l'Etat du Wisconsin au centre des Etats-Unis et j'étais petit séminariste à cet endroit. Après je suis entré dans l'ordre des cisterciens et je fus envoyé en Suisse à l'abbaye de Fribourg au nord de la Suisse. J'ai beaucoup lu sur la question de la messe tridentine et à ce moment là, il y avait un grand débat dans la presse. C'était dans les années 1975 sur le cas de Mgr Lefebvre. J'ai été attiré par les positions de Mgr Lefebvre et je suis entré au séminaire d'Econe cette année. Je suis allé parler une fois avec Monseigneur sur la question de mes anciens amis dans le séminaire moderniste, s'ils voulaient travailler avec la Fraternité Saint Pie X, il m'a expliqué sa position sur la question des ordres conférés dans le nouveau rite.

Serge de Beketch
Alors qu'elle était cette position de Mgr Lefebvre ?

Abbé Cekada
Mgr Lefebvre m'a dit que l'on a supprimé quelque chose pour la prêtrise et donc c'est douteux et il m'a expliqué que pour les consécrations épiscopales c'est tout à fait invalide parce que l'on a changé la forme sacramentelle. J'ai été choqué d'entendre une telle chose.

Serge de Beketch
Est-ce que la position de Mgr Lefebvre sur la question de la validité de ces consécrations a évolué par la suite et dans quel sens ?

Abbé Cekada
Après quelques années, il a modifié, je crois, sa position. Dans les années 1980, je crois qu'il est entré dans les négociations avec le Vatican et il a changé sa position un peu en disant que apparemment cela vient des rites orientaux et qu'ils sont valides.

Serge de Beketch
L'argument des défenseurs de la validité, c'est de dire que le rituel conciliaire a repris des éléments de rituels beaucoup plus anciens qui étaient des rituels orientaux et que cela confère à cette consécration la même validité. C'est la position actuelle des conciliaires.

Abbé Cekada
C'est tout à fait faux parce que j'ai fait une comparaison entre la nouvelle forme de la consécration épiscopale et les rites orientaux. Il y a quelque chose en commun mais ils ne sont pas la même chose.

Serge de Beketch
Ce que je voudrais préciser d'abord selon la bonne vieille formule : d'où parlez-vous ? C'est une formule trotskiste si je ne m'abuse Mon Cher Patrick Goffman.

Patrick Goffman
Intégralement marxiste

Serge de Beketch
Vous parlez en tant qu'enseignant de théologie et de liturgie catholique au séminaire de la Très Sainte Trinité de Brooksville en Floride. Vous êtes prêtre, théologien et liturgiste. Par conséquent, vous êtes fondé à avoir un regard et une opinion professionnelle sur ces questions. Pouvez-vous rappeler pour les auditeurs ce qui fait un sacrement ?

Abbé Cekada
Il faut avoir pour un sacrement, la matière et la forme. La forme est la formule essentielle. Pour le sacrement de l'Ordre, Pie XII a expliqué qu'il faut avoir deux choses dans la forme sacramentelle : la grâce du Saint-Esprit et la *potestas Ordinis* (c'est-à-dire le pouvoir de conférer l'Ordre). Ces deux choses sont requises. Si on enlève la *potestas Ordinis*, on change la substance de la forme et la forme ne dit pas la même chose. La conséquence est que la forme est invalide.

Serge de Beketch
Ne peut-on pas penser que, si la forme devient invalide par la maladresse ou par la mauvaise volonté du célébrant ou de la personne qui ordonne, la bonne foi de celui qui reçoit le sacrement n'engage pas dans la voie de l'Ecclesia supplet, est-ce que le Saint-Esprit ne supplée pas en quelque sorte à l'absence de célébrant ?

<u>Abbé Cekada</u>
L'Eglise ne peut pas suppléer le manque d'une chose essentielle dans la forme. Parce que c'est requis. Par exemple, dans le baptême, il y a des choses qui sont requises. Si on omet par exemple, le mot 'baptise' dans la forme, l'intention du célébrant n'a rien à faire.

<u>Serge de Beketch</u>
Est-ce que l'on peut dire que c'est du même ordre que l'invalidité de certaines messes, par moment en Afrique on voulait faire de l'inculturation, et on célébrait certaines messes avec du vin de palme et fruit de l'arbre à pain ? J'ai toujours appris que ce ne sont pas des messes Est-ce du même ordre ?

<u>Abbé Cekada</u>
C'est à peu près du même ordre. Mais là on a changé la matière. Et ici avec la consécration épiscopale, on a changé la forme.

<u>Serge de Beketch</u>
Quelles sont les conséquences de ce changement de forme ? C'est naturellement l'invalidité sacramentelle. Quelles sont les conséquences de l'invalidité sacramentelle dans la consécration d'un évêque ?

<u>Abbé Cekada</u>
Tous les sacrements qui dépendent du caractère sacerdotal deviendront donc invalides : la messe, les absolutions, l'extrême onction, etc. Parce que ces sacrements dépendent de la validité de l'ordination sacerdotale qui vient d'un évêque, d'un vrai évêque.

<u>Serge de Beketch</u>
Cela veut dire que si l'évêque est invalide, tous les actes qu'il accomplit dans son ministère deviennent invalides.

<u>Abbé Cekada</u>
Oui dans son ministère sacerdotal, sacramentel.

<u>Serge de Beketch</u>
S'il donne l'Ordre à quelqu'un, la personne en question n'est pas prêtre.

<u>Abbé Cekada</u>
Oui malheureusement, malheureusement. Ce sont les conséquences.

<u>Serge de Beketch</u>
C'est une modification qui date de quand exactement ?

<u>Abbé Cekada</u>
De 1968. Paul VI a changé le pontifical romain et a modifié la formule pour l'ordination sacerdotale avec la suppression d'un mot et pour la consécration épiscopale, il a tout à fait changé la forme essentielle.

<u>Serge de Beketch</u>
Est-ce que vous pouvez nous dire quel est le mot qui a été changé ? En quoi la modification devient manifeste pour quelqu'un qui assiste à une ordination ou à un sacre d'évêque ?

Abbé Cekada
L'ancienne forme exprimait deux choses très nettement, très clairement : la grâce du Saint-esprit et la plénitude du sacerdoce. La nouvelle forme exprime dans un sens la grâce du Saint-Esprit mais elle n'exprime pas le pouvoir de l'évêque, la potestas Ordinis. On a utilisé une autre expression en latin « Spiritus Principalis », c'est le mot essentiel dans la forme. J'ai fait une petite étude sur la signification de cette expression « Spiritus Principalis ». J'ai découvert qu'il y a une bonne douzaine de significations. Parmi ces significations, on ne peut pas trouver l'idée de la potestas Ordinis d'un évêque. Donc on a enlevé tout à fait dans la nouvelle forme, le concept de la plénitude du sacerdoce. Cela a disparu.

Serge de Beketch
Est-ce que cela peut être expliqué par une maladresse de traduction ou c'est quelque chose qui procède d'une volonté claire de modifier la forme du sacrement ?

Abbé Cekada
A mon avis c'est le deuxième cas parce que les hommes qui ont travaillé avec le nouveau rite de consécration épiscopal étaient de vrais modernistes. Dom Botte et le Père Lecuyer avaient une théologie tout à fait moderniste. Je crois que c'est fait exprès.

Serge de Beketch
Vous parlez de l'Abbé Botte qui est celui qui a argumenté sur la base du précédent des liturgies orientales, coptes, syriennes occidentales, etc. Mais il dit que le nouveau rituel n'est pas un nouveau rituel mais c'est un emprunt qui est fait à rituel qui est beaucoup plus ancien et qui est le rituel oriental. Vous nous dites que cela n'est pas vrai. La position de Dom Botte a été défendu récemment dans un article publié dans le « Sel de le terre » par le Frère Pierre-Marie qui a exactement la même position que Dom Botte. Vous dites que le rituel moderne n'est pas conforme au rituel oriental.

Abbé Cekada
Non parce que Dom Botte, lui-même, a fait une étude des rites orientaux et a identifié une forme tout à fait différente dans le rite syrien et dans le rite maronite pour la consécration épiscopale, une formule tout à fait différente. Dom Botte a pris comme nouvelle forme pour la consécration épiscopale, son œuvre de reconstitution d'une œuvre d'Hippolyte. C'est une reconstitution, c'est tout-à-fait une reconstitution, ce n'est pas un vrai rite en usage dans l'Eglise catholique et approuvé par les Papes. C'est une création savante de Dom Botte.

Serge de Beketch
Votre étude, c'est quelque chose de totalement effrayant. Ce que vous affirmez vous c'est que dans l'état actuel des choses tous les évêques qui ont été consacrés selon le rituel nouveau, le rituel conciliaire, à partir du 18 juin 1968, ne sont pas des évêques.

Abbé Cekada
Oui malheureusement, malheureusement.

Serge de Beketch
Donc tous les prêtres qu'ils ont ordonnés, ne sont pas des prêtres.

Abbé Cekada
Oui malheureusement. C'est la conséquence si on applique les principes théologiques très très clairs que Pie XII a énoncés dans son encyclique « Sacramentum ordinis ». C'est très très clair.

Serge de Beketch
A votre avis, selon votre analyse, si on accepte votre examen de la question, combien reste-t-il d'évêques validement consacrés dans le monde aujourd'hui ? Car 1968, cela fait 40 ans bientôt, on n'est pas consacré évêque avant 40 ans, ce sont des évêques de 80 ans.

Abbé Cekada
Je ne connais pas le nombre exact. Mais la consécration n'a pas changé beaucoup dans les rites orientaux. Ce que je dis s'applique seulement au rite romain.

Serge de Beketch
Cela veut dire également que les évêques de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Fellay, Mgr Williamson, Mgr de Galaretta et Mgr Tissier de Mallerais sont eux validement consacrés.

Abbé Cekada
Oui, il n'y a pas de question

Serge de Beketch
Donc que les prêtres qu'ils ont ordonnés, sont validement ordonnés.

Abbé Cekada
Oui, ce sont des ordinations vraiment valides et c'est Mgr Lefebvre qui a vraiment sauvé le sacerdoce dans ce sens là.

Serge de Beketch
Si on retient votre position, c'est Providentiel, c'est plus que Providentiel l'intervention de Mgr Lefebvre. Ce qui est étonnant, c'est que votre position ne semble pas convaincre les prêtres et les évêques de la Fraternité. Avez-vous une explication à leur réserve ?

Abbé Cekada
C'est bien possible, qu'il n'y ait pas beaucoup de prêtres de la Fraternité qui ont vu ma petite étude. Elle est nouvellement publiée.

Serge de Beketch
Elle est publié chez vous en anglais sur votre site internet : www.traditionalmass.org
Elle est publiée également en français, il y a une traduction qui a été faite qui est excellente, je le signale d'ailleurs, sur le site : www.rore-sanctifica.org où il y a le texte en français et j'invite les auditeurs que ça intéresse, et comment ne s'y intéresseraient-ils pas, à se reporter à ce site rore-sanctifica.org où ils auront une excellente traduction de votre travail d'une façon très facilement accessible. Une question encore, Monsieur l'Abbé Cekada.
Quels sont les sacrements qui « passent au travers » si je puis dire et qui restent valides ? Il y a le baptême et le mariage ?

Abbé Cekada
Le baptême et le mariage

Serge de Beketch
Dans le cas du sacrement de pénitence, de la confession, j'ai toujours entendu dire que si on se confessait à quelqu'un qui n'est pas validement prêtre mais si on le fait avec la sincérité du cœur, on est absout.

Abbé Cekada
La théologie de l'Eglise exige qu'il faille avoir un prêtre validement ordonné pour vous donner l'absolution.

Serge de Beketch
C'est assez effrayant ce que vous nous expliquez là. Il ne reste plus qu'à nous abriter derrière la phrase de l'Ecriture qui disent : « les portes de l'Enfer ne prévaudront pas », mais comment pourraient-elles ne pas prévaloir dans une situation pareille ?
On va se retrouver dans une situation où il n'y aura plus de prêtre ni d'évêques.

Abbé Cekada
On dit assez souvent en effet que l'Eglise est un peu éclipsée. Tout ceci sont les conséquences horribles du concile Vatican II, les conséquences horribles qui ont suivi le second concile du Vatican. C'est vraiment horrible de vivre dans ce temps.

Serge de Beketch
Avez-vous fait des propositions ou reçu des propositions de prêtres, je pense au Frère Pierre-Marie ou aux dominicains d'Avrillé, des propositions de disputatio ? ou à d'autres sur cette affaire ?

Abbé Cekada
Non pas encore.

Serge de Beketch
Mais vous seriez disposé bien sûr à débattre, j'imagine, de cette question ?

Abbé Cekada
Oui, je crois que je suis toujours disponible. Je préfère écrire des articles parce que les questions des rites orientaux sont vraiment très compliquées.

Serge de Beketch
Monsieur l'Abbé nous allons faire quelque chose si vous le voulez bien, nous avons des questions mais nous n'allons pas pouvoir y répondre ce soir, car comme vous le dîtes ce sont des questions complexes. Je propose à nos auditeurs qui s'intéressent à ces questions, de m'écrire leurs questions que je vous ferai parvenir aux Etats-Unis. Puis je vous ré-inviterai à cette antenne pour que vous puissiez répondre et approfondir cette question.

Abbé Cekada
Oui, d'accord.

Serge de Beketch
Je vous remercie beaucoup Monsieur l'Abbé, et gardez-nous dans vos prières.

Abbé Cekada
Merci pour votre patience avec mon français.

Serge de Beketch
Votre français est parfait et puis vous savez en temps de guerre on ne s'occupe pas trop de l'accent des gens qui combattent dans le bon combat.

Patrick Gofmann
Le latin avec un accent américain plus une touche d'accent suisse c'est délicieux.

Serge de Beketch
Merci Monsieur l'Abbé, à bientôt.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Traduction en Français de l'original Anglais par M. l'Abbé Paul Schoonbroodt, le Jeudi Saint, 13 avril 2006.

"ABSOLUMENT NUL ET ENTIEREMENT VAIN"

Le rite de la consécration épiscopale de 1968

— Abbé Anthony Cekada*—
www.traditionalmass.org

"Une fois qu'il n'y aura plus de prêtres validement ordonnés, ils donneront la permission de célébrer la messe latine."

— Révérend Père Carl Pulvermacher OFMCap
Ancien Rédacteur e, Chef, The Angelus

"Gardez la coquille, mais videz-la de sa substance."

— V.I. Lénine

DANS LES ANNEES 1960 des catholiques troublés par les changements liturgiques qui suivirent Vatican II avaient déjà commencé à s'inquiéter de savoir si les sacrements conférés dans les rites réformés étaient bien valides.

Aux Etats-Unis, l'année 1967 constitua à cet égard un moment fort, lorsque Patrick Henry Omlor publia la première édition de son étude, *La mise en doute de la validité des messes dites selon le Canon de langue anglaise*, ouvrage qui, avant même la promulgation du *Novus Ordo* de 1969, avait galvanisé la résistance catholique, alors encore minuscule.

Comme les «réformateurs» modernistes avaient refondu les autres rites sacramentels - la Confirmation, la Pénitence et l'Extrême Onction - des traditionalistes ont mis également en question la validité de ces sacrements, et ils ont fait appel à des prêtres qui disaient la Messe traditionnelle et qui pratiquaient les rites traditionnels des sacrements.

Il n'y eut que le sacrement des Saints Ordres à propos duquel les traditionalistes ne semblaient pas trop s'inquiéter. Certes, il n'y avait guère de vocations. Mais comme peu nombreux étaient les laïcs qui avaient as*sisté* à une ordination, et moins nombreux encore ceux qui savaient ce qui assure la validité d'une ordination, le fait de savoir comment, ou si effectivement, les changements liturgiques avaient compromis la validité des Saints Ordres, était un sujet resté hors de l'examen.

C'est par hasard (en 1975-1976) au cours de ma première année passée au séminaire de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX) à Ecône en Suisse, que j'ai rencontré ce problème. Je suis allé demander à **Mgr Marcel Lefebvre** si des amis conservateurs du séminaire où je me trouvais auparavant, pourraient collaborer avec la Fraternité une fois ordonnés prêtres. Il me répondit que, oui, en principe, mais qu'ils devraient d'abord être réordonnés sous condition, parce que Paul VI avait changé le rite du sacrement des Saints Ordres.

Monseigneur Lefebvre expliquait que la nouvelle forme (la forme essentielle) du rite de l'ordination sacerdotale était douteuse à cause d'un seul mot qui avait été supprimé. Et Monseigneur de continuer : pour ce qui est de la **forme nouvelle de la consécration épiscopale**, elle est complètement différente et donc **invalide.**

Malgré la gravité du problème, seul un petit nombre d'auteurs traditionalistes analysèrent les rites d'ordination post-conciliaires[1], alors même que les messes Saint Pie V sous indult commençaient à se multiplier. De plus en plus ces messes étaient célébrées par des prêtres ordonnés par des évêques consacrés dans le nouveau rite, et faisant partie de groupes tels que la Fraternité Saint-Pierre. Si les évêques qui les avaient ordonnés prêtres, avaient été invalidement consacrés, les sacrements administrés par ces prêtres seraient à leur tour invalides.

Après l'élection de **Benoît XVI** en 2005 néanmoins, le problème refit surface. Joseph Cardinal Ratzinger, nommé archevêque et cardinal par Paul VI, avait en effet été **consacré dans le nouveau rite** le 25 mai 1977. Etait-il donc seulement, la controverse *sedevacantiste* mise à part, **un véritable évêque *?***

Au cours de l'été 2005 un éditeur traditionaliste français, les ***Editions Saint-Remi,*** publia le premier volume de ***Rore Sanctifica***[2], tout un livre-dossier de documentation et de commentaires, sur le Rite de la Consécration épiscopale promulgué par Paul VI. L'étude qui présente côte à côte sur sa page de couverture, les photos de Ratzinger et de Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la FSSPX, concluait à l'invalidité du nouveau rite.

Ce livre attira naturellement l'attention des supérieurs de la **FSSPX** en Europe, engagés alors en pourparlers avec Benoît XVI afin d'obtenir un statut spécial pour la Fraternité dans l'église de Vatican II. Comment les supérieurs de la FSSPX pourraient-ils rallier des traditionalistes à un pape qui pourrait n'être pas même évêque ?

Les Dominicains d'Avrillé, France, un ordre religieux traditionaliste, dans la sphère d'influence de la FSSPX, assumèrent immédiatement la tâche d'essayer de prouver de manière convaincante la validité du nouveau rite. L'un deux, le **Fr. Pierre-Marie OP,** publia en novembre 2005 un long article en faveur de cette validité dans *Le Sel de la*

---

*L'abbé ANTHONY CEKADA enseigne la Théologie morale et sacramentelle, le Droit canon et la Liturgie au séminaire de la Très Sainte Trinité à Brooksville en Floride. Il a été ordonné en 1977 par Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre, et il a écrit de nombreux articles et études concernant la question traditionaliste. Il réside à côté de Cincinnati où il célèbre la messe latine traditionnelle.

[1] La seule étude largement répandue dans le monde anglophone que je connaisse, est celle de R. Coomaraswamy « *Le rite post-conciliaire des Saints Ordres* », in *Studies in Comparative Religion*, 16.2-2.

[2] Rore Sanctifica : « *Invalidité du rite de consécration épiscopale Pontificalis Romani* », (Edition Saint-Rémi, 2 août 2005). **www.rore-sanctifica.org**

Terre[3], la revue trimestrielle de ces Dominicains.

Thilo Stopka, ancien séminariste de la FSSPX en Europe, contesta les conclusions du Fr. Pierre-Marie et publia à son tour sur Internet une large partie d'une recherche approfondie pour les réfuter.

Entre-temps **The Angelus,** publication officielle de la FSSPX aux Etats-Unis, traduisit tout de suite l'article du Fr. Pierre-Marie en anglais, et le publia sur deux numéros successifs (décembre 2005 et janvier 2006) sous le titre : «*Pourquoi le nouveau Rite de la consécration épiscopale est-il valide*».

Je trouve ironique et particulièrement triste qu'un tel article ait pu paraître dans *The Angelus.* En août 1977, j'avais en effet rendu visite à un traditionaliste authentique en Michigan du Nord, du nom de Bill Hanna. Il me fit part d'une citation favorite du P. Carl Pulvermacher, un capucin qui collaborait avec la FSSPX et qui plus tard fut le Rédacteur en Chef de *The Angelus : «Une fois qu'il n'y aura plus de prêtres validement ordonnés, ils donneront la permission de célébrer la messe latine*».

Le père Charles, semble-t-il, fut quelque peu prophète.

Dans l'article publié dans *The Angelus* le Fr. Pierre-Marie avance l'argument selon lequel le rite de la Consécration épiscopale de Paul VI serait valide parce qu'il se servirait de prières de consécration épiscopale qui seraient virtuellement les mêmes que celles qui seraient (a) en usage dans les rites orientaux de l'Eglise catholique, ou (b) qui auraient été en usage dans l'Eglise antique.

Il faut noter que Paul VI avançait *les deux mêmes prétentions* lorsqu'il promulgua le nouveau rite de la consécration épiscopale en 1968 ; or, ces deux prétentions sont fausses ; c'est démontrable. Il est effroyable de constater que les supérieurs de la FSSPX les aient recyclés afin de vendre la validité de ce même rite aux laïcs traditionalistes qui ne peuvent soupçonner ce problème.

Afin d'étayer cette argumentation le P. Pierre-Marie présente plusieurs tableaux comparant différents textes latins. Nous les discuterons dans un appendice.

La plupart des lecteurs, comme pour le reste de cet article, en sortirent probablement absolument déconcertés. En effet, bien que le P. Pierre-Marie ait annoncé son intention «*de procéder selon la méthode scolastique afin de traiter les sujet de manière aussi rigoureuse que possible*», jamais il n'en vint à se centrer clairement sur les deux questions principales :

(1) Quels sont les principes que la théologie catholique applique afin de déterminer si une forme sacramentelle est valide ou invalide?

(2) Comment ces principes peuvent-ils être appliqués au nouveau rite de la consécration épiscopale ?

Nous répondrons ici à ces deux questions, et nous en tirerons les conclusions appropriées. Notre discussion pourra être parfois un peu technique – c'est pourquoi j'en ai fourni un résumé (partie XI) auquel le lecteur pourra se reporter s'il est par trop perplexe lorsqu'il est question de Coptes, de Maronites, d'Hippolyte et du mystérieux *Esprit qui fait les chefs.*

[3] *Sel de la Terre*, n 54 (automne 2005), 72-129.

I. Principes à appliquer

En premier lieu, pour les lecteurs laïcs, nous allons rappeler quelques principes mis en oeuvre afin de déterminer si une forme sacramentelle est valide. Ces concepts ne sont pas compliqués.

A. Qu'est-ce que la forme sacramentelle?

Au catéchisme nous avons tous appris la définition d'un sacrement : «*un signe sensible, institué par le Christ afin de donner une grâce*».

Le «*signe sensible*» par définition renvoie à ce que nous *voyons* et *entendons* pendant que le sacrement est administré - le prêtre verse l'eau sur la tête de l'enfant et il prononce la formule «*Je te baptise, etc…*».

La théologie catholique enseigne que dans chaque sacrement ce signe sensible comporte deux éléments unis simultanément l'un à l'autre :

• **La matière :** une chose ou une action que nos sens peuvent percevoir (verser l'eau, le pain et le vin, etc),

• **La forme :** les paroles qui sont récitées en même temps et qui produisent alors l'effet sacramentel (*Je te baptise… Ceci est Mon Corps… etc*.).

Tout rite sacramentel, quel que soit le nombre des autres prières et cérémonies que l'Eglise a prescrites à son propos, contient au moins *une* phrase que, les définitions soit des théologiens, soit du Magistère de l'Eglise ont désignée comme en constituant la *forme sacramentelle essentielle*.

B. Omission de la forme

Tout Catholique sait par cœur et mot à mot au moins *une* forme sacramentelle essentielle : « *Je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit* ».

Si au cours d'un baptême, le prêtre dit toutes les autres prières et accomplit toutes les autres cérémonies, mais qu'il omet cette seule forme essentielle au moment où il verse l'eau, le sacrement est invalide (il ne « *marche* » pas), la grâce promise par le Christ n'est pas conférée et l'enfant n'est pas baptisé.

Tout ceci devrait être évident.

C. Changements dans la Forme

Mais une autre question se pose : Que se passe-t-il si les paroles de la forme sacramentelle *sont changées* ? En quoi la validité s'en trouve-t-elle affectée ?

La réponse dépend de la question de savoir si un changement *de signification* en a résulté. Les théologiens distinguent deux types de changements.

(1) **Changement substantiel.** (*La signification est changée = invalide*)

C'est ce qui arrive «*lorsque la signification de la forme elle-même est corrompue…. et si les paroles en prendraient une signification différente de l'intention de l'Eglise*»[4]. Ce qui peut encore s'exprimer ainsi : lorsque la forme «*est changée de manière telle que la signification n'exprime plus complètement ni convenablement*

[4] H. Merkelbach, *Summa Theologiae Moralis*, 8ème édition, (Montreal, Desclée, 1949) 3:20. *Quando ipse sensus forma corrumpitur...habeat sensum diversum a sensu intento ab Ecclesia*.

l'intention visée ou voulue par le Christ»[5].

Un changement substantiel dans une forme sacramentelle a lieu quand des paroles sont *ajoutées, omises, altérées, transposées ou échangées,* ou bien quand elles sont interrompues de manière telle que la forme ne conserve pas le même sens[6]. En voici deux exemples :

• *Altération des paroles :* Un prêtre moderniste dit : «*Je te baptise au nom de la Mère, et du Fils…*». Il a introduit un nouveau mot qui change *la signification* d'un des éléments essentiels de la forme - Père. Ce baptême est **invalide**[7].

• *Omission de paroles:* Un jeune prêtre dans sa nervosité, n'ayant pas mémorisé la forme, dit : «*Je baptise au nom du Père, et du Fils…*», en omettant le mot *te.* Ou bien encore il dit le pronom *te*, mais il omet le verbe *baptise.* Comme la forme sacramentelle doit exprimer en quelque manière *qui est l'objet de la réception* du sacrement tout autant que *l'action sacramentelle même,* l'omission du *te* ou du *baptise* change la signification et rend la forme **invalide**[8].

(2) **Changement accidentel.** *(la signification est la même = la forme est encore valide).*

C'est un changement qui *n'altère pas* la signification substantielle.

Par exemple : Au lieu de dire «*Je te baptise… ».* le prêtre dit, « *je te purifie au nom du Père,…*». Comme il a simplement substitué un synonyme exact à l'un des mots de la forme («*baptiser*» est un mot grec qui signifie «*purifier*»), sa signification reste la même. Dès lors le changement n'est qu'accidentel. Le baptême était donc **valide**[9].

Cette distinction entre changement *substantiel* et *accidentel* fournira le concept crucial pour l'examen de la validité de la forme de consécration épiscopale de 1968. Si la nouvelle forme constitue un changement *substantiel* de la signification, elle est invalide.

D. Usage de la forme d'un rite oriental

Les formes en usage dans les rites orientaux de l'Eglise catholique pour l'administration des sacrements diffèrent parfois considérablement dans leurs expressions de celles qui sont en usage dans le rite latin. Mais les significations substantielles restent toujours identiques.

Par exemple : Pour le baptême, le rite ukrainien se sert de la forme suivante : «*Le serviteur de Dieu N. est baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il*»[10].

Cette formulation préserve chaque concept qui, aux dires des théologiens, doit se trouver dans la forme valide du baptême : le ministre (du moins implicitement), l'action de baptiser, le récipiendaire, l'unité de l'essence divine, et la Trinité des personnes sous leurs noms distincts[11].

Dans le cas soumis au pape par un groupe oriental schismatique, l'Eglise a examiné en outre les prières et cérémonies de leurs rites sacramentels pour s'assurer qu'ils étaient libres d'erreurs doctrinales et qu'ils possédaient bien tous les éléments nécessaires pour assurer l'administration de vrais sacrements.

Aussi, dans la cas où un évêque ou un prêtre administrerait un sacrement en se servant d'une *forme sacramentelle **identique*** à une forme sacramentelle qui se trouverait dans un rituel de rite oriental dûment approuvé, aurait-on la certitude que le sacrement serait **valide**.

Ce principe figurera également dans notre discussion, parce que le Fr. Pierre-Marie fonde l'essentiel de son argumentation en faveur de la validité du nouveau rite sur des éléments supposés **communs** à la consécration épiscopale du rite des Orientaux et à la forme nouvelle de Paul VI.

C'est cette même prétention, avancée par l'abbé Franz Schmidberger - «*la forme nouvelle était un « Rite Oriental »* - qui conduisit Mgr Lefebvre à abandonner sa position initiale par laquelle il affirmait que le nouveau rite de la consécration épiscopale était invalide[12].

E. Conditions requises pour une Forme des Saints Ordres

Quels sont les *éléments spécifiques* sur lesquels nous porterons notre attention en ce qui concerne le nouveau rite de la consécration épiscopale ? Que doivent *exprimer les paroles de la forme* pour conférer les Saints Ordres ?

Dans sa Constitution Apostolique ***Sacramentum Ordinis*** **Pie XII** en a énoncé le principe général en déclarant que, pour les Saints Ordres, ces paroles doivent «*signifier de manière **univoque** leurs effets sacramentels **–** à savoir **le pouvoir de l'Ordre et la grâce du Saint Esprit***»[13]

Notons **les deux éléments** que les paroles de cette forme doivent exprimer **de** *manière **univoque*** (c'est-à-dire *de manière non ambiguë*) : ***l'ordre spécifique*** qui est conféré (le diaconat, la prêtrise ou l'épiscopat), *et **la grâce du Saint Esprit.***

Aussi devons-nous par conséquent nous assurer que cette forme nouvelle est bien «***univoque***» dans l'expression ***de ces deux effets***.

F. La Consécration épiscopale en particulier

Dans ce même document, après avoir énoncé un principe général, Pie XII déclare alors que les paroles suivantes, qui se trouvent dans la Préface consécratoire du

[5] M. Coronata, *De Sacramentis,* (Turin, Marietti, 1953) 1:13. *Modificatur ita ut sensus a Cristo intentus seu volitus non amplius per ipsam complete et congruenter exprimatur*.

[6] F. Cappello, *De Sacramentis*, (Rome, Marietti, 1951) 1:15.

[7] F. Cappello, *De Sacramentis*, (Rome, Marietti, 1951) 1:15. *Forma irrita est, si nova vox ex corruptione in substantialibus inducantur*.

[8] F. Cappello, *De Sacramentis,* (Rome, Marietti, 1951) 1:15. *Detractione forma irritatur, si tollantur verba exprimantia actionem sacramentalem aut subjectum*.

[9] E. Regatillo, *Jus Sacramentarium*, (Santander, Sal Terrae, 1949), 8. *Transmutatione, adhibitis verbis synonimis si sint omnino synonima et usu communi recepta, forma valet*.

[10] Cité par Cappello : 1:777.

[11] Voir Merkelbach, 3:127.

[12] Mgr l'Evêque Donald Sanborn rapporte ce qui suit : En conversant au début de l'année 1983 avec Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre et l'abbé Fr. Schmidberger au sujet des négociations qui avaient alors lieu entre la Fraternité et le Vatican (*plus ça change…*), Mg Sanborn demandait comment la Fraternité pourrait accepter quelque solution que ce fût, puisque l'Archevêque nous avait dit maintes fois qu'il considérait que le nouveau rite de consécration épiscopale était invalide. L'Archevêque répliqua : « *Apparemment, ce serait valide* », puis il fit un geste invitant l'abbé Schmidberger à s'exprimer, lequel dit alors *« C'est un rite oriental* ».

[13] Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* (30 novembre 1947), DZ 2301. ¶4. *Quibus univoce significantur effectus sacramentales – scilicet potestas Ordinis et gratia Spiritus Sancti.*

rite de la consécration épiscopale, constituent *la forme sacramentelle essentielle* pour conférer l'épiscopat :

«*Complétez en votre prêtre la plénitude de Votre ministère, et, paré du vêtement de toute la gloire, sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste*»[14].

Cette forme signifie de manière univoque les deux effets du sacrement, ainsi qu'il suit :

(1) «*la plénitude de Votre ministère*», «*le vêtement de toute la gloire*» = le pouvoir de l'Ordre de l'épiscopat.

(2) «*la rosée de l'onction céleste*» = la grâce du Saint Esprit.

La question est de savoir si la nouvelle forme fait de même.

II. Origine du Nouveau Rite

En 1964 Paul VI confia la mise en œuvre des changements liturgiques prescrits par Vatican II à un nouvel organe du Vatican connu sous le nom de «***Consilium***». Cette organisation était composée de plusieurs centaines de clercs, répartis selon leurs domaines de compétence en 39 «*groupes d'études*». Le Secrétaire du Consilium, son véritable chef, était l'abbé **Annibale Bugnini**, un liturgiste *moderniste* réputé être *franc-maçon*, qui avait rédigé la *Constitution sur la sainte Liturgie* au Concile.

Le groupe d'études n°20 avait pour tâche de «*réformer*» les rites des Saints Ordres. Son chef en était le moine bénédictin **Dom Bernard Botte** (1893-1980), un spécialiste de langues liturgiques orientales et lui aussi *liturgiste moderniste*.

Sa production académique la plus connue était la publication d'une nouvelle édition scientifique de *La Tradition Apostolique de saint Hippolyte*, une compilation d'antiques textes liturgiques chrétiens[15]. L'un de ceux-ci deviendra la *Prière eucharistique II* de la Nouvelle Messe - cependant amputée des références du texte original au diable, à l'enfer, au salut de ceux-là seuls qui adhèrent à la vraie foi, et au prêtre qui offre le sacrifice.

Dom Botte a proposé qu'un autre texte de cette même compilation soit introduit dans le rite de la Consécration épiscopale afin de remplacer la Préface traditionnelle consécratoire. Il prétendait que l'ancienne Préface souffrait d'un «*contenu doctrinalement pauvre*», qu'elle était «*presque exclusivement axée sur le rôle liturgique de l'évêque*», qu'elle constituait une «*formule hybride, mal équilibrée*»[16]. Il fallait quelque chose qui exprimât mieux la théologie de Vatican II.

Dom Botte affirmait que la prière d'Hippolyte pour la consécration épiscopale avait survécu en des versions « *plus développées* » dans les rites orientaux des Syriens et des Coptes. Son utilisation dans le rite romain, ajoutait-il «*affirmerait également une unité de conception entre l'Orient et l'Occident sur l'Episcopat*» - c'est-à-dire que les schismatiques orientaux, qui eux aussi utilisaient ces rites, s'en réjouiraient. «*C'était là un **argument œcuménique**. Il fut décisif*»[17].

Ainsi le texte de Botte, tiré à peu près mot à mot de son ouvrage de 1963, devint la Préface nouvelle de la Consécration épiscopale, lorsque Paul VI la promulgua en 1968[18].

III. La Forme de Paul VI

Paul VI a désigné le passage suivant de la Préface comme la nouvelle forme de la consécration d'un évêque :

«*Et maintenant répands sur celui que tu as choisi cette force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton Nom*»[19].

La controverse au sujet de la validité du nouveau Rite de la Consécration épiscopale porte sur ce passage. A première vue il semble bien qu'il y soit fait mention du Saint-Esprit. Cependant, il n'apparaît pas que le pouvoir de l'Ordre sacré qui est conféré soit *spécifié* - à savoir, *la plénitude* du sacerdoce qui constitue l'épiscopat - alors qu'il est si clairement exprimé dans la forme traditionnelle.

Dès lors, la forme nouvelle est-elle apte à conférer l'épiscopat ?

Afin d'y répondre nous appliquerons les principes exposés dans la première partie. Nous procéderons des arguments plus forts aux plus faibles en faveur de la validité.

IV. Une Forme de Rite Oriental ?

Question : *La forme nouvelle a-t-elle été utilisée dans un Rite oriental comme forme sacramentelle pour conférer l'épiscopat ?*

Si c'était le cas, ce serait la preuve la plus forte à l'appui de la validité du nouveau rite. L'on pourrait démontrer qu'elle satisferait bien dès lors aux critères que Pie XII a énoncés pour la forme des Saints Ordres, parce que ces critères se retrouveraient parmi les expressions qui sont «*acceptées et utilisées par l'Eglise dans ce sens*»[20].

Dans sa Constitution Apostolique promulguant le nouveau rite, Paul VI dit que la nouvelle Préface de la consécration épiscopale a été tirée de *La Tradition apostolique d'Hippolyte* (document qui sera examiné dans la 5è partie), qui continue à être encore utilisée «*en grande partie*» pour les consécrations épiscopales par deux rites orientaux catholiques, en particulier chez les Coptes et chez les Syriens occidentaux.

Et de fait, c'est sur cette base que le Fr. Pierre-Marie fonde son argument : «*L'utilisation de la forme qui est*

---

14 Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* (30 novembre 1947), DZ 2301. ¶5. *Comple in Sacerdoté tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis ungenti rore sanctifica.*

15 *La tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de reconstitution*, 2ème édition (Münster : Aschendorff 1963).

16 B. Botte, *L'ordination de l'Evêque, Maison-Dieu* 97 (1969), 119-20.

17 B. Botte, *From Silence to Participation An Insider's View of Liturgical Renewal* (Washington : Pastoral 1988), 135.

18 Constitution Apostolique *Pontificalis Romani* (18 juin 1968), AAS 30 (1968), 369-73.

19 Transcription de l'ICEL. *Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto filio Tuo Jesu Christo, quem ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui.*

20 Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* (30 novembre 1947), DZ 2301. ¶4. *quaequae ab Ecclesia qua talia accipiuntur et usurpantur.*

utilisée dans deux rites orientaux certainement valides, assure sa validité»[21].

Mais cette affirmation factuelle est-elle bien réellement vraie ? La forme de Paul VI est-elle vraiment utilisée par deux rites orientaux ?

Tout ce qu'il nous faut faire c'est donc, (1) vérifier à partir des livres de théologie quelles sont les prières consécratoires de rite oriental qui sont considérées être des formes sacramentelles, (2) examiner soigneusement ces textes et (3) les comparer avec la forme de Paul VI.

Tout de suite sautent aux yeux deux points qui ruinent l'argument du rite oriental :

(1) La forme sacramentelle que Paul VI a prescrite pour la collation de l'épiscopat comporte une seule *phrase.* Les formes des rites orientaux en revanche consistent en *toute* une prière, ou même en une *série* de prières, qui s'étendent sur une longueur de *plusieurs* centaines de mots.

Ainsi, au vu de ce constat, la forme de Paul VI - longue de 42 mots seulement en latin - *ne peut pas* être qualifiée comme une forme «*en usage dans deux rites orientaux certainement valides*».

(2) On ne pourrait même pas prétendre non plus que la Préface *entière* de Paul VI de la Consécration épiscopale (longue de 212 mots en latin) serait en quelque sorte une forme «*en usage dans deux rites orientaux certainement valides*». Bien sûr, la Préface contient bien *quelques* phrases qui figurent dans des formes de rite oriental - mais il y a des omissions significatives et des différences. Elle n'est *identique* à aucune d'entre elles.

Ainsi sur ces deux tableaux, la nouvelle forme ne saurait figurer parmi les paroles «*acceptées et utilisées par l'Eglise*» comme forme sacramentelle pour les Saints Ordres.

Et voici quelques détails :

A. Forme de Rite Copte ?

Ce groupe uniate tire son origine des hérétiques monophysites (= le Christ ne possède qu'une seule nature), qui tombèrent dans le schisme sous la conduite du patriarche d'Alexandrie en Egypte, après le Concile de Chalcédoine (451) ; les monophysites ont connu ensuite une décadence qui a duré longtemps». (Cf. Appendice).

Vers le 19e siècle, un bon nombre de Coptes avaient renoncé à leurs erreurs et se soumirent au pape pour que le Saint Siège les constitue selon leur rite uniate propre.

En 1898 leur Synode décréta que, pour les trois ordres principaux dans le rite copte, «*la forme est cette prière même que l'évêque consécrateur récite tandis qu'il impose les mains sur l'ordinand*»[22]. Le théologien du 19è siècle, spécialisé en dogmatique, du nom de **Heinrich Denzinger**, bien connu pour son *Enchiridion Symbolorum*, une collection de textes dogmatiques, a publié également une collection de textes liturgiques de rites orientaux, le *Ritus Orientalium*. Dans sa longue introduction à cet ouvrage Denzinger spécifie en outre que la forme sacramentelle de la consécration épiscopale dans le rite copte «*est la prière « Qui es, Dominator, Deus omnipotens.. », qui dans le rituel est appelée la prière de [l'imposition des mains]*»[23]

Notons ce qui suit:

(1) Cette prière est une Préface qui comporte environ 340 mots dans la version latine[24]. La forme de Paul VI en comporte 42. Ces deux formes par suite ne peuvent pas être égalées.

(2) Cette longue forme du rite copte mentionne trois pouvoirs sacramentels spécifiques considérés comme *propres à l'ordre de l'évêque seul : «afin d'établir un clergé selon Son commandement pour la prêtrise,… de nouvelles maisons de prière, et afin de consacrer les autels*»[25].

Alors que la Préface de Paul VI enchâssant la nouvelle forme, contient de nombreuses phrases qui se trouvent dans la forme copte (y compris « *l'Esprit d'autorité ou qui fait les chefs* », dont nous traiterons plus bas), ***ces phrases* sont omises**.

Cette **omission** est d'autant plus significative, que la controverse sur la validité de la forme de Paul VI tourne autour de la question de savoir si elle exprime adéquatement le pouvoir de l'ordre qui est conféré - c'est-à-dire l'épiscopat.

B. Forme de Rite Maronite ?

Au 5e siècle certains Syriens passèrent à l'hérésie monophysite, et (comme les Coptes) ils tombèrent dans le schisme après le Concile de Chalcédoine. Ils sont connus aussi sous le nom de Jacobites, d'après Jacob Baradai, qui avait été sacré évêque clandestinement au 6e siècle, et avait organisé leur mouvement.

D'autres Syriens occidentaux qui s'opposaient aux monophysites, furent appelés Maronites (d'après le monastère St. Maro, leur centre). La plupart des Maronites s'établirent en fin de compte au Liban et se firent connaître pour leur profonde dévotion envers le Saint Siège.

Les Maronites adoptèrent quelques éléments externes du rite romain (vêtements, style d'autel etc…), mais ils continuèrent par ailleurs de pratiquer le rite d'Antioche, l'un des sièges patriarcaux antiques.

Selon Denzinger, la forme de l'épiscopat dans le rite maronite consiste dans les prières : « *Deus qui universam Ecclesiam tuam per istos pontifices in manus impositione exornas, etc…, Deus deorum et Dominus dominantium »*[26].

---

[21] Fr. Pierre-Marie o.p. *Pourquoi le nouveau Rite de la consécration épiscopale est-il valide*, *The Angelus*, decembre 2005, janvier 2006.

[22] Cité de Cappello 4:732. *In collatione trium ordinum majorum….forma est ipsa oratio quanm ordinans recitat, dum manus ordinando imponit.*

[23] H. Denzinger, *Ritus Orientalium, Coptorum, Syrorum et Armenorum* (Würzburg : Stahel 1863), ci-après *RO,* 1:140. *Apud Coptias est oratio illa, Quis es, Dominator, Deux omnipotens, quae in ipso rituale eorum dicitur oratio « cheirotonias ».*

[24] cf. *RO* 2:23-24. Elle est divisée en deux sections. Selon la rubrique placée en note, l'évêque consécrateur continue de maintenir sa main imposée durant la partie qui suit l'interjection de l'Archidiacre.

[25] Traduction dans O.H.E. KHS-Burmester, *Les Rites d'ordinations de l'Eglise copte*, (Le Caire, 1985), 110:-1. *RO* 2-24 traduit en latin la phrase « *afin d'établir un clergé selon Son commandement au sujet de la prêtrise…* » ainsi : « *constituendi cleros* (*klêros* Arabe : *Clericos*) *secundum mandatum ejus ad sanctuarium* », ajoutant en note de bas de page « *in ordine sacerdotali* ».

[26] *RO* 1-141. *Apud Syros, Maronitas et Jacobitas, forma episcopatus ex Assemano est in illis duabus orationibus vel in eorum altera Deus, qui universam Ecclesiam tuam per istos pontifices in manus imposatione exornas, etc…, Deus deorum et Dominus dominantium, quae apud utrosque sequuntur, posquam episcopus manum impositam tenens dixerit Etiam,* [*sic*] *Domine Deus etc…* Le texte que Denzinger pour la

La comparaison avec la forme de Paul VI révèle ce qui suit :

(1) La forme maronite est une Préface longue d'au moins 370 mots, entrecoupés par des impositions de la main de l'évêque sur la tête du candidat. Elle supplie que le candidat reçoive «*l'ordre sublime de l'épiscopat*», suivie de prières implorant Dieu par deux fois de «*parfaire*» sa grâce et le ministère sacerdotal[27]. Cette forme na ***rien*** de commun avec la forme de Paul VI**.**

(2) Sur une page suivante du rite maronite de la consécration épiscopale se trouve une prière qui a *quelques* phrases en commun avec la forme de Paul VI (par exemple « *l'Esprit qui fait les chefs* ») et avec sa Préface («*le pouvoir de délier*»), seulement, même si elle se situe dans le cours de la cérémonie, **ce *n'est pas*** la forme sacramentelle maronite[28].

(3) La prière maronite qui ressemble le plus à la forme de Paul VI et à sa Préface de la consécration épiscopale est celle que l'on trouve dans le rite de la Consécration d'un patriarche maronite[29]. De fait, le Fr. Pierre-Marie en reproduit une bonne partie du texte à l'appui de ses arguments en faveur de la validité du nouveau rite.

Néanmoins, cette *prière **n'est pas une forme sacramentelle** pour la collation de l'épiscopat.* Elle n'est purement qu'une prière d'intronisation, car le patriarche maronite est ***déjà*** évêque lorsqu'il est désigné pour cette fonction.

C. Forme de Rite Syrien ?

Du XVIIe au XIXe siècle, plusieurs évêques syriens Jacobites, y compris même un patriarche d'Antioche, abjurèrent leurs erreurs et firent acte de soumission au Saint Siège. Au XIXe siècle le pape installa un Patriarcat catholique d'Antioche de rite syrien dont le siège fut établi à Beyrouth au Liban. (Au milieu du XXe siècle beaucoup de catholiques de rite syrien vivaient en Iraq).

Les Syriens, comme les Maronites, observent le rite d'Antioche, mais il y a quelques différences.

La forme de la consécration épiscopale dans le rite syrien, selon Denzinger, consiste, soit dans les mêmes prières que celles en usage chez les Maronites, soit dans une autre : *«Deus, qui omnia per potentiam tuam,…»*[30], dite après que le patriarche ait imposé sa main droite sur la tête de l'ordinand.

Là encore nous établissons la comparaison avec la forme de Paul VI :

(1) La forme syrienne est longue d'environ 230 mots[31], alors que la forme de Paul VI en comporte 42. De nouveau les deux ne sont pas semblables.

(2) Avec encore plus de détails que le rite copte, la forme syrienne énumère les pouvoirs sacramentels spécifiques considérés comme propres à l'ordre de l'évêque : qu'il «*ordonne des prêtres, des diacres, qu'il consacre des autels et des églises, qu'il bénisse des maisons, qu'il suscite des vocations pour l'œuvre ecclésiastique*»[32].

Et une fois de plus, même si la forme de Paul VI et la Préface contiennent *quelques* phrases que l'on trouve dans la forme syrienne (p. ex. «*l'Esprit qui fait les chefs*», « *pais* » [mon troupeau] «*délie ce qui est lié*»), les expressions *précédentes sont **absentes**.*

(3) Dans le rite syrien, aussi bien que dans le rite maronite, la prière qui se rapproche le plus de la forme de Paul VI et de sa Préface est celle qui est utilisée lors de la « *consécration* » d'un patriarche[33].

Pourtant, une fois de plus, **ce n'est pas non plus** une prière ***sacramentelle*** pour la consécration d'un évêque, ce qui est évident eu égard à ce qui suit :

• Le livre liturgique syrien prescrit le même ordre d'actions et de prières pour la consécration d'un évêque que pour la consécration d'un patriarche, excepté un seul changement dans le texte. Dans le cas de la consécration d'un patriarche, l'évêque consécrateur ***omet*** la prière déterminée comme *forme* de la consécration épiscopale (la prière *Deus qui omnia per potentiam tuam…),* et lui substitue «*la Prière de Clément*»[34], le texte qui ressemble à la Préface de Paul VI.

• En syriaque il existe deux termes qui sont employés pour distinguer le rite *sacramentel* de la consécration épiscopale du rite *non-sacramentel* de la consécration d'un patriarche. Le premier rite est appelé «*imposition des mains*», tandis que le second est nommé selon un terme qui signifie «*confier une charge à quelqu'un ou l'en investir*»[35].

Un liturgiste syrien explique : Dans le premier cas [la consécration épiscopale], l'ordinand reçoit un charisme qui *diffère* de celui qu'il possède déjà… Dans le second, le patriarche ***ne reçoit pas*** un charisme qui diffère de celui qu'il a reçu au moment où il a été sacré évêque[36].

prière en *RO* 2-195. commence en réalité par « *Eia* » au lieu d'« *Etiam* ». Les Maronites font usage des deux prières.

27 *RO* 2:195. *"recipiat sublimem episcoporum ordinem". RO* 196-7. "*perfice nobiscum gratiam tuam tuumque donum" "perfice …sacerdotale ministerium".*

28 *RO* 2:198. *"Spiritum…Sanctum illum principalem". "expellat omnia ligamina".*

29 *RO* 2:220.

30 *RO* 1:141. *"In ordine autem nostro ex codice Florentino desumpto, non occurit nisi haec una Deus, qui omnia per potentiam tuam".*

31 *RO* 2:97.

32 *RO* 2:97. *"eo fine ut…sacerdotes constituat, diaconos ungat ; consecret altaria et ecclesias ; domibus benedicat ; vocationes ad opus (ecclesiasticum) faciat ".*

33 Pour la prière d'intronisation du Patriarche, voir B. De Smet, *Le Sacre des Evêques dans l'Eglise syrienne* : texte, *L'Orient Syrien*, 8 (1963), 202-4.

34 De Smet 166-7. *"Par le même rite de la chirothonie, c'est-à-dire, les mêmes prières et le même office avec lesquels le Patriarche lui-même sacre les Métropolites et les Evêques, par ces mêmes rites ils le sacreront eux aussi….il y a dans le sacre du Patriarche trois éléments qui lui sont propres, à savoir…2°) L'invocation du Saint Esprit dont il est écrit de Clément, et que nous donnerons plus loin elle est dite uniquement sur le patriarche par les pontifes qui l'établissent."* (Mon observation : le premier et le troisième élément concernent l'élection et la manière de conférer la crosse). La forme de la consécration épiscopale et la prière d'intronisation figurent l'une après l'autre en pages 202-204 où il est aisé de comparer leurs différences de contenu.

35 G. Khouris-Sarkis, *Le Sacre des Evêques dans l'Eglise Syrienne Introduction*, *L'Orient Syrien* 8 (1963), 140-1, 156-7. *"Mais le pontifical…fait une distinction entre la consécration conférée aux Evêques et celle qui est conférée au Patriarche…et c'est pour cela que le pontifical appelle cette consécration syom'îdo d-sepisqûfé', imposition des mains aux évêques. Le terme utilisé dans le titre de la cérémonie pour le Patriarche Mettas rhonûto', est l'action de confier une charge à quelqu'un ou de l'en investir".*

36 G. Khouris-Sarkis, 140-1. *"Dans la première, l'élu reçoit un charisme différent de celui qu'il possédait déjà…Dans le second, le Patriarche ne reçoit pas un charisme différent de celui qu'il a reçu au moment où il a été créé évêque".*

D. Ce n'est pas une Forme Orientale.

Nous avons commencé cette partie en posant la question : *La forme nouvelle était-elle utilisée dans le rite oriental catholique pour la collation de l'épiscopat ?*

La réponse est négative parce que

(1) La forme de Paul VI *n'est pas* identique aux formes sacramentelles de rite oriental.

(2) En particulier, les longues formes de rite oriental mentionnent soit la complétion du sacerdoce, soit des pouvoirs sacramentels spécifiques qui n'appartiennent qu'à l'évêque seul (pouvoir d'ordonner des prêtres, etc.) La forme de Paul VI n'en fait pas mention.

(3) Dans les rites maronite et syrien la prière qui ressemble le plus à la Préface de consécration de Paul VI **n'est pas** *la forme sacramentelle* pour la collation de l'épiscopat, mais une prière ***non-sacramentelle*** pour l'installation d'un patriarche qui est ordinairement déjà évêque au moment où il est désigné.

L'on ne peut donc pas soutenir que la forme de Paul VI serait valide parce quelle serait utilisée comme forme sacramentelle «*dans deux rites certainement valides dans les rites orientaux*».

Elle **n'appartient pas** aux expressions « *acceptées et utilisées par l'Eglise dans ce sens »,* et il n'existe aucune garantie de validité sur cette base.

V. Une autre Forme Approuvée ?

Question : *La nouvelle forme aurait-elle été utilisée dans quelque autre rite du passé comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat, qui aurait jouit au moins d'une approbation* ***tacite*** *de la part de l'Eglise ?*

Pareille preuve, même si elle ne constituerait pas une preuve aussi forte de la validité que son usage dans un rite oriental catholique, apporterait au moins quelque poids à la thèse de la validité de la nouvelle forme.

Nous mentionnions plus haut que la Préface de la consécration épiscopale de Paul VI avait été empruntée presque mot à mot à une prière antique pour la consécration d'un évêque qui avait paru dans l'édition de 1963 de *La tradition apostolique de St. Hippolyte* de Dom Botte. Cette préface présente également des parallèles avec d'autres textes antiques, tels que *Les Constitutions Apostoliques* et *Le Testament de Notre-Seigneur*.

Le Fr. Pierre-Marie a également invoqué ces textes-là comme preuve de la validité du nouveau rite.

Quel degré de certitude pouvons-nous avoir pour affirmer que (1) ces textes eux-mêmes ont été des formes sacramentelles utilisées réellement pour la collation de l'épiscopat ? Et, (2) qu'ils avaient reçu, en tant que tels, au moins l'accord tacite de l'Eglise – de telle sorte que, même dans un sens large, ils aient été «*acceptés et utilisés par l'Eglise dans ce sens*» ?

Hélas, si par «*certitude*» nous entendons celle qui est requise par la théologie morale catholique pour administrer ou recevoir validement un sacrement, notre réponse devra être : **non, absolument pas**. Car, nous descendrions alors tout de suite dans le monde trompeur de débats savants portant sur les auteurs, l'origine, la datation, la reconstitution et le déchiffrement de textes vieux de 1.700 ans.

A. Tradition Apostolique d'Hippolyte ?

Et voici quelques problèmes préliminaires que nous découvrons.

(1) **Identité de l'Auteur ?** Le Jésuite Jean Michel Hanssens, expert en liturgies orientales, consacre environ cent pages pour tenter d'identifier Hippolyte : Serait-il le même Hippolyte que celui qui était impliqué dans le calcul de la date de Pâques ? Serait-il celui qui est représenté par une statue ? Ou celui qui passe pour être natif de Rome ? Ou bien serait-il celui d'Egypte ? Serait-il le conseiller du Pape ? Ou un anti-Pape ? Ou le prêtre Hippolyte ? Ou bien l'évêque ? Ou bien le martyr ? Ou l'un des saints de ce nom dans le martyrologe[37] ?

Au mieux nous pourrions nous livrer dans ce domaine à des conjectures savantes.

(2) **Origine ?** D'où provient *La Tradition Apostolique ?* De Rome selon certains, d'Alexandrie d'Egypte selon d'autres. Encore des suppositions.

(3) **Age ?** De quand date-t-elle ? « *Généralement* » elle est datée d'environ 215 AD, mais «*la partie se reportant au sacrement de l'ordre peut avoir été retouchée au quatrième siècle afin de l'aligner sur la doctrine et la pratique en vigueur à ce moment-là* »[38].

Notons : «*retouchée*». Il nous faudrait davantage encore de supputations savantes pour savoir quelles parties de ce document ont été retouchées.

(4) **Autorité du manuscrit ?** Quel degré de confiance pouvons-nous accorder aux originaux ? Eh bien ! Nous ne *les* avons même pas.

«*L'original grec de ce document n'a pas survécu, sinon sous forme d'un petit nombre de fragments isolés. On doit le reconstituer à partir d'une traduction latine étendue et à partir de versions coptes, arabes et éthiopiennes tardives, ainsi qu'à partir de l'usage qu'en firent plus tard des compilateurs d'ordres ecclésiastiques,* ***ce qui augmente la difficulté de déterminer avec exactitude ce que l'auteur a écrit*** *»*[39].

D'où le sous-titre dans l'édition de 1963 de Dom Botte : *Une tentative de reconstitution*[40]. Au moins une demi-douzaine d'autres savants (Connolly, Dix, Easton, Elfers, Lorentz, Hanssens) ont entrepris semblables tentatives.

Une reconstitution, selon Dom Botte lui-même, peut nous «*ramener seulement à un archétype, mais non à l'original*»[41].

Ainsi n'avons-nous que plus de conjectures, mais qui ne nous rendraient même pas l'original.

(5) Une Pratique liturgique ? Ce texte reflète-t-il exactement une pratique réelle ?

« Il n'est pas aisé de distinguer ce qui sépare la pratique réelle de l'idéal »[42] disait Dom Botte en 1963. Les prières contenues dans *La Tradition Apostolique* ont

[37] *La Liturgie d'Hippolyte Ses Documents, Son Titulaire, Ses Origines et Son Caractère* (Rome Institut Oriental, 1959), 249-340.

[38] P. Bradshaw, *Ordination Rites of the Ancient Churches of East and West* (New-York : Pueblo 1990), 3.

[39] P. Bradshaw, 3-4.

[40] *La tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de reconstitution.*

[41] *La tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de reconstitution,* XXXIII-IV.

[42] *La tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de reconstitution,* XIV.

été offertes comme des «*modèles et non comme des formules établies*»[43].

Pour finir, disait Dom Botte dans *La tradition Apostolique d'Hippolyte, « son origine, qu'elle soit romaine ou [égyptienne], n'est pas réellement importante. Même si c'était un document romain, il ne devrait pas être considéré comme* ***la*** *liturgie romaine du 3e siècle, époque où la liturgie laissait une large part à l'improvisation du célébrant*»[44].

Ainsi donc de nombreux volumes d'ouvrages savants fournissent un *modèle* pour une prière de consécration d'un évêque qui, de toute façon, n'était pas nécessairement suivie mot à mot.

Cela n'est pas précisément de nature à nous inspirer confiance.

B. Constitutions Apostoliques ?

Voilà sûrement un titre impressionnant. Et pourtant, il s'agit d'une «*révision composite*» de trois ordres ecclésiastiques antiques.

Il semble que les *Constitutions* auraient leur origine en Syrie, «*et l'on pense généralement que ce serait l'œuvre d'un arien [hérétique], qui aurait dans une certaine mesure composée une idéalisation caractérisée plutôt qu'une reproduction toujours fidèle de la pratique liturgique qui lui était familière* »[45].

Un texte *composite,* fruit de la rêverie d'un *hérétique ?*

C. Testament de Notre-Seigneur ?

Voilà un titre qui est même plus impressionnant encore ! Hélas, il date «*probablement*» du Ve siècle et il «*semble*» qu'il ait été composé en Syrie.

En outre, «*bien qu'originellement écrit en grec, il ne subsiste qu'en version syriaque, arabe et éthiopienne. Comme pour les Constitutions Apostoliques, on peut douter là encore qu'il représente bien une pratique historique réelle* »[46].

S'agirait-il d'une pratique historique *douteuse ?*

D. Aucune Preuve d'un Usage Approuvé

La question qui ouvrait cette partie était : *La nouvelle forme aurait-elle été utilisée dans quelque autre rite du passé comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat, qui aurait jouit au moins d'une approbation* ***tacite*** *de la part de l'Eglise ?*

Notre réponse est celle-ci : nous n'en avons absolument aucune idée, parce que :

• Nous n'avons aucuns textes originaux authentiques.

• Nous avons des textes «*reconstitués*» basés sur rien de plus que l'autorité de théories savantes pour en déterminer les versions correctes.

• Nous ne savons pas si ces textes étaient effectivement utilisés pour sacrer des évêques.

• Nous n'avons aucun document attestant l'approbation de l'Eglise.

On ne saurait donc soutenir sur la base ce ces textes que la forme de Paul VI serait valide. Aucun de ces textes n'a été «*accepté et utilisé par l'Eglise dans ce sens*», de sorte qu'il n'existe nulle garantie de validité sur cette base non plus.

VI. Pouvoir de l'Épiscopat ?

Question: *La forme sacramentelle nouvelle signifie-t-elle de manière univoque les effets sacramentels - le pouvoir d'Ordre (l'épiscopat) et la grâce du Saint-Esprit ?*

Ce sont là les critères que Pie XII a énoncés pour la forme sacramentelle. Voici à nouveau la forme nouvelle de Paul VI à laquelle il s'agira d'appliquer ces critères :

«*Et maintenant, répands sur celui que tu as choisi* ***cette force*** *qui vient de toi,* ***l'Esprit qui fait les chefs****, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton Nom*»[47].

La forme semble signifier la grâce du Saint-Esprit.

Mais «*l'Esprit qui fait les chefs» ?* Il se fait que les évêques Luthériens, Méthodistes et Mormons sont des chefs eux aussi. Un tel terme peut-il signifier **de manière univoque le pouvoir d'Ordre conféré - la plénitude du sacerdoce ?**

L'expression *L'Esprit qui fait les chefs* - en latin ***Spiritus principalis*** - se situe au centre de la discussion concernant la validité du nouveau rite, car si elle ***ne signifie pas*** **la plénitude du sacerdoce** qui constitue l'épiscopat, **le sacrement est invalide.**

A. Premiers Doutes sur la validité

Le lecteur occasionnel sera évidemment tenté de laisser tomber tout cela comme une espèce de rêve traditionaliste fiévreux et fou. Mais voici quarante ans, avant même que le nouveau rite ne fut promulgué, un membre du groupe d'études qui a créé le nouveau rite de la consécration épiscopale, avait justement soulevé cette question.

Dans un compte-rendu du 14 octobre 1966, l'évêque Juan Hervas y Benet (1905-1982), Ordinaire du lieu à Ciudad (Espagne) et promoteur de l'Opus Dei, écrivit ce qui suit à ses collègues, membres du groupe d'études :

«*Il serait nécessaire d'établir de façon indéniable que la forme nouvelle signifiât mieux et plus parfaitement l'action sacramentelle et ses effets. Cela veut dire, qu'il faudrait établir en des termes* ***certains*** *qu'elle ne contient* ***pas d'ambiguïté, qu'elle n'omette rien*** *des fonctions principales qui sont* ***propres à l'ordre épiscopal****… Un doute s'empare de moi concernant les mots «Spiritus principalis» ; est-ce que ces mots signifient adéquatement le sacrement ?»*[48]

Il n'existe pas de trace qu'il ait reçu une réponse. Mais considérons ce que la question de l'évêque représentait pour quiconque à l'époque avait reçu une

---

[43] *La tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de reconstitution*, XVI.

[44] Louvain, notes de conférence juillet 1961, *Le Rituel d'Ordination dans la Tradition Apostolique d'Hippolyte, Bulletin du Comité 36* (1962), 5.

[45] Bradshaw, 4.

[46] Bradshaw, 4-5.

[47] Transcription de l'ICEL. *Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto filio Tuo Jesu Christo, quem ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui.*

[48] German Liturgical Institute (Trêves), Fonds Kleinheyer, B117 ; cité par le Fr Pierre-Marie o p , *Pourquoi le nouveau Rite de la consécration épiscopale est-il valide*, cf note 21

formation théologique sérieuse : L'insertion de cette expression dans la forme ne va-t-elle pas exposer le sacrement au risque de l'invalidité ?

Après que Paul VI eut promulgué en juin 1968 le nouveau rite pour les Saints Ordres, encore fallait-il le traduire en plusieurs langues modernes. L'expression «*Spiritus principalis*» souleva immédiatement des problèmes. La première version anglaise officielle rendit l'expression par *Esprit excellent*, la version française la rendit par *l'Esprit qui fait les chefs* ou *les guides*, et la version allemande par l'*esprit d'un guide.*

Ces expressions suscitèrent probablement chez certains des évêques les plus conservateurs de l'époque une crainte pour la succession apostolique, car Rome publia soudain *deux* déclarations sur les traductions des formes sacramentelles en l'espace de *trois mois* (Octobre 1973 et janvier 1974)[49].

La seconde déclaration, émanant de la *Congrégation pour la doctrine de la Foi*, fut en outre réimprimée dans les *Notitiae* (bulletin officiel de la *Congrégation du Culte divin*), assortie d'un commentaire plutôt étrange. L'auteur, un Dominicain, mentionnait spécialement la Constitution *Sacramentum Ordinis* de Pie XII de 1947, «*la substance des sacrements*», en quoi chaque nouvelle forme sacramentelle «*continuait de signifier la grâce spéciale donnée par ce sacrement*» et la nécessité de «*préserver la validité du rite sacramentel* »[50].

Serait-ce une simple coïncidence ? Dans le même numéro de *Notitiae,* à peu près une douzaine de pages plus loin, nous tombons sur un court article de Dom Bernard Botte OSB qui explique la signification de – surprise ! - *Spiritus principalis.*

Vraiment, cette expression latine soulevait l'inquiétude chez pas mal de monde.

B. L'Esprit qui fait les Chefs = Episcopat ?

L'explication de l'expression *Spiritus principalis* fournie par Dom Botte était essentiellement la suivante :

• L'expression «*avait soulevé plusieurs difficultés* » et conduit à diverses traductions.

• On la rencontre dans le psaume 50, 14, mais sa signification à cet endroit n'est pas nécessairement liée à ce qu'elle signifiait dans la prière consécratoire pour un chrétien du IIIe siècle.

• "*Esprit*" désigne le Saint-Esprit.

• Mais que signifiaient le mot grec *hegemonicos* et son équivalent latin *principalis* dans le vocabulaire chrétien du IIIe siècle ?

• Cela signifiait ce qui suit : les trois Ordres sacrés reçoivent chacun un don du Saint-Esprit, mais non le même. Les diacres reçoivent « *l'Esprit de zèle et de sollicitude* », et les prêtres « *l'Esprit de conseil* ».

• Les évêques reçoivent «*l'Esprit d'autorité*».

• L'évêque est à la fois le chef qui doit gouverner et le grand-prêtre du sanctuaire. Il gouverne l'Eglise. Aussi le mot *hegemonicos / principalis* est-il compréhensible.

• *Spiritus principalis* signifie par conséquent le «*don de l'Esprit qui convient à un chef*»[51].

Après la parution de cette mise au point, diverses traductions vernaculaires furent remaniées, et la traduction officielle anglaise devint *Esprit de gouvernement.*

C. …Ou l'Esprit qui fait les Chefs = Qui sait?

C'était là une explication qui avait l'apparence d'une grande érudition. Malheureusement, **c'était faux -** typique du double-langage effronté dans lequel excellent les modernistes quand on les prend la main dans le sac. *Spiritus principalis* peut signifier beaucoup de choses, mais nullement le «*pouvoir d'Ordre*» propre à l'épiscopat.

C'est ce qui apparaît clairement après un bref survol de ce que *«l'Esprit qui fait les chefs»* peut signifier, aussi bien sous sa forme latine *(Spiritus principalis)* que sous sa forme alternative grecque *(hegemonicos)*.

(1) **Les dictionnaires.** Les dictionnaires latin et grec rendent l'adjectif «*principalis*» respectivement, comme «*existant originellement, fondamental, premier… premier en importance ou estime, chef…, convenant à des chefs ou à des princes »*[52], et *«qui tient du chef, dirigeant, gouvernant» ou «guide*»[53].

Il existe un nom apparenté, *hegemonia*, qui signifie généralement «*autorité, commandement*», et dans un sens secondaire «*règlement, charge d'un supérieur : charge épiscopale…d'un supérieur de couvent…d'où, du domaine du ressort de l'évêque, diocèse*»[54].

Mais même dans ce sens-là l'expression ne connote pas le pouvoir d'Ordre *(potestas Ordinis),* tout juste la juridiction *(potestas jurisdictionis),* tout spécialement du fait que la définition fait mention d'un supérieur de monastère.

(2) **Le Psaume 50.** En latin ecclésiastique ou en grec, la prière du roi David dans le psaume 50,14 est le premier texte qu'on cite habituellement pour (*principalis*) où ce terme est utilisé avec le terme esprit. L'expression est traduite en anglais par esprit « *parfait* » ou *« de perfection »,* que les commentateurs explicitent comme un « *esprit 'généreux' ou noble* »[55].

En dépit de l'affirmation de Dom Botte selon laquelle il n'y aurait aucun lien entre la signification *de l'Esprit de guide* dans ce psaume et celle quelle était supposée avoir au IIIe siècle dans la prière de consécration épiscopale, un

---

[49] SC du Culte Divin, Lettre Circulaire *Dum Toto Terrarum,* 25 octobre 1973, AAS 66 (1974) 98-9 ; SC de la Doctrine de la Foi, Déclaration *Instauratio Liturgica,* 25 janvier 1974, AAS 66 (1974), 661. Le second document expliquait que lorsque le Saint Siège approuve une traduction : « *Il juge qu'il exprime correctement la signification prévue par l'Eglise* », mais il stipulait également que la traduction « *doit être comprise en accord avec l'esprit de l'Eglise en tant qu'exprimé dans le texte original en latin* ». Cette déclaration est étrange. Une traduction, soit véhicule la signification substantielle du latin, soit elle ne le fait pas. Dans ce dernier cas, le sacrement est invalide quelles que soient les stipulations de quiconque – sauf pour Humpty Dumpty dans «*A travers mes verres de lunettes* » : « *Lorsque j'utilise un mot…il signifie uniquement le sens que j'ai choisi de lui donner – ni plus ni moins* ».

[50] B. Douroux, « *Commentarium* », *Notitiae 10* (1974), 394-95 « *purché la nuova formula continui a significare la grazia speciale conferita dal sacramento.* ».

[51] B. Botte, « *'Spiritus Principalis' Formule de l'ordination épiscopale* », *Notitiae 10* (1974), 410-1. « *C'est le don de l'esprit qui convient à un chef* ».

[52] P. Glare, *Oxford Latin Dictionnary* (Oxford, Clarendon, 1974). De même, A. Forcellini, Lexicon Totius Latinitatis (Padua 1940) ; A. Souter, *Glossary of Later Latin after 600 AD* (Oxford, Clarendon, 1949); C. Lewis & C. Short, *A New Latin Dictionnary* (New-York : 1907).

[53] G. Lampe, *A Patristic Greek Lexicon* (Oxford, Clarendon, 2000). F. Gingrich & F. Danker, A Greek-English *Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Litterature* (Chicago University Press, 1957).

[54] Lampe, 599.

[55] B. Orchard ed., *A Catholic Commentary of the Holy Scripture* (London : Nelson 1953). 457

dictionnaire de patristique grecque relie directement ces deux passages et cite même l'extrait grec d'Hippolyte[56].

(3) **Les Pères de l'Eglise.** Ils interprètent *spiritus principalis* de différentes manières, comme se rapportant au Père[57], au Saint-Esprit[58], à la vertu de force[59], à un pouvoir puissant qui fortifie contre les tentations[60], etc.

(4) **Un traité dogmatique.** Mgr. Pohle déclare dans son ouvrage sur la Sainte Trinité que le *Spiritus principalis* du Psaume ***ne signifie pas*** *le Saint-Esprit Lui-même*, mais rien de plus qu'un «*effet divin externe*», un «*esprit surnaturel de rectitude et de contrôle de soi, c'est-à-dire une bonne disposition*[61]».

(5) **Un commentaire de 1962 sur Hippolyte.** L'antique prière de consécration épiscopale, dit Roger Beraudy, présente l'évêque successivement sous le double aspect de chef et de grand-prêtre. *Spiritus principalis* (dans le sens de l'Esprit qui fait les chefs) apparaît dans la partie de la prière qui présente l'évêque comme «*un chef de l'Eglise*» plutôt que dans la partie suivante que Beraudy identifie comme présentant «*l'évêque comme un grand-prêtre*»[62].

(6) **Des cérémonies non-sacramentelles.** Le rite copte, sa prière sacramentelle de la consécration épiscopale mise à part, utilise également le terme *l'Esprit qui fait les chefs* dans deux cérémonies non-sacramentelles.

a. Dans l'Eglise copte, de même que dans l'Eglise catholique, un père abbé n'est pas évêque, mais un simple prêtre qui est à la tête d'un monastère. Quand un père abbé copte (*hegoumenos*) est intronisé, l'évêque impose la main sur la tête du prêtre et prononce une prière pour que Dieu lui accorde «*un 'Esprit de guide, de gouvernement' d'amabilité, de charité, de patience et de bonté*»[63].

b. Quand il s'agit de promouvoir un évêque copte au rang d'archevêque (métropolite), la prière demande à Dieu de lui infuser son *Esprit qui fait les chefs (de gouvernement)*, «*la connaissance qui est la Vôtre et qu'il a reçue dans Votre sainte Eglise*»[64].

(7) **Un autre expert.** En 1969, avant que cette question ne devînt matière à controverse, nous trouvons au moins un expert qui déclarait que l'*omission* de l'expression *l'Esprit qui fait les chefs* n'altérerait même pas nécessairement la validité du rite.

« *S'il arrivait que l'on omette par inadvertance les mots 'spiritum principalem', je ne vois pas ce que cela changerait*».

Quel était cet expert ? **Dom Bernard Botte[65].**

(8) **Qui sait ?** Notre brève étude aura ainsi révélé ***une douzaine de significations possibles*** pour *Spiritus principalis* **:**

• Un esprit existant originellement.
• Un esprit de direction / de guide.
• Un esprit parfait comme pour le roi David.
• Un esprit généreux ou noble.
• Dieu le Père.
• Dieu le Saint-Esprit.
• Un effet divin extérieur.
• Un esprit surnaturel de rectitude / de maîtrise de soi.
• Une bonne disposition.
• Pour un père abbé copte : gentillesse, charité, patience et bonté.
• Pour un archevêque copte : connaissance des choses divines, reçue par l'Eglise.
• Une qualité dont l'omission de toute façon n'affecterait nullement la validité du sacrement.

Aucune de ces expressions ne signifie spécifiquement **ni l'épiscopat** en général **ni la plénitude** des Saints Ordres qu'un évêque possède.

D. Signification Univoque de l'Effet ?

Commençons à présent à mettre en application quelques autres des critères énoncés dans la première partie.

Dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis*, Pie XII a déclaré que la forme devait pour les Saints Ordres signifier «*de manière univoque les effets sacramentels - c'est-à-dire le pouvoir d'Ordre et la grâce du Saint-Esprit*»[66].

La forme nouvelle est en défaut sur deux de ces points :

(1) **Non Univoque.** L'expression *Spiritus principalis, l'Esprit qui fait les chefs ou l'Esprit de gouvernement* n'est pas univoque - cela veut dire que ce n'est pas un terme qui ne signifie ***qu'une seule*** chose[67], ainsi que Pie XII l'a exigé.

Au contraire, comme nous l'avons démontré plus haut, cette expression est **ambiguë**, - de nature à signifier *de nombreuse choses ou personnes différentes.*

Il est vrai que, parmi les diverses significations, nous en trouvons une, qui connote le Saint-Esprit, - mais nullement dans un sens exclusivement réservé aux évêques. Des abbés coptes, le Roi David, et des chefs vertueux, peuvent ***tous*** recevoir ce *Spiritus principalis*, cet *Esprit qui fait les chefs.*

(2) **Pas de pouvoir d'Ordre.** Dans la liste de tant de significations différentes nous ne pouvons cependant trouver mention du pouvoir d'Ordre (***potestas Ordinis***) de

---

[56] Lampe, 599. « Ps. 50:14 ; cf. Hipp. *Trad.ap*.3.3 ».

[57] Origen, *In Jer Hom.* 8, PG 13:336. "“*Τινα τα τρια πνευματα ταυτα; Το ηγεμονικον ο Πατηρ.*”.

[58] Origen, *Comm. In Ep. Ad Rom.* 7, PG 14:1103. *“sed in his principatum et dominationem hunc Spiritum sanctum, qui et principalis appelatur, tenere.”*. Cyrille d'Alexandrie, *Dubia de Trinitate* 9, PG 77:1140., *“το του Θεου Πνευμα, το ευθες, το ηγεμονικον.”* Basil the Great, *Adv. Eunomium* 5.3, PG 29:753. *“το Πνευμα … και ηγεμονικον.”*

[59] Cyril of Alexandria, *Expl. In Psalmos* 50:14, PG 69:1100-1.*“τωι ηγεμονικωι Πνευματι, οπερ εστιν η δια του αγιου Πνευματος ευανδρια.”*.

[60] Athanasius. *Ep. Ad Amunem Mon.*, PG 26:1176. *“Και Πνευματι ηγεμονικωι … ισχυρα τις παρα σου δυναμις.”*

[61] J. Pohle, *The Divine Trinity A Dogmatic Treatise*, 2nd ed. (St. Louis: Herder 1915), 97.

[62] R. Beraudy, *“Le Sacrement de l'Ordre d'après la Tradition Apostolique d'Hippolyte,” Bulletin du Comité* 36 (1962), 341, 342.

[63] Tr. Burmester, “*Ordination Rites…Coptic,*” 97. “*hegemonicon pneuma.*” Egalement RO 2:17. “*spiritum hegemonicum.*”

[64] Tr. Burmester, “*Ordination Rites…Coptic,*” 118. “*hegemonicon pneuma.*”. Egalement RO 2:34. “*in spiritu tuo hegemonico*”.

[65] B. Botte, *L'ordination de l'Evêque*, (cf. note 16), 123. *“mais si l'on omettait par inadvertance les mots spiritum principalem', je ne vois pas ce que cela changerait”.* Dom Botte, un moderniste typique, consacre deux pages de cet article à écarter les sécurités habituelles qui ont été introduites pour garantir la validité d'une consécration épiscopale à partir des principes de la théologie morale et dogmatique.

[66] *Sacr. Ord.* DZ 2301. ¶4. *“quibus univoce significantur effectus sacramentales — scilicet potestas Ordinis et gratia Spiritus Sancti.”*

[67] Forcellini, *Lexicon* 8:869. *“proprie de eo qui unius est vocis… cui multivocus vel plurivocus opponitur.… Univoca (sunt) quae sub eodem nomine et sub eadem substantia continentur.'”.*

l'épiscopat. L'expression *Spiritus principalis, l'Esprit qui fait les chefs* ne connote nullement, pas même de manière équivoque ni en quelque sens que ce soit, le Sacrement des Saints Ordres.

Encore moins connote-t-elle ce que, selon les théologiens qui conseillaient Pie XII, la forme sacramentelle doit exprimer pour la collation de l'épiscopat : à savoir la «*plénitude du sacerdoce du Christ dans la fonction épiscopale et l'ordre*» ou bien la «*plénitude de la totalité du ministère sacerdotal*»[68].

L'un des éléments constitutifs d'une forme apte à conférer l'ordre est par conséquent absent.

Ainsi avons-nous obtenu la réponse à la question que nous avions posée au début de cette partie :

La forme sacramentelle nouvelle signifie-t-elle de manière univoque les effets sacramentels - le pouvoir de l'Ordre (l'épiscopat) et la grâce du Saint-Esprit ?

La réponse est non.

VII. Un Changement Substantiel ?

Question: *S'agit-il d'un changement substantiel dans la forme sacramentelle pour la collation de l'Ordre de l'épiscopat ?*

Un changement substantiel, comme nous l'avons vu dans la première partie, a lieu dans une forme sacramentelle «*lorsque la signification de la forme elle-même est altérée…. et si les paroles en prendraient une signification différente de l'intention de l'Eglise*»[69].et si elle n'exprime plus «***complètement et convenablement***» la signification que le Christ a déterminée et voulait y mettre[70].

Or, pour ce qui est des Saints Ordres, **Pie XII** nous a dit ***exactement*** quels éléments une forme sacramentelle devait exprimer - la grâce de l'Esprit Saint et le pouvoir de l'Ordre qui va être conféré.

L'expression *Spiritus principalis, l'Esprit qui fait les chefs* dans la nouvelle forme de la consécration épiscopale de Paul VI peut bien exprimer le premier de ces éléments, à savoir le Saint Esprit. En fait, le pronom qui commence la subordonnée qui la suit - «*celui que [quem] vous avez donné…*» - indique clairement qu'elle est supposée se rapporter au Saint-Esprit.

Cette même expression, *Spiritus principalis, l'Esprit qui fait les chefs,* cependant **n'exprime pas et ne peut pas exprimer l'*autre* élément qui est requis - le pouvoir de l'Ordre qui est conféré**. Cette notion fait totalement défaut dans la nouvelle forme ; celle-ci ne signifie plus adéquatement ce quelle est supposée produire - à savoir la plénitude du sacerdoce qui constitue l'Ordre épiscopal.

Ainsi donc notre question était : *S'agit-il d'un changement substantiel dans la forme sacramentelle pour la collation de l'Ordre de l'épiscopat ?*

La réponse est oui.

[68] F. Hürth, *"Commentarius ad Cons. Apostolicam Sacramentum Ordinis," Periodica* 37 (1948), 31–2. *"plenitudinem sacerdotii Christi in munere et ordine episcopali." "'summa seu totalitas' ministerii sacerdotalis."*
[69] H. Merkelbach, 3:20.
[70] Coronata, 1:13. *"non amplius per ipsam complete et congruenter exprimatur."*

VIII. Un sacrement invalide.

Question : *Dans quelles mesures ce changement substantiel de signification dans la forme affecte-t-il la validité du sacrement ?*

Un changement substantiel dans la signification de sa forme sacramentelle, comme nous l'avons exposé dans la première partie, rend un sacrement invalide.

Cela nous conduit inexorablement à notre conclusion :

Par conséquent une consécration épiscopale conférée dans la forme promulguée par Paul VI en 1968 est invalide.

Passons à deux objections.

IX. Sauvegardée par le Contexte ?

Objection : *Même si la partie essentielle de ce sacrement était insuffisamment déterminée, elle serait quand même spécifiée adéquatement dans la phrase «accorde lui…de te montrer une grande prêtrise sans blâme»[71] qui se rencontre plus loin dans le contexte.*

C'est le Fr. Pierre-Marie qui a soulevé succinctement cette objection[72]. Mais l'on ne pourrait invoquer cet argument qu'au cas où :

(1) La forme sacramentelle nouvelle contiendrait les *deux* éléments requis par Pie XII (la grâce du Saint Esprit et le pouvoir d'Ordre), et

(2) la forme signifierait l'un de ces éléments *de manière équivoque* plutôt que *de manière univoque.*

Il serait alors au moins possible d'arguer que la forme contenait en fait l'élément que Pie XII avait requis, et que le contexte le spécifiait adéquatement.

Néanmoins :

A. Certitude… ou Opinion ?

Peu importe la force de conviction d'une telle argumentation, elle ne saurait apporter aucune *certitude morale* pour affirmer que la nouvelle forme sacramentelle serait valide ; elle ne pourrait fournir qu'une *opinion probable* sur sa validité. Car le contre-argument massue sera toujours que **Pie XII a exigé que la forme soit *univoque*, point final.**

Il n'est pas permis, lors de l'administration et de la réception des sacrements de se fier à une opinion simplement probable concernant la validité du sacrement. Le faire, c'est commettre un **péché mortel contre la religion, contre la charité et (pour le ministre du sacrement) contre la justice[73].**

En outre, cela serait d'autant plus vrai dans le cas de la collation des Saints Ordres, en raison du préjudice irréparable - invalidité des messes, des absolutions et des Extrême Onctions, qui résulterait de leur invalidité.

L'on ne saurait par suite ni conférer ni recevoir les Saints Ordres sur la base de l'*opinion* selon laquelle le nouveau rite de la consécration épiscopale serait valide, ni non plus exercer une fonction sacerdotale sur la base d'une telle opinion.

[71] *De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum*, ed. typ. alt. (Rome: Polyglot 1990), 25. *"Da… ut… summum sacerdotium tibi exhibeat sine reprehensione"*.
[72] Fr. Pierre-Marie o.p. *Pourquoi le nouveau Rite de la consécration épiscopale est-il valide*, janvier 2006. 10.
[73] Cappello 1:25-6.

B. Un Contre-Argument

En tout cas l'argument du **contexte** fonctionne dans les deux sens.

D'autres reconstructions de la prière consécratoire d'un évêque dans la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte comportent une supplication à Dieu pour que l'évêque reçoive «*le pouvoir… de conférer les ordres selon ce que vous avez décrété*»[74].

La Préface de la consécration épiscopale de Paul VI, sur ce point, demande, au lieu de cela, de recevoir le pouvoir de «*distribuer les dons (ou les charges) selon votre commandement*»[75]. La traduction anglaise rend cela par «*assigner à des ministères comme vous l'avez décrété*».

Chez les Mormons un évêque, pourvu de son propre esprit de gouvernement, peut assigner à des ministères, et même Saint Nicolas peut distribuer des cadeaux.

L'idée de conférer les Saints Ordres - le pouvoir distinct qui caractérise la plénitude du sacerdoce - **a été supprimée** dans la nouvelle préface.

Cette omission était délibérée. Cela est évident quand on en juge à partir de la forme de la consécration épiscopale de rite copte que Dom Botte avait consultée afin de reconstituer le rite d'Hippolyte. Après la phrase qui précède, cette forme spécifie en outre que l'évêque a pour tâche d'apporter au clergé «*le sacerdoce… d'établir de nouvelles maisons de prières, et de consacrer des autels*»[76].

L'élimination du pouvoir d'ordonner de la forme anglicane de la consécration épiscopale figurait parmi les motifs que Léon XIII fit valoir pour déclarer les ordres anglicans invalides, «*parce que, l'une des premières tâches de l'évêque c'est celle d'ordonner des ministres de la Sainte Eucharistie et du Sacrifice*»[77].

C. Non seulement Equivoque, mais DISPARUE.

De toutes façons, il n'est pas même possible de *produire* l'argument du contexte en faveur de la validité, parce que la forme nouvelle **ne signifie même pas de manière équivoque** l'un des éléments dont Pie XII avait exigé l'expression dans la forme sacramentelle - à savoir le **pouvoir d'Ordre** qui est conféré.

Cet élément est **manquant,** et donc il ne reste nullement matière à le déterminer ou à le spécifier dans le contexte. Qui s'y emploierait, se livrerait à un vain effort.

Si je récite *toutes* les prières et si j'accomplis *toutes* les cérémonies prescrites pour le baptême par le *Rituel romain*, mais que j'omets - que Dieu m'en garde ! - le mot «*baptise*», lorsque je verse l'eau sur la tête du bébé, le sacrement est *invalide.* Toutes les autres prières qui entourent le rite - peu importe combien de fois elles évoquent le baptême, la purification et la vie de la grâce - *ne peuvent* rendre la forme valide. Un élément essentiel à fait défaut à la forme, si bien qu'il ne reste *rien* – pas même un terme équivoque – qui ne puisse être spécifié en quelque manière par le contexte.

C'est bien le cas également ici. **Le pouvoir d'Ordre a *disparu* de la forme, et le contexte ne peut pas le ramener**.

Tout ce qui reste, c'est le *Spiritus principalis* ou *l'Esprit qui fait les chefs*, lequel peut renvoyer au Saint Esprit, ou à l'un de ses effets, ou bien au Père, ou à la connaissance, ou bien aux vertus semblables à celles d'un Père Abbé copte.

X. Approuvée par le Pape ?

Objection : *Même si la forme sacramentelle essentielle ne signifiait pas de manière univoque l'un des effets sacramentels (le pouvoir d'Ordre de l'épiscopat), l'approbation donnée par le pape Paul VI garantirait malgré tout la validité de la forme.*

Voilà le dernier argument en faveur de la validité et c'est par ailleurs le plus faible, non seulement parce qu'il est basé sur l'hypothèse que les déclarations souveraines de l'Eglise n'auraient nul besoin d'une justification théologique cohérente[78], mais aussi parce qu'il attribue faussement au Pape **un pouvoir qu'il ne possède pas.**

A. Pas le pouvoir de changer ?

Au début de *Sacramentum Ordinis* Pie XII, reprenant la doctrine du Concile de Trente, affirme : «***L'Eglise n'a pas pouvoir sur la substance des sacrements, c'est-à-dire sur ce que le Christ, Notre-Seigneur, Lui-même a établi comme signe sacramentel à conserver au témoignage des sources de la divine Révélation***»[79].

En ce qui concerne les Saints Ordres, « ***l'Eglise ne possède aucun pouvoir sur la signification de la forme****, parce quelle appartient à la substance du sacrement* ***institué par le Christ***»[80]. Le Christ Lui-même a ordonné que pour les Saints Ordres, l'Eglise se serve de signes et de paroles «*aptes à exprimer… le pouvoir d'Ordre*»[81] .

Or la nouvelle forme de la consécration épiscopale n'exprime pas ce pouvoir d'Ordre, même pas de manière équivoque. Par conséquent elle change la substance d'un sacrement telle que le Christ l'a instituée. Aucun pape ne saurait jamais avoir le pouvoir de rendre une telle forme valide.

B. Ou un Changement signifie-t-il Absence de Pouvoir ?

Si la foi nous enseigne que l'Eglise n'a pas pouvoir de changer la substance d'un sacrement, et que nous sommes

---

74 Bradshaw, 107.

75 *De Ord. Ep.*, 25. "*ut distribuat munera secundum praeceptum tuum.*"

76 Burmester, *Ordination Rites*, 111.

77 *Apostolicae Curae,* 13 Sep 1896, DZ 1965. "*eoque id magis, quia in primis episcopatus muniis scilicet est, ministros ordinandi in sanctam Eucharistiamet sacrificium*".

78 **Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les théologiens qui ont préparé la déclaration de Pie XII de 1947 au sujet de la matière et de la forme pour les Saints Ordres ont travaillé la question pendant 40 ans, et se sont entourés de grandes précautions pour s'assurer qu'un raisonnement théologique rigoureux et cohérent avec la tradition justifiait chaque mot du projet. Quand il fut publié, le chef de la commission rédigea un commentaire de 50 pages pour en établir la démonstration**.

79 DZ 3201. "*Ecclesia nulla competat potestas in substantia Sacramentorum,'id est in ea quae, testibus divinae revelationis fontibus, ipse Christus Dominus in signo sacramentali servanda statuit.*"

80 Merkelbach 3:720. "*Quantum ad sensum formae, quia pertinet ad substantiam sacramenti a Christo instituta, Ecclesiae nulla competit potestas.*"

81 Merkelbach 3:18. "*determinavit… quod ab Ecclesia adhiberentur signa et verba idonea ad exprimendum characterem et gratiam propriam Confirmationis, vel potestatem Ordinis.*"

arrivés à la conclusion que Paul VI a changé *en fait* la substance d'un sacrement - le rendant par là même invalide - nous ne pouvons aboutir qu'à une seule conclusion : Paul VI n'était pas un vrai pape.

Le rite invalide de la consécration épiscopale que Paul VI a promulgué n'est alors qu'une pièce à conviction de plus qui confirme la défection de la foi et, conséquemment, la perte de l'autorité des papes de Vatican II.

Le fait même que celui qui occupe le Siège de Rome ne soit pas un véritable évêque, devrait en outre fournir une preuve supplémentaire qu'il n'est pas non plus un vrai pape.

XI. Résumé

Comme nous avons traité dans les parties qui précédent une masse de sujets, aussi allons-nous offrir maintenant un résumé au lecteur un peu saturé.

A. Principes généraux

(1) Tout sacrement possède une forme (sa forme essentielle) qui produit l'effet sacramentel. Si un changement *substantiel* de signification est introduit dans la forme sacramentelle par altération ou par omission de mots essentiels, le sacrement est *invalide* (= n'a pas d'effet, ou il ne produit pas l'effet sacramentel).

(2) Des formes sacramentelles qui sont d'usage approuvée dans les rites orientaux de l'Eglise catholique sont parfois différentes quant à leurs termes des formes du rite latin. Malgré cela ces sacrements sont les mêmes quant à leur *substance*, et sont donc valides.

(3) Pie XII a déclaré que la forme des Saints Ordres (c'est-à-dire le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat) doit de manière univoque (= sans ambiguïté) signifier les deux effets sacramentels du pouvoir d'Ordre et de la grâce du Saint-Esprit.

(4) Pie XII a désigné comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat une phrase, dans le rite traditionnel de la consécration de l'évêque, qui exprime de manière non-équivoque le pouvoir d'ordre que l'évêque reçoit, et la grâce de l'Esprit Saint.

B. Application à la Forme Nouvelle

(1) La nouvelle forme de la consécration épiscopale que Paul VI a promulguée, n'apparaît pas spécifier le pouvoir de l'ordre qu'elle est supposée conférer. Peut-elle conférer l'épiscopat ? En guise de réponse à cette question appliquons les principes que nous avons exposés précédemment.

(2) La forme, assez brêve, de la consécration épiscopale de Paul VI n'est pas identique aux longues formes du rite oriental, et, contrairement à elles, elle ne mentionne nullement les pouvoirs sacramentels qui n'appartiennent qu'à l'évêque seul (p. ex. ordonner). Les prières de rite oriental auxquelles ressemble le plus la Préface qui enchâsse la consécration de Paul VI sont des prières non-sacramentelles pour l'intronisation des patriarches Maronites et Syriens, qui sont déjà évêques quand ils sont désignés pour cette charge. En résumé l'on ne peut pas avancer l'argument selon lequel la forme de Paul VI aurait été déjà «*en usage dans deux rites orientaux certainement valides*», et qu'elle serait valide pour cette raison.

(3) Divers textes antiques (d'Hippolyte, les *Constituions apostoliques,* le *Testament de Notre-Seigneur)* qui partagent certains éléments communs avec la Préface de consécration de Paul VI, ont été «*reconstruits*», sont de provenance douteuse, et ne peuvent pas passer pour avoir été d'une utilisation liturgique réelle, etc… Il n'existe aucune preuve qu'ils n'aient jamais été « *acceptés et utilisés en tant que tels par l'Eglise* ». Ils n'apportent donc aucune preuve fiable à l'appui de la validité de la forme de Paul VI.

(4) Le problème-clé de la forme nouvelle tourne autour de l'expression *l'Esprit qui fait les chefs* (*Spiritus principalis* en latin). Avant comme après la promulgation en 1968 du rite de la consécration épiscopale, la signification de cette expression soulevait déjà les interrogations sur le fait de savoir si le sacrement en serait suffisamment signifié.

(5) Dom Bernard Botte, le principal auteur du nouveau rite, affirmait envers et contre tout qu'au III[è] siècle chrétien, *l'Esprit qui fait les chefs* connotait l'épiscopat, parce que les évêques possèdent «*l'esprit d'autorité*» en tant que « *chefs de l'Eglise* ». *Spiritus principalis* signifie «*le don de l'Esprit propre à un chef*».

(6) Cette explication est **fausse et malhonnête**. La référence aux dictionnaires, aux commentaires de l'Ecriture, aux Pères de l'Eglise, à un traité dogmatique, et aux cérémonies non-sacramentelles d'investiture dans le rite oriental révèle que, parmi une douzaine de significations différentes et parfois contradictoires, *l'Esprit qui fait les chefs* ne signifie pas spécifiquement ni l'épiscopat en général, ni la plénitude des Saints Ordres que l'évêque possède.

(7) Avant que la controverse à ce sujet ne soit soulevée, même Dom Botte lui-même avouait qu'il ne voyait pas en quoi l'omission de l'expression *l'Esprit qui fait les chefs* changerait la validité du rite de consécration.

(8) La forme nouvelle ne réussit pas à satisfaire aux deux critères exigés par Pie XII pour la forme des Saints Ordres. (a) Du fait que l'expression de l'*Esprit des chefs* est susceptible de signifier de nombreuses choses et personnes différentes, elle ne ***signifie pas de manière univoque* l'effet sacramentel**. (b) Cette forme manque de termes qui, même de *manière équivoque*, soient susceptibles de connoter le *pouvoir d'Ordre* qu'un évêque possède - à savoir « la plénitude *du sacerdoce du Christ dans l'office et l'Ordre épiscopal*», ou bien «*la plénitude ou la totalité du ministère sacerdotal.* »

(9) Pour ces raisons la forme nouvelle constitue un *changement substantiel* de la signification de la forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat.

(10) Comme nous l'avons déjà démontré, un changement substantiel dans la signification dune forme sacramentelle rend un sacrement invalide.

C. Conclusion : Un Sacrement Invalide.

Par conséquent, pour toutes les raisons exposées jusqu'ici, **une consécration épiscopale conférée avec la forme sacramentelle promulguée par Paul VI en 1968 est *invalide.***

* * * * *

LORSQUE J'ETAIS séminariste dans le Midwest, fin des années 1960 et début des années 1970, j'ai entendu divers modernistes répudier la conception traditionnelle de la succession apostolique «*comme une théologie pipeline*», un mythe non-scripturaire et un «*reflet après coup de la foi*», et ils tournaient en dérision le concept de formes sacramentelles les qualifiant de «*paroles magiques*» et «*de charabia*».

Au cours de cette même période d'après Vatican II, des experts en liturgie, modernistes, travaillaient d'arrache-pied à concocter le nouveau rite de la consécration épiscopale. A présent que j'ai pris connaissance de nombre de leurs écrits - bourrés qu'ils sont d'affirmations fallacieuses d'un «retour aux sources», d'un double langage rusé, du mépris de la théologie sacramentelle scolastique, et de la puanteur de l'arrogance qui se dégage de chacune de leurs pages - je n'ai personnellement aucune difficulté à croire que ces hommes se sont mis à la tâche **pour produire un rite qui détruirait la succession apostolique telle qu'elle a été traditionnellement entendue**[82].

Comme nous avons vu ils n'ont que trop réussi. L'éradication de la succession apostolique sacramentelle, c'est leur petite «*blague*» contre l'Eglise.

Aussi les modernistes n'ont-ils plus matière à se gausser du « *pipeline* ». Ils l'ont coupée en 1968. **Les évêques consacrés dans ce nouveau rite ne possèdent pas le pouvoir sacramentel des véritables évêques, et ils ne peuvent consacrer validement d'autres évêques, ni ordonner de véritables prêtres**.

Les prêtres qui tiennent leur ordination de tels évêques, ne peuvent, à leur tour, ni validement consacrer l'Eucharistie à la messe, ni remettre les péchés, ni administrer l'extrême onction aux mourants. C'est là un péché contre les vertus de religion, de justice et de charité. **Les prêtres qui, de bonne foi, reçoivent des ordres invalides sont privés du caractère sacerdotal, et les laïcs qui reçoivent de leurs mains des sacrements invalides sont privés de grâces**.

Ce serait déjà suffisamment grave si ce phénomène de l'invalidité des sacrements ne se limitait qu'aux paroisses et au clergé qui épousent pleinement les réformes de Vatican II, mais ce mal a gagné aussi bien des milieux où la messe latine traditionnelle est célébrée.

Depuis 1984 des messes traditionnelles sous «indult», autorisées par les diocèses, ont surgi un peu partout. Elles sont célébrées par des prêtres ordonnés par des évêques consacrés dans le nouveau rite. Toutes ces messes sont invalides, alors que beaucoup de catholiques innocents, faute de mieux, y assistent, n'adorant et ne recevant que du pain.

Encore plus dangereux sont les divers instituts cléricaux et religieux qui, à présent, célèbrent la messe latine traditionnelle, avec la pleine approbation et reconnaissance de la hiérarchie moderniste - la Fraternité Saint Pierre, l'Institut du Christ-Roi, l'Administration apostolique de Saint Jean-Marie Vianney, les Bénédictins de Fontgombault, etc…

Alors qu'elles donnent l'impression d'un splendide maintien du Catholicisme intégral, ces institutions sont entièrement compromises. Leurs membres sont tenus d'adhérer pleinement aux erreurs de Vatican II et de coopérer avec les évêques diocésains et leur clergé modernistes.

Des jeunes gens attires par les gloires du Catholicisme et les idéaux du sacerdoce entrent dans ces séminaires et monastères pour y être un jour ordonnés prêtres selon la cérémonie intégralement traditionnelle d'avant Vatican II.

Mais ils sortiront de cette cérémonie **restés laïcs qu'ils étaient** à leur entrée au séminaire quelques années auparavant - parce que l'évêque qui les a ordonnés ne possédait pas la plénitude du sacerdoce, mais le vide seul du ***Spiritus principalis***.

Et, pour ce qui concerne les supérieurs de la FSSPX, leur tentative d'acheter, par la défense de son épiscopat contrefait, une chapelle latérale dans l'église œcuménique mondialiste de Ratzinger, trahit le clergé, les fidèles et le fondateur de la Fraternité.

Car en dépit des doctrines incohérentes et dangereuses de la Fraternité au sujet du pape et du magistère ordinaire universel, l'on pouvait au moins trouver quelque consolation dans sa défense de la validité des sacrements.

Si cependant la nouvelle ligne exprimée par l'article du Fr. Pierre-Marie en vient à prévaloir, cette validité sera finalement perdue. Et si une «*réconciliation*» devait s'accomplir, ce ne sera plus alors qu'une question de temps pour que le clergé contrefait fasse son apparition un peu partout au sein de l'apostolat de la FSSPX – par l'obligeance peut-être d'un cardinal, ou de l'« *Evêque* » de Rome lui-même, dans l'intention de faire un geste de bonne volonté œcuménique.

Qui, alors, dans les rangs de la FSSPX aura **le courage de résister ?** Qui, alors, comme Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre, tonnera contre ces « *rites bâtards*», ces «*prêtres bâtards*», ces «*sacrements bâtards*», qui ne peuvent plus du tout nous donner de grâce[83]?

Et le laïcat traditionaliste, trahi par le compromis de ses fils, se demandera une fois de plus si leurs sacrements ne sont plus qu'**un spectacle vide** - ***absolument nul et entièrement vain.***

March 25, 2006
Archev. Lefebvre ✝
15th anniv.

---

[82] Dom Botte savait, par exemple que la prière Syrienne occidentale pour la consécration du Patriarche était non-sacramentelle – que le titre signifiait « *cérémonie d'investiture* » plutôt que consécration sacramentelle, car « *le Patriarche ne reçoit pas un charisme différent de celui qu'il a déjà reçu au moment où il est devenu évêque.* » Khouris-Sarkis, 140-1, 156-7. Il savait, parce qu'il était un éditeur qui contribuait à *l'Orient Syrien*, le périodique dans lequel ces mots ont paru. Il savait aussi, parce qu'il y avait lui-même écrit un article où il démontrait que la véritable forme sacramentelle antique pour la collation de l'épiscopat dans les rites Syriens et Coptes n'était pas celle d'Hippolyte, mais la prière «*La Divine grâce…* », encore utilisée dans le rite Byzantin. « *La grâce divine, sous la forme que nous trouvons dans l'eucologe byzantin, est la forme sacramentelle la plus ancienne dans le Patriarcat Syrien* ». Botte, « *La Formule d'Ordination* », *L'Orient Syrien* 2 (1957), 295.

[83] Sermon, Lille (France), 29 Août 1976. In M. Davies, *Apologia pro Marcel Lefebvre* (Dickinson TX: *Angelus Press* 1979) 1:262–3. "*Le rite de la [nouvelle] Messe est un rite bâtard, les sacrements sont des sacrements bâtards — nous ne savons plus s'il sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne donnent pas la grâce… Les prêtres sortants des séminaires sont des prêtres bâtards.*"

Appendix 1

Deux remarques à propos de l'article du Fr. Pierre-Marie

A. Des docteurs de l'Eglise invalidement consacrés ? Le Fr. Pierre-Marie avance comme argument que, en attaquant la validité du nouveau rite, l'on attaque aussi implicitement les ordinations et les consécrations de divers Docteurs Orientaux[84] de l'Eglise – son hypothèse étant que la forme des Saints Ordres à Alexandrie et Antioche était plus ou moins la même que celle du rite de Paul VI.

Pourtant Dom Botte lui-même a démontré que la véritable forme sacramentelle antique pour la collation des Ordres sacrés dans ces rites n'étaient pas celle «d'Hippolyte», mais la prière «*'La divine grâce…'*» qui est toujours en vigueur dans le rite Byzantin[85]

B. Tableaux comparatifs. Et le Fr. Pierre-Marie de présenter trois tableaux impressionnants, de textes latins mis en parallèles. Il cherche par ce moyen à démontrer que le nouveau rite du texte de Paul VI pour la consécration épiscopale serait fondamentalement le même que des textes utilisés pour la consécration des évêques dans les rites orientaux ou dans l'Eglise antique, et qu'elle serait par conséquent valide.

Mais des tableaux comparatifs ne valent que ce que valent les textes sélectionnés, et ceux qu'à choisis le Fr. Pierre-Marie sont tout à fait inutilisables pour son argumentation.

Le texte sur lequel il fonde sa comparaison est la version latine de la Préface de 1968 de la Consécration épiscopale, composée bien sûr par Dom Botte. Le Fr.. Pierre-Marie nous fournit les textes suivants à lui comparer :

(1) *La tradition Apostolique d'Hippolyte.* Il s'agit de la «*reconstitution*» de 1963 de Dom Botte. L'inclure dans un tableau comparatif ne prouve cependant rien quant à la validité de la forme de 1968 - mais simplement que Dom Botte a pu taper deux fois le même texte.

(2) Les *Constitutions Apostoliques.* Ce texte, passant pour être le travail d'un hérétique arien, est composite, et pourrait bien ne pas même représenter une pratique liturgique réelle[86]. Pas vraiment une preuve solide pour la validité.

(3) *Le Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* On ne sait pas dans quelle mesure il représenterait une pratique liturgique historique réelle[87]. Là encore, pas vraiment une preuve solide pour la validité non plus.

(4) *Consécration d'un patriarche maronite.* Ce texte n'est pas la forme sacramentelle des Maronites pour la collation de l'épiscopat, mais **une prière non-sacramentelle** pour l'intronisation d'un patriarche qui est déjà évêque[88].

(5) *Le rite copte de la consécration épiscopale.* Ici au moins le Fr. Pierre-Marie fournit un texte basé sur une forme de consécration épiscopale, reconnue pour être valide. Malheureusement :

(a) Il a tiré sa traduction latine des *Ritus Orientalium*[89] de Denzinger, lequel, dans le cas des textes coptes, provenait d'une autre version latine «*parsemée d'erreurs de traductions* »[90], et qui par conséquent « *devait être utilisé avec précautions* »[91].

(b) Cette version fait une traduction fautive d'une phrase qui spécifie le pouvoir de l'évêque de «*fournir un clergé pour la prêtrise selon le commandement* [de Notre-Seigneur]»[92]. Dom Botte a masqué cette phrase par l'expression «*répartir les ministères*» dans sa « *reconstitution* » d'Hippolyte de 1963, et dans la Préface de la consécration épiscopale de 1968 par l'expression «*distribuer les dons*»[93]. Ce changement aurait dû donner l'alerte, mais ce ne fut pas le cas, parce que le Fr. Pierre-Marie s'est servi d'une traduction non-fiable.

En somme, le Fr. Pierre-Marie présente dans ses tableaux **trois anciens textes contestés** («*La reconstitution*» d'Hippolyte par Dom Botte, les *Constitutions* et le *Testament*), **un rite non sacramentel d'intronisation** (pour le patriarche maronite), **ainsi qu'une traduction non fiable** (de Denzinger / Scholz en latin) **qui omet une phrase-clé** (ordonner des prêtres) **dans la forme sacramentelle copte**.

Rien de tout cela, bien évidemment, ne plaide pour la validité du nouveau rite.

[84] "*Why the New Rite,*" *The Angelus,* January 2006, 4.
[85] Voir B. Botte, "*La Formule d'Ordination,*" *L'Orient Syrien* 2 (1957), 295.
[86] Cf. article, section V.B.
[87] Cf. article, section V.C
[88] Cf. article, section IV.C.
[89] *RO* 2:23ff
[90] Emmanuel. Lanne, "*Les Ordinations dans le Rite Copte,*" *L'Orient Syrien* 5 (1960), 90–1. "*Denzinger se base sur une version établie par Scholz… La traduction de Scholz contient des gros contresens.*"
[91] Bradshaw, 8.
[92] Trans. Burmester, *Ordination Rites*, 110-1. RO 2:24 rend le Copte comme *"constituendi cleros secundum mandatum ejus ad sanctuarium." La note de bas de page lit "in ordine sacerdotali."*
[93] "*distribuat munera,*" "*dare sortes.*" Botte a également mis complètement au rebut les phrases qui mentionnaient la consécration des églises et des autels.

Appendice 2

Une note à propos des Coptes

Après la conquête du Nord de l'Afrique par les Musulmans au 7 siècle, les Coptes tombèrent dans une décadence de longue durée.

Des candidats mal formés accédèrent au patriarcat[94], parfois grâce à la corruption[95]. La formation du clergé séculier était nulle[96], et celle des monastères légèrement meilleure[97].

Voici quelques notes au sujet de la pratique sacramentelle chez les Coptes :

• Si un bébé mourant ne peut être porté à l'église pour y recevoir le baptême, les prêtres se contenteraient de lui donner une onction, de le bénir et de réciter les exorcismes, parce que la loi sacramentelle des Coptes a disposé que l'une de ces cérémonies pouvait remplacer le baptême[98].

• Aux 12e et 13e siècle il y eut une sérieuse tentative pour abolir totalement la confession auriculaire et la remplacer par une espèce d'absolution générale à la messe[99].

• L'évêque copte responsable de l'Ethiopie ne voyait pas d'inconvénient à ordonner prêtres en une seule fois des milliers d'Africains, certains d'entr'eux entièrement nus au cours de la cérémonie[100].

• En raison de la façon dont certains prêtres coptes administraient les baptêmes, il y avait matière à douter de leur validité. Aussi le Saint Office publia-t-il un décret en 1885 qui stipulait qu'il fallait faire une enquête pour toute conversion de coptes[101].

Le fait que les modernistes soit allés jusqu'à mettre au rebut la vénérable Préface de la consécration épiscopale romaine, pour la remplacer par un texte liturgique relié à cette secte décadente, schismatique et hérétique, **constitue une opprobre éternelle pour leurs insupportables arrogance et folie.**

Traduction de M. l'abbé Paul Schoonbroodt, le 13 avril 2006 - le Jeudi Saint.

Bibliographie

Acta Apostolicae Sedis. Periodical. Rome. 1909–. ("AAS")
Adam, Adolf. *Foundations of Liturgy An Introduction to Its History and Practice.* Collegeville MN: Liturgical Press 1992.

[94] M. Jugie, "*Monophysite* (Église Copte)" DTC 10:2260. "*Remarquons, à ce propos, que les patriarche coptes n'ont jamais brillé pour leur science; on en a vu de fort ignorants, et nous avons donné plus haut le nom d'un illettré.*"
[95] Jugie DTC 10:2262
[96] Jugie DTC 10:2263
[97] Jugie DTC 10:2262
[98] Jugie DTC 10:2281/
[99] Jugie DTC 10:2285–6
[100] A. Fortescue, *The Lesser Eastern Churches* (London: CTS 1913), 311
[101] D. Attwater, *Christian Churches of the East* (Milwaukee: Bruce 1961) 2:191.

Attwater, Donald. *Christian Churches of the East Churches in Communion with Rome* and *Churches Separated from Rome.* Milwaukee: Bruce 1961. 2 vols.

Beraudy, R. "Le Sacrement de l'Ordre d'après la Tradition Apostolique d'Hippolyte," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 338–356.

Botte, Bernard, osb. "Christian People and Hierarchy in the Apostolic Tradition of St. Hippolytus," in *Roles in the Liturgical Assembly,* trans. by Matthew J. O'Connell. New York: Pueblo 1981. 61–72.

——. "La Formule d'Ordination 'la Grâce Divine' dans les Rites Orientaux," *L'Orient Syrien* 2 (1957). 283–96.

——. *From Silence to Participation An Insider's View of Liturgical Renewal*. Washington: Pastoral 1988.

——. Louvain conference notes, July 1961. "Le Rituel d'Ordination dans la 'Tradition Apostolique' d'Hippolyte," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 5–18.

——. "Holy Orders in the Ordination Prayers," in Roquette, R., ed., 3–29.

——. "L'Ordination de l'Évêque," *La Maison-Dieu* 97 (1969). 111–126.

[—–]. "De Ordinatione Episcopi Uni Tantum Conferenda: Commentarium," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 42–58.

[—–]. "Schema Comparatum Rituum Ordinationis," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 61–6.

——. "'Spiritus Principalis': Formule de l'Ordination Épiscopale," *Notitiae* 10 (1974). 410–1.

——. *La Tradition Apostolique de Saint Hippolyte Essai de Reconstitution*. 2nd ed. Munster: Aschendorff 1963.

Bradshaw, Paul F. *Ordination Rites of the Ancient Churches of East and West*. New York: Pueblo 1987.

Brandolini, Luca. "L'Evoluzione Storica dei Riti delle Ordinazioni," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 67-87.

Bugnini, Annibale, CM. *La Riforma Liturgica 1948–1975*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1983.

Burmester, O.H.E. *The Egyptian or Coptic Church A Detailed Description of Her Liturgical Servicess.* Cairo: Soc. d'Archéologie Copte 1967.

——, trans. *Ordination Rites of the Coptic Church*. Cairo: 1985.

Cabié, Robert *et al*. *The Sacraments,* trans. by Matthew O'Connell. Vol. III of Martimort, A.G., ed., *The Church at Prayer*. Collegeville MN: Liturgical Press 1986.

Cappello, Felix. *Tractatus Canonico-Moralis de Sacramentis.* Rome: Marietti 1951. 5 vols.

Chavasse, A. "Le Rituel d'Ordination du Sacramentaire Gélasien," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 19–37.

Coomaraswamy, Rama, md. "The Post-Conciliar Rite of Holy Orders," *Studies in Comparative Religion* 16.2-2.

Coronata, M. *De Sacramentis Tractatus Canonicus*. Turin: Marietti 1943. 3 vols.

Dalmais, I.-H. "Formule les plus Charactéristiques des Ordinations Orientales," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 384–393.

——. "Ordinations et Ministères dans les Églises Orientales," *La Maison-Dieu* 102 (1970). 73–81.

Davies, Michael. *Apologia pro Marcel Lefebvre*. Dickinson TX: Angelus Press 1979. Vol 1.

Denzinger, H. editor. *Enchiridion Symbolorum.* 31st ed. Barcelona: Herder 1957. ("DZ.")

——. *Ritus Orientalium.* Wurzburg: 1863–4. ("RO")

DeSmet, B., osb. "Le Sacre des Éveques dans l'Église Syrienne: Traduction," *L'Orient Syrien* 8 (1963). 163–212.

Dictionnaire de Théologie Catholique. Paris: Letouzey 1913. ("DTC")

Dix, Gregory. *The Treatise on the Apostolic Tradition of St. Hippolytus of Rome*. Re-issued with corrections, preface and bibliography by Henry Chadwick. London: SPCK 1968.

Doronzo, Emmanuel, omi. *De Ordine Tractatus Dogmaticus.* Milwaukee: Bruce 1959. 2 vols.

Douroux, B., op. "Commentarium," *Notitiae* 10 (1974). 394-5.

Easton, Burton Scott, trans. *The Apostolic Tradition of Hippolytus.* Archon 1962.

Forcellini, A. *Lexicon Totius Latinitatis*. Padua: 194. 6 vols.

Fortescue, Adrian. *The Lesser Eastern Churches*. London: CTS 1913.

Gasparri, Petro. *Tractatus de Sacra Ordinatione*. Paris: Delhomme 1893.

Genicot, E. *Institutiones Theologiae Moralis.* Brussels: DeWitt 1921. 2 vols.

Gingrich, F. & F. Danker, *A Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*. Chicago: University Press 1957.

Glare, P. *Oxford Latin Dictionary*. Oxford: Clarendon 1994.

Grisbrooke, W.J. "Les Réformes Récentes des Rite d'Ordination dans les Églises," *La Maison-Dieu* 139 (1979). 7–30.

Gy, P-M , op. "Les Anciens Prières d'Ordination," *La Maison-Dieu* 138 (1979). 91–122.

——. "Notes on the Early Terminology of Christian Priesthood," in Roquette, R. ed. 98–115

Hanssens, J.M, sj. *La Liturgie d'Hippolyte Ses Documents, Son Titutlaire, Ses Origines et Son Charactère.* Rome: Oriental Institute 1959.

Hürth, F., sj. "Commentarius ad Cons. Apostolicam *Sacramentum Ordinis*," *Periodica* 37 (1948). 9–56.

Khouris-Sarkis, G. "Le Rituel du Sacre des Éveques et des Patriarches dans l'Église Syrienne d'Antioch: Introduction," *L'Orient Syrien* 8 (1963). 137-164.

Jugie, Martin. "Monophysite (Église Copte)," in DTC 10:2251–2306.

——. *Theologia Dogmatica Christianorum Dissidentium De Theologia Dogmatica Nestorianorum et Monophysitarum*, vol. 5. Paris: Letouzey 1935.

Lampe, G. *A Patristic Greek Lexicon*. Oxford: Clarendon 2000.

Lanne, Emmanuel, osb. "Les Ordinations dans le Rite Copte: Leurs Rélations avec les Constitutions Apostoliques et la Tradition de Saint Hippolyte," *L'Orient Syrien* 5 (1960). 81–106.

Lécuyer, Joseph, cssp. "Épiscopat et Presbytérat dans les Écrits d'Hippolyte de Rome," *Rechérche de Science Religieuse* 41 (1953). 30–49.

——. "Le Pontificale Romain et la 'Tradition Apostolique' d'Hippolyte," *Nouvelle Revue Théologique* 87 (1967). 601–606.

——. "Remarques sur les Prières d'Ordination," in *Liturgia Opera Divina e Umana*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1982.

——. *Le Sacrement de l'Ordination.* Paris: Beuchesne 1983.

Leo XIII Pope. Bull *Apostolicae Curae*, 13 September 1896. DZ 1963–6.

Lewis & Short. *A New Latin Dictionary*, 2nd ed. New York: 1907.

Lodi, Enzo, editor. *Enchiridion Euchologicum Fontium Liturgicorum*. Rome: CLV Edizioni Liturgiche 1979.

Many, S. *Praelectiones de Sacra Ordinatione*. Paris: Letouzey 1905.

Martimort, M. "Le Sacre Épiscopal dans le Rite Romain," *Bulletin du Comité des Études* 36 (1962). 82–92

Merkelbach B., op. *Summa Theologiae Moralis*. 8th ed. Montreal: Desclée 1949. 3 vols.

Omlor, Patrick Henry. *Questioning the Validity of the Masses using the New All-English Canon*. February 1969. Reprinted in *The Robber Church*. Stouffville, Ontario: Mattacchione 1998.

Orchard, B. ed. *A Catholic Commentary on Holy Scripture*. London: Nelson 1953.

Pasté, Romualdus. "De 'Forma' Ordinationis Sacerdotalis in Ritu Byzantino seu Graeco," *Ephemerides Liturgicae* 41 (1927). 511–17.

Patrologia Graeca. Migne. ("PG")

Paul VI. *De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum*, ed. typ. alt. Rome: Polyglot 1990.

——. Apostolic Constitution *Pontificalis Romani*, 18 June 1968. AAS 60 (1968). 369–73.

Pierre-Marie, op, Fr. "Why the New Rite of Episcopal Consecration is Valid," *The Angelus*, December 2005 : 2–16; January 2006: 2–22.

Pistoia, Alessandro, cm. "Note sulla Teologia del Nuovo Rito delle Ordinazioni," *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969). 88–98.

Pius XII. Constitution *Sacramentum Ordinis*, 30 November 1947. DZ 2301.

Pohle, Joseph. *The Divine Trinity A Dogmatic Treatise*, 2nd ed. Trans. by Arthur Preuss. St. Louis: Herder 1915.

"Prières d'Ordination de l'Église Ancienne," *La Maison-Dieu* 138 (1979) 143-9.

Regatillo, E. *Jus Sacramentarium*. 2nd ed. San-tander: Editorial San-tander 1949.

The Rites of the Catholic Church. Vol. 2. Trans by ICEL. New York: Pueblo 1980.

Rore Sanctifica Invalidité du Rite de Consécration Épiscopale de Pontificalis Romani.' Éditions Saint-Remi 2005. rore-sanctifica.org

Roquette, Robert, ed. *The Sacrament of Holy Orders*. Collegeville MN: Liturgical Press 1962.

Rose, André. "La Prière Consécratoire de l'Évêque," *La Maison-Dieu* 97 (1969). 127–142.

SC Doctrine of the Faith. Declaration *Instauratio Liturgica*, 25 January 1974. AAS 66 (1974). 661.

SC Divine Worship. Circular Letter *Dum Toto Terrarum*, 25 October 1973. AAS 66 (1974). 98–9;

Souter, A. *Glossary of Later Latin to 600 AD*. Oxford: Clarendon 1949.

Wainwright, Geoffrey. "Quelques Aspects Théologiques de l'Ordination," *La Maison-Dieu* 139 (1979). 31-72

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 29 avril 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'*Opération Rampolla*



Cardinal Rampolla del Tindaro, secrétaire d'Etat de Léon XIII et membre de la secte satanique de l'OTO

CSI nous a aimablement autorisé à publier l'étude qu'elle a réalisé il y a près d'un an et qui fut diffusée par ses soins.

Force est de constater que depuis douze mois, les différentes actions entreprises par l'abbé Ratzinger et les réactions du monde schismatique Orthodoxe ou du monde Anglican confirment les éléments du plan presque séculaire de subversion de l'Eglise catholique que cette étude mettait à jour.

La révélation des documents de Dom Beauduin[1] au sujet d'un ***Patriarcat Anglican*** (« ***L'Eglise anglicane unie non absorbée*** ») cautionne cette analyse. Les rumeurs qui ont filtrées au sujet d'un ***« Patriarcat Tridentin*** » qui pourrait être mis en place à l'occasion de sa « ***réconciliation*** » avec l'Eglise conciliaire (« ***La FSSPX unie non absorbée*** »)[2], **comme prototype de la solution imaginée par les réformateurs conciliaires pour les Orthodoxes**[3], viennent aujourd'hui conforter la **pérennité de ce schéma de transmutation**

---

[1] Message de Virgo-Maria.org du 10 avril 2006
[2] Message de Virgo-Maria.org du 13 avril 2006
[3] Intervention de l'abbé Barthe sur Radio Courtoisie la veille du Jeudi Saint 2006. Notons également l'allusion de Mgr Fellay dans son discours de Bruxelles en juin 2005.

de l'Eglise par les conciliaires. En 2006, l'abandon par l'usurpateur Benoît XVI du titre de ***Patriarche d'Occident***, nullement contradictoire de la présence du pallium lors de l'investiture de l'abbé Ratzinger en avril 2005, **confirme au contraire l'amorce d'une dénaturation de la fonction pontificale, qui la rende progressivement acceptable par les autres confessions, qui conservent leurs professions hérétiques, tout en se déclarant unies selon le mode des Patriarcats, et acceptant la gouvernance de principe d'un «** ***primus inter pares*** ». Et d'ailleurs le communiqué officiel de Rome le 22 mars 2006 déclare[4] :

> *« Si l'on veut donner au mot 'Occident' un sens applicable au langage juridique ecclésial, il ne pourrait être compris qu'en référence à l'Eglise latine. Par conséquent, le titre de "Patriarche d'Occident" décrirait la relation particulière qui lirait l'Evêque de Rome, à cette dernière et pourrait exprimer la juridiction particulière de l'Evêque de Rome pour l'Eglise latine »* Décalaration du Vatican – 22 mars 2006

Le communiqué précise bien que le Pape, en temps que Patriarche d'Occident ne doit désormais plus être entendu que comme Patriarche de l'Eglise latine, comme évêque de Rome.

Et John L. Allen, vaticaniste, de commenter :

> ***« Quelques analystes ont insinué que l'abandon du titre de " Patriarche d'Occident " pourrait être le premier pas dans cette direction. Le pape pourrait éventuellement devenir quelque chose comme un " Patriarche des latins " laissant de la place pour d'autres patriarches dans la tradition historique de l'Occident. »***[5] **John L.Allen – 10 mars 2006**

Rappelons que celui que Garuti, l'un des plus proche collaborateurs à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a travaillé cette question tout particulièrement.

Ce fait montre de façon spectaculaire que ce qui a été annoncé il y a un an par CSI progresse. Moins d'un an plus tard, l'institution patriarcale est déjà sur la sellette.

Nous sommes étonné que depuis la parution de cette étude importante de CSI il y a près d'un an, aucune revue de la Tradition n'ait entrepris une analyse des influences subversives anglicanes dans la Révolution contre l'Eglise. Qu'ont écrit sur le sujet les revues *Fideliter*, *Le Sel de la terre*, les *Nouvelles de Chrétienté*,etc ? **RIEN.** Par ce silence délibéré sur ces sujets, elles privent les fidèles et les clercs des bonnes grilles de lectures des évènements qui s'accélèrent depuis l'élection de l'usurpateur Benoît XVI. Cette non étude des méthodes des antichrists, comme l'écrivait Mgr Lefebvre, rend au clan du ralliement de la FSSPX ce service énorme de priver la Tradition de ses anticorps et de ses capacités d'analyse. En effet si la majorité des clercs et des fidèles possédaient de telles armes intellectuelles, cela leur éviterait de se laisser abuser et entraîner dans les pièges que leur tendent les « ennemis conciliaires ». Il devient crucial que les évêques, qui représentent l'Eglise enseignante, étudient les réseaux de l'Anglicanisme et de la subversion de l'Eglise par la filière bénédictine qui furent la fine pointe de la Révolution de l'Eglise par la destruction de la transmission du sacrement de l'Ordre. En effet, *Pontificalis Romani* en 1968, fut l'œuvre destructrice et téléguidée par la pensée des loges traditionnelles, du rite de consécration épiscopale.[6]

---

[4] Voir le message de Virgo Maria du 14 avril 2006 : La FSSPX « unie mais non absorbée » - « Sa Béatitude » Bernard Fellay ?
http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/004_2006/VM-2006-04-14/VM-Patriarcat%20Tridentin_La_FSSPX_unie_non_absorbee htm

[5] Voir le message de Virgo Maria du 20 mars 2006 :
http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-20/VM_Les_futurs_patriarcats_de_l_abbe_Ratzinger.html

[6] Lire les études publiées sur le site www rore-sanctifica.org

Nous espérons que cette étude contribuera à éclairer les fidèles et les clercs.

Cette étude étant longue, nous allons procéder à une diffusion par partie sur plusieurs jours. Le document final et complet sera disponible à la fin des diffusions. Le document PDF sera chaque jour mis à jour avec l'ensemble des parties déjà diffusées. Cela devrait en permettre une prise de connaissance progressive.

Abbé Michel Marchiset

Voici le plan de cette étude de CSI :

1- Non plus «pape», mais «évêque de Rome» et patriarche de l'«Eglise latine»
2- L'anglicanisation progressive du clergé conciliaire depuis 1968, date du rite Montinien
3- L'opération Rampolla poursuivie par l'abbé Ratzinger
   1. Objectif N° 1) La fusion de la Communion Anglicane avec l'Eglise conciliaire selon le schéma de 1923.
   2. Objectif N° 2) La réunion des Orthodoxes avec l'Eglise concilaire selon les vues du pasteur Pusey (vers 1840).
4- Les bénéfices occultistes attendus par la loge de la réussite de l'opération Rampolla
5- Les retombées géopolitiques de l'opération Rampolla
6- L'opération Rampolla à moyen terme et la religion universelle à long terme
7- L'officier de l'opération Rampolla mis en place : l'abbé Levada
8- Quelques textes en illustration de notre analyse

Annexes :

- Du côté orthodoxe, les déclarations (diffusées par Inside the Vatican) des dignitaires orthodoxe, dont le patriarche de Moscou à l'occasion de l'élection de Ratzinger : "Dégel à Moscou ?" et "Vraiment le changement ?"
- Une partie de l'article du DTC sur le Puséyisme, le plan du pasteur Pusey puis des anglo-catholiques du début du XX° siècle pour une réunion en bloc de la Communion anglicane avec l'Eglise catholique. Ces textes sont contemporains des conversations de Malines.
- Un ensemble de textes au sujet de la proximité d'une réunion d'une partie de la Communion Anglicane avec l'Eglise conciliaire.
- Dans le mail de CSI du 16 mai 2005, la préface en latin de l'abbé Ratzinger en 1997 au travail de publication des documents préparatoires à la lettre Apostolicae Curae de Léon XIII, initiative qui venait de la Congragation de la Doctrine de la FOI dont il était le préfet

---

CATHOLICI semper idem (CSI)

22 mai 2005

« Il veut régner sur la France et par la France sur le monde. »

Mgr Delassus

L'Opération RAMPOLLA

Etude - Partie 1/3

La véritable «feuille de route» anglicane de l'abbé Ratzinger
La réunion, jusqu'à la fusion, de l'Eglise conciliaire
(déjà en voie d'anglicanisation progressive depuis 1968)
avec la Communion anglicane et avec le patriarcat Orthodoxe

Vatican d'EUX continue, pour en finir avec la véritable Eglise de Notre-Seigneur qui SEULE apporte le Salut aux hommes

Avertissement

Comme nous l'avions précédemment annoncé, nous commençons a porter le projecteur sur ce que nous appelons l'opération Rampolla, à savoir l'anglicanisation progressive du clergé conciliaire, c'est-à-dire l'éradication progressive de la véritable succession apostolique de rite latin, porteuse des vrais pouvoirs sacramentels et qui ira jusqu'à l'union avec la branche traditionnelle de l'anglicanisme et de la High Church franc-maçonne intimement liée aux loges illuministes Rose-Croix britanniques et une tentative de fausse réunion sans conversion des Patriarcats Orthodoxes.

L'OPA de la High Church Rose-Croix britannique sur l'Eglise conciliaire de l'abbé Ratzinger.
La nomination de l'abbé Levada au poste de préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) apporte une contribution essentielle à la phase finale du plan.

Certains ne manqueront pas de nous brocarder à nouveau sur le thème du pseudo-complotisme. Voici notre réponse : nous livrons ici des faits et nous procédons à des recoupements, des inductions de ces faits et à des déductions logiques de quelques principes.

Nous mettons en évidence (comme dans le précédent message sur l'action de Lord Halifax et l'abbé Portal vis-à-vis de Léon XIII en 1895-1896) un courant d'idées et

d'action continu depuis le pasteur Pusey vers 1840 . Le mouvement Tractarien donna naissance au sein de l'Anglicanisme à divers courants dont l'anglo-catholicisme. Les liens très forts qui unissent la High Church avec les milieux gnostiques et rose-croix n'est pas un mystère pour ceux qui étudient (quoiqu'en pense l'abbé Célier-Sernine). Et dans ce milieu très traditionnel, et sous influence d'initiés lucifériens, a germé l'idée d'une réunion de la Communion Anglicane avec l'Eglise catholique et l'Eglise Orthodoxe, les milieux anglicans ayant la prétention que leur Eglise d'Angleterre représente le 'type de l'unique Eglise catholique'. Puis des conversations de Malines en 1923 mirent à jour les conditions de la réunion de la Communion Anglicane avec l'Eglise catholique. Depuis des rites anglicans (épiscopaliens plus précisément) ont été imposés par l'imposteur Montini en 1968 à ce qui est devenu l'Eglise conciliaire. Nous remarquons aussi que l'abbé Ratzinger à l'entrée en conclave a jugé bon de faire connaître ses liens avec le TAC anglican et s'est empressé de les recevoir à peine élu. Et le représentant du TAC formule en 2005 des exigences conformes à celles de Malines en 1923, et révèle un pacte secret entre les anglicans et Ratzinger. Nous constatons donc qu'il s'agit de la réalisation d'exigences formulées il y a 82 ans. Et nous remarquons également que le secret entoure des accords entre Ratzinger et cette secte. D'autre part le soudain intérêt des Orthodoxes pour le "dialogue" avec l'abbé Ratzinger fraîchement élu, coïncide avec cette conception du pasteur Pusey de la fusion des Eglises. Il existe bien un lien entre ces projets, ces évènements et ces réalisations, une trame qui parcours les deux derniers siècles et où l'on voit les évènements converger lentement vers un but dévoilé il y a plus de 130 ans. Cette trame est secrète comme l'accord de Ratzinger et du TAC. Le projet est secret car le secret forme la condition de son succès. Une dénonciation publique serait la meilleure garantie de son échec.

L'enjeu pour les fidèles est très clair, très simple et gravissime : pour combien de temps encore aurons-nous accès à des sacrements valides ?

Au vu du silence des clercs et à leur fuite face à l'étude de la question des sacres, il convient de leur demander s'ils ont véritablement la préoccupation du salut des âmes.

Nous invitons maintenant nos lecteurs à prendre le temps de rentrer dans ces faits et ces déductions qui nous permettent d'esquisser à grands traits cette partie jusque là mal connue de la subversion de l'Eglise.

Nous avons joint un diaporama de cette action bi-séculaire dans le cadre de la subversion par les ennemis de l'Eglise.

L'ensemble de ce message, avec ses pièces jointes, est disponible sous forme d'un unique fichier Acrobat (pdf) dans la rubrique "Dossiers thématiques" puis "Ratzinger" à l'adresse : http://www.a-c-r-f.com/home/index.htm



Mgr FELLAY

Le patriarche de Moscou Alexis II, l'abbé Ratzinger, l'Archevêque de Canterbury et sa femme, Mgr Fellay (FSSPX)

Bientôt tous les 4 ensemble dans la même «Eglise» ?

Parmi ces quatre personnages, selon-vous lequel est évêque et peut administrer les véritables sacrements de Notre Seigneur Jésus-Christ ?

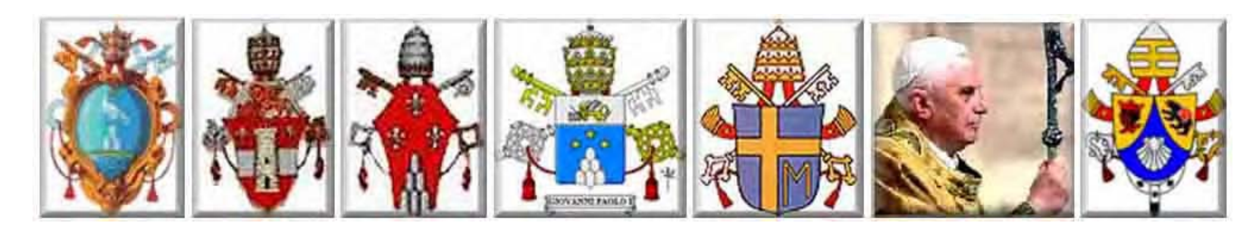
Plan Rampolla : le contexte historique

Plan eschatologique Eglise éclipsée
Rue du Bac (1830)
La Salette (1846)
Lourdes (1853)
Mirari Vos - Grégoire XVI (1832)
Vatican I - Infaillibilité Pastor Aeternus (1870)
Syllabus – Pie IX (1864)
Fatima (1917)
Saint Pie X (1903-1914)
Apostolicae Curae (1896) Léon XIII
Conversion de la Russie
Sacramentum Ordinis (1947) Pie XII
Eclipse de l'Eglise
3° secret Apostasie
4 sacres FSSPX (1988)
Pourparlers (1999-2000)
Règne du Sacré-Cœur Jésus-Christ Roi de France
Eglise Catholique
Tradition catholique
Aulagnier
Mutins (2004)
Ralliement FSSPX ?
Ecclesia Dei
Eglise conciliaire
Libéralisme (1830-...)
Lord Halifax, Portal Rampolla (1895-1896)
Rose-Croix Roncalli (1958-1962)
Vatican II (1962-1968)
Rites Montiniens (1968)
Wojtyla Repentance Noachisme
Benoît XVI
Echec de Rampolla (1903)
Ratzinger - Levada (CDF)
Kasper
Patriarcats Orthodoxes
Eglise Oecuméno-Gnostique Néo-Anglicane et pré-Noachide
Pasteur Pusey
Tractariens
Mouvement d'Oxford
Conversations de Malines (1923)
High Church de la Communion Anglicane
Loges illuministes Rose-Croix
Plan Pike (1871)
1° guerre mondiale (1914-1918)
2° guerre mondiale (1939-1945)
3° guerre de civilisations (200x ?)
1800 Rore Sanctifica
1900 31 juillet 2005
2000
12

1- Non plus «pape», mais «évêque de Rome» et patriarche de l'«Eglise latine»

L'élection de l'abbé Ratzinger à la tête de l'Eglise conciliaire a marqué une nouvelle phase dans le plan de destruction de l'Eglise catholique par la secte néo-anglicane

conciliaire. Nous pouvons raisonnablement penser que **la fin du règne de Wojtyla aura marqué le coucher de soleil sur la fonction pontificale (même usurpée).** Ce règne de l'abbé Ratzinger annonce, avec l'abandon de la tiare dans ses armoiries et son remplacement par une mitre moderniste d'évêque, la liquidation de la primauté pontificale. L'abbé Ratzinger, qui a choisi une mitre en sera plus que l'évêque de Rome et un patriarche de l'Eglise latine. Mais nous savons, de par l'étude des rites invalides des consécrations épiscopales de Montini en 1968, que **son** titre d'évêque de Rome est lui-même usurpé.



Pie XII, puis les usurpateurs : Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul I, Jean-Paul II et l'abbé Benoît XVI, premier à enlever la tiare de ses armoiries

De même le symbole du pallium porté ostensiblement par l'abbé Ratzinger avait pour but d'envoyer le signal du prochain rabaissement de la fonction pontificale à celle d'un patriarche.



"Le patriarche peut "se servir dans certaines solennités du pallium que lui a envoyé le souverain pontife. Ce pallium, généralement, le patriarche le sollicite en demandant à Rome la confirmation de son élection. Les Coptes procèdent un peu différemment, *Synodus coptorum*, p. 190. Sur le pallium des patriarches, son origine, sa signification, cf. **Thomassin,** *Vetus et nova*, *Eccles. discipl.,* part. I, 1. II, c. LIII-LVIII; **Benoît XIV,** Opera inedita, édit. **Heiner**, Fribourg-en-B., 1904, part. I, *De ritibus*, p. 88-9; Wernz-Vidal, op. cit., p. 557-565. **Benoît XIV** mentionne des exemples de concession du pallium latin à des patriarches orientaux du VII° au VIII° siècle. Etc." **DTC Tome XI - colonne 2282**

L'abbé Ratzinger ne sera plus qu'un *primus inter pares* sans guère plus d'autorité qu'un patriarche oecuménique. Ce qui n'empêchera pas que dans "son Eglise latine" il remettra de l'ordre, disons suffisamment **pour attirer à lui la mouvance traditionnaliste et rallier à à sa cause la FSSPX. Un abbé Barthe, un abbé Lorans et quelques taupes de la FSSPX sont déjà très activement à l'oeuvre dans ce sens. Un abbé Barthe s'est fait le prophète de la "réforme de la réforme", et ses intreventions récentes dans le hors-série du Figaro, Monde et Vie et son interview à Pacte, participent de cette action de séduction qui a commencé au sein de la Tradition catholique. Son article de Catholica N°83 (Printemps 1983) intitulé "Transition pour une sortie" est symptomatique.**

Le but de cette récupération est d'empêcher à l'avenir toute ordination valide. Il faut éliminer le sacerdoce, pour éliminer les grâces du Saint sacrifice, qui sont ce que Satan redoute le plus. Gageons qu'une fois que la FSSPX sera

réintégrée, on obligera tous les prêtres à passer au NOM. Le Saint Sacrifice sera aboli comme il a été prophétisé par Daniel.

Cette annonce symbolique du rabaissement de la fonction papale (usurpée), à la tête de l'Eglise conciliaire, semble devenue nécessaire pour la poursuite du plan. Mais justement quel est ce plan et comment fonctionne-t-il ?

2- L'anglicanisation progressive du clergé conciliaire depuis 1968, date du rite Montinien

Après la prise de pouvoir de la loge sur l'Eglise en 1958, en faisant élire le Rose-Croix **Roncalli**, **qui a usurpé l'élection valide du Cardinal Siri au conclave de 1958,** l'attque des ennemis de l'Eglise s'est poursuivie par la révolution de Vatican II, puis **par** la liquidation des **vrais** sacrements catholiques par l'imposteur **Montini, une fois le Siège de Pierre usurpé par ce dernier qui avait été replacé peu auparavant en position de cardinal et de Papabile par son complice Roncalli.**

Point essentiel, caché et définitivement meurtrier de cette révolution sacramentaire, l'abandon du rite latin des sacres catholiques et son remplacement par un rite inspiré des rites anglicans, et notamment du rite épiscopalien en expérimentation depuis 1967, a révélé les inspirateurs anglicans de cet attentat contre l'Eglise, **contrairement aux mensonges sur cette question de l'habile escroc apostat Montini (fausse piste syriaque du rite d'Hypolite). Désormais sont ainsi révélés les inspirateurs anglicans de cet attentat contre l'Eglise.**

Qui dit anglican, surtout **dans les milieux traditionnels de la High Church franc-maçonne, dit loges illuministes Rose-Croix britanniques d'inspiration luciférienne, loges auxquelles appartenait déjà le Cardinal Rampolla del Tindaro (loge Ordo Templum Orientis, OTO), secrétaire d'Etat du Pape Léon XIII quand il a failli succéder à ce dernier au Conclave de 1903**. Il fallait de toute manière des spécialistes de l'ésotérisme et des sciences occultes pour bien connaître l'économie sacramentaire catholique, la question de la validité des rites, de leur rôle vital dans l'apostolicité de l'Eglise, **pour s'y attaquer aussi savamment.** Seuls vraiment les théologiens et les adeptes de sociétés secrètes occultistes ont ce savoir.

L'OTO revendique désormais sur l'un de ses sites l'appartenance du cardinal Rampolla à ses affiliés :

http://www.uk-oto.org/gallery/history28.htm

3- L'opération Rampolla poursuivie par l'abbé Ratzinger

Ainsi, depuis 37 ans, l'Eglise conciliaire est rentré dans un processus d'anglicanisation progressive du clergé conciliaire. Cette **"opération Rampolla",** que nous nommons ainsi en raison de ses sources d'inspiration, est un vieux plan déjà dévoilé par les agents anglicans de l'anglo-catholicisme auquel appartenait un personnage tel que **Lord Halifax, aidé de son compère le luciférien Cardinal Rampolla, bras droit du Pape Léon XIII et de ses**

"Poulains", et que nous avons vu à l'oeuvre dans l'affaire de la manipulation du pape **Léon XIII** autour de la question des ordinations anglicanes.



Un observateur, **Iqbal Latif,** a publié sur plusieurs sites iraniens et sur un site pakistanais, une analyse qui fait le rapprochement entre Ratzinger et le cardinal **Chiesa** (furtur **Benoît XV**) en rappelant que le **cardinal Rampolla** fut son mentor, et que **Chiesa** fut suspect aux yeux du cardinal Merry del Val, sous le pontificat de **Saint Pie X**.

"Le Pape Benoît XV (régne : 1914 - 1922) Le cardinal Mariano Rampolla était un ami et un patron, l'employant comme secrétaire lorsqu'il était en poste à Madrid et ensuite lorsqu'il a été nommé à la Secrétairie d'Etat. Durant ces années, Chiesa a apporté son aide pour négocier la résolution d'un conflit entre l'Allemagne et l'Espagne sur les Iles Carolines, de même qu'en organisant le soulagement pendant une épidémie de choléra. Lorsque Rampolla a quitté son poste lors de l'élection de Pie X, et que le cardinal Merry Del Val lui a succédé, Chiesa a été maintenu en poste.

Mais l'association de Chiesa avec Rampolla, architecte de la politique étrangère libérale de Léon XIII et rival de Pie X lors du conclave de 1903, a été tenu pour suspecte par le nouveau régime ultra-conservateur. Il a été rapidement écarté de son service diplomatique et du centre d'influence de Rome, devenant archevêque de Bologne le 16 décembre 1907.

Le 25 mai 1914, Chiesa a été nommé cardinal et, en cette qualité, lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale - la papauté étant vacante depuis la mort de Pie X le 20 août - il fit une déclaration sur la position et les devoirs de l'Eglise, mettant en avant la nécessité de la neutralité, demandant la paix et le soulagement de la souffrance. Le conclave s'ouvrit à la fin du mois d'août, et, le 3 septembre 1914, Chiesa fut élu Pape, prenant le nom de Benoît XV."

http://www.iranian.com/IqbalLatif/2005/April/Pope/

(le texte complet est fourni en pièce jointe)

L'abbé **Fernand Portal**, le compère de **Lord Halifax** dans la tentative avortée de manipulation de **Léon XIII** en 1895-1896 sur la question de l'invalidité des rites anglicans, fut également démis de ses fonctions à l'Institut catholique de Paris, à la demande du cardinal **Merry del Val**, en raison de ses relations avec les anglicans.

Nos lecteurs qui le souhaitent trouveront plus d'informations sur cet abbé Portal dans un enregistrement du 22 mai 1998 d'un conférencier québecois téléchargeable à cette adresse : http://www.missa.org/rbcdpn.php (le conférencier est un adepte enthousiaste de l'oecuménisme)

Fin de la partie 1/3

A suivre…

Les annexes sont disponibles sur le site www.virgo-maria.org

CATHOLICI semper idem (CSI)

22 mai 2005

« Il veut régner sur la France et par la France sur le monde. »

Mgr Delassus

L'Opération RAMPOLLA

DOCUMENTS EN ANNEXE

(complément à l'étude)

8- Quelques textes en illustration de notre analyse

Venons-en aux faits qui viennent corroborer nos hypothèses, et pour lesquels nous joignons les textes.

- Du côté orthodoxe, nous joignons les déclarations (diffusées par Inside the Vatican)des dignitaires orthodoxe, dont le patriarche de Moscou à l'occasion de l'élection de **Ratzinger :** "Dégel à Moscou ?" et "Vraiment le changement ?"
- Nous joignons une partie de l'article du DTC sur le Puséyisme, le plan du pasteur **Pusey** puis des anglo-catholiques du début du XX° siècle pour une réunion en bloc de la Communion anglicane avec l'Eglise catholique. Ces textes sont contemporains des conversations de Malines.
- Nous avons complété ce sujet par un ensemble de textes au sujet de la proximité d'une réunion d'une partie de la Communion Anglicane avec l'Eglise conciliaire.
- Rappelons que dans le mail de CSI du 16 mai 2005, nous avons publié la préface en latin de l'abbé **Ratzinger** en 1997 au travail de publication des documents préparatoires à la lettre *Apostolicae Curae* de **Léon XIII**, initiative qui venait de la Congragation de la Doctrine de la FOI dont il était le préfet.

Nous allons bientôt diffuser un texte, *Apostolicae Curae et l'esprit de Saint-Louis*, écrit par un catholique conciliaire américain qui propose une voie pour l'acceptation de la validité des ordinations anglicanes par l'Eglise conciliaire, en dépit de la condamnation infaillible du pape **Léon XIII** en 1896.

Prions sainte Jeanne d'Arc afin que s'accomplisse sa mission posthume, annoncée par beaucoup à commencer par celui qui n'était encore que l'abbé Pie

Prions sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face, contemporaine du cardinal Rampolla, et qui mourut l'année qui suivit la proclamation infaillible des ordinatiosn anglicanes par Léon XIII

Toutes deux patronnes secondaire de la France, qu'elles soient nos protectrices, dans l'attente du Règne du Sacré-Coeur et de celui de Jésus-Christ Roi de France.

DOCUMENTS

Réunions de l'abbé Ratzinger quelques jours après son élection avec le TAC, selon l'archevêque John Hepworth. Révélation d'un pacte secret depuis 10 ans avec l'ancien préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi

http://www.timesonline.co.uk/article/0,,2089-1582550_1,00.html

The Sunday Times – World

April 24, 2005

Pope in talks with rebel Anglicans

Christopher Morgan and John Follain, Rome

THE new Pope has established links with a faction of discontented Anglican traditionalists seeking to form their own church affiliated to the Vatican.

Benedict XVI, whose inaugural mass as Bishop of Rome today is expected to be attended by half a million people, **has held meetings with representatives of the Traditional Anglican Communion (TAC), according to Archbishop John Hepworth, the group's primate.**

The TAC represents more than 400,000 Anglicans around the world who have either left their church or are protesting against its liberal policies. It is estimated that 400-500 Church of England parishes may support the group in the long term.

"We are looking at a church which would retain an Anglican liturgy, Anglican spirituality and a married clergy," said Hepworth, a serving Anglican bishop in Adelaide, Australia. "We dream of this happening soon." One such community exists in America but so far there are only 14 parishes.

Any hint of a pact between the TAC and Benedict - who has maintained his interest in the group over the past 10 years **-** would alarm Rowan Williams, the Archbishop of Canterbury, and undermine his efforts to maintain the unity of Anglicanism amid squabbles over whether to ordain female bishops or homosexual priests.

Details of the Pope's links with Hepworth's group emerged as several cardinals described the initial reluctance of the then Cardinal Joseph Ratzinger to become leader of the world's 1.1 billion Catholics.

An account of the hours before and during his election in the Sistine Chapel, pieced together from interviews with six cardinals from various countries, shows Ratzinger plagued by doubts about his personal ability, age and health.

When he was offered greetings by the 114 other cardinals on his 78th birthday last weekend Ratzinger, aware of media speculation that he was the frontrunner, replied: "Let us ask God not to impose on us tasks which are beyond us."

Shortly afterwards, Rosalio Castillo Lara, a Venezuelan cardinal too old at 82 to take part in the conclave, approached Ratzinger, an old friend, and told him: "If I were in the conclave, I would give my vote to you. I pray you, in the name of God, do not refuse if you are elected."

Ratzinger replied: "No, no, they won't elect me. Don't worry." Lara said many other cardinals made similar appeals.

Cardinal Tarcisio Bertone, formerly Ratzinger's right-hand man at the Congregation for the Doctrine of the Faith, confided: "Ratzinger told me that when he went into the conclave he wasn't thinking at all that he would become Pope. He absolutely didn't want it, and he didn't think he would get it."

In the first vote on Monday, Ratzinger received about 40 votes, while Carlo Maria Martini, an Italian, got more than 30. Others including Jorge Mario Bergoglio of Argentina, Claudio Hummes of Brazil, and Dionigi Tettamanzi, another Italian, each received a handful.

That night Ratzinger returned to his small room in Saint Martha's House, where the members of the conclave slept. "He was before God. He prayed in the chapel and abandoned himself to God," Lara said.

In the meantime, Martini asked his supporters to back Bergoglio. "Martini suffers from Parkinson's disease. After all we saw of John Paul's suffering from that illness, it would not have been reasonable to elect him," said one cardinal.

Both Ratzinger and Bergoglio's share of the vote increased in the two ballots held the next morning. Ratzinger reportedly won more than 50, with Bergoglio on 40

Lettre de Joseph Ratzinger (9 octobre 2003) à l'adresse d'un congrès anglican

http://www.americananglican.org/News/News.cfm?ID=789&c=21

Letter from Joseph Cardinal Ratzinger to the "A Place to Stand" Gathering

Source: AAC News

October 9, 2003

From Joseph Cardinal Ratzinger

The Vatican, on behalf of Pope John Paul II

I hasten to assure you of my heartfelt prayers for all those taking part in this convocation. The significance of your meeting is sensed far beyond Plano, and even in this City from which Saint Augustine of Canterbury was sent to confirm and strengthen the preaching of Christ's Gospel in England. Nor can I fail to recall that barely 120 years later, Saint Boniface brought that same Christian faith from England to my own forebears in Germany.

The lives of these saints show us how in the Church of Christ there is a unity in truth and a communion of grace which transcend the borders of any nation. With this in mind, I pray in particular that God's will may be done by all those who seek that unity in the truth, the gift of Christ himself.

With fraternal regards, I remain

Sincerely yours in Christ,

+Joseph Cardinal Ratzinger

Le choix du nom : Benoît XVI

Texte d'Iqbal Latif diffusé sur plusieurs sites :

1) Iranian.com

http://www.iranian.com/IqbalLatif/2005/April/Pope/

2) Iranian.ws

http://www.iranian.ws/iran_news/publish/article_6445.shtml

3) Pakistanais

http://www.dailytimes.com.pk/default.asp?page=story_21-4-2005_pg4_9

Iqbal Latif and Zachary Latif-Paris ilatif@yahoo.com

http://www.iranian.com/IqbalLatif/2005/April/Pope/

Papal plea for reconciliation

The new pope may not be as divisive as he was as a cardinal



April 20, 2005

iranian.com

PARIS -- As a puritan takes control of the church, it may be actually beginning of a new journey of Cardinal Ratzinger 'Dominus Iesus' fame to Pope Benedict XV 'Pacem Dei munus.'

I was wondering why Cardinal Ratzinger of Germany elected Pope Benedict XVI as his Papal name, it was expected that the next Papa would be John Paul III. After the great term of John Paul II it would have required a lot of guts from a man who lived under his shadow as chief enforcer of puritanical doctrine. Ratzinger has a long record of controversial remarks on Islam, Buddhism, politics, and social issues such as homosexuality.

As a cardinal he has rooted out what he believed is heretical thinking in the books of Catholic theologians and suspended their license to teach in Catholic universities. Joseph Ratzinger, 78, Dean of the College of Cardinals, led the Pope's funeral. He was raised in Bavaria under the shadow of the Nazis and most expect that he will wage a battle against the liberal forces of reform.

The British nun Lavinia Byrne left her religious order after refusing orders from the CDF to pulp her book which discussed the issue of female priests. A church source said yesterday: "Cardinal Ratzinger doesn't want a pope as right wing as Pope John Paul II. He wants a Pope more right wing than Pope John Paul II. There were a lot of things which the Pope chose to do against the wishes of Cardinal Ratzinger."

In 1986 the Pope John Paul II gathered together representatives of all faiths including a North American Indian shaman for a meeting in the Italian town of Assisi. Ratzinger was bitterly opposed to the conference on the grounds that it could promote "relativism" - the philosophy that all religious beliefs are of equal value. In 2000, as prefect of the congregation for the doctrine of the faith (CDF) - the successor to the Inquisition - Ratzinger angered ecumenists and leaders of different faiths when he published a church statement, 'Dominus Iesus', in which it was stated that only the Catholic Church was a genuine church.

What a hard-line Cardinal, but what a u-turn, within minutes of the selection as a Pope, he chooses his name as Pope Benedict XVI, who wrote an encyclical pleading for international reconciliation, Pacem Dei munus and as a Cardinal Chiesa's in association with Rampolla, was the architect of Leo XIII's relatively liberal foreign.

Ensconced in his Papal name is message of u-turn on Puritanism, an olive branch for liberals and peace for the conservative factions of the church, and greater message of reconciliation to the world at large. The new Pope may not be as divisive as he was as a Cardinal.

Artificial contraception has been a bane of the church for hundred of years but AIDS related cases need some definite revivalism. Condoms for AIDS patients may be acceptable in his new papacy. **I will not be surprised as I am writing this that new Pope will be a lot different and he will try to stamp his authority on doctrinal matters very early on in his papacy, he is an old man and he will like to leave a legacy.**

Papal names reflect 'Papal theological and doctrinal tendencies' that are expected to emerge, by that standard going by Pope Benedict XV name, Cardinal Ratzinger after 20 years of doctrinal work and as "the enforcer of the faith" may be willing to make a new u-turn that of a peace maker, Pope Benedict XVI is a choice name clearly indicating cutting from the shadow of Johan Paul III and will to surface as a fresh individual , today I thought it would be appropriate to revisit his predecessor's life that of Pope Benedict XV; Pope Benedict XV, born Giacomo della Chiesa, (November 21, 1854 -- January 22, 1922) was Pope of the Roman Catholic Church from 1914 to 1922; he succeeded Pope Saint Pius X.

Chiesa was born in Genoa, Italy, of a noble family. He acquired a doctorate of law in 1875, after which he studied for the priesthood and then the training school for the Vatican diplomatic service; most of his career was spent in the service of the Vatican.

Pope Benedict XV (Reign: 1914-1922) Mariano Cardinal Rampolla was a friend and patron, employing him as a secretary on being posted to Madrid and subsequently upon being appointed Secretary of State. During these years Chiesa helped negotiate the resolution of a dispute between Germany and Spain over the Caroline Islands as well as organising relief during a cholera epidemic. When Rampolla left his post with the election of Pius X, and was succeeded by Merry Cardinal del Val, Chiesa was retained in his post.

But Chiesa's association with Rampolla, the architect of Leo XIII's relatively liberal foreign policy and Pius X's rival in the conclave of 1903, the new ultra-conservative regime suspicious of him. He was soon moved out of the diplomatic service and the centre of Church power in Rome, on 16 December 1907 becoming Archbishop of Bologna.

On 25 May 1914 Chiesa was appointed a cardinal and, in this capacity, on the outbreak of World War I -- with the papacy vacant upon Pius X's death on 20 August -- **he made a speech on the Church's position and duties, emphasising the need for neutrality and promoting peace and the easing of suffering. The conclave opened at the end of August, and, on 3 September 1914, Chiesa was elected Pope, taking the name of Benedict XV.**

His pontificate was dominated by the war and its turbulent aftermath. He organised significant humanitarian efforts (establishing a Vatican bureau, for instance, to help prisoners of war from all nations contact their families) and made many unsuccessful attempts to negotiate peace.

The best known was the Papal Peace proposal of 1917, but both sides saw him as biased in favour of the other and were unwilling to accept the terms he proposed. This resentment resulted in the exclusion of the Vatican from the negotiations that brought about the war's end; despite this, he wrote an encyclical pleading for international reconciliation, Pacem Dei munus. In the post-war period Benedict was involved in developing the Church administration to deal with the new international system that had emerged.

In internal Church affairs, Benedict calmed the excesses of the campaign against supposedly modernist scholars within the Church that had characterised the reign of St. Pius X. He also promulgated a new Code of Canon Law in 1917 and attempted to improve relations with the anticlerical Republican government of France by canonising the French national heroine Joan of Arc. In the mission territories of the Third World, he emphasised the necessity of training native priests to replace the European missionaries as soon as possible.

In his private spiritual life, Benedict was devoted to the Blessed Virgin Mary, and of all the modern Popes was the most fervent in propagating the wearing of the Brown Scapular of Our Lady of Mount Carmel, endorsing the claim that wearing it piously brings "the singular privilege of protection after death" from eternal damnation, and giving an indulgence for every time it was kissed.

Benedict XV died of pneumonia at the age of 67 in 1922. Although one of the less remembered Popes of the twentieth century, he deserves commendation for his humane approach in the world of 1914-1918, which starkly contrasts with that of the other great monarchs and leaders of the time.

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME I

Mars – Avril 2006

Qui et pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la « *ré-conciliation* » avec la Rome conciliaire (en fait la « *ré-conciliarisation* » de la FSSPX)?

Qui a, depuis 2000, PROMU et Pourquoi, le FAUX préalable de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé le vrai préalable du rétablissement du vrai Sacerdoce de vrais prêtres ordonnés par des évêques validement sacrés selon le rite valide des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et pourquoi, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du VRAI rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968 ?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

"Une fois qu'il n'y aura plus de prêtres validement ordonnés,

ils donneront la permission de célébrer la messe latine".